UNIVERSITÉS FRANCOPHONES

Danièle Latin
Claude Poirier

avec la collaboration de
Nathalie Bacon
et Jean Bédard

CONTACTS DE LANGUES ET IDENTITÉS CULTURELLES

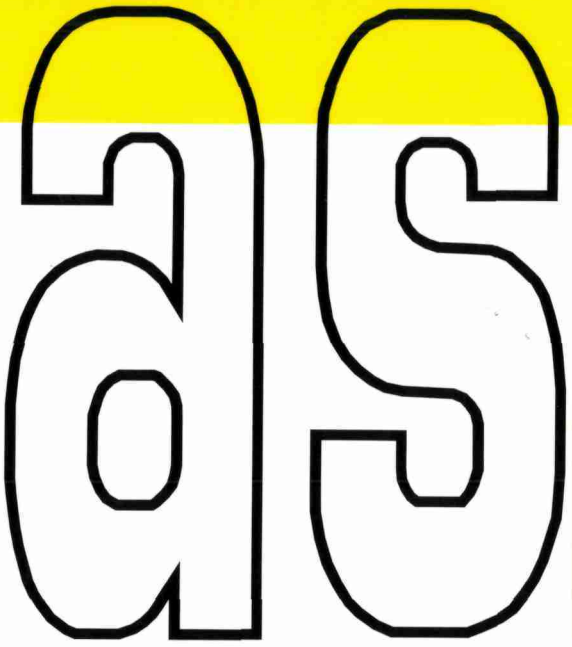

AUPELF·UREF
Agence universitaire de la Francophonie

Les Presses de l'Université Laval

Membres du Comité scientifique du réseau « Étude du français en francophonie »

Danièle LATIN, coordonnatrice scientifique du réseau, Bureau Afrique de l'Agence universitaire de la Francophonie, Dakar, Sénégal.

Claude POIRIER, professeur et directeur du Trésor de la langue française au Québec, Faculté des lettres, Université Laval, Sainte-Foy (Québec), Canada.

Pierre RÉZEAU, directeur de recherche, Institut national de la langue française, Nancy, France.

Jean TABI-MANGA, recteur de l'Université de Yaoundé I, Yaoundé, Cameroun.

Albert VALDMAN, professeur et directeur du Creole Institute, Indiana University, Bloomington, Indiana, États-Unis.

CONTACTS DE LANGUES ET IDENTITÉS CULTURELLES
Perspectives lexicographiques

Actes des quatrièmes Journées scientifiques
du réseau « Étude du français en francophonie »

DANIÈLE LATIN et CLAUDE POIRIER
avec la collaboration de
NATHALIE BACON et JEAN BÉDARD

CONTACTS DE LANGUES ET IDENTITÉS CULTURELLES
Perspectives lexicographiques

Actes des quatrièmes Journées scientifiques
du réseau « Étude du français en francophonie »

AUPELF•UREF Agence universitaire de la Francophonie

Les Presses de l'Université Laval

© Les Presses de l'Université Laval, 2000
Tous droits réservés. Imprimé au Canada

ISBN 2-7637-7776-7

Distribution au Canada

Distribution de livres Univers
845, rue Marie-Victorin
Saint-Nicolas (Québec)
Canada G7A 3S8
Tél. (418) 831-7474 ou 1 800 859-7474
Téléc. (418) 831-4021
http://www.ulaval.ca/pul

Également dans la collection « Universités francophones »

(EDICEF – AUPELF)
Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français de l'Ile Maurice *(D. de Robillard)*
Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire *(Équipe IFA)*
Le français au Burundi *(C. Frey)*
Le français de la Réunion *(M. Beniamino)*
Le français de Nouvelle-Calédonie *(C. Pauleau)*
Le français en Centrafrique *(A. Queffélec)*
Le français en Guinée *(A.M. Diallo)*
Le français en Mauritanie *(B. Ould Zein, A. Queffélec)*
Sociolinguistique du français en Afrique francophone *(P. Dumont, B. Maurer)*

(Duculot/De Boeck Université – AUPELF-UREF)
Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire *(I. A. Mel'cuk, A. Clas, A. Polguère)*
Le régionalisme lexical *(collectif)*
Les dictionnaires bilingues *(collectif)*
Le corpus lexicographique *(collectif)*
Traitement automatique des langues naturelles *(collectif)*
Ressources et évaluation en ingénierie des langues *(collectif)*
Le français au Maroc *(F. Benzakour, D. Gaadi, A. Queffélec)*
Le français de Madagascar *(C. Bavoux)*

(FMA – AUPELF-UREF)
Les politiques linguistiques, mythes et réalités *(collectif)*
Lexicomatique et dictionnairiques *(collectif)*
TA-TAO : Recherches de pointe et applications immédiates *(collectif)*

(John Libbey Eurotext – AUPELF)
Inventaire des usages de la Francophonie :
Nomenclatures et méthodologies *(collectif)*
Visages du français :
Variétés lexicales de l'espace francophone *(collectif)*

(Presses de l'Université de Montréal – AUPELF-UREF)
La traductique *(collectif)*

(Presses de l'Université du Québec – AUPELF)
L'environnement traductionnel *(collectif)*

(Serviced – AUPELF-UREF)
La mémoire des mots *(collectif)*

(Université Saint-Joseph – AUPELF-UREF)
La diversité linguistique et culturelle et les enjeux du développement *(collectif)*

(AUPELF-UREF)
Fondements et perspectives en traitement automatique de la parole *(collectif)*

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos XIII

Introduction. 1

PREMIÈRE PARTIE
L'emprunt dans les variétés de français langue maternelle 5

CONFÉRENCE D'OUVERTURE
L'évolution du statut de l'emprunt linguistique
Gilles BIBEAU 7

La néologie et les anglicismes par tranches d'âge en français louisianais
Michael D. PICONE et Amanda LaFLEUR 15

Les emprunts au vocabulaire de base de l'anglais en français ontarien
Raymond MOUGEON 29

Les germanismes lexicaux dans la Suisse latine : idéologie et réalité
Pierre KNECHT. 45

L'emprunt et l'intervention linguistique officielle
Tina CÉLESTIN 55

Le traitement des emprunts dans le *Dictionnaire suisse romand* : aperçus théoriques et méthodologiques
André THIBAULT 69

Description lexicographique de l'emprunt *well* dans une variété de français parlé du sud-est du Nouveau-Brunswick
Gisèle CHEVALIER. 85

Vers une étude comparée des lexiques français d'Amérique du Nord : l'influence lexicale anglaise en français canadien et en français cadien
Kevin J. ROTTET et Dan GOLEMBESKI 99

Les anglicismes dans le *Dictionnaire canadien bilingue*
Roda P. ROBERTS et Johanne BLAIS. 113

L'influence sur le français de France du français venu d'ailleurs
Pierre RÉZEAU. 127

La dynamique des langues dans la traite des fourrures : 1760-1850
Robert VÉZINA 143

DEUXIÈME PARTIE
L'emprunt dans les variétés de français langue seconde 157

CONFÉRENCE PLÉNIÈRE
Prolégomènes à une théorie de l'emprunt en français langue seconde
Jean TABI-MANGA 159

Emprunts et calques dans le français du Niger : de la nécessité à la créativité
Daniel BARRETEAU et Boureïma DIADIÉ 177

Contacts français/wolof : problèmes de la sélection lexicographique de l'emprunt
Moussa DAFF 195

Emprunts du français aux langues nationales : acceptabilité, intégration et traitement lexicographique. Cas du Burkina Faso
Alou KEITA 209

Domination culturelle et traitement lexicographique de l'emprunt
Claude FREY 221

L'emprunt : de la nécessité au métissage
Isabelle ANZORGE. 237

De l'influence des langues minoritaires dans la création des particularités lexicales du français au Burkina Faso
Luc DIARRA 247

Théorie de l'emprunt à une langue minoritaire : le cas des emprunts du français aux langues africaines
Zachée Denis BITJAA KODY 259

Emprunts, hybrides et identité culturelle des jeunes au Gabon
Karine BOUCHER et Suzanne LAFAGE. 269

Emprunt ou xénisme : les apories d'une dichotomie introuvable ?
Ambroise QUEFFÉLEC 283

Les emprunts dans la presse marocaine d'expression française : problèmes d'intégration
Redouane SALAH-EDDINE 301

Le français au Maroc. Le problème des doublets : entre dénotation et connotation
Fouzia BENZAKOUR 313

TROISIÈME PARTIE
Créoles et français dans la zone Sud : problèmes de démarcation . 325

CONFÉRENCE PLÉNIÈRE
Emprunt et démarcation entre le français et le créole dans la zone Sud
Albert VALDMAN 327

Français et créole dans la nomenclature des dictionnaires des Petites Antilles
Marie-Christine HAZAËL-MASSIEUX 333

Les créolismes dans la presse haïtienne de langue française :
Intégration ? Légitimation ?
Corinne ÉTIENNE 353

Le lexique du français louisianais et la notion de continuum linguistique
Kevin J. ROTTET 365

Identité culturelle, lexique et dynamique sociolinguistique à la Réunion
Michel BENIAMINO 379

Rapport final
Raymond MOUGEON 391

Liste des auteurs 397

AVANT-PROPOS

La collection « *Universités francophones* » de l'Agence universitaire de la Francophonie

La diffusion de l'information scientifique et technique est un facteur essentiel du développement. Aussi, dès 1988, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), mandatée par les Sommets francophones pour produire et diffuser revues et livres scientifiques, a créé la collection *« Universités francophones »*. Lieu d'expression de la communauté scientifique de langue française, elle vise à instaurer une collaboration entre enseignants et chercheurs francophones en publiant des ouvrages coédités avec des éditeurs francophones et largement diffusés dans les pays du Sud, grâce à une politique tarifaire préférentielle.

La collection se décline en différentes séries :

- les usuels : mis à jour régulièrement, ils suivent l'étudiant tout au long de son cursus ;
- les ouvrages de référence de formation à et par la recherche incluant les plus récents acquis de la recherche ;
- les monographies de recherche : livres de 3e cycle élaborés sous forme de manuels ou d'actes de journées scientifiques, notamment par les réseaux thématiques de recherche ;
- les ouvrages de synthèse de la collection « Savoir Plus Universités » vendus à 10F au Sud ;
- les dictionnaires et grands outils qui s'imposent par leur pertinence et leur rayonnement sur le marché éditorial francophone ;
- les ouvrages de prospective : ouvrages de réflexion donnant l'éclairage de la Francophonie sur les grandes questions contemporaines.

Notre collection, en proposant une approche plurielle et singulière de la science, adaptée aux réalités multiples de la Francophonie, contribue à promouvoir la recherche dans l'espace francophone et le plurilinguisme dans la recherche internationale.

INTRODUCTION

Cette publication reproduit 29 des 46 communications qui ont été présentées à Québec aux quatrièmes Journées scientifiques du réseau « Étude du français en francophonie » de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Les contraintes budgétaires ayant forcé les éditeurs à limiter le nombre des articles pouvant être publiés dans ce volume, la sélection des textes a donné lieu à un difficile exercice d'arbitrage.

Les Journées avaient réuni près de 90 participants venus de 22 pays différents. Pour la première fois, l'Acadie y était représentée ; le français de la Louisiane, qui avait été brièvement évoqué à l'occasion des Journées scientifiques de Nice (1991), faisait cette fois l'objet de trois communications. La participation des spécialistes de ces deux régions était facilitée par le fait que la rencontre scientifique se tenait à Québec. La thématique était en outre bien adaptée aux préoccupations des collègues nord-américains.

Les exposés ont rapidement montré que, si les francophones de cette zone vivent une situation particulière, leur langue étant constamment menacée dans sa survie, les problèmes d'analyse liés au phénomène de l'emprunt sont, d'une certaine façon, plus faciles à circonscrire au Canada et aux États-Unis que dans les pays du Sud. Dans les pays africains, des dizaines, voire des centaines de langues entrent en contact avec le français, ce qui pose non seulement le problème de l'acceptabilité de l'emprunt, mais aussi celui de son intégration phonologique et sémantique. Des phénomènes sociolinguistiques complexes d'appropriation et d'hybridation lexicale liés aux pratiques langagières des bilingues et à l'émergence de normes endogènes y président à la formation de nombreuses variétés dont la mixité linguistique rend souvent indécidable la distinction entre l'emprunt et le xénisme. Ce qui amène certains à penser que les situations africaines et, plus largement, les situations du Sud requièrent une nouvelle théorie de l'acceptabilité de l'emprunt en rapport avec la situation du français comme langue seconde — et officielle en Afrique subsaharienne — et avec la généralisation de nouvelles formes de bilinguisme.

Les situations de l'Afrique du Nord, bien que caractérisées par une tout autre polarisation linguistique, n'échappent pas à cette évolution en profondeur liée à la véhicularisation du français et de certaines langues autochtones, voire à leur vernacularisation. Cela entraîne pour conséquence une diversification de l'usage du français en de nombreuses variétés et le développement de particularités lexicales qui cumulent différents facteurs de variation.

C'est toutefois dans les zones de contact entre les créoles et le français que l'on a pris le mieux conscience des limites des instruments d'analyse ; non seulement peut-on hésiter quant à savoir quelle langue a emprunté à l'autre, mais on y est souvent dans l'impossibilité d'établir une démarcation entre les parlers en présence, le français régional et le créole étant imbriqués l'un dans l'autre ou formant un continuum.

De nombreux textes, portant aussi bien sur des variétés de français du Nord que du Sud, illustrent le fait qu'à travers l'étude des emprunts, c'est toute la question de l'évaluation de ces parlers qui est posée. Dans certains cas, l'analyse du phénomène de l'emprunt invite à s'interroger sur la fonction qui est dévolue à la langue française par rapport à d'autres langues. Le recours à l'emprunt peut devenir en quelque sorte un code de reconnaissance de l'identité culturelle ; dans certains cas, il correspond à une forme d'affirmation idéologique. L'étude des emprunts est en outre susceptible de renseigner sur l'évolution des rapports entre deux communautés linguistiques, aspect qui est bien illustré notamment dans le cas de la Suisse. Les communications ont traité de ces différents aspects en soulignant les rapports entre les contacts de langues et les identités culturelles.

En Amérique du Nord, le français est dans une situation paradoxale par rapport à l'Afrique ; son statut de langue maternelle ne l'empêche pas d'être une langue dominée, dont les fonctions peuvent parfois être réduites à celles d'un vernaculaire. En Afrique, le français est une langue seconde, mais il jouit d'un prestige certain du fait qu'il remplit le plus souvent les fonctions d'une langue véhiculaire. Du point de vue de leur nécessité, les emprunts qui pénètrent dans les français du Sud pourraient être considérés comme plus défendables, dans la mesure où ceux qui les introduisent puisent dans leur patrimoine linguistique de quoi adapter le français aux besoins de la communication locale.

La thématique des quatrièmes Journées scientifiques découlait logiquement de la réflexion conduite au sein du réseau depuis les premières Journées scientifiques tenues à Nice en 1991. Celles-ci, dominées par des préoccupations d'ordre sociolinguistique, avaient permis de déblayer le terrain en abordant l'ensemble des questions liées à la conception et à la mise en œuvre d'inventaires de particularités lexicales dans les différentes régions et les différents pays du Sud. Les deuxièmes Journées scientifiques (Louvain-la-Neuve, 1994) avaient été consacrées à la définition et à la discussion de la notion de « variante topolectale » (rendue également par le terme de *régionalisme lexical*). Lors des troisièmes Journées (Yaoundé, 1996), les participants avaient fait porter leur réflexion sur les méthodes de constitution et de gestion du corpus lexicographique en mettant l'accent sur les terrains africains. La question de l'emprunt, inévitable en lexicographie, avait déjà été abordée à plusieurs reprises dans le cadre des travaux du réseau, mais elle nécessitait un examen approfondi dans un exercice de mise en rapport des expériences

des diverses communautés francophones à travers les recherches des spécialistes qui les représentent.

À Québec, les communications ont fait une place plus grande qu'auparavant à la discussion des problèmes relatifs à la sélection et au traitement lexicographique des unités lexicales. Il faut dire que les efforts déployés depuis le début de la décennie en vue de la constitution des inventaires lexicaux commençaient à porter leurs fruits ; plusieurs inventaires avaient été publiés dans la collection « Universités francophones »[1] et un bon nombre de dictionnaires, réalisés dans le cadre des travaux du réseau ou influencés par eux, avaient vu le jour depuis le début des années 1990. Les participants aux Journées ont d'ailleurs eu l'occasion de souligner la parution de trois d'entre eux qui sortaient des presses, soit le *Dictionnaire universel francophone* (1997), dont Danièle Latin avait assuré la coordination scientifique pour l'AUPELF-UREF, le *Dictionnaire suisse romand* (1997), dont la réalisation par Pierre Knecht et André Thibault avait été favorisée par leur participation au projet de Trésor des vocabulaires francophones (TVF), financé par le réseau depuis 1994, et le *Dictionnaire historique du français québécois* (1998), préparé par l'équipe du Trésor de la langue française au Québec sous la direction de Claude Poirier, qui est également associée au TVF.

Signe du grand intérêt qu'ont suscité les Journées scientifiques dans le pays hôte, chacune des communications a fait l'objet l'année suivante d'un compte rendu détaillé dans la revue *Terminogramme*, publiée par l'Office de la langue française du Québec. Ce texte, rédigé par Lise Harou, permet notamment de prendre connaissance du contenu des communications qui n'ont pu être incorporées dans le présent volume[2].

Ces Journées scientifiques n'auraient pu avoir lieu sans la collaboration fructueuse de l'Agence universitaire de la Francophonie et de l'Université Laval. L'opérateur universitaire de la Francophonie a pris à sa charge la plus grande partie des frais d'organisation des Journées, assurant notamment la participation des chercheurs du Sud et celle des comités scientifiques. Plusieurs organismes gouvernementaux du Québec ont apporté une contribution qui a permis d'offrir les transports locaux, de produire les dossiers remis aux participants, d'absorber certains coûts de secrétariat et d'accueillir les participants à l'occasion du lancement et du banquet de clôture. Nous exprimons ici notre reconnaissance au gouvernement du Québec qui a ainsi soutenu généreusement nos efforts en conjuguant l'appui du ministère de l'Éducation, du ministère des Relations internationales et du ministère de la Culture et des Communications. Guy Dumas, directeur du Secrétariat à la politique linguistique, a joué à cet égard un rôle de coordination qui mérite d'être souligné. Messieurs Joël Jallais et Khalef Boulkroune, de la Direction de la

1. Voir la liste de ces inventaires à la p. VII.
2. Compte rendu de Lise Harou, dans *Terminogramme*, n° 89-90, mai 1999, pp. 85-106.

recherche, ainsi que de nombreux collaborateurs discrets au Bureau Europe et au Bureau Afrique de l'AUF ont participé à l'organisation internationale de la rencontre. À titre d'hôte des Journées, l'Université Laval a mis à notre disposition tous les services nécessaires et le Centre international de recherche en aménagement linguistique (CIRAL) nous a secondés efficacement. Que toutes les institutions et les personnes concernées reçoivent ici l'expression de notre gratitude et de nos remerciements.

Sur le plan scientifique, le Comité du réseau a bénéficié de la compétence de sept spécialistes qui se sont joints à lui pour l'établissement du programme et la sélection des propositions de communications. Nous sommes ainsi redevables à Michel Francard, membre sortant du Comité, Fouzia Benzakour, Jean-Claude Boulanger, Moussa Daff, Marthe Faribault, Pierre Knecht et Louis Mercier pour leur travail. Les participants ont certainement conservé en mémoire le nom de Gynette Tremblay à laquelle on doit attribuer le plein succès de cette rencontre sur le plan de l'organisation sur place. Celle-ci a pu compter sur la collaboration efficace de Jocelyne Duguay, du Bureau Amérique du Nord de l'AUF, et de Louise Bourcier, du Trésor de la langue française au Québec, auxquelles Gabrielle Saint-Yves et un groupe de bénévoles étudiants se sont joints pour répondre aux besoins des participants. Conrad Ouellon, en plus d'offrir les services du CIRAL, à titre de directeur, a eu l'amabilité de s'occuper de divers problèmes techniques ; Nathalie Bacon, Geneviève Geron et André Thibault ont relevé le défi de réaliser la démonstration de la Base de données lexicographiques panfrancophone du TVF qui a eu lieu lors d'une rencontre faisant suite aux Journées. La publicité de l'évènement a été assurée par Lucie Parent, du Bureau Amérique du Nord de l'AUF, qui a en outre veillé à la bonne marche du lancement. Nous tenons à dire merci à ces collègues, collaborateurs et amis dont la contribution se reflète d'une manière ou d'une autre dans le présent volume.

Les responsables de cette publication tiennent enfin à remercier les personnes qui les ont fait bénéficier de leur aide et de leurs connaissances dans le travail d'édition des textes, soit Nathalie Bacon et Jean Bédard, Claude Verreault et Pierre Martin, tous de l'Université Laval, ainsi que Mostafa Shoul, de l'Université Mohammed I (Oujda, Maroc). Que tous ceux qui ont rendu possibles la tenue des quatrièmes Journées scientifiques de notre réseau et la publication des actes trouvent ici l'expression de notre reconnaissance.

Danièle LATIN
Coordonnatrice du réseau
« Étude du français en francophonie »

Claude POIRIER
Responsable du Comité
d'organisation des quatrièmes
Journées scientifiques

PREMIÈRE PARTIE

L'emprunt dans les variétés de français langue maternelle

CONFÉRENCE D'OUVERTURE

L'évolution du statut de l'emprunt linguistique

GILLES BIBEAU

Pour ouvrir ces journées scientifiques de manière concrète et personnelle, je ne peux résister à l'envie de vous révéler la surprise et la profonde déception que j'ai éprouvées, à l'âge de 13 ans, à mon entrée au collège, lorsque j'ai appris que je devais cesser de *bréquer* et commencer à *freiner*, que je ne pouvais plus parler de *fleur* (*fleur de sarrasin, fleur à pain, fleur d'avoine*), mais de *farine*, que je ne pouvais plus manger des *bines* ou du *beurre de pinotte*, que mon père ne pouvait plus mettre ses *overalls* ni atteler son *tim* de chevaux *sur* la *wâgine*, ni *barguiner* son foin avec le voisin et encore moins *enfirouâper* le vicaire pour qu'il ne m'envoie pas au collège parce qu'il avait besoin de moi *sur* la terre.

J'ai été surpris d'apprendre que d'autres personnes ne parlaient pas comme moi et comme ma famille, et que, d'une certaine manière, étudier voulait dire, entre autres choses, changer ses mots, les remplacer par des mots que nous ne connaissions pas, pour parler à des personnes comme nous, qui comprenaient déjà très bien tout ce que nous disions. Il faut dire que nous n'avions pas la radio et encore moins la télévision. Et il ne s'agissait pas de quelques mots, mais bien de plusieurs centaines de mots, que je n'ai d'ailleurs pas fini de remplacer, car plusieurs de ces mots s'appliquent à un domaine que je ne fréquente plus guère.

Au collège, j'ai appris que la langue que nous parlions était le français, et que ces mots que je devais remplacer dans mon usage scolaire étaient, pour une bonne part, des emprunts à l'anglais, des anglicismes. Puis, je me suis demandé pourquoi nous avions fait ces emprunts. Après tout, nous n'étions pas si pauvres : notre ferme nous rendait autosuffisants ; nous ne manquions de rien d'essentiel. Alors pourquoi avoir tellement emprunté ? J'ai appris également que les Français n'avaient pas emprunté autant que nous à l'anglais et que, si nous voulions parler le « vrai français », nous devions remplacer ces emprunts par des mots présumés être utilisés par les Français.

C'est probablement à cause de cette expérience langagière que j'ai choisi, plus tard, de faire de la linguistique. Je voulais comprendre pourquoi nous

avions tellement emprunté et pourquoi on nous avait tellement corrigés ; je voulais surtout comprendre comment il se faisait que je n'avais eu aucune conscience de cette situation avant mon entrée au collège.

Et j'ai découvert, comme beaucoup d'autres Québécois, que nous avions emprunté tous ces mots à cause de l'influence directe – l'influence de contact dirions-nous – des Anglais sur nos modes de travail, nos modes de vie, nos besoins et même une partie de nos modes de penser. Nos emprunts exprimaient une dépendance relative par rapport aux anglophones, sans effacer pourtant l'essentiel de notre héritage socioculturel francophone. Nous nous retrouvions avec un héritage linguistique issu de deux sources différentes : une source principale francophone, exprimant une façon de dire la vie apparentée à celle des Français des XVI^{e} et XVII^{e} siècles, puis, une source secondaire anglophone, plus récente, pour différents aspects fonctionnels de notre vie. De plus, c'était un véritable héritage, totalement intégré, devenu culturel, dans le sens ethnologique du terme, inconscient pour la majorité des héritiers, et soumis aux règles de l'économie linguistique et de la fonctionnalité quotidienne.

Puis, je me suis dit que, si on pouvait examiner plus systématiquement les emprunts à l'anglais en relation avec les activités passées et actuelles de la communauté francophone, on connaîtrait avec beaucoup plus de détails la dimension et la forme de l'influence exercée par la communauté anglophone. On comprendrait davantage. Et je vois avec plaisir que les Québécois francophones ne sont pas les seuls à avoir emprunté... comme j'ai pu encore une fois le constater dans les résumés des communications qui nous seront présentées cette semaine.

Comme chacun sait, les emprunts sont toujours très surveillés par les banques, et tout autant par les banques de terminologie. J'ai encore un exemplaire du *En Garde !*, la banque de l'abbé Étienne Blanchard (2^{e} édition, 1912) avec pour sous-titre : *Termes anglais et anglicismes.* L'auteur nous informe qu'il a consulté le *Dictionnaire de nos fautes* de Rinfret, de même que Benjamin Sulte, Arthur Buies et Lionel Montal. J'aimerais vous lire une histoire rapportée par l'auteur (pp. 6-8), qui ne cite pas sa source, mais qui a vraisemblablement lu les mêmes auteurs que Lafontaine.

> « Xantus, un certain philosophe, avait comme cuisinier un esclave phrygien nommé Esope. Un jour, Xantus, qui a dessein de régaler des amis, lui commande d'appréter [*sic*] ce qu'il y a de meilleur. [...]
>
> Il ne sert que des langues qu'il a fait accommoder à toutes les sauces.
>
> Les convives apprécièrent d'abord le choix de ce mets ; à la fin, ils s'en dégoûtèrent.
>
> – Ne t'avais-je pas commandé, s'écrie le maître ahuri, d'acheter ce qu'il y avait de meilleur ?
>
> – Eh ! qu'y a-t-il de meilleur que la langue ? répond Esope. C'est la clef des sciences, l'organe de la vérité ; par elle on instruit, on persuade, on règne dans les assemblées ; on s'acquitte du premier des devoirs qui est de prier.
>
> – Eh bien ! dit Xantus, qui prétendait l'attrapper [*sic*], apprête-moi [*sic*] demain ce qu'il y a de pire.

Le lendemain, Esope fait servir le même mets.

- Ah ça ! veux-tu te moquer de nous ? s'écrie le maître courroucé.
- Pas du tout, reprend l'esclave. N'est-ce pas que la langue est la pire des choses ? C'est la mère des procès ; la source des querelles et des guerres. Si on dit que la langue est l'organe de la vérité, c'est aussi l'organe de l'erreur, et, ce qui est pis, l'organe de la jalousie, et de la haine. Par elle, on sépare les familles, on divise les meilleurs amis. Si, d'un côté, elle sert à prier Dieu ; de l'autre, elle profère contre sa puissance les plus épouvantables blasphèmes [*sic*]. »

Et Blanchard de conclure :

« Une langue bien parlée est la plus belle des choses ; une langue mal parlée, bariolée d'anglicismes, c'est comme le deuxième mets d'Esope : la pire des choses. »

N'oublions pas que c'était le même mets !

Après le *En Garde !* (1912) et le *Dictionnaire du Bon Langage* (1914) de l'abbé Étienne Blanchard, on peut consulter de nombreux dictionnaires plus ou moins correctifs du français au Canada qui se sont succédé, accompagnés, à certains moments, de travaux sur des dimensions particulières de la langue québécoise, entre autres le célèbre *Glossaire du parler français au Canada* (1930) de la Société du parler français au Canada, le *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada* (de Gérard Dagenais, 1967), le *Dictionnaire correctif du français au Canada* (1968) et le *Dictionnaire des canadianismes* (1989) de Gaston Dulong, et plusieurs autres, en passant par *Le livre des expressions québécoises* (de Pierre DesRuisseaux, 1979), *l'Empire du sacre québécois* (de Clément Légaré et André Bourgaïeff, 1984). Même les dictionnaires de traduction canadiens ou québécois signalent les emprunts.

On peut consulter, bien sûr, les travaux plus récents de l'Office de la langue française du Québec (OLF) sur la normalisation linguistique et sur les emprunts, ses banques de terminologie, de même que les bases de données et les nombreux rapports de recherche du Trésor de la langue française au Québec (TLFQ) de l'Université Laval, des groupes de recherche lexicographique de l'Université de Sherbrooke et de l'Université de Montréal, sans compter les initiatives dictionnairiques des maisons d'édition privées. Le lancement de dictionnaires régionaux, mercredi soir, nous montrera d'ailleurs que l'activité lexicographique est encore fébrile.

Je n'apprends rien ici à des spécialistes de la lexicographie de l'emprunt. Mais ce que je cherche à communiquer, avant que les ateliers ne se mettent en branle, c'est une observation que j'avais pu faire sur l'évolution du caractère plus ou moins correctif des dictionnaires à travers le temps et que j'ai redécouverte avec beaucoup de plaisir dans les résumés des communications inscrites à ces IV^es^ Journées scientifiques. Cette observation donne à un intervenant comme moi – qui partage le point de vue des linguistes – la conviction que l'étude des emprunts, que ce soit en langue maternelle, en langue seconde ou dans les

créoles, a évolué de façon intéressante depuis les trente ou quarante dernières années, et cela à deux points de vue majeurs: le jugement de valeur que l'on porte sur le statut de l'emprunt et la dimension pluridisciplinaire des interprétations qu'on en fait.

La lexicographie a cheminé comme les autres sciences humaines, comme la psychologie, la sociologie et l'anthropologie, par exemple. La lexicographie de l'emprunt, qui devient progressivement une branche de la linguistique, a évolué dans ses orientations, ses perspectives, ses méthodes de recherche, le traitement et l'interprétation de ses données, en partie sous l'influence des autres sciences humaines. On peut résumer cette évolution en parlant de trois périodes successives que je nommerai: la lexicographie *traditionnelle* (le passé), la lexicographie *actuelle* (le présent) et la lexicographie *virtuelle* (l'avenir possible).

La lexicographie *traditionnelle* de l'emprunt a été fortement marquée par l'idée que l'emprunt, comme le disait Étienne Blanchard, est un mal profond qu'il faut radier de l'usage. Dans les pays francophones, on partait (et on part encore souvent) du français défini dans les grammaires et les dictionnaires officiels publiés en France et on condamnait explicitement l'emploi de la plupart des mots empruntés à une autre langue, quelles que soient les conditions d'emploi. L'opinion d'Étienne Blanchard se retrouvait dans toutes les publications sur le sujet, sauf exceptions très rares. Les emprunts sont des fautes: il faut corriger les fautes. Point!

La lexicographie *actuelle* de l'emprunt a commencé à se laisser influencer, en partie du moins, aussi bien dans l'attitude que dans les référents, par un certain nombre de faits et d'idées. En particulier:

(1) par les positions méthodologiques et théoriques de la linguistique et de la sociolinguistique qui décrivent les langues vernaculaires et montrent que ce sont des systèmes tout à fait fonctionnels dans les conditions où elles sont utilisées (pensons ici à la discussion animée de Labov et de Bernstein sur la problématique britannique, dans *Langage et classes sociales*, 1975);

(2) par les positions de l'ethnolinguistique qui attirent notre attention sur les dimensions sémantiques et socioculturelles véhiculées par les langues et nous indiquent qu'on ne peut modifier ou remplacer des langues sans atteindre les référents profonds de l'identité, du sentiment d'appartenance, de la cohérence sociale (on peut relire à cet égard *Language*, de Sapir (1921), et la position de l'UNESCO, en 1953, sur les langues vernaculaires);

(3) par la psycholinguistique qui nous parle non seulement des stades de développement des langues et de leur dépendance par rapport au milieu ambiant, mais aussi des attitudes, des motivations, du concept de soi, des

dimensions cognitives et affectives véhiculées par les langues maternelles et souvent menacées par les autres langues présentes, surtout lorsque ces dernières possèdent un statut officiel. (C'est le psychologue W. Lambert qui a créé au Canada les concepts de bilinguisme *additif*, langue seconde non menaçante [le français pour les anglophones], et de bilinguisme *soustractif*, langue seconde menaçante [l'anglais pour les francophones]) ;

(4) enfin par l'attribution d'un statut officiel à certains créoles (par ex. en Haïti) et à des langues aborigènes (par ex., au Canada, le cri, le mohawk, l'inuktitut, etc.).

Comme nous le verrons dans les ateliers et lors de la table ronde sur les créoles, on cherche de moins en moins à traiter les emprunts comme un phénomène exclusivement linguistique. On commence à adopter une attitude moins corrective, plus descriptive, plus associée aux conditions socioculturelles dans lesquelles les usagers se trouvent. Toutefois, certains auteurs préfèrent encore « conseiller » fortement les usagers (pour employer un euphémisme), mais ils le font généralement sans condamner les emprunts à tous les registres de langue et dans toutes les régions. C'est un pas important. La nouvelle politique de l'OLF relative à l'emprunt comportera, j'en suis sûr, des nuances inspirées de ces perspectives socioculturelles qui caractérisent la période actuelle de la lexicographie de l'emprunt.

Cependant, le rêve d'un amoureux des sciences *virtuelles* du langage n'est pas encore pleinement réalisé. Comme dans certains des plus beaux rêves, le rêveur visualise une sorte de symbiose des éléments. Une symbiose, c'est-à-dire une association, une interdépendance même des éléments qui est durable et qui comporte une réciprocité véritable. Ici, on pourrait penser à une symbiose des sciences humaines qui s'intéressent au langage, sans oublier les sciences politiques et les études littéraires. Dans cette perspective, il devient impossible d'expliquer les emprunts sans considérer toutes les dimensions, tous les éléments auxquels ils peuvent se rattacher, dans une attitude pleinement descriptive, la plus objective et la plus complète possible.

Mais ce rêve de l'harmonie dans la complémentarité porte en lui-même des dimensions qui peuvent paraître contradictoires et rendre sa réalisation plus... disons plus lente. En particulier dans le passage à l'action, dans les décisions à prendre à propos des emprunts, comme à propos de plusieurs aspects de l'usage des langues, soit en éducation, soit dans les champs de l'administration, de la science, de la production artistique, etc.

Si, d'une part, on peut arriver à décrire scientifiquement les emprunts, d'autre part, le traitement qu'on peut en faire *pour le bien-être de la communauté* repose sur des éléments qui placent les conclusions de certaines sciences du langage en contradiction avec les conclusions d'autres sciences du langage. Si, par exemple,

la sociolinguistique peut nous démontrer que l'utilisation des emprunts ne gêne en rien, dans la plupart des cas, la fonctionnalité de la communication, et si l'ethnolinguistique peut nous faire comprendre que les emprunts, comme tels, font partie intégrante de l'identité culturelle et ne servent qu'à l'exprimer, les sciences politiques, de leur côté, nous incitent à tenir compte des stéréotypes socioculturels qui existent dans la communauté linguistique et qui contiennent encore souvent une série de valeurs et d'opinions négatives à propos de certains emprunts (comme à propos de certains registres de langue) et nous invitent à en tenir compte dans l'aménagement linguistique.

Ainsi, les aménagistes, comme on les appelle parfois, et tous ceux qui construisent des œuvres d'aménagement (comme les auteurs de dictionnaires, de manuels ou de politiques linguistiques) considèrent qu'ils ne peuvent pas négliger les stéréotypes : ils sont tenus au compromis. Et, ce faisant, malheureusement, ils donnent l'impression de confirmer, de valider les stéréotypes, parfois même de les renforcer, de les justifier. Beau dilemme !

Mais... le rêveur virtuel rêve encore. Il se rend compte que les stéréotypes qu'il vient d'évoquer sont souvent néfastes pour la communauté, parce qu'ils contiennent des référents implicites à une hiérarchie sociale, à une structure de privilèges, ou même à des intérêts sociaux et économiques en contradiction avec les référents, eux-mêmes politiques, de *la liberté*, de *l'égalité* et de *la fraternité*. Le rêveur cherche à trouver un compromis au compromis. Il se demande, par exemple, si les aménagistes ne pourraient pas, *dans l'avenir*, se donner comme mandat de fournir toutes les informations lexicographiques appropriées sur l'origine, sur la distribution géographique, sur les registres de langue, même sur le caractère contesté de certaines formes empruntées, et laisser aux utilisateurs de leurs œuvres et aux usagers de la langue le soin de choisir ce qui leur convient. Une fonction de conscientisation plutôt que de compromission... scientifique.

La réflexion actuelle sur les emprunts nous amène à trois conclusions fondamentales.

a) Beaucoup d'emprunts *en langue maternelle* n'ont pas un statut synchronique d'emprunts, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas perçus comme des emprunts par les usagers, mais sont des rejetons historiques, traduisant l'influence passée, et parfois encore présente, d'un mode de vie et de parler d'une communauté étrangère, rejetons adoptés, puis culturellement intégrés, par une communauté linguistique (comme par exemple ceux de ma communauté d'origine).

   À l'opposé, beaucoup d'emprunts *en langue seconde* (à partir de la langue maternelle ou d'une autre langue) ont souvent un véritable statut synchronique d'emprunts, ou peut-être mieux un statut de *prêts* (ou de *transferts*), pour des raisons de suppléance lexicale dans des conditions d'inadéquation de la langue seconde pour parler de certaines réalités qu'on a coutume de

nommer dans sa langue maternelle (comme par exemple les prêts que font les langues africaines au français, leur langue seconde).

b) Les emprunts et les prêts peuvent nous renseigner sur différents aspects des rapports entre deux ou plusieurs communautés; ils constituent à cet égard des guides historiques et descriptifs précieux sur le contact social, culturel, économique et politique des communautés linguistiques.

c) La normalisation linguistique efficace sur les emprunts et sur les prêts ne peut se faire qu'en tenant compte à la fois de leur niveau d'ancrage dans l'usage et des raisons de leur maintien ou de leur remplacement dans la communauté visée. Et les seules raisons de maintenir ou de remplacer un emprunt ou un prêt sont d'ordre extra-linguistique, c'est-à-dire fondées sur des nécessités fonctionnelles de la communication langagière et non sur des critères proprement linguistiques ou formels. Autrement dit, ce n'est pas parce que des aménagistes incitent les usagers à remplacer ou même à conserver des emprunts que les usagers vont le faire.

Et le rêveur se réveille. Il voit bien qu'il y a une différence entre le rêve et la réalité, mais il a une conviction aussi profonde que celle des aménagistes antérieurs, à savoir qu'une bonne partie de son rêve correspondra à la troisième période de la lexicographie de l'emprunt: la période virtuelle, c'est-à-dire la période possible dans l'avenir. La période strictement descriptive. Autrement dit, il voit que la lexicographie de l'emprunt et la lexicographie du prêt linguistiques ont de l'avenir.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BERNSTEIN, Basil B., 1975, *Langage et classes sociales: codes sociolinguistiques et contrôle social*, Paris, Éditions de Minuit.

BLANCHARD, Étienne, 1912, *En garde! Termes anglais et anglicismes dans le commerce, les relations sociales, les conversations, les journaux, à la ferme, au Parlement, etc.*, [Montréal].

BLANCHARD, Étienne, 1914, *Dictionnaire de bon langage*, Paris, Librairie Vic et Amat.

DAGENAIS, Gérard, 1967, *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, Québec – Montréal, Éditions Pedagogia inc.

DesRUISSEAUX, Pierre, 1979, *Le livre des expressions québécoises*, LaSalle, Hurtubise HMH.

DULONG, Gaston, 1968, *Dictionnaire correctif du français au Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

DULONG, Gaston, 1989, *Dictionnaire des canadianismes*, [Boucherville (Québec)], Larousse Canada.

LÉGARÉ, Clément & André BOUGAÏEFF, 1984, *L'empire du sacre québécois. Étude sémio-linguistique d'un intensif populaire*, Sillery, Presses de l'Université du Québec.

RINFRET, Raoul, 1896, *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*, Montréal, Librairie Beauchemin.

SAPIR, Edward, 1921, *Language, an Introduction to the Study of Speech*, New York, Harcourt, Brace and Company.

Société du parler français au Canada (La), 1930, *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale [réimpr.: Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1968].

ANNEXE

Explication des mots cités

barguiner 1. v. intr. *Fam.* Marchander. 2. v. tr. *Fam.* Marchander (un objet usagé, un service). – Sans doute d'origine française, mais a pu subir l'influence de l'anglais *to bargain.*

beurre de pinotte n. m. *Fam.* Préparation onctueuse faite à partir de graines d'arachides, appréciée surtout en tartines. – D'après l'anglais *peanut butter.*

bine n. f. *Fam.* Haricot sec. *Des beans*: des haricots au lard. – De l'anglais *bean.*

bréquer v. intr. *Pop.* Freiner. – De l'anglais *to brake*, avec adaptation morphologique.

enfirouâper v. tr. *Fam.* Tromper, duper (qqn). – D'origine obscure.

fleur n. f. *Vieilli* Farine. – D'origine française, mais a pu être maintenu sous l'influence de l'anglais *flour.*

overall n. f. ou m. *Fam.* (Général. au pluriel). Salopette en toile de coton résistante que portent les travailleurs manuels. – De l'anglais *overalls.*

tim n. m. *Pop.* Paire de chevaux qu'on attelle ensemble. – De l'anglais *team.*

wâgine n. f. *Vieilli* ou *rural* Voiture à quatre roues tirée par des chevaux, des bœufs. – De l'anglais *wagon.*

La néologie et les anglicismes par tranches d'âge en français louisianais[1]

MICHAEL D. PICONE ET AMANDA LaFLEUR

La nécessité de la productivité lexicale et la réalité de l'anglais omniprésent constituent deux éléments constants dans l'expérience de tout locuteur franco-louisianais. Cependant, ni les préférences néologiques ni le recours à l'anglais ne se manifestent de manière homogène en Louisiane, car les stratégies de discours en ce qui a trait au vocabulaire varient, en grande partie, en fonction de l'âge des locuteurs. Il est probable que la variation néologique par tranches d'âge existe, à des degrés différents, dans toutes les cultures et dans toutes les langues, mais cette variation a adopté une configuration particulière en Louisiane, d'une part à cause de la nature changeante, depuis plus d'un siècle, des rapports avec l'anglais véhiculaire, et d'autre part à cause d'une prise de conscience plus récente aboutissant à un renouveau partiel de la francophonie louisianaise, notamment à travers les programmes de français en immersion s'adressant aux jeunes.

1 — LA GÉNÉRATION PRÉCÉDANT LA SCOLARISATION OBLIGATOIRE (EN 1916)

Pour la génération la plus âgée, dont le français était la langue dominante et exerçait une influence marquée sur l'anglais, on observe une convergence entre les deux langues. C'est-à-dire que le code anglais, modifié à cause du substrat français et de la réduction phonologique, fournit des éléments de vocabulaire où la question de l'intégration morphosyntaxique en français ne se pose plus. Par exemple, lorsque le célèbre musicien-compositeur Dennis McGee, né en 1893 à Bayou Marron, parlait anglais, il supprimait régulièrement les flexions de pluralité pour les substantifs et celles du prétérit pour les verbes (pour les exemples ci-dessous, v. Blank, Strachwitz et Gosling 1989) :

(1) a. I'm married now three time. (*cf. times*)
« Je me suis marié trois fois. »

1. La recherche sur laquelle s'appuie cette étude a bénéficié d'une subvention accordée par le Research Grants Committee, University of Alabama.

b. I got fifteen kid. (*cf. kids*)
« J'ai quinze gosses. »

c. Two of my first wife die. (*cf. wives died*)
« Mes deux premières femmes sont mortes. »

Ainsi, lorsque Dennis McGee, en parlant français, avait recours à l'anglais pour combler des lacunes dans le lexique français, dans l'exemple (2)a (Ancelet, sans date), il ne faut pas se surprendre de l'absence de la désinence du pluriel : sa suppression n'est pas directement attribuable au procédé du transfert du vocable anglais au français puisque la flexion était déjà absente dans la langue d'origine, c'est-à-dire en anglais francisé et simplifié. Il en est de même pour les exemples (2)b à (2)d. Dans l'exemple (2)e, c'est la particule anglaise *to* de l'infinitif qui n'est pas remplacée par la désinence française habituelle *-er*.

(2) a. Faire des [ˈɹɛkɹd]. (*cf.* anglais standard *records* [ˈɹɛkɹdz] « disques »)
(Dennis McGee, né en 1893, Bayou Marron).

b. Il était [bɔlˈhɛd]. (*cf.* anglais standard *baldheaded* « chauve »)
(Locuteur né avant 1898, Ville Platte).

c. On a [goˈhɛd] aller aux courses. (*cf.* anglais standard *went ahead*)
« Nous avons repris notre route pour aller aux courses. »

d. Mom l'a [spɛ̃k] pour ça. (*cf.* anglais standard *spanked*)
« Maman lui a donné une fessée pour cette raison. »
(M. Brown, née en 1906, L'Anse Bourbeuse).

e. Elle voulait [draˈv]. (*cf.* anglais standard *to drive* « conduire »)
(M. Dronet, née en 1892, Kaplan).

Dans la plupart de ces exemples, les mots d'origine anglaise subissent un processus d'assimilation, partielle ou totale, à la phonologie française. Par exemple, Melazie Dronet utilisait le [r] apical du français louisianais en disant : « Elle voulait drive » (2)e, alors que la génération suivante conserve habituellement le [ɹ] rétroflexe de l'anglais : « J'ai [dɹaˈv] en ville » (voir la suite).

En fait, les emprunts à l'anglais entièrement assimilés s'intégraient plus facilement au français louisianais autrefois, quand la population francophone connaissait moins bien l'anglais (la raison de ce phénomène sera donnée plus loin). En voici quelques exemples (v. aussi Guidry et LaFleur 1994 : 134) :

coal oil > *coloeille* [kolˈœj] « pétrole lampant »

purse > *poeille* [pœj]

gone > *gone* [gɔ̃n] « parti »

go ahead > *gohead* [go'hɛd][2] « redémarrer », *cf.* (2)c

Christmas > *Chrismusse* [kris'møs] « Noël »

smart > *smatte* [smat] « intelligent, impertinent »

back > *back* (adv.) [bæk][3] « de retour »

Pour les anglicismes qui sont répandus dans la francophonie, tels que *smart* et *back* (*cf.* Bergeron 1980, Rey-Debove et Gagnon 1990), il n'est pas facile de déterminer l'époque où ils sont apparus en français louisianais ni la voie de pénétration. Certains anglicismes précoces ont certainement accompagné les premiers colons venant du Canada et de France (Picone 1996 : 72-73). D'autres sont entrés en Louisiane plus tard – ou bien ont subi des modifications plus tardives – par le truchement de la population néo-orléanaise qui a maintenu un contact très important avec la France jusqu'à la guerre de Sécession. D'autres anglicismes ont probablement accompagné l'immigration française du XIX^e^ siècle, qui a été importante, surtout dans la paroisse[4] des Avoyelles et dans celle d'Évangéline. Chez certains locuteurs louisianais âgés, la prononciation de l'emprunt garde des traces de ce contact. À titre d'exemple, Melazie Dronet a conservé la prononciation [me'tiŋ] pour *meeting*, laquelle remonte au XIX^e^ siècle en France (Picone 1998). Dans d'autres cas, les emprunts parallèles et indépendants ne sont pas à exclure *a priori*.

Si l'emprunt assimilé est moins fréquent de nos jours, c'est sans doute à cause de la montée du bilinguisme. C'est-à-dire que l'emprunt va de plus en plus à contre-courant de l'économie linguistique du fait que, avec la généralisation du bilinguisme, tout le monde finit par comprendre les mots anglais sous leur forme non assimilée (Picone 1996 : 90 ; Klingler, Picone et Valdman 1997 : 174). C'est ainsi que, dans la génération à venir, l'emprunt assimilé va se voir remplacer en grande partie par une forme d'alternance codique où des mots non assimilés vont s'introduire dans des phrases formulées en français.

Étant donné que la génération précédant la période de scolarisation (avant 1916) avait une connaissance de l'anglais beaucoup moins complète, les expressions calquées sur l'anglais étaient moins nombreuses. Du reste, celles qu'on aurait pu, *a posteriori*, rattacher à l'anglais peuvent s'expliquer par d'autres raisons. En effet, certaines expressions louisianaises attribuées au contact avec l'anglais, telles que *raffinerie d'huile*, *puits d'huile* et *clos d'huile* (*cf. oil refinery*, *oil*

2. Le français louisianais conserve la consonne /h/ qui n'a jamais perdu son statut phonémique (*cf. haut* [ho]). La présence de [h] dans la prononciation de *gohead* et dans d'autres emprunts ne s'écarte en rien de la phonologie normale du français louisianais.

3. La voyelle [æ] se manifeste en français acadien et louisianais dans d'autres contextes pour certains locuteurs, notamment à la place de [ɛ] devant [r] : *père* [pær] ou [par].

4. Le terme *paroisse* désigne en Louisiane une division administrative pouvant comprendre plusieurs villages et petites villes.

well, oil field), ont été formées en parfaite conformité avec des usages archaïques – et tout à fait naturels – qui rendent compte du fait qu'un terme comme *huile* ait pu prendre une valeur sémantique plus large qu'en France (Picone 1996 : 70 ; Valdman 1997 ; Klingler, Picone et Valdman 1997 : 173).

2 — La génération suivant la scolarisation obligatoire

L'interdiction du français dans les écoles louisianaises remonte en fait à la période qui a suivi la guerre de Sécession, c'est-à-dire au moment où le gouvernement fédéral, influencé par les représentants, nordistes pour la plupart, poursuivait une politique d'assimilation forcée des États rebelles vaincus. En 1864, donc, la constitution louisianaise, dite de « reconstruction », interdit formellement l'usage du français dans l'enseignement (Estaville 1990 : 109). Cette interdiction est néanmoins atténuée, en ce qui concerne son impact sur le français, par le fait que l'enseignement public n'est pas encore obligatoire. Il le deviendra en 1916, peu après le lancement d'une politique d'assimilation à l'échelle nationale pendant la présidence de Theodore Roosevelt (1901-1909). C'est ainsi que la nouvelle constitution de 1921, interdisant de nouveau l'usage du français à l'école, aura des conséquences encore plus néfastes pour le français chez la génération scolarisée. Pour ces jeunes francophones, humiliés à l'école, l'acquisition de l'anglais aura une importance capitale et il en résultera un bilinguisme généralisé.

Quant à la néologie et au recours à l'anglais pour combler les lacunes du lexique, l'acquisition plus complète de l'anglais chez cette génération – et la normalisation de l'anglais acquis par suite de la scolarisation et du contact croissant avec d'autres anglophones –, entraînera un comportement linguistique différent de celui de la génération précédente en ce qui a trait aux emprunts à l'anglais.

Pour commencer, le nombre de calques va augmenter, d'une part à cause de la meilleure connaissance de l'anglais, et d'autre part à cause des exigences linguistiques d'un nouveau style de vie. C'est cette génération, donc, qui va introduire dans l'usage *laveuse de plats* « lave-vaisselle » (*cf. dishwasher*), *l'homme du temps* « le présentateur du bulletin météo » (*cf. weather man*), *courir pour eine office* « se présenter aux élections » (*cf. run for office*), *cavalier de disques* « présentateur de disques à la radio » (*cf. disk jockey*), ainsi que des métaphores reformulées sous l'influence de faits d'actualité, telles que *c'est pas toi qu'as été le premier à péter dessus la lune* « tu n'es pas aussi formidable que ça », ou encore *Ronald Reagan va pas voir ça* « l'erreur n'est pas grave » (LaFleur 1999). Simultanément, le phénomène d'assimilation des emprunts va décroître, car l'économie linguistique ne favorise plus les emprunts dans un contexte où le bilinguisme général permet à tout le monde de comprendre le mot anglais non assimilé quand celui-ci est inséré dans le discours français.

Le recours à l'anglais est attribuable soit à la nécessité, comme dans l'exemple (3)a, ci-dessous, où il n'y pas d'équivalent français connu du locuteur pour *lottery*, soit au choix stylistique, comme dans l'exemple (3)b où le locuteur utilise le terme anglais avant de prononcer tout de suite l'équivalent français. Il existe bien des cas où nécessité et choix se confondent. Dans l'exemple (3)c, la locutrice préfère donner l'indication de l'année en anglais. Alors qu'elle comprend certainement l'équivalent français *soixante-deux* – qu'elle aurait entendu utiliser d'innombrables fois dans sa vie, surtout chez ses aînés –, il est beaucoup moins sûr qu'elle soit à l'aise avec la manipulation orale des chiffres français dépassant les soixante[5].

(3) a. Le LOTTERY a va toucher.
« Le prix de loto qu'elle va gagner. »
(S. Bonin, né en 1924, Arnaudville).

b. C'est des tits NICKNAME, des tits noms.
« Ce sont des surnoms. »
(J. Fontenot, né en 1939, Grand Prairie).

c. J'ai commencé en décemb' OF SIXTY-TWO.
(C. Russet, née en 1938, Ceclia).

Ceci représente une accélération d'un phénomène qui existait déjà chez la génération précédente, comme l'ont démontré les exemples (2)a à (2)e. Cependant, le traitement de quantité de transferts lexicaux provenant de l'anglais démontre que la convergence entre l'anglais et le français qui existait chez la génération antérieure est remplacée par une nouvelle dynamique bien particulière chez la nouvelle qui possède le code anglais en entier. Généralement, pour celle-ci, tout comme pour la précédente qui a fourni le modèle linguistique français, les vocables anglais s'incorporent dans le discours français dépourvus de flexion. Mais, plus que la génération d'avant, la nouvelle garde la phonologie d'origine anglaise pour ces vocables. D'ailleurs, c'est précisément à cause de l'acquisition de l'anglais dans son ensemble que l'on ne peut plus attribuer le manque de flexions à la réduction préalable de celles-ci en anglais, selon l'habitude de la génération précédente. Il faut donc faire une autre analyse de ce phénomène quand on prend en compte cette deuxième génération.

Dans le cas des noms au pluriel qui ne comportent pas la marque du nombre à l'oral, comme en (3)b et (4)a à (4)d (Picone 1994b, Benoit 1998), on pourrait estimer spontanément qu'il s'agit tout simplement d'une tendance à se conformer à la morphosyntaxe normale du français pour le code oral, où la pluralité est représentée au niveau du déterminant et non au niveau du substantif.

5. Dans les exemples, les lettres majuscules correspondent aux vocables prononcés à l'anglaise.

(4) a. Il a été à l'école avec les BIG SHOT. (« gros bonnets »)

b. Les gros TANK TRUCK. (« camions-citernes »)
(H. Castille, né en 1933, Leonville, Bayou Teche).

c. Al avait les HIGH CHEEK BONE. (« pommettes saillantes »)

d. Les frères et les NEPHEW. (« neveux »)
(W. Trahan, née en 1936, Paroisse Jefferson Davis).

Cependant, une autre analyse de ce phénomène est possible lorsque l'on considère la suppression de la flexion relative aux verbes anglais insérés dans le discours français. Cette fois, l'absence de la flexion ne correspond ni à la morphosyntaxe normale du français ni à celle de l'anglais. Dans les exemples (5)a à (5)c, on ne trouve ni le suffixe du participe passé anglais *-ed*, ni celui du français *-é* qui prédominait pour les verbes assimilés (*cf.* Guidry et LaFleur 1994 : 134).

(5) a. Les chemins étaient tout FLOOD. (*cf. flooded* « inondés »)
(B. Brown, né en 1938, Lafayette).

b. Mon SINK est tout STOP UP. (*cf. stopped up*)
« Mon évier est tout bouché. »
(F. LaFleur, née en 1931, près de Eunice).

c. Je l'ai bien CONVINCE. (*cf. convinced* « convaincu »)
(H. Castille, né en 1933, Leonville).

La suppression de la flexion se manifeste non seulement par l'absence des suffixes, mais également par l'absence de l'alternance vocalique habituelle. On note la chose le plus souvent à propos du verbe *drive* « conduire, aller en voiture », dont le prétérit est *drove* : « Il a DRIVE » (voir Picone 1996 : 93). En voici d'autres exemples :

(6) a. J'ai RIDE dessus le BIKE. (*cf. rode*)
« Je me suis promené à bicyclette. »
(D. Fontenot, né en 1924, Grand Prairie).

b. J'ai DRAW mon SECURITY. (*cf. drew*)
« J'ai touché mon allocation. »
(Locuteur né en 1918, à Pierre Part, voir Blyth 1997 : 41).

Selon les idées reçues, dans une situation de bilinguisme, tout vocable, au moment de son utilisation, doit appartenir à une des deux langues. Selon cette conception foncièrement binaire et trop simpliste, on serait obligé de classer chaque vocable provenant de l'anglais soit sous la rubrique de l'emprunt, soit sous la rubrique de l'alternance codique. Cependant, lorsque le vocable n'est en conformité ni avec la morphosyntaxe du français, ni avec celle de l'anglais,

comme dans les exemples cités ci-dessus, il y a lieu de privilégier une autre analyse, à savoir qu'il existe des phénomènes intercodiques (Picone 1994a : 270-275, 1994b, 1996 : 90-94, 1997a ; Klingler, Picone et Valdman 1997 : 174-176 ; Valdman 1997). Il nous semble vraisemblable que la suppression systématique des flexions se soit codifiée pour devenir, chez cette deuxième génération, un moyen d'exploiter les ressources lexicales de l'anglais tout en évitant les emprunts assimilés (qui sont superflus pour une population bilingue) et tout en cherchant à en minimiser l'impact sur le français et sur l'identité qui y est étroitement associée (*cf.* Dubois et Melançon 1997).

L'effacement des flexions verbales n'est pas limité au prétérit, bien que le phénomène soit plus frappant dans ce cas. Tout comme la présence de l'auxiliaire *avoir* permet la suppression de la flexion du participe passé dans l'exemple (7)a, sans que le sens ne soit affecté, il existe une panoplie d'autres éléments de valeur modale qui permettent au locuteur franco-louisianais de s'exprimer sans entrave tout en évitant la morphologie flexionnelle des verbes transférés de l'anglais. À titre d'exemples, voir (7)b à (7)h (*cf.* Guidry et LaFleur 1994 : 132).

(7)	a. J'ai DRIVE en ville.	prétérit
	b. Je vas DRIVE.	futur
	c. Je sus parti DRIVE.	inchoatif
	d. Je sus après DRIVE.	progressif
	e. J'étais après DRIVE.	imparfait
	f. Allons DRIVE.	impératif
	g. Si j'aurais ein char je pourrais DRIVE.	conditionnel
	h. J'ai pour DRIVE.	obligation

C'est ainsi que l'intercode, pour le français louisianais tout au moins, devient une sorte de « code tampon » qui gère le contact entre les deux langues et en balise les limites, permettant au français de mieux naviguer dans un contexte anglophone.

La codification, voire la standardisation, de l'intercode est à ce point établie que les présentateurs à la radio – qui, en tant que professionnels, ont une parfaite maîtrise des deux langues –, cherchant consciemment un style de discours approprié, insèrent librement des vocables anglais, c'est-à-dire des noms et des verbes, en supprimant systématiquement les flexions, selon les modèles que nous venons de décrire (Picone 1996).

3 — La génération de la rupture et de la renaissance

La génération scolarisée en anglais, désireuse d'épargner à ses enfants l'humiliation qu'elle avait subie et de faciliter leur intégration socio-économique, s'est gardée de parler français à la maison, sauf entre adultes. Cette attitude marque l'époque de la grande rupture avec le français en Louisiane. Ainsi se constitue une troisième génération qui, majoritairement, ne pratique plus du tout le français. Chez ceux qui le parlent encore, l'anglais reste dominant. Leur connaissance passive du français dépasse de loin leur compétence active, de sorte qu'on pourrait les qualifier de « semi-lingues » en français. Pour compenser l'appauvrissement de leur vocabulaire français, ils ont, pour s'exprimer, recours à la circonlocution, pour autant que leur lexique limité le permette, ou bien, à défaut de cette possibilité, ils passent carrément à l'anglais.

Évidemment, cela aura des conséquences sur le plan de la néologie et en ce qui a trait au déroulement du contact du français avec l'anglais. Dans le cas typique – et ceci malgré l'insuffisance de vocabulaire –, le locuteur semi-lingue ne crée pas de néologisme (Dressler 1977), en partie parce que la plupart des méthodes pour le faire lui sont opaques, en partie parce que la motivation lui manque.

D'après Carl Blyth (1997 : 38), cette génération est plus apte quand même à combiner l'anglais et le français dans des créations hybrides, mais les exemples cités sont discutables : *cf. éspell* (de *épèle* et *spell* selon Blyth) et *déscripte* (de *décrit* et *describe* selon Blyth)[6]. Or le verbe *espeler* [ɛsple] « épeler » et la conjugaison *espèle* [ɛspɛl] à la troisième personne du singulier sont usuels pour beaucoup de francophones en Louisiane. Il s'agit très probablement de la survivance d'un régionalisme issu du français du Moyen Âge. En ce qui concerne *déscripte* [dɛskript], on voit difficilement comment le verbe anglais *describe* aurait pu engendrer le groupe consonantique final. Plus vraisemblablement, il s'agit d'une dérivation verbale à partir du substantif *description*, formée à l'aide de la troncation et d'une réinterprétation du radical. Ce deuxième exemple, donc, bien qu'il ne relève probablement pas du contact direct avec l'anglais, est un cas possible de création néologique ponctuelle permettant de compenser les lacunes du lexique déficient du locuteur semi-lingue (*cf.* Picone 1994a : 274-278).

Du reste, chez le locuteur semi-lingue, l'anglais est beaucoup moins présent lorsqu'il s'agit des phénomènes intercodiques signalés plus haut, particulièrement en ce qui concerne l'insertion de verbes anglais. Selon Carl Blyth (1997 : 41-42), ce fait est encore une évidence de la compétence mitigée du locuteur semi-lingue. Sans vouloir contredire cette façon de voir, nous constatons que

6. Les exemples proviennent de locutrices nées respectivement en 1960 et en 1950 (enquête à Pierre Part).

l'intercode n'a pas la même valeur fonctionnelle chez le locuteur semi-lingue, qui est dominant en anglais et dont l'identité n'est plus liée au maintien du français (*cf.* Picone 1997a : 160).

En réaction à la tendance à l'étiolement du français en Louisiane chez la grande majorité des représentants de cette troisième génération, on observe un mouvement inverse chez un bon nombre de personnes cherchant consciemment à revaloriser le français (Henry 1997). En 1968, la création du Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL) a marqué le début d'un effort officiel pour préserver la langue et la culture franco-louisianaises. Ayant comme projet principal l'enseignement du français comme seconde langue dans les écoles élémentaires de Louisiane (voir ci-dessous), le CODOFIL a fait face à une pénurie d'enseignants louisianais et a dû embaucher des Belges, des Français et des Canadiens en grand nombre. L'influence de ce groupe de jeunes étrangers sur le français louisianais a été double : d'une part, tout naturellement, sur les enfants qu'ils instruisaient et, d'autre part, sur les jeunes adultes qu'ils ont connus dans les salles de danse, les festivals et les bars de la Louisiane. Les rapports sociaux de ces jeunes étrangers avec leurs pairs louisianais a eu pour effet de susciter un nouvel intérêt pour la langue française chez ceux-ci et a ainsi contribué partiellement à ce que l'on a appelé « la renaissance cadienne » des années soixante-dix. En fait, la renaissance cadienne ne se limite pas à la question du français ; c'est un phénomène culturel plutôt que purement linguistique, comprenant plusieurs composantes – nourriture, musique, festivals, folklore –, mais qui a également conduit à une redécouverte du français pour certains.

C'est donc parmi la génération née après 1945 que l'on constate la genèse d'un mouvement franco-louisianais qui peut être qualifié de « militant ». Les adhérents ont souvent bénéficié de bourses d'études à l'étranger offertes par le CODOFIL (qui a d'abord pratiqué une politique favorisant le français standard), mais, de retour chez eux, ils dansaient sur la musique d'accordéon de la région et militaient pour l'enseignement du parler louisianais dans les écoles, car ils s'inquiétaient pour l'avenir du français cadien. C'est peut-être en partie pour enrichir leur génération d'une nouvelle présence francophone que beaucoup d'entre eux se sont mariés avec des francophones de l'extérieur.

Ce groupe engagé parle un français « conscient » qui varie selon les attitudes et selon les circonstances : l'orientation en est tantôt régionale, tantôt internationale, tantôt encore elle allie les deux aspects ou devient tout à fait personnelle. Du fait que la plupart de ces personnes ont à la fois une connaissance du français standard et du français louisianais, leur choix de mots représente souvent une affirmation idéologique. À l'intérieur de ce mouvement, on discute du choix qu'on devrait faire de *sink* [s(z)ɛ̃k] ou d'*évier*. On accepte *Chrismusse* [kris'møs] (voir ci-dessus) alors qu'on met en question la valeur de *Muddah's Day* [mədəz'de] (*cf.* anglais standard *Mother's Day* « fête des mères »). De même, la

fête américaine appelée *l'Halloween* [lalo'win] devient *la veille de la Toussaint*, et l'une des activités associées à cette fête, exprimée par *faire TRICK OR TREAT*, devient *demander la charité* ou *faire la quête*, ce qui permet de récupérer des vocables français et, simultanément, de les lier à des pratiques régionales comme la fête du Mardi gras. Que ce soit pour valoriser un terme cadien ou pour marquer la préférence pour un terme français par rapport à un emprunt ou par rapport à l'alternance codique (ou intercodique), le groupe militant se sert de la langue elle-même pour véhiculer un message culturel et politique. Alors qu'autrefois le français cadien était stigmatisé par rapport au français des gens cultivés de la Nouvelle-Orléans et de France (Picone 1998), maintenant certains militants, pour afficher leur fierté, vont jusqu'à se moquer du français des métropolitains qui *parlent tchul de poule* (« cul-de-poule » prononcé à la cadienne : [tʃydpul]).

Malgré cette fierté et quelles que soient les affinités entre les divers membres du mouvement de renaissance cadienne, l'adoption de termes du français international s'impose de plus en plus en Louisiane pour cette génération (et pour celle qui va la suivre, voir ci-dessous), en raison des contacts rendus faciles avec le monde extérieur francophone, des séjours plus nombreux à l'étranger, de l'enseignement et de l'action des médias. Ce sont ces contacts qui, petit à petit, rétablissent le pont entre le français régional louisianais et d'autres variétés de français, y compris le français normatif. Ce phénomène a des conséquences aussi sur la néologie en Louisiane et sur les rapports entre le français et l'anglais. À titre d'exemple, on commence à entendre, dans des contextes encore limités, des vocables français comme *camion* et *avion* à la place des termes habituels *truck* et *aeroplane* dans le discours régional.

En tout cas, ceux qui s'intéressent au sort du français en Louisiane, qu'ils le parlent couramment eux-mêmes ou non, que leur critères de référence soient régionaux ou internationaux, ont, avec l'établissement du CODOFIL, entrepris des actions qui auront des conséquences linguistiques encore plus importantes pour la génération qui est maintenant dans sa jeunesse. Il s'agit notamment du lancement d'une vaste opération d'enseignement du français dans les écoles publiques. L'élément le plus prometteur de ce projet, en ce qui concerne l'avenir du français, est un important programme de français en immersion, lequel a donné naissance à la génération francophone la plus jeune.

4 — La génération scolarisée en français

En 1983, avec l'aide du CODOFIL, la paroisse de Calcasieu a lancé un programme d'immersion partielle en français. Dans les paroisses de l'Assomption et de St-Martin, le programme a commencé en 1989 et 1990 respectivement. Un programme semblable a débuté en 1992 dans la paroisse de Lafayette dans trois écoles élémentaires, grâce surtout à l'insistance des parents de la communauté.

Depuis, l'immersion en français a été introduite dans les paroisses de St-Landry, d'Orléans et d'Acadie. Ces programmes jouissent actuellement d'un grand succès auprès des Louisianais, car ils représentent pour eux un dernier espoir de perpétuer le français et de donner naissance à une nouvelle génération francophone.

Il faut noter que, pendant les premières années du programme du CODOFIL, quelques écoles s'en sont détournées, estimant que le français enseigné par ces étrangers était trop différent de celui qui se parlait à la maison. Signalons qu'à l'époque un bon nombre des enseignants étrangers recrutés n'avaient pas suffisamment de formation pédagogique et qu'aucun effort pour les sensibiliser au français louisianais n'a été fait. Il reste que l'influence des professeurs étrangers sur les attitudes des jeunes par rapport au français a été plutôt positive. À l'heure actuelle, le recrutement et la préparation du corps enseignant sont mieux assurés. La question de savoir « quel français enseigner ? » se pose toujours, mais semble moins importante quand on envisage la perspective d'un avenir complètement dépourvu de français.

Dans la paroisse de Lafayette, plus de la moitié des participants à ce programme s'identifient comme étant de souche cadienne ou créole. Cependant, la grande majorité de ces élèves ne parlaient pas français chez eux avant d'entrer à l'école. On pourrait faire remarquer que ce groupe ne fait pas partie de l'authentique population francophone de la région. Toutefois, leur maîtrise croissante du français les relie à la génération de leurs grands-parents. En effet, ce sont les liens familiaux de cette jeune génération qui créent chez elle un statut linguistique distinct de celui de l'apprenant typique d'une langue seconde. Le petit Louisianais est plus enclin à s'approprier des expressions cadiennes ou créoles entendues à la maison, car il possède déjà le cadre dans lequel il peut les insérer. Par exemple, l'anglicisme assimilé *grade* [grad] « niveau scolaire », qui prédomine dans le langage des deux générations les plus jeunes, se voit remplacé, parfois même chez les plus jeunes, par le cadienisme traditionnel *livre* [liv] quand il y a communication entre grands-parents et petits-enfants francophones. Quand, pour rappeler une anecdote, un élève interroge son institutrice à propos du mot *capichon* [kapiʃɔ̃] en parlant d'une coiffure que celle-ci vient d'appeler *chapeau*, on doit se rendre à l'évidence que des cadienismes circulent toujours parmi les jeunes.

Dans cette perspective, on pourrait aller jusqu'à dire que, pour l'étudiant en immersion, le français régional devient à son tour source de néologismes, avec la grande différence que, cette fois, il s'agit d'une tendance néologique qui récupère un héritage linguistique au lieu de s'en détourner.

Cependant, la récupération des cadienismes est loin d'être l'unique mécanisme d'enrichissement du lexique pour la jeunesse scolarisée en français. Le corps enseignant à qui elle a affaire pratique une diversité de parlers. Ainsi,

s'entendent parfois chez les jeunes des belgicismes tels que *nonante* « quatre-vingt-dix » et *farde* « classeur muni de pochettes ». Est également disponible le code normatif qui peut donner lieu à des créations spontanées, des créations respectant en tous points la morphologie dérivationnelle et compositionnelle du français standard, telle *chiotte* « chiot femelle ». Et enfin, il y a la présence continuelle de l'anglais, car la jeune génération a, elle aussi, sa façon particulière d'exploiter l'anglais comme ressource lexicale.

Les jeunes osent toutes sortes de créations spontanées à partir de l'anglais, comme *garlique* [gar'lik] « ail » (*cf.* anglais standard *garlic* ['gaɹlɪk]) et *skelton* [skɛl'tɔ̃] « squelette » (*cf.* l'anglais standard *skeleton* ['skɛlətən]), dont certaines finissent par entrer dans les habitudes langagières à l'école, comme *typer* (v.) [ta'ipe] « dactylographier, taper » et *cracker un code* « décrypter un code ». Ceci renvoie aux emprunts assimilés qui caractérisaient la génération de leurs arrière-grands-parents. Toutefois, les jeunes ne s'y limitent pas, car comme leurs grands-parents (et, plus rarement, leurs parents francophones), ils ont recours parfois à l'alternance codique ou intercodique :

(8) a. Je vais avoir des BRACE. (*cf. braces* « rectificateur dentaire »)
(Écolier en immersion né en 1989).

b. Elle ne peut pas REACH, Madame. (*cf. she can't reach*)
« C'est hors de sa portée, Madame. »
(Écolière en immersion née en 1990).

Ainsi, toute la gamme des stratégies néologiques des générations précédentes se retrouvent parmi la plus jeune génération. Il reste à déterminer lesquelles subsisteront et laisseront leur marque sur le français de la Louisiane, pour autant que l'avenir de la francophonie louisianaise soit lié désormais au sort des jeunes scolarisés en français.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANCELET, Barry, sans date, interview avec Dennis McGee à Eunice (enregistrement audio).

BENOIT, Jonathan, 1998, *History of the Bayou*, manuscrit.

BERGERON, Léandre, 1980, *Dictionnaire de la langue québécoise*, Montréal, VLB éditeur.

BLANK, Les, Chris STRACHWITZ & Maureen GOSLING, 1989, *J'ai été au bal* (film documentaire), El Cerrito, Californie, Brazos Films.

BLYTH, Carl, 1997, « The Sociolinguistic Situation of Cajun French : The Effects of Language Shift and Language Loss », dans Albert Valdman (dir.), *French and Creole in Louisiana*, New York – London, Plenum, pp. 25-46.

DRESSLER, Wolfgang U., 1977, « Wortbuildung bei Sprachverfall », dans Herbert E. Brekle et Dieter Kastovsky (dir.), *Perspektiven der Wortbildungsforschung*, Bonn, Bouvier Verlag Herbert Grundmann.

DUBOIS, Sylvie & Megan MELANÇON, 1997, « Cajun is Dead – Long Live Cajun : Shifting from a Linguistic to a Cultural Community », dans *Journal of Sociolinguistics*, n° 1, pp. 63-93.

ESTAVILLE, Lawrence E. Jr., 1990, « The Louisiana French Language in the Nineteenth Century », dans *Southern Geographer*, n° 30, pp. 107-120.

GUIDRY, Richard & Amanda LaFLEUR, 1994, « Le français louisianais : un aperçu général », dans *Francophonies d'Amérique*, n° 4, pp. 129-135.

HENRY, Jacques, 1997, « The Louisiana French Movement : Actors and Actions in Social Change », dans Albert Valdman (dir.), *French and Creole in Louisiana*, New York – London, Plenum, pp. 183-213.

KLINGLER, Thomas A., Michael D. PICONE & Albert VALDMAN, 1997, « The Lexicon of Louisiana French », dans Albert Valdman (dir.), *French and Creole in Louisiana*, New York – London, Plenum Press, pp. 145-181.

LaFLEUR, Amanda, 1999, *Tonnerre mes chiens ! A Glossary of Louisiana French Figures of Speech*, Ville Platte (Louisiane), Renouveau Publishing.

PICONE, Michael D., 1994a, « Lexicogenesis and Language Vitality », dans *Word*, n° 45, pp. 261-285.

PICONE, Michael D., 1994b, « Code-Intermediate Phenomena in Louisiana French », dans Katharine Beals, Jeannette Denton, Robert Knippen, Lynette Melnar, Hisami Suzuki et Erica Zeinfeld (dir.), *CLS 30 : Papers from the 30th Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society*, vol. I : *The Main Session*, Chicago, Chicago Linguistic Society, pp. 320-334.

PICONE, Michael D., 1996, « Stratégies lexicogéniques franco-louisianaises », dans *Plurilinguismes*, n° 11, pp. 63-99.

PICONE, Michael D., 1997a, « Code-Switching and Loss of Inflection in Louisiana French », dans Cynthia Bernstein, Thomas Nunnally et Robin Sabino (dir.), *Language Variety in the South Revisited*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, pp. 152-162.

PICONE, Michael D., 1997b, « Enclave Dialect Contraction : An External Overview of Louisiana French », dans *American Speech*, n° 72, pp. 117-153.

PICONE, Michael D., 1998, « Historic French Diglossia in Louisiana », communication, Southeastern Conference on Linguistics LVIII, Lafayette, Louisiane, 26-28 mars.

REY-DEBOVE, Josette & Gilberte GAGNON, 1990, *Dictionnaire des anglicismes*, Paris, Le Robert.

VALDMAN, Albert, 1997, « Collecte de corpus et procédures d'enquête dans l'étude du français en francophonie », dans Claude Frey et Danièle Latin (dir.), *Le corpus lexicographique. Méthodes de constitution et de gestion*, Actes des III[es] Journées scientifiques du réseau thématique de recherche « Étude du français en francophonie », Louvain-la-Neuve, Duculot – AUPELF-UREF, pp. 15-35.

Les emprunts au vocabulaire de base de l'anglais en français ontarien

RAYMOND MOUGEON

La présente étude traite d'une des conséquences systémiques du contact entre deux langues de statut inégal. Cette conséquence se traduit par l'emprunt de termes qui proviennent du vocabulaire de base (par ex. des mots-outils) du superlecte (langue d'adstrat dominante) avec lequel les locuteurs du supralecte (langue vernaculaire dominée) sont en contact. Comme tels, ces emprunts font concurrence à des mots du lexique de base du supralecte et peuvent même, dans certains cas, les évincer. Ces emprunts lexicaux sont intéressants dans la mesure où on ne peut les attribuer au fait que la langue emprunteuse manque de termes qui renvoient aux particularismes socioculturels des locuteurs de la langue donneuse. En d'autres termes, ce type d'emprunt lexical a la propriété remarquable de ne pas être motivé par les besoins communicatifs notionnels des locuteurs de la langue emprunteuse. Dans un ouvrage théorique sur le contact linguistique, la créolisation et la linguistique génétique comparative, Thomason et Kaufman (1988) remarquent que ce type d'emprunt lexical est le plus souvent associé à plusieurs conditions sociolinguistiques que l'on peut rappeler ici. La grande majorité des locuteurs du supralecte connaissent bien ou très bien le superlecte et ils l'utilisent fréquemment dans leur vie quotidienne. Toutefois, ces locuteurs continuent à communiquer au foyer dans leur langue ancestrale et donc le supralecte continue à être reproduit de génération en génération. Selon Thomason et Kaufman (1988), si cette double situation de maintien du supralecte et de contact intensif avec le superlecte se prolonge dans le temps, l'emprunt des mots de base du superlecte peut aller jusqu'à entraîner une hybridation plus ou moins avancée du vocabulaire du supralecte.

Nombre des variétés de français du Canada se trouvent ou se sont trouvées dans cette double situation de contact avec un superlecte (l'anglais) et de maintien du vernaculaire. Le fait que ces variétés de français recèlent des emprunts au vocabulaire de base de l'anglais (*cf.* les travaux de Flikeid 1989, King 1991, Lavallée 1979, Poplack, Sankoff et Miller 1988, Péronnet 1989, Mougeon et Beniak 1991 et Roy 1979), conforte donc les observations de Thomason et Kaufman (1988).

Le français parlé à Hull (Québec) et Ottawa (Ontario) est une de ces variétés de français canadien où l'on trouve des emprunts au vocabulaire de base de l'anglais. Dans leur étude sur les emprunts à l'anglais de cette variété de français, Poplack, Sankoff et Miller (1988 : 61) font les observations suivantes :

> « On peut remarquer que beaucoup des emprunts qui sont apparemment motivés sont concentrés dans certains champs sémantiques. Ces champs sémantiques correspondent à des domaines sociétaux où l'influence de la culture anglophone est particulièrement évidente. Toutefois, le nombre des emprunts qui sont motivés est négligeable en comparaison de celui des emprunts non motivés. [...] En fait, comme le montre notre liste, la plupart des emprunts fréquents et dispersés de notre corpus ne peuvent être expliqués par le besoin. » [traduit de l'anglais par R. Mougeon]

Cette liste est reproduite à l'Appendice A. J'ai indiqué le ou les sens de ces emprunts à l'aide de mots français standard équivalents. J'ai aussi indiqué si ces emprunts ont été attestés dans les sources lexicographiques canadiennes que j'ai consultées, et si tel est le cas, la date de leur première attestation. On constate que cette liste inclut une majorité d'emprunts qui ont été attestés dans les ouvrages lexicographiques québécois. S'il en est ainsi, c'est que le corpus de Poplack a été recueilli dans une communauté franco-québécoise (celle de Hull) et dans une communauté franco-ontarienne (celle d'Ottawa) qui, comme presque toutes les communautés franco-ontariennes, est constituée en majorité d'individus nés au Québec ou dont les ancêtres plus ou moins éloignés sont québécois. Bien que la plupart de ces emprunts aient été attestés au tournant du siècle ou avant, ceux-ci sont encore connus des Québécois et sont donc bien intégrés dans le lexique du français québécois. Le fait que cette liste inclut en majorité des emprunts non motivés, et dont la première attestation par un dictionnaire remonte à près d'un siècle, est une indication supplémentaire de la justesse des observations de Thomason et Kaufman (1988). En effet, on sait que durant une bonne partie du XIX^{e} s. et au début du XX^{e}, dans nombre des communautés urbaines du Québec, le contact avec l'anglais a été particulièrement intense et prolongé (*cf.*, entre autres, Corbeil 1976 ; Elliott 1889 ; Hamelin 1979). En d'autres termes, les deux conditions propices à l'emprunt au vocabulaire de base d'un superlecte se sont trouvées réunies au Québec, dans un passé pas si éloigné.

Tel que je l'ai signalé plus haut, plusieurs études sociolinguistiques ont attesté des emprunts à l'anglais fondamental dans les variétés de français canadien. Toutefois, il y en a peu qui ont isolé ces emprunts et qui ont essayé d'identifier les facteurs internes et externes qui sont associés à leur usage. En fait, à ma connaissance, il n'y en a que quatre qui ont ciblé cet objectif. Ce sont toutes des études de cas plutôt que des études consacrées à l'ensemble des emprunts lexicaux à l'anglais de base. Il s'agit de deux recherches qui ont traité entre autres de l'emploi de la particule adverbiale anglaise *back* en français ontarien (Canale, Mougeon, Bélanger et Main 1977, et Mougeon, Brent-Palmer, Bélanger et Cichocki 1982), d'une recherche sur l'emploi des conjonctions *but* et *so* dans le français de Moncton au Nouveau-Brunswick (Roy 1979) et d'une recherche con-

sacrée à l'usage de *so* en français ontarien (Mougeon et Beniak 1991). On doit préciser qu'aucun de ces emprunts n'a été attesté en français québécois.

Dans les études sur l'emploi de *back* en français ontarien :

i) on a montré que cette particule exprime la notion de retour et fonctionne comme une variante adverbiale du préfixe *re-*, *cf.* les exemples 1 et 2 ci-dessous,

ii) on a trouvé que ce sont surtout les locuteurs issus de la classe ouvrière qui emploient la particule *back* et

iii) on a trouvé que la particule *back* était employée par les Franco-Ontariens des communautés francophones minoritaires, mais pas par ceux d'une communauté francophone fortement majoritaire.

Ce dernier résultat, ainsi que l'absence de *back* en français québécois, constituait donc une première indication du fait qu'en français ontarien, l'émergence des emprunts à l'anglais de base est associée au contact intensif avec l'anglais. Cette indication a été confirmée par les études consacrées à l'emploi de *so* en français ontarien et en français acadien. En effet, on a trouvé que, chez les Acadiens de Moncton, les individus qui emploient le français et l'anglais au foyer utilisent presque toujours *so*. Par contraste, ceux qui emploient toujours ou presque toujours le français en ce lieu utilisent l'équivalent français *ça fait que* plus souvent que *so*. Pour ce qui est des Franco-Ontariens, on a trouvé que, dans la communauté francophone fortement majoritaire de Hawkesbury, on fait un usage très marginal de *so*, alors que, dans les communautés francophones minoritaires, on utilise souvent cette conjonction. Toutefois, on a aussi constaté que, dans ces dernières communautés, ce sont les locuteurs qui communiquent presque aussi souvent en français qu'en anglais (la plupart étant des bilingues équilibrés) qui de loin emploient le plus souvent *so*. Par contraste, les locuteurs qui communiquent surtout en français (bilingues franco-dominants) et ceux qui communiquent surtout en anglais (bilingues anglo-dominants) emploient de préférence la locution *ça fait que* ou la conjonction *alors*, *cf.* les exemples 3, 4 et 5. Selon Mougeon et Beniak (1991), ce résultat indique que les bilingues équilibrés jouent un rôle de premier plan dans l'importation de la conjonction *so* en français ontarien. Cela dit, comme la corrélation avec le bilinguisme équilibré a été établie à partir d'une étude de cas, il n'est pas impossible qu'elle ait un caractère exceptionnel. Poplack, Sankoff et Miller (1988) semblent être d'un tel avis, car ils se sont étonnés du fait que Mougeon et Beniak (1991) aient trouvé une telle corrélation. En effet, dans leur corpus du français parlé à Ottawa/Hull, les emprunts fréquents et dispersés sont corrélés au bilinguisme à dominance française ; or, comme *so* est un emprunt fréquent et dispersé, on se serait attendu à ce qu'il soit corrélé lui aussi avec ce type de bilinguisme.

1. il s'en venait **back** de du Sault-Sainte-Marie (N8)
2. ben je viens de **revenir** de Toronto (C3)
3. il a dit j'étais trop tanné **so** y a pris l'auto pis y a sacré son camp (C8)
4. à la maison on parle tout le temps français **ça fait que** on va tout suite le mettre en français (P30)
5. j'sais pas les mots en anglais **alors** il faut que j'utilise mon français (P1)

Finalement, en ce qui concerne les facteurs classe sociale et sexe, l'étude de l'emploi de *so* en français ontarien a révélé une association avec les locuteurs de la classe ouvrière et avec ceux du sexe masculin.

Les emprunts au vocabulaire de base de l'anglais dans le français parlé à Welland

Par contraste avec les études mentionnées dans la section précédente, la recherche que j'ai effectuée pour la présente étude ne porte pas sur des cas particuliers d'emprunts mais sur l'ensemble des emprunts au vocabulaire de base de l'anglais trouvé dans un corpus de français ontarien. Elle devrait donc, entre autres, nous permettre de vérifier si les tendances dégagées par le biais des études consacrées à *so* et à *back* ont un caractère exceptionnel ou sont conformes à des tendances plus générales. Elle nous permettra aussi d'examiner les emprunts à l'anglais de base que l'on retrouve en français québécois, ce qui n'est pas le cas de *so* et de *back*.

Le corpus utilisé pour ma recherche a été recueilli à Welland (Ontario). L'existence d'une communauté francophone à Welland est due, pour une très large part, à l'immigration de francophones du Québec. L'arrivée des premiers francophones à Welland est relativement récente (vers 1925) et donc, au sein des anciennes générations, on trouve encore des individus qui sont nés au Québec. L'immigration de Québécois a continué avec plus ou moins d'intensité jusqu'à la fin des années cinquante, après quoi elle s'est définitivement tarie (pour plus d'informations sur ce corpus, voir Beniak, Mougeon et Valois 1985).

Avant d'examiner les résultats de notre recherche, il convient de fournir quelques précisions méthodologiques. Tout d'abord, pour circonscrire le lexique de base de l'anglais, j'ai utilisé le dictionnaire de fréquence produit par Kucera et Francis (1967) à partir du corpus Brown (corpus d'anglais américain). Les emprunts à l'anglais que j'ai retenus sont tous des mots qui, dans l'ouvrage de Kucera et Francis, font partie d'un noyau de 3 200 mots dont la fréquence est supérieure ou égale à 40. Ce sont aussi des mots qui ne désignent pas des entités culturelles anglo-saxonnes ou des entités associées à des domaines sociétaux qui, au Québec et en Ontario, ont été ou sont encore largement dominés par l'anglais. La liste des emprunts contenus dans nos corpus qui satisfont à ces critères apparaît à l'Appendice B. On trouvera plusieurs exemples d'emploi de certains de ces emprunts ci-dessous.

Par emprunt à l'anglais, j'entends tout mot (simple ou composé) dont la forme et le sens sont anglais et qui est employé dans une phrase française. Selon cette définition, les emprunts sont différents des alternances de code qui se manifestent sous la forme de phrases, de propositions ou de syntagmes anglais enchâssés dans un discours en français. Pour ce qui est de leur réalisation phonétique, on peut remarquer que les emprunts de notre corpus incluent des mots qui sont uniformément prononcés selon les règles phonétiques du français local, et d'autres mots dont la prononciation est variable (c'est-à-dire plus ou moins française ou anglaise). Pour un emprunt donné, cette variation s'observe soit dans le discours d'un même locuteur, soit dans le discours de locuteurs différents (*cf.* Mougeon, Beniak et Valois 1985). Lorsqu'ils appartiennent à la catégorie des noms, ces emprunts sont employés avec un déterminant français (article, possessif, etc.) et, lorsqu'ils sont employés au pluriel, ils sont le plus souvent dépourvus de la marque du pluriel de l'anglais, *cf.* l'exemple 6. Lorsqu'ils appartiennent à la classe des verbes, ces emprunts sont presque exclusivement employés avec une marque verbale française, *cf.* les exemples 7 et 8. L'emploi de verbes anglais « nus » (sans désinences françaises ou anglaises), comme Klingler, Picone et Valdman (1997) l'ont observé en français cadjin, est quasi inexistant dans nos corpus. Les emprunts verbaux munis de désinences anglaises sont, quant à eux, inexistants.

6. un de mes **chums** [tʃœm] que j'avais pas vu depuis quinze ans (W5)
7. c'était celui que je **trustais** le plus dans 'a gang (W12)
8. si l'monde garderait leur... heu... **cleaner** comme heu ramasser les papiers (W21)
9. on va magasiner où c'est qu'c'est le plus **cheap** (W5)
10. j'ai resté saisi ça m'a **shaké** un peu par exemple (W28)
11. i s'est couché su' le bord d'la glace pi i' m'a **watché** (W58)
12. le joual c'est mal parler français **right**? (W64)
13. **sure**! j'n'en profite (W22)
14. j'dirai pas leur nom **but** heu ça arrive (W66)

Au sein de l'ensemble des emprunts retenus, j'ai tenté de circonscrire deux catégories générales, à savoir, les emprunts qui faisaient partie du français des Québécois qui sont venus s'installer à Welland (emprunts plus anciens) et ceux qui « ont vu le jour » en Ontario (emprunts plus récents). Pour ce faire, j'ai consulté une série d'ouvrages lexicographiques centrés sur le français québécois (*cf.* Appendice C) et j'ai inclus dans la première catégorie tous les emprunts qui étaient attestés par ces ouvrages. Dans la deuxième catégorie, j'ai inclus les emprunts qui n'y sont pas attestés, bien qu'ils puissent avoir déjà été répertoriés

dans des glossaires ou concordances produits à partir d'autres corpus franco-ontariens que celui du français parlé à Welland[1].

Comme on peut le voir dans l'appendice B, dans les deux catégories on a des emprunts fréquents (f = nombre d'occurrences d'un emprunt donné) et dispersés (d = nombre de locuteurs ayant employé un emprunt donné), des emprunts peu fréquents et faiblement dispersés et des emprunts hapax. Si ces différences de fréquence et de dispersion nous donnent une certaine idée des niveaux de fréquence et de dispersion réels de ces emprunts dans la communauté francophone de Welland, ceux-ci demanderaient à être déterminés avec plus de précision, notamment en calculant la fréquence et la dispersion de leurs équivalents français. À l'aide d'un tel calcul on pourrait, par exemple, vérifier si la haute fréquence d'un emprunt comme *so* est une indication du fait que cet emprunt est en train d'évincer ses concurrents dans le parler des locuteurs qui l'utilisent, ou tout simplement du fait que, dans le discours, on exprime souvent un rapport de conséquence entre deux propositions et donc que ces locuteurs n'ont pas manqué d'occasions d'employer cet emprunt. L'identification et le décompte des équivalents français des emprunts à l'anglais fournis par un corpus donné représente un travail considérable que peu d'études ont entrepris (hormis les études de cas). J'ai identifié un total de 72 emprunts au vocabulaire de base de l'anglais dans le corpus du français parlé à Welland et j'ai donc dû reporter à plus tard l'identification et la quantification de leurs équivalents français.

Résultats

Les résultats qui concernent les emprunts que j'ai trouvés dans les sources lexicographiques québécoises apparaissent dans le Tableau 1, ci-contre.

1. Cette procédure n'est évidemment pas infaillible. En effet, il se peut que certains des emprunts qui ne sont pas attestés par les dictionnaires du français québécois soient utilisés dans certaines communautés québécoises où le contact avec l'anglais a été, ou est encore, particulièrement intense. Une consultation du fichier lexical du TLFQ nous permettrait peut-être d'apporter certaines rectifications à ces deux listes.

TABLEAU 1

Emprunts au vocabulaire de base de l'anglais attestés dans les sources lexicographiques sur le québécois

Corrélation avec la classe sociale			
Bourgeoisie	Petite bourgeoisie	Ouvriers	
N E = 13 N mots = 111 489 Taux E = 0,00011	N E = 60 N mots = 129 265 Taux E = 0,00046	N E = 87 N mots = 157 446 Taux E = 0,00055	
Corrélation avec le sexe			
Sexe masculin	Sexe féminin		
N E = 90 N mots = 196 432 Taux E = 0,00045	N E = 70 N mots = 201 708 Taux E = 0,00034		
Corrélation avec le niveau de bilinguisme			
Bilingues franco-dominants	Bilingues équilibrés	Bilingues anglo-dominants	
N E = 110 N mots = 182 809 Taux E = 0,00060	N E = 23 N mots = 78 193 Taux E = 0,00029	N E = 27 N mots = 137 198 Taux E = 0,00019	
Corrélation avec l'âge			
Adolescents	20-34	35-54	55+
N E = 4	N E = 37	N E = 49	N E = 71
N mots = 25 299	N mots = 124 379	N mots = 126 360	N mots = 122 162
Taux E = 0,00015	Taux E = 0,00029	Taux E = 0,00038	Taux E = 0,00058

La liste de ces emprunts, qui figure à l'appendice B, révèle qu'ils incluent des substantifs (*fun*, *bad luck*, *coat*, etc.), des adjectifs (*cute*, *smart*, etc.), un adjectif qui fonctionne comme un adverbe (*easy*) et un ensemble de marqueurs discursifs (*anyway*, *oh boy*, *OK*, *right*, etc.). J'ai précisé à l'aide d'une abréviation (par ex. *subst.*) la catégorie d'appartenance des mots qui relèvent de plusieurs catégories (par ex. le mot *ride*). Il est intéressant de remarquer que nombre de ces noms et adjectifs réfèrent à des notions qui relèvent de l'appréciation qualitative, notions pour lesquelles les locuteurs sont périodiquement en quête d'alternatives expressives. Ce commentaire s'applique aussi aux emprunts qui figurent dans la catégorie des marqueurs discursifs.

Pour ce qui est des corrélats externes, les données du Tableau 1 révèlent les résultats suivants. Les locuteurs de la classe moyenne et de la classe ouvrière se démarquent nettement de ceux de la bourgeoisie par un emploi plus fréquent des emprunts de la première catégorie. Les locuteurs les emploient un peu plus souvent que les locutrices. La corrélation avec le bilinguisme est linéaire et inversée. En effet, on constate que les bilingues franco-dominants emploient ces emprunts deux fois plus souvent que les bilingues équilibrés et quatre fois plus souvent que les locuteurs anglo-dominants! Finalement, on observe aussi une corrélation linéaire avec l'âge : plus les locuteurs sont âgés, plus ils emploient ce type d'emprunts. Le caractère particulièrement spectaculaire du déclin de ces emprunts dans le parler des adolescents reflète sans doute le fait qu'à Welland, les jeunes Franco-Ontariens abandonnent plus ou moins le français au foyer, et donc, leur parler est encore plus affecté par l'influence standardisatrice de l'école que ce n'est le cas des jeunes au Québec ou dans les communautés franco-ontariennes majoritaires.

L'ensemble de ces résultats est en accord avec ce qu'ont trouvé Poplack, Sankoff et Miller (1988) lorsqu'ils ont étudié les corrélats externes des emprunts de longue date. Il montre à quel point nombre d'emprunts du français québécois ou ontarien sont devenus à part entière des traits (plus ou moins stigmatisés) de la langue vernaculaire. Comme tels, ils sont nettement évités par les locuteurs de la bourgeoisie (et d'une façon plus relative par les locutrices), ils montrent une tendance à la récession et le lien initial qui les rattachaient aux locuteurs bilingues est complètement « gommé ».

Passons maintenant à la deuxième catégorie d'emprunts, à savoir ceux que je n'ai pas trouvés dans les sources lexicographiques québécoises, et donc, que l'on peut supposer avoir vu le jour durant la brève histoire du français parlé à Welland. Les résultats qui concernent cette catégorie se trouvent au Tableau 2. On constate à nouveau la présence de noms (*muscle, proof*, etc.), de verbes (*forgetter, kicker out*, etc.), d'adjectifs (*bored, busy*), d'un adverbe (*usually*) et de marqueurs discursifs (la variante phonétique *anyways, golly, sure*, etc.). Il est remarquable qu'une fois de plus, plusieurs de ces emprunts réfèrent à des notions évaluatives ou chargées pour lesquelles les locuteurs sont enclins à rechercher des alternatives expressives (*bored, friendly, kicker out*, etc.). Cela dit, plusieurs différences intéressantes sont observables. On trouve aussi des emprunts qui renvoient à des notions neutres (*fog, muscle, chest, cup*, etc.), y compris des outils grammaticaux (*so, but, maybe*). L'ensemble des marqueurs discursifs est élargi ; il inclut *yeah* et *oh yeah*, *sure* et *for sure*, *you know*, *I mean*, *Christ* et *golly*, *actually*, etc. Le verbe *watcher* renvoie à la notion générale de « regarder » (dans les sources québécoises consultées, ce verbe n'a que le sens plus précis de « surveiller », *cf. watcher* dans la première liste d'emprunts) et le marqueur discursif *anyway* est employé sous sa forme marquée *anyways*.

TABLEAU 2

Emprunts au vocabulaire de base de l'anglais non attestés dans les sources lexicographiques sur le québécois

Corrélation avec la classe sociale		
Bourgeoisie	Petite bourgeoisie	Ouvriers
N E = 12 N mots = 111 489 Taux E = 0,00010	N E = 123 N mots = 129 265 Taux E = 0,0009515	N E = 36 N mots = 157 446 Taux E = 0,00022
Corrélation avec le sexe		
Sexe masculin	Sexe féminin	
N E = 63 N mots = 196 432 Taux E = 0,00032	N E = 108 N mots = 201 708 Taux E = 0,00053	
Corrélation avec le niveau de bilinguisme		
Bilingues franco-dominants	Bilingues équilibrés	Bilingues anglo-dominants
N E = 52 N mots = 182 809 Taux E = 0,00028	N E = 67 N mots = 78 193 Taux E = 0,00084	N E = 52 N mots = 137 198 Taux E = 0,00037

Corrélation avec l'âge			
Adolescents	20-34	35-54	55+
N E = 58 N mots = 25 299 Taux E = 0,0022	N E = 40 N mots = 124 379 Taux E = 0,00032	N E = 41 N mots = 126 360 Taux E = 0,00032	N E = 32 N mots = 122 162 Taux E = 0,00026

Certaines de ces différences me semblent attribuables au fait qu'à Welland, nombre de francophones ont une connaissance de l'anglais que l'on peut qualifier de quasi native et qu'ils en maîtrisent les aspects les plus subtils (cette explication vaudrait pour l'emprunt de la variante marquée *anyways* et pour certaines variantes de marqueurs discursifs, comme par ex. *for sure*, pour *sure*). Les autres différences, par contre, sont peut-être tout simplement la manifestation de l'effet de l'intensification du contact avec l'anglais (nombre de francophones de Welland emploient souvent l'anglais dans leur vie quotidienne). On se souvient que, selon la théorie de Thomason et Kaufman, plus le contact avec le superlecte est intense, plus l'emprunt à son vocabulaire de base devient répandu, et donc, à Welland, le contact particulièrement intense avec l'anglais pourrait avoir « ouvert la porte » à un nombre plus élevé et diversifié d'emprunts au vocabulaire de base de l'anglais.

Pour ce qui est de l'effet des facteurs externes sur les emprunts de souche ontarienne, il est frappant que presque toutes les corrélations que l'on a trouvées pour la première catégorie sont inversées. Tout d'abord, il est remarquable que ces emprunts soient presque dix fois plus fréquents dans le parler des adolescents que dans celui des locuteurs les plus âgés. Par ailleurs, si les locuteurs de la bourgeoisie évitent ces emprunts, ce sont les locuteurs de la petite bourgeoisie (et non pas ceux de la classe ouvrière comme on l'a vu précédemment) qui les emploient le plus souvent. Dans un même ordre d'idées, ce sont les locuteurs du sexe féminin (et non du sexe masculin) qui emploient le plus souvent ces emprunts. Dans les études sociolinguistiques sur le français au Canada ou sur l'anglais en Amérique du Nord, on a souvent constaté que les innovations qui sont en émergence dans la langue vernaculaire (par opposition à celles qui sont stables ou en phase de déclin) sont le plus souvent associées aux locuteurs du sexe féminin et à ceux qui sont à la frontière de la classe ouvrière et de la bourgeoisie (*cf.* Labov 1990 pour une synthèse des recherches sociolinguistiques sur l'effet des paramètres classe sociale et sexe). Il semblerait donc que les emprunts de souche ontarienne sont des traits du vernaculaire dotés d'un certain prestige et qu'ils sont en progression. En ce qui concerne l'effet du bilinguisme, on constate que les bilingues équilibrés se démarquent des deux autres groupes de bilingues avec un taux d'emprunts qui est presque trois fois plus élevé. Cette corrélation est similaire à celle qu'avaient trouvée Mougeon et Beniak (1991) dans leur étude consacrée à l'emprunt de *so* par les jeunes Franco-Ontariens de Cornwall, North Bay et Pembroke. Contrairement à ce que le laissaient entendre Poplack, Sankoff et Miller (1988), l'association entre *so* et le bilinguisme équilibré trouvée par Mougeon et Beniak (1991) n'a donc pas un caractère exceptionnel.

En bref, l'ensemble des données révélées par le Tableau 2 indique que les emprunts de souche ontarienne constituent en quelque sorte une « génération » plus récente d'emprunts à l'anglais de base dont plusieurs montrent des signes d'émergence dans le vernaculaire et dont l'importation est, pour une large part, imputable aux innovations des membres les plus bilingues de la communauté. Comme l'ont remarqué Mougeon et Beniak (1991) dans leur étude consacrée à l'emprunt de *so*, les bilingues équilibrés n'ignorent pas le vocabulaire de base du français, et donc, on peut supposer que c'est peut-être en partie pour des raisons sociosymboliques d'auto-identification qu'ils empruntent des mots du vocabulaire de base de l'anglais (Haugen 1969 a fait des remarques similaires au sujet des emprunts non motivés au vocabulaire de l'anglais par les Américains d'origine norvégienne).

Conclusion

La présente étude sur les emprunts au lexique fondamental de l'anglais dans le français parlé à Welland a révélé que ces emprunts incluent deux sous-groupes qui sont corrélés différemment avec les caractéristiques sociales des locuteurs. Dans le cas du premier sous-groupe, constitué d'emprunts que l'on retrouve en québécois, on a vu qu'à toutes fins utiles, ceux-ci se comportent comme des traits du français vernaculaire en phase de déclin et qu'ils ont rompu le lien qui a dû initialement les rattacher au bilinguisme. Dans le cas du deuxième sous-groupe, formé d'emprunts de souche ontarienne, on constate que ce lien est toujours présent et qu'il y a une tendance à l'augmentation. La présence dans notre corpus de trois groupes de locuteurs bilingues (franco-dominants, équilibrés et anglo-dominants) plutôt que de deux (franco-dominants et équilibrés) comme dans la recherche de Poplack, Sankoff et Miller (1988), nous permet de mieux caractériser la corrélation entre bilinguisme et emploi des deux catégories d'emprunts. Dans le cas des emprunts de souche québécoise, il est remarquable que, même s'ils connaissent mieux l'anglais que le français et s'ils communiquent plus souvent en anglais qu'en français, les locuteurs anglo-dominants ne font qu'un usage marginal de ces emprunts. Ce résultat est certes en accord avec le fait que ces locuteurs sont moins intégrés dans la culture vernaculaire que les deux autres groupes de bilingues (et en particulier des franco-dominants). On a vu aussi que les bilingues anglo-dominants utilisent moins souvent les emprunts de souche ontarienne que les bilingues équilibrés. Ce résultat renforce l'idée que des facteurs autres que la méconnaissance ou le manque de disponibilité de leurs équivalents français sont à l'origine de ces emprunts. En effet, si ces emprunts étaient dus à ces derniers facteurs, on aurait dû trouver que ce sont les bilingues qui les utilisent le plus souvent. La corrélation entre les locuteurs de la petite bourgeoisie et les emprunts de souche ontarienne revêt un intérêt particulier. On sait que durant le XIX^{e} s. et la deuxième moitié du XX^{e}, dans les milieux urbains du Québec, les membres de la bourgeoisie ont eu des rapports étroits avec les membres de la minorité anglophone dominante. On peut donc supposer qu'ils ont été plus bilingues que les ouvriers (on constate encore cette différence chez les francophones de Welland, *cf.* Mougeon, Beniak et Valois 1985 : 72). Il se peut donc que, dans le passé, ce soit aussi les locuteurs de la petite bourgeoisie qui aient joué un rôle actif dans l'importation des emprunts à l'anglais fondamental. Finalement, on a vu que, si les emprunts au vocabulaire de base de l'anglais ne sont pas motivés par les besoins communicatifs notionnels des locuteurs bilingues, il est possible que plusieurs de ces emprunts satisfont leurs besoins d'expressivité, puisqu'ils désignent des notions dotées d'une charge affective.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BENIAK, Édouard, Raymond MOUGEON & Daniel VALOIS, 1985, *Contact des langues et changement linguistique : étude sociolinguistique du français parlé à Welland (Ontario)*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, publication B-146.

CANALE, Michael, Raymond MOUGEON, Monique BÉLANGER & Christine MAIN, 1977, « Recherche en dialectologie franco-ontarienne », dans *Travaux de recherches sur le bilinguisme*, n° 14, pp. 1-20.

CORBEIL, Jean-Claude, 1976, « Origine historique de la situation linguistique québécoise », dans *Langue française*, n° 31, pp. 6-19.

ELLIOTT, A.M., 1889, « I. Speech Mixture in French Canada. B. English and French », dans *American Journal of Philology*, vol. 10, n° 2, pp. 133-158.

FLIKEID, Karin, 1989, « 'Moitié anglais moitié français' ? Emprunts et alternance de langues dans les communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse », dans *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 8, n° 2, pp. 177-228.

HAMELIN, Jean, 1979, « La dimension historique du problème linguistique », dans *Travaux de linguistique québécoise*, t. 3, sous la direction de Lionel Boisvert, Marcel Juneau et Claude Poirier, Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 251-270.

HAUGEN, Einar, 1969, *The Norwegian Language in America*, Bloomington, Indiana University Press.

KING, Ruth, 1991, « WH-Words, WH-Questions, and Relative Clauses in Prince Edward Island Acadian French », dans *Revue canadienne de linguistique*, vol. 36, n° 1, pp. 66-85.

KLINGLER, Thomas A., Michael D. PICONE & Albert VALDMAN, 1997, « The Lexicon of Louisiana French », dans Albert Valdman (dir.), *French and Creole in Louisiana*, New York – London, Plenum Press, pp. 145-181.

KUCERA, Henry & Nelson FRANCIS, 1967, *Computational Analysis of Present Day American English*, Providence, Brown University Press.

LABOV, William, 1990, « The Intersection of Sex and Social Class in the Course of Linguistic Change », dans *Language Variation and Change*, vol. 2, n° 2, pp. 205-254.

LAVALLÉE, Richard avec la coll. de Pierre Martel, 1979, *Les régionalismes dans le français parlé de l'Estrie*, Recherches sociolinguistiques dans la région de Sherbrooke, document de travail n° 15, Sherbrooke, Université de Sherbrooke.

MOUGEON, Raymond & Édouard BENIAK, 1991, *Linguistic Consequences of Language Contact and Restriction : the Case of French in Ontario, Canada*, Oxford, Oxford University Press.

MOUGEON, Raymond, Édouard BENIAK & Daniel VALOIS, 1984, *Variation in the Phonological Integration of Loanwords in a Bilingual Speech Community*, inédit, Toronto, Université York, Département de français.

MOUGEON, Raymond, Cora BRENT-PALMER, Monique BÉLANGER & Wladyslaw CICHOCKI, 1982, *Le français parlé en situation minoritaire*, vol. 1, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, publication B-105.

PÉRONNET, Louise, 1989, « Analyse des emprunts dans un corpus acadien », dans *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 8, n° 2, pp. 229-253.

POPLACK, Shana, David SANKOFF & Christopher MILLER, 1988, « The Social Correlates and Linguistic Processes of Lexical Borrowing and Assimilation », dans *Linguistics*, vol. 26, n° 1, pp. 47-104.

ROY, Marie-Marthe, 1979, *Les conjonctions anglaises* but *et* so *dans le français parlé à Moncton*, mémoire de maîtrise, Université de Moncton, Département de linguistique.

THOMASON, Sarah & Terry KAUFMAN, 1988, *Language Contact, Creolization, and Genetic Linguistics*, Berkeley, University of California Press.

APPENDICE A

Emprunts largement diffusés dans le corpus de Poplack

appointment: « rendez-vous ». NB : les ouvrages lexicographiques canadiens attestent le mot *appointement* (sans doute d'origine gallo-romane) avec le même sens

business: « affaire(s) ; commerce ; entreprise » [1930 GL]

runner: « conduire (un véhicule) ; diriger, gérer » [1909 DI]

feeler: « se sentir » [1930 GL]

gang: « groupe, bande » [1894 CL]

rough: « rude ; grossier » [1894 CL]

first: « premier ; premièrement »[2]

smart: « intelligent ; gentil » [1894 CL]

watcher: « surveiller ; regarder » [1894 CL]

bad luck: « malchance » [1930 GL]

anyway: « de toute façon » [1970 COL]

steady: « régulièrement » [DI 1909]

friendly: « sympathique, amical »[2]

no way!: « pas question ! »[2]

okay: « d'accord » [1970 BAR]

chum: « ami, copain » [1930 GL]

building: « bâtiment » [1930 GL]

wrong: « faux ; mauvais »[2]

fun (*avoir du...* ; *être le...*) : « s'amuser, rigoler ; être amusant » [1930 GL]

checker: « vérifier » [1930 GL]

game: « partie ; match » [1930 GL]

party: « fête » [1944 BÉL]

Abréviations : BAR = Barbeau ; BÉL = Bélisle ; COL = Colpron ; CL = Clapin ; DI = Dionne ; GL = Glossaire du parler français au Canada (*cf.* Appendice C, pour des références complètes)

2. Nous n'avons pas trouvé d'attestation pour ce mot dans les glossaires québécois.

APPENDICE B

Emprunts au vocabulaire de base de l'anglais trouvés dans le corpus du français parlé à Welland

Emprunts attestés dans les sources lexicographiques québécoises

- Emprunts de fréquence et de dispersion élevées :

  anyway (f = 30 d = 16) ; *gang* (subst.) (f = 24 d = 16)

- Emprunts de fréquence et de dispersion moyennes :

  ride (subst.) (f = 7 d = 7) ; *fun* (*avoir du* ; *c'est le* ; *pour le*) (f = 17 d = 7) ; (*oh*) *boy !* (f = 9 d = 7) ; *smart* (adj. « intelligent » ; « gentil ») (f = 9 d = 5) ; *tough* (f = 5 d = 4) ; *caller* (vb.) (f = 7 d = 3) ; *boat* (f = 9 d = 2) ; *cleaner* (vb.) (f = 2 d = 2) ; *fancy* (f = 4 d = 2) ; *feeling* (f = 2 d = 2) ; (*oh*) *gosh !* (f = 2 d = 2) ; *rough* (f = 2 d = 2) ; *shaker* (vb.) (f = 2 d = 2) ; *stuff* (subst.) (f = 3 d = 2) ; *truster* (f = 4 d = 2) ; *watcher* (« surveiller ») (f = 2 d = 2)

- Emprunts hapax :

  background (f = 1 d = 1) ; *bad luck* (f = 1 d = 1) ; *beach* (subst.) (f = 1 d = 1) ; *checker* (vb.) (f = 2 d = 1) ; *coat* (« manteau ») (f = 1 d = 1) ; *cute* (f = 1 d = 1) ; *dull* (f = 1 d = 1) ; *dumb* (f = 1 d = 1) ; *easy* (f = 1 d = 1) ; *funny* (f = 1 d = 1) ; *jumper* (vb.) (f = 1 d = 1) ; *mixer* (vb.) (f = 1 d = 1) ; *right* (marqueur discursif) (f = 1 d = 1) ; *run* (subst.) (f = 1 d = 1) ; *shaver* (vb.) (f = 1 d = 1)

Emprunts non attestés dans les sources lexicographiques québécoises

- Emprunts de fréquence et de dispersion élevées :

  so (f = 52 d = 10) ; (*oh*) *yeah* (f = 23 d = 6) ; (*for*) *sure !* (f = 5 d = 5)

- Emprunts de fréquence et de dispersion moyennes :

  anyways [eniwez] (f = 7 d = 3) ; *well* (f = 7 d = 3) ; *watcher* (vb.) « regarder » (f = 6 d = 3) ; *you know* (f = 5 d = 3) ; *right* (f = 3 d = 2) ; *first* (f = 3 d = 2) ; *friendly* (f = 4 d = 2) *actually* (f = 3 d = 1) ; *but* (f = 4 d = 1) ; *I mean* (f = 8 d = 1) ; *waxer* (f = 2 d = 1)

- Emprunts hapax :

  black and white (f = 1 d = 1) ; *bored* (f = 1 d = 1) ; *busy* (f = 1 d = 1) ; *chest* (f = 1 d = 1) ; *correcter* (vb.) (f = 1 d = 1) ; *cup* (subst.) (f = 1 d = 1) ; *educational* (f = 1 d = 1) ; *fog* (f = 1 d = 1) ; *forgetter* (f = 1 d = 1) ; *goodbye* (f = 1 d = 1) ; *good luck* (f = 1 d = 1) ; *good time* (f = 1 d = 1) ; *kicker out* (f = 1 d = 1) ; *maybe* (f = 1 d = 1) ; *muscle* (f = 1 d = 1) ; *christ !* (f = 1 d = 1) ; *golly !* (f = 1 d = 1) ; *proof* (f = 1 d = 1) ; *real* (f = 1 d = 1) ; *rusher* (vb.) (f = 1 d = 1) ; *rule* (f = 1 d = 1) ; *trip* (subst.) (f = 1 d = 1) ; usually (f = 1 d = 1) ; *why* (f = 1 d = 1) ; *yes sir* (f = 1 d = 1).

Abréviations : f = fréquence ; d = dispersion ; adj. = adjectif ; subst. = substantif ; vb. = verbe

APPENDICE C

Sources lexicographiques québécoises consultées

BARBEAU, Victor, 1970, *Le français du Canada*, 2e éd., Québec, Librairie Garneau.

BEAUCHEMIN, Normand, Pierre MARTEL & Michel THÉORET, 1983, *Vocabulaire du québécois parlé en Estrie*, Recherches sociolinguistiques dans la région de Sherbrooke, document de travail n° 20, Sherbrooke, Université de Sherbrooke.

BÉLISLE, Louis-Alexandre, 1971, *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, 2e éd., Québec, Bélisle éditeur.

CLAPIN, Sylva, 1894, *Dictionnaire canadien-français*, Montréal – Boston, C. O. Beauchemin & Fils – Sylva Clapin [réimpr.: Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974].

COLPRON, Gilles, 1970, *Les anglicismes au Québec*, Montréal, Beauchemin.

DIONNE, Narcisse-Eutrope, 1909, *Le parler populaire des Canadiens français*, Québec, Laflamme & Proulx imprimeurs [réimpr.: Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974].

DUNN, Oscar, 1880, *Glossaire franco-canadien*, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie [réimpr.: Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1976].

LAVALLÉE, Richard avec la coll. de Pierre Martel, 1979, *Les régionalismes dans le français parlé de l'Estrie*, Recherches sociolinguistiques dans la région de Sherbrooke, document de travail n° 15, Sherbrooke, Université de Sherbrooke.

POIRIER, Claude (dir.), 1998, *Dictionnaire historique du français québécois*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Société du parler français au Canada (La), 1930, *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale [réimpr.: Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1968].

TURENNE, Augustin, 1962, *Petit dictionnaire du «joual» au français*, Montréal, Éditions de l'Homme.

Les germanismes lexicaux dans la Suisse latine : idéologie et réalité

PIERRE KNECHT

1 — LA SUISSE : UN UNIVERS DE CONTACTS

Le multilinguisme suisse étant aussi célèbre que mal connu dans son fonctionnement réel, un rapide survol de la situation paraît souhaitable[1].

À cet effet, rien n'est plus utile que de rappeler l'évènement principal qui a provoqué la division en quatre domaines linguistiques de l'ancienne Helvétie romaine. Ce territoire autrefois celtophone, mais entièrement latinisé depuis au plus tard les premiers siècles de notre ère, voit arriver à partir du V^e^ siècle les Alamans qui, contrairement à d'autres groupes germaniques, refusent de se laisser romaniser et imposent leur langue à une importante portion du territoire. La direction nord-sud de la poussée a eu comme importante conséquence la coupure en deux du territoire resté latin, ce qui explique que la partie occidentale ait fini par s'orienter sur la France et la partie orientale sur l'Italie, d'où l'existence d'une Suisse romande et d'une Suisse italienne. Quant au domaine rhéto-roman, encore aujourd'hui très morcelé, sa formation relève du refus de son intégration dans l'orbite sociolinguistique italienne, refus qui reflète un attachement plus que farouche à l'autonomie non seulement régionale, mais communale.

Ces quatre domaines se différencient non seulement par les structures linguistiques qui y ont cours, mais divergent aussi considérablement par l'état de survie des vernaculaires respectifs.

À une Suisse germanique qui cultive plus que jamais ses vernaculaires dans une diglossie dont la marque la plus spectaculaire consiste à priver l'allemand standard de la fonction d'une langue parlée naturelle, s'oppose une Suisse latine où les variétés standard sont couramment parlées par toute la population, avec une survivance très variable de chacun des vernaculaires correspondants. Après deux siècles de purification, la Suisse romande a aujourd'hui moins de 2 % de patoisants actifs (j'emploie le terme *patois* qui est le terme usuel en Suisse

1. Pour la présentation la plus complète, à ce jour, du multilinguisme suisse, voir Robert Schläpfer (1985).

romande comme synonyme de *vernaculaire*), tandis qu'en Suisse italienne le vernaculaire (appelé *dialetto*) est encore largement diffusé, y compris dans la jeune génération. La Suisse rhéto-romane enfin présente un profil des plus complexes, étant caractérisée non seulement par l'émiettement du domaine en cinq, voire six variétés écrites – ce qui rétrécit passablement la distance langue-dialecte –, mais surtout par le bilinguisme généralisé des locuteurs qui maîtrisent tous également le vernaculaire alémanique.

Cette communication va en quelque sorte encore aggraver les disparités. Elle se propose en effet d'ajouter un pan supplémentaire à cette diversification en montrant comment les contacts linguistiques avec un même bloc majoritaire sont perçus inégalement dans chacun des domaines latins minoritaires. J'aimerais notamment montrer que ces attitudes ne sont pas seulement fonction de la modalité des contacts – contacts imposés ou choisis – mais aussi d'une certaine tradition idéologique, véhiculée par l'histoire de la langue en question et notamment l'histoire de sa codification.

Dans la gestion des contacts, la lexicographie joue un rôle non négligeable qui est en quelque sorte double : un rôle actif en tant qu'instance de sélection dans une macrostructure et donc d'intégration institutionnelle, et un rôle passif, en tant que reflet du discours populaire dans ses commentaires métalinguistiques.

Je parlerai d'abord des germanismes en Suisse romande, domaine qui nous intéresse au premier chef, avant d'évoquer, à titre de comparaison, les germanismes en Suisse italienne et rhéto-romane.

2 — La Suisse romande

C'est en Suisse romande que nous disposons d'une documentation de premier ordre, aussi bien en ce qui concerne les emprunts eux-mêmes que les attitudes qui les entourent (Louis Gauchat et Jules Jeanjaquet 1920 : 243-263). Il convient d'abord de rappeler que le français y est à l'origine une langue de pénétration. Il a été importé d'abord comme langue écrite, pour remplacer le latin à partir du XIII^{e} siècle, et comme langue parlée ensuite, pour remplacer les parlers vernaculaires à partir du XVII^{e} siècle. Mais adopter le français implique de lourdes charges. Cela ne signifie pas seulement faire siens une prononciation, une grammaire et un vocabulaire, c'est aussi faire sienne une norme exogène explicite, et avec elle, toute une doctrine de la norme, extrêmement stricte et bourrée d'interdits, dont la rigueur pourrait bien être unique au monde si l'on fait exception d'un certain nombre de langues sacrées.

À l'époque où le français parlé vient se greffer sur les parlers vernaculaires, c'est à Paris que l'usage correct, le « bon usage » est fixé. Un critère géographique déjà ancien, auquel les premiers écrits de ce qui était la Suisse romande

de l'époque tendaient à se conformer tant bien que mal. Critère auquel viennent s'ajouter d'autres limitations, surtout sociales et chronologiques, pour faire du français « une langue *fermée*, au sens linguistique comme au sens social de ce terme : langue exclusive d'une société vivant en vase clos » (Zygmunt Marzys 1998 : 70). Et après avoir dit comment le français doit être, on montre en détail, à partir du siècle suivant, le XVIII[e], comment il ne doit pas être. C'est le début d'un corpus cacologique, de dictionnaires correctifs, dont le plus célèbre date de 1766 et s'intitule *Les gasconismes corrigés*.

Le pays romand – non seulement éloigné de Paris comme une province française, mais situé hors de France et, depuis la Réforme surtout, fortement lié à la Confédération helvétique qui, ne l'oublions pas, reste jusqu'à la Révolution un État essentiellement germanophone – adopte sans tarder ces pratiques et produit entre 1790 (Merle d'Aubigné)[2] et le début du XX[e] siècle une série impressionnante de dictionnaires correctifs. En l'absence d'un discours formel sur les germanismes, discours qui n'émergera vraiment qu'à partir de la Première Guerre mondiale, c'est cette lexicographie qui nous révèle les attitudes dominantes au XIX[e] siècle.

Quelle est la part des germanismes dans ce corpus et comment sont-ils commentés ? Il est intéressant de constater que, dans une première période, les germanismes sont considérés comme une composante somme toute naturelle du français en Suisse romande. Ils apparaissent depuis Gaudy-LeFort (1820) dans les remarques étymologiques, mais sans qu'aucun jugement de valeur ne soit prononcé à leur égard[3]. De manière générale, il convient de souligner que le droit à une certaine spécificité du français en Suisse romande n'est pas contesté. Voici ce que dit le « Discours préliminaire » de la deuxième édition du *Glossaire* de Gaudy-LeFort (1827) :

> « Cependant, si nos écrits ainsi que nos discours soutenus, doivent être éminemment en français, nous ne prétendons point engager nos compatriotes à bannir entièrement de la conversation familière nos expressions locales, et à se tenir, comme certaines personnes, roidement sur le qui-vive, pour ne laisser échapper aucun terme génevois, aucune locution nationale ; non, loin de nous toute idée de pédanterie ! nous ne voulons point qu'on parle, comme dit La Bruyère, *proprement* et *ennuyeusement*. Notre idiome n'est pas dépourvu d'énergie ; il renferme des expressions pleines d'harmonie imitative, des termes sans équivalens dans la langue française, et nombre de verbes qu'il faudrait remplacer par des périphrases. » (p. VIII) « [...] Si dans chaque province de la France, et même dans les différens cantons de la Suisse française, il se trouvait quelque amateur de philologie qui voulût bien s'occuper de recherches semblables aux nôtres, et les publier, il en résulterait des

2. Il est vrai qu'en 1691 déjà, François Poulain de la Barre publie son *Essai des remarques particulières sur la langue françoise, pour la ville de Genève*, Genève. Mais il s'agit d'un cas unique qui n'a eu aucune suite pendant un siècle.

3. Cette façon de faire, qui se résume à des remarques du type « formé du mot allemand... », « en allemand... », « germanisme », sera celle de tous les glossairistes importants de la deuxième moitié du XIX[e] siècle (A. Péter 1842 ; Jean Humbert 1852 ; P.-M. Callet 1861 ; L. Grangier 1864 ; J.-H. Bonhôte 1867 ; W. Plud'hun 1887).

comparaisons dont le fruit ne serait pas douteux. On verrait, par exemple, qu'un grand nombre de mots romans se sont conservés dans presque tous les dialectes français, et que la plupart de ces mots, par leur caractère expressif, aussi bien que par leur droit d'ancienneté, ne seraient pas indignes d'être indiqués à l'Académie. » (p. XI)

Un autre glossairiste de la même époque, Alphonse Guillebert (1825), auteur d'un recueil neuchâtelois sous forme de dialogue, s'exprime également dans ce sens :

« [...] dans nombre de cas un Neuchâtelois ne doit pas parler comme un Français, dans nombre d'autres il ne doit pas parler comme on écrit et surtout comme écrit un académicien [...]. Notre françois et le françois pur, sont deux monnoies frappées à un coin un peu différent, et bonnes chacune pour le pays dans lequel elles ont cours. » (p. 77)

Il va même plus loin et revendique expressément le droit d'emprunter, pour satisfaire les besoins lexicaux des Neuchâtelois, dans les trois réservoirs les plus immédiatement accessibles :

« [...] tant que MM. les Lexicographes françois n'auront pas fait une langue qui satisfasse aux besoins de tous les pays où l'on parle la leur, nous aurons fort raison de prendre et dans l'allemand, et dans le vieux françois et dans notre patois, les mots nécessaires à notre usage. » (*ib.*)

On remarquera au passage la parfaite identification de trois catégories principales de régionalismes : emprunts à l'adstrat, archaïsmes, dialectalismes.

On comprend dès lors pourquoi les germanismes (réels ou supposés[4]) ne sont pas systématiquement stigmatisés, mais même, à l'occasion, considérés comme justifiés :

« *Donner loin*, *jeter loin*, sont des germanismes, *weggeben*, *wegwerfen*, qu'il pourroit être permis, il me semble, de faire passer dans la langue françoise. » (*ib.* 69) [...] « *Vouloir*, employé de la sorte [c.-à-d. en tant qu'auxiliaire du futur], est un germanisme. [...] avons-nous donc très-tort d'emprunter cette expression aux allemands ? [...] il est certain qu'il manque à la langue françoise une expression abrégée qui signifie *être sur le point de*, *être à la veille de*, et qui correspond au *will* des allemands. » (*ib.* 72)

Il ne s'agit pas d'un blanc-seing permanent en faveur des germanismes, car là où il existe des équivalents français il faut naturellement les préférer, mais ils doivent être autorisés lorsqu'ils permettent de pallier les insuffisances du français. En tout état de cause, c'est une attitude réaliste qui prévaut, les germanismes étant considérés comme une composante naturelle de l'usage suisse romand. Même le plus virulent des puristes romands du XIX^e^ siècle, Louis-Théodore Wuarin, qui a écrit sous le pseudonyme de W. Plud'hun (1887), ne fait pas des germanismes une catégorie qui serait davantage à proscrire que les dialectalismes.

4. Il importe peu, pour les besoins de la démonstration, que les expressions considérées comme « germanismes » le soient réellement. En l'occurrence, les exemples qui vont suivre sont en réalité des dialectalismes.

On peut donc considérer que, dans cette première période, les germanismes – avec ou sans guillemets –, bien que faisant partie des tournures à éviter, ne sont pas perçus comme plus scandaleux que tous les autres écarts enregistrés. Ils font partie de la réalité langagière extérieure à la norme et de provenance diverse. Ils ne sont pas plus condamnables que le français populaire, systématiquement considéré comme « pas français » dans L. Grangier (1864)[5].

Les germanismes comme catégorie spécifique ne deviennent une cible en Suisse romande qu'au tournant du siècle. Ce changement d'attitude est à mettre en rapport avec le développement, en cette période, d'une situation conflictuelle entre les communautés alémanique et romande[6]. Des milieux nationalistes en Suisse allemande s'inquiètent de voir, dans les statistiques linguistiques des recensements nationaux, la proportion de l'allemand, pourtant largement majoritaire, reculer très légèrement en faveur du français. Ils ont de la peine à accepter la facilité avec laquelle les Alémaniques immigrés comme travailleurs en Suisse romande se laissent assimiler linguistiquement. C'est que le français est une langue de prestige et favorise la promotion sociale. Les Romands insistent pour leur part sur la nécessité d'appliquer le principe de territorialité, un principe qui, en Suisse, régit traditionnellement les rapports entre communautés et qui prévoit justement l'assimilation comme seul moyen efficace de préserver l'intégrité linguistique d'un territoire.

La polémique s'amplifie considérablement avec la guerre de 1914 qui voit le pays se diviser entre une Suisse allemande majoritairement partisane de l'Allemagne et la Suisse latine qui souhaite la victoire des Alliés.

Des chroniqueurs de langue, autrefois modérés, deviennent agressifs et emploient un vocabulaire guerrier pour pourfendre toute tournure soupçonnée d'origine germanique :

> « Le Boche insolent qui se permet d'outrager notre langue par ce camouflage grotesque aurait-il trouvé dans nos villes romandes un public disposé à l'entendre ? » (Philippe Godet, dans *Gazette de Lausanne*, 27 avril 1919) « [...] voilà le Boche pris en flagrant délit d'attentat à notre langue » (*ib.*, 18 mai 1919) ; « [...] ces mots [...] sont le fait de certains étrangers qui pénètrent imprudemment – et librement, hélas ! – dans tous les domaines de notre vie nationale [...] qui corrompent tout ce qu'ils touchent, y compris notre langue [...] » (*ib.*, 26 janvier 1919)[7].

Devenue un lieu commun du combat pour la pureté de la langue, la chasse aux germanismes est désormais solidement implantée en Suisse romande et se laisse documenter sans interruption jusqu'à notre époque[8].

5. Voir par ex. sous *se changer* « changer de vêtements », *rajouter* « ajouter de nouveau ».
6. Voir le résumé dans Pierre Knecht (1985 : 382-384).
7. Citations d'après Carine Skupien Dekens (1994 : 42).
8. *Cf.* en dernier Yves Merminod, *Le bon français. Ne dites pas ... mais dites. Restons français. Le français récréatif*, Neuchâtel, H. Messeiller, 1995.

3 — La Suisse italienne

Une première différence d'avec la Suisse romande porte sur le statut de la norme linguistique. La langue italienne, codifiée une première fois au XVI^e^ siècle sur le modèle du florentin écrit du XIV^e^ siècle, a fait l'objet au XIX^e^ siècle d'une nouvelle discussion. Il en a résulté non pas un modèle unique contraignant, mais une certaine ouverture entre le florentin parlé et une référence plus large à l'ensemble de la tradition écrite précédente, avec cependant un rejet du style trop archaïsant, désormais jugé dépassé. Un état de choses qui n'a pas favorisé la montée de puissants courants puristes, laissant une certaine marge de tolérance pour la diversité régionale. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, qu'il n'y ait pas en Suisse italienne de tradition de dictionnaires correctifs. Une absence de pression qui va laisser une certaine liberté à l'emprunt, considéré comme une des voies innovatrices.

Des liens historiques ininterrompus depuis le XII^e^ siècle entre la Suisse italienne et la Suisse alémanique (Ottavio Lurati 1976 : 77ss.), joints à la contiguïté territoriale des deux domaines ont privilégié tout naturellement les emprunts germaniques, alors que les termes que la Suisse italienne a directement empruntés au français datent surtout des XIX^e^ et XX^e^ siècles et sont dans l'ensemble moins nombreux[9]. L'absence de contact géographique entre la Suisse romande et la Suisse italienne y est pour quelque chose. Un obstacle partiellement compensé par le statut scolaire très favorable du français.

Une autre différence par rapport à la Suisse romande est marquée par l'existence, au Tessin (qui représente la presque totalité du territoire helvétique italophone), de nombreuses colonies de Suisses alémaniques guère ou peu assimilées et concentrées dans les régions touristiques sur les rives du lac Majeur et du lac de Lugano. Cette présence germanique très visible et parfois ressentie comme dérangeante ne paraît pourtant pas, selon Gaetano Berruto et Harald Burger (1985 : 47), être la cause principale d'une indiscutable empreinte germanique sur l'italien tessinois. Celle-ci serait davantage l'œuvre des Tessinois eux-mêmes, importateurs de matière germanique dans leur langue. Les nombreux échanges aussi bien au niveau institutionnel fédéral qu'au niveau commercial, absolument indispensables à la vie de cette communauté, ne peuvent pas ne pas laisser d'abondantes traces linguistiques. Que leur saisie lexicographique ne soit pas très avancée ne semble pas préoccuper les responsables culturels, intéressés davantage à promouvoir la description du patrimoine dialectal.

Ajoutons enfin que la pression linguistique venant du Sud, à savoir de l'Italie du Nord, pose également un problème, dans la mesure où les Tessinois ne

9. *Cf.* Ottavio Lurati (1976 : 169ss.) et Alessio Petralli (1990 : 377ss.). Il faut évidemment exclure du compte les nombreux gallicismes de la norme italienne elle-même.

tiennent pas à être identifiés aux Italiens et donneront facilement la préférence à un germanisme au détriment d'un terme italien senti comme non authentique.

4 — La Suisse rhéto-romane ou romanche[10]

Cette quatrième langue helvétique, qui n'est plus parlée que par moins de 1% de la population, se subdivise en cinq standards traditionnels, auxquels il faut ajouter, depuis peu, une sixième variété standardisée sous forme d'une koinè artificielle censée contribuer au sauvetage de la langue par une unification du moins dans sa fonction officielle.

Dans ce troisième domaine latin entièrement situé dans le canton des Grisons, les rapports avec le germanique se singularisent par un fait fondamental : le rhéto-roman n'a plus de locuteurs monolingues, puisqu'ils sont tous bilingues romanche-alémanique. Il n'en faut pas plus pour rendre pratiquement impossible toute évaluation négative du germanisme de la part des locuteurs du romanche. Pourtant, l'identité romanche est fortement revendiquée comme l'illustre un slogan favori qui dit : « Ni Italiens ni Allemands, nous voulons rester Romanches ». Une attitude qui pourrait également expliquer un certain retard dans la recherche sur les germanismes du romanche : on ne tient pas trop à explorer ou à évaluer ce qui pourrait porter ombrage à cette identité latine (Alexi Decurtins 1981 : 112).

Car c'est assurément de toutes les langues romanes celle dans laquelle l'élément germanique est le plus consistant. Il ne se limite pas au domaine lexical, mais touche également la morphologie, la syntaxe et la sémantique. Un état de choses qui bien entendu a souvent été jugé négativement. Mais d'autres observateurs romanches ont fait remarquer, au contraire de la perspective puriste, les avantages d'une telle tolérance symbiotique : les Grisons sont une région alpine de transition entre le Nord germanique et le Sud latin. Cette ouverture des deux côtés a énormément contribué à la mobilité physique et mentale de la population. C'est probablement cette attitude qui a permis au rhéto-roman d'atteindre la modernité.

La lexicographie du rhéto-roman reflète cette ouverture par l'enregistrement des nombreux germanismes en usage chez les locuteurs.

10. Pour cette partie, voir Alexi Decurtins (1981).

5 — Conclusion

La diversité d'attitudes face aux germanismes, illustrée à travers les vicissitudes des trois Suisses latines aux prises avec le voisin germanique majoritaire, ajoute une dimension de plus à cette construction extravagante qu'est le multilinguisme suisse. Chaque minorité gère ses rapports avec la majorité de manière indépendante, en fonction de ses propres variables géographiques et historiques. Le poids de la tradition normative n'est pas le même en français ou en italien. Il s'y ajoute que là où il y a eu, ou il y a, des manifestations de rejet, elles ne naissent apparemment pas sur le terrain linguistique, mais sont le reflet de conflits extralinguistiques. Un germanisme peut être bon ou mauvais non pas en fonction de critères linguistiques, mais en fonction d'une charge représentative positive ou négative. C'est ce qui explique pourquoi la chasse aux germanismes n'a souvent pas besoin de références scientifiques.

Références bibliographiques

BERRUTO, Gaetano & Harald BURGER, 1985, « Aspetti del contatto fra italiano e tedesco in Ticino », dans *Archivio storico ticinese*, 101, pp. 29-76.

BONHÔTE, J.-H., 1867, *Glossaire neuchâtelois*, Neuchâtel, Wolfrath et Metzner.

CALLET, P.-M., 1861, *Glossaire vaudois*, Lausanne, G. Bridel.

DECURTINS, Alexi, 1981, « Zum deutschen Sprachgut im Bündnerromanischen — Sprachkontakt in diachronischer Sicht », dans P.S. Ureland (dir.) *Kulturelle und sprachliche Minderheiten in Europa. Akten des 4. Symposiums über Sprachkontakt in Europa (Mannheim 1980)*, Tübingen, Niemeyer, pp. 110-137.

GAUCHAT, Louis & Jules JEANJAQUET, 1920, *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, Neuchâtel, Attinger Frères, tome II.

GAUDY-LE FORT, 1820, *Glossaire génevois ou recueil étymologique des termes dont se compose le dialecte de Genève, avec les principales locutions défectueuses en usage dans cette ville*, Genève, Marc Sestié fils.

GAUDY-LE FORT, 1827, *Glossaire génevois ou recueil étymologique des termes dont se compose le dialecte de Genève, avec les principales locutions défectueuses en usage dans cette ville*, 2^{e} édition « corrigée et considérablement augmentée », Genève – Paris, Barbezat – Delarue.

GRANGIER, L., 1864, *Glossaire fribourgeois ou recueil des locutions vicieuses usitées dans le canton de Fribourg*, Fribourg, C. Clerc.

GUILLEBERT, Alphonse, 1825, *Le dialecte neuchâtelois. Dialogue entre M^{r} Patet et M^{lle} Raveur, sa cousine*, Neuchâtel, impr. Wolfrath.

GUILLEBERT, Alphonse, 1829-1832, *Fautes de langage corrigées, ou Dialogue entre M^{r} Patet et M^{lle} Raveur, sa cousine*, seconde édition, Neuchâtel, Christian Gerster.

HUMBERT, Jean, 1852, *Nouveau glossaire genevois*, Genève, Jullien frères, 2 vol.

KNECHT, Pierre, 1985, « Le français en Suisse romande », dans G. Antoine et R. Martin (dir.), *Histoire de la langue française 1880-1914*, Paris, Éditions du CNRS, pp. 381-389.

LURATI, Ottavio, 1976, *Dialetto e italiano regionale nella Svizzera italiana*, Lugano, Banca Solari & Blum.

MARZYS, Zygmunt, 1998, *La variation et la norme. Essais de dialectologie galloromane et d'histoire de la langue française*, Neuchâtel – Genève, Faculté des Lettres – Droz.

MERLE D'AUBIGNÉ, 1790, *Élémens de grammaire française en forme de leçons*, Genève [contient aux pp. 128-130 un *Tableau de quelques expressions et constructions vicieuses, usitées en certaines provinces*].

PÉTER, A., 1842, *Corrigé de la nouvelle cacologie et de la phraséologie, ou Dictionnaire des locutions vicieuses et des difficultés de la langue française*, Genève – Paris (L. Hachette) – Neuveville.

PETRALLI, Alessio, 1990, *L'italiano in un cantone*, Milano, Franco Angeli.

PLUD'HUN, W. [Louis-Théodore WUARIN], 1887, *Parlons français ! Quelques remarques pratiques dont on pourra profiter en Suisse et ailleurs*, Genève.

SCHLÄPFER, Robert (dir.), 1985, *La Suisse aux quatre langues*, Genève, Éditions Zoé.

SKUPIEN DEKENS, Carine, 1994, *La bataille du français en Suisse romande durant l'entre-deux guerres : Étude sur le purisme linguistique à partir des chroniques de langage de la presse romande*, mémoire de licence, Faculté des Lettres, Neuchâtel.

L'emprunt et l'intervention linguistique officielle

TINA CÉLESTIN

La tenue de ces IVes Journées scientifiques coïncide avec le réexamen par l'Office de la langue française de l'*Énoncé d'une politique relative aux emprunts de formes linguistiques étrangères* qu'il a adopté en 1980. L'Office a vu, dans cette initiative, un signe de convergence des besoins de réflexion sur l'emprunt, la possibilité d'entendre les points de vue de linguistes de la francophonie ainsi que l'occasion de leur exposer les siens.

Depuis sa création en 1961, l'Office s'est vu attribuer le rôle de promouvoir la langue française, en assurant sa correction et son enrichissement. Il a aussi été institué « pour définir et conduire la politique québécoise en matière de recherche linguistique et de terminologie et pour veiller à ce que le français devienne, le plus tôt possible, la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises ». Entre autres mandats, il a reçu celui de la normalisation et de la recommandation linguistiques et terminologiques[1].

L'Office est également perçu comme une « référence en matière de langue », c'est pourquoi la population du Québec attend, de sa part, des orientations et des réponses claires lorsqu'il s'agit d'accepter ou de rejeter des formes linguistiques étrangères. Ainsi, il est une institution sociale qui participe au processus de légitimation de la langue par les avis qu'il donne et les ouvrages terminolinguistiques qu'il prépare et diffuse. Dans le contexte de contact de langues particulier au Québec, l'Office est, dans le domaine linguistique, un des acteurs sociaux qui contribue à répondre aux besoins sociolinguistiques des locuteurs, en se dotant, entre autres choses, d'un « cadre de référence » qu'est un énoncé de politique sur l'emprunt. Même s'il est certain que l'emprunt linguistique est un phénomène naturel d'enrichissement spontané d'une langue, l'Office, par son mandat général de francisation, doit établir des balises à son action, d'autant plus que ce phénomène d'emprunt est massif dans plusieurs champs de l'activité humaine.

1. Pour connaître les pouvoirs et les devoirs de l'Office en matière d'intervention sur la langue elle-même, voir les articles 100, 113, 114, 115, 116, 117 et 118 de la Charte de la langue française, L.R.Q., ch. C-11, à jour le 2 septembre 1997.

Après le premier énoncé, qualifié par plusieurs de réaliste et de fonctionnel, pour l'époque, qui expliquait l'intervention sur la langue surtout par des arguments historiques et politico-linguistiques et qui proposait des solutions par rapport à une norme linguistique établie surtout selon « des exigences de la communication entre les membres de la francophonie », le nouvel énoncé devrait permettre de faire face à l'avenir en transformant la pression linguistique causée par l'anglo-américain en une occasion pour faire valoir le dynamisme culturel et linguistique du Québec. En l'actualisant aujourd'hui, l'Office réaffirme le besoin de ce cadre de référence et témoigne de la nécessité de son adaptation à l'évolution de la réalité linguistique du Québec et à la réflexion sur l'aménagement linguistique.

Le présent exposé se développe en trois parties: d'abord des pistes de réflexion suggérées par des experts; ensuite, une perspective d'aménagement linguistique ainsi que les choix fondamentaux qui pourraient être retenus. Ces deux dernières parties sont des propositions d'un groupe de travail qui est en train d'étudier les changements à apporter à l'actuel énoncé.

1 — Pistes de réflexion pour un nouvel énoncé

Pour le réexamen de l'énoncé de 1980, le groupe de travail a amorcé les travaux par la consultation de spécialistes de l'Office, des membres de la Commission de terminologie de l'Office, de linguistes et lexicographes du Québec, de la France, de la Communauté française de Belgique et de la Suisse[2]. De cette étape de consultation, des pistes de réflexion ont été dégagées. En référence à la structure de cet énoncé, elles portent sur la problématique, les principes directeurs, la typologie et les critères de sélection. Ces pistes de réflexion répondent au souci de déterminer, mieux encore qu'auparavant, le cadre d'acceptation des emprunts, autant comme processus que comme résultat.

1.1 — *Problématique*

Parmi les préalables à l'élaboration d'une politique sur l'emprunt, préalables énoncés par les spécialistes consultés, voici des suggestions intéressantes que le groupe de travail a retenues.

- La mondialisation des marchés a provoqué un accroissement de l'utilisation de l'anglo-américain comme « lingua franca » ou « langue mondiale » (Blampain 1997: 309). Ce phénomène n'est pas exclusif au Québec; bien au con-

2. Au moment où a été présentée cette communication, treize spécialistes avaient répondu, par écrit, à la consultation.

traire, dans un contexte mondialisé de langues en contact, l'anglo-américain concurrence directement toutes les langues. Cette influence linguistique de la langue dominante se traduit par un intérêt accru porté au phénomène de l'emprunt dans le cas d'autres langues[3] que le français et d'autres États que le Québec[4]. Ce dernier, par contre, parce qu'il est plus près, si l'on peut dire, de la source d'influence, a la possibilité de jouer un rôle plus dynamique que d'autres face à l'emprunt, du point de vue, par exemple, de l'attitude à adopter vis-à-vis du calque et de la création néologique.

- La distinction entre langue générale et langue de spécialité dans un énoncé de politique linguistique sur l'emprunt n'est ni nécessaire, ni opératoire, tant sur le plan théorique que pratique.

- L'opposition entre l'usage officiel de la langue et l'usage personnel n'a pas besoin d'être relevée dans le contexte d'un énoncé sur l'emprunt, notamment en relation avec chacun des critères.

- La perspective de l'énoncé doit demeurer réaliste, c'est-à-dire qu'elle doit tenir compte de la réalité du Québec fonctionnant dans le monde réel de la technologie de pointe, du milieu scientifique et de la technoscience.

1.2 — *Principes directeurs*

En tenant compte de son double mandat relatif à l'intervention sur le statut et sur le corpus de la langue, l'Office doit maintenir le cap sur les principes suivants.

- Garder une orientation de francisation des cas d'emprunt reliée directement à la mission de l'Office.

- Conserver l'orientation d'intégration des emprunts au français, en cherchant à les adapter de la façon la plus complète possible (sur les plans phonétique, graphique et morphologique).

3. La Catalogne s'est dotée, depuis 1990, de critères linguistiques relatifs aux emprunts et aux calques (Termcat 1990), en s'inspirant grandement de l'énoncé de l'Office de la langue française pour faire face aux emprunts massifs de l'anglais. Les Catalans sont en train actuellement de revoir leur politique linguistique sur les emprunts.

4. « Le développement spectaculaire des sciences et des techniques dans la seconde moitié du vingtième siècle, conjugué avec l'accélération des communications, a posé de nouveaux défis aux grandes langues de communication : il faut pouvoir désigner directement l'ensemble des réalités nouvelles ou traduire rapidement les termes déjà apparus dans une autre langue. Toutes les langues ne disposent pas des mêmes moyens pour répondre spontanément à ce défi, et le français, à cet égard, peut sembler désavantagé : d'une part, parce que l'origine géographique des nouvelles techniques crée souvent un déséquilibre en faveur de l'anglo-américain ; d'autre part, parce que le contexte français se caractérise sans doute par des rigidités particulières, d'ordre linguistique et sociologique, qui freinent la création spontanée et l'implantation de nouveaux termes nécessaires. » Frédéric Guignot (1997 : 22).

- Proposer le recours à la néologie, en s'appuyant sur l'observation suivante: le français moderne se développe de plus en plus grâce à des procédés de nature synthétique[5]. (Il s'agit de procédés qui font partie des possibilités de formation reconnues en français, la nouveauté venant plus, dans certains domaines, de la quantité de créations qui se font sur ces modèles que des modèles eux-mêmes).
- Ne pas rejeter automatiquement l'emprunt et le calque, moyens d'enrichissement historiquement utilisés par toutes les langues.

1.3 — *Développement de la typologie de l'emprunt*

L'approfondissement de la typologie existante est nécessaire, d'où les propositions suivantes.

- Revoir la typologie des emprunts[6] en développant la notion de calque et, par conséquent, revoir les définitions en illustrant les types d'emprunts par des exemples actuels et diversifiés.
- Ajouter, à l'étude de formes d'emprunts, les sigles[7], les acronymes, les abréviations, les symboles, les marques de commerce, les noms propres.
- Positionner la politique de l'emprunt par rapport aux xénismes, aux québécismes[8], aux amérindianismes et à la créativité lexicale.

5. Un essai de typologie des termes « modernes » dans le domaine des technologies de l'information et de la communication a été élaboré et montre l'existence de deux phénomènes: 1. Présence accrue de termes courts (abréviations, sigles et création de termes dérivés, troncation, métonymie, onomatopées et dérivés onomatopéiques, mots-valises). 2. Formation de termes complexes par des procédés économiques (préfixation et suffixation, catégorie grammaticale, ellipse et juxtaposition, mots composés, dérivation) (Corinne Kempa 1998 : en cours). Ces tendances ont été observées par Michael D. Picone (1991).

6. Un projet de typologie de l'emprunt linguistique aux fins de l'énoncé de politique a été élaboré ; il regroupe deux classes d'emprunts linguistiques : l'emprunt lexical et l'emprunt syntaxique (ou calque syntaxique). Le classement a été poussé jusqu'à l'illustration de mécanismes et de degrés d'adaptation (sémantique, phonétique, graphique, morphologique et syntaxique) de l'emprunt par la langue emprunteuse afin de pouvoir effectuer des analyses de la concurrence et des comparaisons qui seront utiles lors de l'établissement et de la pondération de critères de sélection (Christiane Loubier 1998 : en cours).

7. Un relevé du traitement des sigles dans divers domaines a été préparé par le groupe de travail : l'analyse est en cours à l'Office (1998).

8. Il nous paraît essentiel de bien situer le français du Québec en relation avec ses origines (fonds commun du français mais traits linguistiques particuliers), les influences du passé (langues amérindiennes et langue anglaise), du présent (langue anglaise) mais dans un contexte sociolinguistique différent de celui de la France. Les influences de l'anglais au Québec ont été plus fortes et constantes, au point que l'on peut parler d'interférences dans un contexte de bilinguisme, ce qui n'est pas le cas de la France, ni de la Communauté française de Belgique ni même de la Suisse. Les différences entre le français du Québec et le français de France doivent être établies de façon plus claire (au Québec, on a recours au calque comme mécanisme d'adaptation et d'intégration de l'anglais ; on n'a pas les mêmes emprunts, pas la même prononciation, pas le même contexte sociolinguistique). Ainsi, on connaît au Québec des problèmes de statut et de légitimation des emprunts québécois par rapport aux emprunts hexagonaux.

En fait, à partir de l'examen d'une typologie adaptée à la problématique d'intervention linguistique de l'Office, il faudra réussir à faire le partage entre, d'une part, l'emprunt à intégrer et, d'autre part, l'usage à modifier éventuellement et la créativité lexicale à exercer (Rondeau 1992).

1.4 — *Critères de choix et modalités d'application*

Des trois catégories actuelles (d'acceptation, de non-intervention et de rejet) qui se subdivisent en une vingtaine de critères, les spécialistes consultés ont attiré l'attention sur les éléments suivants.

- Faire ressortir, dans les critères favorables à l'acceptation des emprunts, la volonté d'adapter les emprunts au français, ce qui va dans le sens de la tendance mondiale en faveur du multilinguisme, en même temps que cela respecte le souci de l'implantation des emprunts.
- Étudier la problématique des calques, en ayant un esprit d'ouverture par rapport à ce procédé de dénomination lexicale qui contribue au développement de la langue.
- Retenir des critères d'acceptation, et éventuellement de rejet, en renonçant à la catégorie des critères actuels de non-intervention[9].
- Traiter les cas d'emprunt des sigles, abréviations, symboles, marques de commerce, codes internationaux, en prenant en compte des règles, par exemple, toponymiques ou internationales.
- Enfin, de façon générale, les critères ne peuvent pas être exclusivement linguistiques. Les études portant sur l'implantation terminologique nous permettent aisément de conclure à la nécessité de prendre en compte des critères sociolinguistiques (comme l'ancienneté, le degré d'implantation, les chances qu'aurait un terme d'être bien accepté par la communauté des locuteurs, etc.).

2 — Une perspective d'aménagement linguistique

Depuis vingt ans, la pratique a fait évoluer le discours sur les emprunts et en particulier sur les anglicismes. On a surtout cessé de voir l'emprunt comme une menace à la pureté de la langue française et on s'est dégagé de l'alignement inconditionnel sur la France. De l'ouverture au monde à la mondialisation des

9. Les critères de non-intervention dans l'énoncé de 1980 portent sur les xénismes, les amérindianismes, les emprunts attestés dans les principaux dictionnaires publiés avant la Seconde Guerre mondiale, les emprunts intégrés depuis longtemps au français du Québec, les emprunts qui apparaissent sous l'effet d'une mode passagère.

échanges et à la communication par câble et par Internet, il y a eu des mutations de taille qui ont provoqué des retombées sur l'intervention linguistique officielle. Le français du Québec et la société québécoise se sont enrichis de diverses influences (connaissance de plus en plus grande de la diversité du fonds commun du français, apport culturel et linguistique de nouveaux arrivants, exposition et réaction historiques au phénomène de l'anglicisation, prise de conscience que le Québec n'est pas le seul territoire où le français est sous l'influence de l'anglais, développement d'une expertise en francisation et en terminologie, présence de l'autoroute de l'information). Tous ces phénomènes conjugués expliquent le fait que la communauté linguistique francophone du Québec est devenue plus indépendante du modèle extérieur, qu'elle peut jouer un rôle clé de vigie dans la francophonie et un rôle d'influence dans le processus d'adoption et d'intégration de l'emprunt ainsi que dans le processus de dénomination en français de réalités nouvelles.

2.1 — *Pourquoi une position linguistique officielle ?*

L'Office cherche à fonder l'analyse et les choix des emprunts linguistiques sur des critères toujours scientifiques, plus objectifs et surtout plus pragmatiques et opératoires. D'une part, son rôle dans la promotion du français, sa mission en tant que responsable en matière de recherche linguistique, de terminologie et de francisation, ses mandats, la perception que la communauté francophone du Québec a de lui (un centre de référence et un des acteurs sociaux en matière de langue), tout cela explique la nécessité de définir la position officielle de l'Office sur l'emprunt. D'autre part, les mutations auxquelles on vient de faire référence ainsi que le phénomène d'emprunt massif dans certaines sphères d'activité, comme dans le domaine des technologies de l'information, l'emploi accru de sigles, de noms de systèmes, la difficulté d'application de critères non hiérarchisés et non pondérés (Meney 1993 : 39), bref, tout cela explique l'existence actuelle à l'Office de préoccupations pratiques quant au traitement des emprunts (pour l'élaboration des terminologies, pour l'officialisation linguistique, pour la cohérence des réponses à donner aux usagers des consultations téléphoniques) et témoigne de la nécessité de redéfinir la position de l'Office afin de faciliter la prise de décision quotidienne par ses spécialistes de la langue.

Ainsi, doit-on privilégier *snowboard*, qui se trouve dans *Le Petit Robert* (1997), ou *surf des neiges*, utilisé par les organisations internationales et recensé par le *Petit Larousse* (1998) ou, encore, *planche à neige* couramment utilisé au Québec et répertorié dans le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (1993) et dans le *Dictionnaire universel francophone* (1997) ? Il faut que les spécialistes de l'Office puissent répondre, clairement, au nom de l'institution linguistique qu'ils représentent. Ainsi, à partir d'une recherche terminologique consignée dans le *Grand dictionnaire terminologique*, lequel est diffusé dans Internet ou sur cédérom, il

faut qu'ils puissent choisir et proposer l'équivalent de *snowboard* parmi tous les autres équivalents, les synonymes, les variantes géolinguistiques, les variantes orthographiques ou les formes non retenues ou à éviter ou incorrectes.

Autre exemple : pour parler du système qui permet, entre autres choses, la recherche d'information dans Internet, doit-on dire en français *Web* ou *Toile* ou *WWW* ou *W3* comme équivalents de l'anglais *Word Wide Web* ou de *Web* ? À la question : « quel terme conseillez-vous entre *cd-rom*, *cédérom*, *doc*, ou entre *rafting* et *radeau pneumatique* ? », l'Office doit répondre de façon cohérente.

Mais en fait, ce n'est pas seulement l'Office qui a besoin de fonder ses choix sur des bases solides ; ceux et celles qui veillent à la qualité de la langue française, qu'ils soient dans l'Administration, dans les entreprises ou dans le milieu de l'enseignement, en ont besoin également. L'énoncé sur l'emprunt est, par conséquent, utile aussi à tous ceux et celles qui ont à faire des choix linguistiques (communicateurs, concepteurs, écrivains, rédacteurs ou traducteurs autonomes, qu'ils soient ou non des professionnels de la langue). En décrivant un cadre de référence de l'emprunt et en le mettant à la disposition des locuteurs et des acteurs sociaux qui lui en font la demande, l'Office croit que l'enrichissement du français a des chances d'être plus fertile et plus transparent.

2.2 — *Description ou intervention linguistique ?*

Le rôle de l'Office ne consiste pas à répertorier les emprunts ou à se spécialiser dans la description des usages. La recherche terminologique, qui comprend l'analyse des attestations et la description des usages, doit finalement mener à des choix linguistiques. Comme l'Office doit favoriser le développement et la généralisation de l'utilisation du français au Québec, il n'a pas à entériner systématiquement un usage ou des usages. S'il devait le faire, cela l'amènerait dans bien des cas à privilégier des termes anglais usités plutôt que de proposer des recommandations françaises, forcément inusitées à un stade élémentaire de diffusion. Ce qui ne veut pas dire que l'Office ne reconnaît pas le critère de l'usage et de l'ancienneté. Au contraire, le critère de l'usage reste la première question à laquelle le terminologue doit répondre dans la démarche terminologique. Toutefois, il n'est pas le critère absolu. En effet, dans une optique d'aménagement linguistique, la description des usages (comme en lexicographie) est insuffisante pour guider et orienter les pratiques linguistiques.

3 — Choix fondamentaux pour un nouvel énoncé de politique

De ce qui précède, le principe directeur qui devrait guider la politique de l'emprunt à l'Office peut être ainsi formulé : « Cette politique doit s'inscrire dans

la perspective du plan d'aménagement linguistique québécois, c'est-à-dire qu'elle doit favoriser le développement, la diffusion et l'implantation du français au Québec. »

3.1 — *Principes généraux*

Ce principe directeur entraîne nécessairement des répercussions dans la pratique à l'Office. On peut déjà dégager certains principes généraux qui découlent de ce principe de base et qu'il y aurait lieu d'examiner attentivement.

1. Tout en reconnaissant le processus d'emprunt comme un procédé d'enrichissement linguistique, notamment lexical, et compte tenu de la mission de l'Office, les choix de celui-ci devront être de privilégier les unités lexicales déjà disponibles en français, toutes les fois qu'elles sont en concurrence avec des unités appartenant à un système linguistique étranger.

2. Les emprunts seraient francisés, dans la mesure du possible, en les adaptant à la graphie, au phonétisme et à la morphologie du français, selon les recommandations des rectifications de l'orthographe[10] (par ex. : éviter les signes étrangers, diacritiques ou non, n'appartenant pas à l'alphabet français, indiquer la marque du pluriel et du féminin, etc.).

3. Si des emprunts intégraux sont jugés acceptables, sans adaptation graphique, ils devraient être accompagnés, lors de leur diffusion, d'une proposition d'équivalent en langue française.

3.2 — *Étude de la concurrence*

La prudence est de rigueur lorsqu'on parle de concurrence linguistique parce que, évidemment, il faudrait avoir les moyens et les outils nécessaires pour la mesurer et l'analyser, et parce qu'elle se définit de divers points de vue. Les termes français peuvent être en situation de concurrence à l'intérieur d'un même territoire géographique (au Québec, *binette/émoticône/souriant*)[11] ou avec un autre territoire (en France, en plus de ce qui est en usage au Québec, on trouve *souriard/émoticon/sourieur/mimique/faciès/rictus*). Il peut s'agir également d'une situation de concurrence entre langues sur un même territoire (par ex : au Québec, *smiley/emoticon* et *binette/émoticône/souriant*) ou entre des territoires

10. Voir la décision de l'Office de la langue française portant sur les rectifications orthographiques et sur la possibilité de les implanter au Québec, 1990.

11. *Binette* est ainsi défini : « Dessin réalisé avec les caractères ASCII et qui, vu de côté, suggère la forme d'un visage dont l'expression traduit l'état d'esprit de l'internaute expéditeur », voir l'avis de recommandation de l'Office de la langue française paru dans la *Gazette officielle du Québec* du 10 janvier 1998, 130e année, nº 2, p. 41.

(par ex.: en France *shopping* et au Québec *magasinage*). Ou encore, selon une autre optique, il peut s'agir d'une concurrence réelle qu'on est capable d'évaluer, de façon plus ou moins scientifique, ou encore, de concurrence potentielle ou virtuelle qu'on peut analyser plus difficilement.

Tous, au Québec, s'accordent pour dire que les décisions linguistiques doivent concourir à créer des liens solides entre le Québec et le reste de la francophonie. Ainsi, l'idéal serait de pouvoir analyser et comparer les formes linguistiques en usage au Québec et ailleurs dans des aires géographiques qui ont en commun l'usage du français afin de faire des choix linguistiques qui s'appuient sur une recherche d'harmonisation avec la francophonie. Par ailleurs, l'option de l'Office, explicitée dans le projet de politique éditoriale du *Grand dictionnaire terminologique,* permet de préciser cette harmonisation avec la francophonie. Les terminologies proposées devront être conformes au système linguistique du français, qui évolue par ailleurs; les choix terminologiques devront se situer dans la perspective d'une convergence vers le français standard, tel qu'il est pratiqué dans la francophonie et dans les organisations internationales. Toutefois, en cas de concurrence entre des formes en usage dans la francophonie et un terme français correspondant à l'usage standard québécois (selon un modèle normatif pour l'emprunt à définir), la variante québécoise sera privilégiée. Cette optique permet de répertorier les variantes géolinguistiques et de les diffuser. Ainsi, par exemple, pour l'anglais *pager*[12], on a constaté l'usage de *téléavertisseur, pagette, bellboy* au Québec, de *radiomessageur* en France et de *sémaphone* dans la Communauté française de Belgique. L'Office a diffusé trois formes appartenant aux trois aires géographiques dans un avis paru dans la *Gazette officielle du Québec,* tout en recommandant l'emploi de *téléavertisseur.*

3.3 — *Éléments d'un modèle normatif: en voie de définition*

Pour faire des choix linguistiques, la question de la norme à favoriser a été abordée par plusieurs des spécialistes consultés et elle se pose avec beaucoup d'acuité en ce qui concerne la politique de l'emprunt. En cette matière, étudier les situations de concurrence des usages paraîtrait être le pivot de l'analyse ou l'avenue méthodologique qu'il faut explorer pour arriver à faire des choix éclairés, selon un modèle normatif qui devra être défini. À l'étape actuelle de l'analyse, se dégagent trois situations que l'on peut énoncer ainsi.

1. En cas de concurrence entre un emprunt et une ou plusieurs unité(s) déjà disponible(s) en français, ces dernières devraient être privilégiées. Le calque

12. Il s'agit du « récepteur de poche qui permet à un abonné d'un service de radiomessagerie unilatérale de recevoir des messages peu importe le lieu où il se trouve », voir *Répertoire des avis terminologiques et linguistiques,* 1998, nº 1537, p. 211.

serait considéré comme une forme française s'il est conforme au système linguistique du français et s'il répond à des critères sociolinguistiques d'implantabilité au Québec.

2. S'il y a concurrence entre un emprunt légitimé et accepté dans une aire géolinguistique et plusieurs unités lexicales françaises disponibles dans diverses zones géolinguistiques, on retiendrait la variante québécoise.

3. Que ce soit en situation de convergence avec la francophonie ou de différenciation, l'emprunt accepté devrait favoriser la vitalité du système linguistique français et non pas figer son développement.

3.4 — *La néologie, un autre moyen d'exprimer des réalités nouvelles*

L'emprunt constitue un des moyens nécessaires pour exprimer en français des réalités nouvelles, principalement nord-américaines, dénommées habituellement en anglais et dont la dénomination anglaise est connue et utilisée par les locuteurs francophones. Le fait qu'on y ait recours est d'autant plus légitime qu'il représente une prise en compte de la réalité sociolinguistique dans un système de valeurs nord-américain. Toutefois, l'emprunt massif dans certains secteurs d'activité, comme le sport, ou dans des secteurs où se développent les technologies nouvelles, se présente comme un obstacle et en même temps un défi pour le développement du français. Puisque l'emprunt massif peut nuire au statut réel du français, son traitement doit être, par conséquent, balisé et cet emprunt massif peut même être contré, lorsque c'est possible et réaliste, par une stratégie de création néologique appropriée. Cette voie est non seulement à explorer, mais à définir en collaboration avec les pays de la francophonie.

CONCLUSION

Compte tenu de l'universalité de la question de l'emprunt, est-il souhaitable ou nécessaire, possible ou irréaliste, qu'au-delà des actions et des choix propres à chaque pays ou communauté linguistique, des pays de la francophonie s'entendent en matière de politiques linguistiques, notamment en matière de politique de l'emprunt linguistique ? Le Québec a toujours opté pour une ouverture, une coopération avec les pays qui partagent l'usage du français, sachant que les enjeux et les défis en ce domaine dépassent les frontières géographiques et qu'ils sont le plus souvent reliés à des phénomènes extralinguistiques. Encore récemment[13], le Québec s'est associé à la France en établissant une « procédure de collaboration » qui porte sur les mécanismes de consultation réciproque avec

13. Voir le rapport de mission en France du 8 au 12 décembre 1997 portant sur l'*Harmonisation linguistique et Internet* (Tina Célestin et Normand Côte 1998 : annexe 10).

le réseau des commissions de terminologie et de néologie en France et les groupes de travail terminologique au Québec, dans le but d'harmoniser des propositions ponctuelles, terminologiques et néologiques. C'est à cette occasion qu'une consultation a eu lieu auprès de certains représentants d'organismes linguistiques, de linguistes et de lexicographes afin de connaître leur intérêt au sujet d'une mise en commun de la réflexion sur une politique commune relative à l'emprunt. L'intérêt paraissait être grand chez les experts du domaine ; il se manifestait, chez d'autres, beaucoup plus par des propositions de solutions ponctuelles que par une approche globale. En fait, il semblait évident que, pour qu'il y ait réflexion commune, il devait y avoir un besoin de la partager « au même moment ». Ainsi, même si l'objectif de faire face à l'emprunt anglo-américain, par des mesures d'intervention sur la langue, demeure le même, le moment propice, de l'action ou de la réflexion, peut différer. La décision toute récente du gouvernement français[14] de faire mener une étude et de demander à la Commission générale de terminologie et de néologie de se prononcer en matière de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre constitue un exemple de l'à-propos du moment de la réflexion. Ce moment peut varier selon le besoin de chaque communauté linguistique ; au Québec, cette réflexion remonte à 1985. Il ne faut pas oublier que la France et le Québec ainsi que d'autres pays francophones – plus précisément la Communauté française de Belgique – ont su s'entendre en matière de rectifications de l'orthographe même si, dans l'application de cette réforme, il y a eu une évolution différente dans les pays en question.

Au-delà des échanges qui existent entre les trois Conseils[15] et la Délégation à la langue française de Suisse romande, la Communauté française de Belgique a toujours partagé avec le Québec un intérêt commun pour les questions de féminisation et elle entretient avec l'Office des relations portant sur les questions terminologiques reliées aux travaux ponctuels d'officialisation linguistique. Par ailleurs, il semble qu'en matière de possibilités de coopération « systématique » avec les pays francophones, il y ait des affinités certaines entre la France et la Communauté française de Belgique[16] dans le domaine de l'harmonisation terminologique et néologique et un intérêt pour le développement de liens dans un cadre international.

14. Voir la Circulaire du 8 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre.

15. Il s'agit du Conseil supérieur de la langue française et de la Délégation générale à la langue française (France), du Conseil supérieur de la langue française et du Service de la langue française (Communauté française de Belgique) et du Conseil de la langue française (Québec).

16. « La coopération entre la Communauté française de Belgique et les divers organismes québécois compétents (en particulier l'Office de la langue française) porte ses fruits notamment dans le cadre du Rint, le réseau international de néologie et de terminologie. [...] Pour ces raisons [l'éloignement géographique et l'acuité des problèmes qui s'y posent quant au seul maintien de la langue et de la culture françaises], une coopération systématique comme celle que l'on pourrait envisager avec la France nous paraît plus difficile à concevoir et à organiser avec le Québec. » (Michel Trousson 1996 : 34).

Le Québec ne veut et ne doit certes pas s'isoler du monde, encore moins du monde francophone. On peut constater ce fait aussi par sa visibilité dans Internet et la politique québécoise sur les inforoutes. Avec cette même préoccupation, l'Office poursuivra certes des efforts pour nouer, maintenir et développer des politiques linguistiques communes avec des acteurs de la francophonie qui sont conscients des enjeux du développement du français dans une situation de contacts interlinguistiques de plus en plus intenses. Ne faudrait-il pas que cette volonté, non exclusive du Québec, en matière de coopération sur des questions de politiques linguistiques communes soit affirmée par des instances francophones et à des occasions comme celle qui nous rassemble ici aujourd'hui ?

Toutefois, conscient aussi du fait que les conditions sociales, historiques et politiques ainsi que les idéologies linguistiques ne sont pas identiques partout dans la francophonie, l'Office, entre-temps, avec l'appui d'autres acteurs sociaux sur son territoire, tels les linguistes, les enseignants et les représentants des médias, va de l'avant et tâche de créer des solidarités en faveur du développement du français, en se situant dans une perspective d'évolution de l'intervention linguistique officielle, notamment en adoptant une position officielle renouvelée en matière d'emprunt linguistique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BLAMPAIN, Daniel, André GOOSSE, Jean-Marie KLINKENBERG & Marc WILMET (dir.), 1997, *Le français en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Duculot.

CÉLESTIN, Tina & Normand CÔTE, 1998, *Harmonisation linguistique et Internet ; rapport de mission en France du 8 au 12 décembre 1997*, Québec, Office de la langue française, Service des travaux terminologiques.

Gouvernement du Québec, *Charte de la langue française*, L.R.Q., ch. C-11, à jour au 2 septembre 1997, Québec, Éditeur officiel du Québec.

GUIGNOT, Frédéric, 1997, « Le nouveau dispositif d'enrichissement de la langue française », dans *Le français en mouvement*, Actes du colloque de la Fédération internationale des professeurs de français tenu à Paris du 26 au 27 juin 1997, pp. 22-26.

JOSPIN, Lionel, 1998, « Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre », dans *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, vol. 30, n° 57, 8 mars 1998, p. 3565.

KEMPA, Corinne, 1998, *Essai de typologie des termes modernes*, Québec, Office de la langue française, en cours.

LOUBIER, Christiane, 1998, *Projet de typologie de l'emprunt linguistique avec définition*, Québec, Office de la langue française, en cours.

MENEY, Lionel, 1993, « L'énoncé d'une politique relative à l'emprunt de formes linguistiques étrangères de l'Office de la langue française du Québec. Essai d'opérationnalisation et de validation des critères », dans *Le langage et l'homme*, vol. 28, n° 1, pp. 27-48.

Office de la langue française, 1980, *Énoncé d'une politique linguistique relative à l'emprunt de formes linguistiques étrangères*, Montréal, Office de la langue française, Direction des communications, Gouvernement du Québec.

Office de la langue française, 1998, Projet de *Politique éditoriale du Grand dictionnaire terminologique*, Montréal, Office de la langue française, Direction des services linguistiques, Gouvernement du Québec.

Office de la langue française, 1998, *Répertoire des avis terminologiques et linguistiques*, 4e éd. rev. et augm., Québec, Les Publications du Québec.

PICONE, Michael D., 1991, « L'impulsion synthétique : le français poussé vers la synthèse par la technologie moderne », dans *Le français moderne*, t. 59, nº 2, pp. 148-163.

RONDEAU, Jean-Claude, 1992, *L'Office a-t-il l'obsession des anglicismes ?*, Québec, Office de la langue française, Bureau du président (exposé présenté lors du séminaire interdisciplinaire « Anglicisme et identité québécoise », 1992, Sainte-Foy, Université Laval).

ROUSSEAU, Louis-Jean, 1994, « Le traitement des emprunts dans l'expérience québécoise de la normalisation terminologique », dans *Actes du colloque sur les anglicismes et leur traitement lexicographique*, Québec, Gouvernement du Québec, pp. 110-121.

TERMCAT : CONSELL SUPERVISOR DEL TERMCAT, 1990, *Manlleus I cals lingüístics en els treballs de terminologia catalana*, Barcelona, Termcat, Centre de terminologia, Criteris lingüístics per a la terminologia, 1.

TROUSSON, Michel, 1996, *Une politique terminologique pour la Communauté française de Belgique. Bilan et réflexion prospective*, mémoire de stage de secrétaire d'administration, Bruxelles, ministère de la Culture et des Affaires sociales, Service de la langue française.

Le traitement des emprunts dans le *Dictionnaire suisse romand* : aperçus théoriques et méthodologiques

ANDRÉ THIBAULT

Nous nous proposons de faire le relevé des différentes catégories d'emprunts traités dans le DSR (*Dictionnaire suisse romand : Particularités lexicales du français contemporain*). Une attention spéciale sera consacrée à la question des germanismes, dont le traitement dans un dictionnaire différentiel du français de Suisse romande pose des problèmes de nature socioculturelle, similaires à ceux que les anglicismes posent aux lexicographes du français québécois. Dans une deuxième partie, nous aimerions éclairer une autre facette de la question des emprunts dans le DSR, concernant le traitement qu'il convient d'accorder à des mots du français de Suisse romande empruntés par le français général. Nous tenterons d'exposer les critères que nous avons retenus pour régler de façon satisfaisante le problème de leur inclusion à la nomenclature d'un dictionnaire différentiel.

1 — EMPRUNTS AUX PATOIS

Dans un premier temps, nous observerons quelques cas d'emprunts aux patois. Au sujet de cette catégorie, disons d'abord qu'on a largement eu tendance à surestimer son rôle dans la genèse des diatopismes du français[1] ; pendant trop longtemps, en France, le français régional a été défini comme ce qui restait du patois lorsque celui-ci était disparu. La réalité est plus riche et plus complexe, comme le démontrent les récents dictionnaires de diatopismes à visée historico-comparative. Il reste néanmoins un bon nombre de cas que l'on peut clairement rattacher à la catégorie des dialectalismes. Parmi ceux-ci, on distinguera les emprunts à proprement parler, avec ou sans adaptation phonétique, des calques morphosyntaxiques et syntaxiques. Enfin, nous avons classé à part les emprunts du français régional à des formes patoises elles-mêmes empruntées à l'alémanique.

1. Sur cette question, v. entre autres Kristol 1995 et Chambon 1997.

1.1 — *Emprunts aux patois de Suisse romande*

1.1.1 — Sans adaptation ou avec adaptation minimale (simple francisation graphique)

Certaines formes empruntées par le français aux patois ne subissent presque aucune modification formelle. C'est normalement le cas lorsque la forme patoise ne présente aucune caractéristique, phonétique ou morpholexicale, étrangère aux structures du français. Une caractéristique phonétique typiquement patoise n'est cependant pas un obstacle à son emprunt sans adaptation. L'affriquée [dz], par exemple, est conservée telle quelle dans *bredzon, dzaquillon* et *dzodzet*; il en va de même pour [ts] dans *matze.*

Un élément morpholexical patois inconnu du français peut aussi être emprunté tel quel: c'est le cas, par exemple, du *-i* final de *armailli* et de *bacouni,* correspondant au fr. *-ier* (< lat. *-arius*). Signalons simplement que pour le locuteur non patoisant, ces terminaisons ne fonctionnent pas comme des éléments morpholexicaux sémantiquement motivés et intégrés dans des paradigmes productifs (suffixes), mais relèvent exclusivement du caractère arbitraire du signe.

Le grand polymorphisme des patois, dont les formes peuvent changer d'un village à l'autre, doit souvent céder la place à une relative uniformisation en français régional; *cf.* par ex. *tablar,* emprunté à l'un des nombreux représentants patois de ce type lexical. Dans certains cas toutefois, plusieurs formes peuvent être passées en français régional: *cf. crotchon, crotson* et *crotzon* « quignon de pain ».

1.1.2 — Avec adaptation phonétique et morphologique

Les emprunts aux patois avec adaptation phonétique et morphologique regroupent la plupart des patoisismes relevés. Les infinitifs franco-provençaux en *-a* final accentué correspondent, conformément à l'étymologie, à la terminaison *-er* en français. Dans les substantifs féminins franco-provençaux terminés en *-a* atone, ce dernier est remplacé par un *-e* caduc en français de Suisse romande, variété strictement oxytonique. Contrairement à ce que nous avons vu au point précédent, les phonèmes particuliers aux patois ne sont pas toujours conservés; il arrive souvent qu'on leur substitue un équivalent plus conforme aux structures canoniques du français. Ici encore, la polymorphie patoise peut trouver son pendant en français régional: *cf. éclaffer* et *étiaffer*; *gringe* et *grinche*; *gruler, greuler* et *gurler.*

1.2 — *Calques morphosyntaxiques et syntaxiques du patois*

À côté de ces emprunts plus ou moins adaptés, on relève aussi des calques: c'est le cas de l'adverbe *assez* employé pour appuyer une affirmation, reflet du type dialectal *prao* (*cf.* fr. *peu ou prou*) qui est tout à la fois adverbe de renforce-

ment et synonyme de *assez.* Quant à l'adverbe *loin,* il s'utilise pour exprimer l'absence, sans idée de distance, par analogie avec le type patois *via.* Le verbe *donner* pour exprimer un haut rendement, un phénomène atmosphérique intense ou une grande animation est un calque des constructions patoises équivalentes formées avec le verbe synonyme *bailler.*

1.3 — *Emprunts à l'alémanique par l'entremise des patois*[2]

Pour compléter ce tableau des patoisismes en français de Suisse romande, il convient de rappeler que les patois ont pu être à l'occasion le véhicule par lequel un mot alémanique est passé en français de Suisse romande. C'est le cas par exemple de la forme *bièt̀se,* dont la séquence *b* + yod implique un emprunt à une forme patoise, qui à son tour représente un emprunt (avec adaptation phonétique typiquement patoise) à l'alémanique *Blätz.*

2 — Emprunts à d'autres variétés de français

À côté de ces patoisismes, on rencontre également en français de Suisse romande des emprunts d'origine galloromane mais relevant d'autres variétés de français: le français régional de France, le français argotique de France, et même, exceptionnellement, le français québécois.

2.1 — *Emprunts au français régional de France*

L'on sait désormais que les diatopismes du français ont leur dynamique propre et que leurs aires d'expansion sont souvent loin de coïncider avec celles des mots patois correspondants – lorsqu'il en existe un, plusieurs diatopismes étant simplement des archaïsmes ou des innovations. Certains d'entre eux, au lieu de progresser régulièrement d'un village à l'autre, se répandent plutôt par parachutage, des métropoles régionales aux chefs-lieux de département et ainsi de suite, le long des principaux axes de communication. Ce mouvement ne pouvait épargner le français de Suisse romande, dont certains particularismes lexicaux ne peuvent s'expliquer que comme emprunts au français des régions françaises limitrophes. C'est le cas, par exemple, de *bar(d)jaquer* « bavasser », non autochtone en Suisse mais très répandu dans le français de l'est et du sud-est de la France.

2. Voir en outre ci-dessous 3.1.

2.2 — *Emprunts au français argotique de France*

On dénombre aussi quelques helvétismes vraisemblablement issus du registre argotique français, mais plus ou moins délaissés de nos jours dans l'Hexagone. C'est le cas de *foutimasser* « perdre son temps à des sottises », emprunté à un ancien mot d'argot français aujourd'hui désuet dans le registre argotique, mais qui survit comme régionalisme en Normandie, en Auvergne et en Suisse.

2.3 — *Emprunts au français d'un autre pays francophone*

Exceptionnellement, on trouve aussi des emprunts au français d'un autre pays francophone. Le français québécois a prêté à la Suisse romande le mode de formation des féminins en *-eure* (*cf. auteure, ingénieure* et *professeure*, assez fréquents de nos jours). Le Bureau de l'égalité des droits entre hommes et femmes du Canton de Genève s'est, en effet, largement inspiré de l'expérience québécoise pour élaborer son dictionnaire de formes féminisées. Dans un autre registre, le français québécois est aussi responsable de l'emploi des termes de hockey sur glace *bâton* et *rondelle,* plus rares que leurs équivalents suisses romands (*canne* et *puck*) mais régulièrement utilisés par les chroniqueurs sportifs, toujours à l'affût de synonymes pour varier leur style. Ces termes ont été diffusés par les nombreux hockeyeurs canadiens travaillant en Suisse à titre de joueurs ou d'entraîneurs.

3 — Emprunts à l'alémanique et à l'allemand

Passons maintenant aux emprunts à la langue d'adstrat – en l'occurrence l'allemand, sous ses nombreuses formes. Le type de traitement lexicographique à accorder aux germanismes sera ensuite discuté.

3.1 — *Emprunts aux dialectes alémaniques de Suisse* (Schwyzerdütsch)[3]

Les emprunts aux dialectes alémaniques de Suisse constituent probablement la catégorie d'adstratismes la plus ancienne. Contrairement aux emprunts à l'allemand standard, passés essentiellement par l'écrit, les emprunts au suisse alémanique sont dus à des contacts directs entre Romands et Alémaniques, à la frontière des langues ou parmi les immigrants alémaniques qui venaient jadis s'installer en Suisse romande, entre autres pour travailler dans l'industrie horlogère.

3. Voir en outre ci-dessus 1.3.

Il n'est pas toujours facile de distinguer les emprunts à l'alémanique des emprunts à l'allemand standard de Suisse ; du reste, de nombreux alémanismes sont couramment employés dans la langue écrite en Suisse allemande. Dans le DSR, nous avons en général considéré comme alémanismes des emprunts à des mots qui, de par leur phonétisme ou leur sens, appartiennent d'abord au suisse alémanique (indépendamment de leur éventuel emploi en allemand standard de Suisse). Il peut s'agir de termes relevant de la sphère domestique ou rurale, du vocabulaire des jeux de cartes, de la gastronomie, du travail ou de l'école, ou encore du folklore. Enfin, le nom même de la langue prêteuse, le *schwyzerdütsch,* est passé en français de Suisse romande, d'ailleurs avec plusieurs graphies.

Comme nous l'avons vu pour les patoisismes, il peut y avoir adaptation phonétique ou morphologique, mais, dans l'ensemble, les alémanismes sont relativement bien préservés en français de Suisse romande. Seule la graphie est l'objet d'adaptations assez fréquentes ; en effet, les systèmes graphiques employés pour transcrire les dialectes alémaniques, du reste non normalisés et non enseignés, ne sont pas toujours repris par les Suisses romands, qui transcrivent spontanément avec les ressources de l'orthographe française les formes transmises par l'oral. Il subsiste toutefois un certain nombre d'habitudes graphiques propres au domaine germanique, en particulier pour les alémanismes récupérés par la langue écrite en Suisse allemande et dont l'image graphique est familière aux Romands.

Nous avons dû prendre des décisions en ce qui concerne la graphie à retenir comme mot-vedette pour ces emprunts. Le critère que nous avons privilégié est celui de la fréquence dans l'usage contemporain ; néanmoins, les autres graphies sont aussi représentées dans l'article, et ce, de plusieurs manières : d'une part comme variantes, explicitement présentées comme plus rares, à la suite du mot-vedette ; d'autre part, dans les citations et dans la rubrique bibliographique ; enfin, dans les remarques, où il est possible de fournir au lecteur des précisions sur les valeurs et connotations de chaque graphie.

3.2 — *Emprunts à d'autres dialectes alémaniques*

Avant d'aborder les emprunts à l'allemand standard, rappelons l'existence de quelques alémanismes dont l'origine est à rechercher au-delà des frontières de la Suisse. On relève quelques alsacianismes, surtout dans le Jura : *cf.* par ex. ***knepfles, knepfes*** « petites boules de pâte », formes empruntées à des variantes alsaciennes du type représenté en Suisse alémanique par la forme ***knöpfli.*** Quant à la forme ***spätzle(s)*** (désignant de petites lanières de pâte), elle représente un emprunt d'une forme importée (avec le référent qu'elle désigne) du Land allemand de Bade-Wurtemberg et coexiste avec la forme correspondante empruntée au suisse alémanique ***spätzli(s)***.

3.3 — *Emprunts à l'allemand standard (ou écrit) de Suisse* (Schweizerhochdeutsch, Schriftdeutsch)

Les emprunts à l'allemand standard de Suisse, registre appelé *Schweizerhochdeutsch* (littéralement, *haut-allemand suisse*) ou *Schriftdeutsch* (littéralement, *allemand écrit*) en Suisse alémanique, se relèvent surtout dans le domaine de la politique intérieure, avec des termes comme *Alleingang* (« voie solitaire », en parlant de la Suisse au sein de l'Europe), *Neinsager* (« ceux qui disent non », en parlant des gens et des cantons qui répondent par la négative à toutes les consultations populaires) ou *Röstigraben* (« fossé des röstis », désignant les différences de mentalité entre Alémaniques et Romands). Il s'agit d'expressions très fréquentes dans la presse alémanique, dont la charge émotive et le poids idéologique ont contribué à leur diffusion dans la presse romande. Les représentations du monde charriées par ces mots sont souvent perçues, dans la partie francophone du pays, comme particulièrement représentatives de la mentalité suisse allemande ; il semble donc naturel que les Romands les reprennent comme tels. On les rencontre d'ailleurs toujours dans leur orthographe originale, et le plus souvent avec une majuscule à l'initiale, dans le respect du code graphique de l'allemand. À côté de ces expressions relevant surtout de la prose journalistique, on compte aussi des termes désignant des institutions militaires et politiques, ainsi que certaines innovations diffusées dans toute la Suisse mais dont l'appellation a été conçue à l'origine en Suisse allemande, telles *bancomat* « distributeur automatique de billets de banque » et *Natel* « téléphone portable ».

3.4 — *Emprunts à l'allemand standard commun* (Hochdeutsch)

Les emprunts à l'allemand standard commun à tous les pays germanophones s'expliquent aussi, bien sûr, par le contact avec la Suisse allemande, encore une fois de préférence par la voie de l'écrit. La graphie d'origine est normalement respectée.

Exceptionnellement, un mot allemand inconnu en Suisse alémanique (à tout le moins de nos jours) peut avoir été recueilli et s'être installé dans l'usage suisse romand : c'est le cas de *schmolitz,* dans l'expression *faire schmolitz* « passer au tutoiement ». Il s'agit d'un emprunt à l'argot estudiantin allemand du XVIII^{e} siècle, probablement passé dans la langue générale par l'entremise de l'argot estudiantin romand de l'époque. Il n'est pas exclu que cet usage ait eu cours en Suisse alémanique, mais, si c'est le cas, il semble n'en être resté aucune trace.

3.5 — *Latinismes propres au domaine germanique passés à la Suisse romande*

Un petit nombre de latinismes usités en Suisse romande doivent leur existence à des emplois parallèles attestés dans le monde germanophone ; on pense à *aula*, *dies academicus* et *privat-docent*, qui appartiennent au monde universitaire, ainsi qu'à *tournus*, fréquent dans le langage politique et administratif. Tous ces latinismes, bien qu'empruntés à l'allemand, sont prononcés à la française.

3.6 — *Anglicismes ayant transité par l'allemand*[4]

Certains anglicismes, fréquents en Suisse romande ainsi que dans le monde germanophone mais inconnus ou beaucoup plus rares en France, ont aussi été empruntés aux voisins alémaniques : *cf.* par ex. *boiler*, *tip-top*. La fréquence de l'abréviation *TV* (pour *télé*) est probablement aussi due à l'influence de l'allemand *TV* (emprunté à l'anglais ; le mot allemand correspondant est *Fernsehen*).

3.7 — *Calques (de l'allemand ou de l'alémanique)*

Les calques de l'allemand (ou de l'alémanique) sont presque aussi nombreux que les germanismes au sens strict. Il s'agit de mots, syntagmes et locutions qui, sous une apparence française, doivent en fait leur existence à un mot ou à une construction allemande ayant servi de modèle. La forme de ces lexies étant toujours française, les problèmes d'adaptation graphique, phonétique et morphologique ne se posent pas. Les calques se répartissent en plusieurs catégories.

3.7.1 — Calques sémantiques

Le calque sémantique est un procédé par lequel un mot, en l'occurrence français, emprunte un sens nouveau à un mot d'une autre langue, ici l'allemand (ou l'alémanique), dont la forme est identique ou très semblable. Ce sont souvent les mots les plus critiqués par les puristes, mais en même temps ceux qui passent le plus inaperçus auprès des locuteurs. Quelques-uns relèvent du vocabulaire politique (*fraction* « groupe parlementaire »), d'autres de la langue de la restauration ou du commerce (*action* « promotion »), mais la plupart appartiennent à des champs d'activité très variés.

3.7.2 — Calques morphosyntaxiques

Nous appelons calques morphosyntaxiques des formations comportant deux ou plusieurs éléments, dont la combinaison s'explique par l'influence d'une construction équivalente en allemand (ou en alémanique). On a relevé un verbe dénominal, un substantif composé, mais surtout des syntagmes nominaux N + adj. ou

4. Voir en outre ci-dessous 5.

N + compl. prépositionnel. Parmi les constructions N + adj., on notera *classeur fédéral* « espèce de gros classeur à anneaux » (< *Bundesordner*), *formule magique* en politique fédérale (< *magische Formel, Zauberformel*), *cuisine habitable* (< *Wohnküche*), désignant un espace plus grand que *cuisinette*. Parmi les constructions N + compl. prépositionnel, citons les nombreux composés avec *halle* (*des fêtes, de gymnastique, de sport*), avec *place* (*de jeu, de parc, de sport, de travail*), et le fameux *fossé des rösti(s)* (< *Röstigraben*).

3.7.3 — Calques syntaxiques

Le fonctionnement syntaxique de certaines unités lexicales peut aussi être influencé par l'allemand ; on pense aux transpositions grammaticales, aux régimes verbaux prépositionnels et à la diathèse verbale. Citons l'emploi de *dommage* en fonction adjectivale, la construction *attendre sur*, de l'allemand *darauf warten*, qui équivaut au français populaire *attendre après*, ou l'emploi de *donner* et *gêner* comme verbes pronominaux.

3.7.4 — Calques phraséologiques

Au-delà du mot ou du syntagme nominal, on trouve aussi des calques de locutions verbales relevant de la phrase : *cf. peindre le diable sur la muraille* « être pessimiste » (de l'allemand *den Teufel an die Wand malen*) ; *tenir/serrer les pouces à qqn* « lui souhaiter bonne chance » (de l'allemand *jemandem/für jemanden den/die Daumen drücken/halten*) ; *faire le poing dans sa/la poche* « ravaler sa colère » (de l'allemand *die Faust/die Fäuste in der Tasche ballen*)[5].

3.7.5 — Calque pragmatique

Nous avons rangé dans une catégorie à part l'emploi de l'interjection *santé !* en s'adressant à quelqu'un qui vient d'éternuer, reflet probable de l'allemand *Gesundheit !*, employé dans le même contexte. Plutôt que d'un calque sémantique, il nous semble qu'il est plus approprié de parler ici d'un calque « pragmatique » ; ce n'est pas le sens du mot, mais bien son emploi dans un contexte énonciatif particulier, où l'acte de parole a valeur de geste, qui a été emprunté à l'allemand.

3.8 — *Le traitement lexicographique des germanismes dans le DSR*

Après avoir passé en revue les divers types de germanismes traités dans le DSR, selon une typologie basée sur des critères linguistiques, il convient maintenant d'aborder le problème de leur représentation dans le discours lexicogra-

5. Les deux dernières locutions ne figurent pas dans la première édition du DSR ; les articles les concernant ont toutefois été intégrés à l'édition sur cédérom, parue ultérieurement (Genève : éd. Zoé, 1999).

phique. Dans un état fédéral où une minorité linguistique (en l'occurrence les Suisses romands) se plaint régulièrement de subir la domination de la majorité (en l'occurrence les Suisses alémaniques), l'inclusion et le traitement d'emprunts à la variété linguistique sentie comme dominante et parfois même envahissante présentent des problèmes particuliers, ce dont les lexicographes du français québécois peuvent aussi témoigner. Les emprunts à la langue d'adstrat sont perçus par certains comme la conséquence et en même temps le symbole par excellence de la situation d'infériorité politique et économique vécue par la communauté linguistique emprunteuse. Leur présence à la nomenclature d'un dictionnaire différentiel risque d'être interprétée, malgré toutes les professions de foi des auteurs en faveur d'une approche strictement descriptive, comme une tentative de légitimation d'éléments lexicaux que les partisans du « bon usage » et de l'alignement inconditionnel sur le français « normé » voudraient voir disparaître purement et simplement.

La solution à ce problème est, en partie, de nature énonciative: le lexicographe doit tenter de séparer le plus clairement possible son discours à lui, que l'on peut qualifier d'« explicitant », du discours objet de son étude, lequel est « explicité ». C'est pourquoi la présence d'exemples, en grand nombre et tirés de genres variés, est largement préférable à une absence totale d'exemples, ou à des exemples forgés (situations que l'on observe très souvent, du reste, dans le discours puriste, qui se prive ainsi de toute possibilité d'analyse historique ou socioculturelle à base discursive). La responsabilité d'une éventuelle «légitimation» rejaillit alors sur les auteurs cités, pris à témoin par le lexicographe. En outre, la profondeur historique et les résonances culturelles qui caractérisent l'emploi de certaines unités lexicales peuvent être illustrées à merveille par un bon choix de citations.

Cette observation est du reste valable pour l'ensemble des diatopismes, qu'il s'agisse d'archaïsmes, de dialectalismes ou d'innovations (et, en dernière analyse, pour tout le lexique d'une langue). Cette stratégie ne débouche d'ailleurs pas nécessairement sur une plus grande légitimité pour tous les mots traités; l'analyse rendue possible par une documentation abondante peut faire ressortir différents degrés d'intégration d'un mot dans la langue et dans les pratiques discursives d'une communauté. C'est pourquoi nous avons tenté dans le DSR de décrire avec précision les phénomènes d'adaptation phonétique, orthographique et morphologique touchant les germanismes; le cas échéant, nous avons également précisé, en remarque, le genre textuel dans lequel le mot domine ou, en revanche, dont il est absent. Les marqueurs typographiques, tels que l'usage des majuscules, des italiques ou la présence de guillemets, constituent également de précieux indices, dont on a intérêt à rendre compte explicitement dans les remarques.

Cela dit, le portrait ne serait pas complet si l'on devait s'en tenir à la seule description du fonctionnement des mots dans la langue, selon une définition strictement structuraliste de celle-ci. En effet, un mot peut s'avérer parfaitement intégré dans un système linguistique du point de vue fonctionnel, sans nécessairement jouir d'une « légitimité » sociale ; car, est-il besoin de le rappeler, il peut y avoir un abîme entre la langue et la représentation que l'on s'en fait. Or, une description lexicale qui se veut complète ne peut faire l'impasse sur le problème de la représentation des jugements normatifs ayant cours au sein d'une communauté linguistique. C'est là qu'intervient un autre type de « discours explicité », dans lequel le germanisme étudié se trouve en emploi autonymique : il s'agit des énoncés de nature métalinguistique dans lesquels le sujet tient un discours sur les mots. Ces énoncés se répartissent en deux catégories : ceux que l'on relève dans des publications spécialisées dans la chasse aux germanismes, et ceux qui se glissent de temps à autre dans des textes divers. Dans les articles du DSR, les premiers sont représentés dans la rubrique bibliographique, et les seconds se trouvent intégrés au bloc des citations, précédés de la mention « exemples métalinguistiques ». À partir des données fournies par ce type d'énoncés, le lexicographe pourra conclure par un laconique « emploi critiqué » ou, le cas échéant, par une remarque du genre « emploi non relevé chez les observateurs du bon usage », « germanisme n'ayant pas fait l'objet de critiques de la part des puristes », etc.

En tout état de cause, il faut bien admettre que cette démarche a porté ses fruits : dans l'ensemble des commentaires journalistiques ayant entouré la sortie du DSR, et dont on peut consulter le dossier de presse sur notre site Internet (www-dialecto.unine.ch), pas une seule voix ne s'est élevée pour critiquer la présence de germanismes à la nomenclature, ni du reste leur traitement.

4 — Emprunts à l'italien

Les emprunts du français de Suisse romande à l'italien sont plutôt rares. L'absence d'une frontière commune avec la Suisse de langue italienne n'a pas favorisé les contacts entre les deux groupes linguistiques, et ni le statut officiel de l'italien dans la confédération, ni la présence de fortes communautés d'immigrants italophones en Suisse romande n'ont réussi à diffuser des italianismes en grand nombre. On peut citer *bonne-main, dicastère, redimensionner, ristrette* et *zoccoli(s)*.

5 — Emprunts à l'anglais[6]

Il existe très peu d'anglicismes véritablement ancrés dans l'usage suisse romand qui ne soient pas tout aussi fréquents en France ; le seul que nous ayons traité dans le DSR est *choke,* mot bien connu des Québécois et désignant ce que les Français appellent *starter.* On pourrait citer également les mots *play-off(s)* et *puck,* dont l'usage en Suisse romande peut s'expliquer comme un emprunt direct à l'anglais ou comme un emprunt ayant transité par la Suisse allemande, où ces anglicismes sont très courants. Quant aux autres anglicismes traités dans le DSR, ils sont fort probablement passés par l'allemand.

On notera que les mots anglais employés fréquemment dans l'usage publicitaire, bancaire et commercial panhelvétique (car ils permettent d'éviter le recours à des formules traduites dans les quatre langues nationales) ne se font guère épingler par les puristes[7], même lorsqu'ils ne sont pas vraiment employés en France. Il est vrai que plusieurs d'entre eux n'ont pas d'assises réelles dans l'usage, raison pour laquelle on en trouve très peu dans les pages du DSR.

6 — Emprunts à d'autres langues

Pour terminer ce tour d'horizon des emprunts en français de Suisse romande, citons encore *agrédir* et *ascender* (latinismes des avocats et des notaires), ainsi que *kikajon* (emprunt à l'hébreu, apparu d'abord dans certaines versions réformées du texte biblique).

7 — Mots du français de Suisse romande ayant fait l'objet d'emprunts de la part d'autres langues, patois ou dialectes

Notre approche du phénomène de l'emprunt en français de Suisse romande ne serait pas complète si l'on négligeait de regarder l'autre côté de la médaille. En effet, les français périphériques ne sont pas simplement d'éternels débiteurs :

6. Voir en outre ci-dessus 3.6.

7. « Alors qu'en France et, plus encore, au Québec de nombreuses voix dramatisent les menaces que l'anglais ferait peser sur la langue française, proposent des mesures pour parer à toute contamination, etc., il est significatif de constater que ces discours ne trouvent qu'un écho limité en Suisse romande ! Pourtant, la raison n'en est aucunement une plus grande tolérance vis-à-vis de ce qui est étranger, ni [...] un moindre attachement aux normes les plus rigides du 'bon usage', mais bien la *fixation sur une 'menace' différente : l'allemand, dans sa version alémanique en particulier.* » (De Pietro 1995 : 234). Non seulement constate-t-on une grande tolérance envers l'anglomanie, mais aussi des compétences assez limitées en langue anglaise : depuis quelques années, une chaîne de pharmacies panhelvétique fait la promotion de ses cosmétiques avec le slogan « 100 % Beauty-free », qui devrait évoquer un jeu de mots avec « 100 % duty-free » (100 % hors-taxes), mais qui veut en fait dire « dépourvu de beauté à cent pour cent » ! Ce malheureux (mais amusant) contresens ne semble être perçu par personne.

ils peuvent aussi à l'occasion se retrouver dans le rôle de langue prêteuse (v. par ex. Vézina 1993). Il n'est pas inutile de le rappeler, ne serait-ce que pour corriger un peu cette image d'éternel assiégé qui est celle du français en situation de contact des langues. Les français périphériques reçoivent, mais ils peuvent aussi donner. Certains mots originaires de Suisse romande (et de l'Est français) ont été, par exemple, empruntés par le français régional de France ou par le français technique, pour passer ensuite au français commun et sont aujourd'hui plus ou moins entièrement dérégionalisés ; le lexicographe doit se donner des critères pour décider du traitement et de la place qu'il convient de leur réserver dans un dictionnaire différentiel. Quant aux particularités lexicales du français de Suisse romande ayant fait l'objet d'emprunts de la part des patois, des dialectes et des autres langues de la Confédération helvétique, il nous a semblé important d'en signaler l'existence dans le commentaire historico-comparatif qui clôt chaque article du DSR, afin de donner une véritable image d'ensemble de la répartition géographique du mot[8].

7.1 — *Mots du français de Suisse romande empruntés par le français commun*

Parmi les mots du français de Suisse romande empruntés par le français commun, on peut distinguer deux cas de figure : d'une part, ceux qui, d'un usage fréquent et neutre en Suisse, sont restreints au registre technique et spécialisé en France (et dans les autres pays francophones), et d'autre part ceux qui sont presque entièrement dérégionalisés.

7.1.1 — Régionalismes de statut

Les mots passés au français technique peuvent être considérés comme des régionalismes de statut. Ce n'est pas leur seule existence qui constitue une particularité diatopique, mais bien leur fréquence plus élevée, leur emploi par l'ensemble des catégories socioprofessionnelles (et non par les seuls spécialistes), et ce, dans divers types de discours – pas seulement dans la prose scientifique. Comme de tels mots acquièrent un large éventail de connotations et donnent lieu à une riche syntagmatique, il est impératif de les traiter dans un dictionnaire différentiel. On citera comme exemples des termes de géologie, comme *combe, crêt* ou *emposieu,* de zoologie, comme *bondelle* ou *féra,* ou d'économie rurale, comme *lisier* (ce dernier étant d'ailleurs en voie de rapide dérégionalisation).

8. Reproduisant ainsi, à une échelle beaucoup plus humble, la démarche de W. von Wartburg consistant à rendre compte, dans les commentaires des articles du FEW, des emprunts de mots français faits par d'autres langues (v. Büchi 1996 : 144 et note 165).

7.1.2 — Mots entièrement ou partiellement dérégionalisés mais d'origine suisse

Certains mots d'origine suisse et passés au français commun peuvent s'être entièrement ou partiellement dérégionalisés. Convient-il de les traiter dans un dictionnaire différentiel? La réponse varie selon les cas. Lorsque ceux-ci renvoient à des réalités suisses, nous avons estimé qu'il valait la peine de les traiter. Cela nous permet de leur accorder un traitement lexicographique beaucoup plus approfondi que ce que l'on peut trouver dans les dictionnaires français. Nous avons par exemple traité le mot *canton* en soignant la syntagmatique, les composés, les renvois analogiques, et en précisant, en remarque, les sens pris par ce mot en France et au Québec. Nous avons distingué dans la rédaction de l'article *chalet* deux sens principaux et quelques sens secondaires; nous avons aussi pu traiter quelques syntagmes (*chalet d'alpage, chalet d'habitation, garçon de chalet*) et illustrer les diverses connotations du mot par un grand nombre de citations. Le cas du mot *gruyère* est particulièrement intéressant: il nous a offert l'occasion de préciser que le fromage désigné par ce nom en France (et ailleurs) s'appelle en fait *emmental* en Suisse, et que le véritable gruyère suisse est tout autre chose.

Lorsqu'un mot d'origine suisse s'est répandu en français commun mais seulement dans un de ses sens, un dictionnaire différentiel doit traiter le sens régional, tout en mentionnant en remarque que le sens passé en français commun est bien sûr aussi courant en Suisse: c'est ce que nous avons fait pour *luge* avec le sens de « gros traîneau d'attelage pour transporter des charges sur la neige »[9].

On cherchera toutefois en vain dans le DSR le mot *cible,* emprunt à l'alémanique passé en français commun par l'entremise du français de Suisse romande. Entièrement dérégionalisé, aucun de ses sens n'est propre à la Suisse; en outre, il ne véhicule aucune connotation identitaire et n'a pas de charge culturelle propre. Nous avons longtemps hésité avant de mettre de côté le mot *fondue.* Contrairement à *cible,* il représente une institution helvétique emblématique. Mais son succès à l'échelle internationale est si grand qu'il est devenu difficile de prétendre qu'il s'agit encore d'un régionalisme. L'article du *Trésor de la langue française,* qui traite le mot, est d'ailleurs tout à fait correct – ce qui est rarement le cas avec les mots d'origine régionale[10] –, de sorte que nous n'aurions guère pu

9. En fait, on pourrait aussi classer dans cette catégorie le mot *gicler,* type lexical originaire de l'Est galloroman, appartenant aujourd'hui au français commun dans des emplois assez restreints mais dont la richesse syntaxique et sémantique en français de Suisse romande (et de plusieurs régions du Centre-Est de la France) exigeait qu'on lui consacrât un article.

10. V. A. Thibault, « Le dialogue entre lexicographie générale et lexicographie différentielle illustré par l'exemple du DFSR », communication présentée au XXI[e] Congrès international de linguistique et philologie romanes, Palerme, septembre 1995 (à paraître dans les Actes).

apporter d'informations vraiment nouvelles à ce qui existait déjà[11]. Ajoutons à cela que le rituel de la fondue n'est pas essentiellement différent en Suisse et à l'étranger ; seule la qualité du fromage est affectée ! Nous avons en revanche consacré un article à *raclette,* même s'il se trouve désormais à la nomenclature de tous les dictionnaires français, car la préparation traditionnelle de la raclette n'a pas grand-chose à voir avec ce qu'elle est devenue sous sa forme moderne, la seule qui s'est exportée. En outre, le fait de consacrer un article à ce mot permet de mentionner des syntagmes et des dérivés qui, autrement, auraient dû être sacrifiés.

7.2 — *Mots du français de Suisse romande empruntés par le français régional de France*

Certains mots, sans s'être répandus dans tout l'Hexagone, ont toutefois essaimé dans les régions françaises limitrophes. Par exemple, le terme d'*effeuilleuse* pour désigner les jeunes filles employées à l'épamprage des vignes est connu en Savoie, car ce furent longtemps des Savoyardes qui se livraient à cette occupation saisonnière. Le mot *mazot* est aussi passé au français de Savoie, pour désigner des greniers de bois achetés en montagne et remontés près des maisons. Enfin, le mot *pive* « cône de pin ou de sapin », romandisme emblématique, désigne les ressortissants suisses en Franche-Comté.

7.3 — *Mots du français régional de Suisse romande empruntés par les patois (de Suisse)*

On a beaucoup parlé de l'influence des patois sur le français, mais on semble oublier que le français a aussi influencé les patois – et ce, à n'en pas douter, dans une plus large mesure, puisqu'en définitive il a fini par les éliminer presque entièrement. Cette observation, évidente à première vue, ne semble pourtant jamais avoir été faite par nombre de lexicographes des français régionaux, qui imputent automatiquement à l'influence du patois toute ressemblance constatée entre une forme patoise et une forme de français régional. L'influence peut pourtant s'être manifestée dans l'autre sens, ce que nous avons tenté de faire ressortir, le cas échéant, dans les commentaires historico-comparatifs du DSR. Les attestations patoises des mots *dédite* et *kikajon,* par exemple, s'expliquent respectivement comme emprunts au français juridique et ecclésiastique local. Le nom de *fendant,* désignant un vin blanc valaisan bien connu dans toute la Suisse, est passé sporadiquement dans certains patois comme emprunt non adapté, mais il s'agit clairement d'une formation française et non patoise.

11. Nous concevons en effet la lexicographie du français comme un seul grand hypertexte qu'il faut enrichir de nouvelles données et de nouveaux liens, et ne pas surcharger de redites.

7.4 — *Mots du français de Suisse romande empruntés par le suisse alémanique et l'allemand de Suisse*

On brandit souvent le spectre de la « germanisation rampante »[12] du français en Suisse romande. Il serait bon de rappeler que les échanges ne se font pas à sens unique et que les Alémaniques ont emprunté bon nombre de termes aux Romands – du reste, sans que cela ne déclenche la moindre campagne d'hostilités contre la « francisation rampante » des dialectes alémaniques. Il est vrai que la plupart de ces termes relèvent du vocabulaire de l'alimentation ou de la gastronomie locale, champs sémantiques dans lesquels les emprunts ne suscitent guère de réactions négatives. On trouve cependant aussi des emprunts ressortissant à d'autres domaines, comme *carnotzet, chalet, duvet, tablar* ou l'interjection *adieu.* La tolérance des Alémaniques s'explique par leur position dominante dans la Confédération suisse, le prestige de la langue française (les dialectes alémaniques et l'allemand standard de Suisse ont également emprunté de très nombreux mots au français général), leur désir de se particulariser par rapport aux Allemands (encore souvent perçus comme l'ennemi héréditaire), et la conception plutôt utilitaire que muséale qu'ils se font de leur propre idiome.

7.5 — *Mots du français de Suisse romande empruntés par d'autres langues*

L'italien de Suisse, qui connaît lui aussi tout un ensemble de particularités lexicales par rapport à l'italien péninsulaire, a emprunté quelques termes au français de Suisse romande; parmi ceux traités dans le DSR, *cf.* par exemple *caquelon* et *raclette.* Enfin, le romanche a aussi emprunté *raclette,* mais cet emprunt s'est fait sans aucun doute par l'entremise du dialecte alémanique.

Conclusion

Ce panorama du processus de l'emprunt en français de Suisse romande montre que les sources de renouvellement lexical externe de cette variété de français sont très variées; cela dit, ce sont bien les différents types de germanismes qui s'y taillent la première place, en particulier sous la forme de calques, qui passent souvent inaperçus. En général, les emprunts s'intègrent assez discrètement dans les structures de la langue, sans guère bouleverser les paradigmes existants. Ils n'en provoquent pas moins, çà et là, des phénomènes de rejet de la part de certains observateurs, dont il appartient au lexicographe de rendre compte, dans une perspective de description totale du lexique différentiel qui ait pour ambition d'intégrer au discours lexicographique celui que la communauté

12. V. De Pietro 1995 : 235, qui a relevé cette formulation dans un article du *Canard enchaîné* consacré à la Suisse.

tient sur ses propres mots. Pour compléter ce portrait, nous avons aussi voulu rappeler que le français de Suisse romande peut à l'occasion tenir le rôle de langue prêteuse, cas de figure toujours souligné dans les commentaires historico-comparatifs du DSR. Ce double éclairage contribue à relativiser le phénomène des emprunts en français de Suisse romande, en montrant qu'il s'inscrit dans un processus de réciprocité de bon aloi. Il serait souhaitable que ce double éclairage fût projeté sur toutes les variétés de français, à commencer par la langue standard ; l'image de « langue assiégée » entretenue par certains s'en trouverait peut-être largement modifiée.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BÜCHI, Eva, 1996, *Les Structures du « Französisches etymologisches Wörterbuch »*, Tübingen, Niemeyer.

CHAMBON, Jean-Pierre, 1997, « Les emprunts du français moderne aux dialectes ou patois : une illusion d'optique en lexicologie française historique ? », dans *LALIES*, Actes des sessions de linguistique et de littérature 17 (Aussois, 2-7 septembre 1996), Paris, Presses de l'École normale supérieure, pp. 33-53.

DE PIETRO, Jean-François, 1995, « Francophone ou romand ? Qualité de la langue et identité linguistique en situation minoritaire », dans *La qualité de la langue ? Le cas du français*, textes réunis par Jean-Michel Eloy, Paris, Champion, pp. 223-250.

DSR : v. Thibault, 1997.

KRISTOL, Andres, 1995, « Dialectes, français régional et 'de référence' : une dynamique complexe », leçon inaugurale parue dans *Annales 1994-1995*, Université de Neuchâtel, pp. 230-241.

THIBAULT, André (sous la direction de Pierre KNECHT), 1997, *Dictionnaire suisse romand : Particularités lexicales du français contemporain*, Genève, ZOÉ.

VÉZINA, Robert, 1993, « Réciprocité de l'emprunt lexical en anglais américain et en français québécois », dans *Langues et Linguistique*, n° 19, Québec, Université Laval, pp. 205-223.

Description lexicographique de l'emprunt *well* dans une variété de français parlé du sud-est du Nouveau-Brunswick

GISÈLE CHEVALIER

PROBLÉMATIQUE

L'acadien du sud-est du Nouveau-Brunswick est une variété du français qui survit et se développe en contact étroit avec l'anglais, langue du pouvoir politique et économique. Le degré d'influence de l'anglais et ses manifestations dans le parler des locuteurs individuels donne lieu à une variation peu commune, me semble-t-il. Mais il est un emprunt qui transcende tous les particularismes et se répand chez les locuteurs souhaitant s'identifier à la communauté linguistique de cette région, le marqueur discursif *well*.

Je présente ici une description lexicographique de ce vocable (voir en annexe) calquée sur le modèle des dictionnaires Robert: *Le Nouveau Petit Robert* (1993), *Le Petit Robert* version CD-ROM (1996), *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (DQA 1992), et *Le Robert & Collins* (1995), parce qu'ils offrent, à mon avis, des descriptions particulièrement détaillées et nuancées. Le travail de description prédictionnairique sous-jacent à la rédaction de l'article est inspiré du modèle présenté dans les travaux de Dostie et Léard[1] (Léard 1989; Dostie 1993; Léard et Dostie 1996; Dostie et Léard 1996; Labrecque et Dostie 1996). En vertu de ce modèle, les marqueurs discursifs se classent en trois types: « ils établissent ou maintiennent le contact entre les interlocuteurs (marqueurs interactifs[2]) ; ils effectuent un acte illocutoire ou l'accompagnent pour en fixer l'interprétation (marqueurs illocutoires) ; ils établissent des liens généraux entre les portions de discours ou des liens argumentatifs plus locaux entre les énoncés (marqueurs de structuration) » (Dostie et Léard 1996: 131).

1. Ce modèle se fonde pour sa part sur une synthèse éclairante de la théorie des opérations langagières de Culioli (1990 et 1995), du modèle interactionniste genevois de Roulet *et alii* (1991), des travaux de Ducrot sur l'argumentation et de la théorie des actes de langage depuis Searle (1972).

2. Il serait préférable de les appeler « marqueurs d'interaction » pour éviter la confusion avec les marqueurs interactifs de Roulet (1991), qui établissent le lien entre un acte directeur et un acte subordonné. Par ailleurs, je maintiendrai encore dans mon article de dictionnaire une distinction entre les marqueurs de structuration en tant que tels, qui effectuent l'opération d'« empaquetage » des constituants textuels (Schneuwly 1988) et les marqueurs argumentatifs, ceux qui marquent les rapports locaux, dans la présente typologie.

1 — Le corpus

Ma description de *well* repose sur l'observation de ses utilisations dans un corpus constitué de six conversations semi-dirigées d'une durée approximative de 15 minutes, qui se sont déroulées entre deux jeunes de même sexe, de la huitième année scolaire (de 13 à 15 ans).

Les sujets sont tous des locuteurs natifs d'une variété canadienne du français. Ils vivent dans la ville de Dieppe (N.-Br.) depuis au moins cinq ans, une ville majoritairement francophone, voisine de Moncton, à majorité anglophone. Ils parlent le français à l'école et à l'extérieur de l'école, mais sont également à l'aise en anglais pour la plupart. L'école qu'ils fréquentent dispense un enseignement entièrement de langue française, à l'exclusion des cours d'anglais à partir de la cinquième année, à raison de deux périodes par semaine. On peut donc s'entendre sur le fait que la conversation se déroule dans un contexte de parler français-français, non pas de parler-bilingue (Lüdi 1995). Nous n'avons pas, non plus, de locuteurs qui parlent « perfect chiac », pour reprendre les paroles de la chanteuse Marie Jo Thériault, une forme de français métissé qui s'entend dans le sud-est du Nouveau-Brunswick (Perrot 1995).

Bien que les enregistrements se soient déroulés dans des isoloirs à la bibliothèque de l'école et que les questions étaient rédigées en français « standard », l'assistante de recherche[3], originaire de la région, est d'avis que le registre était naturel.

2 — Les options lexicographiques

Ma description de *well* a bien évidemment posé les questions fondamentales de toute entreprise lexicographique : À qui se destine cette définition ? Quelles sont les motivations des usagers (correction, apprentissage de la langue, intérêt pour les régionalismes) ? Comment être certain que l'on a répertorié tous les sens ou tous les emplois possibles ? Comment définir le ou les sens du vocable (homonymie, polysémie, monosémie) ? Quels liens établir avec d'autres vocables de la langue (synonymie, antonymie, diglossie, disotopie) ? Et enfin, comment structurer l'article ? De par la nature même du vocable que je décris, un « mot du discours », régional, emprunté à une autre langue, de registre familier ou populaire, d'autres choix théoriques, méthodologiques et terminologiques s'imposaient : Dans quelle catégorie grammaticale classer *well* ? Comment représenter les usages : exemples authentiques ou forgés ? Et, pour finir, comment trans-

3. Cette étude n'aurait pas été possible sans la collaboration de Karine Gauvin pour la cueillette et la transcription des enregistrements et pour l'extraction des données sur *well* au moyen du logiciel © Concordeur (Rand & Patera 1991).

poser dans une description « grand public » l'analyse discursive et pragmatique préalable à la description de *well* ?

On reconnaîtra les choix effectués à la lecture de l'article du dictionnaire (en annexe) et dans la suite du présent texte. Je prendrai toutefois quelques lignes ici pour exprimer les réserves d'ordre éthique que j'ai quant à l'utilisation d'énoncés authentiques[4] dans les travaux lexicographiques et linguistiques en général. Malgré les convictions proclamées des linguistes selon lesquelles toutes les façons de parler se valent du point de vue de leur fonctionnement interne, les usagers des dictionnaires (et parmi eux, des linguistes), éprouvent une certaine gêne à voir imprimer et diffuser des énoncés produits dans un registre destiné à des locuteurs d'un réseau fermé, voire des propos entre intimes.

L'option alternative n'est guère satisfaisante. Il est inutile de rappeler que les exemples tirés d'ouvrages littéraires faussent parfois la réalité linguistique et qu'ils ne touchent souvent que quelques emplois particulièrement saillants. Pour ce qui est des énoncés forgés, utilisés efficacement dans les dictionnaires *Micro Robert*, *Le Robert méthodique* et DQA, par exemple, s'ils sont utiles pour les locuteurs qui ont une bonne intuition de la langue décrite et pour les emplois de mots en français courant, ils seraient de peu d'utilité pour la description de l'emprunt *well* dans l'acadien du sud-est du Nouveau-Brunswick. En effaçant les marques de l'oral spontané, les régionalismes et les emprunts qui constituent l'environnement dans lequel apparaît *well*, personne n'y trouverait son compte : ni le locuteur acadien, qui ne s'y reconnaîtrait pas, ni le locuteur exogène, qui n'arriverait pas à reconstituer cet environnement, ce qu'il attend précisément d'un dictionnaire d'une variété régionale.

Pour bien rendre compte de l'usage réel tout en assurant la pleine compréhension des énoncés, par égard envers ceux qui les ont produits, nous avons pris le parti de reproduire les exemples tels que recueillis en les expliquant au besoin. Dans l'article en annexe, les termes anglais et les particularités régionales sont accompagnés de traductions ou de gloses (par ex. *le lawn* « la pelouse » ligne 30 ; *Clear* « Centre pour jeunes contrevenants », lignes 69-70), de marques d'usage et de remarques d'ordre grammatical (par ex. *j'm'avais* (fam.) *cassé*, ligne 26, pour signaler que les verbes pronominaux se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir* dans ce parler ; *a'* (var. de « elle »), ligne 35). Cette solution risquait à l'occasion de compromettre la lisibilité ; l'hypertexte, dans une version électronique, permettrait de solutionner ce problème.

4. Ma réticence initiale à présenter des énoncés tels qu'ils ont été produits réside dans le fait que les locuteurs en général ne sont pas prêts à assumer les « imperfections » de l'oral : phrases incomplètes, hésitations, reprises, ratés, bégaiement, répétitions, tics, mots tronqués, illogismes, enfin, tout ce qu'on nous a reproché dans nos travaux d'élèves. La réaction risque d'être encore plus forte quand les énoncés concernent une variété de français stigmatisée.

3 — Le chapeau de l'article

Justifions d'abord les marques d'usage données dans le chapeau de l'article, juste sous l'entrée **well** (voir en annexe), à savoir que *well* est emprunté de l'anglais, qu'il a été francisé sur le plan phonologique, que seuls les emplois discursifs ont été retenus par la langue emprunteuse, que *well* ne s'utilise que dans la région du sud-est du Nouveau-Brunswick et, encore, seulement dans le registre familier, et enfin, qu'il peut s'opposer à *O.K.* et à *ben* (variante de *bien*).

3.1 — *L'emprunt* well

Well vient de l'anglais et se traduit par *bien* ou, plus exactement, sa variante familière *ben*, et quelques autres marqueurs discursifs tels *tiens, Ah bon, eh bien, enfin, bof* (familier), *(bon) d'accord, c'est que...* (v. *well*[2], dans *Le Robert & Collins* 1995 : 928). Il ne remplit donc pas un vide dans la langue emprunteuse. Selon les données de notre corpus, dans les usages dits « rétroactifs » (v. article en annexe, ligne 5), il a pour synonymes *alors, c'est que, ou plutôt, plus précisément, à vrai dire* ou *en fait. Well* ne « rivalise » avec *ben* (*bien*) discursif que dans des usages proactifs[5].

Well est bel et bien un emprunt intégré, et non un emprunt occasionnel : tous les locuteurs l'utilisent. Comme la forme de ce mot est invariable, la question de son intégration morphologique ne se pose pas. Phonologiquement, l'intégration est accomplie, bien que [w] soit une initiale de mot atypique en français. Le [ɛ] se situe dans la zone du [ɛ] français, en termes de hauteur et d'antériorité. Il est bref ou long, selon l'effet de sens : [wɛːl] est suivi d'une hésitation ou d'une pause (*well, j'sais pas...)*, alors que [wɛl] introduit une prise de position plus claire (*well moi...*). Le [l] est latéral, apico-dental, non pas rétroflexe comme le [ɻ] final en anglais. L'intonation est montante, conformément à l'accent français (elle serait plutôt descendante en anglais, de l'avis de l'informatrice anglophone[6]). Le seul *well* prononcé clairement à l'anglaise [wɛɻ], s'insère dans la séquence anglaise : *well yeah, probably.* On pourrait y voir l'unique cas d'alternance codique de tout notre corpus.

En effet, la question de l'alternance codique, si on maintient cette distinction[7], ne se pose pas selon nos données. *Well* s'insère dans des séquences françaises en amont et en aval : *ah well/well moi/well mon pére/well ché pas/là well là.* Seu-

5. En discours, les usages proactifs sont les plus fréquents, ce qui pourrait être lié au corpus. Les emplois de *well* en réponse à une question (fréquence 36) et pour la prise du tour de parole par le deuxième locuteur en réponse à une question (fréquence 12) ont le plus haut taux d'occurrences. Il reste tout de même 38 occurrences d'une autre nature.

6. Je remercie tout particulièrement Alina Boghen et Christine LeBlanc pour leur écoute attentive.

7. Voir Mougeon, dans le présent recueil.

lement 10 des 86 attestations sont suivies d'éléments anglais (comme dans : *well whatever* ; *well who cares* ; *well anyways* ; *well yeah, probably*), mais en aucun cas *well* ne marque-t-il le point de départ d'un passage à l'anglais, et encore moins le point d'arrêt d'un passage anglais. Tout au plus rencontre-t-on des passages en français métissé (Perrot 1995) dans lesquels *well* se trouve suivi immédiatement d'un élément français : *well j'étais still pissed off* ; *well pas Dieppe but Moncton* ; *well moi je watch juste les hockey games*. Suivant Flikeid (1989), il faut donner à ces emprunts de mots et de locutions figées le statut d'emprunt lexical plutôt que celui d'alternance codique.

3.2 — *La dispersion*

La présence de *well* n'est relevée dans aucun parler français du Canada selon les ouvrages de référence consultés : ni au Québec (voir le *Dictionnaire de fréquence des mots du français parlé au Québec*, de Beauchemin, Martel et Théoret, 1992, et le *Glossaire* de la Société du parler français au Canada, 1930), ni en Acadie, (v. le *Glossaire acadien* de Pascal Poirier, éd. de 1993). Mougeon (dans le présent recueil) n'en relève que sept occurrences chez trois sujets de son corpus franco-ontarien. Au Nouveau-Brunswick, *well* ne semble pas s'employer chez les locuteurs du Nord-Est ; on n'en compte que quatre utilisations par deux locuteurs du corpus sociolinguistique de Beaulieu (1994). Enfin, le corpus Boudreau-Dubois (1994), constitué d'entrevues effectuées dans le cadre d'une enquête sur les attitudes linguistiques auprès de finissants du secondaire dans trois régions (nord-est, nord-ouest et sud-est) du Nouveau-Brunswick, n'en compte que 14 sur quelque deux cents pages de transcription. Dans son corpus en vieil acadien recueilli auprès de locuteurs âgés de plus de 65 ans d'un comté rural du sud-est de la province entre 1970-1984, Péronnet (1989 : 232) a pour sa part relevé 123 occurrences de *well*[8].

On ne saurait établir trop rapidement un lien entre l'utilisation de *well* et le taux d'anglicisation de ses utilisateurs ou le taux d'utilisation des finales verbales « archaïques » en *-ont*, du type *i(ls) voulont, i(ls) parlont*, prononcées [ãʲ/ɔ̃], courantes dans le registre non surveillé. Les locuteurs de vieil acadien du corpus de Péronnet (1989) étaient pour la plupart unilingues francophones. Avec ses 123 occurrences dans un corpus de 75 000 mots, *well* était de loin l'emprunt le plus répandu, ce qui indique un taux d'anglicisation minime. Mes plus grands utilisateurs de *well* n'étaient pas non plus les plus grands utilisateurs de mots anglais, en général, ni des finales verbales archaïques. Ces données montrent

8. Un dépouillement d'écrits et d'autres corpus disponibles dans les provinces atlantiques sera nécessaire pour préciser l'aire d'utilisation de *well* et sa date d'entrée en acadien. On sait qu'Antonine Maillet (1971) le met dans la bouche de son héroïne, *La Sagouine*. On en relève des occurrences chez les conteurs de l'Île-du-Prince-Édouard (Arsenault 1998).

pour le moins que l'emprunt n'est pas récent et qu'il n'est pas le fait d'une habitude langagière propre aux adolescents.

Well est donc circonscrit à une aire très limitée, mais là où il a été emprunté, il est répandu parmi les utilisateurs. Six des sept locuteurs de Péronnet l'ont utilisé au moins une fois. Mes douze locuteurs l'utilisent fréquemment, concurremment avec son équivalent français le plus répandu : *ben*. Il est typiquement de registre familier, réservé aux intimes. En effet, on ne trouve aucune attestation de *well* dans le corpus Péronnet – Kasparian (1995) constitué d'interviews auprès de cadres francophones du sud-est du Nouveau-Brunswick, réalisées sur leurs lieux de travail par une observatrice externe. Ces interviews avaient justement pour but de recueillir un corpus permettant d'établir la norme de l'acadien « standard ». L'absence de *well* y est éloquente.

3.3 — *La catégorie grammaticale*

Well, dans la variété de français à l'étude, ne remplit jamais la fonction d'adverbe (*you sing well/*tu chantes well* ; *very well/*très well*), de quantifieur ou intensifieur (*well ahead of time/*well à l'avance*), ni celle d'élément entrant dans la composition d'un mot (*well-done/*well-cuit*). Si je le catégorise comme marqueur discursif plutôt qu'interjection ou exclamation, c'est qu'il se caractérise moins par la fonction expressive attribuée que par sa position extra-propositionnelle. Il ne dépend d'aucun constituant de la phrase et n'a aucun constituant sous sa dépendance. Il occupe la position typique des marqueurs ou des connecteurs : il relie deux syntagmes nominaux (à la ligne 20 : *à Québec well en Gaspésie*) ; deux phrases (à la ligne 32 : *a rend quasiment jamais l'argent là. Well c'est à cause que...*) ; deux tours de parole (à la ligne 24 : *Les Cormier ? – Well pas vous autres*). *Well* peut encore signaler la transition entre deux phases d'une intervention (à la ligne 80 et suiv. : après avoir constitué un ensemble de connaissances partagées, le locuteur embraye sur une information nouvelle). Enfin, en emploi absolu, il peut constituer un acte de langage par lui-même (à la ligne 49 : *Ah well...*).

Well peut, la plupart du temps, être supprimé sans que le sens de l'énoncé en soit affecté. Le lien de subordination ou autre se fait alors par parataxe. Il a pourtant un sens propre et distinctif, si on en juge par le petit dialogue opposant *well* à *O.K.* aux lignes 10-12 de l'article : la locutrice hésite quant à la réponse à donner sur la façon de disposer d'une modeste somme d'argent, et elle prépare une réponse introduite par *well*. Quand on lui propose une somme très élevée, elle n'a aucune hésitation et c'est *O.K.* qui apparaît alors.

4 — La définition

La définition comporte trois composantes essentielles : (1) le sens généralisé : « Signale qu'on donne un accord mitigé... » (ligne 4) ; (2) la portée du marqueur : « ...à ce qui a été dit ou ce qui s'est produit (**rétroactif**), ou à ce qui se dira (**proactif**) » (lignes 4-5), et (3) les facteurs qui donnent lieu aux différentes acceptions de *well*, ou, si l'on opte pour une approche monosémique, la fonction de *well* selon les constructions dans lesquelles il peut intervenir comme signal : « ...parce qu'il y a quelque chose d'insatisfaisant dans le contexte, quant à la façon de dire ou de faire, à la qualité ou la quantité d'information disponible, à la pertinence ou l'intérêt de la chose, à l'attitude, à la réaction ou aux croyances des gens, aux conclusions à tirer » (lignes 5-8).

4.1 — *Le sens généralisé*

On peut toujours trouver dans le contexte des éléments qui empêchent qu'on donne sa pleine adhésion aux contenus présentés. Ceci se manifeste par des marques d'indétermination, d'indécision, d'indifférence ou de flou dans le contenu lexical ou référentiel[9].

4.2 — *La portée du marqueur*

Je n'ai relevé aucun exemple de *well* introductif dans mon corpus, ce qui signifierait qu'il ne sert pas à amorcer une intervention. *Well* est principalement réactif : il est produit en réaction à une assertion, une question, un présupposé, une attitude, une situation. La raison du « non-accord » peut résider dans le contexte linguistique précédant *well* ou, au contraire, dans ce qui le suit. Dans le premier cas, j'ai qualifié de rétroactif l'effet de *well*, c'est-à-dire qu'il est utilisé en réaction à quelque chose d'insatisfaisant, quelque chose qui empêche une pleine prise en charge par l'interlocuteur du contenu qui précède ; *well* signale que ce qui va suivre a pour fonction de combler la lacune. Les emplois qui rendent compte de cette valeur du mot sont décrits dans la subdivision I. Ceux qui sont réunis en II sont qualifiés de proactifs : *well* est produit en réponse à une question ou comme suite à une affirmation, et signale que le contenu à venir sera de validité insatisfaisante.

9. La démonstration en sera faite dans un article en préparation. De ce point de vue, l'emprunt *well* se comporte comme le *well* d'origine en anglais. On peut donc consulter les descriptions de l'anglais, notamment Greasley (1994).

4.3 — *Les sens induits par le contexte linguistique*

Les facteurs à la source de l'insatisfaction qui tiennent au contexte précédant l'énonciation de *well* se rattachent aisément aux maximes conversationnelles de Grice (1975) : l'énoncé viole la maxime de qualité ou de manière (*well* signale qu'il y aura correction, précision de l'information ou correction de la manière d'exprimer l'information dans ce qui suit, en I.1), la maxime de quantité (*well* signale alors qu'il y aura ajout d'information afin d'apporter une clarification ou une justification, en I.2) ou la maxime de pertinence (*well* signale qu'il y aura dans ce qui suit des indications à savoir que la question, l'affirmation, le présupposé ou la situation à laquelle on réagit n'est pas appropriée à la situation, en I.3 et I.4). Dans les usages proactifs (sous II), le début de l'intervention donne à celle-ci une certaine orientation, crée des attentes qui seront déçues dans l'énoncé qui est introduit par *well*. Le marqueur annonce donc que la séquence qui vient sera source d'insatisfaction et que le locuteur répugne à prendre pleinement en charge le contenu qu'il énoncera. C'est alors l'orientation argumentative ou la progression thématique qui semble régir l'organisation des sens de *well* en discours.

Conclusion

La description du marqueur discursif *well*, comme celle de tout autre marqueur, repose sur des notions de pragmatique et de grammaire textuelle qui ne sont pas familières aux utilisateurs des dictionnaires, lesquels ne peuvent souvent compter que sur des connaissances grammaticales limitées à l'unité « phrase », qui ne permettent pas d'interpréter les faits de « parole ». Désireuse de faire une définition « grand public », j'ai renoncé à la notion de marqueurs illocutoires qui me semble difficile à expliquer (*well* qui constitue un acte de langage comme en I.4 , par exemple), mais j'ai mentionné les fonctions de marqueur d'argumentation et de marqueur de structuration (sous II.2 et II.3), qui font davantage appel à la connaissance intuitive. Pour la même raison, j'ai maintenu les notions associées aux actes illocutoires, telles les notions de qualité, de quantité, de manière et de pertinence de l'information, que l'on doit à Grice (1975). Je ne crois pas que ce métalangage obscurcisse la description ; il permet au contraire de mieux en rendre compte. Le partage entre les emplois rétroactifs et proactifs s'est révélé un principe d'organisation satisfaisant. J'ai essayé de répondre ailleurs à la question du rapport entre la polysémie et la polyfonctionnalité des marqueurs et à celle de la spécialisation fonctionnelle de *well* par rapport à *ben* (Chevalier 1998).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARSENAULT, Georges, 1998, *Contes, légendes et chansons de l'Île-du-Prince-Édouard,* Moncton, Éditions de l'Acadie.

BEAUCHEMIN, Normand, Pierre MARTEL & Michel THÉORET, 1992, *Dictionnaire de fréquence des mots du français parlé au Québec: fréquence, dispersion, usage, écart réduit,* New York, Peter Lang.

BEAULIEU, Louise, 1995, Corpus sociolinguistique du nord-est du Nouveau-Brunswick, Shippagan (N.-B.), CUS, Université de Moncton.

BOUDREAU – DUBOIS, 1994, Corpus constitué par Annette Boudreau et Lise Dubois, de 1989 à 1994, Moncton (N.-B.), Université de Moncton.

CHEVALIER, Gisèle, 1997, « *Well* et *ben* dans un corpus conversationnel du sud-est du Nouveau-Brunswick », communication présentée au 66e Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, Trois-Rivières (Québec).

CHEVALIER, Gisèle, 1998, « Functional Specialization of *Well* and *Ben* in a Mixed Variety of French », communication présentée au 6e Colloque international de Pragmatique, Reims.

CHEVALIER, Gisèle & Karine GAUVIN, 1994, Corpus Anna Malenfant, Moncton, Université de Moncton ; enquêtes auprès d'adolescents du sud-est du Nouveau-Brunswick.

CHEVALIER, Gisèle & Karine GAUVIN, 1996, « Ché/che pas », dans K. Fall, J.-M. Léard et P. Siblot (dir.) (v. ci-dessous), pp. 101-122.

CULIOLI, Antoine, 1990, *Pour une linguistique de l'énonciation: opérations et représentations,* Gap, Ophrys.

CULIOLI, Antoine, 1995, *Cognition and Representations in Linguistic Theory,* texts selected, introduced by Michel Liddle, Amsterdam, John Benjamins.

DOSTIE, Gaétane, 1993, « Sens lexical et sens implicité en lexicographie: le cas de *Voyons!* », dans *Actes du XVe Congrès international des linguistes,* Québec, Université Laval, 9-14 août 1992, vol. 2, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, pp. 261-264.

DOSTIE, Gaétane & Jean-Marcel LÉARD, 1996, « Aspects méthodologiques d'une description des mots très polysémiques », dans K. Fall, J.-M. Léard et P. Siblot (dir.) (v. ci-dessous), pp. 123-136.

DQA: *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui. Langue française, histoire, géographie, culture générale,* 1992, rédaction dirigée par Jean-Claude Boulanger, supervisée par Alain Rey, Saint-Laurent (Québec), Dicorobert.

FALL, Khadiyatoulah, Jean-Marcel LÉARD & Paul SIBLOT (dir.), 1996, *Polysémie et construction du sens,* Cahiers de praxématique, Montpellier, Presses de l'Université Paul Valéry – Montpellier III.

FLIKEID, Karin, 1989, « 'Moitié anglais, moitié français'? Emprunts et alternance de langues dans les communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse », dans *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée,* vol. 8, n° 2, pp. 177-228.

GREASLEY, Peter, 1994, « An Investigation into the Use of the Particle *Well*: Commentaries on a Game of Snooker », dans *Journal of Pragmatics*, vol. 22, pp. 477-494.

GRICE, H.P., 1975, « Logic and Conversation », dans P. Cole *et alii* (dir.), *Syntax and Semantics 3: Speech Acts*, New York, Academic Press, pp. 41-58.

LABRECQUE, Nathalie & Gaétane DOSTIE, 1996, « *Cas, exemple, façon, manière:* des cas exemplaires de polysémie », dans K. Fall, J.-M. Léard et P. Siblot (dir.) (v. ci-dessus), pp. 171-180.

LABRIE, Normand & Denise DESHAIES, 1989, « Diglossie et alternance de code: un examen des concepts en fonction des comportements bilingues », dans *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 8, n° 2, pp. 57-72.

LÉARD, Jean-Marcel, 1989, « Les mots du discours: variété des enchaînements et unité sémantique », dans *Revue québécoise de linguistique*, vol. 18, n° 1, pp. 85-108.

LÉARD, Jean-Marcel & Gaétane DOSTIE, 1996, « Le traitement des mots à valeur grammaticale et pragmatique dans un dictionnaire québécois. Étude de cas », dans Th. Lavoie (dir.), *Français du Canada – Français de France*, Actes du quatrième Colloque international de Chicoutimi, Québec, du 21 au 24 septembre 1994, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, pp. 225-237.

LÜDI, Georges, Bernard Py *et alii*, 1995, *Changement de langage et langage du changement. Aspects linguistiques de la migration interne en Suisse*, Lausanne, L'Âge d'Homme.

MAILLET, Antonine, 1971, *La Sagouine. Pièce pour une femme seule*, [Montréal], Leméac.

Micro Robert. Dictionnaire du français primordial, 1980, sous la direction de Paul Robert, éd. revue et mise à jour, Paris, Dictionnaires Le Robert.

Nouveau Petit Robert (Le). Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, 1993, sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, nouvelle éd. remaniée et amplifiée, Paris, Dictionnaires Le Robert.

PÉRONNET, Louise, 1989, « Analyse des emprunts dans un corpus acadien », dans *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol 8, n° 2, pp. 229-251.

PÉRONNET – KASPARIAN, 1995, Corpus d'entrevues de type formel auprès de cadres francophones (25-30 ans), dans les trois grandes régions de langue française du Nouveau-Brunswick (sud-est, nord-est, nord-ouest), Moncton, Université de Moncton.

PERROT, Marie-Ève, 1995, *Aspects fondamentaux du métissage français/anglais dans le chiac de Moncton (Nouveau-Brunswick)*, thèse de doctorat présentée sous la direction de Laurent Danon-Boileau et Suzanne Lafage, Université de la Sorbonne nouvelle, Paris III.

Petit Robert (Le). Dictionnaire de la langue française, 1996, CD-ROM.

POIRIER, Claude (rédacteur principal), 1988, *Dictionnaire du français Plus à l'usage des francophones d'Amérique*, Montréal, Centre éducatif et culturel inc.

POIRIER, Pascal, 1993 (1925-1977), *Le Glossaire acadien*, édition critique établie par Pierre M. Gérin, Moncton, Centre d'études acadiennes/Éditions d'Acadie.

Robert (Le) & Collins. Dictionnaire français-anglais, anglais-français, Senior, 1995, par Beryl T. Atkins *et alii*, 4e éd., Paris – Glasgow – Scarborough – New York, HarperCollins Publishers – Dictionnaires Le Robert.

Robert méthodique (Le). Dictionnaire méthodique du français actuel, 1982, réd. dir. par Josette Rey-Debove, Paris, Le Robert.

ROULET, Eddy *et alii*, 1991, *L'articulation du discours en français contemporain*, 3e éd., Berne, Peter Lang.

SCHNEUWLY, Bernard, 1988, *Le langage écrit chez l'enfant : la production des textes informatifs et argumentatifs*, Neuchâtel (Suisse), Delachaux et Niestlé.

SEARLE, John R., 1972a, *Les actes de langage : essai de philosophie du langage*, Paris, Hermann.

SEARLE, John R., 1972b, *Expression and Meaning : Studies in the Theory of Speech Acts*, Cambridge, Cambridge University Press.

SIDAR-ISKANDAR, C., 1980, « Et bien ! le Russe lui a donné 100 Fr. », dans D. Bourcier et O. Ducrot (dir.), *Les mots du discours*, Paris, Minuit.

Société du parler français au Canada (La), 1930, *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale [réimpr. : Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1968].

WATTS, Richard J., 1989, « Taking the Pitcher to the 'Well' : Native Speakers' Perception of Their Use of Discourse Markers in Conversation », dans *Journal of Pragmatics*, n° 13, pp. 203-237.

WHITE, Margie, 1990, « *Well* as Marker of Power in Conversation », dans *The Locus forum*, n° 17, pp. 340-347.

L'ARTICLE DU DICTIONNAIRE

well [wɛl] marqueur discursif. Fam.

• (avant 1970) ; angl. *well* marqueur discursif ; mot en acadien du sud-est du Nouveau-Brunswick. ⇒ O.K. ; ⇒ Bien/Ben

Signale qu'on donne un accord mitigé à ce qui a été dit ou ce qui s'est produit **(rétroactif)**, ou à ce qui se dira **(proactif)**, parce qu'il y a quelque chose d'insatisfaisant dans le contexte, quant à la façon de dire ou de faire, à la qualité ou la quantité d'information disponible, à la pertinence ou l'intérêt de la chose, à l'attitude, à la réaction ou aux croyances des gens, aux conclusions à tirer.

I ♦ **rétroactif.** *Well* indique qu'il y a quelque chose d'insatisfaisant dans le contexte avant, et que ce qui suit tente d'apporter une amélioration. (opposé à O.K.) *Qu'est-ce que tu ferais avec mille piastres ? – C'est pas beaucoup ! Non, well... – O.K. quatre millions de dollars... – O.K. ça je donnerais trois quarts aux pauvres pis...* (*well* = accord mitigé ; ⇒ ***O.K.*** = accord catégorique).

1 ♦ Suite à une information qui n'est pas jugée tout à fait valide, *well* signale que ce qui suit sera de meilleure qualité. ◊ Correction d'une information fautive ▷ *à Dieppe well pas Dieppe but* (« mais ») *Moncton* ⇒ **en fait, ou plutôt.** ▷ *Une maison de quatre étages ; non, well pas trop grosse comme ça.* ▷ [Interrogé sur ses préférences entre deux écoles] (...) *y'a pas vraiment de différence ; well j'aime mieux l'école icitte* (ici) ⇒ **à vrai dire.** ◊ Restriction de l'extension d'un terme. ▷ *C'est ça que tes parents sont ? – Well mon père.* ▷ *Sa famille vit à* (« au ») *Québec well en Gaspésie* (région du Québec). ⇒ **plus précisément.** ◊ Correction de la façon de dire. ▷ *J'avais été à un spectacle là que c'était comme...well anyways c'était un concours* ⇒ **enfin, c'est-à-dire.** ◊ Correction de présupposé. *On va aller avec les Cormier. – Les Cormier ? – Well, pas vous autres, une autre famille.* ▷ *Right now ?* (« Maintenant ? ») *– Well, non !* ⇒ **Voyons ! Évidemment.** ◊ Correction d'une réaction déplacée. *(Rires). – Well moi je croyais que j'm'avais* (fam.) *cassé tous les os.* ⇒ **Voyons ! Dis donc ! Ben !**

2 ♦ Suite à de l'information qui n'est pas tout à fait suffisante, je signale que l'information qui suit va suppléer le manque. ◊ Ajout. *Pour faire de l'argent, je coupe le lawn* (« la pelouse »). *– Moi aussi je coupe le lawn des fois. – Well mon père appartient des appartements* (« a des propriétés ») *pis je coupe le lawn.* ◊ Justification. [Ma sœur] *a' rend quasiment jamais l'argent là. Well c'est à cause qu'alle a un boyfriend pis a' 'i ajète tout le temps right beaucoup de cadeaux là.* (« c'est parce qu'elle a un ami et qu'elle lui achète toujours vraiment beaucoup de cadeaux » : *a'* (var. de « elle ») *rend quasiment jamais l'argent là. Well c'est à cause qu'* (vx. « parce que ») *alle* (var. « elle ») *a un boyfriend* (petit ami) *pis* (et puis) *a'* (var. « elle ») *'i* (var. « lui ») *ajète* (« achète ») *tout le temps right* (« vraiment ») *beaucoup de cadeaux là.*

3 ♦ Suite à qqchose qui paraît non pertinent ou inapproprié, *well* signale qu'on refuse l'orientation de la discussion. ◊ Thème de conversation non approuvé. *Toi t'es riche itou* (vx. « aussi ») *so* (« alors ») *(rires) – Well moi je sors pas that much* (« si ») *souvent so pis mes limites c'est...* ⇒ **Bon, O.K., ça va.** Refus de réagir, de donner suite. *T'as un frère, i* (var. « il ») *est right un babe* (« vraiment beau »). *– Well whatever* (« en tout cas ; comme tu voudras ») *moi je dis rien (rires).* ⇒ **bon.**

4 ♦ AH WELL ! Suite à ce qui précède et qui paraît non pertinent ou inapproprié, *ah well* signale la volonté de clore le sujet. (en construction absolue, ou suivi d'un commentaire non indispensable). ◊ Question non pertinente. *Ben, c'est-tu « record »* (« ça enregistre ») ? – *Ah well, yeah,...probably.* ⇒ **bof** (fam.) ◊ Sujet jugé sans intérêt. *Mon cousin a une maladie dans les hanches.* – *Ah well who cares* (fam. « et ta sœur ? » (France), « pis après ? » (Québec)) ⇒ **bon, et puis ?** ◊ Concession. *Personne dans ma gang s'habille comme ça.* – *Well, Nancy.* – *Ah ! well... on s'habille comme qu'on veut.* ⇒ **Bon, d'accord.** ◊ Résignation. [devant une porte qui se ferme] *Non !...Ah ! well !* ⇒ **Tant pis.**

II ♦ **proactif**. En réaction à ce qui précède, *well* signale qu'il y a quelque chose de pas tout à fait satisfaisant ou conforme à nos attentes dans ce qui suit. ⇒ Ben (fam.)

1 ♦ En réaction à une question, à quelque chose qui a été dit ou à une situation donnée, *well* signale que ce qui suit est d'une validité relative ⇒ **Ben, eh bien !** ◊ Ambivalence ou gêne d'avouer. *So tu serais un punk vraiment ?* – *Punk ? Well, j'sais pas, ouin* (« oui »). ◊ Réponse non catégorique. *Well, je trouve... Well, je crois que... Well, moi,...Well, des fois.* [Qu'est-ce que tu vas faire dans le futur ?] – *Dans le futur well* (je) *planne* (« fais le plan de ») *de finir mon école, peut-être ben aller dans l'armée une couple d'années.* ◊ Validité relative de la réponse, de l'exemple. *Ma gang ?* – *Well, Nancy.* [À propos des membres de « gang » qui s'habillent de façon « particulière »].

2 ♦ (marqueur d'argumentation) Étant donné des faits qui amènent à une certaine conclusion, *well* marque que ce qui suit n'est pas conforme aux attentes. (La dernière proposition est subordonnée à l'autre sur le plan du sens.) ◊ Rejet d'une objection. *On a lu toutes les questions* [On a fini]. – *Well, lisez-les de nouveau.* ⇒ **alors, dans ce cas.** ◊ Conséquence. *Si tu vas pas à Clear* (« Centre pour jeunes contrevenants ») *well tu vas là dans un home* (« en maison d'accueil »). ⇒ **alors, dans ce cas.** ◊ Opposition, résultat insatisfaisant. *Ma mère voulait que j'achète des souliers plats. J'ai acheté des souliers plats. Well j'étais still pissed off* (vulg. « j'étais vraiment furieuse ») ⇒ **mais, malgré** (tout).

3 ♦ (PIS) LÀ WELL. (marqueur de structuration) Étant donné des faits sur lesquels on s'est mis d'accord, *well* marque le début d'une nouvelle étape dans le développement du sujet. ◊ Le fait introduit est indifférent, n'a plus de but précis. ▷ *J'ai sauvé cet argent là* (« fait des épargnes »), *je m'ai* (fam.) *acheté une bicyclette pis là well là (...) je sauve trois quarts de mon argent pis l'autre argent je sauve comme juste pour des dépenses.* ◊ Nouvelle étape d'un parcours. *Comme quand-ce qu'on [est] su'* (sur le chemin) *Chartersville là well on vire comme...à gauche là.* ▷ *Dans le futur well* (je) *planne* (« fais le plan de... ») *de finir mon école, peut-être ben aller dans l'armée une couple d'années, avoir de l'argent là, pas de dettes, touT payer en cash* (« comptant ») *car cash* (« voiture payée comptant ») *pis touT ça là pis là well... là (...) j'aurai mon éducation* (et en) *plus l'expérience de l'armée.*

Vers une étude comparée des lexiques français d'Amérique du Nord : l'influence lexicale anglaise en français canadien et en français cadien

KEVIN J. ROTTET ET DAN GOLEMBESKI

1— INTRODUCTION

Depuis déjà plus de cent ans, les linguistes se penchent sur le statut de l'anglicisme en français nord-américain (FNA). Certains parlent de l'emploi abusif de termes anglo-américains en français ; d'autres, dans une optique plus objective, mettent l'emphase sur la diversité des emprunts et les différentes façons dont ils sont intégrés.

Nous nous proposons de faire ici l'étude comparée des emprunts à l'anglais dans deux variétés de FNA : le français canadien et le cadien[1]. Les emprunts dans ces deux variétés méritent d'être examinés de plus près pour plusieurs raisons. D'abord, il s'agit de deux variétés de français historiquement liées à l'époque de la colonisation. Deuxièmement, on peut *grosso modo* tenir pour acquis que ces variétés partagent un certain noyau d'anglicismes (Pellerin 1937). Enfin, il y a eu relativement peu de contacts entre ces deux variétés au cours des cent et même cent cinquante dernières années. Quels sont les anglicismes que ces deux variétés ont en commun, et lesquels sont uniques ? Voilà les questions qui ont retenu notre attention.

1.1 — *Contexte sociohistorique*

Pour bien comprendre la question des anglicismes en Amérique du Nord telle qu'elle se présente actuellement, il convient d'examiner d'abord le contexte sociohistorique qui a favorisé chez les francophones la tendance à employer des termes anglais dans leur français parlé ou écrit. À quels moments de leur histoire les francophones d'Amérique ont-ils commencé à emprunter à l'anglais ? Dans quelle mesure les anglophones eux-mêmes ont-ils contribué à ce processus sociolinguistique ? Quels liens existait-il entre la Louisiane et le Canada ?

1. La présente étude a été en grande partie réalisée grâce au CREDLI de l'Université de l'Indiana à Bloomington.

1.1.1 — Contacts avec l'anglais en Nouvelle-France

Le premier territoire français cédé à l'Angleterre en Amérique du Nord, c'est l'Acadie, en 1713. Le reste de la Nouvelle-France est bien français jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle. Gaston Dulong (1967) indique qu'avant cette époque l'anglais ne concurrençait pas le français au Canada. En 1759, les Anglais vont envahir la ville de Québec avant d'atteindre Montréal en 1760. À la suite de ces événements, le traité de Paris, signé en 1763, officialise la défaite des Français en sanctionnant la cession à l'Angleterre des territoires qui constituaient la Nouvelle-France. Avec le temps, l'anglais devient la langue de l'administration, des affaires et de l'industrie ; le français se trouve confiné au foyer et à la vie paroissiale. Peu à peu, les contacts entre les deux langues s'intensifient: on peut rappeler l'arrivée des Loyalistes après la guerre de l'Indépendance américaine, l'exode de presque un million de Québécois vers la Nouvelle-Angleterre entre 1840 et 1930, dont beaucoup sont retournés au Québec, et la domination de l'anglais dans les grands centres du pays.

1.1.2 — Contacts avec l'anglais en Louisiane

En Louisiane, région explorée par La Salle en 1682, il est probable que les contacts avec l'anglais ont été très limités avant que Napoléon ne vende le territoire aux États-Unis d'Amérique, en 1803. En 1812, la Louisiane est devenue un État américain ; elle a dès lors connu un processus d'américanisation et l'immigration anglophone a commencé. Vers le milieu du XIX[e] siècle, selon William Read (1931 : 113), le nombre de planteurs de canne à sucre venus en Louisiane des autres parties des États-Unis était presque égal au nombre de planteurs francophones.

1.1.3 — Contacts entre la Louisiane, le Middle West et le Canada

L'hypothèse que les FNA ont une origine commune n'est pas nouvelle. Alexander Hull (1974) en montre bien des preuves, mais il ne discute pas beaucoup de la question des anglicismes dans le fonds commun de la période de la Nouvelle-France. Il est probable que les 4 000 Acadiens qui se sont installés en Louisiane par suite du Grand Dérangement ont apporté avec eux un certain nombre d'anglicismes déjà empruntés et intégrés à leur lexique, ce qui pourrait expliquer leur présence actuelle dans les variétés de FNA de la partie nord comme de la partie sud. Notons en passant que, entre 1755 et 1770, un grand nombre d'Acadiens sont arrivés en Louisiane en passant par des villes portuaires des États-Unis ; certains ont même traversé les colonies américaines par voie de terre, et tous seraient probablement entrés en contact avec des anglophones lors de ces migrations (v. Leblanc 1993 : 176).

Sans doute les Louisianais entretenaient-ils des relations avec les communautés plus au nord le long du Mississippi, dès les débuts de la Nouvelle-

Orléans, vers 1718. Clyde Thogmartin (1970) indique que les premiers colons de Old Mines (Missouri) sont arrivés du Canada vers 1700, mais que, par la suite, ils ont eu probablement plus de contacts avec la Louisiane qu'avec le Canada, le voyage vers le sud étant bien plus facile. Il est intéressant de noter que le français de Old Mines comprend des vocables provenant et de la Louisiane (*bouki* « hyène », *bête rouge* « sorte de pou », ainsi que *gombo* et *jambalail*, variante de *jambalaya*, désignant des mets), et du Canada (*atoca* « canneberge », *tuque* « bonnet en laine »).

Nous avançons l'hypothèse qu'un certain nombre des emprunts qui ont été faits à l'anglais au Canada (surtout en Acadie) entre 1713 et 1770 environ auraient pu arriver en Louisiane au cours des quelque 30 ans d'émigration des Acadiens vers celle-ci, de même que par la voie du Mississippi après que cette région eût été cédée aux Anglais. Les contacts avec l'anglais en Louisiane même ont pu donner lieu à des emprunts qui ont été par la suite répandus ailleurs en Amérique. Cette catégorie d'emprunts est limitée en nombre ; on pourrait peut-être même considérer que tout emprunt qui existe à la fois en Louisiane et au Canada serait d'une tout autre origine que celle-ci.

1.2 — *Objectifs*

Dans la présente étude, nous essaierons d'identifier les emprunts à l'anglais que partagent la Louisiane et le Canada aussi bien que les emprunts particuliers à chaque région. Ensuite nous tenterons d'identifier ceux des emprunts partagés qui sont susceptibles d'être historiquement liés et ceux qui sont apparus indépendamment dans les deux régions. Enfin, nous aborderons les cas particuliers à chaque région.

2 — Méthodologie

D'abord, il nous a semblé utile de limiter notre étude aux cas des emprunts simples, c'est-à-dire aux emprunts d'un ou de plusieurs mots qui fonctionnent comme une unité lexicale. Nous avons écarté d'emblée tous les cas d'emprunts sémantiques ; notre étude se limite aux emprunts directs à l'anglais avec ou sans adaptation morphologique ou phonologique.

2.1 — *Choix des ouvrages*

Pour établir nos corpus, nous avons dépouillé un nombre restreint de sources. Nous voulions des sources qui couvriraient globalement tout le XX^{e} siècle. Pour le français canadien, nous avons choisi six ouvrages : *Le parler populaire des Canadiens français*, de Narcisse-Eutrope Dionne (1909) ; le *Glossaire du parler*

français au Canada (1930), qui porte sur le français du Québec ; le répertoire *Les anglicismes au Québec*, de Gilles Colpron (1970) ; *Régionalismes québécois usuels* (1983), de Robert Dubuc et Jean-Claude Boulanger ; *French Fun : the Real Spoken Language of Quebec* (1992), de Steve Timmins ; et, pour le vocabulaire du nord de l'Ontario, le lexique de Doric Germain (1976) intitulé « Le vocabulaire français des travailleurs en forêt du nord-est ontarien ». Pour vérifier l'existence de certains emprunts cadiens dans le français canadien, nous avons aussi consulté le *Dictionnnaire québécois d'aujourd'hui* (1993).

Pour le cadien, nous avons dépouillé neuf ouvrages : le manuscrit anonyme de 1901 publié par Jay K. Ditchy (1932) ; la thèse de Frances Hickman (1949) sur la paroisse[2] de Jefferson, celle de Hosea Phillips (1936) sur la paroisse d'Évangéline, celle d'Erin Montgomery (1946) sur la paroisse de Vermilion et celle d'Eveline Pellerin (1937) ; le glossaire de Patrick Griolet (1986) ; le dictionnaire de M^gr^ Jules Daigle (1984) ; le manuel d'autoapprentissage du même auteur (1992) et celui de Raymond Landreneau (1989). Ces ouvrages sont représentatifs de la gamme des régions de l'Acadiana[3].

Il est bien évident que ces sources ne peuvent donner un portrait complet de la réalité des emprunts lexématiques dans les deux variétés de français prises en compte, en raison de leurs limites et des critères différents qui ont guidé leurs auteurs. Notre but, en nous engageant dans cette voie de recherche qui ne paraît pas avoir été explorée, est de tenter d'en faire voir l'intérêt en mettant en évidence les faits de convergence et les faits de divergence que nous avons observés sur la base de cet échantillon restreint.

2.2 — *Relevé des emprunts*

Dans une première étape, tous les cas d'emprunts simples ont été portés sur un tableau avec, en tête, le mot anglais d'origine, suivi de la forme du mot dans la variété en question. Ensuite, lorsque c'était possible, nous avons établi une catégorie sémantique pour chaque emprunt, par exemple « alcool », « alimentation », « appareil ménager » ou « industrie forestière ». Nos catégories sont basées sur celles de Poplack, Sankoff et Miller (1988), qui convenaient largement à nos besoins.

2. Le terme de *paroisse* désigne en Louisiane une division administrative pouvant comprendre plusieurs villages et petites villes.

3. *Acadiana* est le nom qui a été donné à l'aire géolinguistique du français cadien en Louisiane, formant un triangle dont l'un des côtés correspondrait à la côte du golfe du Mexique et dont la pointe nord coïnciderait avec la paroisse des Avoyelles.

2.3 — *Difficultés rencontrées*

La fréquente non-intégration des mots anglais dans le français de Louisiane, bien décrite par Michael Picone (1994), rend parfois difficile la distinction entre emprunts et cas d'alternance de codes. Pour ne pas devoir entrer dans ce qui nous semblait trop souvent arbitraire, nous nous sommes limités aux seuls mots anglais donnés dans les ouvrages lexicographiques choisis. Ce procédé nous paraissait valable, en partie parce que ces ouvrages tendent vers le conservatisme, sinon la prescription ; leurs auteurs ne considéraient comme cadiens que les emprunts dont l'intégration au français paraissait incontestable.

En français canadien, on se heurte à la difficulté inverse : la tendance à l'intégration phonologique et morphologique est très forte. Par conséquent, il est souvent impossible de déterminer à partir de sa forme si un emprunt provient directement de l'anglais ou s'il est de souche française. Des mots comme *téléphone* et *virus*, si l'on s'en tient uniquement à leur forme, pourraient chacun provenir soit de l'anglais, soit du français. Cette dernière possibilité est d'autant plus grande que, on le sait, le français du Québec a suivi un processus de standardisation au XX^{e} siècle. Nous avons écarté tous les termes pour lesquels une origine française était clairement indiquée dans les ouvrages consultés. Ceci dit, parfois il n'y avait pas d'ambiguïté, comme dans le cas de *tivi* « télévision », dont la prononciation trahit l'origine anglaise.

Un problème majeur a été celui de décider, pour certains mots, si nous avions affaire à un emprunt lexématique à l'anglais ou à un anglicisme de sens. Par exemple, en Louisiane, on trouve les mots *audience* « ensemble de spectateurs », *sentence* « phrase », *apologie* « excuse ». Or, ces trois mots existent en français international (FI), mais ce sont des mots relativement « savants », et on peut douter que ce genre de mots ait vraiment eu cours parmi les immigrants qui sont venus coloniser le Nouveau Monde. Il est tout aussi possible que ce soit des emprunts à l'anglais. Nous avons décidé qu'il valait mieux écarter tous ces cas litigieux pour nous limiter aux emprunts non problématiques.

Souvent, la façon dont les auteurs des ouvrages que nous avons retenus ont procédé pour identifier les anglicismes n'est pas expliquée. Ainsi, la plupart des emprunts à l'anglais sont étiquetés par Daigle (1984), mais un certain nombre ne le sont pas. Le mot *engin* « machine, moteur », par exemple, est marqué « (Eng.) », mais d'autres mots moins intégrés ne le sont pas (par ex. *poll tax, radio, sample, sheriff, stove*). Parfois un mot est considéré d'origine anglaise même quand il existe en FI, ce qui est, historiquement, une coïncidence, le cadien ou le canadien ayant bel et bien emprunté le mot à l'anglais plutôt qu'au FI (par ex. *domino, divan, weekend, cash*). En cas de doute, nous avons adopté le point de vue des auteurs et retenu seulement les mots qu'ils identifiaient comme étant des emprunts.

Une autre difficulté a été de classer les mots dans une catégorie sémantique. Souvent il est difficile d'attribuer une seule catégorie à un mot : *rule* « règle », par exemple, pourrait appartenir à plusieurs champs sémantiques à la fois : « sports », « jeux » ou « administration », entre autres. D'autres emprunts peuvent être difficilement associés à une catégorie sémantique précise. Tel est le cas de *bit* « un petit peu » et de *mean* « méchant ». Notre façon de faire a été d'assigner une catégorie uniquement quand il n'y avait pas d'ambiguïté, sinon de n'en assigner aucune.

3 — Résultats

3.1 — *Les emprunts communs*

Nous avons identifié quelque 616 emprunts à l'anglais qui sont attestés et en cadien et en français canadien. Il y a à peu près 370 termes anglais qui sont particuliers à la Louisiane, et environ 1052 qui sont particuliers au Canada. Il faut noter que nous n'attribuons aucune valeur scientifique à ces chiffres ni à la disproportion entre le Canada et la Louisiane, celle-ci étant attribuable au fait que le français canadien est beaucoup mieux documenté à tous les égards que le cadien.

3.1.1 — Emprunts historiquement liés

Comme nous l'avons indiqué plus haut, il se peut que certains emprunts aient été faits à l'anglais une seule fois et se soient ensuite répandus dans les différentes régions francophones nord-américaines, soit par les voyageurs, soit par les hommes d'affaires, soit par les marins. Selon Gaston Dulong (1967 : 11), « le fait que le commerce est passé très tôt entre les mains des anglophones a contribué à l'anglicisation du français au Canada ». L'auteur cite le cas du mot *orge* qu'on pouvait remplacer par *barley* au Québec puisque de nombreux produits se vendaient au détail avec leur nom anglais. Dulong donne d'autres exemples des premiers emprunts qui ont été faits au Québec, comme *corduroy* « velours côtelé », *saucepan* « casserole » et *kid* « chevreau » (comme dans *gants de kid*). Il s'avère que *barley* et *corduroy* se trouvent également en Louisiane. On est en droit de supposer que ce sont des cas d'emprunts historiquement liés. Selon la thèse de Dulong, les domaines alimentaire, agricole et commercial fournissent plusieurs cas possibles d'emprunts historiques : les termes anglais *grocery* « épicerie », *bushel* « boisseau », *peat* « tourbe », *piggery* « porcherie », *sirloin* « aloyau », *yeast* « levain », *poutine*[4] « pudding » et *beans* ou *bines* « haricots » sont tous attestés en français canadien et cadien.

4. Hull (1974 : 62) cite le cas de *poutine*, attesté partout dans le Nouveau Monde, qui, de par sa phonologie, représente certainement un vieil emprunt qui se serait ensuite répandu à travers l'Amérique francophone. À moins qu'il ne s'agisse d'une forme héritée des parlers de France qui aurait subi une influence anglaise dans certains de ses emplois, selon l'explication des auteurs du *Dictionnaire historique du français québécois* (p. 428).

Attardons-nous un instant sur ce dernier exemple. On mange des *bines* partout en Amérique francophone. Claude Poirier (1994, 1988) a fourni un commentaire intéressant sur ce mot ; pour en expliquer l'emploi très répandu au Québec, il évoque la possibilité que le terme soit passé dans le lexique québécois par la Nouvelle-Angleterre, région où beaucoup de Québécois ont travaillé au XIX[e] siècle et d'où bon nombre sont repartis plus tard pour revenir au Québec. Mais alors, d'où proviendrait l'appellation *bine* en louisianais ? Nous nous contenterons de faire observer ici que, vers 1755-1763, quelques-uns des Acadiens qui se sont installés par la suite en Louisiane ont fait escale justement à Boston et ailleurs en Nouvelle-Angleterre.

Notons en passant quelques autres emprunts qui appartiennent peut-être à cette catégorie des anglicismes historiquement liés. Il est tout à fait vraisemblable qu'un habitant acadien ou montréalais ait pu traiter ses gouvernants anglais de *goddames*, qu'il ait utilisé le verbe *godamer* pour dire « jurer en anglais », pour ensuite partir vers la Louisiane où ces mêmes termes auraient continué de lui servir. De même en est-il peut-être des interjections *all right !*, *bye bye !*, et *whoa !* En musique, *reel* est probablement passé d'Acadie en Acadiana. Dans le vocabulaire domestique, on trouve les mots *sink* « évier » et *sideboard* « buffet ». D'autres exemples réfèrent à des modes de vie plutôt révolus : *team* « attelage », *sulky* « voiture à une place », *wagon* « carrosse », *buggy* « carrosse ».

3.1.2 — Emprunts indépendants

Pour aborder la catégorie des emprunts indépendants, c'est-à-dire ceux qui ne sont probablement pas historiquement liés, notre hypothèse a été la suivante : une abondance d'emprunts dans une certaine catégorie sémantique peut indiquer soit un domaine de contact intense, soit un domaine où le français local traditionnel possède des lacunes. Qu'est-ce que le contact intense ? Dans le cas qui nous intéresse, c'est le fait que l'anglais est imposé par un corps administratif ou encore par le monde des affaires. Le prestige social aussi bien qu'économique dont bénéficie l'anglais partout en Amérique est sans doute aussi un facteur qui vient amplifier le phénomène. Quant aux lacunes langagières, il faut d'abord dire que le français, comme l'anglais, possède des capacités d'adaptation lexicale, c'est-à-dire qu'il peut créer des néologismes. Cependant, en Louisiane comme au Canada, il s'avère que le recours à l'anglais a quelquefois supplanté ces processus internes. Notons enfin qu'en ce qui concerne les emprunts indépendants, on relève régulièrement des différences phonologiques, morphologiques et de genre entre la Louisiane et le Canada.

Voici six des catégories les plus représentatives suivies de quelques exemples : objets ménagers (*spring* « ressort », *tape* « scotch », *flashlight* « lampe de poche », *screen* « moustiquaire ») ; technique (*ball bearing* « roulement à bille », *camera* « appareil photo », *brace* « contre-fiche ») ; affaires (*jump* « changer

d'emploi », *inflation* « tendance inflationniste », *journée off* « journée de congé », *strike* « faire la grève ») ; chemin de fer (*caboose* « fourgon d'équipe », *depot* « gare », *track* « rails », *transfer* « correspondance ») ; automobile (*flat* « pneu crevé », *pick-up* « camion », *tire* « pneu », *windshield* « pare-brise ») ; alimentation (*catsup* « ketchup », *coke* « coca-cola », *cole-slaw* « salade de chou », *fudge* « pâte de chocolat », *ice cream* « glace », *jello* « gelée », *pie* « tarte, chausson »).

Il est important de noter que, pour bon nombre des emprunts partagés, il est difficile de trancher : s'agit-il d'un emprunt historique, ou d'un emprunt indépendant ? Pour n'en citer que six exemples : *gambler* « joueur », *misdeal* « maldonne », *skiff* « embarcation », *rough* « rude », *peppermint* « bonbon à la menthe » et *manager* « gérer ».

3.2 — *Emprunts particuliers au Canada*

Les deux catégories sémantiques les plus représentées dans notre corpus canadien sont l'alimentation et l'industrie du bois. L'alimentation est un domaine particulièrement riche en emprunts au Canada. On y relève des noms de produits aussi bien que des termes appartenant au vocabulaire de la restauration, par exemple : *connestache* « amidon », *shortening* « corps gras utilisé en pâtisserie », *fleur* « farine », *chicken fried rice* « poulet frit au riz », *lady's finger* « sorte de biscuit » et *club sandwich* « sorte de sandwich ». L'industrie du bois, elle, était souvent contrôlée par des compagnies anglaises et, en plus, c'est un domaine où l'on emploie de la machinerie provenant des régions anglophones. On y trouve des termes comme *drave* « flottage du bois », *slasher* « abattre » et *skiddeuse* « machine qui tire les billots ». Les autres catégories bien représentées sont les vêtements (*macintosh* et *waterproof* « imperméable », *bermudas* « short », *cloque* « manteau ») ; les affaires (*paie-liste* « bordereau de payes », *overtime* « heures supplémentaires ») ; les jeux (*allée* « bille » [< *alley*], *bagamenne* « backgammon ») ; la terminologie juridique (*filer* « déposer (un document) », *amalgamer* « fusionner ») ; des termes pour décrire le caractère ou le comportement (*show-off* « frimeur », *slackeur* « paresseux », *go-home* « lâche », *pea-soup* « peureux ») ; l'automobile (*exhaust* « gaz d'échappement », *booster* « recharger ») ; les sports (*body-check* « mise en échec (au hockey) », *ski-tow* « remonte-pente ») ; les désignations d'emploi (*waiter* « serveur », *alderman* « conseiller ») ; les outils (*blade* « lame, pelle », *dolly* « chariot ») ; le chemin de fer (*calvette* « passage souterrain » [< *culvert*], *rondousse* « rotonde » [< *round-house*]) ; la boisson (*blind pig* « bar clandestin », *rye* « whisky ») ; et de courtes locutions (*adidou ?* « ça va ? », *railletrou* « tout droit » [< *right through*], *so what ?* « et alors ? », *right away !* « tout de suite ! »).

Enfin, comme on pouvait s'y attendre, certains emprunts dans cette catégorie proviennent de réalités socioculturelles proprement canadiennes. Par exemple, on peut citer des termes du vocabulaire du droit et de la politique qui rendent

compte d'un système différent de celui des États-Unis : *sessionel* « parlementaire », *loyaliste* « Anglais fidèle à la couronne », *blue book* « livre parlementaire ». Quelques termes proviennent directement de l'anglais britannique : *plaster* « sparadrap », *lorry* « camion » et *bloke* « Canadien anglais (péj.) ». Il y a également plusieurs termes relatifs à l'hiver : *skidoo* « motoneige », *bob-sleigh* « traîneau » et *block-heater* « chauffe-moteur » ; et à d'autres réalités canadiennes : *chesterfield* « canapé », *forget-me-not* « myosotis », *beaver* « castor ».

3.3 — *Emprunts particuliers à la Louisiane*

En Louisiane comme au Canada, l'alimentation représente un champ sémantique riche en anglicismes. On trouve, entre autres : *cushaw* « courgette », *black-eye* « fève à cœur noir », *shaddock* « pamplemousse », *spinach* « épinard », *lobster* « homard », *yam* « igname », *soybean* « soja ».

Conséquence sans doute de l'étiolement linguistique en cours, un très grand nombre d'anglicismes cités dans les ouvrages sur le cadien font référence à des objets caractéristiques de la vie moderne, les Cadiens ne se donnant plus la peine de trouver des termes français pour désigner les réalités de la culture qui les envahit. C'est le cas par exemple de presque tous les appareils ménagers modernes qui sont désignés par des mots anglais : *air condition* « climatiseur », *dishwasher* « lave-vaisselle », *lawnmower* « tondeuse à gazon » et *microwave* « four à micro-ondes ». Également, les appellations désignant des établissements conservent la plupart du temps leur désignation anglaise : *airport* « aéroport », *jewelry store* « bijouterie », *museum* « musée », *shopping center* « centre commercial »[5]. Même dans certains domaines traditionnels, on perçoit l'influence anglo-américaine ; parmi les termes agricoles, on trouve *combine* « moissonneuse-batteuse », *feed* « fourrage », *middle buster* « espèce de charrue ». Et bon nombre de termes désignent des aspects de l'humain : *baldhead* « chauve », *bigbug* « gros bonnet », *cheek* « toupet », *dégo* « Italien », *don't-care* « personne indépendante ».

La flore et la faune nord-américaines et louisianaises se trouvent bien représentées : *ikré* « noyer blanc d'Amérique » [< *hickory*], *nutria* « rongeur ressemblant au ragondin », *huckleberry* « espèce de myrtille », *kildi* « espèce de pluvier » [< *kildeer*], *porcupine* « porc-épic », *boll weevil* « charançon », *blue grass* « espèce d'herbe ».

Parmi les termes qui semblent anciens en Louisiane mais que nous n'avons pas trouvés au Canada, citons : *haque* « cabriolet », *coloïe* « kérosène » [< *coal oil*], *improuver* « améliorer », *load* « charretée », *trite* « consommation offerte à

5. Cependant, il fait peu de doute que certaines de ces appellations d'établissements sont vraiment perçues comme françaises plutôt qu'anglaises par les Cadiens.

quelqu'un », *aller le rack* « aller l'amble traquenard (d'un cheval) », *djogue* « cruche », *stove* « four », *mèches* « marécages » [< *marsh*].

4 — Discussion et conclusions

Bien que les anglicismes se retrouvent dans divers domaines des lexiques français d'Amérique du Nord, nous avons trouvé que la plus grande partie des termes d'origine anglaise se concentrent dans certains champs sémantiques particuliers, tels que l'alimentation, les vêtements et les traits de caractère. Au Canada, on trouve bon nombre de termes référant à l'industrie du bois et, en Louisiane, des noms désignant des établissements et des appareils ménagers.

Les francophones de la Louisiane, comme ceux du Canada, se sont montrés innovateurs face à la technologie anglo-américaine et assez disposés à appliquer de vieux mots français à de nouvelles réalités (*cf. plaque* « disque », *char à vapeur* ou *grand char* « train » pour la Louisiane ; *char* « automobile » pour les deux régions ; *les gros chars* « le train » pour le Canada). On observe, cependant, des différences importantes entre le français canadien et le cadien quant à la question de l'intégration morphologique et phonologique des emprunts anglais. Dans un premier temps, la Louisiane francophone a souvent emprunté des mots à l'anglais en les intégrant phonologiquement et morphologiquement (*madahoubette* « robe du style 'Mother Hubbard' », *monquebloude* « mercurochrome » [< *monkeyblood*], *monquerinche* « clé anglaise » [< *monkeywrench*], *bouledou* « commander » [< *to bulldoze*], *enjoyer* « s'amuser », *ouagnier* « se lamenter » [< *to whine*]). Certains emprunts anciens ont des affixes français : *dishoir* « bassine à vaisselle », *électer* « élire », *guimbler* « jouer pour de l'argent » et *guimbleur* « joueur », *disgrâce* « honte » et *disgracieux* « honteux ».

L'époque de la totale intégration des emprunts en Louisiane est révolue. À l'heure actuelle, on ne remarque plus que de petits changements pratiqués sur les emprunts, comme la troncation du suffixe *-er* servant à dériver des noms d'outils (*typewrit[er]*, *life-preserv[er]*, *air-condition[er]*, *cool[er]*, *jawbreak[er]*, *lawn-mow[er]*) ou à désigner des métiers (*barkeep[er]*, *bootleg[ger]*, *shoemak[er]*). Autrefois le suffixe agentif était francisé en *-eur* dans certains cas, par ex. *broqueur* « courtier ».

Ce phénomène de la non-intégration des emprunts faits à l'anglais n'est pas tout à fait nouveau. Selon Erin Montgomery (1946 : XIII) :

> « English verbs which have become integral parts of the vocabulary sometimes have personal flexions (*électer, beater, whiper, bloffer*, etc.) and in other instances are invariable forms (*drive, ride, double-cross, mop, feed*, etc.). »

Mais il semble devenir de plus en plus commun avec le temps. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les ouvrages de M^gr^ Jules Daigle (1984, 1992) pour voir que les

emprunts qu'on peut estimer assez récents (puisqu'ils manquent dans les ouvrages antérieurs) ne sont pas intégrés du tout au français et sont accompagnés de la désignation « (Eng.) » ou mis entre guillemets (par ex. *le «typewriter»*) pour souligner leur statut marginal.

En revanche, au Canada, les emprunts sont généralement bien intégrés, même de nos jours. Ceci est probablement une conséquence du statut relativement solide du français au Canada, surtout au Québec, par rapport à la Louisiane.

À quoi l'anglicisation du lexique du FNA est-elle attribuable ? Déjà dans les écrits sur le cadien datant des années trente et quarante, il y avait une perception que le recours à l'anglais était nécessaire pour combler les lacunes linguistiques découlant du développement de la technologie. Selon Charles Chaudoir (1937 : XI) :

> « The incorporation of English words [...] has been an urgent necessity. The French for the new English words created by modern progress, science, and invention has never been readily available ; hence, the necessity of using the English word directly in French conversation. »

Une deuxième hypothèse pouvant expliquer l'anglicisation du cadien est que ce phénomène reflète en quelque sorte l'abandon du français en faveur de l'anglais. Déjà, John Guilbeau (1936) s'interrogeait sur cette situation :

> « The influence of the English has been, and is, very strong. More and more, English words and expressions are supplanting the French. Only several years ago one would ask for 'ein cure-dents', wear 'eine casquette' and take 'ein voyage'. Today he asks for 'ein toothpick/tutpik/', wears 'ein cap', and takes 'ein trip'. »

Partout en Amérique du Nord, on témoigne du fait que l'anglicisme est un phénomène dynamique. Bien des anglicismes sont aujourd'hui désuets, vieillis, ou, au Québec, supplantés par une forme néo-française. Par exemple, *école secondaire* tend à remplacer *high school* dans bien des régions, *fin de semaine* s'emploie à la place de *weekend.* Certains secteurs d'activités ne sont plus représentés dans la façon de vivre actuelle et, avec eux, les anglicismes qui y sont liés : *cant hook* « levier à crochet » et *sulky* « carrosse ». En revanche, certains des termes anciens quittent leur domaine d'origine pour s'appliquer à d'autres réalités : *cruiser* (« prospecter pour du bois » → « draguer »), *switcher* (« aiguiller un train » → « échanger, inverser ») (v. Nadasdi 1991). Enfin, de nouveaux anglicismes continuent à s'immiscer dans le lexique quotidien : *sit-in* « manifestation avec occupation des lieux », *slow-motion* « ralenti », *chair-lift* « télésiège ».

La constante qui se dégage de cette première esquisse d'une approche comparée des anglicismes en français nord-américain, c'est le lien entre les observations actuelles et le contexte sociohistorique des francophones d'Amérique. Les français sont de mieux en mieux documentés (le cadien, le franco-manitobain, le

franco-ontarien et d'autres variétés de français hors Québec) et le fait que l'accès aux données soit maintenant plus facile rendra possible une recherche comparée plus approfondie des français nord-américains.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CHAUDENSON, Robert, Raymond MOUGEON & Édouard BENIAK, 1993, *Vers une approche panlectale de la variation du français,* Paris, Didier-Érudition.

CHAUDOIR, C.C., 1937, *A Study of the Grammar of the Avoyelles French Dialect,* thèse de maîtrise, [Baton Rouge], Louisiana State University.

COLPRON, Gilles, 1970, *Les anglicismes au Québec,* Montréal, Beauchemin.

CREAGH, Ronald, 1988, *Nos cousins d'Amérique,* Paris, Payot.

DAIGLE, Rev. Msgr. Jules O., 1984, *A Dictionary of the Cajun Language,* Ville Platte (LA), Swallow Publications.

DAIGLE, Rev. Msgr. Jules O., 1992, *Cajun Self-Taught,* Chelsea (MI), Book Crafters.

Dictionnaire historique du français québécois, 1998, préparé sous la direction de Claude Poirier par l'équipe du TLFQ, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

Dictionnaire québécois d'aujourd'hui. Langue française, histoire, géographie, culture générale, 1993, rédaction dirigée par Jean-Claude Boulanger, supervisée par Alain Rey, Saint-Laurent (Québec), Dicorobert, 2e éd.

DIONNE, Narcisse-Eutrope, 1909, *Le parler populaire des Canadiens français,* Québec, Laflamme & Proulx imprimeurs [réimpr.: Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974].

DITCHY, Jay K., 1932, *Les Acadiens louisianais et leur parler,* Paris, Librairie E. Droz.

DUBUC, Robert & Jean-Claude BOULANGER, 1983, *Régionalismes québécois usuels,* Paris, Conseil international de la langue française.

DULONG, Gaston, 1967, « L'anglicisme au Canada français. Étude historique », dans *Études de linguistique franco-canadienne,* publiées par J.-D. Gendron et G. Straka, Paris, Klincksieck, pp. 9-14.

GERMAIN, Doric, 1976, « Le vocabulaire français des travailleurs en forêt du nord-est ontarien », dans *Revue du nord de l'Ontario,* n° 6, pp. 13-49.

GRIOLET, Patrick, 1986, *Mots de Louisiane: Étude lexicale d'une francophonie,* Paris, Payot.

GUILBEAU, John, 1936, *A Glossary of Variants from Standard-French in Lafourche Parish,* thèse de maîtrise, [Baton Rouge], Louisiana State University.

HALFORD, Peter W., 1994, *Le français des Canadiens à la veille de la Conquête. Témoignage du père Pierre Philippe Potier, s.j.,* Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.

HALFORD, Peter W., 1996, « Le parler populaire dans le manuscrit du père Potier », dans Th. Lavoie (dir.), *Français du Canada – Français de France,* Actes du quatrième Col-

loque international de Chicoutimi, Québec, du 21 au 24 septembre 1994, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, pp. 121-126.

HICKMAN, Frances M., 1949, *The French Speech of Jefferson Parish*, thèse de maîtrise, [Baton Rouge], Louisiana State University.

HULL, Alexander, 1974, « Evidence for the Original Unity of North American French Dialects », dans *Revue de Louisiane*, vol. 3, n° 1, pp. 59-70.

LANDRENEAU, Raymond L., 1989, *The Cajun French Language*, Atlanta, The Chicot Press.

LEBLANC, Robert G., 1993, « The Acadian Migrations », dans Dean R. Louder et Eric Waddell (dir.), *French America : Mobility, Identity and Minority Experience across the Continent*, Baton Rouge – Londres, Louisiana State University Press, pp. 164-190.

McQUILLAN, D. Aidan, 1993, « French-Canadian Communities in the Upper Midwest during the Nineteenth Century », dans Dean R. Louder et Eric Waddell (dir.), *French America : Mobility, Identity, and Minority Experience across the Continent*, Baton Rouge – Londres, Louisiana State University Press, pp. 117-142.

MONTGOMERY, Erin, 1946, *A Glossary of Variants from Standard French in Vermilion Parish, Louisiana*, thèse de maîtrise, [Baton Rouge], Louisiana State University.

NADASDI, Terry, 1991, « Divergence sémantique des anglicismes au Québec », dans *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 10, n° 3, pp. 173-187.

PELLERIN, Eveline, 1937, *La Langue française en Louisiane*, thèse de maîtrise, McGill University.

PHILLIPS, Hosea, 1936, *Étude du parler de la paroisse Évangéline (Louisiane)*, Paris, Librairie E. Droz.

PICONE, Michael, 1994, « Code-intermediate Phenomena in Louisiana French », dans *Papers from the 30th Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society*, pp. 320-334.

POIRIER, Claude, 1988, « Préférez-vous les 'beans', les bines ou les fèves au lard ? », dans *Québec français*, n° 72, pp. 96-97.

POIRIER, Claude (dir.) avec la coll. d'Aurélien BOIVIN, Cécyle TRÉPANIER & Claude VERREAULT, 1994, *Langue, espace, société. Les variétés du français en Amérique du Nord*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

POPLACK, Shana, David SANKOFF & Christopher MILLER, 1988, « The Social Correlates and Linguistic Processes of Lexical Borrowing and Assimilation », dans *Linguistics*, vol. 26, n° 1, pp. 47-104.

READ, William A., 1931, *Louisiana-French*, Baton Rouge, Louisiana State University Press.

Société du parler français au Canada (La), 1930, *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale [réimpr. : Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1968].

THOGMARTIN, Clyde O., 1970, *The French Dialect of Old Mines, Missouri*, thèse de doctorat, The University of Michigan.

TIMMINS, Steve, 1992, *French Fun : The Real Spoken Language of Quebec*, Toronto, John Wiley & Sons.

VALDMAN, Albert, 1994, *Le français survivra-t-il en Louisiane au 21e siècle ?*, intervention lors d'un colloque intitulé « Gertrude Force Weathers Lectures Series », Department of French and Italian, Indiana University.

Les anglicismes dans le *Dictionnaire canadien bilingue*

RODA P. ROBERTS ET JOHANNE BLAIS

Le projet de recherche interuniversitaire intitulé « Lexicographie comparée du français et de l'anglais au Canada » a pour objectif principal la création du *Dictionnaire canadien bilingue* (DCB), c'est-à-dire d'un dictionnaire français-anglais, anglais-français qui reflète les variétés canadiennes du français et de l'anglais. Étant donné la grande influence que l'anglais a eue et continue d'avoir sur le français, surtout dans un pays bilingue comme le Canada, l'équipe éditoriale du *Dictionnaire canadien bilingue* a dû inévitablement se pencher sur la question des anglicismes : leur inclusion ou leur exclusion comme mots vedettes (dans la section français-anglais) et comme équivalents (dans la section anglais-français), leur traitement lexicographique et leur utilisation dans la traduction des exemples anglais sont autant d'aspects qu'il a fallu considérer. Ce texte porte sur ces problèmes ainsi que sur les solutions adoptées.

1 — DÉFINITION DE L'ANGLICISME

Avant d'aborder la question du traitement lexicographique des anglicismes, il est important de préciser ce que nous entendons par le terme *anglicisme*. Pour nous, un anglicisme est un mot, un sens, un syntagme ou une construction qui est emprunté à l'anglais ou qui semble l'être pour quelqu'un qui n'est pas historien de la langue. En d'autres termes, à la différence de Claude Poirier (1994 : 229) pour qui ne peuvent être considérés comme anglicismes que les phénomènes linguistiques dont l'origine anglaise peut être prouvée par des études diachroniques, nous adoptons plutôt un point de vue synchronique, qui est présenté par Nicol Spence (1989 : 332-333) comme étant celui de la linguistique moderne et du traducteur :

> « Pour la linguistique moderne, c'est sans doute l'analyse synchronique qui prime, et sur ce plan, les anglicismes sont uniquement des éléments dont l'orthographe, la structure morphologique ou la prononciation est ressentie comme étant non seulement étrangère, mais anglaise. Pour le traducteur également, le problème est synchronique : ce sont les différences contemporaines entre les anglicismes français et l'anglais qui l'intéressent, et non pas la façon dont se sont créées ces différenciations. »

Le point de vue que nous avons adopté se justifie si l'on considère que le but d'un dictionnaire bilingue est de faire ressortir les ressemblances et les différences entre deux langues, surtout quand l'une de ces langues est l'anglais. Le grand

public ne se préoccupe pas de savoir si un mot français qui ressemble à l'anglais est en fait d'origine galloromane. Ce qu'il veut savoir, c'est si ce mot est l'équivalent parfait du mot anglais correspondant et s'il est utilisé en français. C'est ce qui explique la définition de l'anglicisme que nous avons adoptée.

2 — Légitimité des anglicismes dans un dictionnaire bilingue

Mais, quelle que soit la définition de l'anglicisme, la première question qui se pose est de savoir s'il est opportun d'inclure des anglicismes dans un dictionnaire français-anglais, anglais-français. Comme l'a signalé Maurice Pergnier (1989 : 21), de nombreux linguistes seraient prêts à accepter que tout ce qui se dit dans une langue existe et fasse partie de cette langue, mais bien peu ajouteraient :

> « En conséquence, tout ce qui se dit en français doit trouver droit de cité dans *Le Robert*, doit s'enseigner dans les écoles, et doit être traité sur le même pied. »

Sans aucun doute, il existe un préjugé assez fort à l'égard des anglicismes chez les spécialistes de la langue française, surtout chez les linguistes québécois. S'il existe des ouvrages comme *Le Colpron* (v. Forest et Forest 1994) qui ont pour but spécifique de signaler des anglicismes « injustifiés », c'est-à-dire des « incorrections » ou « formes et emplois fautifs », ne serait-il pas malvenu de notre part d'exposer non seulement les utilisateurs francophones mais aussi anglophones aux anglicismes ?

Une des réponses à cette question est que, malgré l'opinion généralement défavorable qu'ont les linguistes envers les anglicismes, que leur emploi soit justifié ou non, ceux-ci s'utilisent couramment non seulement à l'oral, mais aussi à l'écrit. D'ailleurs le corpus du DCB, qui comprend des textes surtout journalistiques, mais aussi des ouvrages littéraires et non littéraires, l'atteste. Si le dictionnaire est en effet un objet culturel, comme le prétendent Jean Dubois et Claude Dubois (1971 : 8) ainsi que beaucoup d'autres lexicographes, la décision de ne pas inclure les anglicismes, de peur qu'ils soient de mauvais aloi, fausserait l'image de la culture française que le dictionnaire bilingue ou unilingue est censé refléter. En effet, selon Dubois et Dubois, le dictionnaire est « l'ouvrage dans lequel les membres de la communauté se reconnaissent en tant que sujets parlant le français et participant à la même culture », mais cette reconnaissance n'aura pas lieu si le lexicographe, par souci normatif, en élimine d'emblée les anglicismes si courants en français.

On pourrait aussi avancer l'argument que, la nomenclature de tous les dictionnaires, surtout des bilingues, étant forcément limitée, il vaut mieux supprimer les anglicismes plutôt que d'autres mots français, car ces premiers peuvent être plus facilement reconnus par les anglophones. Bien que ce soit en effet le cas pour les emprunts de mots monosémiques, cet argument ne tient pas pour tous

les anglicismes. Nous avons donc décidé d'inclure certains anglicismes dans le *Dictionnaire canadien bilingue*, lesquels ont été choisis en fonction de critères spécifiques.

3 — Critères d'inclusion des anglicismes comme mots vedettes

Dans la section français-anglais d'un dictionnaire bilingue, les anglicismes figurent, pareillement à d'autres mots utilisés en français, comme mots vedettes. L'utilisateur francophone de cette partie du dictionnaire s'en sert pour l'encodage en anglais ; c'est-à-dire qu'il reconnaît sans doute le sens du mot vedette mais ne connaît pas son équivalent anglais. L'utilisateur anglophone, quant à lui, risque de ne pas connaître le sens précis d'un anglicisme, même s'il en reconnaît la forme, et doit donc consulter la section français-anglais pour le décodage de l'anglicisme. En tenant compte des besoins spécifiques de ces utilisateurs, le DCB utilise trois critères principaux pour choisir les anglicismes à inclure comme mots vedettes dans la section français-anglais : (a) la difficulté à les reconnaître et à les comprendre (par ex. les anglicismes sémantiques) ; (b) la productivité de l'anglicisme (par ex. ajout de sens, création de dérivés et de composés) ; et enfin (c) la fréquence d'utilisation de l'anglicisme dans notre corpus français canadien, ce qui est une bonne indication de son intégration dans la langue emprunteuse. Ces critères sont expliqués et illustrés ci-dessous.

Afin d'expliciter le premier critère, celui de la difficulté à reconnaître et à comprendre l'anglicisme, nous utiliserons la typologie des anglicismes présentée par Geneviève Mareschal (1994 : 26-32)[1]. Commençons par dire que l'anglicisme le plus facile à reconnaître et à comprendre pour l'utilisateur anglophone est l'anglicisme intact ou quasi intact, c'est-à-dire celui qui garde exactement ou presque la même forme en français qu'en anglais ainsi que le(s) même(s) sens. C'est le cas, par exemple, de *hamburger*, de *muffin*, de *brunch*, de *fax*, qui ne manifestent aucun changement de forme ou de sens par rapport au mot anglais correspondant, ainsi que de *fast(-)food*, où l'on remarque une certaine hésitation entre la graphie soudée ou disjointe. Si nous nous appuyons uniquement sur le critère de la facilité qu'ont les anglophones à reconnaître certains anglicismes, nous éliminerons d'emblée ceux-là de la nomenclature[2]. Les anglicismes syntagmatiques, comme *Brico-Centre*, dont ni la forme ni le sens ne sont empruntés à l'anglais mais qui se caractérisent par l'utilisation d'un modèle de formation lexicale anglais, sont également faciles à repérer.

1. Nous ne traitons ici que les types d'anglicismes susceptibles de figurer comme mots vedettes dans un dictionnaire. Nous laissons donc de côté les anglicismes syntaxiques ainsi que les calques des collocations ou des expressions figées.

2. Cependant, il reste à savoir si les francophones n'auront pas besoin d'en retrouver certains dans la nomenclature pour s'assurer de leurs équivalents.

Les autres types d'anglicismes sont plus difficiles à identifier ou à comprendre pour diverses raisons. Les anglicismes francisés, comme *bol* (pour *bowl*), et les anglicismes tronqués comme *pull* (pour *pullover*) présentent un changement au niveau de la forme en français. Les anglicismes de signifiant, comme *slip*, se caractérisent par l'adoption en français d'une forme anglaise, sans cependant en emprunter le sens, ce qui complique leur compréhension. Les calques, qui résultent d'un processus de traduction, comme *supermarché* (traduction de *supermarket*) et *bienvenue* (traduction de *welcome*), exigent une bonne connaissance de l'anglais pour qu'on en comprenne le sens. Mais les anglicismes les plus susceptibles de porter à confusion sont les anglicismes sémantiques qui résultent de l'attribution d'une ou de plusieurs acceptions anglaises à une unité lexicale française dont la forme ressemble à celle de l'anglais. C'est le cas du mot français *alternative*, qui, outre son acception française de « choix entre deux solutions », a pris le sens du mot anglais correspondant, soit celui de « solution de remplacement » ; avec cet ajout de sens, le mot *alternative* en français devient, à toutes fins utiles, interchangeable avec le mot *alternative* en anglais. Dans d'autres cas où le mot « donneur » est plus polysémique, la situation est encore plus complexe. Ainsi, le verbe transitif anglais *accommodate* a sept acceptions, selon le *Random House Webster's College Dictionary*, dont seulement trois ont été empruntées par le verbe français *accommoder* (celles de « rendre service à quelqu'un ou aider quelqu'un », d'« avoir une capacité de ou accueillir » et d'« héberger »). Ces anglicismes très subtils, qui risquent de n'être reconnus ni par celui qui connaît l'anglais ni par celui qui connaît le français, se doivent, à tout prix, d'être inclus comme mots vedettes dans la partie français-anglais d'un dictionnaire bilingue.

S'il est vrai que le critère de la facilité de repérage et de compréhension nous permet d'éliminer beaucoup d'anglicismes, et surtout les anglicismes intacts ou quasi intacts, ce n'est cependant pas le cas pour tous. En effet, un deuxième critère, celui de la productivité de l'anglicisme, peut entrer en ligne de compte. La productivité de l'anglicisme peut se manifester par la création de dérivés et de composés ou par un ou des ajouts de sens. Ainsi, les anglicismes intacts *brunch* et *fax* sont retenus comme mots vedettes dans le DCB puisqu'ils ont chacun donné naissance aux nouvelles unités lexicales *bruncher, bruncheur/bruncheuse* et *faxer* respectivement. L'anglicisme sémantique *acte*, qui a pris le sens anglais de « loi », a donné lieu au composé *acte d'incorporation*, lui-même un calque de l'anglais *act of incorporation*. Enfin, l'anglicisme de forme et de sens *loose* a subi un changement de catégorie grammaticale (l'adjectif anglais devient aussi un substantif en français) et a pris deux nouveaux sens dans l'expression *donner du loose* : *donner du loose à une vis* « donner du jeu à une vis », et *donner du loose à quelqu'un* « donner une certaine liberté à quelqu'un ». Tous les anglicismes qui sont productifs du point de vue morphologique ou sémantique font partie des mots vedettes de la section français-anglais du dictionnaire, car leur productivité signale leur intégration au lexique français.

Le troisième critère dont le DCB se sert pour choisir les anglicismes à inclure comme mots vedettes est leur fréquence d'utilisation au Canada, et particulièrement au Québec. Le critère de fréquence d'utilisation sous-tend l'une des trois définitions courantes de l'anglicisme présentées par Pergnier (1989 : 20) :

> « Un terme anglais, ou influencé par l'anglais, dont la fréquence d'utilisation est suffisamment élevée pour pouvoir être considéré comme étant intégré (bien ou mal) au lexique du français et donc être répertorié dans les dictionnaires et glossaires. »

Nous évaluons la fréquence d'utilisation d'un anglicisme en nous basant non sur une liste de fréquence, mais sur les sous-corpus français canadiens de la base de données textuelles (TEXTUM) du DCB. TEXTUM contient environ 310 millions de mots en français et en anglais répartis comme suit :

TABLEAU 1
Textum

Anglais	**Taille** (en millions de mots)	**Français**	**Taille** (en millions de mots)
Presse canadienne-anglaise **(Q+RJ, G, CD)**	129,0	Presse canadienne-française **(Q+RJ, G, CD)**	77,0
Wall Street Journal **(Q, G+ST, A)**	41,8	Le Monde **(Q, G, FR)**	17,1
Gazette **(Q, G, CD)**	6,7	Ouest France **(Q, G, FR)**	4,9
Queen's (corpus journalistique et littéraire) **(Q+RJ+F, G, CD)**	5,0	Leméac (corpus littéraire) **(F, G, CD)**	0,9
Department of Energy **(PG, ST, A)**	27,2	Association canadienne-française pour l'avancement des sciences **(RJ, ST, CD)**	0,13
Canadian Geographic **(RJ, G, CD)**	0,3		

Légende :

Q = quotidiens
RJ = revues, journaux spécialisés
F = fiction
PG = publications gouvernementales
G = général
ST = scientifique/technique
CD = canadien
A = américain
FR = France

Comme l'indique le tableau ci-dessus, nous avons trois sous-corpus de français canadien, dont celui de la Presse canadienne-française (PCF) est le plus grand et le plus général. Il comporte des textes tirés de journaux et de magazines canadiens. Le concordancier PAT que nous utilisons pour exploiter nos corpus nous permet de vérifier le nombre d'occurrences de chaque unité lexicale[3], ainsi que d'examiner les contextes dans lesquels elle figure. Dans le cas des anglicismes de forme et de sens (c'est-à-dire des anglicismes intacts ou quasi intacts, des anglicismes francisés et des anglicismes tronqués), des anglicismes de forme (c'est-à-dire des anglicismes de signifiant), des anglicismes syntagmatiques, et des calques morphologiques et sémantiques, le nombre brut d'occurrences donne une assez bonne idée de la fréquence d'utilisation. Car ces types d'anglicismes ne comportent pas à la fois des sens français et des sens anglais : le premier type emprunte son sens et, en grande partie, sa forme à l'anglais ; les deuxième et troisième types ont une forme anglaise mais un ou plusieurs sens français ; et enfin le quatrième type donne à une forme française un sens anglais. Ainsi, pour le lexicographe consultant PCF, seul le nombre d'occurrences suffit pour évaluer la fréquence du type d'anglicisme présenté ci-dessous.

TABLEAU 2

Anglicisme	**Nombre d'occurrences**	**Anglicisme**	**Nombre d'occurrences**
fax	389	sloche	34
challenge/Challenge	450	smatte	18
burn-out	87	Brico-Centre	7
slush	25	CSN-Construction	2 (dans un échantillon de 79 contextes)

Pour les anglicismes sémantiques, par contre, on ne peut se fier au simple nombre d'occurrences, car une unité donnée peut être utilisée tantôt avec un sens français, tantôt avec un sens anglais. Dans ces cas-là, il faut examiner les contextes pour déterminer dans quelle mesure le sens anglais prédomine. Ainsi, le verbe transitif *accommoder*, qui a emprunté trois acceptions du mot anglais *accommodate* – (a) rendre service à ; (b) avoir la capacité de ; et (c) héberger –, apparaît 209 fois dans sa forme infinitive. Une analyse des 209 contextes montre que ce verbe est généralement utilisé (206 fois) avec un des sens anglais au Canada. Nous n'avons pas analysé les formes conjuguées de ce verbe, car le

3. Cependant, étant donné que les corpus ne sont pas étiquetés morphologiquement, il faut entrer toutes les formes possibles d'une unité lexicale pour calculer le nombre total de ses occurrences.

nombre de contextes devenait trop important pour un examen systématique. En effet, puisqu'il n'est pas possible pour un lexicographe, contraint par le temps, d'analyser des centaines de contextes, le DCB se limite généralement à l'examen détaillé d'un échantillon allant de 20 à 200 contextes, selon le degré de complexité sémantique de l'unité lexicale. Dans de tels cas, le nombre d'occurrences de l'anglicisme n'est pas absolu, mais plutôt relatif par rapport à l'échantillon choisi. Ainsi, le mot *opportunité*, qui a pris le sens anglais de « occasion », apparaît 870 fois dans PCF et, dans un échantillon de 20 contextes, ce mot est utilisé 11 fois dans ce sens (c'est-à-dire, dans plus de la moitié des cas).

La question qui se pose inévitablement, quand la fréquence d'utilisation d'un mot est un critère de sélection pour son inclusion dans un dictionnaire, est la suivante : quel est le nombre minimal d'occurrences à considérer pour déterminer si le mot doit être inclus ? La linguistique des corpus ne nous fournit pas de réponse claire. Selon la loi de Zipf, les mots les plus courts sont les plus fréquents, et la grande majorité des mots ne sont utilisés que très rarement (Sinclair 1992 : 390)[4]. En effet, 45 pour cent des mots contenus dans le corpus Brown[5] n'apparaissent qu'une seule fois. Mais la taille du corpus y est pour quelque chose. Selon Kenneth Church et Patrick Hanks (1990 : 26), un corpus d'un million de mots ne pourrait servir qu'à repérer certains usages de quelques formes fléchies pour environ 4 000 entrées de dictionnaire. Tout le monde s'entend pour dire qu'un corpus utilisé à des fins lexicographiques doit contenir des dizaines, voire des centaines de millions de mots si l'on veut établir des statistiques valables sur l'utilisation de ces mots. Mais personne ne précise exactement combien d'occurrences sont nécessaires pour considérer qu'un mot fait partie de l'usage courant. En tenant compte de l'ambiguïté de la valeur des statistiques, nous n'avons pas fixé de seuil net au-dessous duquel un mot, et plus particulièrement un anglicisme, ne sera pas traité dans notre dictionnaire. Il est évident que nous inclurons des anglicismes relativement fréquents comme *accommoder, fax* et *burn-out*. Nous avons certaines hésitations quand l'anglicisme a moins de 25 à 35 occurrences, comme c'est le cas pour *slush, sloche* et *smatte*. Mais nous ne les éliminons pas automatiquement pour autant de notre nomenclature.

En fait, nous nous basons sur les trois critères expliqués ci-dessus pour faire notre choix. Ainsi, bien que *smatte* apparaisse seulement 18 fois dans PCF, nous avons préparé un article dictionnairique pour cet anglicisme pour deux raisons : la forme est francisée et donc non transparente pour un anglophone ; le mot a pris de nouveaux sens par rapport au mot anglais *smart*. Il y aura un article pour

4. Selon Jeremy Clear (1993 : 274) : « By far the majority of lexical items have a relative frequency in English of less than 20 per million. »

5. Ce que nous appelons le corpus Brown est le corpus de l'anglais américain créé à l'Université Brown. C'est un corpus d'un million de mots extraits de textes publiés en 1961.

sloche, encore une fois parce que la forme est francisée. Mais *slush*, dont la forme est identique à celle du mot anglais, n'aura pas droit à sa propre entrée.

4 — Critères d'inclusion des anglicismes comme équivalents

Si l'application des critères énoncés dans la partie 3 justifie l'inclusion d'un nombre important d'anglicismes comme mots vedettes dans la section français-anglais du DCB, la situation est quelque peu différente quand il s'agit de donner des anglicismes comme équivalents dans la section anglais-français du dictionnaire, et cela pour deux raisons. D'abord, le premier critère, soit celui de la difficulté d'identifier et de comprendre l'anglicisme, ne s'applique plus, car la section anglais-français du dictionnaire est destinée à l'encodage en français, et non au décodage. Deuxièmement, l'encodage en français peut souvent se faire par le biais de plus d'un équivalent: l'équivalent qui est un anglicisme a souvent un synonyme typiquement français, ce qui veut dire que l'usager n'a pas strictement besoin qu'on lui donne l'anglicisme comme équivalent. Cela n'implique toutefois pas que les anglicismes soient automatiquement bannis de la section anglais-français du dictionnaire. Cependant la décision de les inclure comme équivalents repose sur trois critères rigoureux.

Le premier critère est l'absence d'une unité lexicale en français qui corresponde exactement au concept en anglais et la nécessité du recours à une périphrase plus ou moins précise. C'est le cas, par exemple, de *citron*, calque de l'anglais *lemon* dans le sens d'« objet, spécialement une automobile, qui a des vices de fabrication ». C'est aussi le cas de *snowbird* qui, en français canadien, désigne « une personne qui passe l'hiver dans le sud » (*snowbird* en anglais). Il existe, bien sûr, le mot français *hivernant*, qui est l'antonyme de *estivant* et qui désigne une « personne qui séjourne dans un lieu pendant l'hiver », mais bien que ce mot soit un équivalent possible de *snowbird* (notre entrée *snowbird* le donne), il n'est pas courant au Canada et il est moins précis que l'anglicisme qui comporte l'idée de quelqu'un qui s'envole vers le sud en hiver.

Le deuxième critère qui justifie l'inclusion d'un anglicisme comme équivalent est sa productivité, comme nous l'avons déjà expliqué. Par exemple, l'anglicisme *brunch* ne remplit pas seulement une lacune lexicale en français, mais il a aussi donné naissance à des dérivés comme *bruncher* et *bruncheur/bruncheuse*. Cela constitue un signe de son intégration à la langue française et lui donne droit de cité comme équivalent de *brunch* dans notre dictionnaire.

Le troisième critère d'inclusion d'un anglicisme comme équivalent est sa fréquence d'utilisation, considérée surtout par rapport à celle de ses synonymes français. Ainsi, dans PCF, *snowbird* et *surtemps* sont utilisés beaucoup plus souvent que *hivernant* et *heures supplémentaires*. Et même si le calque *centre d'achat*

est moins fréquent que *centre commercial*, il est suffisamment courant pour être ajouté comme équivalent.

Ainsi, certains anglicismes se retrouvent comme équivalents dans la section anglais-français du DCB, mais l'application rigoureuse des trois critères énoncés ci-dessus en limite le nombre.

5 — Critères d'inclusion des collocations, des composés et des expressions figées anglicisés dans l'article dictionnairique

Les unités lexicales complexes comme les collocations, les composés et les expressions figées n'ont pas leur propre entrée dans le dictionnaire, mais apparaissent dans l'entrée de leur composante principale (généralement la première composante) avec leurs traductions[6]. Il existe, bien entendu, des unités lexicales anglicisées de ce type : par exemple, *voyager léger* (*to travel light*), *avoir les bleus* (*to have the blues*), *sac de thé* (*tea bag*), *pâte à dents* (*toothpaste*), *accrocher ses patins* (*to hang up one's skates*), *être dans le même bateau* (*to be in the same boat*). Comme l'illustrent ces exemples, il s'agit toujours de calques de tournures anglaises. Quelle place occupe ce genre d'unités lexicales dans le DCB ?

Il convient de rappeler que, de même que les anglicismes traités dans les parties 3 et 4, ces unités complexes anglicisées peuvent apparaître dans la section français-anglais du dictionnaire pour illustrer l'usage d'un mot vedette (par ex. *voyager* ou *léger* dans le cas de *voyager léger*), ainsi que dans la section anglais-français du dictionnaire comme traduction d'une unité lexicale complexe anglaise. Ainsi, les critères d'inclusion des anglicismes comme mots vedettes et comme équivalents s'appliquent également à ces calques de tournure. La différence principale réside dans le fait que le seuil minimal de la fréquence d'utilisation est nécessairement plus bas, car, si la majorité des mots simples n'ont généralement pas une haute fréquence, cela est encore plus vrai des unités lexicales plus complexes.

6 — Traitement lexicographique des anglicismes dans les entrées

Avant d'aborder les détails concernant le traitement lexicographique des anglicismes retenus, il faut signaler une décision générale importante qu'a prise l'équipe du DCB : nous n'utilisons pas la marque « anglicisme ». La raison en est

6. Les collocations sont intégrées à la division sémantique à laquelle elles correspondent et elles sont séparées des combinaisons libres, tandis que les composés et les expressions figées ont leur propre section dans l'article.

simple : le mot *anglicisme* a le plus souvent une connotation péjorative et signifie « un mot (une tournure, un emploi d'un mot, etc.) anglais utilisé de manière *fautive* à la place du mot (de la tournure, de l'emploi d'un mot, etc.) français correct » (Pergnier 1989 : 20). Notre dictionnaire vise à présenter la langue française telle qu'elle est utilisée couramment à l'écrit pour les besoins spécifiques du bilinguisme (c'est-à-dire le décodage d'un texte dans une langue et son encodage dans l'autre). Notre but est de faciliter la communication interlinguistique et non de dénoncer et de corriger le français des usagers. Comme nous l'avons déjà indiqué maintes fois, nous faisons un choix soigné des anglicismes à inclure, mais une fois ce choix fait, nous ne sentons plus le besoin d'attirer l'attention de l'usager sur le fait que tel ou tel mot est un anglicisme, ce qui, de toute manière, l'intéresse peu. On peut, certes, nous reprocher d'entériner l'emploi des anglicismes en ne les marquant pas comme tels. Mais étant donné que l'insertion même d'un anglicisme dans les dictionnaires revient à entériner son emploi et à « légitimer sa présence dans le sein de la langue française », comme l'affirme Pergnier (1989 : 20), le fait de le marquer comme « anglicisme » ne change pas beaucoup la situation.

Cela n'implique toutefois pas que l'on ne donne aucune marque aux anglicismes. Mais les marques qui leur sont apposées sont sociolinguistiques plutôt que « normatives ». Dans la plupart des cas, on attribue aux anglicismes – qu'ils soient mots vedettes, équivalents, collocations, composés, ou expressions figées – la marque géographique *CD* (canadien), car ceux qui sont retenus sont généralement des anglicismes utilisés au Canada. Cette indication avertit l'usager (sans le dire explicitement) qu'il ne doit pas les utiliser dans un texte destiné à des lecteurs non canadiens. En outre, beaucoup d'anglicismes portent une marque de registre, qui est le plus souvent la marque *informal*, car ils sont utilisés dans une situation de communication familière. Nous croyons que ce sont là des balises suffisantes pour signaler à l'usager qu'il ne peut utiliser les anglicismes dans tous les contextes. Nous présentons ci-dessous des entrées dictionnairiques qui comportent des anglicismes auxquels on a apposé une ou plusieurs marques. (N.B. CD = canadianisme. Les autres codes renvoient à des sources dictionnairiques et aux lexicographes qui ont travaillé à l'entrée.)

chum *nmf [(informal) RQ2 (CD)]* **1** *(personne avec qui on a un lien d'amitié* JBA+LEX :AMI*)* friend QD+DCF+GAGE+RHWEB, pal GAGE+RHWEB+GAZ+WSJ *[(informal) GAGE]*, chum DCF+GAGE+GAZ+WSJ *[(informal) GAGE]*, *(généralement pour un homme)* buddy RHWEB+DCF+GAGE+GAZ+WSJ *[(informal)]*. * **lui, c'est un vrai chum** RP+LAPR+JBA he's a true friend CM = he's a real friend CM ** **bon chum** LAPR *f* **bonne chum** goodfriend CF ; **gang de chums** RP bunch of friends *[(informal) CF+JB]* = group of friends CF+JB ; **grand chum** RQ+PRES+DROIT+LAPR *f* **grande chum** close friend JB ; **mon meilleur chum** LAPR *f* **ma meilleure chum** my best friend JB ; **vieux chum** RQ+RP+LAPR+PRES+DEV *f* **vieille chum** old friend GAZ = old pal GAZ *[(informal)]* = old buddy GAZ *[(informal)] (généralement pour un homme)* ; **chum de bureau** RQ friend from work RPR = friend from the office RPR ; **se faire un chum** DROIT *f* **se faire une chum** to make a friend CM.

2 *(personne que qn aime d'amour* JB*)* boyfriend OXHA+QD+DCF+GAGE +RHWEB+GAZ+WSJ, partner, companion JB+CDNEWS, significant other RPR, better half RPR *[(hum) LONG2].* * **elle change de chum tous les six mois** RP+JB she has a new boyfriend every six months JB ; **son chum aimerait un deuxième enfant** LAVAL her partner would like to have a second child CM ** **ancien chum** LAPR ex-boyfriend CM = oldboyfriend CM ; **avoir un chum** RQ+SOL to have a boyfriend JB ; **se faire un chum** DROIT to find o.s. a boyfriend CM

(cmp) **chum de fille** RP+DROIT+DEV+LAPR girlfriend GAZ ; **chum de gars** LAVAL male friend CM = friend

piano *n (cmpl)* **piano bench** WSJ+QUEENS banc de piano PCF :6+RQ2 *m [(CD) PCF+RQ2 NOTE : NOT MARKED CD, BUT ONLY FIGURES IN CD SOURCES-MA]* = banquette de piano *f* GL10+JBA

De plus, si le mot vedette, outre les sens typiquement français, possède un ou plusieurs sens empruntés à l'anglais, ceux-ci sont clairement séparés des autres : en effet, nous créons une division sémantique distincte pour chaque sens qui vient de l'anglais. Ce ou ces sens, qui sont expliqués par une brève indication sémantique, comportent une marque géographique et une marque de registre, tout comme les autres anglicismes.

citron *nm* **1** *(fruit* ALL*)* lemon RCS+OXHA++ ... *[(informal) RQ2 (CD) RQ2+ LC+EXQ+GAB NOT IN LE MONDE] (objet qui a des vices de fabrication, qui cause des ennuis* RQ2+NO+JBA AJ*)* lemon TB+DCF+GAGE+RHWEB+COCO *[(informal) GAGE+RHWEB+COCO]*, piece of junk AJ+ECP. * **la voiture qu'il a achetée est un citron** LC+BB the car he bought is a lemon CM+BB

Ces précautions étant prises, nous traitons les anglicismes comme tous les autres mots ou sens ou tournures. Par exemple, la politique du DCB est de présenter les sens dans l'ordre de leur fréquence d'utilisation. Même si le sens le plus courant est un sens emprunté à l'anglais, il est placé en premier, comme dans l'exemple suivant.

patio *nm* **1** *(CD* RQ+CEC+LC+RP*) (terrasse en carrelage, génér. dans une cour RQ+LAVAL)* patio RCS+HA+LAR+QD+DCF, terrace GAGE+PEN+RHWEB+ COLL+COCO * **les invités bavardent sur le** ~ LAPR+JBA guests are chatting on the patio RPR.

2 *(cour intérieure* RQ*)* patio RCS+HA+LAR * **beaucoup de maisons de style espagnol cachent un** ~ LAVAL many Spanish-style houses have a patio CM.

La même politique s'applique aux équivalents. Quand il y a plusieurs équivalents possibles pour un mot vedette donné, ils sont placés en ordre de fréquence

d'utilisation, même si l'un d'eux est un anglicisme. Ainsi, dans l'exemple suivant, l'anglicisme *snowbird* précède *hivernant.*

snowbird *n* **1** *[(informal) RH (NA)] (person who spends the winter in a warmer climate* RH+CM*)* snowbird *mf [(CD) DEV+PRES+SOL+DROIT]*, hivernant PCF+PR+RQ2 *m*, *f hivernante.*
*** snowbirds going south should have additional health insurance** OCIT NEWS P.41+NO+CM les gens qui passent l'hiver dans le Sud devraient se munir d'une assurance médicale supplémentaire TB+JB = les snowbirds devraient se munir d'une assurance médicale supplémentaire JV.

CONCLUSION

Nous avons présenté et justifié aussi clairement que possible les diverses décisions prises par l'équipe de rédaction du DCB au sujet des anglicismes. Nous savons d'avance que nous ferons l'objet de critiques pour avoir, d'une part, osé répertorier les anglicismes, surtout sans les marquer comme tels et, d'autre part, pour avoir exclu certains anglicismes que l'on entend tous les jours. Comme l'a si bien dit Maurice Pergnier (1989 : 198) :

> « Qu'on le veuille ou non, la question du statut des anglicismes de tous ordres dans la langue ne peut – pas plus que les autres faits concernant l'évolution de la langue – échapper à un jugement implicite ou explicite. »

Mais, à la différence des théoriciens de la langue, les lexicographes ne peuvent s'arrêter à des considérations générales concernant les anglicismes. Ils ne peuvent se prononcer d'emblée en faveur des anglicismes ou contre eux. Au contraire, ils doivent les considérer chacun individuellement et, à ce moment-là, décider s'ils doivent être inclus ou non. C'est ce que nous faisons en nous appuyant sur certains critères de base et en tenant compte de l'objectif principal de notre dictionnaire bilingue qui est de faciliter la communication interlinguistique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CHURCH, Kenneth & Patrick HANKS, 1990, « Word Association Norms, Mutual Information and Lexicography », dans *Computational Linguistics*, vol. 16, n° 1, pp. 22-29.

CLEAR, Jeremy, 1993, « From Firth Principles – Computational Tools for the Study of Collocation », dans M. Baker, G. Francis et E. Tognini-Bonelli (dir.), *Text and Technology. In Honor of John Sinclair*, Philadelphie – Amsterdam, John Benjamins, pp. 271-292.

DUBOIS, Jean & Claude DUBOIS, 1971, *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Paris, Larousse.

FOREST, Constance & Louis FOREST, 1994, *Le Colpron. Le nouveau dictionnaire des anglicismes*, Laval, Éditions Beauchemin ltée.

MARESCHAL, Geneviève, 1994, « Étude typologique et comparative de l'anglicisation et des anglicismes dans quatre aires de la francophonie », dans *Actes du colloque sur les anglicismes et leur traitement lexicographique*, Québec, Gouvernement du Québec, pp. 25-37.

PERGNIER, Maurice, 1989, *Les anglicismes*, Paris, Presses Universitaires de France.

POIRIER, Claude, 1994, « L'anglicisme dans les dictionnaires de langue québécois: le point de vue de l'équipe du Trésor de la langue française au Québec », dans *Actes du colloque sur les anglicismes et leur traitement lexicographique*, Québec, Gouvernement du Québec, pp. 223-246.

Random House Webster's College Dictionary, 2e éd., 1997, New York, Random House.

SINCLAIR, John, 1992, « The Automatic Analysis of Corpora », dans J. Svartvik (dir.), *Directions in Corpus Linguistics – Proceedings of Nobel Symposium 82*, Berlin – New York, Mouton de Gruyter, pp. 379-400.

SPENCE, Nicol C.W., 1989, « Qu'est-ce qu'un anglicisme ? », dans *Revue de linguistique romane*, vol. 53, no 211-212, pp. 323-334.

L'influence sur le français de France du français venu d'ailleurs

PIERRE RÉZEAU

Le français de France a emprunté de tout temps et emprunte toujours à d'autres langues, y compris sur le sol français. Mais il est intéressant de se demander quel accueil il réserve au français des autres francophones. On le sait, par exemple, singulièrement à la traîne en ce qui concerne la féminisation des noms de métiers, titres ou fonctions ; que ce « retard » ou, si l'on préfère, que l'« avance » du Québec, de la Belgique et de la Suisse, dans ce cas, soit le reflet d'identités culturelles, est indéniable. Mais je ne m'attarderai pas sur ce point particulier dont on peut penser qu'il commence tout doucement à bouger[1].

Les mots *francophone* et *francophonie*, qu'on lit pour la première fois sous une plume belge[2], ont mis du temps à entrer dans le vocabulaire du Français moyen, mais on peut considérer aujourd'hui ce passage comme un fait acquis[3]. Fait révélateur cependant, ce terme, senti souvent comme plus ou moins technique ou de technocrate, est parfois (ou souvent ?) encore compris comme renvoyant aux pays ou aux communautés de langue ou de culture française *sauf la France*[4] ! Il m'a

1. Malgré certaines recommandations ministérielles (circulaire du Premier ministre, en date du 11 mars 1986), parallèlement à quelques ouvrages un peu légers pour être dits de référence, on n'avait pas jusque-là pour la France l'équivalent des guides belge (*Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, Bruxelles, 1994), québécois (*Guide de féminisation des titres de fonction et des textes*, Québec, 1991) ou suisse (*Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions*, Genève, 1991). Cette lacune est comblée avec la parution de *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, par Annie Becquer, Bernard Cerquiglini, Nicole Cholewka, Martine Coutier, Josette Frécher et Marie-Josèphe Mathieu, Paris, La Documentation française, 1999.

2. Onésime Reclus, *France, Algérie et colonies*, 1880 ; *cf.* A. Henry, *Automne*, Paris – Gembloux, Duculot, 1977, pp. 331 *sqq.*, et M. Tétu, *La Francophonie*, Paris, Hachette, 1968, p. 40.

3. Si la vaste base de données FRANTEXT ne compte que 18 occurrences pour *francophone(s)* et 1 pour *francophonie*, le CD-ROM *Le Monde* offre 5106 documents pour *francophone(s)* et 2203 pour *francophonie(s)*.

4. Ainsi J.-P. Péroncel-Hugoz signale, dans *Le Monde* du 6 février 1987, l'ouvrage *Les littératures francophones depuis 1945*, de Jean-Louis Joubert *et alii*, Paris, 1987, avec ce commentaire : « On pourrait pinailler sur le titre, approximatif. *Stricto sensu*, les écrivains français appartiennent aussi aux 'littératures francophones'. Il n'aurait donc pas été mauvais de rechercher une formule précisant qu'étaient traitées exclusivement des œuvres non hexagonales ». Ou encore, dans *Le Monde*, 20 mars 1987, P. Lepape indique la présence au Salon du livre de Paris de « 1200 éditeurs français et francophones ». Tout récemment encore : « [...] il convient d'avoir une image forte de la France à montrer au-delà de nos frontières ; c'est pourquoi on ne doit pas laisser TV 5 devenir le seul outil de communication audiovisuel extérieur. [...] TV 5 est une chaîne francophone et non une chaîne française ! Elle a beau avoir son siège à Paris, elle dépend d'une direction collégiale qui comprend les pays francophones, à savoir la Suisse, la Belgique et le Canada » (lettre d'un lecteur, dans *L'Express*, 19 mars 1998, p. 10).

semblé qu'un des moyens de dépasser ce paradoxe était de recueillir et de commenter quelques exemples de ce que les autres pays francophones apportent au français de France, en cette fin du XX^{e} siècle, et que les principaux dictionnaires qui constituent le français de référence n'ont pas encore engrangé ou ne situent pas à sa juste place : il s'agit d'emprunts récents et/ou mal identifiés comme tels, concernant les domaines les plus variés de la langue de tous les jours. À petites touches, ils corrigent, avec bonheur me semble-t-il, l'impression que l'on a pu avoir parfois d'une langue dont la possession chauvine ne le céderait qu'à l'engouement pour des emprunts à tout va à l'anglo-américain.

1 — Emprunts aux variétés géographiques du français de France

Mais il est bon de remarquer tout d'abord que les Français ne sont pas toujours attentifs à des emprunts qu'ils font au français de l'Hexagone dans sa diversité géographique. Ainsi, et bien qu'il soit documenté depuis un siècle dans le français de Provence, le terme *chichi frégi*[5] est inconnu des dictionnaires du français et attend paisiblement d'y prendre sa place non loin de *chiche-kebab* qui a eu, lui, plus de chance puisqu'il est accueilli dans quelques dictionnaires comme Rob 1985 ou NPR 1993. On ne peut que souhaiter que *chichi frégi, kouign aman, pan bagnat* et *pogne*, non retenus par TLFAdd, s'inscrivent un jour dans le TLFI. Voici, en attendant, quelques autres exemples contemporains où l'on voit le français standard de France métissé par celui de telle ou telle région :

– **gnac** n. m.

a. *Sud-Ouest* fam. « combativité, esprit de conquête ».

> « Là aussi il y a eu beaucoup de déception pour ces jeunes qui avaient un bagage pour quelque chose et qui... ont travaillé... et s'ils n'**ont** pas **eu le 'gnac'** pour faire autre chose, les uns ont accroché, les autres se sont dégoûtés [...]. » (témoignage d'un Béarnais, recueilli en 1983, dans P. Bourdieu, dir., *La misère du monde*, 1993, p. 528).

> « [...] il avait du **gnac**, il en voulait. Il se voyait parti pour une grande carrière [...]. » (S. Loupien, *Sexties*, 1993, p. 134).

b. *Argot du sport* « mordant, pugnacité, volonté de gagner » (*cf.* J.-Ph. Bouchard, *Les Mots du sport*, Paris, 1996, pp. 115-116).

> « Volley-ball/Manque de '**gnac**'. » (titre, dans *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 7 février 1996, p. ST 7).

Relevé en français en 1968 dans un contexte sportif, sans référence (« *avoir du niac*, en parlant d'un joueur, d'une équipe, être particulièrement accrocheur »,

5. Voir Manfred Höfler et Pierre Rézeau, *Variétés géographiques du français. L'art culinaire*, Paris, CNRS/Klincksieck, 1997, pp. 61-62.

Doillon, février 1976), le terme vient du français du Sud-Ouest, qui l'a lui-même emprunté au gascon *gnac* « coup de dent ». Passé en emploi métaphorique dans le jargon sportif, notamment chez les commentateurs de matchs de rugby, il est employé « aujourd'hui largement au-delà des stades », du moins en région parisienne (P. Merle, *Dictionnaire de l'argot fin de siècle*, Paris, 1996, 192, s.v. *gniac*), mais souvent avec changement de genre (v. J.-Ph. Bouchard, *op. cit.*, et P. Merle, *op. cit.*). L'exemple 2 ci-dessus, dû à un auteur né et écrivant en région parisienne, mais dont les origines appartiennent au Sud-Ouest, permet de voir l'un des canaux par lesquels s'opère la dérégionalisation[6]. Les données sont trop peu nombreuses pour faire l'histoire du mot et expliquer notamment son emploi au féminin, qui fait peut-être appel à d'autres aires géographiques (*cf.* FEW 7, 2b, NAK-) ; *cf.* cet exemple « Bachir réfléchit sur la 'gniak' [*sic*] du quartier [d'immigrés, à Saint-Étienne], ce mélange d'énergie, de volonté » (*Le Monde*, 20 janvier 1996, p. 10)[7].

- **les mouches ont changé d'âne** loc. phrast. *Argot du rugby.* Pour indiquer « que les attaques ont changé de côté et que l'équipe qui subissait le jeu se montre désormais entreprenante » (J.-Ph. Bouchard, *op. cit.*, p. 153). Attesté depuis 1977 (Doillon, mars 1977, qui renvoie à P. Albaladejo, ancien joueur de rugby de l'équipe de Dax) ; absent de FEW s.v. ASINUS et MUSCA. Je n'ai pu retrouver le point de départ de cette expression, mais on peut raisonnablement supposer qu'elle a son origine dans le Sud-Ouest.

  « **Les mouches ont changé d'âne.** » (commentaire de Pierre Albaladejo sur France 2, lors du test-match France/Afrique du Sud, 24 octobre 1992).

  « En une fraction de seconde, **'les mouches vont changer d'âne'**. Ailier et capitaine du XV national, Philippe Saint-André récupère le ballon et fonce dans le tas. » (A. Giraudo, dans *Le Monde*, 5 juillet 1994, p. 21).

- **c'est plié** loc. phrast. L'emploi bordelais *c'est plié* « c'est fini »[8], après s'être répandu dans le domaine de la chronique sportive et avoir pris le sens familier équivalent au standard populaire « c'est foutu »[9], gagne aujourd'hui d'autres

6. Le terme est relevé dans M.-H. Gonthié, *La Gueille-ferraille des mots*, Bordeaux, 1979 ; Cl. Ducloux, *Le bordelais tel qu'on le parle*, Bordeaux, 1980 (*niac*) ; G. Suire, *Le parler bordelais*, Paris, 1988 ; J. Boisgontier, *Dictionnaire du français régional des Pays Aquitains*, Paris, 1991 ; B. Moreux et R. Razou, *Mots de Toulouse* (à paraître) : « Nous l'avons récemment entendu dans la bouche d'un célèbre commentateur américain (bon francophone) de basket et les Guignols de l'info [émission de télévision] l'attribuent à J. Chirac lui-même ».

7. On versera aussi au dossier « *gnac* n. m. *Pop.* Discussion, dispute. Défaut de clarté, d'honnêteté » (Lar 1872 – 1930), pour lequel *cf.* B. Müller dans *Revue de linguistique romane*, 38 (1974), pp. 383-384.

8. M.-H. Gonthié, *op. cit.*, p. 39.

9. « Actuellement le mot se répand dans le langage des chroniqueurs sportifs avec le sens [...] 'finir'. [...] *C'est plié* [...] 'c'est fini ; l'issue du match ne fait plus de doute' » (B. Moreux et R. Razou, *op. cit.*). Cet aperçu sur *c'est plié* est extrait d'un article plus ample consacré à *plier*, dû à France Lagueunière, dans *Variétés géographiques du français de France aujourd'hui. Approche lexicographique*, Paris – Bruxelles, Duculot, 1999, pp. 274-280.

secteurs ; actuellement en faveur dans les médias, il est un exemple significatif de l'interaction entre particularismes géographiques et niveaux de langue. Ainsi dans l'exemple suivant :

« C'est donc foutu. **Plié**. Secrétaire au Foreign Office, sir Geoffrey Howe prépare une retraite sans flambeau : la Déclaration conjointe signée le 19 décembre 1984. » (Yves Stavridès, « L'autre histoire de Hongkong », *L'Express*, 12 juin 1997, p. 108).

- **goûteux, -euse** adj. « particulièrement agréable au goût »[10]. Ce sens n'est pris en charge dans les dictionnaires généraux de France qu'à partir du *Grand Larousse de la Langue Française* (1972) et figure depuis dans TLF, Rob 1985, NPR 1993, Acad 1996, etc. Ces dictionnaires donnent le mot comme « régional », mais sans autre précision ; seule exception à ce flou artistique, le TLF précise « Midi », mais cette précision semble brouiller les cartes dans la mesure où elle est suivie d'un exemple de J. de La Varende, auteur normand.

La plus ancienne attestation connue intéresse le français de Montpellier et remonte à 1802 (« *Goûteux*, Savoureux, qui a bonne saveur », É. Villa, *Nouveaux Gasconismes corrigés...*, 1802, p. 398). On retrouve la trace du mot dans la lexicographie régionale en 1931 avec A. Brun, *Le Français de Marseille*, 1931, p. 109 : « Il est *goûteux* ce gigot ; ces fruits sont très *goûteux*, se dit pour : qui a une saveur bien accentuée » et, à l'époque contemporaine, dans R. Bouvier, *Le parler marseillais*, éd. 1986, p. 92 : « *Goûteux*/Adjectif que les Marseillais emploient pour *savoureux* : 'Ton rôti, qu'est-ce qu'il est goûteux'. Autrement dit, il est exquis » ; dans Chr. Camps, *Dictionnaire du français régional du Roussillon*, Paris, 1991 ; dans P. Mazodier, *Paroles d'ici* [Alès], Montpellier, 1996 « admis maintenant en français ». Bien implanté sur la côte méditerranéenne où son usage est courant[11], le terme a en effet pénétré le français de France (et aussi du Québec) et s'est dérégionalisé notamment par le biais des chroniqueurs gastronomiques, qui en

10. Sources textuelles utilisées : **a)** base FRANTEXT : Seulement chez deux auteurs (R. Forlani 1989 et J.-L. Degaudenzi 1990). **b)** base RÉGION : L. Chaleil, *La mémoire du village*, éd. 1989, p. 205, montre la permanence du mot depuis deux siècles dans le Gard : « Le cèpe de chêne est plus clair que le cèpe de châtaignier, mais moins parfumé et moins goûteux », et M. Scipion, *Le Clos du roi*, 1988, p. 62, son usage dans les Alpes-de-Haute-Provence : « [...] bien tournées dans le jus de daube, que c'est goûteux, le moelleux d'une pomme de terre bouillie ». **c)** base BORNÉO de l'INaLF : « Pierre Soutin : 'Achetez peu de chocolat à la fois, mais souvent ! Bien frais il est plus goûteux et plus digeste' » (*Elle*, 6 décembre 1976, p. 136). **d)** Autres, confirmant son implantation dans le Midi : A. Bastiani, *Le pain des jules*, Paris, 1961, p. 21 (dans Doillon, septembre 1986), ou indiquant sa dérégionalisation : H. Vincenot, *Le livre de raison de Glaude Bourguignon*, Paris, 1990 [1989], p. 158. **e)** CD-ROM *Le Monde (années 1987-1997)* : 136 documents (en dehors des « goûteux [*sic* pour coûteux] gaspillages cubains », 23 décembre 1988, p. 1). **f)** Données fournies par Michaela Heinz (qui a également contribué à documenter d'autres faits traités dans ces pages).

11. Les enquêtes pour le *Dictionnaire des régionalismes de France*, conduites en 1994-1996, ont donné le taux de reconnaissance suivant (là où le mot a fait l'objet d'enquêtes), dans l'ordre décroissant : Alpes-Maritimes, 90 %, Provence et Pyrénées-Orientales, 70 %.

ont fait, ces dernières décennies, une grande consommation[12]. De là, comme il fallait s'y attendre, l'adjectif a servi, avec plus ou moins de bonheur, dans des emplois figurés et métaphoriques et les critiques littéraires, ou de télévision et de cinéma, s'en sont emparé pour qualifier de *goûteux* des monologues, un parler, un vocabulaire, un livre, des romans, un scénario, un téléfilm...[13].

L'origine méditerranéenne du mot invite à considérer *goûteux* comme un emprunt au provençal *goustous* (attesté dans PellasAix 1723 «*goustous*, apetissant», et dans AchardMarseille 1785), avec adaptation du suffixe[14]. Les affirmations des dictionnaires, qui y voient un dérivé sur *goût* (Acad 1996) ou sur *goûter* (TLF, implicitement, et Rob 1985, NPR 1993), sont évidemment à rejeter, sans parler de la date d'apparition du mot (1910) donnée par ces deux derniers dictionnaires, qui ne correspond pas à ce sens.

Quant au texte de La Varende, où *goûteux* est présenté en italiques (ce qui n'apparaît pas dans la citation faite par le TLF), il s'agit d'un emploi ponctuel et, peut-être, dans la langue travaillée qui est celle de l'auteur, d'une francisation du normand *goûtu*, de même sens.

2 — Emprunts au français de Suisse

Ma collecte est maigre : j'ai simplement noté deux faits dont la plus ancienne attestation en français est suisse romande, mais qui proviennent de l'allemand et ne sont pas nécessairement entrés en France via la Suisse romande : il s'agit de *balayer devant sa porte* et de *cordon bleu*. Mais la large diffusion de *raclette* (le mot et la chose) ces dernières décennies serait en revanche une réalité à prendre en compte.

- **balayer devant sa porte** loc. verb. « s'occuper de remédier à ses faiblesses, à ses carences, avant de dénoncer celles d'autrui ». Fréquemment employé dans des contextes du type *Il faut d'abord balayer/Il devrait balayer...*, ce qui

12. L'adjectif qualifie des viandes : jus de viande, porc, saucisson, veau, poulet, tournedos, faisan, canard, foie de canard, tartare, os à moelle, joue de bœuf ; des légumes : ail, chou farci, concombre, haricot vert ; des poissons : silure, fumet de poisson, homard, lotte, œufs de saumon ; mais encore les mots *riz, pain, fromages, desserts, fruits, marrons, agrumes, ananas, abricot, vin, bière* (tous exemples pris dans le CD-ROM *Le Monde*). Cet emploi n'a d'ailleurs pas été sans choquer certaines oreilles, qui ont eu du mal à se faire à cette nouveauté « [...] le goûteux (j'utilise ce mot que n'aime pas un lecteur car il me semble bien exprimer la chose) des plats » (La Reynière, dans *Le Monde*, 15 août 1987, p. 11).

13. Emplois tirés du CD-ROM *Le Monde*. Voir aussi *Télérama*, 25 avril 1998, p. 72 : « Une goûteuse turquerie », à propos de l'opéra *L'Italienne à Alger*.

14. Le FEW est muet sur ce mot, qui est à ajouter à FEW 4, 342a, GUSTUS.

donne souvent à la locution une tonalité proverbiale[15]. – **cordon bleu** *Alsace, Moselle (est)* (cuisine) : **escalope cordon-bleu** loc. nom. f. ou, par ellipse, **cordon-bleu** n. m. « escalope de veau (ou, parfois, de porc ou de dinde) fourrée d'une tranche de jambon blanc et de gruyère »[16].

3 — Emprunts au français de Belgique

- **arranger les bidons de qqn** loc. verb. fam. « arranger la situation de quelqu'un ».

« – Tu peux te vanter d'avoir de la chance, petit. Mais ne compte pas trop dessus à l'avenir, je ne serai pas toujours auprès de toi pour **t'arranger les bidons.** » (M. Lebrun, *Autoroute*, 1993 [1977], p. 289).

« [...] donne-nous donc ton programme. C'est vrai, ça **arrangerait** drôlement **nos bidons** que tu nous expliques ce qu'on doit faire. » (J. Houssin, *Comme un rat*, 1984, pp. 101-102).

« Les mineurs non accompagnés ne sont pas autorisés à fréquenter les hôtels. D'ailleurs, s'ils sont accompagnés, ça n'**arrange** pas forcément **les bidons du** majeur qui va avec. » (E. Hanska, *Barbe à papa*, 1987, p. 108).

- Emploi absol. **arranger les bidons** « arranger la situation, arranger les choses ».

« Il existait sûrement de bien meilleurs moyens d'**arranger les bidons** que d'enlever une fillette dont il allait, dans pas longtemps, se trouver drôlement encombré. » (J. Houssin, *Dix de der*, 1984, p. 144).

« Le producteur veut **arranger les bidons**, il propose du champagne. On l'envoie rebondir. » (M. Audiard, *Audiard par Audiard*, 1995, p. 341).

15. La locution est un calque de l'allemand *(erst) vor seiner (eigenen)/vor der eigenen Tür kehren* attesté en 1910 dans M. Barrès : « la maxime du philosophe qui recommande à chacun de balayer devant sa porte » (FRANTEXT) et, déjà, en 1877 en français de Suisse dans Amiel, *Journal intime*, t. 11, p. 169 : « Balayons devant notre porte et ne critiquons personne sans nécessité » (dans J. Lengert, *Les helvétismes de Suisse romande au XIX^e siècle d'après le* Journal intime *d'Henri-Fr. Amiel*, Paris, Klincksieck, 1998, p. 65). Absente de GLLF et Rob 1990, cette locution figure dans TLF (qui l'a « repêchée » sous *porte*, avec un exemple de Mauriac 1961, repris de Rey/Chantreau 1979), NPR 1993 (et Rey/Chantreau 1979-1993), mais sans indication étymologique dans aucun de ces ouvrages. FRANTEXT : 4 occurrences ; CD-ROM *Le Monde* : 118 documents.

16. En voici un exemple : « Sur la route du vin [à Epfig, Bas-Rhin], une table gentille tout plein, avec son décor rustique, son service charmant, ses plats sans façon (pâté en croûte, **escalope cordon bleu**) et sa fine tarte flambée. » (*Le guide Pudlowski de l'Alsace gourmande*, 1995, p. 61). Attestée d'abord en français de Suisse dep. 1955 (M. Höfler, *Dictionnaire de l'art culinaire français*, Aix-en-Provence, Edisud, 1996, p. 63), puis en français de France dep. 1972 (*ibid.* ; dans un ouvrage de recettes, sans indication diatopique), la lexie est surtout usuelle en Alsace et Moselle, de même que son référent. Non prise en compte par la lexicographie générale, elle est un calque de l'allemand *Cordon-bleu* « mit gekochtem Schinken u. Käse gefülltes, paniertes u. gebratenes (Kalb)schnitzel » (Duden). Le mot et la chose sont aujourd'hui en cours de dérégionalisation : on voit sur les grandes chaînes de télévision de la publicité pour les escalopes cordon-bleu.

Attesté en français de France dep. 1968 dans A. Simonin, *Le Hotu* (Doillon/ Prigniel 1997) et, la même année, dans San-Antonio, *Un éléphant ça trompe* (Doillon, mars 1984). Absent de TLF, Rob 1985 et NPR; FRANTEXT: 1 occurrence; CD-ROM *Le Monde*: 1 document (dans la bouche d'un Bruxellois); base MARGES.

- **droit dans ses bottes** loc. adj. «d'une droiture, d'une rectitude absolue». Absent des dictionnaires de référence et de FRANTEXT; CD-ROM *Le Monde*: 36 documents. On doit un bon éclairage sur cette expression à Fr. J. Hausmann[17]. Mais l'auteur ne dit rien sur l'origine de la locution. Simple métaphore du français, renvoyant au cavalier? Ou calque d'une expression flamande, comme le serait cette autre expression voisine *avoir une petite pièce dans ses bottes* «être ivre» (v. Doillon, juin 1982, avec exemple d'avril 1982). En référence à Alain Juppé (c'est le cas de tous les exemples du *Monde*), qui en a fait une «petite phrase» alors qu'il était Premier ministre, mais aussi en emploi métaphorique:

  «Il y a des bouquins que l'on dit de référence et qui n'ont pas volé leur label! Terriblement énervants parce que incontestables. On peut toujours traquer l'imperfection ou l'omission, rien n'y fait: le livre reste **droit dans ses bottes.**» (*L'Événement du jeudi*, 28 décembre 1995, p. 75).

  «Bizarrement, de ces émissions '**droites dans leurs bottes**', on ne parle guère.» (*Le Nouvel Observateur*, 22 août 1996, Cahier TéléObs, n. p.).

- **taiseux, -euse** adj. et subst. «(personne) qui est de caractère peu expansif». Aucune occurrence dans la base FRANTEXT, ce qui a contraint le TLF à des exemples de seconde main. Les dictionnaires consultés réputent, avec un bel ensemble, ce mot comme appartenant au français de Belgique; pour sa part, FEW 13/1, 27a, TACERE, ne donne aucune attestation du mot en France pour le XX^{e} siècle. Mais les exemples ne manquent pas de son usage en France (même s'il y est moins fréquent)[18]: le CD-Rom *Le Monde* en offre 21 occurrences; base MARGES.

  «[...] il est '**taiseux**' [...] mais il parle avec ses petits yeux noisette qui en disent long sur sa malignité.» (Ph. Doutrelant, *La bonne cuisine*, 1986, p. 106).

  «Il était incroyablement **taiseux**, peu mobile et rempli de sagesse. Desis devint notre ami. C'était un bricoleur silencieux, plein de ressources et de sagesse infinies.» (P. Quignard, *Le salon du Wurtemberg*, Paris, 1986, p. 23).

17. «*Droit dans mes bottes*. Les belgicismes locutionnels», dans *Mélanges de lexicographie et de linguistique françaises et romanes dédiés à la mémoire de Manfred Höfler*, publ. par M. Bierbach, B. von Gemmingen, W. Rettig, G. Roques, Strasbourg – Nancy, 1997, pp. 275-280. On y lit également, p. 278, quelques indications sur la locution *arranger les bidons*.

18. Et aussi en Suisse romande: «Le Jura bernois est un pays de taiseux. Les expressions y sont volontiers édulcorées» (M. Guillaume, dans *L'Hebdo*, 3 juin 1983, p. 13).

« Un Arabe **taiseux** qui fume des maïs. » (J.-L. Degaudenzi, *La lamentable épopée de Doris et Alexandre*, 1990, p. 52).

« En août, on dirait que le pays tout entier [la Charente] ne parle qu'à mi-voix, et encore rarement, quand une occasion l'impose, comme à regret. Le foin rentré, la luzerne ensilée depuis longtemps, les champs redevenus vulgaires friches pour trois ou quatre semaines, les oiseaux asphyxiés dès le matin par la chaleur et **taiseux**, il n'y a donc que du pur silence à récolter dans la campagne. » (J.-Cl. Guillebaud, *L'accent du pays*, 1990, p. 217).

« Nourson appartenait à une race de **taiseux** plutôt fréquentables, toujours d'humeur sif-flotante et pas rancunier [...]. » (M. Embareck, *Une rue à ma fenêtre*, 1991, p. 60).

« Maman disait avec un sourire triste : 'Tu es **taiseux**, comme ton père !' David ignorait si c'était un compliment ou un reproche. » (M. Weiss, *Les rendez-vous de l'Ill*, 1997, p. 57).

« Un village agréable mais **taiseux** par nature. » (*Le Monde*, 17 février 1998, p. 9. Reportage à Mur-de-Barrez, Aveyron, « de notre envoyé spécial »).

4 — Emprunts au français du Québec

- **courriel** n. m. « adresse électronique ; *par méton.* courrier électronique ». Absent des dictionnaires de langue consultés ; CD-ROM *Le Monde* : 2 documents (6 avril 1996, d'après un Québécois, et 6 juin 1997)[19].

« [...] 'mél' n'a pas vocation à s'imposer dans les conversations. Il s'agit seulement d'une abréviation pour les cartes de visites et le papier à lettres. M. Guignot [chef de cellule de terminologie et de néologie à la délégation générale à la langue française (DGLF)] rappelle cependant que, une fois publié au Journal officiel, 'mél' deviendra obligatoire dans les administrations d'État. Pour le reste, la commission ne peut que faciliter sa diffusion, en espérant qu'il s'implantera. La tâche sera rude, d'autant plus que les pays francophones n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur un mot commun : les Québécois avaient déjà inventé le **'courriel'**. La France a un temps envisagé de l'adopter, mais, selon M. Guignot, 'il est à la fois trop long pour être une abréviation et inutile pour l'expression orale'. » (*Le Monde*, 9 juin 1997, p. 35).

« À propos de l'emploi de la dénomination E-mail pour le courrier électronique, je voulais vous dire que nous sommes plusieurs linguistes à utiliser le terme **'courriel'** au lieu du nom anglais. [...] Si les réactions sont positives, ce que j'espère, le *Journal du CNRS* et l'administration du CNRS ne pourraient-ils pas mettre en pratique l'usage de ce **courriel** ? » (lettre d'un lecteur, dans *Le Journal du CNRS*, septembre 1997, p. 35).

- **covoiturage** n. m. « regroupement de plusieurs automobilistes dans un seul véhicule, par souci économique et/ou écologique ». Rob 1985 ∅ ; Réz 1987,

19. Voir également Marina Yaguello, *Petits faits de langue*, Paris, 1998, pp. 140-142, et Gabriel Otman, *Les mots de la cyberculture*, Paris, 1998, p. 92 : « On relève également le néologisme en forme de mot-valise *courriel* (*courrier* + *électronique*) encore peu employé mais que l'on peut trouver sur certaines cartes de visite [...] » et, p. 223, « *courrier électronique* [...] et *courriel*, une forme abrégée du précédent qui a déjà cours au Québec et dans quelques cercles français bien informés ». Les cercles « bien informés » sont français (v. ci-dessous l'ex. 2), mais aussi belges : « Université catholique de Louvain [...] Michel Francard, Président du département d'études romanes/Groupe de recherche Valibel/Tél.-fax [...] Courriel [...]. » (lettre au signataire, en date du 9 février 1998).

avec exemple québécois de 1985 ; DFPlus 1988 ∅ ; DQA 1992 ; NPR 1993 ∅ ; CD-ROM *Le Monde* : 39 documents.

« [...] *Allostop*, qui assure le **'covoiturage'**. [...] Sur simple appel, Allostop se charge de mettre en contact un automobiliste souhaitant partager les frais de son voyage avec un autostoppeur. » (*L'Express*, 24 janvier 1986, p. 67).

« [...] le **covoiturage** a du mal à s'implanter en Ile-de-France. » (*Le Monde*, 21 février 1996, p. 10)[20].

« Un test de **covoiturage** [...] sera mené le 13 novembre dans le Bas-Rhin. » (*Dernières Nouvelles d'Alsace*, 28 octobre 1997, p. TE 3).

« L'idée du **covoiturage** est née dans les années 70, lors de la crise pétrolière. Elle a resurgi lors de la grande grève des transports de décembre 1995. Elle est redevenue d'actualité, et est appelée à se développer, dans le cadre de la circulation alternée imposée en cas de pic de pollution [...]. Le **covoiturage** pourrait intéresser en Ile-de-France 400 000 personnes, qui effectuent des déplacements domicile-travail supérieurs à 15 kilomètres. » (*Le Monde*, 10 décembre 1997, p. 28)[21].

Relevé en France dep. 1986 (exemple supra), le terme est attesté en français de Belgique dep. 1980 (*système de co-voiturage*, dans le journal *La Meuse* [Liège], 21 mars 1980, dans Doillon, février 1982).

– **été indien** loc. nom. TLF *été indien, été des Indiens* (Canada), avec ex. de 1981 concernant le Canada ; Rob 1985 « (En Amérique du Nord). *L'été indien*, ou (régional : Canada), *l'été des Sauvages, l'été des Indiens* : période de beaux jours en automne », mais avec un exemple valant pour la France, tiré de *L'Express*, 1979) ; DFPlus 1988 « *Été des Indiens, été des sauvages* : période de chaleur qui en automne, vient rappeler les beaux jours de l'été (appelée *été de la Saint-Martin* en France) » ; DQA 1992 *Été des Indiens* ou, vieilli, *été des sauvages* ; NPR 1993 « En Amérique du Nord, *L'été indien* ou, au Canada, *L'été des Sauvages, des Indiens* : bref retour du beau temps en octobre » ; FRANTEXT : 3 occurrences ; CD-ROM *Le Monde* : 108 occurrences.

« L'**été indien** battait tous les records [en Bretagne] et, en ce début d'octobre, il faisait plus chaud qu'en août. » (J. Failler, *La mort au bord de l'étang*, 1996 [1993], p. 122).

« Fêtes d'automne : sous le signe de l'**été indien**/Les fêtes d'automne de Neudorf se sont ouvertes sous un soleil presque estival hier après-midi place du Marché. Un **été indien** bienvenu en perspective des nombreuses animations prévues en plein air durant cette semaine. » (*Dernières Nouvelles d'Alsace*, 21 septembre 1997, p. ST 7).

« [...] un **été indien** qui va durer au moins cinq jours. » (A2, Journal de 20 h 00 du 26 septembre 1997).

« L'**été indien** – un ensoleillement record [titre]/Septembre 1997 se distingue donc surtout par son ensoleillement qui taquine le record absolu de 278 heures en 1959. La dernière

20. L'article contient aussi *covoiturer, covoituré,-ée, covoitureur.*
21. L'article contient aussi *éco-voiturage* et *covoiturage pendulaire.*

décade de septembre sans une goutte de pluie, évoque irrésistiblement 'l'**été indien**' des Québécois. » (*Dernières Nouvelles d'Alsace*, 1er octobre 1997, p. TE 7).

Par métaphore :

« [...] elle se méfiait des faiblesses possibles de son mari, de certains de ses regards d'homme beau et vieillissant soumis aux flammes d'un **été indien**, d'un démon de midi toujours possible [...]. » (R. Sabatier, *Les fillettes chantantes*, 1980, p. 37).

« La gauche, dit-il [Ph. Séguin], flotte encore dans une sorte *'d'***été indien** *qui prolonge l'état de grâce : les effets négatifs de ses premières décisions ne sont pas encore sensibles, elle profite d'une embellie économique due à la hausse du dollar* [...].'» (*Dernières Nouvelles d'Alsace*, 13 mars 1998, p. TE 6).

- **nez rouge (opération –)** loc. nom. « prise en charge par des bénévoles, à l'époque des fêtes de fin d'année, des personnes, qui ayant trop bu pour pouvoir conduire, se font reconduire chez elles » DFPlus 1988 ∅ ; DQA 1992 ∅ ; Réz 1996, p. 139 ; FRANTEXT ∅ ; CD-Rom *Le Monde* : 1 occurrence (25 décembre 1987, p. 9).

« Si vous avez bu plus de deux verres d'alcool – quantité au-delà de laquelle on commence à dépasser 0,5 grammes d'alcool par litre de sang, seuil maximum autorisé pour la conduite d'un véhicule – le soir du réveillon de Noël et de Nouvel An, n'hésitez pas à vous faire raccompagner [...]/Les bénévoles de l'opération **'Nez Rouge'** se feront un plaisir de venir vous chercher./L'opération est organisée par la ligue contre la violence routière pour la 7e année consécutive à Strasbourg. [...] Née au Canada, l'opération **'Nez Rouge'** existe aussi en Suisse. Elle a fait des émules à Metz et, sous d'autres dénominations, à Lyon et Besançon, notamment./A Strasbourg, **'Nez Rouge'** avait effectué 50 interventions la première année, en 1991. L'an passé, les bénévoles avaient raccompagné quelque 300 personnes rien que la nuit de Nouvel An. » (*Dernières Nouvelles d'Alsace*, 23 décembre 1997, p. ST 7).

- **niaiseux, -euse** adj. et subst. TLF et Rob 1985 « région. (Canada) » ; DFPlus 1988 ; DQA 1992 ; NPR 1993 « région. (Canada) ». FRANTEXT : 1 occurrence ; CD-Rom *Le Monde* : 18 occurrences, réparties sur dix années (dont 8 seulement renvoient plus ou moins explicitement au français québécois) ; base MARGES.

a. En parlant d'une personne « qui manque d'intelligence, de jugement, dont la naïveté va jusqu'à la sottise » :

« Il n'y a là [dans un café parisien du Boulevard des Invalides] que des adolescents, jeunes bourgeois **niaiseux** et bien nourris de ce quartier privilégié. » (G. Dormann, *La petite main*, 1993, p. 102).

« Lorsque Dumontier a parlé de palace, il s'est vu quelques instants fugaces à Cannes, dans l'entrée du Majestic. Un garçon prendrait sa valise et lui resterait là, **niaiseux**, sans trop savoir comment lui offrir un pourboire. » (Ph. Delerm, *Il avait plu tout le dimanche*, 1998, p. 98).

Emploi subst. :

« [...] un petit benêt, un petit **niaiseux** qui se laisserait mener par son cœur comme par le bout du nez. » (J.-L. Bory, *Le pied*, 1978 [1977], p. 17).

« – Vous êtes vraiment nés de la dernière pluie, tous les deux. [...] Quels **niaiseux** vous faites ! C'est pas pensable ! » (L. Cheddid, *40 berges blues*, 1992, pp. 72-73).

« Au fond du café, un couple de **niaiseux** se roule une pelle interminable qui les soude l'un à l'autre, de biais, sur une banquette. » (G. Dormann, *La petite main*, 1993, p. 104).

b. En parlant du comportement d'une personne « qui témoigne de simplicité d'esprit, de sottise » :

« [...] ça fait **niaiseux** de se mettre à aimer son prochain, comme disent les dames catéchistes. C'est **niaiseux**. Et alors ? » (R. Forlani, *Quand les petites filles s'appelaient Sarah*, 1989 [1987] , p. 203).

« [...] des petits rires **niaiseux** et aigrelets auxquels on reconnaît un attroupement de jeunes filles dans n'importe quel hémisphère. » (Ph. Meyer, *Ça n'est pas pour me vanter*, 1991, p. 106).

En parlant d'une production :

« [...] Je peux pleurer au cinéma ou en lisant un roman **niaiseux**. » (R. Forlani, *Tous les chats ne sont pas en peluche*, 1990 [1988], p. 257).

5 — Emprunts au français des Antilles et d'Afrique noire

Je me permets de renvoyer ici à un travail récent qui témoigne de la pénétration, limitée mais bien réelle, d'un certain nombre de termes de la cuisine antillaise ou africaine[22] comme **accra** n. m. (cuisine des Antilles, de la Réunion, du Sénégal) « beignet au poisson ou aux légumes réduits en purée » ; **colombo** n. m. (cuisine des Antilles) « plat (de viande, de volaille ou de poisson) accompagné de riz et assaisonné d'un mélange d'épices » ; **tiébou dienne** n. m. (cuisine du Sénégal et du Mali) « plat de riz au poisson », à la graphie quelque peu instable ; **yassa** n. m. (cuisine africaine, notamment au Sénégal, Bénin, Côte-d'Ivoire, Mali, Togo) « plat à base de poulet (parfois mouton ou poisson) mariné ». La pénétration et la banalisation de ces termes en français de France, après qu'ils aient été légitimés dans les divers français régionaux et nationaux dont ils proviennent, est due à la fois au tourisme (les guides touristiques sont, dans ce cas, de bonnes sources d'attestations écrites) et aux possibilités de restauration offertes dans l'Hexagone même, le plus souvent à Paris, par des cuisiniers ou des restaurateurs originaires de ces divers pays. Pour chaque terme, le CD-ROM *Le Monde* fournit plusieurs occurrences.

22. M. Höfler et P. Rézeau, *op. cit.*

6 — Emprunts au français du Maghreb

Là encore, on peut repérer un certain nombre de termes culinaires, comme les **cornes de gazelle**, la **chakchouka**, la **chorba** ou la **loubia**[23]. Sans doute, ces mots sont-ils au départ des calques de l'arabe (*cornes de gazelle*) ou des emprunts à l'arabe, mais il s'agit là aussi d'emprunts du français standard à une variété de français (notamment d'Algérie).

D'autres faits, où se manifeste l'influence du français du Maghreb, nous entraîneraient dans le lexique des jérémiades, comme **purée (de nous autres) !** ou dans celui, moins anodin, des injures avec les adj. + **de ta mère/de ta race** et le récent développement, dans certains milieux, des **nique ta mère** et autres **nique la police** ou **nique les keufs** qui fleurissent en graffitis.

Conclusion

Le cas de **goûteux** est clair : sa diffusion au nord de la Loire semble assez récente – encore qu'il conviendrait d'en mesurer la réalité –, mais la dérégionalisation du mot est en marche. Les dictionnaires finiront bien par suivre... Comme l'indiquait avec un humour involontaire un récent ministre de la culture et de la francophonie : « Il s'agit de mots, qui, quoique régionaux, font partie de notre langue »[24].

Certaines réalités québécoises ainsi que le terme correspondant, comme **nez rouge**, se glissent, de façon ponctuelle, dans le lexique du français de France. Même chose encore pour **motoneige**, dont les occurrences dans la documentation sont essentiellement québécoises, mais concernent aussi peu à peu le français de France.

Dans des domaines spécialisés, dans le cas de termes comme **courriel** ou **exemplier** (pour lequel je n'ai malheureusement pu trouver d'attestation écrite[25]), l'emprunt est net, mais réservé à des milieux restreints. Quant au covoiturage, j'ai l'impression que ceux qui le pratiquent n'emploient pas le mot et que ceux qui emploient le mot ne le pratiquent guère.

Comment expliquer la faveur de **niaiseux** ou **taiseux** en France ? Faut-il penser que ces mots n'y jouissaient que d'un faible usage ou y étaient inusités – ce qui expliquerait peut-être qu'ils n'ont jamais été repérés par les lexicographes – et que les relations avec le Québec ou la Belgique les ont rendus familiers aux Français et les ont amenés à les utiliser depuis une vingtaine d'années, la fré-

23. Voir M. Höfler et P. Rézeau, *op. cit.*
24. *Journal officiel. Débats parlementaires. Assemblée nationale*, 5 mai 1994, p. 1451.
25. Mais il figure, en emploi métalinguistique, dans M. Yaguello, *op. cit.*, p. 132.

quence élévée des mots suffixés en *-eux* jouant probablement un rôle dans cette accoutumance ? Quant à **été indien**, on notera que la lexie entre dans des métaphores qui témoignent de son appropriation par le français de France ; calque de l'anglais *indian summer*, attesté pour la première fois sous la plume de Baudelaire en 1865 en référence au contexte nord-américain, elle n'est devenue usuelle en France que ces dernières années, à la faveur d'une meilleure connaissance des réalités nord-américaines et plus particulièrement québécoises[26].

Les termes culinaires antillais, africains, maghrébins apportent à cet ensemble une note particulière. Sans avoir sans doute tout à fait la même saveur que dans leur pays d'origine, ces termes et ce qu'ils désignent entrent peu à peu dans la langue mais aussi dans la culture de la France : qui aurait pu prévoir le succès durable du couscous, des merguez, du méchoui, du tagine, du taboulé, du boudin antillais ?

INDEX VERBORUM

accra
âne
balayer
bidon
botte
chakchouka
chiche-kebab
chichi frégi
chorba
colombo
cordon bleu
corne de gazelle
courriel
covoiturage
été indien
exemplier
francophone
gendarme
gnac
goûteux
kouign aman
loubia
mère
motoneige
mouche
nez rouge
niaiseux
niquer
pan bagnat
plier
pogne
purée
race
raclette
taiseux
tiébou dienne
yassa

26. Mais il est piquant de remarquer que c'est « sans doute sous l'influence du français de France » que le français du Québec, qui utilisait surtout la lexie *été des Indiens*, s'est aussi mis, depuis deux décennies, à l'*été indien* ! (v. Cl. Poirier, dir., *Dictionnaire historique du français québécois*, Les Presses de l'Université Laval, 1998).

ABRÉVIATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Acad 1996 = *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, 9e éd., 1986 (en cours de publication).

AchardMarseille 1785 = [ACHARD Claude-François], *Dictionnaire de la Provence et du Comté Venaissin* par une Société de gens de lettres, Marseille, Impr. J. de Mossy, 1785-1787.

Base MARGES = Base de données concernant les usages familiers et populaires du français, Nancy, Institut national de la langue française (CNRS).

CD-ROM *Le Monde* = CD-ROM *Le Monde*, de janvier 1977 à décembre 1987 (mise à jour de mars 1998).

DFPlus 1988 = POIRIER, Claude (rédacteur principal), *Dictionnaire du français plus à l'usage des francophones d'Amérique*, Montréal, Centre éducatif et culturel inc.

Doillon = *Les cahiers des amis du lexique français*, Albert Doillon (dir.) (comprend plusieurs séries) ; cité avec l'indication du mois et de l'année.

Doillon/Prigniel = DOILLON, Albert, *Des mots en liberté par milliers ou le Trésor de Maître Prigniel*, Paris, Les Amis du lexique français, vol. 1 (A-G), 1997, et vol. 2 (H-Z), 1998.

DQA 1992 = *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui. Langue française, histoire, géographie, culture générale*, rédaction dirigée par Jean-Claude Boulanger, supervisée par Alain Rey, Saint-Laurent (Québec), Dicorobert.

FEW = WARTBURG, Walther von, *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, Bonn – Leipzig – Bâle, en cours de publication depuis 1922.

FRANTEXT = Base de données textuelles FRANTEXT, Nancy, Institut national de la langue française (CNRS).

NPR 1993 = *Le nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, nouvelle éd. remaniée et amplifiée, Paris, Dictionnaires Le Robert.

PellasAix 1723 = PELLAS, Sauveur-André, *Dictionnaire provençal et françois dans lequel on trouvera les mots Provençaux et quelques Phrases et Proverbes expliquez en François* [...], Avignon, F.-S. Offray Imprimeur et Libraire.

Rey/Chantreau = REY, Alain & Sophie CHANTREAU, *Dictionnaire des expressions et locutions*, Paris, Le Robert, 1979 ; 2e éd., 1993 (Les Usuels du Robert).

Réz 1987 = « Le français du Québec à travers la presse écrite », dans H.-J. Niederehe et L. Wolf (dir.), *Français du Canada – Français de France*, Actes du Colloque de Trèves du 26 au 28 septembre 1985, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, pp. 201-275.

Réz 1996 = « L'annuaire téléphonique de Québec : un surprenant gisement lexical », dans Th. Lavoie (dir.), *Français du Canada – Français de France*, Actes du quatrième Colloque international de Chicoutimi, Québec, du 21 au 24 septembre 1994, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, pp. 137-156.

Rob 1985 = *Le Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* de Paul Robert, 2e éd. entièrement revue et enrichie par Alain Rey, Paris, Le Robert, 9 vol.

TLF = *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e^ et du XX^e^ siècle*, sous la dir. de P. Imbs (vol. 1-7), puis de B. Quemada (vol. 8-16), Paris, Gallimard, 1971-1994.

TLFAdd = *Complément au* Trésor de la langue française, ms.

TLFI = *Trésor de la langue française informatisé.*

La dynamique des langues dans la traite des fourrures : 1760-1850

ROBERT VÉZINA

1 — INTRODUCTION

Nous esquisserons le rapport de force entre le français et l'anglais au cours du siècle suivant la Conquête anglaise de 1760, et ce, dans un domaine primordial de l'activité économique de l'époque : la traite des fourrures. À partir de 1760, le rôle des anglophones au sein de ce secteur économique traditionnellement contrôlé par des Canadiens francophones, du moins dans certaines zones de traite, ne cessera de croître. Puisque cette activité commerciale se pratiquait surtout du côté des Grands Lacs et dans les territoires amérindiens de l'ouest du continent, notre étude décrira surtout une situation de contact linguistique s'effectuant hors des limites du Québec actuel. Nous verrons que ce contact a été propice aux influences lexicales réciproques.

1.1 — *Les Anglais dans la traite des fourrures*

Déjà implantés sur le pourtour de la baie d'Hudson et dans plusieurs parties de l'Est américain, les Anglais agrandirent considérablement leur rayon d'action à partir de 1760. Avec l'acquisition de la Nouvelle-France, les Anglais héritèrent des réseaux de traite des Français, qui s'étendaient du Labrador jusqu'à la rivière Saskatchewan, en passant par les Grands Lacs, et qui descendaient jusqu'au golfe du Mexique. Les territoires situés à l'ouest du Mississippi et au sud des Grands Lacs leur échappèrent cependant, car la France les avait secrètement cédés à l'Espagne en 1762 (Litalien 1993 : 197). Les habitants français de ces régions, regroupés autour de quelques bourgades, dont Saint-Louis (fondé en 1764), continueront longtemps à jouer un rôle de premier plan dans le commerce américain des fourrures.

Comme le souligne Lebeau (1992 : 79), « le traité de Paris de 1763 n'arrêta pas la participation des Français à la traite de la fourrure ». Au lendemain de la Conquête, de nombreux Canadiens français (souvent appelés simplement *Canadians* ou *French* par les anglophones pendant la période historique qui nous intéresse)

s'engagèrent auprès de marchands pour aller continuer la traite dans les différents postes établis dans les Pays-d'en-Haut[1]. Par exemple, en 1761, il en partit plus de 200 de la région de Montréal (Brown 1980 : 35). À la fin du XVIII[e] siècle, les marchands britanniques employaient au-dessus de 450 *voyageurs* (engagés affectés au transport des marchandises et des pelleteries), tandis qu'il ne restait qu'une douzaine de marchands portant des noms français, n'engageant plus qu'un total de 76 hommes (*ibid.*).

Bien que le capital de la traite des fourrures soit passé peu à peu aux mains d'anglophones, le gros du personnel est demeuré francophone. En fait, en moins de quinze ans, les marchands anglais et écossais ont développé une organisation de la traite similaire à celle que les Français avaient mise en place avant la Conquête (Innis 1970 : 176). Les marchands basés à Montréal, capitale canadienne du commerce des fourrures, employaient une majorité de *voyageurs* de langue française qu'ils envoyaient ravitailler des postes de traite essaimés dans l'Ouest et le Nord-Ouest canadien et américain (jusqu'à ce que la traite sur le territoire des États-Unis soit interdite aux compagnies ou marchands non américains, en 1816). Ces *voyageurs* en revenaient dans des convois de canots chargés de pelleteries. Cette façon de fonctionner était celle, notamment, de la Compagnie du Nord-Ouest (CNO), puissante association de petites sociétés fondée en 1779 (remaniée à quelques reprises par la suite), qui absorbera la plupart de ses concurrents canadiens (Francis et Morantz 1984 : 154). L'expérience acquise par les Canadiens français dans le commerce des pelleteries en territoire amérindien, leur connaissance des langues autochtones, leur habileté à manier les canots d'écorce et leur adaptation à la vie sauvage les rendit indispensables.

2 — L'INFLUENCE RÉCIPROQUE DE L'ANGLAIS ET DU FRANÇAIS DANS LE MONDE DU TRAVAIL

2.1 — *L'industrie forestière*

Une des conséquences de la présence grandissante de l'anglais au Québec, notamment dans le monde du travail, a été l'anglicisation du vocabulaire technique. Auger (1973) a montré que la langue des travailleurs forestiers a intégré de nombreux anglicismes, l'anglais étant le plus souvent la langue de l'employeur et de l'ensemble de l'industrie (fournisseurs, clients).

1. Cette appellation historique sert à désigner la région des Grands Lacs, située en amont du fleuve Saint-Laurent.

2.2 — *La traite des fourrures et l'expertise des francophones*

Dans le contexte de la traite des fourrures, l'influence linguistique s'est exercée surtout dans le sens inverse. L'influence du français sur l'anglais a été possible à cause de la bilinguisation d'un groupe d'anglophones dans un contexte social où la langue française jouissait d'un certain statut de préséance. Cette préséance s'explique en raison :

- de l'adaptation du français au monde de la traite en territoire autochtone ;
- de la compétence reconnue aux francophones en ce qui concerne la navigation intérieure, les relations avec les autochtones, l'univers physique dans les Pays-d'en-Haut et les différentes opérations de traite (les mots français décrivant les différents aspects de ces réalités acquièrent ainsi un prestige (connotation) qui facilite leur adoption en anglais) ;
- du fait que plusieurs anglophones, certains arrivant directement d'Europe, ont été initiés aux techniques de la traite des fourrures par des francophones, donc par l'entremise de la langue française.

L'importance de l'expertise des Canadiens pour les Anglais a été soulignée par maints historiens, dont Innis (1970 : 167). Dans le contexte de la traite, le poids du bilinguisme semble avoir été assumé surtout par les anglophones, et ce, pour deux raisons :

- la prépondérance des francophones dans les différents postes de traite et au sein des équipages des convois de transport ;
- la bilinguisation plus tardive des francophones.

2.2.1 — La prépondérance des francophones

La supériorité numérique des francophones au sein de la main-d'œuvre est assez remarquable et se vérifie jusqu'à la première moitié du XIX^{e} siècle, excepté en ce qui concerne la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH), qui ne commença à employer des Canadiens français et des Métis[2] francophones de façon significative que quelques années avant la fusion avec la CNO, en 1821 (Brouillette 1979 : 79-83). Par exemple, pour la période 1795-1822, White (1977 : 30-57) a compilé les noms de tous ceux qui ont travaillé à la traite dans la seule région du Haut Mississippi et du Fond du Lac (territoire englobant le Minnesota, ainsi qu'une partie des États du Michigan et du Wisconsin actuels). Sur un total de 676 noms, environ 85 % sont français (selon notre estimation). Pour sa part, Thorne (1996 : 2) estime que les Créoles (francophones de l'ancienne Louisiane), les Canadiens français et leurs enfants métis ont représenté entre 60 % et 80 % de la main-d'œuvre du commerce des fourrures dans tout l'Ouest américain.

2. Au Canada, le nom de *Métis* désigne un individu issu du croisement d'un homme d'ascendance européenne (surtout française) avec une Amérindienne.

Inférieurs en nombre, les anglophones ne pouvaient « éviter » la compagnie de francophones, et ce, malgré tous les préjugés culturels pouvant diviser les deux groupes. Lors des longs voyages en canot ou pendant les hivernements dans les postes de traite, les anglophones étaient inévitablement soumis à un environnement francophone. Dans plusieurs cas, seules les personnes en position d'autorité[3] n'étaient pas de langue française. À titre indicatif, mentionnons qu'en 1786, sur les quinze hommes engagés par la CNO pour aller hiverner au Grand Lac des Esclaves (Territoires du Nord-Ouest), seul le commis en chef, Cuthbert Grant, était un anglophone (d'après Duckworth 1990 : XXXVII), qui y a écrit un journal et tenu un livre de compte dans lesquels sont attestés plusieurs gallicismes (édité dans *ibid.* : 9-126). Ajoutons également que les expéditions organisées par l'American Fur Company (AFC), société basée à New York, ont toujours compté de nombreux francophones. Par exemple, pour la saison de traite 1819-1820, l'expédition du Fond du Lac (pointe ouest du lac Supérieur), sous la supervision du traiteur William Morrison, comportait deux commis de patronymes non français, mais trois interprètes et cinquante *voyageurs* ayant des noms français (Phillips 1961, vol. II : 367-368).

Les Anglais, Écossais, Irlandais et Américains établis au Canada et œuvrant dans le commerce des fourrures ont généralement occupé les plus hauts rangs de la hiérarchie des différentes sociétés de traite qui ont été créées. Bien que certains aient réussi à devenir des marchands importants, l'immense majorité des Canadiens français ont généralement été confinés aux postes les moins élevés (interprète, guide, *voyageur*) et ne pouvaient guère qu'espérer atteindre le rang de commis (Brown 1980 : 45). La réalité fut un peu différente aux États-Unis, où les francophones (Créoles et Canadiens français) ont réussi à s'imposer à tous les échelons de plusieurs sociétés, dont l'importante AFC (Swagerty 1993 ; cité dans Lecompte 1995 : 11-12).

Il était très avantageux pour les anglophones d'apprendre le français et plusieurs le firent, notamment ceux basés à Montréal (Brown 1980 : 45) ou dans des villes ou des postes appartenant à des firmes montréalaises. Par la voie du mariage, un certain nombre d'entre eux s'allièrent à des familles canadiennes impliquées dans la traite ; c'est le cas de John Askin, Simon McTavish et Roderick McKenzie (*ibid.*). Dans plusieurs cas, il n'était pas seulement avantageux d'apprendre le français, mais la chose était tout à fait nécessaire (surtout pour ceux ayant à travailler sur le terrain) puisque la majorité des employés francophones ignoraient l'anglais. Généralement plus éduqués, les anglophones arrivant des milieux bourgeois du Royaume-Uni et même, parfois, ceux d'origine américaine, avaient déjà suivi des cours de français, langue étrangère importante

3. Notamment le *bourgeois*, c'est-à-dire le marchand indépendant ou l'actionnaire d'une société de traite ayant des hommes à son service, et le *commis*, représentant d'un bourgeois ou d'une société dans un poste de traite et responsable de la tenue des livres.

dans toute l'Europe des XVIII[e] et XIX[e] siècles. Cet apprentissage du français n'était pas forcément suffisant pour rendre l'apprenant fonctionnellement bilingue, mais il lui rendait le français à tout le moins familier et en facilitait la maîtrise subséquente.

Quoi qu'il en soit, il semble que les dirigeants des compagnies de traite aient considéré que la connaissance du français était un critère de qualification pour leurs subalternes ayant à communiquer avec les *voyageurs*. Le cas de Daniel Sutherland est exemplaire. Arrivé au Canada avant 1778, probablement d'Écosse, il pratiqua la traite dans la région du Témiscamingue pour finalement devenir *bourgeois* de la CNO en 1790 ; en 1798, il joignit la Nouvelle Compagnie du Nord-Ouest (souvent appelée *X.Y. Company*) (renseignements tirés de Wallace 1934 : 501). Installé à Montréal, il tint un livre de correspondance qui fait foi de sa capacité d'écrire en français, langue dont il use dans ses lettres destinées à des Canadiens français. L'acquisition de cette habileté, sans doute partiellement acquise en Europe, a probablement été complétée au Canada par suite de la fréquentation assidue de francophones. Le 14 novembre 1803, il écrit (bien que ce ne soit pas clairement indiqué, il semble que ce soit à un dénommé Saint-Valier Mailloux) :

> « Le jeune Monsieur qui etoit pour aller chez Faniant[,] M[r] Ogilvy voudroit [le] placer chez un marchand de campagne pour apprendre le commerce en meme tems que la langue francoise, et pour cela faire veut l'envoyer chez M[r] La croix a Vaudreuil. » (ASQ, Letter Book X.Y., cote 0526).

Ce passage montre qu'une compagnie de traite était prête à soutenir certaines de ses recrues potentielles dans leur apprentissage du français.

Dans certains cas, l'ignorance du français pouvait nuire à la carrière d'un employé. Même à la CBH, la maîtrise du français était importante pour ceux qui étaient en position d'autorité (v. la note 3) dans les endroits où les francophones étaient nombreux. Ainsi, un Écossais, George Traill Allen, s'engagea à titre de commis en 1830 pour la CBH, après s'être fait aviser par le secrétaire de la compagnie que les compétences recherchées étaient :

> « [...] a sound plain education, and to be well versed in accompts added to which a knowledge of the French language and being able to take surveys of the Country will be found very beneficial. » (cité dans Williams 1975 : 200, note 5).

Dans le *Character Book* de George Simpson (l'un des gouverneurs de la CBH), où il livre ses impressions sur la valeur de plusieurs employés des échelons supérieurs, on trouve un commentaire significatif sur William Todd :

> « [...] Considered skilful in his profession and a tolerable Indian Trader, but no regular in business, nor is he an active bustling man, and his ignorance of the French and Indian Languages disqualify him for many situations in the Service [...]. » (tiré de Williams 1975 : 199-200).

2.2.2 — La bilinguisation plus tardive des francophones

Au Canada

Bien entendu, un certain nombre de francophones ont appris l'anglais ; on peut même supposer que ce nombre s'est accru avec les années. Quelques Canadiens ont tenu leurs journaux de voyage en anglais (Charles Chaboillez, François-Antoine Larocque) et plusieurs ont laissé une correspondance révélant leur maîtrise (qui pouvait être relative) de l'anglais (Gabriel Franchère, Solomon Juneau, Joseph Rolette, etc.). Ces hommes remplissaient tous des fonctions importantes et pouvaient espérer de l'avancement au sein des compagnies de traite qui les employaient. Chaboillez devint l'un des *bourgeois* de la CNO en 1799 (Brouillette 1979 : 76), Franchère aboutit à New York, au siège social de l'American Fur Company (Russell 1995 : 142), et Larocque fut l'un des fondateurs de la Banque de Montréal (Wood et Thiessen 1985 : 130).

Par contre, le gros de la main-d'œuvre canadienne francophone, surtout des *voyageurs* en provenance des campagnes de la moitié ouest du Québec – avec les années, leurs descendants métis occuperont une place de plus en plus importante –, est demeuré relativement imperméable à l'anglais. L'ignorance de cette langue de la part des *voyageurs* s'explique par leur origine rurale, les vieilles seigneuries étant demeurées longtemps essentiellement francophones. On peut invoquer aussi l'absence quasi totale de support institutionnel qui aurait pu faciliter l'apprentissage de l'anglais : l'immense majorité des *voyageurs* n'avaient aucunement fréquenté l'école. Ainsi, dans la seconde moitié du XVIII^{e} siècle, moins de 10 % des paysans canadiens pouvaient signer leur acte de mariage (Dickinson et Young 1992 : 109). De même, la grande majorité des contrats d'engagement des employés du commerce des fourrures ne sont pas signés par le contractant, mais plutôt marqués d'une croix. Il est aussi probable que, confortés par leur nombre et par la longue tradition de la traite en langue française, les francophones auraient maintenu une certaine résistance face à l'apprentissage de l'anglais. Même leurs enfants métis semblent avoir mis du temps à l'apprendre. En fait, jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle, le seul lieu de colonisation d'importance dans tout l'Ouest canadien était celui de la Rivière Rouge (commencé en 1812). Plusieurs engagés et Métis avaient plus de rapports avec les Amérindiens qu'avec des anglophones ; d'ailleurs, un bon nombre de Canadiens et pratiquement tous les Métis connaissaient une langue amérindienne, parfois plusieurs.

Ce dernier aspect est important : pendant les premières décennies du Régime britannique et même au-delà, bon nombre d'interprètes de langues amérindiennes étaient francophones et plusieurs ne pouvaient traduire qu'en français. Par exemple, en 1806, 35 des 42 interprètes engagés par la CNO portent des noms français (d'après les données de Wallace 1934 : 219-221). La communication avec les autochtones étant essentielle – les transactions avec ceux-ci se déroulant essentiellement dans leur langue –, la capacité à communiquer avec

les interprètes français a sûrement constitué un fort incitatif à l'apprentissage de la langue de ces derniers.

Aux États-Unis

Longtemps « protégés » sous le régime espagnol, lequel leur a permis de continuer à vivre en français et d'accueillir des immigrants français et canadiens-français (dont quelques-uns sont devenus d'importants marchands, v. Foley et Rice 1983 : 15), les Créoles ont été davantage exposés à l'anglais à partir de l'achat de la Louisiane par les États-Unis, en 1803, et de l'arrivée massive de colons américains.

Bien que le français se soit longtemps perpétué au Missouri, l'anglais s'est imposé assez tôt dans les grands bourgs, comme Saint-Louis. Le duc de Württemberg, de passage au Missouri au début des années 1820 – alors que les Américains sont déjà largement majoritaires dans toute l'ancienne Haute-Louisiane –, remarqua que la plupart des Créoles de toutes les classes de la société avaient déjà acquis une certaine connaissance de l'anglais, particulièrement ceux qui travaillaient comme bateliers (Lottinville 1973 : 197-198). Cette observation était sans doute vraie surtout pour les bateliers travaillant sur le Mississippi, par exemple ceux faisant la liaison Nouvelle-Orléans – Saint-Louis. Ceux qui travaillaient pour les compagnies de traite et qui parcouraient surtout le Missouri, et qui pouvaient aller aussi loin que la rivière aux Roches-Jaunes (Yellowstone River, Montana actuel), l'Arkansas ou la rivière Plate (Platte River), ont probablement été dans la même situation que les engagés canadiens, qui ont toujours continué à travailler aux États-Unis pour le compte de sociétés américaines. Majoritaires dans leurs embarcations et dans les postes de traite, fidèles à une certaine tradition, loin des grands centres de colonisation, ils ont maintenu l'usage du français (français qui présentait des différences assez mineures par rapport à celui de leurs confrères canadiens). D'ailleurs, une décennie après la visite de Württemberg, un autre Allemand, le prince Maximilien de Wied-Neuwied, qui visita l'Ouest américain de 1832 à 1834, fit l'observation suivante :

> « Quoique la langue anglaise soit celle de toutes les contrées de l'Ouest, et qu'elle tende à y devenir de plus en plus générale, il est pourtant indispensable aux directeurs et aux employés de la Compagnie des pelleteries de comprendre le français attendu que presque tous les subordonnés le parlent et que toutes les rivières et tous les environs du Missouri et des Prairies occidentales portent des noms français. » (cité dans Tassé 1878, t. 2 : 120).

À la même époque, George Catlin, de passage au Fort Union (poste de l'AFC situé sur le territoire actuel du Dakota du Nord) nota que presque tous les employés étaient « français » (cité dans Lecompte 1995 : 11).

3 — L'INFLUENCE DU FRANÇAIS SUR L'ANGLAIS

3.1 — *Les traces du bilinguisme des anglophones*

Le bilinguisme des anglophones, de degré variable selon les individus, a ouvert la porte à l'introduction de nouveaux gallicismes dans la langue des traiteurs. Outre les témoignages d'époque, les productions écrites constituent de bons indicateurs du bilinguisme des anglophones. Ce bilinguisme se manifeste notamment de deux façons :

a) par des textes écrits totalement ou partiellement en français ;

b) par des textes anglais dans lesquels on retrouve du discours rapporté en français.

Exemples :

a) L'un des cas les plus représentatifs d'anglophones bilingues ayant laissé des écrits en français est celui de John Askin, originaire d'Irlande, venu en Amérique en 1758 et installé à Michillimakinac en 1765. Actif dans la traite des fourrures, il épousa en 1772 la sœur de Jean-Baptiste Barthe, traiteur important de la région du Sault-Sainte-Marie (Quaife 1928, t. I : 5, 6 et 13). Ses relations avec Barthe ainsi qu'avec d'autres traiteurs de la région de Détroit l'ont conduit à se servir de la langue française, dont il avait vraisemblablement acquis les bases dans son pays natal. Quoiqu'il en soit, ses écrits trahissent une influence du parler local sur sa façon de parler français et attestent des termes spécialisés usités par les traiteurs francophones. Plusieurs de ces termes finiront par pénétrer l'anglais des traiteurs anglophones.

Les extraits sont tirés de Quaife (1928, vol. I)[4].

À Jean-Baptiste Barthe, le 18 mai 1778 :

« j'ai jugé a propos de donner a M^{c}donneld Et sauvage un demiard de Rom tous tout Les jours pendant Le tems quil voyage [...] » (pp. 88-89) ;

« je ne crois pas que Le may que Mons^{r} Cadotte a planté Regarde personne de Bord que [= d'abord que 'pourvu que'] vous ne vous servés pas pour des pavillions [...] » (p. 89).

Au même, le 29 mai 1778 :

« Si vous lui [Charlis] avance quelquecho [*sic*], vous me le marquerez, je dois la payer vingt et une ponts [= pounds], une Chemise, un pair de mitas et un brayait pour ses gages [...] » (p. 102).

Dans la catégorie des textes partiellement de langue française, on peut inclure ceux, moins nombreux, où est présent le phénomène d'alternance de codes. Voici, par exemple, un extrait du livre de compte de John Sayer & Company,

4. On trouvera, sous 3.2, la définition des mots dont le sens pourrait n'être pas évident.

tenu par Anthony Shepherd (selon White 1977 : 26) ; Sayer était associé à la CNO et s'occupait de la région du Fond du Lac (Minnesota) :

> « Returns made by Gauthier 21 May 1796[:]
>
> 94 red hair Deer skins[;] [...] 27 Racoons[;] 507 Muskrats[;] 7 Loup cerviers[;] 1p[ai]r penture[;] 1 Tranche[;] 1 Barril de Graisse[;] 3 fusil commune[;] 51 strings wampum[;] 3 braceletts a Bras[;] 4 Rouex doreilles[;] [...]. » (ANC, MG 20, F 4, vol. 1, p. 58).
>
> N.B. Les mots français non soulignés sont probablement des gallicismes déjà intégrés.

b) Les écrits comportant du discours rapporté en français sont relativement nombreux ; les plus significatifs sont ceux qui ont été écrits spontanément, sans travail d'édition ultérieur, lequel ouvre facilement la porte à des interventions de l'extérieur. Les extraits qui suivent proviennent de la *Chouteau Collection*, Missouri Historical Society.

Lettre écrite du Fort Tecumseh (Dakota du Sud) par William Laidlaw à Kenneth McKenzie, le 27 novembre 1831 :

> « I understand that Old Cabanné and Picotte are quite against Steam boating ; they say it is all a 'deponce pour arien' [≈ dépense pour rien]. »

Lettre écrite du Fort Clark (Dakota du Nord) par Francis Chardon à Pierre Didier Papin, le 27 juillet 1836 :

> « [...] [Garreau] he is engaged as clerk and enterpreter and considers it as an honour to eat at the table – or as they say – manger à table. »

3.2 — *Les gallicismes*

Le bilinguisme des marchands de fourrures a conduit à l'adoption de nombreux gallicismes, la plupart se rapportant de près ou de loin à l'univers de la traite. On retrouve des emprunts lexématiques et sémantiques ainsi que des calques. Cette question fait l'objet de notre étude de doctorat ; nous nous contentons de reprendre ici quelques emprunts attestés dans les extraits ci-dessus ou ailleurs dans notre propre texte (ceux provenant des extraits en langue française sont, évidemment, attestés dans des écrits de langue anglaise) :

bourgeois, *bracelet à bras* « brassard métallique servant de bijou aux Amérindiens », *brayet* (variante *brayait*) « sorte de culotte ou de pagne », *butin* « bagage, marchandise », *clerk* (?) « agent subalterne d'une compagnie de traite, souvent en charge d'un poste de traite » (sens peut-être attribuable à l'influence de *commis*), *engagé*, *loup-cervier* « lynx », *mai* (variante *may*) « mât planté en vue d'honorer quelqu'un ou pour servir de point de repère », *mitasse* « guêtre en peau ou en drap », *Montreal canoe* (?) « grand canot de charge utilisé sur le fleuve et les Grands Lacs » (calque possible de *canot de Montréal*),

roues d'oreilles « sorte de pendants d'oreilles de forme ronde », *tranche* « instrument tranchant servant à pratiquer des ouvertures dans la glace ».

De plus, rappelons que l'influence des voyageurs et traiteurs francophones s'est fait sentir de façon remarquable sur la toponymie de l'ensemble du territoire qu'ils ont couvert.

3.3 — *L'influence inverse : les anglicismes*

Tout ce qui précède s'applique également aux francophones qui ont appris l'anglais : production écrite en langue anglaise, alternance de codes et anglicismes. Il semble cependant que les anglicismes désignant des réalités se rapportant à l'univers de la traite ne soient pas très nombreux, notamment *buffalo*, qui est adopté par certains au XIX^e^ siècle, et peut-être l'amérindianisme *pemmican*, qui semble avoir transité par les Anglais de la baie d'Hudson ; pour le reste, l'anglicisation des marchands de fourrures francophones et de leurs engagés s'apparente à celle de l'ensemble des francophones d'Amérique. Nous nous contenterons de donner un extrait d'une lettre de Pierre Ménard à son fils, écrite de Kaskaskia (Illinois) le 29 avril 1828. D'origine canadienne et longtemps actif dans la traite des fourrures, Ménard est devenu le premier lieutenant-gouverneur de l'Illinois en 1818 :

> « Il an est de meme avec les raccoon pour [bien ?] faire il faudra[it] que les plus beau raccoon de se pais la ne coute que 20 c[ents] car il paroit qu'il ne se vende pas comme le muskrat. » (ISHL, Pierre Menard Papers).

N.B. Ces deux emprunts ne paraissent pas représentatifs de l'usage général.

4 — Le français, langue légitime de la traite des fourrures

Nute (1931 : 5) affirme : « French remainded the 'official' language as long as the fur trade flourished. » Cette assertion est, à notre avis, un peu trop catégorique. Le commerce des fourrures étant bel et bien du commerce, on se doit d'admettre que l'anglais en était véritablement la langue « officielle ». L'administration des plus importantes compagnies de traite, la CBH, la CNO et l'AFC, se faisait en anglais et les dirigeants, le plus souvent des anglophones, menaient leurs affaires uniquement ou essentiellement en anglais. Même les francophones, notamment ceux vivant aux États-Unis, ont commencé à s'écrire en anglais assez tôt (de façon significative, vers la fin des années 1820). Par contre, sur le terrain, sur les cours d'eau, dans les postes de traite, le français était bien implanté et senti comme légitime. Entre francophones, son usage allait de soi. Dans leurs communications avec les anglophones, il semble que, jusqu'à la première moitié du XIX^e^ siècle, plusieurs ne se gênaient pas pour y avoir recours. Avec comme appui le statut encore enviable du français comme langue interna-

tionale (pendant l'époque qui nous intéresse) et l'attitude francophile de certains anglophones, la plupart des francophones n'ont sans doute pas senti l'urgence de communiquer en anglais avec leurs homologues de langue anglaise. Les commis maîtrisant peu ou pas l'anglais se permettaient de tenir en français le journal du poste (servant à consigner les événements notables de chaque journée). Même à la très britannique CBH, cette pratique a été tolérée à l'occasion.

Dans une lettre datée du 26 février 1836 adressée à Ramsey Crooks, président de l'AFC, écrite par Charles A. Cottrell, recruteur d'engagés au Bas-Canada, dans la région de Nicolet, on trouve un passage révélateur :

> « [...] have got the agreement printed with some alterations which make it still stronger, I have thought it best to get them printed all in French as the men will be better pleased [...]. » (New York Historical Society, American Fur Company papers, lettre 1317).

Donc, à cette époque encore, une compagnie américaine n'hésitait pas à recourir au français pour se gagner les bonnes grâces de ses engagés francophones. D'ailleurs, il arrivait que des Américains anglophones dussent se contenter de signer un contrat d'engagement rédigé en français, soit sous forme de formulaire imprimé, soit écrit à la main.

5 — Conclusion

À partir de 1839, Solomon Juneau, traiteur important de la AFC considéré comme le fondateur de Milwaukee (Wisconsin), cesse d'écrire en français au président de la compagnie à New York (voir « Calendar of the American Fur Company's Papers »). Quelques années plus tard, Pierre Chouteau Jr., petit-fils du fondateur de Saint-Louis, riche marchand accompli et francophile, cesse lui aussi d'écrire ses lettres et ses rapports d'activités en français à ce même président et associé de New York. C'est la fin d'une époque. Peu à peu, les Canadiens français se tournent vers d'autres emplois. Sur le terrain, l'usage du français s'est néanmoins conservé un peu plus longtemps. Dans le Nord-Ouest canadien, les Métis continueront de faire vivre le français des traiteurs au moins jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle, comme en témoignent les écrits des missionnaires, comme Émile Petitot.

La traite des fourrures et son corollaire, l'exploration du continent, constituent les domaines d'activité par excellence où le français a pu exercer une grande influence lexicale sur l'anglais nord-américain. Les gallicismes ont été pour la plupart adoptés entre 1760 et 1830 (cette date limite étant toute relative), soit la période pendant laquelle le poids du bilinguisme était surtout supporté par les anglophones ; bien entendu, ces gallicismes se sont transmis dans l'usage des hommes du milieu de la traite unilingues anglais et quelques-uns ont même, par la suite, pénétré la langue générale (*cache*, *portage*, *prairie*, etc.)

et celle des historiens. Il est intéressant de noter que c'est à travers le parler de ceux vivant loin des principaux foyers de peuplement francophone, ceux qui ont consacré une partie ou la totalité de leur existence à manœuvrer des canots d'écorce ou des barges et à travailler dans des postes de traite dispersés du Nord au Sud dans tout le centre et l'ouest du continent, que le français nord-américain a laissé une de ses empreintes les plus indélébiles sur la langue dominante du Nouveau Monde septentrional.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANC : Archives nationales du Canada.

ASQ : Archives du Séminaire de Québec.

AUGER, Pierre, 1973, *Le vocabulaire forestier au Québec*, thèse de doctorat, Université des Sciences humaines de Strasbourg, 2 vol.

BROUILLETTE, Benoît, 1979, *La pénétration du continent américain par les Canadiens français : 1763-1846*, Montréal, Fides [1ère édition : 1939].

BROWN, Jennifer S.H., 1980, *Strangers in Blood*, Vancouver – London, University of British Columbia Press.

« Calendar of the American Fur Company's Papers, Part I : 1831-1840 », 1945, dans *Annual Report of the American Historical Association for the Year 1944*, Washington, vol. 2, pp. 1-982.

DICKINSON, John A. & Brian YOUNG, 1992, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Sillery, Septentrion.

DUCKWORTH, Harry W. (éd.), 1990, *The English River Book : A North West Company Journal and Account Book of 1786*, Montréal et Kingston – London – Buffalo, McGill – Queen's University Press.

FOLEY, William E. & C. David RICE, 1983, *The First Chouteaus : River Barons of Early St. Louis*, Urbana – Chicago, University of Illinois Press.

FRANCIS, Daniel & Toby MORANTZ, 1984, *La traite des fourrures dans l'est de la baie James : 1600-1870*, Sillery, Presses de l'Université du Québec.

INNIS, Harold A., 1970, *The Fur Trade in Canada*, Toronto – Buffalo, University of Toronto Press.

ISHL : Illinois State Historical Library.

LEBEAU, B. Pierre, 1992, « Les Français, la traite de la fourrure et les États-Unis : état actuel de la recherche », dans *La traite de la fourrure : Les Français et la découverte de l'Amérique du Nord*, La Rochelle, Édition de l'Albaron, Musée du Nouveau Monde, pp. 78-85.

LECOMPTE, Janet, 1995, « Voyageurs and Other Frenchmen in the American Fur Trade », dans Leroy R. Hafen (dir.), *French Fur Traders and Voyageurs in the American West*, Spokane (Washington), The Arthur H. Clark Company, pp. 9-26.

LITALIEN, Raymonde, 1993, *Les explorateurs de l'Amérique du Nord: 1492-1795*, Sillery, Septentrion.

LOTTINVILLE, Savoie (éd.), 1973, *Paul Wilhelm, Duke of Württemberg: Travels in North America, 1822-1824*, traduit par W. Robert Nitske, Norman, University of Oklahoma Press.

NUTE, Grace L., 1931, *The Voyageur*, New York – London, D. Appleton and Company.

PHILLIPS, Paul C., 1961, *The Fur Trade*, Norman, University of Oklahoma Press, 2 vol.

QUAIFE, Milo M. (éd.), 1928, *The John Askin Papers*, Detroit, Detroit Library Commission, 2 vol.

RUSSELL, Carl P., 1995, « Gabriel Franchère », dans Leroy R. Hafen (dir.), *French Fur Traders and Voyageurs in the American West*, Spokane (Washington), The Arthur H. Clark Company, pp. 138-143.

SWAGERTY, William R., 1993, « A view from the Bottom Up: The Work Force of the American Fur Company on the Upper Missouri in the 1830s », dans *Montana: the Magazine of Western History*, vol. 43, n° 1.

TASSÉ, Joseph, 1878, *Les Canadiens de l'Ouest*, Montréal, Cie d'Imprimerie Canadienne, 2 vol.

THORNE, Tanis C., 1996, *The Many Hands of My Relations: French and Indians on the Lower Missouri*, Columbia – London, University of Missouri Press.

WALLACE, W. Stewart (éd.), 1934, *Documents Relating to the North West Company*, Toronto, The Champlain Society.

WHITE, Bruce M., 1977, *The Fur Trade in Minnesota: An introductory Guide to Manuscript Sources*, St. Paul, Minnesota Historical Society Press.

WILLIAMS, Glyndwr (éd.), 1975, *Hudson's Bay Miscellany: 1670- 1870*, Winnipeg, Hudson's Bay Record Society.

WOOD, W. Raymond & Thomas D. THIESSEN, 1985, *Early Fur Trade on the Northern Plains: Canadian Traders Among the Mandan and Hidatsa Indians, 1738-1818*, Norman, University of Oklahoma Press.

DEUXIÈME PARTIE

L'emprunt dans les variétés de français langue seconde

CONFÉRENCE PLÉNIÈRE

Prolégomènes à une théorie de l'emprunt en français langue seconde

JEAN TABI-MANGA

Les présentes Journées scientifiques de notre réseau sont consacrées aux problématiques liées aux contacts de langues et identités culturelles. Cette problématique en lien avec l'exigence identitaire a fait l'objet de nombreuses concertations dans des perspectives diverses: littéraire, sociologique, anthropologique, économique dans un contexte de mondialisation. Aussi loin que porte notre regard, on se convainc de l'idée que jamais l'exigence identitaire n'a été aussi affirmée au sein des nations et dans le monde.

Deux pôles décisifs semblent aujourd'hui structurer notre univers de croyance: le mondial et le national, siège des identités culturelles qui sont menacées alors même qu'elles doivent manifester la pluralité du monde.

L'objet de ces problématiques est vaste. C'est pourquoi nos Journées se réfèrent directement aux perspectives lexicographiques épousant par le fait même la configuration de nos préoccupations essentielles. Les thématiques concernent donc l'emprunt à travers les différents usages du français. Dans cette perspective, cette conférence est appelée à introduire les débats sur la question de l'emprunt dans les variétés de français langue seconde.

J'ai choisi de lui donner le titre suivant: *Prolégomènes à une théorie de l'emprunt en français langue seconde.* Ce titre, outre le fait qu'il éclaire l'orientation de notre réflexion, fait apparaître un certain nombre de questions fondamentales et préliminaires au développement de l'épistémologie de notre objet de recherche.

La problématique de l'emprunt dans la description des variétés de français langue seconde suscite des jugements contrastés. Pour la plupart des chercheurs, l'emprunt, processus lexicogénétique, enrichit la dynamique du français dans un contexte multilingue, et donc de contacts culturels. La première version de l'IFA, rendue publique en 1983, témoigne du prodigieux enrichissement du français d'Afrique par le procédé de la néologie d'emprunt aux langues africaines.

En revanche, d'autres (Afeli 1990) relativement peu nombreux, mais très critiques, dénoncent la notion même de « français d'Afrique » parce que basiquement fondée sur le phénomène d'emprunt.

Par ailleurs, l'on peut s'interroger sur la pertinence et l'originalité aujourd'hui d'un discours spécialisé sur l'emprunt linguistique spécifiquement relié au français langue seconde. Sur le plan épistémologique, on peut observer qu'un discours méthodologique semble avoir nettement configuré toute politique d'emprunt en lexicographie différentielle. On pourrait légitimement penser que la réflexion sur l'aménagement d'une politique de l'emprunt est résolument épuisée.

En effet, l'IFA, première synthèse régionale des particularités lexicales du français en Afrique, avait, sur ce point, donné le ton. Quatre principaux critères, rappelés par W. Bal, permettaient d'assurer une meilleure identification des particularités lexématiques et plus singulièrement des emprunts :

- fréquence ou nombre des attestations,
- dispersion géographique,
- dispersion dans les différents types de sources,
- dispersion chronologique (persistance suffisante dans le temps).

En outre, sur le plan pratique de la sélection des données de la nomenclature et plus particulièrement des emprunts, la procédure de vérification s'opère en deux temps. Deux « jurys » sont constitués le plus souvent.

- Le premier « jury » rassemble des francophones autochtones appartenant à des catégories socioprofessionnelles différentes et témoignant, en termes de compétence linguistique, de diverses modalités d'appropriation du français.
- Le second « jury », composé essentiellement de francophones non autochtones mais résidant dans le pays depuis quelques années, s'emploie à fixer la limite d'acceptabilité des emprunts et à déterminer le degré de leur intégration dans le vocabulaire usuel disponible.

La théorie et la pratique de l'emprunt linguistique paraissent ainsi établies. Les tables rondes et les Journées scientifiques qui « se succèdent selon un agencement en spirale » (Valdman, 1997) reprennent d'une certaine manière la problématique de l'emprunt. Les récentes Journées scientifiques de Yaoundé, consacrées à l'examen des modalités de constitution et de gestion du corpus lexicographique, ont évoqué et reconnu la centralité de la question de l'emprunt ainsi que le soulignent Claude Frey et Danièle Latin (1997) dans leur introduction aux Actes de ces Journées : « Déterminer ce qui est français, ce qui est emprunt attesté dans une norme endogène, ou ce qui reste un terme étranger, sont des questions théoriques qui se posent dès le stade du corpus ».

Compte tenu de ces avancées méthodologiques importantes, qu'est-ce qui justifie la revisitation de la notion d'emprunt ? On peut avancer trois raisons.

La première est épistémologique. L'examen de la nomenclature IFA fait apparaître qu'en dépit d'un travail intense et rigoureux de coordination à un niveau transnational, toutes les équipes de recherche sont loin d'avoir adopté ce protocole proposé pour une approche formelle de l'emprunt. Le traitement objectif et homogène des données reste relatif. D. Latin le notait déjà en 1980 :

> « [...] pour ce qui touche à la fréquence, à l'appréciation (difficile) des niveaux de langue, à la détermination de la norme de référence et des critères de sélection de la nomenclature, chaque équipe, à défaut d'une formalisation toujours satisfaisante, s'est fixé une méthode empirique adaptée le plus souvent aux conditions particulières de sa recherche. » (W. Bal, citant D. Latin dans Équipe IFA 1988 : XIV).

Ces propos restent actuels et valables pour ce qui concerne les travaux et les productions provisoires des équipes de recherche de la seconde génération IFA. C'est pourquoi, en introduction aux Actes des Journées de Yaoundé, Claude Frey et Danièle Latin (1997 : 7), comme en écho, reconnaîtront que les questions théoriques relatives à la détermination de l'emprunt attesté dans une norme endogène « trouveront une réponse après coup... ». Au regard de ce qui précède, le problème de l'emprunt reste substantiellement entier.

La seconde raison est liée à l'instrumentalisation didactique de la recherche lexicographique en rapport avec le concept de français langue seconde. Comment donner sens à ce concept tout en faisant converger norme scolaire et norme locale, ou endogène, dont les contenus comportent nécessairement des emprunts ? La perspective didactique comme prolongement de nos inventaires pré-dictionnairiques se dessine nettement. Un nombre important de communications de ce thème II sont consacrées à la réflexion sur la didactique de la norme endogène à partir d'un point de vue lexical. Un chantier nouveau s'ouvre à l'intérieur de notre réseau et il exige une théorisation de l'emprunt à finalité didactique.

La troisième raison concerne l'instrumentalisation de cette recherche lexicographique sous le mode dictionnairique. « [L]e projet IFA 2 », poursuivent Frey et Latin, « parti de l'idée d'un inventaire », « évolue vers celle d'un dictionnaire de la langue française en francophonie. » Dès lors, se pose la question, sur le plan épistémologique, de l'acceptabilité et de l'intégration des mots africains dans une nomenclature francophone.

Au total, il y a effectivement lieu de problématiser, au cours des présentes instances, notre démarche vis-à-vis du phénomène de l'emprunt par une théorisation un peu plus poussée afin de réduire la part trop grande prise par l'empirisme. Cette exigence théorique, c'est-à-dire, d'un voir supérieur qui est

comprendre, comme disent les guillaumiens, doit se fonder sur une observation fine des données.

C'est pourquoi, en concevabilité, la description phénoménologique de l'emprunt constituera notre première tâche avant d'en proposer les jalons théoriques en prenant en compte l'évolution inéluctable, en francophonie du Sud, de la norme locale en contexte d'enseignement et/ou d'apprentissage du français langue seconde.

1 — Phénoménologie de l'emprunt en FLS

Les linguistes définissent généralement l'emprunt comme un élément ou un mot pris à une autre langue. Cette définition, qui n'est sans doute pas originale, permet néanmoins de situer l'emprunt au carrefour des langues et des cultures. C'est par ce phénomène de contact et de compénétration que ces dernières évoluent, se transforment et s'enrichissent substantiellement.

La complexité et la fréquence des contacts militaires, la diversité des échanges économiques, politiques et culturels en terre africaine ont rendu nécessaire un dialogue incessamment renouvelé entre le français et les langues d'Afrique. Les langues africaines intègrent dans leur nomenclature le vocabulaire français de la modernité politique et technologique ; tandis que le français en situation de langue seconde accueille des mots africains dénotant des *realia* locales inconnues en France. C'est ce que, sans entrer dans le détail de la discussion théorique, C. Poirier (1995 : 29) nomme statalismes. Ces statalismes sont relatifs à la faune, à la flore, à l'alimentation, à l'environnement, à la religion, à l'habitat, à l'économie traditionnelle, à l'administration, à la vie politique et pour tout dire à la culture.

L'examen des nomenclatures et inventaires actuellement disponibles témoigne de ce que les variétés du français empruntent non seulement aux langues africaines, mais encore aux langues étrangères et autres variétés régionales du français, tel que le français de Belgique pour ce qui est du Burundi, du Rwanda et du Congo Démocratique.

Quelques exemples pour illustrer notre propos.

1.1 — *Emprunts du français aux langues africaines*

Les variétés du français langue seconde empruntent principalement aux langues véhiculaires et transnationales pour dénoter des réalités diverses relatives aux domaines suivants.

a) L'alimentation

À ce propos, le français emprunte à la langue éwé du Togo des mots courants tels que *abolo*, *akassa*, tandis que le wolof fournira le *tiébou diène* et la langue douala proposera le *ndolé*.

b) La faune et la flore

On note que le français de l'Afrique de l'Ouest a adopté le mot dioula *magnan* pour désigner une variété de fourmis noires tandis que le mot *songo*, de la langue sango de Centrafrique, a finalement évolué en *sissongo* après transformation pour dénoter des graminées de grande taille utilisées pour la fabrication des toitures ou des clôtures.

c) La religion

Le domaine de la religion, de la divination, des sociétés secrètes initiatiques et de la magie enrichit le français de mots nouveaux. Le terme *afa* ou *afan* de langue éwé désigne en français d'Afrique non seulement l'oracle, mais encore la divinité qui donne des réponses aux fidèles qui la consultent, tandis que le mot *adifossi* dénote les jeunes filles qui se font initier au culte d'Adifo (déesse de la virginité et de l'enfantement). Le mot ewondo *ngang* signifie fétiche ou amulette et, comme en écho, le lingala du Congo Kinshasa propose *nganga* pour féticheur.

d) La musique et la danse

La lecture de certains inventaires nationaux fait apparaître que les langues africaines fournissent aux variétés locales de français un nombre considérable de mots pour désigner par exemple les instruments de musique. C'est le cas des mots tels que *jembé*, de la langue bambara, pour signifier un instrument à percussion en bois, *sanze* de la langue sango signalé par A. Queffélec, *balafon* et *kora* venant de la langue mandingue.

e) Marché et commerce

Beaucoup de mots empruntés aux langues mandé, bambara et wolof, à titre d'exemples, désignent des réalités spécifiques du marché et des échanges africains. C'est le cas de *adonkaflè* (langue mandé), de *yougou-yougou* (bambara) pour dénoter des boutiques de vêtements d'occasion tandis que *bana bana* (wolof) signifie des marchands ambulants.

Des éléments phatiques, tels que des interjections, figurent également au nombre des emprunts. La langue baoulé a fourni le mot *yako* pour exprimer une tristesse que l'on ressent fortement tout en montrant que l'on compatit à la douleur de l'autre et la langue éwé a donné au français du Togo des interjections tels que *agoo* pour marquer un cri d'avertissement et *mawu* pour rendre l'exclamation « Bon Dieu ! ».

1.2 — *Emprunts aux langues étrangères*

Les langues étrangères ainsi que des variétés régionales de français parlées en Europe nourrissent également le français de la francophonie du Sud. À cet égard, l'anglais est une des langues qui offrent le plus grand nombre de mots aux différentes variétés locales du français. Signalons les mots les plus courants tels que :

- *yard* pour désigner l'unité de longueur utilisée pour mesurer les tissus ;
- *boy* pour signifier le personnel domestique. Ce mot permet d'autres productions soit par dérivation : *boyesse* « bonne », *boyerie* « ensemble du personnel de maison », soit par composition : *boy-bébé, boy-cuisinier, boy-chauffeur, boy-cale.* Le processus de composition peut impliquer une langue africaine. C'est le cas de la langue bambara dans l'item *boy-musso* pour dénoter une bonne à tout faire.

Par ailleurs, le substantif *week-end* est à la base de la formation par dérivation du verbe intransitif *week-ender* au sens de « prendre du repos durant le week-end » tandis que *goal* produit le nominal *goalier* au sens de « gardien de but ».

Le pidgin n'est pas en reste. Notons le mot composé *mami-wata* utilisé le long de la côte ouest africaine, depuis le Cameroun, pour dénommer une divinité féminine des mers bienfaisante ou maléfique, alors que le nominal *pawar* dénote effectivement des forces maléfiques et que le pidgin du Ghana propose *jagua* au sens d'« élégant ».

Le portugais, en raison des contacts plus anciens avec les peuples d'Afrique, alimente les divers français locaux en termes spécifiques. W. Bal (1979 : 157-158) retient le mot *matabiche* « pourboire », I. Anzorge (1995) rappelle que le substantif *cabécére* dérive du portugais *cabes* et signifie « chef de localité d'embarquement et de débarquement qui percevait des taxes douanières à l'époque coloniale ». L'on signale qu'au Bénin, au Togo et en Côte d'Ivoire, le mot *apatam* provenant du portugais et signifiant « hangar » a produit le verbe *apatamer* utilisé surtout par des Européens pour noter le fait d'aller passer la journée sous l'« apatam ».

Sur le plan religieux, la langue arabe offre au français d'Afrique des termes appropriés pour dénommer des fêtes religieuses. C'est le cas de *Achoura* « nouvel an de l'année musulmane », *Aïd-el-fitr* « fête de fin de ramadan », *Aïd-el-Kébir* « fête du mouton ». Par ailleurs, on enregistre des mots appartenant à ce même champ sémantique tels que *cafre* « païen », *nassara* « personne de race blanche non musulmane », des interjections à fonction phatique comme *inch'Allah, Amdoulillah, Walaï.*

Il est à noter que les variétés de français du Congo Kinshasa, du Burundi et du Rwanda comportent, pour des raisons historiques, des mots et expressions

empruntés au français régional de Belgique. C'est le cas de certains items signalés par Cl. Frey (1996) tels que *humanités* « études secondaires », *entièreté* « totalité », *endéans* pour signifier l'intérieur d'une limite de temps, *réciproquer* « rendre la pareille », *renseigner (un lieu)* « recommander (un lieu) ».

1.3 — *Les calques sémantiques*

L'analyse phénoménologique des différents types d'emprunts dans les variétés des français du Sud de la francophonie fait ressortir un nombre remarquable de calques sémantiques. Ces calques ou particularités phraséologiques représentent la projection en français local de schémas syntactico-sémantiques plus ou moins lexicalisés du substrat linguistique. Sur le plan de la sémantaxe, la réactivation de la substance du contenu africain à travers une forme d'expression française traduit un phénomène proprement culturel. Ce repérage en français des traces des identités culturelles des peuples de la francophonie du Sud assure la jonction féconde entre cultures et lexicographie sous le signe de laquelle sont placées les présentes Journées scientifiques.

Ces calques, fréquents, varient en fonction du substrat ou de l'adstrat. Ainsi, les structures par exemple de la langue ewondo du Cameroun se laissent aisément percevoir à travers les tournures *faire le nnam* « faire du favoritisme tribal », *arrêter (quelqu'un) au pied* « admirer quelqu'un », *avoir quatre yeux* « être sorcier », tandis qu'une des langues tchadiques propose la tournure imagée *se montrer nu* pour signifier « avoir la volonté de se faire remarquer » et que la locution en éwé *penser dans sa tête* se traduit par « réfléchir profondément et en secret ».

1.4 — *L'hybridation*

L'observation, globalement, de la nomenclature des lexiques des variétés régionales du français fait apparaître l'émergence progressive du phénomène linguistique d'hybridation. S. Lafage (1998), qui tente dans la plupart de ses recherches d'élucider ce phénomène, pense qu'il s'agit d'une variété de français utilisée par les jeunes urbanisés.

L'hybridation est d'abord un phénomène morphologique lié au mot avant qu'il ne devienne syntaxique. Un mot est donc hybride lorsque dans sa constitution il est fait d'éléments provenant de langues typologiquement différentes. Ces mots hybrides peuvent s'obtenir soit par composition, soit par dérivation comme l'ont montré S. Lafage (1998) et I. Anzorge (1995) relativement au français de Côte d'Ivoire et du Togo donnant ainsi un plus grand écho aux aperceptions, déjà éclairantes, de J. Kouadio-Nguessan (1990) à propos de son interprétation du nouchi abidjanais.

Par composition, on obtient des items tels que *sauce nyan-nyan*, *igname bètè bètè*, qui conjuguent français et langue baoulé, tandis qu'en camfranglais du Cameroun la forme *avoir/être daye* allie français et anglais, ou tout au moins sa forme pidginisée pour signifier « être mort ».

La dérivation permet d'obtenir des formes intéressantes grâce à un certain nombre d'affixes. Du substantif *tchapalo*, emprunté vraisemblablement à une des langues burkinabé et signifiant « bière à base de mil ou à base de sorgho », on obtient *tchapalottière* signifiant « vendeuse de *tchapalot* » . Le suffixe *-eur* paraît très productif. Du nominal indépendant *djigbo* en langue bété, selon la nomenclature IFA 1, on fait dériver aisément *djigboteur* pour signifier « féticheur » et un verbe *djigboter* ou *djibser* au sens de « recourir à la pratique de la magie ». Toutefois, l'affixe *-eur* est en compétition avec l'anglais *man*. Ainsi, *djigboteur* peut devenir *djiboman*, tout comme, par analogie, le parasite est désigné par le terme *ndjo-man* dans les rues de Douala, au Cameroun.

L'hybridation syntaxique entraîne un certain nombre de modifications structurelles liées à la valence verbale, à l'expression des temps et de l'aspect au point que S. Lafage (1998) pense que le terme *emprunt* semble insuffisant pour qualifier un tel phénomène. Nous sommes en présence de cas limites. Dans quelle mesure le phénomène d'hybridation linguistique appartient-il au paradigme de l'emprunt? I. Anzorge (1995), en écho, souligne fortement que les deux phénomènes linguistiques que sont les calques et les constructions hybrides posent, sous l'angle épistémologique, le problème de délimitation difficile à tracer entre ce qui relève de l'emprunt et ce qui ressortit à l'innovation selon la terminologie de Cl. Poirier (1995).

L'analyse phénoménologique et l'examen typologique des emprunts démontrent que l'identification de l'emprunt au regard de la perspective dictionnairique en francophonie reste un problème entier. Il n'est pas évident que tous les termes que je viens de signaler sont véritablement des emprunts. Le doute peut aller loin et concerner la nature des inventaires lexicographiques en cours. Ces inventaires sont-ils finalement des glossaires des mots provenant des langues africaines et qu'il faut absolument connaître pour lire et interpréter correctement les textes et discours africains? Déjà, en 1981, à la Table ronde de Yaoundé, G. Ndiaye Corréard et J. Schmidt (1983) attiraient l'attention des rédacteurs de l'IFA 1 sur cette difficulté.

Quels sont donc les problèmes posés par l'emprunt linguistique en contexte de français langue seconde?

2 — Les problèmes liés à l'emprunt

L'un des problèmes fondamentaux reliés à l'emprunt est de délimiter formellement la frontière entre l'emprunt véritable et la citation qui reste un xénisme dans la conscience des locuteurs. Cette distinction est importante parce qu'elle devra déterminer à terme la configuration générale d'un dictionnaire des usages du français en francophonie.

De ce point de vue, il ne nous semble pas évident que tous les termes africains figurant dans les inventaires publiés ou en cours et dont la typologie vient d'être esquissée soient considérés comme des emprunts établis. G. Ndiaye Corréard (1983) avait souligné en son temps que, lorsque deux locuteurs wolophones par exemple s'expriment en français, ils peuvent puiser abondamment dans le stock lexical du wolof commun sans rompre l'intercompréhension. Par conséquent, on peut raisonnablement penser que la fréquence dans les discours français oraux ou écrits ne constitue pas un critère suffisant pour déterminer avec clarté l'emprunt par rapport à la citation ou au xénisme.

Le recours à la citation des termes africains dans les énoncés français est fréquent dans les corpus écrits. Les journalistes, historiens, poètes, dramaturges et romanciers qui le font créent dans leur texte un effet de rupture dans le rythme de la phrase. Les œuvres de Tierno Monenembo, M. Lopès, Sony Labou Tansi, pour ne citer que ceux-ci, témoignent fortement de cet insolite dans la forme de leur écriture.

Cependant, G. Ngal (1994) semble percevoir dans ce phénomène, linguistique par nature et littéraire par ses effets, une intention idéologique par-delà la recherche d'une esthétique littéraire spécifique. Le but poursuivi par ces auteurs, selon G. Ngal, « est manifestement une protestation contre la condition de minorisation de leurs langues face au français, d'une part, et une manière de promouvoir leur langue maternelle d'autre part ». Ce fait relève d'une idéologie de « récupération » ou de « promotion » des langues africaines où émerge un réflexe identitaire en même temps que la conscience d'indigéniser le français. C'est pourquoi Sony Labou Tansi affichera son intention de « tropicaliser » le français. C'est-à-dire, selon ses propres termes, de lui « prêter la luxuriance et le pétillement de notre tempérament tropical, les respirations haletantes de nos langues et la chaleur folle de notre moi vital... ». *La grève des bàttù* d'Aminata Sow Fall est exemplaire de ce point de vue. La citation, par son caractère ponctuel et sa fonction littéraire, ne saurait être assimilée à un emprunt véritable.

La même constatation vaut pour les interjections et les unités qui remplissent une fonction phatique dans le discours. Ces unités appartiennent à un domaine marginal du système linguistique et semblent relever plutôt des automatismes acquis dans la langue maternelle. Peut-être serait-il abusif de les ranger dans la catégorie des emprunts linguistiques. La question, toutefois, reste ouverte.

Le deuxième problème relié à l'emprunt linguistique en français langue seconde est celui de l'intégration des unités dans la langue réceptrice.

L'on s'accorde pour reconnaître que l'intégration des emprunts concerne les plans phonologique, orthographique et morphologique. À cet égard, un certain nombre de questions relatives aux processus d'intégration des emprunts demeurent sans réponse. C'est le cas de la préoccupation de nature méthodologique qu'exprime Cl. Frey (1996 : 24) : « [...] intègre-t-on la prononciation, l'augment et les préfixes de classe dans la langue réceptrice, ainsi que les marques de genre et de nombre du kirundi ? ».

Sur ce point, note Cl. Frey, plusieurs approches complémentaires et quelquefois contradictoires peuvent permettre de déterminer s'il s'agit d'un xénisme, c'est-à-dire d'une intrusion accidentelle d'un mot étranger, ou d'un emprunt destiné à être intégré au français.

Sur le plan phonématique, on voit apparaître des phonèmes qui ne font pas partie du paradigme français. C'est le cas du phonème bantou /u/ qui est différent de /y/ ; c'est le cas de la constrictive vélaire sourde /x/ de la langue wolof et que l'on retrouve dans le mot *xala* (« mauvais sort »). On note également la présence des prénasalisées /mb/, /nd/, des affriquées /dʒ/, /tʃ/ en position initiale. Cette séquence biphonématique, selon l'interprétation de P. Dumont (1995 : 31), est inhabituelle dans l'usage hexagonal du français.

Néanmoins, je ne suis pas sûr que l'interprétation que donne P. Dumont à propos de la nature biphonématique de ces séquences corresponde à la réalité phonématique des langues africaines. Ces séquences constituent à mon avis une seule réalité phonématique. Sans doute, leur caractère inhabituel en français central impose-t-il, en position initiale, la présence d'une voyelle épenthétique qui transforme en apparence leur qualité phonématique.

La question de l'intégration des emprunts prend une toute autre dimension. Jusqu'où peut-on aller dans l'intégration des emprunts ? L'accueil de ces nouvelles réalités phonématiques signifie-t-il que la communauté francophone est prête à rouvrir le paradigme fermé des phonèmes français ? Nous en mesurons les conséquences sur le plan de la didactique du français.

L'intégration morphologique des emprunts pose également d'importants problèmes. Ceux-ci sont reliés à la logique de composition des mots empruntés aux langues africaines.

Dans les langues bantoues par exemple, les mots sont composés d'un préfixe de classe et d'un thème radical porteur de la sémantèse nominale. J'appartiens à la catégorie de chercheurs qui pensent que le préfixe de classe, parce qu'il est porteur d'informations grammaticales (nombre et genre) à l'égard du thème nominal, l'actualise en situation de discours en déterminant son extensivité

comme le fait en français, *mutatis mutandis*, le paradigme des actualisateurs. Or, on observe que, lorsque le français emprunte des substantifs à une langue bantoue comme le kirundi, les préfixes de classe tendent à disparaître systématiquement. Ce qui pose le problème de la densité morphologique du mot emprunté.

Par ailleurs, une approche ordonnée, convergente en ce qui concerne l'expression du pluriel semble faire défaut. Les normes varient sur ce point. Tantôt l'accord se fait par rapport à la logique de fonctionnement de la langue africaine, tantôt par rapport à la norme du français et, quelquefois, on trouve en kirundi des pluriels particulièrement redondants mettant en œuvre les logiques des deux langues.

Je n'ai pas le sentiment d'avoir épuisé la liste des problèmes reliés au traitement de l'emprunt. Les questions soulevées achèvent de me convaincre que les paramètres et les protocoles visant la constitution de nos nomenclatures ne sont pas substantiellement convergents. Il y a donc lieu, dans le cadre de l'élaboration du « discours de la méthode » (Frey et Latin 1997 : 8), de construire une épistémologie qui conduise à une théorie de l'emprunt.

Dans cette perspective, D. Latin (1983), lors de la V[e] Table ronde des Centres de linguistique appliquée à Yaoundé, bien que refusant d'amorcer une prospection dans l'abstrait, avait déjà souhaité la mise en place d'un discours spécifique sur l'emprunt. Elle s'exprimait dans ces termes dans son rapport sur l'état de l'IFA :

> « Une étude séparée des emprunts pourrait aussi être envisagée en fonction d'objectifs à définir : elle pourrait se concevoir complémentairement à des travaux déjà engagés sur l'étude des emprunts des langues africaines au français. » (p. 310)

Puis, elle concluait en disant :

> « Certains commentaires avisés invitent à découvrir une politique pour ce qui concerne la notation phonétique des emprunts et les notations graphiques. Faut-il dans ces cas normaliser en fonction du système du français central ou respecter les normes locales dans la mesure où elles peuvent être déterminées par les enquêtes et légitimées par les instances nationales ? » (p. 311)

Nous voici donc au cœur d'une exigence de type heuristique qui implique une démarche théorisante.

3 — Vers une théorie de l'emprunt

À cette étape de notre réflexion, il convient de prendre de la distance par rapport aux faits pour postuler un comprendre supérieur conformément aux exigences théoriques formulées par G. Guillaume.

À ce propos, G. Guillaume dans ses cours s'exprimait en ces termes.

> « Théoriser, dans mon enseignement, signifie comprendre au plus haut degré. La théorie, c'est le superlatif du comprendre. De là, le besoin d'achever le comprendre qu'on a des choses sous forme de théorie [...]. La théorie, les théories sont, chez les linguistes, l'objet d'une grande défiance [...]. Ils perdent de vue que le concret se voit, mais ne se comprend pas. Pour comprendre, si peu que ce soit, il faut le truchement d'un raisonnement abstrait. Il serait juste de dire qu'il n'y a pas de voir exempt de toute compréhension, et juste dès lors de déclarer que le grand voir, le voir de puissance souveraine est celui qui émane, d'un coup souvent, d'une puissante compréhension. L'attitude continuelle du linguiste doit consister en une quête continue d'un voir immanent à une grande compréhension. » (dans Valin 1973 : 79-80)

La théorie éclaire les faits en les systématisant. À cet égard, il n'est pas évident que toutes les unités répertoriées dans nos nomenclatures soient qualitativement des emprunts de même degré. Il nous faut donc structurer notre démarche.

Notre cadre théorique se réfère à l'approche guillaumienne assortie de considérations sociolinguistiques issues de l'analyse des contacts de langues.

L'intégration en français des mots de langues africaines est un problème d'enchâssement des données dans la langue. Dans cette optique, la langue n'est pas perçue dans ses manifestations concrètes sous forme de parole ou de discours. Il s'agit ici, notionnellement, d'une saisie de la langue en tant que système de représentation. Elle s'oppose donc au discours.

Bien que distincte du discours en représentation, la langue est puissance alors que le discours en constitue l'effectivité. À ce titre, elle rend compte des faits de discours et non l'inverse. Une erreur de la linguistique, selon l'enseignement guillaumien, « est d'avoir tenté de rendre raison des faits de langue par l'étude des faits de discours et d'avoir admis implicitement que les premiers ne requièrent pas une étude strictement particulière ; autrement dit, de n'avoir pas reconnu que la langue s'institue par l'inscription en nous de psychomécanismes qui ne sont pas ceux, subséquents, auxquels recourt le discours ».

La dichotomie guillaumienne langue/discours n'est pas un figement des données. C'est en cela qu'elle est opératoire. Cette opérativité est liée au caractère cinétique de la linguistique guillaumienne qui permet, par des saisies suspensives, une organisation ordonnée et éclairante des faits de discours.

Notre hypothèse est la suivante. L'emprunt formellement établi relève de la langue tandis que les autres unités non identifiées ainsi ressortissent au discours en tant que phénomène d'alternance codique. L'emprunt est établi lorsqu'il constitue une forme marquée, c'est-à-dire que les marqueurs grammaticaux l'intègrent discursivement dans les réseaux morphosyntaxiques de la langue enchâssante. Il y a donc intégration linguistique lorsque les substantifs empruntés sont lexicalement et syntaxiquement marqués. S'ils sont non marqués, il y a un côte à côte linguistique et non pas une intégration véritable.

Dans la perspective de la dichotomie guillaumienne, langue/discours, la langue et le discours sont, en pensée, schématiquement séparés par une ligne longitudinale qui visualise, à partir d'un point qui est le seuil d'inversion, le passage de la langue au discours et du discours à la langue.

Si donc, du point de vue théorique, les formes marquées qui signifient des emprunts relèvent de la langue et que les unités non marquées ressortissent au discours, force est de constater que, dans le champ notionnel strict de la langue, on note différents degrés de lexicalisation ou d'intégration des emprunts.

En nous inspirant du guillaumisme, nous voudrions rester fidèle à l'esprit de cette théorie. Elle rend compte par des cinétismes de la pensée pensante des différents signifiés rattachés à un signe linguistique. Bien que la problématique des emprunts ne concerne pas strictement l'analyse des signifiés d'effet et leur explication, nous voudrions exploiter ici la notion de cinétisme ou de mouvement qui, par métaphore, nous permettra de systématiser et de rendre intelligibles les différents niveaux d'intégration des emprunts.

Nous avons identifié trois moments distincts de lexicalisation ou d'intégration des emprunts qui correspondraient, *mutatis mutandis*, aux trois saisies précoce, médiane et tardive de la linguistique guillaumienne.

Le moment tardif est le dernier état du processus d'intégration des emprunts. Les emprunts africains saisis à ce niveau constituent en lexicographie différentielle ou dans une vision dictionnairique un véritable apport à la francophonie internationale. C'est le cas du mot *balafon* dont l'origine mandingue n'est plus ressentie. Sa nature francophone est définitivement établie par dérégionalisation.

Le moment médian représente un processus de lexicalisation, d'intégration en cours. Ce mouvement a commencé, mais il n'a pas encore atteint sa finitude. Les emprunts africains saisis à ce niveau de représentation sont, sur un plan national, reconnus et identifiés comme tels par les autochtones et les étrangers qui vivent dans ces pays depuis quelques années. C'est le cas des termes qui ont globalement rapport à la culture ou à l'anthropologie : cuisine, religion, danse...

Le moment précoce figure une lexicalisation à l'état initial. Le processus est véritablement à ses débuts, et les emprunts appréhendés à cet état de représentation sont dépourvus de densité morphologique dans la conscience des locuteurs. Leurs formes ne sont pas définitivement fixées sans pour cela que leur qualité d'emprunt soit contestée. C'est le cas par exemple du mot *ganwa* relevé par Cl. Frey dans son inventaire du français du Burundi. Tantôt ce terme apparaît sous sa forme invariable *ganwa*, tantôt, sous la plume de E. Mworoha, sous la forme *muganwa* au singulier et *baganwa* au pluriel conformément à la logique de fonctionnement de la langue kirundi. Ces instabilités morphologiques traduisent en pensée une recherche en cours d'ajustement de la langue.

Ces quelques aperceptions théoriques d'inspiration guillaumienne me paraissent importantes au regard de la double postulation dictionnairique et didactique en rapport avec la norme endogène.

Sur le plan dictionnairique, il est essentiel, dans un souci d'efficience, de disposer théoriquement d'une approche méthodologique systématisée qui permette, à partir d'une ordination des emprunts en fonction de leur statut notionnel en langue, de déterminer ceux qui devraient pouvoir figurer dans une nomenclature internationale, ceux dont la place est dans une nomenclature régionale et ceux dont la portée est strictement nationale.

Sur le plan didactique, il est nécessaire, compte tenu du caractère normatif de l'institution scolaire, de définir en amont la configuration des emprunts acceptables dans la démarche d'une classe de français langue seconde en milieu africain multilingue.

Nous voici placés au cœur de la problématique du français langue seconde.

4 — Lexicographie différentielle et didactique du FLS

L'émergence de la problématique de la didactique du français langue seconde à cette étape de notre réflexion sur la lexicographie variationniste apporte une tonalité nouvelle. Elle témoigne, comme l'attestent les nombreuses communications déposées à ce sujet, de la volonté des linguistes et sociolinguistes du Sud de mettre en convergence lexicographie différentielle et didactique des langues, plus spécifiquement celle relative au français langue seconde.

C'est cette convergence qui contribuera à donner sens et forme au concept de français langue seconde dont la résonance me semble plus politique que véritablement reliée à un souci de contenu et de substance. Sous ce rapport, l'approche définitoire de ce concept, fondée sur les critères d'ordre chronologique et institutionnel, ne résiste pas à la critique.

En effet, sur le plan chronologique, le français en tant que langue seconde est appris immédiatement après la langue maternelle. Cet apprentissage précoce du français influe sur le développement des élèves. Or, cette ordination chronologique n'est plus recevable dans le cas d'un élève camerounais, par exemple, de la province de l'Est, qui a comme langue maternelle le maka, comme langue seconde l'ewondo (langue véhiculaire) et chez qui le français n'arrive qu'en troisième position. Le français y est perçu non comme une langue seconde, mais comme une langue étrangère, en tout cas langue non maternelle selon la terminologie de Ngalasso (1992 : 28-30).

Sur le plan institutionnel, le français n'est pas une langue étrangère au même titre que l'allemand ou l'espagnol par exemple. Il est la langue officielle. C'est-à-dire qu'il dispose d'un statut politique et juridique garanti par les constitutions des pays africains. Sauf dans quelques rares cas (Cameroun, Centrafrique, Mauritanie), le français est la seule langue qui dispose d'un statut, étant donné que les langues africaines n'ont pas d'existence juridique. Si on tient compte de cette hiérarchie des langues en rapport avec leur statut, on doit reconnaître que le français n'est pas langue seconde, mais langue première puisqu'il a un statut dominant. L'idée, dans ce contexte, d'un français langue seconde masque la réalité d'un conflit diglossique qui est favorable au français. C'est pourquoi P. Dumont (1995 : 43-45) parle de français « langue privilégiée ».

Le flou sémantique de ce concept de français langue seconde est néanmoins commode sur le plan politique, puisqu'il permet, dans une orientation francophone, de rapprocher des politiques linguistiques aussi distantes et incomparables que celles de l'Afrique francophone et de l'Asie Pacifique. La visibilité politique est la force de ce concept. C'est également la source de sa faiblesse. Car cette notion est semblable à un signe qui aurait un puissant signifiant politique sans un signifié lisible. La flottaison du signifié induit une absence réelle de didactique spécifique. Celle-ci vogue entre les approches communicatives et le français de scolarisation de G. Vigner.

Et pourtant, il nous faut sortir de ce salmigondis politico-linguistique en donnant un contenu à ce concept de français langue seconde comme les anglophones ont fait du « Teaching English as a secondary language » un concept opératoire en didactique de l'anglais. Le processus d'opérativité du concept a impliqué une tolérance compréhensive à l'égard des variétés de l'anglais dans le monde. Ce qui a donné le « Nigerian English », le « Ghanaen English », par exemple.

Le mot qui pourrait guider notre approche est « appropriation ». L'appropriation du français est un mouvement relativement récent. Historiquement, il date des années 1970. Et ce n'est pas un hasard si les premières intentions de recherche sur le français en Afrique se sont précisées sérieusement vers 1974. Ce mouvement est au centre d'une convergence de facteurs extraordinairement positifs qui sont reliés à la politique, à l'économie et au développement global des sociétés africaines.

Sur le plan politique, les États africains nouvellement indépendants conduisent des projets d'intégration nationale en cherchant à s'approprier les instruments de développement. Cet effort d'appropriation du développement pour une maîtrise efficiente de son historicité passe par l'affirmation de soi sous le triple éclairage de la négritude, de l'authenticité et de l'*African personality*. Ces courants politico-culturels, poursuivant pratiquement les mêmes finalités par-delà

des nuances spécifiques, ont structuré l'idéologie de la prise de conscience de soi et de la projection de son image dans le monde.

Cette approche était confortée par un environnement économique extrêmement favorable. Les ventes relativement correctes des matières premières assurent le développement des richesses dans les nations, dans un climat social de plein emploi. Ces conditions politiques, économiques, culturelles et sociales ont permis l'émergence et la constitution d'une classe sociale africaine moyenne qui, en s'appropriant les outils de la modernité, a rendu possible la véhicularisation du français.

L'appropriation du français des années 1970 est qualitativement différente de celle des années 1990 ou années de contestation des normes politiques, économiques, sociales et culturelles. À partir de ces années, surgissent de partout des langues hybrides, argots et autres formes d'expression qui, à la vérité, sont autant de refuges identitaires.

L'appropriation du français se manifeste pour l'instant par l'enrichissement du paradigme lexical par divers procédés qui ont déjà fait l'objet de descriptions exhaustives. Cette véhicularisation livre sur le marché de la communication un produit linguistique spécifique : le français d'Afrique, qui n'est pas, ainsi que le rappelle P. Dumont (1995 : 30), « un sous-produit régional, local ou indigène, sorte de bâtard linguistique, [...] mais [...] un véritable idiome ayant en soi sa raison d'être et digne à ce titre de servir de véhicule aux manifestations les plus hautes de la culture ». Cette langue mérite donc le qualificatif d'*interlecte* en même temps qu'elle se constitue en une norme vivante ayant ses propres mécanismes de régulation. Une langue dont les instances de légitimation sont situées ailleurs, sur un autre continent, restera toujours dans la conscience des sujets parlants et dans les faits une langue authentiquement étrangère en dépit de ses statuts institutionnels.

C'est finalement ce caractère d'interlecte qui donnera à la secondarité du français sa substance et conférera au discours politique francophone densité et vérité. Ainsi, dès lors que nous parlerions du français langue seconde, nous aurions clairement identifié dans nos consciences un concept sémantiquement univoque, parce que désambiguïsé, et nous sortirions des rhétoriques institutionnelles brumeuses qui disent tout pour ne rien dire avec justesse.

Le français langue seconde, rendu ainsi une langue vivante et conviviale grâce à l'ensemble de ses relations métissées, doit pouvoir devenir la langue de scolarisation afin de devenir un instrument endogène d'éducation et de lutter contre l'insécurité linguistique des maîtres et des élèves.

Je comprends, à la fin, que la lexicographie différentielle et même, plus tard, dictionnairique et la didactique du français, mises intelligemment en conver-

gence, constituent deux leviers essentiels pour le développement d'une politique concertée de recherche linguistique en direction des pays francophones du Sud. C'est, me semble-t-il, l'enjeu des présentes Journées scientifiques.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AFELI, Kossi A., 1990, « Le français d'Afrique, pourquoi faire ? », dans André Clas et Benoît Ouoba (dir.), *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, Paris – Londres, AUPELF – John Libbey Eurotext, pp. 5-9.

ANZORGE, Isabelle, 1995, « 'La variante topolectale'. Problèmes posés dans le cadre exolingue du Togo », dans Michel Francard et Danièle Latin (dir.), *Le régionalisme lexical*, Louvain-la-Neuve, Duculot – AUPELF-UREF, pp. 101-109.

BAL, Willy, 1979, *Afro-Romanica Studia*, Albufeira (Portugal), Edições Poseidon.

BAL, Willy, 1988, « Introduction », dans Équipe IFA (voir ci-dessous), pp. IX-XXII.

DUMONT, Pierre, 1995, « Le statut du français langue seconde en francophonie et les conditions de son enseignement », dans *Livre blanc des langues. Propositions pour une politique des langues en francophonie*, Paris, AUPELF-UREF, pp. 29-54.

ÉQUIPE IFA, 1988, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, 2e éd., Paris, EDICEF – AUPELF.

FREY, Claude, 1996, *Le français au Burundi. Lexicographie et culture*, Vanves, EDICEF – AUPELF.

FREY, Claude & Danièle LATIN (dir.), 1997, « Introduction », dans *Le corpus lexicographique. Méthodes de constitution et de gestion*, Actes des IIIes Journées scientifiques du réseau thématique de recherche « Étude du français en francophonie », Louvain-la-Neuve, Duculot – AUPELF-UREF, pp. 7-8.

KOUADIO-NGUESSAN, Jérémie, 1990, « Le nouchi abidjanais, naissance d'un argot ou mode linguistique », dans Elhousseine Gouaini et Ndiassé Thiam (dir.), *Des langues et des villes*, Actes du colloque international (Dakar, 15-17 décembre 1990), Paris, A.C.C.T. – Didier-Érudition, pp. 373-383.

LAFAGE, Suzanne, 1998, « Hybridation et 'français des rues' à Abidjan », dans Ambroise Queffélec (dir.), *Alternances codiques et français parlé en Afrique*, Actes du colloque d'Aix-en-Provence, septembre 1995, Publ. de l'Université de Provence, pp. 279-291.

LATIN, Danièle, 1983, « L'inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire. État de la question, problématique et prospective », dans *Bilinguisme africano-européen*, Actes de la Ve Table ronde des Centres et instituts de linguistique appliquée d'Afrique noire sous les auspices de l'AUPELF, Yaoundé, Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université du Cameroun, Bulletin de l'AELIA, no 6, déc., AELIA – AUPELF – A.C.C.T., vol. 2, pp. 299-314.

N'DIAYE CORRÉARD, Geneviève & Jean SCHMIDT, 1983, « Quelques remarques sur l'étude du français d'Afrique », dans *Bilinguisme africano-européen* (v. la référence ci-dessus sous Latin 1983), pp. 315-345.

NGAL, G., 1994, *Création et rupture en littérature africaine*, Paris, l'Harmattan.

NGALASSO, Mwatha M., 1992, « Le concept de français langue seconde », dans Henri Besse, Mwatha M. Ngalasso et Gérard Vigner (dir.), *Français langue seconde*, n° 88 de *Études de linguistique appliquée*, Paris, Didier-Érudition, pp. 27-38.

POIRIER, Claude, 1995, « Les variantes topolectales du lexique français. Propositions de classement à partir d'exemples québécois », dans Michel Francard et Danièle Latin (dir.), *Le régionalisme lexical*, Louvain-la-Neuve, Duculot – AUPELF-UREF, pp. 13-56.

QUEFFÉLEC, Ambroise avec la participation de Martine WENEZOUI-DÉCHAMPS & de Jean DALOBA, 1997, *Le français en Centrafrique. Lexique et Société*, Vanves, EDICEF – AUPELF.

TABI-MANGA, Jean, 1992, *De la grammaire de l'ewondo à une théorie du mot. Essai de linguistique guillaumienne dans le domaine bantu*, Paris, Didier-Érudition.

VALDMAN, Albert, 1997, « Collecte du corpus et procédure d'enquête dans l'étude du français en francophonie », dans Claude Frey et Danièle Latin (dir.), 1997 (voir ci-dessus), pp. 15-35.

VALIN, Roch (éd.), 1973, *Principes de linguistique théorique de Gustave Guillaume. Recueil de textes inédits*, Québec – Paris, Les Presses de l'Université Laval – Klincksieck.

Emprunts et calques dans le français du Niger : de la nécessité à la créativité

DANIEL BARRETEAU ET BOUREÏMA DIADIÉ

Toutes les langues vivantes évoluent et empruntent au contact d'autres langues. Il semble donc que le transfert linguistique soit un processus universel qui témoigne de l'évolution naturelle des langues. Dans cet article, on examinera les termes et les structures que le français du Niger a empruntés et emprunte à d'autres langues (langues locales ou autres langues en contact), en essayant d'en comprendre les motivations. Nous emploierons le terme *emprunt* pour désigner les emprunts lexicaux directs et le terme *calque* lorsque c'est une structure qui est importée. Mais, tout d'abord, il convient de rappeler brièvement quelle est la situation linguistique et sociolinguistique du Niger, en reprenant les résultats d'enquêtes récentes (Barreteau 1996b : 54-55).

En dehors des langues minoritaires (tubu, gulmancema, yedina, auxquelles il convient d'ajouter l'arabe dialectal), les cinq langues principales sont les suivantes :

TABLEAU 1

	L1	L2	TOTAL
hausa	54,9 %	12,40 %	67,30 %
zarma	22,9 %	8,70 %	31,60 %
fulfulde	9,0 %	0,04 %	9,04 %
tamajaq	7,6 %	0,20 %	7,80 %
kanuri	4,2 %	0,10 %	4,30 %

À travers ce tableau des langues premières et langues secondes, la dynamique linguistique apparaît clairement. Les deux « grandes langues véhiculaires » du pays (le hausa et le zarma) sont pratiquées comme langues secondes, respectivement par 12,4 % et 8,7 % de la population, soit un total respectif (L1 + L2) de 67,3 % et 31,6 % de la population qui parlent l'une ou l'autre de ces deux langues. Des

langues « étrangères » se développent par le biais des écoles (français et arabe), tandis que les autres langues nationales n'ont qu'une fonction de communication intra-ethnique.

La pratique générale du français n'a pas fait l'objet de recherches quantitatives, mais elle semble directement en corrélation avec le taux de scolarisation, qui reste l'un des plus faibles de la sous-région (30,13 % en 1996-1997). D'après les données du *Recensement général de la population* de 1988, si l'on totalise les personnes qui ont bénéficié de 7 à 14 ans de scolarité (ou plus), on obtient un total de 130 073 personnes qui auraient un bon niveau d'instruction, qui maîtriseraient correctement le français... Ces chiffres ont certainement évolué depuis le recensement de 1988, mais la proportion de « francophones » au Niger reste certainement minime. Le français n'est donc pas une langue véhiculaire au Niger. Il se présente comme une langue seconde, bien qu'il ait un statut de langue officielle et d'enseignement. De façon inconsciente (interférences) ou consciente (effets de style), cette situation de bilinguisme se traduit dans les discours et dans les écrits des Nigériens par des emprunts et des calques.

Il est des cas où l'usage d'emprunts et de calques vient combler un déficit lexical ou culturel, mais il manifeste aussi une volonté délibérée du locuteur de marquer un effet de style. L'objet de cet exposé est de décrire ces phénomènes d'emprunts et de calques dans le français du Niger, de montrer l'existence de ces figures de style et les valeurs culturelles qui les accompagnent.

Le corpus qui nous sert de matériau provient d'une collecte des particularités lexicales du français au Niger en vue d'actualiser le travail entrepris par Ambroise Queffélec (1978), repris partiellement dans le cadre de l'IFA (1983). Nous disposons actuellement de plus de 3000 fiches lexicales. Pour les besoins de cette étude, nous retenons les exemples d'emprunts ou de calques qui présentent un caractère permanent ou récurrent, notamment dans la presse écrite, les discours des hommes politiques et des intellectuels.

Signalons enfin que le processus de démocratisation, enclenché dans les années 1990, a conduit à une libération de la parole et des écrits qui s'est traduite, notamment, par un usage abondant d'emprunts et de calques. La proportion d'emprunts ou de calques dans un texte pourrait ainsi traduire un certain rapport de force entre les « puristes » et les « modernes », entre les « conservateurs » et les « rénovateurs », que ce soit dans le domaine intellectuel et linguistique ou dans le monde médiatique et politique.

1 — ÉTUDE FORMELLE DES EMPRUNTS

1.1 — *Les origines, les aires et les routes*

1.1.1 — Les origines

Sur 383 termes analysés, susceptibles d'être empruntés, la majeure partie provient du zarma, du hausa et de l'arabe. Les « mots-voyageurs » du français d'Afrique (d'origines diverses) sont également importants. On notera le peu d'apports des autres langues du Niger (fulfulde, tamajaq, kanuri...). Cela peut être dû à la moindre représentation de ces groupes ethniques au Niger, mais aussi à leur faible influence culturelle dans les milieux intellectuel et journalistique de la capitale.

TABLEAU 2
Répartition des emprunts d'après leurs origines

français d'Afrique	89
zarma	70
arabe	70
hausa	58
hausa, zarma	20
anglais	18
mandingue (bambara, jula)	10
tamajaq	8
anglais, hausa	6
fulfulde	5
français, hausa	3
ethnique	3
wolof	3
langues du Burkina Faso	3
langues du Congo	2
kanuri	2
éwé	2
teda	2
hausa, fulfulde	1
hausa, kanuri	1
hausa, kanuri, fulfulde, zarma	1
zarma, fulfulde	1
zarma, anglais	1
zarma, kanuri	1
français, anglais	1
langue de la Jamaïque, anglais	1
langue de Côte d'Ivoire	1
total	383

Soit les totaux suivants pour les langues « prêteuses » principales :

TABLEAU 3

zarma	94
hausa	90
français d'Afrique	89
arabe	70
anglais	27

1.1.2 — Les aires linguistiques

Cinq grandes entités, constituant des aires linguistiques, ont fourni des apports au français du Niger : (1) les langues nigériennes (individuelles ou regroupées) ; (2) les langues des pays limitrophes et les langues africaines en général ; (3) l'arabe ; (4) l'anglais ; (5) les autres langues. Le français lui-même peut se subdiviser en grandes zones : en dehors du français standard de France, on peut distinguer le français d'Afrique, le français de l'Afrique de l'Ouest, le français d'Afrique du Nord, le français du Niger.

Certains emprunts sont limités à une aire culturelle (zarma, hausa, touareg, peul, kanuri). Il s'agit alors de termes très spécifiques à une culture ou à une région donnée. D'autres emprunts sont partagés par plusieurs groupes ethniques : ou bien le terme a circulé d'une langue à une autre avant de passer dans le français du Niger, ou bien c'est le français lui-même qui a été à l'origine de sa propagation. Enfin, des emprunts relevés dans le français du Niger dépassent les frontières de ce pays : emprunts partagés avec des pays limitrophes, emprunts communs à l'Afrique sahélienne, à l'Afrique de l'Ouest ou au français d'Afrique.

1.1.3 — Aire culturelle unique

On peut citer deux emprunts au teda : *dardaï* « chef des Toubous », *enneri* « vallée sèche d'un ancien fleuve, (par ext.) cours d'eau intermittent qui suit cette vallée sèche », et quelques emprunts au tamajaq : *touloult, toulloul* « *Aristida pungens*, graminée à haute tige caractéristique des paysages sahariens », *azalaï* « grande caravane saharienne », *litham* « pièce d'étoffe dont les Touaregs se protègent la partie inférieure du visage », *tifinar* « écriture tourègue ». Ce sont des éléments typiques d'un environnement ou d'une culture, que l'on rencontre dans des ouvrages ou des articles spécialisés, et qui sont généralement mal connus des autres populations. Des éléments marquants de la culture peule ont également été introduits dans le français du Niger : *soro* « rite d'initiation des Peuls »,

gerewol, « fête des Peuls-Bororo », *dallol* « large vallée sèche d'origine quaternaire qui devient marécageuse à la saison des pluies »...

1.1.4 — Aire culturelle partagée

Les exemples suivants illustrent des emprunts communs au hausa et au zarma. On y relève des termes culinaires, des activités sociales (des jeux), des noms d'instruments de musique: *bassi* « couscous sucré à base de mil », *coco* « bouillie de mil », *kantou* « pain de sucre », *goro* « cola », *dambé* « boxe », *dara* « jeu (de type 'awélé') », *gogué* « vielle monocorde », *ganga* « tambour », *kakaki* « longue trompe », *kalangou* « petit tam-tam ». On peut également dégager un terme abstrait: *amana* « confiance ». Les Hausa et les Zarma ont été en contact depuis fort longtemps si bien qu'ils ont eu de nombreux échanges économiques et culturels (entre eux et avec d'autres populations). Des recherches comparatives plus approfondies seraient nécessaires pour déterminer l'origine exacte de ces emprunts.

1.1.5 — Emprunts internationaux

Voici des exemples très répandus de termes empruntés dans le français d'Afrique qu'on retrouve dans le français du Niger: *batik, boubou, bougnoul, bourbouille, bourma, boy, caïlcédrat, canari, cauris, chéchia, claustra, cola, cora, couscous, cram-cram, daba, El-Hadj, fatia, fonio, fourmi-magnan, gombo, goyave, goyavier, gris-gris, hadj, harmattan, henné, hilaire, imam, inch'Allah, indigo, djellaba, djihad, goum, goumier, karité, kinkéliba, kwashiorkor, mallam, manioc, marabout, margouillat, marigot, méchoui, médersa, méharée, méhari, méhariste, muezzin, neem, néré, niébé, paddy, palmier-doum, papaye, papayer, pili-pili, ramadan, razzier, salamalec, secco, soumbala, spahi, tabaski, talibé, taro, tsé-tsé, yard, you-you.* L'origine de ces termes est connue pour la plupart.

Dans les termes d'origine exogène, on devrait inclure les ethnonymes et glossonymes (et leurs dérivés). Parmi ceux-ci, les termes purement ethnolinguistiques n'ont pas été retenus dans cette analyse: *bella, bozo, bouzou, djerma, haoussa, haoussaphone...* En revanche, les termes ethniques ayant des dénotations particulières ont été analysés: un *dioula* est un « commerçant ambulant »; les bœufs *kouri* sont des « espèces de bovins avec des cornes anormalement développées, de forme presque sphérique, qui se rencontrent sur les îles et les rives du lac Tchad ».

Certaines lexies ne sont pas vraiment des emprunts mais sont dérivées de noms de marques ou de noms propres: *ambi, dorot* et *yombo* désignent des cosmétiques; *roka* est une drogue à base d'amphétamines; *elkouss* et *sodavi* désignent des boissons; *django* et *djo* proviennent de noms de personnes et désignent, respectivement, un type de vêtement et un caractère.

1.1.6 — Les routes

Théoriquement, on pourrait tracer de multiples « routes » qui ont marqué le cheminement des emprunts vers le français du Niger (chaque cas devrait faire l'objet d'une analyse particulière). Les principales sont les suivantes :

- langue nigérienne spécifique > français du Niger
- langue nigérienne spécifique > langues nigériennes > français du Niger
- arabe > langues nigériennes > français du Niger
- arabe > français d'Afrique du nord > français d'Afrique > français du Niger
- langues africaines > français d'Afrique > français du Niger
- anglais > langues du Nigeria > langues nigériennes > français du Niger
- français > langues nigériennes > français du Niger
- français > français d'Afrique > français du Niger.

On signalera seulement les cas curieux d'emprunts au français ayant transité par les langues nationales : *magudi* « magouille » en hausa, *chefou* « chef », *cha-cha-cha* « sorte de robe » (du nom de la danse), *zoto* « argent (jeton) ».

1.2 — *Typologie des emprunts*

1.2.1 — Typologie des emprunts d'après leurs formes et leurs sens

Dans le schéma suivant, L1 est la langue d'origine de l'emprunt, L2 est la forme observée dans le français du Niger :

TABLEAU 4

Forme	L1=L2	L1#L2
Sens	L1=L2	L1#L2

Lorsque la forme et le sens sont identiques ou sinon très comparables, on a affaire à des emprunts récents, très localisés, non assimilés. Le processus d'assimilation est déjà engagé lorsque les formes sont légèrement différentes (différences phonologiques ou orthographiques) même si les sens restent identiques. Lorsque les formes sont identiques et les sens légèrement différents, il y a eu glissement sémantique ou spécification de sens par application à un nouveau contexte. Si les formes et les sens sont différents (mais les lexies peuvent être rattachées à une même origine), il y a plusieurs possibilités : la forme de la langue d'origine s'est transformée pour s'adapter à la structure morpho-phonologique de

la langue réceptrice (en l'occurrence le français) ; le français standard a été modifié (volontairement ou non) ; il y a création lexicale par dérivation, composition ou glissement sémantique.

TABLEAU 5

F=/S=	*adwa, adoua, adua* « *Balanites aegyptiaca*, épineux », *cf.* hausa *ádúwàa*
F=/S#	*gabdi, gabdi lalo* « mauvaise fille, fille de la rue », *cf. gàbdí* « femme mûre, rusée » (plutôt vieille vers Ouallam), « fillette éveillée, très dégourdie » (en zarma)
F#/S=	*gao* « *Acacia albida* », voir *gàawó* en zarma
F#/S#	G.L. par abréviation de *gabdi lalo* « mauvaise fille, fille de la rue »

1.2.2 — Dérivation et composition à partir d'emprunts

Certains emprunts, bien intégrés, ont donné lieu à des dérivés :

TABLEAU 6

Emprunt	**Sens**	**Dérivé**	**Sens**
bourgou	*Echinochloa stagnina*, plante aquatique	bourgoutière	pâturage planté de « bourgou »
hawa	honte (en zarma)	hawatoire	honteux
koumiya	honte (en hausa)	koumiyatoire	honteux
K.O.	knock-out	kaoter	mettre knock-out, assommer
	id.	kaotiser	assommer ; subjuguer
kawye	campagne	kaouillard	campagnard
kori	rivière	korinaire	qui a trait à une rivière
maïga	titre d'une famille songay	maïgature	appartenance à cette famille songay
wassosso	accaparement	wassossiste	avide (pour les politiciens)

On relève également des composés mixtes (par emprunt à deux langues), l'anglais se prêtant particulièrement à ce genre de structure :

TABLEAU 7

Composé	Sens	Langues d'origine
massa club	lieu de vente et de consommation de galettes massa, où se retrouvent beaucoup de jeunes	zarma + anglais
chaï club	lieu où se trouvent concentrés les étals d'un certain nombre de vendeurs de thé en plein air	hausa + anglais
chaï man	vendeur de thé en plein air	hausa + anglais
thé man	vendeur de thé en plein air	français + anglais
fatiha du 3ème jour	cérémonie religieuse trois jours après un décès	arabe + français
fatiha du 40ème jour	cérémonie religieuse quarante jours après un décès	arabe + français

L'intégration d'un mot réside dans la possibilité pour celui-ci de recevoir les marques morphologiques de genre et de nombre du français, ainsi que certaines dérivations suffixales, comme *balsa* (« profiter » en zarma) > *balseur, balseuse* « profiteur, parasite ».

1.2.3 — Les catégories grammaticales

La très grande majorité des emprunts, désignant des *realia*, sont des nominaux simples. On signalera ici seulement quelques exemples peu ordinaires.

Une phrase complète tient lieu de nominal : *a tchi a cha ruwa* « chou » (litt. « on mange, on boit de l'eau »), *hana kwana* « drogue à base d'amphétamines consommée surtout par les agriculteurs au moment des travaux des champs » (litt. « comment ça va ? »).

Les synthèmes ou syntagmes nominaux sont plus rares. Ils sont probablement perçus comme des termes simples : *fara foulla* « civil » (litt. « bonnet blanc »), *fouran wuta* « boule de mil cuite » (litt. « boule de feu »), *maï gida* « chef de famille, propriétaire » (litt. « celui qui a la maison »), *shoe-shie* « cireur de chaussures ».

Il y a très peu de verbes (généralement dérivés de noms) ou de syntagmes verbaux : *coacher* [kotʃe] est dérivé de l'anglais *coach* ; *razzier* provient de *razzia* ; *kaoter, kaotiser* proviennent de *K.O.* ; *être keep, faire keep* proviennent de l'anglais *keep quiet* ; *être en chocol, faire chocol*, ainsi que *être en thank you, faire thank you* signifient « porter la chemise à l'intérieur du pantalon ».

On a relevé seulement quelques adjectifs (dérivés de noms) : *hawatoire* « honteux » est formé sur le zarma *hawa*, avec un suffixe *-toire*, peut-être par analogie phonétique avec l'expression *haw à toi* ; *koumiyatoire*, avec le même sens, provient du hausa *kumiya* ; *kaouillard* est formé à partir du zarma *kawye* « campagne » et désigne un campagnard.

Il n'est pas inintéressant de rapporter deux exemples que l'on pourrait classer dans la catégorie des idéophones (catégorie inhabituelle en français) : *knock* [nɔk] « ivre mort » (comme dans : *Nous sommes partis au Doumier. Mon copain était saoûl knock. Il était dedans*) ; *ouya-ouya* « qui n'a pas de valeur et est mal fabriqué (en parlant d'un objet) ».

Les exclamations ou énoncés exclamatifs sont surtout d'origine arabe : *alhamdoulilahi* « Dieu soit loué, Dieu merci ! », *barka da salla* « bonne fête ! », *bisimilaï* « que Dieu nous protège ! », *haram* « interdit ! », *inch'Allah* « si Dieu le veut ! », *walaï* « au nom de Dieu, c'est vrai ». Dans un cas, nous avons relevé une expression provenant du zarma : *kay-yessi* « bonne fête (sois debout l'année prochaine) ! ».

Les modalités d'énoncé et les « joncteurs » sont plutôt réservés à un style oral, familier :

- *dang* « un peu » : *Est-ce que ça va ? – Ça dang va day* !
- *de, dey, day* « vraiment » : *Femme là, c'est mauvais dé !*
- *dolé* « obligatoirement, nécessairement » : *La mise en œuvre attendra dolé le prochain mandat.*
- *to* « bon, d'accord ! ».

1.2.4 — L'instabilité orthographique des emprunts

L'orthographe des emprunts est rarement stabilisée, du fait qu'aucune norme n'a été fixée par des commissions nationales ou régionales, du fait aussi de la transposition aléatoire des langues d'origine par des journalistes ou des écrivains qui suivent tantôt le système de transcription des langues nationales, tantôt le système orthographique du français. Cela est d'autant plus difficile qu'il y a une faible pratique de l'écrit. Voici quelques exemples de séries orthographiques non normalisées :

ACHOURA, achour, ashura : « fête du nouvel an de l'année musulmane correspondant au dixième jour du premier mois » ;

ADWA, adoua, adua : « *Balanites aegyptiaca*, épineux » ;

AÏD-EL-KEBIR, Aïd el Kebir, Aïd al Kabir : « fête religieuse musulmane célébrant le sacrifice d'Abraham » ;

ALGAÏTA, algaïta, algeita, algayta, alkaita, algueïta : « instrument de musique à vent de la famille des hautbois » ;

ALKOUDÉ, alcouda : « tissu écru surtout utilisé par les nomades » ;

BÉRÉ, bérêt, berret : « sac de nattes de palmier-doum pour les grains, les arachides, le coton... » ;

CHARRO, charo, chorrow, charaou, soré, soro : « épreuve de force et de virilité que doit subir le Peul adolescent » ;

COKSEUR, cocceur, cokceur, cockseur, cozer, cozeur, kokseur : « rabatteur chargé d'attirer les clients et d'organiser le départ des taxis et des cars dans les gares routières » ;

COPTO, kopto : « feuilles d'arbres ou herbes bouillies, consommées accompagnées de condiments (sel, poivre, huile, oignons, soumbala, tourteau d'arachide, etc.) » ;

DALLOL, dalhol : « large vallée sèche d'origine quaternaire qui devient marécageuse à la saison des pluies ».

Dans la normalisation des emprunts, il y a évidemment conflit entre une simple transcription phonétique (ou transposition faite tant bien que mal), un respect des normes orthographiques dans la langue source et la francisation. Il semble que la tendance aille plutôt vers un respect des normes orthographiques des langues sources (à l'instar du « respect » que l'on a de l'orthographe anglaise, par exemple, lorsqu'on intègre des emprunts à cette langue). Ainsi, il faut noter que les noms de langues, au Niger, sont plus ou moins standardisés et qu'il serait assez mal venu de les « franciser » : hausa, songay-zarma, fulfulde, kanuri, tamajaq, gulmancema. Le problème de mixité des codes se pose pour des dérivés comme haoussaphone ou hausaphone...

2 — ÉTUDE FORMELLE DES CALQUES

2.1 — *Catégories grammaticales*

Les calques sont surtout des locutions verbales traduites littéralement des langues nationales : *faire l'accident, attacher la brousse* (« se concilier les esprits de la brousse en faisant des sacrifices appropriés »), *attacher un mariage* (« sceller un mariage »), *avoir une grande bouche* (« être bavard »), *boire une cigarette* (« fumer »), *bouffer le temps de qqn, bouffer l'argent, avoir un bras long* (« bénéficier d'appui »), *faire le cœur* (« s'énerver »), *avoir le cœur noir* (« avoir une nature foncièrement méchante »), *couper le salaire de qqn* (« retrancher une partie du salaire de qqn »), *être dedans* (« être ivre »), *descendre du travail* (« revenir du lieu

de son travail »), *faire la chose* (« avoir un rapport sexuel »), *faire l'école* (« fréquenter l'école »), *faire la diarrhée* (« avoir la diarrhée »), *faire le gros dos* (équivalent de l'expression familière en français de France *faire son orgueilleux*), *mettre sa bouche dans qqch.* (« s'occuper de ce qui ne vous regarde pas »).

À l'inverse des emprunts, on relève plus rarement des traductions de verbes simples : *chercher* (« chercher sa pitance, chercher à se débrouiller »), *bouffer* (« dilapider de l'argent, provenant surtout de fonds publics »), *casser* (« casser la croûte, manger ») ; il s'agit en fait de locutions verbales tronquées par un emploi absolu du verbe.

Il y a également des traductions littérales de nominaux (simples ou composés) : *entonnoir* (« divorcée »), *étranger* (« hôte, invité »), *enfant* (« subordonné »), *frais de taxi* (« cadeau, pourboire »), *teint clair* (« homme au teint clair »), *teint noir* (« homme au teint foncé »), *prière du Maghreb* (« prière du soir, vers 18h »), *tombée du soleil* (« tombée du jour »).

Certains termes de parenté (*grand-frère, grande-sœur*, etc.) entrent dans cette catégorie puisque leur contenu sémantique correspond beaucoup plus au découpage sémantique des langues africaines qu'au français.

Quelques locutions adjectivales ou adverbiales sont également à signaler : *à bouche* (« en parole, en théorie »), *à cœur* (« sincère »), *à mon côté* (« à mes côtés, à côté de moi »), *aujourd'hui soir* (« ce soir, cet après-midi »), *un peu, un peu* (« un peu, un peu dans chaque partie, un tout petit peu »).

2.2 — *Exemples de calques*

Dans les exemples suivants, on donnera les équivalents en hausa avec des phrases d'illustration.

à cœur < *á zùcíyà*. Ex. *Ní músùlmí nè á zúcìyá bà á bàkí bà.* « Je suis musulman de cœur et non de parole. »

à mon côté < *á kùsá ná*. Ex. *Yà zámnà á kùsá nà.* « Il est assis à côté de moi. »

attacher la brousse < *àrmín dàwá*. Ex. *Nà ármè dáwà dán kàr kómì yá fàrú cìkín kàsá.* « J'ai fait des sacrifices dans la brousse pour que rien n'arrive au pays. »

attacher un mariage < *àrmá àuré*. Ex. *Án àrmá àurán Mùsá.* « On a scellé le mariage de Moussa. »

avoir le cœur noir < *bákàr zùcíyà*. Ex. *Musa na da bakar zuciya.* « Moussa a un cœur noir (Moussa est foncièrement méchant). »

avoir un bras long < *dògón hánnù*. Ex. *Samun aiki se da dogon hannu.* « Pour avoir du travail, il faut avoir des appuis (litt. 'un bras long'). »

avoir une grande bouche < « être bavard » (en zarma). En hausa, on dit : *yà ná dà bákì* « il est bavard » (litt. « il a la bouche »).

boire une cigarette < *shàn sígàarí*. Ex. *Yà ná shàn sígàarí.* « Il fume une cigarette. »

être dedans < *cìkí*. Ex. *À cíkì yá kè.* « Il est ivre (soûl). »

faire l'accident < *yín hátsàrí*. Ex. *Bè tá à yín hàtsárì bá.* « Il n'a jamais eu un accident. »

faire le cœur < *yín zùcíyà*. Ex. *Ya yi zuciya, ya tahi.* « Il s'est énervé, il est parti. »

faire le gros dos < *yín dòró* « faire la bosse ». Ex. *Se doro yake dan ya zama babba.* « Il roule des mécaniques parce qu'il est devenu le chef (il se croit au dessus des autres). »

2.3 — *Interférences*

Bien que l'on s'éloigne des calques proprement dits, on peut évoquer ici les écarts résultant d'interférences entre les langues locales et le français. Par exemple, les nombreuses confusions entre *à* et *en*, entre *é*, *è* et *e*, sont manifestement dues au fait que ces oppositions phonologiques n'existent pas dans les langues nigériennes.

Le fait que le français soit une langue seconde pour la quasi-totalité des Nigériens explique aussi les altérations que l'on observe dans de nombreuses expressions idiomatiques (dont les journalistes sont friands), souvent difficiles à mémoriser et à reproduire fidèlement :

avoir un bras long (ou *les bras longs*) : « avoir des appuis, connaître qqn qui a le bras long » ;

au prime abord : « de prime abord, au premier abord, au début » ;

au plus haut lieu : « en haut lieu, au sommet » ;

avoir maille avec qqn : « avoir maille à partir avec qqn », etc.

3 — Analyse sémantique

3.1 — *Apports de sens et réalités culturelles*

L'emploi d'emprunts et de calques est soumis à des influences d'ordre social, économique, culturel, etc. Il permet de combler un déficit culturel ou d'imposer de nouvelles réalités culturelles à une langue donnée.

On peut distinguer les cas suivants :

- le mot étranger et la réalité étrangère qui l'accompagne n'ont pas d'existence dans la culture de la langue d'accueil : *zoulou* « forme de coiffure pour homme » ; *célibatérium* « habitation à loyer modéré destinée aux célibataires » ;
- le mot emprunté entre en concurrence avec des mots et des réalités proches dans la langue d'accueil : *bourrer* « tromper quelqu'un par des paroles fallacieuses » ; *éthiopienne* « femme très maigre, à l'image des réfugiés éthiopiens » ; *titulaire* « amant, fiancé en titre ».

3.2 — *Apports de sens et compétence linguistique*

Les emprunts et les calques constituent des apports qui traduisent souvent la compétence du locuteur bilingue. Pour faire de l'effet, les locuteurs bilingues du Niger introduisent, de façon intentionnelle dans le discours en français, des termes nouveaux provenant généralement des langues locales. Il est intéressant d'analyser les effets de style produits et, éventuellement, d'envisager leur prise en compte dans la pratique pédagogique des enseignants. L'analyse sémantique des particularités lexicales du français en Afrique pourrait constituer un thème pour leur enseignement en classe de langue. À titre d'illustration, voici quelques exemples pris dans notre corpus.

Le terme *talala* a été employé dans le contexte suivant : *Les indépendances en Afrique sont en réalité des formes de talala, c'est-à-dire une liberté contrôlée par les colonisateurs* (*Tribune du peuple*, n° 11, juillet 1993). Le mot *talala* est emprunté au hausa et désigne la « manière d'attacher les animaux domestiques (chèvres, moutons) au bout d'une longue corde ». Ainsi, l'animal peut paître dans un rayon bien délimité et être surveillé en permanence par son propriétaire. Cet emprunt a pour but de montrer que les indépendances acquises par les pays africains ne sont qu'un leurre, car l'ancienne puissance coloniale continue de tirer les ficelles (ou la « corde », pour rester dans le contexte culturel local) et de détenir en réalité les vrais pouvoirs. On peut noter que le mot emprunté ici entre en concurrence avec des expressions de la langue d'accueil : *liberté contrôlée, indépendance virtuelle, nominale, octroyée*. Nous avons affaire à la métaphorisation indirecte ou contextuelle d'un emprunt. C'est le contexte entourant le mot qui présente des

éléments métaphoriques (corde, animal, surveillance). L'avantage stylistique de cette figure est de montrer au lecteur nigérien à la fois la représentation imagée d'une réalité et l'ironie d'une situation absurde.

Un autre exemple est fourni par le mot *wassosso* « se disputer un morceau, un butin ». Cette expression s'emploie en langue locale pour désigner surtout des enfants qui se disputent un morceau de viande, une friandise, un cadeau quelconque. Le terme a été récupéré par le discours politique et médiatique pour caractériser la « rapacité des hommes politiques face aux maigres ressources financières du pays ». La traduction de cette réalité par le mot *wassosso* est rendue possible grâce à une figure de style que J.-P. Vinay et J. Darbelnet (1958 : 51) appellent *modulation libre*, c'est-à-dire, une variation dans le message obtenue en changeant de point de vue, d'éclairage, de registre. L'usage de cet emprunt traduit bien l'humour des locuteurs nigériens qui tournent en dérision les politiciens en les comparant à des enfants.

La compétence linguistique d'un locuteur bilingue se manifeste aussi à travers l'usage détourné des mots provenant du français. L'emprunt ou le calque est alors interne. On peut citer les exemples suivants :

J'ai acheté un deuxième pied. Ici, le calque est syntaxique et se forme sur le modèle français *acheter un objet de seconde main. Deuxième pied* s'applique donc à des « chaussures d'occasion, des chaussures acquises par un second propriétaire ».

Et ces deux jours ? (toujours sous une forme interrogative) est l'équivalent de *Comment ça va ?* En réalité, ce calque provient d'une traduction littérale des structures syntaxiques des langues locales : *ina kwana biu* en hausa, *mate jirbi hinka* en zarma.

On peut se demander les raisons qui poussent un locuteur bilingue, ayant une grande compétence en français, à employer cette expression, surtout que l'équivalent dans la langue d'accueil existe. Ce terme semble s'imposer pour des raisons d'ordre sociolinguistique. La phrase *Comment ça va ?* est considérée comme un automatisme verbal prononcé uniquement par les citadins. Elle ne traduirait qu'une forme de politesse. Par contre, l'emploi du calque *Et ces deux jours ?* est d'abord une référence indirecte aux langues locales. C'est, évidemment, un clin d'œil au substrat socioculturel.

Il faut rappeler que la question des langues nationales est l'objet d'un débat social permanent, surtout depuis la Conférence nationale de 1991 qui en a fait un thème central. Cette formule créée à partir du calque est jugée plus conviviale par les locuteurs bilingues que son équivalent français, dans la mesure où il s'agit d'une invite adressée à l'Autre et qu'on peut interpréter ainsi : « il y a quelques jours qu'on ne s'est pas vu, raconte-moi ce qui s'est passé depuis ».

Conclusion

Les emprunts sont assez faciles à détecter et les étudiants les repèrent facilement. Du reste, ils sont souvent identifiés comme tels par les auteurs eux-mêmes, qui les signalent par des caractères italiques, par des guillemets (voire des majuscules) ou les introduisent par des remarques métalinguistiques. Quant aux calques, ils seraient davantage du domaine inconscient. Les étudiants ont beaucoup plus de peine à les déceler et ils sont rarement signalés comme des structures déviantes du français standard par les auteurs.

Dans les relevés que nous avons effectués des particularités lexicales du français du Niger, nous n'avons pas fait de distinction, pour le moment, entre les xénismes et les emprunts. À l'opposé des nombreuses citations (xénismes), les emprunts bien intégrés dans le français du Niger (et non signalés comme tels dans les textes) sont rares: il s'agit surtout d'emprunts à l'arabe ou d'emprunts introduits par le biais du français d'Afrique. Pour faire la part entre les xénismes et les emprunts, les critères habituels de sélection (fréquence, durabilité, intégration) devraient certainement être mis en balance avec le sentiment des locuteurs (difficile à cerner). On signalera qu'au Niger, comme dans les autres pays africains, aucune commission nationale ne s'est jamais penchée sur le sort à réserver à toutes ces particularités et qu'un groupe de lexicographes, même avertis, ne saurait prendre à lui seul des décisions quant à leur normalisation.

Avant de considérer ces formes émergentes comme les prémices d'un « français du Niger », il faut tout de même rappeler les conditions de pratique de ce français. C'est une « langue » jeune puisque le français n'a été introduit au Niger qu'au début du XX^{e} siècle, avec une présence limitée de francophones natifs et, notamment, une très faible influence des missionnaires. Encore actuellement, le faible taux de scolarisation est certainement une raison majeure de la pratique restreinte du français au Niger. La littérature écrite est peu importante: en plus du quotidien *Le Sahel*, on compte une douzaine d'hebdomadaires (certains ont une existence éphémère), qui ne sont tirés qu'à 2000 exemplaires environ. Cependant, la situation pourrait évoluer rapidement du fait de l'augmentation régulière du nombre de scolarisés et de l'apprentissage du français en dehors du système éducatif (exode vers les pays côtiers, autoapprentissage dans la rue, par l'audiovisuel...).

La pratique du français à l'écrit est réservée à une certaine élite, surtout dans le milieu intellectuel et journalistique, si bien que l'on assiste à la propagation, par la presse, d'un certain jargon (administratif, estudiantin et médiatico-politique). Est-ce que ce jargon ou cet « argot », mâtiné de régionalismes, peut être qualifié de « variété de langue »? Les limites sociologiques et la durabilité même de ce type de discours posent problème. Ainsi, on a pu relever des évolutions sur quelques années seulement: un certain nombre de particularités

(surtout dans le domaine politique) font leur apparition puis disparaissent lorsque le contexte ne s'y prête plus. Ainsi, les termes *tchendji*, *tchendji-system*, *tchendjiste* (de l'anglais *change*, par le biais du hausa), étaient des slogans caractérisant la « politique de changement » au moment et à la suite de l'élection présidentielle de 1992 : ils ont quasiment disparu avec la fin de la III[e] République. À partir de 1996, dans la presse d'opposition sont apparus les termes *balsa*, *balseur*, *wassosso*, *wassossiste*, pour caractériser les députés et politiciens qui se sont ralliés à la majorité présidentielle et qui ont été caractérisés comme des « profiteurs » et « accapareurs ». Il est fort probable que ces termes n'aient guère plus de longévité.

Si les emprunts et les calques permettent de combler certains vides culturels, ils traduisent aussi une sorte de « créativité jubilatoire » de la part d'écrivains et de journalistes qui, sans grand bagage intellectuel, commettent parfois des écarts de langage mais n'hésitent pas à utiliser des « gros mots » (« grands mots »). Ils jouent sur la maîtrise et la mixité de plusieurs codes de manière à traduire les réalités profondes du pays avec, généralement, beaucoup d'à-propos et d'humour.

Les locuteurs bilingues sont en train de dessiner, à travers leurs discours quotidiens, les contours de ce qu'est ou sera le sort du français en Afrique. Les quelques exemples que nous avons cités montrent que les particularités lexicales du français en Afrique sont le produit de nombreuses interactions sociales, culturelles, linguistiques, politiques. Si l'on accepte l'idée qu'une langue est d'abord et avant tout un outil de communication sociale, il faudrait alors songer à prendre en considération les différents usages du français en Afrique. À défaut d'une normalisation des emprunts et des calques (assez improbable car cela poserait de sérieux problèmes), l'étude des effets stylistiques que l'on constate dans la pratique langagière des locuteurs bilingues serait un moyen d'introduire à l'école des réalités sociolinguistiques qui y sont actuellement exclues. Il serait par exemple plus aisé pour le professeur d'apprendre aux élèves ce qu'est une métaphore contextuelle à l'aide d'exemples du cru, plutôt que de rebuter les apprenants par des corpus artificiels et stériles.

Le thème de ces Journées scientifiques, « Contacts de langues et identités culturelles », aurait tout son sens si les travaux parvenaient à démontrer aux décideurs que le conflit entre les langues locales et la langue officielle importée pourrait être contourné grâce à l'analyse et à l'intégration des particularités lexicales dans le discours pédagogique. À l'époque de la mondialisation des échanges, il y a, de toute évidence, une revendication des locuteurs africains francophones pour la reconnaissance de leur identité culturelle. Cela se manifeste, entre autres, par l'émergence de ces variétés de langues mixtes qu'on devrait désigner, au pluriel, comme « les français d'Afrique ». Toute la question est de savoir comment les lexicographes – qui aiment travailler dans la durée –

peuvent faire le partage entre les créations lexicales éphémères et les transformations durables[1].

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BARRETEAU, Daniel, 1996a, « Les particularités lexicales du français au Niger : Des propos de Zek à la littérature écrite nigérienne », dans Claude Frey et Danièle Latin (dir.), *Le corpus lexicographique. Méthodes de constitution et de gestion*, Actes des III[es] Journées scientifiques du réseau thématique de recherche « Étude du français en francophonie », Louvain-la-Neuve, Duculot – AUPELF-UREF, pp. 159-174.

BARRETEAU, Daniel, 1996b, *Systèmes éducatifs et multilinguisme au Niger. Synthèse des résultats d'un programme de recherche*, Niamey, Orstom.

BARRETEAU, Daniel, & Sabiou ASSANE, 1996, *Évolution de la langue française à travers la presse écrite au Niger*, conférence donnée au Centre culturel franco-nigérien (Niamey, 7 juin 1996).

Bureau Central du Recensement, 1992, *Recensement général de la population 1988. Résultats définitifs. Série 4 : Caractéristiques socio-culturelles. Données brutes. Ensemble du Niger*, Niamey, Ministère de l'Économie et des Finances.

CHARAUDEAU, Patrick, 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette.

Direction des Études et de la Programmation, 1998, *Annuaire des statistiques scolaires 1996-1997*, Niamey, Ministère de l'Éducation nationale.

ÉQUIPE IFA, 1983, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Paris, AUPELF.

HAMERS, Josiane, 1997, « Emprunt », dans Marie-Louise Moreau (dir.), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Sprimont, Mardaga, pp. 136-139.

QUEFFÉLEC, Ambroise, avec la coll. de Robert TABARANT & Christine QUEFFÉLEC, 1978, *Dictionnaire des particularités du français au Niger*, Dakar, CLAD, n° 72.

RONDEAU, Guy, 1984, *Introduction à la terminologie*, Québec, Gaëtan Morin.

Tribune du peuple, Niamey, juillet 1993, n° 11.

VINAY Jean-Paul & Jean DARBELNET, 1958, *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Paris, Didier.

1. Nous remercions les étudiants qui ont collaboré à la collecte des documents : MM. Ali Chaïbou, Amadou Ali Ibrahima, Oudou Hamani et Saydou Hanafiou. Nous remercions également le Groupe d'études linguistiques du lycée Dan Baskoré et la Bibliothèque du Point d'interrogation de Maradi pour leur collaboration efficace.

Contacts français/wolof : problèmes de la sélection lexicographique de l'emprunt

MOUSSA DAFF

Le wolof et le français sont en contact au Sénégal depuis au moins 1636, date de la fondation de la ville de Saint-Louis. Cette longue cohabitation a eu pour conséquence linguistique des emprunts lexicaux réciproques. Nous nous proposons dans cette contribution de revisiter la ou les définition(s) de l'emprunt et ensuite d'essayer de cerner tous les critères qui doivent présider à la sélection lexicographique du lexique d'origine wolof ou issu des langues nationales et emprunté par le français d'usage courant dans le pays, c'est-à-dire le français qui a acquis le statut de langue seconde. La littérature contemporaine, parce que fortement identitaire, est caractérisée par une prédominance de la diglossie et du biculturalisme. Elle nous servira de corpus de base parce que les attestations écrites légitiment mieux l'usage social du français langue seconde, une fois neutralisés les phénomènes d'ordre stylistique qui répondent à une intentionnalité de l'écrivain. On abordera principalement dans cet article le problème de la graphie du lexique emprunté dans un contexte sociolinguistique où l'on remarque une avancée notable de la transcription codifiée des langues nationales. Cela permettra de réfléchir sur la pertinence du critère de la conformation phonologique et orthographique de l'emprunt lexical.

Depuis l'étude de Weinreich (1968), beaucoup de recherches portant sur le bilinguisme ont essayé de décrire les conséquences de ce phénomène en termes purement linguistiques. Parmi les conséquences linguistiques soulignées, on peut noter l'emprunt et l'interférence. L'interférence a surtout été exploitée sur le plan didactique alors que l'emprunt est souvent considéré comme un phénomène secondaire parce que portant sur le lexique, inventaire ouvert et où il est admis que les locuteurs puissent enrichir leur répertoire lexical par la création néologique et par l'emprunt motivé. La linguistique appliquée des années 1970 a favorisé les études contrastives permettant de mettre en exergue, par l'analyse interlinguistique, les zones de convergence et de divergence de deux langues en contact afin de prévoir un aménagement didactique apte à favoriser un apprentissage réussi des deux langues en s'appuyant sur les transferts positifs et en renforçant la capacité à discerner les possibilités de transfert négatif.

C'est dans ce cadre conceptuel que la méthode *Pour parler français* a été conçue au Sénégal par une équipe de chercheurs du Centre de linguistique appliquée de Dakar (CLAD). Parallèlement à cette réflexion didactique et sous l'égide de l'AUPELF, un travail sur le lexique du français du Sénégal a été entrepris par certains membres de cette équipe. Ce lexique de 1020 mots, publié en 1979 sous le titre *Lexique du français du Sénégal*, est préfacé par le président Léopold Sédar Senghor. Dans ce lexique, nous trouvons beaucoup de termes empruntés aux langues africaines et au wolof en particulier. La présence d'un important lexique wolof dans un inventaire lexical du français est un des signes révélateurs de la coexistence intense du français et du wolof au Sénégal. Les travaux qui ont suivi comme ceux de l'équipe du Département de linguistique générale et des langues négro-africaines – dont une partie des attestations relevées figure dans l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* (IFA) – confirment cette tendance du français au Sénégal à emprunter des termes wolofs dans un discours tenu pourtant en français.

Les recherches qui se poursuivent actuellement dans le cadre de l'IFA 2 reposent avec une acuité accrue la question du statut et de la sélection lexicographique des termes wolofs ou, plus généralement, des termes issus des langues de souche sénégalaise. La nouvelle équipe de l'IFA 2 se pose des questions sur la pertinence de la sélection des lexiques empruntés à ces langues en des termes plus complexes peut-être que ne l'avait fait la première génération de recherche, laquelle pouvait se contenter d'une définition linguistique de l'emprunt telle que proposée par Jean Dubois *et alii* (1973 : 188) :

> « Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B et que A ne possédait pas. »

Cette définition linguistique est le fil conducteur de la sélection lexicale des emprunts considérés comme « une simple transcription en français de mots provenant de langues négro-africaines, et le plus souvent sénégalaises » où, selon les auteurs du *Lexique du français du Sénégal*, « les mots empruntés aux langues nationales sénégalaises et particulièrement au wolof s'intègrent de diverses façons à la langue française du Sénégal ».

L'intégration se pose alors en termes :

- phonétiques : *khessal* au lieu de *xeesal*, par neutralisation de la durée vocalique ; *tiéboudiène* au lieu du mot wolof *ceebujën* ;
- graphiques : *thiakhane*, *thiély*, où la présence d'accent consacre l'ouverture ou la fermeture de la voyelle à la française ;
- morphosyntaxiques : par la présence de déterminants et de marques d'accord en genre et en nombre propres au français (une *daba*, des *dabas*, un *sotiou*, des *sotious*). Relever *xeesal* (éclaircissement de la peau) avec le digraphe *kh* était normal dans les années 1970 où l'on assistait au balbu-

tiement des études portant sur les langues nationales dont la graphie n'était pas encore stabilisée, celles-ci restant encore cantonnées dans un domaine largement polémique durant cette période. Aujourd'hui, il est devenu courant de trouver le même vocable avec la graphie *x*, comme on le note chez Ousmane Sembène (1996 : 87-88) :

« Je vous présente mes condoléances. Qu'Allah l'accueille au paradis, qu'Il vous assiste ici-bas, prononça Gora qui avait rapidement remarqué que la deuxième épouse, Oumy, s'adonnait au xessal. »

L'examen des formes empruntées retenues dans les inventaires lexicaux du français du Sénégal permet d'observer l'importance accordée à la pertinence de la distinction préalable entre emprunt et citation dans une perspective de sélection lexicale à visée dictionnairique. La visée maximaliste adoptée au départ permet de retrouver dans le corpus primaire beaucoup de formes puisées dans les langues locales avec une volonté de citer ou de faire cohabiter dans le texte littéraire formes françaises et lexiques nationaux. C'est pourquoi certains auteurs, pour faire couleur locale, n'hésitent pas à recourir aux lexiques tirés des langues nationales. Un dictionnaire qui aurait la seule ambition de faire une simple photographie des usages africains sans prétention normative serait tenté de retenir toutes les formes tirées d'attestations littéraires. En revanche, un dictionnaire qui se propose non seulement de présenter les usages africains dans une visée différentielle par rapport au français central, mais aussi et surtout de refuser, malgré sa visée accueillante, de laisser le français se noyer dans un déferlement d'emprunts sauvages, adoptera une méthodologie de sélection des entrées fondée à la fois sur l'acceptabilité linguistique, sociale et culturelle. Car un dictionnaire national ou régional doit rendre compte de la norme locale à laquelle sont exposés les locuteurs et les lecteurs partageant la même aire géographique de communication sociale et interculturelle. Le domaine de l'emprunt est essentiellement celui des biens culturels dans lesquels une société se reconnaît. Ainsi l'emprunt porte souvent sur des registres culturels comme le sport, la danse, la musique, la faune et la flore, la mode vestimentaire, les mœurs (organisation sociale, voire ethnique), la cuisine (le mode alimentaire)... Comme la culture traverse plus facilement les frontières nationales et linguistiques, il ne serait pas étonnant de rencontrer des mots, des lexicultures empruntés à des langues culturellement différentes du français, mais entretenant avec lui un rapport de proximité tel que le va-et-vient lexical devient une opération normale chez les locuteurs et parfois lecteurs des deux langues en contact.

Emprunt linguistique et système de la langue

Haugen (1953) définit l'emprunt comme une substitution, une adaptation, une intégration phonologique, morphologique, syntaxique d'éléments lexicaux dans une autre langue, ce qui est une forme d'explicitation de la définition que Dubois propose de l'emprunt. L'intégration de l'emprunt doit-elle être pensée seulement

en termes linguistiques ou ne faudrait-il pas aussi y ajouter la dimension sociolinguistique si l'on tient compte du fait que le domaine de l'emprunt est surtout culturel? L'emprunt sélectionné doit-il toujours remplir sur le plan linguistique les conditions de la conformation phonologique et morphologique souhaitée pour qu'il soit décidé de son intégration dans la langue emprunteuse? Nous pensons que cela peut être possible dans une situation où la distance interlinguistique des deux langues en contact est assez importante comme c'est le cas des emprunts du wolof au français pendant la période de l'implantation de cette langue étrangère par la colonisation (Dumont 1974). Le wolophone ignorant le français prononcerait certains termes français à la wolof comme *sarbet* pour *serviette*, *potou sambour* pour *pot de chambre*. En revanche, si la distance interlinguistique est réduite par le biais d'une importante exposition langagière, comme dans le cas du français devenu langue seconde au Sénégal, les mots français sont réutilisés en wolof avec la prononciation d'origine. On observe également le même phénomène dans les emprunts et citations du wolof en français. Le wolophone citadin des années 1980 prononcerait *serviette*, *télévision*, *ministre* à la française. Ces lexiques de la modernité sont intégrés aux langues nationales sans les modifications phonologiques attendues. On est tenté de parler de citations intégrées. Cela est aujourd'hui valable pour l'intellectuel alphabétisé en langues nationales parlant ou écrivant le français. La presse écrite et les textes littéraires contemporains nous livrent chaque jour un corpus important de lexiques empruntés aux langues nationales dont la forme graphique est une attestation du degré d'alphabétisation de l'auteur du texte. C'est pourquoi la distinction entre citation et emprunt est devenue plus délicate aujourd'hui. Des mots que la première génération de l'IFA pouvait considérer sans difficulté comme des emprunts linguistiques apparaissent aujourd'hui sous plusieurs graphies. Il s'agit de mots comme *khalam*, *khessal* ou *khésal*, *khawaré*, *diom*, *diongoma*, *khon*, *khondiom*, qui se retrouvent à peu près sous la graphie phonologique wolof: *xalam*, *xesal*, *xaware*, *jom*, *jogoma*, *xon*, *xonjom*. Certaines citations wolofs comme *xalam*, *xon* deviennent des emprunts morphologiques s'ils prennent le *s* du pluriel français (*des xalams*, *des xons*) ou s'ils admettent des dérivations françaises comme *xalamiste* ou *xonjomiste*.

Cette francographie à la sénégalaise, qui change la texture du mot, autorise une réflexion sur la possibilité d'envisager, dans certaines zones de la francophonie où l'emprunt lexical est important compte tenu de l'intensité des contacts culturels des deux langues, d'élargir le nombre des phonèmes du français dans cette zone. Ainsi, au Sénégal, pourrait-on envisager de considérer que les phonèmes /x/, /c/, /j/ et /u/ font partie du patrimoine phonologique du français au Sénégal. Autrement dit, que l'emprunt n'est pas seulement lexical mais aussi, probablement, phonologique. La réalisation de formes graphiques hybrides n'est pas le résultat d'une interférence, mais plutôt la conséquence sociolinguistique d'une alphabétisation devenue réalité dans le milieu. La francographie sénéga-

laise est une sorte de transcription bricolée qui se présente sous une forme d'alternance graphique entre deux langues dont l'une (le français) a une tradition orthographique dont le code est différent de celui de l'oral, alors que l'autre (le wolof) a une transcription graphique qui correspond à la transcription phonético-phonologique. Ainsi les doubles ou triples graphies qu'on rencontre dans les corpus écrits seront analysées comme la résultante, soit d'une hésitation entre une transcription à la wolof et une transcription à la française, soit comme une volonté de marquer identitairement l'origine du lexique emprunté.

La présence des formes hybrides ou de xénographies dans un texte français pourrait plaider en faveur de l'emprunt au détriment de la citation et cela, quelles que soient les précautions typographiques très souvent hasardeuses parce que non systématisées. Cela n'est d'ailleurs pas nouveau car beaucoup de mots anglais empruntés par le français gardent leur orthographe et leur prononciation d'origine, comme c'est le cas pour *slow*, *snob*, *sleeping*, *jogging*, *flash-back*, *sponsoring*, *marketing*, *night-club*, *forcing*. Ces vocables sont intégrés dans des dictionnaires de langue comme le Robert. Ils ont la particularité de rester souvent invariables en nombre. Certains intellectuels et écrivains, même avec la volonté de se conformer à la graphie française, ont tendance à utiliser cette invariabilité en nombre pour marquer l'emprunt comme dans ce texte d'Amadou Kane (1984), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Dakar :

> « Les *gnégno* et les *mathioubé* ont jusqu'à très récemment dépendu des *torobé* qui les assistaient dans tous les domaines moyennant quelques services. » (p. 278)

Le critère de la conformation phonologique peut ne plus être au premier plan dans le choix de l'intégration dictionnairique d'un vocable emprunté à une première langue puis prêté à une autre. En revanche, celui de la fréquence et de l'utilité sémantique dans la société où l'usage est relevé pourrait être important. Ainsi des mots empruntés à l'arabe – car vers le XI^{e} siècle, avec le mouvement almoravide, l'islam, et partant l'arabe, ont pénétré le territoire sénégalais – par les langues nationales et réutilisés en français pourraient trouver place dans un dictionnaire national parce que, non seulement ils sont fréquents dans l'usage, mais ils s'accompagnent d'un apport sémantique soit par restriction de sens (comme pour *ustaas*) ou extension de sens (*bismilay*), soit avec maintien de sens et spécification (comme *alkati*) ou sans spécification (comme pour *saytane*). Ces termes ont parfois subi un premier filtre phonologique par le processus d'interférence lors du passage dans les langues nationales. C'est-à-dire qu'il y a eu intégration morpho-phonologique dans la première langue emprunteuse, comme pour *wallahi* (arabe)→ *walay* (wolof)→ *walay* (français).

Ainsi, la dérivation à la française d'un vocable sur une base lexicale wolof plaide également en faveur d'une analyse par emprunt. Cela permet d'observer comment une lexie peut passer du stade de xénisme, défini par Dumont (1983 : 70) comme un « terme étranger désignant une réalité inconnue ou particulière et

dont l'emploi s'accompagne nécessairement d'une marque métalinguistique qui peut être soit une paraphrase descriptive, soit une note explicative en bas de page quand il s'agit d'un texte écrit», à celui d'emprunt. L'alternance graphique ou xénographie sera donc intégrée comme un des processus d'emprunt dont la charge connotative est la volonté de garder la racine graphique de la langue prêteuse. Cette volonté peut s'expliquer par des raisons idéologiques ou, plus simplement, culturelles et identitaires.

En plus, on peut aisément constater les avancées obtenues dans la volonté d'alphabétiser en langues nationales. Les xénographies seraient alors une marque voulue de la manifestation d'un degré d'alphabétisation. Malheureusement, très peu d'intellectuels maîtrisent et/ou appliquent dans leur comportement graphique la transcription codifiée des langues nationales. On assiste plutôt dans l'usage à une gestion difficile de l'appartenance à une double culture graphique. La transcription codifiée des langues nationales est respectée le plus souvent par les alphabétisés du monde rural ne possédant pas par avance le français ou par les défenseurs actifs des langues nationales mobilisés dans des associations culturelles, alors que la masse des productions écrites porteuses de l'expression d'une culture citadine – qui n'est plus authentiquement traditionnelle ni typiquement occidentale – est faite en ville. C'est peut-être de cela qu'Ousmane Sembène a voulu rendre compte dans son dernier roman tiré de son film du même titre *Guelwaar*. La transcription de ce mot d'origine malinké, d'après l'auteur, et emprunté par le wolof sous la forme phonétique de *gellwaar*, inspire une double interprétation. Soit l'auteur n'a pas voulu transcrire correctement dans son texte comme il l'a fait en appel de note (*gelwaar*), soit il a voulu suggérer par la graphie le difficile choix entre une tradition dont les valeurs fondamentales s'effritent de plus en plus et une attirance occidentale qui a du mal à s'imposer définitivement. L'alternance entre graphèmes et phonèmes dans la transcription pourrait symboliser l'appartenance à cette double culture orthographique, comme dans *doom baye*. Cependant, cette pratique de l'alternance orthographique dans la texture d'un même mot n'est pas sans conséquence fâcheuse pour le lecteur non averti.

Ainsi, un francophone non wolophone lirait très difficilement le vocable wolof qu'Ousmane Sembène transcrit ou orthographie par *maxtume* («portefeuille de forme carrée en peau») ; en revanche, la lecture à la française sera plus simple avec la graphie *makhtoume*. Ni le lecteur wolophone, ni le lecteur francophone ne peut se retrouver dans cette orthographe du mot; il est difficilement lisible sans complicité: *ma* (graphèmes du français), *x* (phonème du wolof), *t* (graphème français et phonème wolof), *u* (phonème wolof), *m* (graphème français et phonème wolof), *e* (graphème français mais aussi phonème wolof) → ma*x* t*u* m*e*. La graphie représentant le résultat d'une intégration pure et simple dans la langue française serait *maktoum(e)* ou *mactoum(e)*. En revanche, la graphie

mahtoum(e) serait plus savante parce que plus proche de l'arabe, première langue prêteuse, que du wolof.

Le débat reste donc ouvert entre l'authenticité phonético-phonologique d'un vocable et la transcription adaptée du mot en français. Faudrait-il écrire *jaxal*, du wolof *jaaxal* (« offrande participative au repas du *decc* [= veillée funèbre] »), ou *diakhal* vs *diakal/diacal* dans un texte en français ? Nous pouvons noter que le graphème *kh* n'est pas forcément une orthographe française car la tendance est d'orthographier *ch* les mots contenant le phonème /x/ des Bretons et surtout des Alsaciens. La tendance, dans une volonté de conformation phonétique et orthographique, est d'écrire le son [x] par le graphème *c* à l'initiale et à la finale, comme dans *calife* vs *khalife*.

Le tableau suivant pourrait résumer les différentes graphies possibles dans des textes écrits en français au Sénégal.

TABLEAU N° 1

Emprunt	**Citation ou xénisme**	**Emprunt à cause de la présence d'indices morphologiques**
khésal	xesal	xesaliser/khésaliser
khessal		
khalam	xalam	xalamiste/khalamiste
khumbeul	xumbël	khumbeule/xumbeul
khawaré	xawaare	xawaré/khavaré
khala	xala	
thiakhane	caaxan	caaxanerie/thiakhanerie
diakhatou	jaxatu	diaxatous/diakhatous
diouli	njulli	ndioulis/njullis
tamkharite	tamxarit	(la) tamkharit
thioubalo	cubbalo	
thiof	coof	
thioup	cuub	
thiouraye	cuuraay	
tiep	ceeb	
tièdo	ceddo	

L'emprunt s'accompagne dans la graphie française d'une réduction de la longueur vocalique ou de la gémination des mots wolofs.

TABLEAU N° 2

Emprunt	Mot wolof
walo/oualo	waalo
tisbar	tisbaar
tiédo	ceddo
tiép	ceeb
léral	leraal
borom	boroom

L'emprunt peut aussi s'accompagner de la suppression des consonnes prénasales. Le maintien de ces consonnes prénasales ou de leurs graphies bricolées est une façon de marquer le caractère allogène du vocable. Les vocables *mbubu*, *mbapatt* (« séance de lutte nocturne »), *mbalax* (« danse »), dans une volonté marquée de conformation à la tradition orthographique française, pourraient être orthographiés normalement sous les formes suivantes: *boubou*, *bapatte*, *balac*. En ce qui concerne la forme *boubou*, André Davesnes a contribué à l'imposer dans le milieu scolaire alors que les mots arrivés récemment dans la langue française, pour des raisons souvent culturelles, ont tendance à conserver dans leur texture interne un caractère allogène qui nous rapprocherait de ce qu'André Martinet appelait « la recomposition », et d'autres « la refixation », comme dans *orthographe* qui lui-même est composé de deux radicaux grecs, *orthos* (« droit ») et *graphè* (« écriture »).

Cela nous permet de réfléchir sur les critères qui doivent présider au choix de la sélection d'une lexie dans un dictionnaire national, comme l'*Inventaire des particularités lexicales du français au Sénégal* (IFSEN), ou dans des dictionnaires de langue comme le *Dictionnaire universel* et le *Dictionnaire universel francophone*. Il s'agira de faire un tri intelligent entre ce qui relève de l'usage national – donc, de la citation et du discours – et ce qui serait susceptible de figurer comme emprunt dans un dictionnaire de langue à usage sous-régional ou universel, la lexie choisie pour figurer dans un dictionnaire de langue devant se rapprocher le plus de la graphie de la langue emprunteuse. Ainsi, un mot comme *khalam* pourrait être retenu dans un dictionnaire de langue comme le *Dictionnaire universel*, alors qu'il serait introduit dans un dictionnaire national au Sénégal sous la double graphie *khalam* et *xalam*, en mettant en exergue dans le commentaire l'origine du mot et de la prononciation.

La comparaison des relevés lexicographiques de plusieurs équipes travaillant sur le même terrain nous permettra d'observer non seulement l'importance du corpus dépouillé par chaque équipe (IFSEN 3 avec 133 lexies pour la seule lettre *n* dans le corpus primaire), mais aussi le degré d'exigence dans le choix des critères de sélection de néologismes lexicaux en général et d'emprunts en particulier. Nous avons choisi d'illustrer le fait par la lettre *n* de l'inventaire de N'Diaye Corréard et Schmidt (IFSEN 1/National 1), de Blondé, Dumont et Gonthier (IFSEN 2/National 2), de l'équipe sénégalaise d'IFA 2 (IFSEN 3/National 3), de l'équipe IFA-AELIA (IFA/Régional), du *Dictionnaire universel* (DU/Univ. 1) et du *Dictionnaire universel francophone* (DUF/Univ. 2). Nous n'avons tenu compte dans les dictionnaires que des lexies assorties de la marque « Afrique occidentale ». Ces lexies étaient, en plus, déjà répertoriées dans les relevés des inventaires cités plus haut.

Le tableau n° 3 donne le chiffre correspondant au nombre des attestations de chaque relevé. La différence des chiffres peut s'expliquer soit par la différence du volume de corpus dépouillés, soit par la différence dans les règles de sélection des entrées. En tout état de cause, on peut noter l'évolution de la quantité de lexiques relevés par la nouvelle équipe sénégalaise, ce qui justifie non seulement la poursuite des inventaires lexicaux par des observatoires du français, mais aussi la richesse croissante du lexique du français au Sénégal. Cette richesse lexicale répond au besoin des locuteurs sénégalais de faire porter par la langue française l'expression de leur culture, c'est-à-dire l'appréhension qu'ils ont de la réalité et la représentation qu'ils se font du monde.

TABLEAU N° 3

	National 1	**National 2**	**National 3**	**Régional**	**Univ. 1**	**Univ. 2**
Particularités	IFSEN 1	IFSEN 2	IFSEN 3	IFA	DU	DUF
Emprunts	40	31	76	36	7	8
Néologismes	18	11	57	29	14	15
Totaux	58	42	133	65	21	28

L'examen de ce tableau révèle que, dans chacun des relevés correspondant à des inventaires descriptifs (et à l'exception des dictionnaires de nature plus normative), le nombre d'emprunts retenus est supérieur au nombre de néologies lexicales sur une base française. Cela signifie donc que l'emprunt occupe une partie importante du champ de la néologie spontanée du français en contexte

africain. Cela nous amène à partager la conviction d'Aurélien Sauvageot affirmée à la première biennale de la langue française en 1965, à Namur, lorsqu'il se disait persuadé que :

> « [...] [la langue française] peut s'enrichir soit en empruntant des termes étrangers qui n'ont pas leur équivalent en français, soit en créant de toutes pièces des vocables neufs, formés de combinaisons inédites de phonèmes qui seraient affectés d'un certain sens déterminé et qui pourraient donner naissance à des dérivés. » (cité par Guillermou 1973 : 25)

Le français au Sénégal ne se prive pas de cette possibilité et recourt à l'emprunt sous plusieurs formes graphiques parfois: *takoussane*, du wolof *tàkkusan* (« période de la journée et prière ») ; *talibé*, du wolof *taalibe* (« élève d'une école coranique ») ; *tamkharit*, *tamkharite*, *tamxarit*, du wolof *tamxarit* (« fête musulmane ») ; *taneber*, *tanebeer*, *tanneber*, du wolof *tànn-bèer* (« danse traditionnelle ») ; *tapalé*, du wolof *tappale* (« être malin ») ; *taparka*, du wolof *tàpparka* (« battoir en bois servant à repasser le linge ») ; *rab*, du wolof *rab* (« esprit ancestral, bon ou mauvais, attaché à un lieu, une famille, un arbre ») ; *raka*, *rakaa*, *rakkat*, de l'arabe (« prosternation lors d'une prière musulmane ») ; *sabar*, du wolof *sabar* (« danse et tam-tam ») ; *sarakhal*, *saraxal*, du wolof *saraxal* (« cérémonie organisée à la suite d'un décès ») ; *ndeup*, *ndëp*, *ndëpp*, *ndeupp* (« danse d'exorcisme chez les Wolofs »). La sélection lexicale, qui se présente sous forme d'entonnoir en passant par le filtre du niveau national au niveau universel, nous sera donnée par le tableau n° 4. La multigraphie diversifie et facilite le choix.

L'analyse du tableau n° 4 récapitulant le lexique de la lettre *n* retenu par tous ces dictionnaires permet de déduire les créations néologiques constitutives de la norme endogène et susceptibles de faire partie du français universel. La sélection finale d'une lexie nous donne la graphie sur laquelle un consensus semble s'établir. C'est le cas de *ndama*, *nebneb* et *niébé*. Les autres formes de néologie, comme *noce*, *nocer*, *noceur*, peuvent être considérées comme faisant partie de la langue et non plus du discours spécifique à une catégorie de locuteurs, et donc comme un enrichissement du français à vocation universelle, c'est-à-dire du français capable de couvrir la totalité des pays et des personnes qui utilisent régulièrement le français soit comme première langue, soit comme langue seconde, soit comme langue étrangère.

TABLEAU N° 4

Particularités	National 1	National 2	National 3	Régional	Univ. 1	Univ. 2
	IFSEN 1	IFSEN 2	IFSEN 3	IFA	DU	DUF
Emprunts	-	-	-	naja	naja	naja
	ndama, ndaama	-	ndama	ndama, dama, daama, n'dama	ndama	ndama
	nébnéb	-	-	néb-néb	nébnéb	nébnéb
	néré	néré	néré	néré	néré	néré, nété
	niama-niama, niama niama	niama-niama	niama-niama	niama-niama, gnama-gnama, nyama-nyama	niama-niama	niama-niama
	niaye, niay	niaye	niaye	niaye	niaye	niaye
	niébé	niébé	niébé, nebbe	niébé, guébé, nyébé	niébé	niébé
	-	-	-	-	-	nim, neem
Néologismes	-	-	naco, nacot	-	-	nacot, nacot
	-	-	nana, nana-benz	-	nana	nana, nana-benz
	-	-	-	nécessaire	nécessaire	nécessaire
	-	-	néo-alphabète	-	-	néo-alphabète
	-	-	-	-	nièce	nièce
	nivaquine	nivaquine	nivaquine	nivaquine	nivaquine	nivaquine
	nivaquinisation	nivaquinisation	nivaquinisation	nivaquinsation	nivaquinisation	nivaquinisation
	noce	noce	noce	noce	noce	noce
	nocer	nocer	nocer	nocer	nocer	nocer
	noceur	noceur	noceur	noceur	noceur	noceur
	-	noir	noir	noir	noir	noir
	-	note	note	note	note	note
	-	nougat	-	-	nougat	nougat
	-	nuit	nuit	nuit	nuit	nuit

CONCLUSION

L'élaboration d'une norme et d'un glossaire du français universel est la seule perspective d'avenir pour le français en francophonie parce que capable de prendre en charge toutes les créations néologiques et les emprunts. Le français

universel sera alors porteur des biens culturels de l'espace francophone. Les particularités rigoureusement sélectionnées grâce à la mobilisation de la linguistique au service de ce vaste projet d'inventaire lexical seront considérées, dans cette perspective, comme l'apport d'un État francophone à l'habillage collectif du français universel. Il y a plusieurs variétés locales et régionales de français, mais une seule langue française avec des particularités, comme le disait Léopold Sédar Senghor (dans sa préface au *Lexique du français du Sénégal*, de Blondé *et alii* 1979) : « Nous sommes pour une langue française mais avec des variantes, plus exactement des enrichissements régionaux ». De ce point de vue, la langue française en Afrique peut jouer un rôle vivifiant. Et le français universel répondra enfin au vœu d'Alain Guillermou car le français en francophonie deviendra alors un vaste jardin où chacun de nous saura « Cultiver ce qui nous unit. Savourer ce qui nous distingue. Combattre ce qui nous divise ».

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BLONDÉ, Jacques, Pierre DUMONT & Dominique GONTIER, 1979, *Lexique du français du Sénégal*, Dakar, N.E.A. – EDICEF.

DAFF, Moussa, 1996, « Appropriation du français, particularités lexicales et indices de territorialité d'un texte littéraire », dans *Sciences et techniques du langage*, n° 2, pp. 29-47.

Dictionnaire universel, 1995, Vanves, AUPELF-UREF – Hachette EDICEF.

Dictionnaire universel francophone, 1997, Vanves, AUPELF-UREF – Hachette EDICEF.

DUBOIS, Jean, Mathée GIACOMO, Louis GUESPIN, Christiane MARCELLESI, Jean-Baptiste MARCELLESI & Jean-Pierre MÉVEL, 1973, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.

DUMONT, Pierre, 1973, « Les emprunts du wolof au français », dans *Publications du CLAD*, Dakar.

DUMONT, Pierre, 1974, « Le français et les langues nationales au Sénégal : Problèmes politiques, linguistiques et pédagogiques », dans *Publications du CLAD*, n° 51, Dakar.

DUMONT, Pierre, 1983, *Le français et les langues africaines au Sénégal*, Paris – Karthala, A.C.C.T.

DUMONT, Pierre, 1990, *Le français langue africaine*, Paris, L'Harmattan.

ÉQUIPE IFA, 1983, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Paris, AUPELF.

GUILLERMOU, Alain, 1973, communication, dans Fédération du français universel, *Le français, langue sans frontières*, Biennales de Namur (1965), de Québec (1967), de Liège (1969), de Menton (1971), Paris, Le Pavillon – Roger Maria Éditeur.

HAUGEN, Einar, 1953, *The Norwegian Language in America : A Study in Bilingual Behavior*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press.

KANE, Mohamadou, 1984, « Les migrations contemporaines internationales à partir du département de Matam », dans *Annales de la Faculté des lettres et sciences humaines de Dakar*, Paris, P.U.F.

N'DIAYE CORRÉARD, Geneviève & Jean SCHMIDT, 1979, *Le français au Sénégal. Enquête lexicale*, Université de Dakar, Publications du Département de linguistique générale et linguistique africaine de la Faculté des lettres et sciences humaines.

POPLACK, Shana, 1988, « Conséquences linguistiques du contact des langues : un modèle d'analyse variationniste », dans *Langage et Société*, n° 43, pp. 23-48.

SEMBÈNE, Ousmane, 1996, *Guelwaar*, Paris, Présence Africaine.

WEINREICH, Uriel, 1968, *Languages in Contact: Findings and Problems*, La Haye, Mouton (publié d'abord en 1963).

Emprunts du français aux langues nationales : acceptabilité, intégration et traitement lexicographique. Cas du Burkina Faso

ALOU KEITA

0 — INTRODUCTION

Parmi les multiples questionnements que le phénomène de l'emprunt a suscités chez les linguistes, nous avons choisi de traiter ceux relatifs à l'acceptabilité, à l'intégration et au traitement lexicographique. La réflexion portera uniquement sur les emprunts lexématiques du français au mooré et au jula. Nous essaierons de voir dans quelle mesure une forme provenant d'une de ces deux langues peut être acceptée par les différents locuteurs et être intégrée, puis, à partir de là, recevoir un traitement dans un travail dictionnairique comme celui portant sur les particularités lexicales du français en Afrique. Il s'agit d'une étude descriptive avec une perspective essentiellement synchronique. La perspective diachronique ou historique, qui sied pourtant au traitement des emprunts, n'est, malheureusement, pas envisageable compte tenu de l'état actuel de nos corpus. Pour mieux comprendre le phénomène de l'emprunt, une brève présentation sociolinguistique du Burkina et des conséquences du multilinguisme sur le lexique s'avère utile.

0.1 — *Situation sociolinguistique du Burkina Faso*

Le Burkina est un pays multilingue qui compte environ 60 langues. Celles-ci se répartissent entre plusieurs groupes linguistiques dont : le gur ou le voltaïque, le manden, le fulfuldé. Parmi les langues nationales, le mooré et le jula jouent un rôle capital vu le poids démographique de ceux qui parlent ces langues au Burkina. Le mooré, langue gur, est la langue de l'ethnie majoritaire au Burkina. Il est aussi parlé dans les pays voisins du Burkina tels que le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Mali. Le jula est une langue manden dominante à l'ouest du Burkina Faso et parlée dans plusieurs pays voisins du Burkina (avec un fort taux de locuteurs natifs au Mali et en Côte d'Ivoire). Il joue non seulement le rôle de véhiculaire interrégional, mais aussi celui de véhiculaire interethnique au Burkina. Les langues nationales sont en contact avec le français qui a le statut de langue officielle. En plus de son statut de langue officielle et de langue internationale, et malgré le poids démographique et le rôle des langues nationales, la langue française intervient de plus en plus

dans les échanges interrégionaux, dans les activités socioprofessionnelles, dans la vie familiale, et devient même langue maternelle d'un nombre croissant d'enfants. Sa part grandissante dans la communication sur l'étendue du territoire en général, et dans les centres urbains en particulier, a amené certains linguistes à émettre sans hésitation l'hypothèse selon laquelle le français serait la 61e langue du Burkina Faso.

0.2 — *Conséquence du multilinguisme*

À l'instar des emprunts des langues nationales au français (exemples d'emprunts du jula au français: *lamatarasi* «lame maîtresse», *latikolon* «l'eau de Cologne», *mangoro* «mangue», *mobili* «véhicule», *tamati* «tomate», *patanti* «patente»), l'emprunt du français au mooré et au jula est naturellement l'une des conséquences de cette situation de multilinguisme. Il est favorisé aussi par un certain nombre de faits dont le vide lexical et la volonté politique.

Le vide lexical en français concernant les *realia* locales faisant partie de la vie courante des locuteurs rend nécessaire, voire indispensable, l'emprunt de certaines lexies du mooré et du jula. Il s'agit là d'emprunts communément appelés emprunts de nécessité. Ceux-ci sont abondants en français parlé au Burkina, par exemple *bendré, djembé, kôra, liwaga, lounga, warba,* dans le domaine musical; *benga, dolo, gonré, lembouroudji, sagabo, soumbala, tô, zom-kom,* dans le domaine alimentaire; *dougoutigi, fama, naaba, naam, nabiga,* dans le domaine du pouvoir.

Dans notre corpus, les emprunts de nécessité sont quantitativement très importants du fait aussi de la production de plus en plus abondante d'écrits ethnographiques sur les différents peuples en général et sur les Mossi en particulier. De façon générale, toutes les activités intellectuelles portant sur un aspect de la culture, qu'elles soient menées par un Burkinabè ou par un non Burkinabè, favorisent les emprunts de nécessité. Par ailleurs, le développement, la valorisation et la vulgarisation de la technologie locale et des spécificités artistiques et culturelles rendent nécessaire l'emprunt de beaucoup de lexies en provenance des langues nationales. Une manifestation comme la semaine nationale de la culture (SNC), qui se tient tous les deux ans au Burkina, en permettant la rencontre des différentes cultures, influe en même temps sur la vie des lexies et favorise l'emprunt. Cela est d'autant plus compréhensible que la semaine nationale de la culture est fortement médiatisée.

La volonté politique affichée du temps de la révolution sankariste (de 1983 à 1987) de marquer du sceau national le français a eu une répercussion évidente sur le phénomène de l'emprunt du français aux langues nationales, et particulièrement au mooré et au jula. Elle est à l'origine d'emprunts tels que: *kiti, raabo, zatu,* dans le domaine administratif et juridique, *faso danfani, faso fani,* dans le

domaine vestimentaire. À la volonté politique s'apparente le désir d'affirmation ou de snobisme de certains hommes de culture bilingue. On note à travers leurs écrits un choix délibéré de recourir aux lexies de leur langue maternelle même s'ils disposent en français hexagonal de lexies ou d'expressions équivalentes.

Que ce soit des emprunts de nécessité ou des emprunts dus à la volonté politique ou au goût prononcé d'un intellectuel pour les mots de sa langue, les lexies jula et mooré employées en français régional ne passent point inaperçues. Leur attestation est d'une évidence absolue ; il faut simplement écouter les gens ou lire ce qu'ils écrivent pour s'en rendre compte. En revanche, évaluer l'acceptabilité et l'intégration en français de ces lexies mooré ou jula nécessite qu'on ait des faits sur quoi s'appuyer.

1 — Acceptabilité et intégration des emprunts

Par acceptabilité et intégration des emprunts, nous entendons la francisation des lexies d'origine étrangère. Notre objectif s'exprimerait autrement à travers la question suivante : quelles conditions les lexies étrangères, en l'occurrence celles du mooré et du jula, doivent-elles remplir pour être autorisées à faire partie du stock lexical français ?

Répondre à cette question nécessite au préalable que l'on distingue l'emprunt du xénisme, de la citation, de l'hapax : *cf.* Alou Keita (1997 : 35, 51).

Au-delà de l'attestation orale et écrite, l'acceptabilité et l'intégration des emprunts doivent être appréciées sur la base d'un certain nombre d'indices extralinguistiques et linguistiques conjugués. Toutefois, dans cette appréciation, on ne peut pas prétendre à une hiérarchie rigoureuse au niveau des indices. Même si un consensus semble se dégager autour des points d'évaluation, cela ne fait pas d'eux des preuves absolues d'intégration. Autrement dit, il nous semble hasardeux, à partir de l'attestation de tel ou tel fait, d'affirmer qu'une lexie est intégrée. Il y a une prudence à observer, ce que nous cherchons à exprimer à travers le choix du terme *indice* de préférence à celui d'*intégration*.

1.1 — *Indices extralinguistiques*

Ces indices peuvent être nombreux et variés selon les types d'emprunts. Nous incluons parmi les indices extralinguistiques la disponibilité, la fréquence, l'extension géographique, le sentiment linguistique des locuteurs.

1.1.1 — Disponibilité

C'est la moindre des choses lorsqu'il s'agit de l'appartenance ou non d'une lexie à un stock lexical donné. L'acceptabilité et l'intégration ne peuvent concerner que des lexies disponibles dans le stock lexical français d'un nombre important de locuteurs. Cet indice devient très sérieux lorsque la lexie d'origine étrangère fait partie du stock lexical disponible de locuteurs autres que ceux de la langue de provenance de la lexie.

1.1.2 — Extension géographique

L'attestation ou la diffusion du mot dans plusieurs régions linguistiquement différentes est un indice important de l'acceptabilité et de l'intégration de l'emprunt. Des emprunts au mooré tels que *bendré, dawa, linga, liwaga, naaba, warba, zom-kom,* et ceux au jula tels que *gnagami, gnama-gnama, dégué, dolo, mousso* sont non seulement attestés en dehors de leur aire linguistique d'origine, mais aussi dans les écrits de personnes qui ne parlent pas la langue d'origine. Ils sont employés aussi bien par des locuteurs mooréphones que par des locuteurs julaphones.

1.1.3 — Sentiment linguistique des locuteurs

Le sentiment des locuteurs selon lequel telle lexie n'est pas ou n'est plus sentie comme un emprunt constitue un jugement quant à l'acceptabilité et l'intégration des emprunts. On le mesure par exemple en examinant les métadiscours tenus en français sur les lexies concernées ou sur d'autres lexies. Il est fréquent qu'une lexie soit définie par un mot d'origine étrangère sans faire aucunement allusion à celle-ci. Les périphrases révélatrices de l'acceptabilité et de l'intégration d'un emprunt se rencontrent aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. À l'oral, elles seront, par exemple, du genre: « le sagabo, c'est du tô.. »; « la houe, c'est la daba.. »; « le tchapalo, c'est du dolo.. ». À l'écrit, on les rencontre, par exemple, dans les notes en bas de page, dans les glossaires, dans les index. Par exemple, dans Claudette Savonnet-Guyot (1986: 212), on a: « *Naaba* (mooré) (pl. *nanamse*): détenteur du naam, chef »; « *Naam Kugri* (mooré): pierre du pouvoir sur laquelle était exposé le Naaba accomplissant le ringu »; « *Soumbala* (malinké): graine de néré dont on fait une sauce ». Dans Didier Lézin (1993: 149): « [*rabilé*]: Levure servant à fermenter le dolo ou bière de mil ». Dans Kondadjé Koné (1996: 127): « *Rondo*: arbre fruitier (néré) ». À travers ces périphrases, les lexies *daba, dolo, naam, néré, ringu, tô* sont considérées comme étant du français. Le sentiment d'appropriation est corroboré par l'attestation de ces lexies dans les manuels scolaires en français utilisés au Burkina.

1.2 — *Indices intralinguistiques*

Nous n'examinerons que les indices graphiques et ceux portant sur les aptitudes morphosyntaxiques des lexies concernées.

1.2.1 — Substitution de graphes

La francisation des lexies mooré et jula passe aussi par le remplacement de graphes employés en mooré et en jula par ceux plus caractéristiques du français. Les plus courants sont :

- k > c : *munafika* > *mounafica*
- en > in : *tengsoba* > *tingsoba*
- j > di : *jula* > *dioula*
- ni > gn : *sanio* > *sagno*, *manian* > *magnan*
- s > ss : *mosi* > *mossi*
- s > c [s] : *nakomsé* > *nakomcé*, *yadsé* > *yadcé*
- u > ou : *lunga* > *lounga*, *pugyunga* > *pougyounga*

1.2.2 — Disparition des tons et apparition des accents

Les lexies jula et mooré, en passant en français écrit, perdent leurs tons qui sont pourtant des éléments suprasegmentaux pertinents dans ces deux langues. Cela est-il dû à la difficulté de déterminer et de noter les hauteurs tonales, ou est-ce simplement une marque d'assimilation ? Nous pensons que ce sont les deux à la fois. Par ailleurs, le fait que les lexies prennent un accent est un indice d'acceptabilité et d'assimilation pour la simple raison que l'accent, une caractéristique du français, n'existe ni en mooré, ni en jula. Les accents qui apparaissent sur les lexies sont, par ordre d'importance, l'accent aigu, l'accent grave et l'accent circonflexe. Exemples : *bendre* > *bendré* ; *moore/more* > *mooré/moré* ; *nere* > *néré* ; *to* > *tô* ; *ram* > *râm*.

1.2.3 — Abrègement des voyelles longues

Le fait de substituer une voyelle brève à une voyelle longue constitue un indice d'intégration car la longueur vocalique, pertinente en mooré et en jula, n'existe pas dans l'orthographe française. Cela est d'autant plus un indice d'assimilation que ce procédé est de nature à éloigner les lexies concernées du mooré et du jula. Nous relevons plus de cas d'abrègement vocalique au sein des emprunts au mooré que parmi ceux au jula. Exemples : *naaba* > *naba* ; *naam* > *nam* ; *naam-tiibo* > *nam-tibo/namtibo* ; *viim koeega/viim-koeèga* > *vim koega/vim koèga* ; *yaar* > *yar* ; *zoom koom* > *zom kom* ; *zu poondo* > *zoupondo*.

1.2.4 — Éclatement des groupes de consonnes

Il s'agit de l'insertion d'une voyelle épenthétique entre deux consonnes, et ce, pour se conformer à la structure courante des lexies en français. La langue jula n'ayant pratiquement pas de groupe de consonnes phonologiques, cet éclatement ne concerne que les lexies provenant du mooré. Exemples : *sagbo* > *sagabo* ; *pusga* > *pusuga* ; *moog-naaba* > *mogho-naba*.

1.2.5 — Indices morphosyntaxiques

Nous les limiterons aux faits tels que l'accord en genre et en nombre, la dérivation et la composition des lexies provenant du mooré et du jula. La possibilité de se soumettre aux processus de la dérivation et de la composition crée des formes hybrides dont la pertinence au niveau de l'acceptabilité et de l'intégration en français mérite une attention particulière.

1.2.5.1 — *Possibilité de combinaison avec les marques du genre et du nombre*

Les emprunts au mooré et au jula étant essentiellement des substantifs, les marques du genre concernées sont les déterminants tels que l'article défini et l'article indéfini. La sélection d'un de ces déterminants constitue un indice de francisation d'autant plus qu'en jula, par exemple, le genre n'est même pas marqué par une unité monématique ; il est marqué au niveau suprasegmental par les tons. Quant à la marque du nombre, en l'occurrence celle du pluriel, elle est un signe d'acceptabilité et d'intégration pour plusieurs raisons. Les substantifs connaissent plusieurs marques du pluriel en mooré. Ceux qui sont employés en français présentent trois cas de figure :

- Seule la forme du mot au singulier est employée à laquelle est suffixée, ou pas, la marque du pluriel en français. Exemples : *lounga* ou *loungas*, *bendré* ou *bendrés*.
- Coexistence de la forme au singulier élargie de la marque du pluriel en français et de la forme plurielle sans le *-s* français, mais avec une nette dominance de la forme au singulier avec ou sans le *-s*. Exemples : *un naaba/des naaba* ; *le naaba/les nanamse*.
- Seule la forme plurielle du mooré est employée lorsqu'il s'agit d'emploi au pluriel en français. Exemple : *les tengbiise*. Ce cas de figure est toutefois très rarement attesté ou est spécifique à des documents ethnographiques.

1.2.5.2 — *Hybridation*

Selon P. Bacquet (1974 : 61), parlant du cas spécifique de l'anglais et du français, « l'hybridité, c'est la création de composés dont le premier élément est français et le second autochtone et vice versa ; c'est aussi la naissance de dérivés par la greffe de suffixes anglais sur une souche française et inversement ». De façon générale, l'hybridation, selon Suzanne Lafage (1998 : 282), « se manifeste d'abord au

niveau du mot. Celui-ci est dit hybride s'il est constitué d'éléments provenant de langues différentes ». Lafage distingue, d'une part, l'hybridation naturelle et l'hybridation artificielle, et d'autre part, l'hybridation morphologique et l'hybridation syntaxique. Telle que définie, l'hybridité ou l'hybridation est attestée aussi au sein des emprunts du français au mooré et au jula. Elle constitue un indice sérieux pour l'acceptabilité et l'intégration, mais nécessite quelques remarques.

La première remarque est qu'il faut distinguer deux cas d'hybridation aussi bien pour les formes dérivées que pour les formes composées.

Pour les formes dérivées on a :

- une base étrangère non empruntée + affixe français ; exemples : *tampirisme, bagabisme* ou *bagaïsme* ;
- une base empruntée + affixe français ; exemples : *bendrologie, bendrologue, déguétière, déguédrome, dioulaterie, djinamorisme, dolotière, korotocratie* ou *korocratie, moghonabaïsme, mossification, mossifier, moussocologie, moussocologique, warbaliste, warbalogue.*

Pour les formes composées on a :

- lexie étrangère non empruntée + lexie française et vice versa ; exemples : *rat-toto, fourmi magnan* ;
- lexie étrangère empruntée + lexie française et vice versa ; exemples : *bouffer le naam, causer dèguè, djinamori-chef, djembé basse, djembé solo, poulet au rabilé, riz-benga, sauce-tiguédégué, tô couché.*

Remarquons ensuite que les cas de formes hybrides dont l'élément étranger est non emprunté montrent que l'hybridation est possible même si le terme de base n'est pas senti comme intégré dans la langue d'accueil, et cela, contrairement à ce qui semble être le cas en anglais selon Paul Bacquet (1974 : 62).

Il faut remarquer enfin que l'hybridation exige certainement un bilinguisme lors de sa création, mais il ne l'exige pas nécessairement pour son emploi. Beaucoup de locuteurs du français au Burkina utilisent des lexies hybrides sans être compétents en mooré ou en jula.

Finalement, les lexies mooré ou jula employées en français et qui ont servi de base à une hybridation sont à considérer comme ayant atteint un degré d'intégration poussé. Les formes hybrides dont la forme étrangère n'est pas un emprunt ne sont pas à considérer comme des emprunts.

2 — Traitement lexicographique des emprunts

Le traitement lexicographique des emprunts du français au mooré et au jula adopte la même démarche que celui de l'ensemble des particularités lexicales du français en Afrique en général et au Burkina en particulier. Le dépouillement des différents corpus donne lieu d'abord à la rédaction des fiches contextes, puis à celle des fiches lexicographiques dont le modèle est celui de l'IFA. Toutes les rubriques des fiches de synthèse IFA sont intéressantes et utiles, mais certaines nécessitent plus d'attention en ce qui concerne les emprunts.

2.1 — *La rubrique <Mot vedette>*

Elle pose plusieurs problèmes dont certains sont d'ordre générique, et d'autres spécifiques aux emprunts aux langues nationales. Le problème qui se pose de façon systématique et qui allie l'aspect générique et l'aspect spécifique est celui de la sélection. Celle-ci est très liée au problème de la définition de l'emprunt, en l'occurrence à la distinction emprunt/xénisme/citation/hapax. Face à ce problème, nous avons décidé d'observer deux phases : une phase de présélection et une phase de sélection. Au cours de la première phase, on consacre une fiche contexte à chaque forme étrangère attestée dans un discours en français. Cela est très fastidieux, surtout lorsqu'il s'agit d'attestations orales, mais a le mérite de permettre la constitution d'une banque de données bien fournie. La seconde phase est celle de l'examen des contextes, de la vérification des indices présentés ci-dessus, de la confrontation des différentes graphies lorsqu'il y en a, et enfin de la sélection ou non pour la nomenclature.

2.2 — *La rubrique <Autre(s) graphie(s)>*

Les problèmes inhérents à cette rubrique se posent dès la rubrique précédente. Faut-il y mentionner toutes les variantes graphiques ou pas ? En ce qui concerne surtout les emprunts à la langue mooré, le choix d'une graphie au détriment d'une autre n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire en lexicographie ; les graphies reflètent et sous-tendent des positions théoriques des différents linguistes spécialistes de la langue mooré.

2.3 — *La rubrique <Phonie>*

Le traitement lexicographique des emprunts du français au mooré et au jula exige que soit indiquée entre crochets la prononciation du mot vedette.

Conformément à la pratique répandue, on adopte les symboles de l'API. Un problème de choix à faire se pose lorsque la lexie empruntée a plusieurs réalisa-

tions, par exemple des réalisations dialectales ou des réalisations de non-locuteurs de la langue d'origine du mot, surtout lorsque la francisation a modifié considérablement la graphie du mot vedette. Tout comme nous avons opté pour la graphie de la variante centrale, face à ces problèmes nous choisissons généralement la prononciation du centre.

2.4 — *La rubrique <Origine>*

Rubrique très importante dans le traitement lexicographique des emprunts, elle justifie le fondement de la définition de l'emprunt. En plus de l'indication de la langue d'origine de l'emprunt (mooré ou jula), nous estimons utile d'indiquer dans la banque de données l'étymon et l'étymologie. Mais cela nécessite une bonne connaissance du mooré et du jula. Si la perspective diachronique n'est pas envisageable dans l'immédiat, c'est parce que nous ne détenons pas d'informations fiables sur l'histoire des emprunts, sur la datation de leur passage en français.

2.5 — *La rubrique <Catégorie grammaticale>*

Les emprunts du français au mooré et au jula appartiennent surtout à la catégorie nominale. Il y a aussi quelques verbes et quelques adverbes et exclamations. Le problème qui se pose au niveau de cette rubrique est celui de la fixation du genre et du nombre. Si la majorité des emprunts ont le genre masculin, une quantité non négligeable d'emprunts est employée aux deux genres sans aucune incidence sur le sens. On dit et écrit par exemple, *le daba* ou *la daba*, *le kora* ou *la kora*. L'emploi des emprunts aux deux genres est le reflet des hésitations dont font preuve les locuteurs. Alors, marquer le double genre lors du traitement lexicographique, par exemple par « n.m. & f. », ne serait-il pas consacrer ces hésitations ?

2.6 — *La rubrique <Définition>*

Pour la définition de beaucoup d'emprunts, on ne peut que faire un commentaire encyclopédique. Et, dans les énoncés définitoires qui leur sont consacrés, il est souvent difficile d'éviter d'employer d'autres emprunts. Cela est manifeste dans les définitions suivantes :

- *naaba* : « détenteur du naam, chef » ;
- *soumbaladji* : « sauce à base de soumbala » ;
- *soumbala* : « condiment obtenu à partir des graines de néré bouillies, pilées puis fermentées et présentées sous forme de poudre ou de boule » ;
- *néré* : « arbre de la famille des mimosacées dont les graines sont utilisées pour préparer le soumbala ».

2.7 — *La rubrique <Synonymie>*

L'étude des emprunts du français au mooré et au jula révèle l'existence de plusieurs lexies de formes différentes, mais ayant la même signification en français parlé au Burkina. Il s'agit là d'une relation de synonymie en français qui lie, soit deux emprunts d'une même origine linguistique, soit deux emprunts d'origines linguistiques différentes. En ce qui concerne leur traitement lexicographique, ils sont présentés en minuscules grasses sans qu'il soit fait mention de leur origine. Ils font chacun l'objet d'une entrée et d'un traitement lexicographique complet. Lorsqu'ils ont plusieurs variantes, comme c'est souvent d'ailleurs le cas, seule la variante principale (celle retenue pour être mot vedette) est présentée au niveau de la rubrique <Synonymie>.

Exemples de synonymes :

- *adonkaflè* ; *yougouyougou* : « vêtements d'occasion, fripes » ;
- *dolo* ; *ram* ; *tchapalo* : « boisson alcoolisée obtenue par fermentation d'une décoction de mil, de sorgho ou de maïs » ;
- *fama* ; *mansa* ; *naaba* : « roi, chef » ;
- *gnamakoudji* ; *lembouroudji* : « limonade locale à base d'eau, de jus de citron, de gingembre et additionnée de sucre et, parfois, de piment » ;
- *nansara* ; *toubabou* : « personne de couleur blanche » ;
- *sagabo* ; *tô* : « polenta de céréales (mil, maïs, sorgho, riz ou fonio) ».

3 — Conclusion

Les préalables à cette étude ont permis une fois de plus de montrer la relation entre faits de société et faits de langue. Le phénomène de l'emprunt est inévitable dans toute situation de multilinguisme. Et là, le profane est à convaincre que le français, malgré son statut privilégié de langue internationale, de langue prestigieuse, emprunte des formes et des sens aux langues locales. En ce qui concerne le cas du Burkina, les langues nationales influent sur l'utilisation du français ; les emprunts au mooré et au jula en témoignent valablement. Les indices retenus pour juger de l'acceptabilité et de l'intégration des emprunts dans la langue cible ne sont certainement pas exhaustifs. Ainsi, il n'est toujours pas aisé de juger de l'acceptabilité et de l'intégration des emprunts. Nous imaginons cette tâche encore plus délicate lorsqu'il s'agit de formes provenant d'une langue minoritaire en ce qui concerne la démographie de ses locuteurs. Pour les langues minoritaires, d'autres indices seront certainement plus pertinents.

Le traitement lexicographique des emprunts du français au mooré et au jula connaît presque les mêmes problèmes génériques que ceux que l'on rencontre

dans tout travail lexicographique. Au niveau de la macrostructure, le problème de la sélection des entrées se pose. Au niveau de la microstructure, on n'échappe pas au problème de la définition. Non seulement on éprouve des difficultés à dissocier définition linguistique et définition encyclopédique, mais aussi, dans les énoncés définitoires, l'emploi parfois incontournable d'autres emprunts n'est pas de nature à faciliter la tâche des utilisateurs de l'ouvrage projeté. Nous retiendrons que les emprunts du français aux langues nationales sont riches en synonymes. Ce fait est d'autant plus intéressant qu'il offre l'opportunité aux sémanticiens de nourrir davantage le débat sur l'existence ou la non-existence des synonymes absolus. La perspective diachronique, quoique difficile à envisager dans l'état actuel de nos corpus, ne doit pas être définitivement écartée du traitement lexicographique des emprunts du français aux langues nationales.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BACQUET, Paul, 1974, *Le vocabulaire anglais*, Que sais-je ?, n° 1574, Paris, P.U.F.

BADINI, Amadé, 1994, *Naître et grandir chez les Moosé traditionnels*, Paris – Ouagadougou, SEPIA – A.D.D.B.

KEITA, Alou, 1997, « Le français régional : étude des emprunts lexématiques du français au jula », dans *Langues et linguistique*, n° 23, Sainte-Foy, Université Laval, pp. 31-68.

KONÉ, Kondadjé, 1996, *L'ombre ensoleillée*, Ouagadougou, Éd. La Muse.

LAFAGE, Suzanne, 1977, « Contribution à une analyse de l'organisation fonctionnelle du lexique français dans un pays d'Afrique francophone », dans *Annales de l'Université d'Abidjan*, série H (Linguistique), t. X, pp. 42-50.

LAFAGE, Suzanne, 1985-1986, *Bulletin de l'Observatoire du français contemporain en Afrique noire*, n° 6 (*Premier inventaire des particularités lexicales du français en Haute-Volta (1977-1980)*), Paris, Didier-Érudition.

LAFAGE, Suzanne, 1991, « L'argot des jeunes Ivoiriens, marque d'appropriation du français ? », dans *Langue française*, n° 91, pp. 95-105.

LAFAGE, Suzanne, 1998, « Hybridation et 'français des rues' à Abidjan », dans Ambroise Queffélec (dir.), *Alternances codiques et français parlé en Afrique*, Actes du colloque d'Aix-en-Provence, septembre 1995, Publ. de l'Université de Provence, pp. 279-291.

LATIN, Danièle, Ambroise QUEFFÉLEC & Jean TABI-MANGA (dir.), 1993, *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Paris – Londres, AUPELF – John Libbey Eurotext.

LÉZIN, Didier, 1993, *La mendiante et 9 autres nouvelles*, Ouagadougou, Éd. La Muse.

MITTERAND, Henri, 1996, *Les mots français*, Que sais-je ?, n° 270, Paris, P.U.F.

MORTUREUX, Marie-Françoise, 1997, *La lexicologie entre langue et discours*, Paris, SEDES.

PRIGNITZ, Gisèle, 1984, « Rôle de l'argot dans la variation et l'appropriation : le cas du français au Burkina Faso », dans *Langue française*, n° 104, Paris, Larousse, pp. 49-63.

SAVONNET-GUYOT, Claudette, 1986, *État et sociétés au Burkina. Essai sur le politique africain*, Paris, Karthala.

TOURNIER, Jean, 1993, *Précis de lexicologie anglaise*, 3e éd., Paris, Nathan.

Domination culturelle et traitement lexicographique de l'emprunt

CLAUDE FREY

De tous temps, contacts de cultures et contacts linguistiques ont entraîné des phénomènes d'emprunt d'une langue à une autre. Les contacts culturels et donc linguistiques entre la France, ancienne puissance coloniale, et l'Afrique francophone sont déjà anciens : en 1642 est fondée la « Compagnie de l'Orient », pour l'exploitation de la « Grande isle de Madagascar et des isles voisines » ; la fondation de Saint-Louis du Sénégal remonte à 1659. Mais la consultation des dictionnaires met en évidence, alors que les langues africaines empruntent largement au français, la proportion réduite d'emprunts du français aux langues africaines.

À l'opposé, les inventaires de particularismes qui paraissent dans le cadre du projet IFA en retiennent une proportion importante, qui atteste la nécessité de l'emprunt pour désigner mieux, pour désigner autrement ou pour désigner tout simplement, des réalités de l'Afrique francophone.

Certes, l'absence d'emprunts aux langues africaines est de nature historique, nombre de termes désignant des *realia* africaines étant parvenus en français par l'espagnol, le portugais ou l'anglais. Mais le décalage entre les dictionnaires parisiens et les inventaires régionaux nous paraît aussi de nature culturelle. L'interprétation des faits prendra donc ici en compte les dimensions interculturelles et tentera de mettre en évidence un ensemble, voire une hiérarchie de paramètres intervenant dans la légitimation et l'intégration des emprunts aux langues africaines dans les différentes variétés de français. Dans cette problématique, il nous paraît utile de décrire, d'abord la gestion des emprunts dans les divers ouvrages lexicographiques, ensuite leurs usages dans différents ensembles de locuteurs francophones.

1 — LES DICTIONNAIRES DE LANGUE

1.1 — *Les ouvrages consultés*

Notre démarche a consisté à relever, dans différents ouvrages lexicographiques de conception et de dates différentes, les emprunts du français aux langues africaines et au malgache : bien que ce dernier appartienne aux langues

malayo-polynésiennes, la situation géographique et culturelle de la Grande Île nous permet cette association.

Les dictionnaires consultés, tous réalisés en France, sont, pour les « classiques » : le *Larousse*, le *Dictionnaire Hachette*, le *Petit Robert*, dont l'objectif déclaré est « la description d'un français général, d'un français commun à l'ensemble de la francophonie » (1993 : XIII), et le *Lexis*, qui « s'attache à décrire le lexique du français dans sa plus grande extension » (1992 : VI).

Les autres sont le *Dictionnaire universel* qui, selon son avant-propos, « accorde à l'Afrique la place importante qui lui revient et que trop souvent les dictionnaires du Nord négligent », et IFA 1 : bien que se défendant d'être un dictionnaire, il atteste les usages du français en francophonie, ce qui rappelle tout de même la vocation du *Nouveau Petit Robert*, qui « n'est pas de légiférer, mais d'observer la langue en attirant l'attention sur ce qui fait problème » (1993 : XV).

1.2 — *Les observations*

1.2.1 — D'un dictionnaire à l'autre

D'un point de vue lexicographique, les emprunts relevés dans l'un ou l'autre dictionnaire général appartiennent à la langue française[1]. Cela signifie-t-il que les emprunts qui n'y figurent pas n'appartiennent pas à la langue française ? Répondre « non » serait simpliste, car les résultats sont variables en fonction :

- *du type et des objectifs des dictionnaires* : Certains dictionnaires, comme le *Dictionnaire universel*, sont par leur conception même plus réceptifs à l'Afrique[2]. Si *Lexis* et *Larousse* mentionnent les noms de peuples, de groupes ethniques et de langues, PRob ne le fait pas systématiquement. *Dioula, haoussa, malinké, mandingue, somali, tchadien, tchokoué* n'y figurent pas, mais on y trouvera *bantou, peul* et *swahili*, peut-être en raison de leur extension géographique : à l'intérieur d'une option qualitative intervient une sélection selon l'importance ressentie du référent.

1. Les emprunts d'origine africaine sont les suivants : *acra/akra, balafon, bambara, bamboula, banane, bantou, -oue, baobab, boubou, bougnoul, -e, candomblé, cedi, chimpanzé, cola/kola, colombo, couchitique, dengue, dioula, ghanéen, gnou, gombo, haoussa, harmattan, hottentot, igname, impala, iroko, karité, kob, kora, kredj, kuru, kwa, kwashiorkor, laptot, limba, macabo, macaque, malinké, mandé, mandingue, margouillat, marimba, néré, niébé, nigéro-congol, okapi, okoumé, ouabïne, peul/peuhl, -e, pili-pili, poto-poto, potto, safari, sanza, sapelli, sipo, somali, suricate, swahili, tango, tara, taro, tchadanthrope, tchadien, tchagga, tchapalo, tchitola, tchokoué, tsé-tsé, vaudou, walé, wolof/ouolof, yohimbehe, zanzi, zanzibar, zinjanthrope, zoulou.*

Les emprunts d'origine malgache sont les suivants : *filanzane, filao, indri, madécasse, maki, malgache, rabane, raphia, ravenala, rougail, soui-manga, tanrec/tenrec, vari.*

2. Le *Dictionnaire universel* ne présente pourtant pas : a) (emprunts aux langues africaines) *acra, bamboula, marimba, ouabaïne, suricate, tchadanthrope* ; b) (emprunts au malgache) *filanzane, rougail.*

- *de la date d'édition* : *Lexis* est très réceptif, avec 49 mots empruntés aux langues africaines et au malgache dès la première édition de 1979, mais aucune évolution n'est perceptible entre cette édition et celle de 1992. Par contre, une augmentation régulière du nombre d'emprunts aux langues africaines est sensible au fil des éditions successives des autres dictionnaires : PRob présente 38 emprunts en 1981, 51 en 1993 et 53 dans sa version CD-ROM de 1996 ; *Larousse* : 18 en 1935, 25 en 1972, 65 en 1993 et 67 dans la version CD-ROM de 1997.

1.2.2 — Les inventaires régionaux

Il nous paraît utile de consulter d'autre part les inventaires régionaux, dans la mesure où ils ont pour but de recenser les termes, y compris donc les emprunts, qui sont considérés comme des éléments du français endogène.

- *Le français du Burundi* (Frey 1996 : 24) comprend 8 % d'emprunts (6 % au kirundi et 2 % au swahili), dont 8 figurent dans les éditions récentes d'au moins un dictionnaire général : *banane, bantou, bilharziose, filao* (du malgache), *gecko* (du malais), *kwashiorkor, pili-pili, potopoto, swahili.*
- *Le français en Centrafrique* (Queffélec 1997) en compte environ 11 % (près de 6 % du sango ou par le sango, près de 5 % autres langues locales), dont 17 figurent dans au moins un dictionnaire général : *balafon, banane, baobab, boubou, cob* (orthographié *kob*), *gombo, iroko, karité, kola, kwashiorkor, limba, margouillat, pili-pili, potopoto, sanza, sapelli, sipo, tsé-tsé.*
- Le corpus de français du Cameroun compte environ 10 % d'emprunts sur le corpus « brut » disponible, mais les travaux ne sont pas terminés et un certain nombre de ces emprunts ne seront pas retenus.
- IFA 1, dont nous abordons ci-après une étude plus détaillée, en compte environ 19 %.

1.2.3 — IFA 1

Sur environ 940 emprunts aux langues africaines recensés dans IFA 1 :

- plus de 700 ne sont en usage que dans un seul pays sur les 12 concernés par l'inventaire, aucun d'entre eux n'ayant une entrée dans les dictionnaires généraux ;
- environ 200 sont en usage dans 2, 3, 4 ou 5 pays sur 12, parmi lesquels 14 sont recensés dans les dictionnaires généraux : *awalé, bougnoul, cedi, dioula, goum, goumier, haoussa, henné, iroko, sanza, souimanga, vodou, walé* (var. de *awalé*) ;
- sur la quarantaine de lexies restantes, recensées dans 6 pays ou plus par IFA 1, 16 figurent dans au moins un dictionnaire général : *dioula, cora,*

doum, niébé, tchapalo, potopoto, tara, harmattan, kwashiorkor, néré, balafon, cob, igname, karité, pili-pili, gombo.

Le rapport entre le nombre de pays dans lesquels une lexie est recensée dans IFA 1 et le nombre de ces lexies figurant dans au moins un dictionnaire général aboutit à la représentation schématique suivante, indiquant que la tendance des dictionnaires est de privilégier l'entrée des termes dont l'usage connaît l'extension géographique la plus grande :

FIGURE 1

Rapport dictionnaires généraux/IFA 1

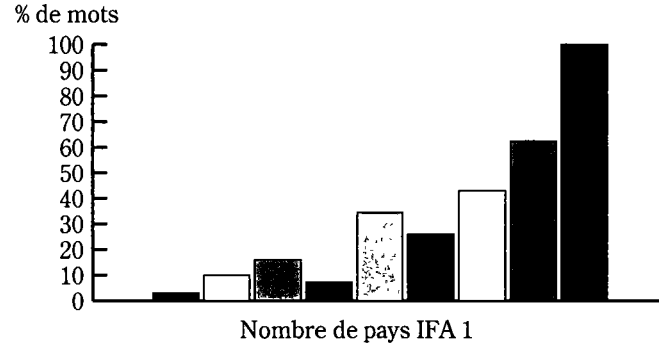

Ce graphique n'a toutefois qu'une valeur indicative, en raison d'abord du nombre très insuffisant de lexies, particulièrement sur sa droite, qui fausse les pourcentages pour les emprunts en usage dans 10, 11 ou 12 pays sur 12, et ensuite de l'hétérogénéité et, pour certains pays, du caractère incomplet des recensements de IFA 1[3].

2 — USAGE DES EMPRUNTS EN DISCOURS

2.1 — *Point de vue sociolinguistique*

Les informations qui suivent émanent d'enquêtes personnelles menées au Burundi, au Cameroun et à Madagascar et sont basées sur la connaissance d'emprunts par la communauté expatriée francophone ne parlant pas la langue locale. Sont présentés ci-après les emprunts connus par au moins 80 % de la population enquêtée.

3. Le résultat peut dépendre de l'ouverture plus ou moins grande que chaque auteur laisse aux emprunts, mais peut-être aussi, dans les faits, emprunte-t-on plus dans certains pays que dans d'autres. Ce serait le cas de Madagascar.

TABLEAU 1

BURUNDI	%	PRobert 96 CD-ROM	Larousse 97 CD-ROM	Lexis 92	Hachette 96	DUniversel	CAMEROUN	%	PRobert 96 CD-ROM	Larousse 97 CD-ROM	Lexis 92	Hachette 96	DUniversel	MADA-GASCAR	%	PRobert 96 CD-ROM	Larousse 97 CD-ROM	Lexis 92	Hachette 96	DUniversel
hutu	100	N	O	N	N	O	bamileke	97	N	O	N	N	O	vazaha	100	N	N	N	N	N
malaria	100	O	O	O	N	O	bantou	97	O	O	O	O	O	romazava	97	N	N	N	N	N
pili-pili	100	O	O	N	O	O	ndole	97	N	N	N	N	N	malagasy	95	N	N	N	N	N
sangala	100	N	N	N	N	N	balafon	95	O	O	O	O	O	malgache	95	O	O	O	O	O
soko	100	N	N	N	N	N	bamoun	95	N	O	N	N	O	mora-mora	95	N	N	N	N	N
tutsi	100	N	O	N	N	O	kola/cola	95	O	O	O	O	O	rougail	95	O	N	N	N	N
maracoudja	97	O	N	N	N	O	macabo	95	N	N	N	N	O	veloma	95	N	N	N	N	N
matabiche	97	N	O	N	N	O	ewondo	95	N	N	N	N	O	zoma, zouma	95	N	N	N	N	N
muzungu	97	N	N	N	N	N	peul	95	O	O	O	O	O	faritany	92	N	N	N	N	N
zamu	97	N	N	N	N	O	bassa	93	N	N	N	N	O	raphia	92	O	O	O	O	O
barza	94	N	N	N	N	O	béti	93	N	O	N	N	O	lamba	89	N	N	N	N	N
rugo	94	N	N	N	N	O	igname	93	O	O	O	O	O	fady	87	N	N	N	N	N
intore	92	N	N	N	N	N	boubou	88	O	O	O	O	O	rova	87	N	N	N	N	N
twa	90	N	N	N	N	O	boulou	88	N	N	N	N	N	kelykely	84	N	N	N	N	N
katarina	89	N	N	N	N	N	haoussa	84	N	O	O	O	O	taxi-be	84	N	N	N	N	N
makala	89	N	N	N	N	N	eton	84	N	N	N	N	N	vahiny	84	N	N	N	N	N
ndagala	89	N	N	N	N	N	boukarou	81	N	N	N	N	O	vezo	84	N	N	N	N	N
tilapia	89	N	N	N	N	O	mout-mout	81	N	N	N	N	O	betsileo	82	N	N	N	N	N
matiti	89	N	N	N	N	O								ravitoto	82	N	N	N	N	N
gecko	84	O	O	N	N	O								visy gasy	82	N	N	N	N	N
mwambe	84	N	N	O	N	O														
nacco	84	N	N	N	N	O														
mamba	81	N	O	N	N	O														
mukeke	81	N	N	N	N	N														
sombe	81	N	N	N	N	O														

Tout emprunt largement connu dans la communauté expatriée ne doit pas impérativement être livré à la nomenclature: FRBU[4] *gardien/zamu* est un doublon sur le plan linguistique, mais l'emploi d'emprunts par les expatriés est l'indice d'un besoin, par nécessité dénotative, ou par volonté connotative. Que cet emprunt doive figurer dans une nomenclature descriptive locale paraît incontestable. Qu'il doive figurer dans une nomenclature générale est discutable, au sens premier du terme, et explique la moins grande réceptivité du *Dictionnaire universel*. Pourtant, on conviendra que certains emprunts semblent localement incontournables lorsque plus de 80% des étrangers les connaissent et les emploient[5].

2.2 — *Emprunts dans dix ans de* Monde diplomatique

La consultation du CD-ROM du *Monde diplomatique*, de janvier 1987 à septembre 1997, donc dans une production endogène française, nous donne un autre éclairage: celui de l'usage des emprunts dans la presse extra-locale. Les relevés d'emprunts/xénismes (que prudemment nous ne distinguerons pas pour l'instant) sur dix ans d'articles ou de comptes rendus de lecture nous montrent une correspondance partielle aux résultats d'enquêtes sur le terrain:

Burundi:

Nombre de textes: 10, de 5 auteurs différents

Nombre de mots: env. 13 000

Nombre d'emprunts/xénismes: 11

Occurrences les plus fréquentes: *hutu*: 91; *tutsi*: 86; *rwandais*: 20; *burundais*: 11

Autres occurrences: *bantou, banyaruguru, (ba)twa, hima, interhamwe, intagoheka, mwami*

Cameroun:

Nombre de textes: 6, de 3 auteurs différents

Nombre de mots: env. 4 250

4. Les français d'Afrique et celui de Madagascar sont représentés ici par les abréviations suivantes: FRBU = français du Burundi; FRCAM = français du Cameroun; FRMAD = français de Madagascar. Les pays africains, par les suivantes: BUR = Burundi; CAM = Cameroun; CI = Côte d'Ivoire; HV = Haute-Volta (ancienne appellation du Burkina Faso, jusqu'en 1984); MA = Mali; NIG = Niger; RWA = Rwanda; SEN = Sénégal; ZA = Zaïre.

5. Il est prudent de relativiser les réponses, variables selon la curiosité de l'informateur expatrié et son intérêt ou son ignorance face aux réalités locales, son temps de séjour, sa profession et son lieu précis de séjour. De même, tous les informateurs camerounais ne connaissent pas tous les emprunts, dont certains sont très localisés: *ben-skin* est bien connu à Douala, beaucoup moins à Yaoundé; peu d'étudiants connaissent *ayous*, qui rejoint le vocabulaire de spécialité.

Nombre d'emprunts/xénismes : 4

Occurrences les plus fréquentes : *gomna* : 3 ; *dwala* : 2

Autres occurrences : *bo-mbongo, cantou*

Madagascar :

Nombre de textes : 16, de 7 auteurs différents

Nombre de mots : env. 14 200

Nombre d'emprunts/xénismes : 27

Occurrences les plus fréquentes : *malgache* : 74 ; *merina* : 8

Autres occurrences : *andafy, andevo, andrianas, bantou, bara, betsileo, dahalo, faritany, fihavonana, firaisana, fitenenana, fokonolona, fokontany, rayamandreni, kabary, karana, mainty, mifoka, mingalatra, misotro, mivarotena, rotaka, tabataba, vazaha, vita gasy.*

2.3 — *Des emprunts en situation locale*

Fréquent dans les divers organes de presse locaux, le recours à l'emprunt/xénisme l'est semble-t-il encore plus dans le français de Madagascar. L'usage apparaît cependant très variable : des termes largement usités, y compris dans le milieu expatrié, tels que *fady, faritany, fokontany, kabary* ou *ravinala* (alors que la forme *ravenala* est présentée dans tous les dictionnaires depuis 1935), sont d'un locuteur à l'autre, voire chez le même locuteur, en italiques ou non, précisés ou non par une indication métalinguistique. Contrairement à ce que l'on peut observer dans le *Monde diplomatique*, il y a un respect moindre de la norme centrale et quelques flottements dans la présentation graphique, traduisant une incertitude quant au statut à donner au terme emprunté.

2.4 — *Emprunt ou xénisme ?*

La question se pose alors : s'agit-il d'emprunts, s'agit-il de xénismes ? Seraient « emprunts » les noms de langues, de peuples ou d'ethnies, aux occurrences les plus fréquentes, qui à l'écrit apparaissent toujours en romain, qu'ils soient noms propres ou adjectifs. Les autres termes d'origine étrangère s'écrivent, conformément à la norme, toujours en italique et/ou couverts par un énoncé métalinguistique et seraient des xénismes :

> « [...] les structures communautaires traditionnelles s'effritent lentement, à Touni comme ailleurs, sous les coups de boutoir du gomna (administrateur colonial) et de la 'civilisation'. » (Odile Felgine 1989 : 30)

Mais le même *gomna* ne fait l'objet d'aucune marque particulière lorsque le *Monde diplomatique* le cite dans son contexte originel :

« Le gomna, le Vent et nous, c'est comme le mortier, le pilon et le grain. »[6]

À l'oral, le locuteur perd les moyens diacritiques et une partie des moyens métalinguistiques, ou les néglige. Le lexicologue perd alors ses indices, et la tendance serait de trouver plus d'emprunts véritables à l'oral qu'à l'écrit. Mais déclarer qu'un mot d'origine étrangère appartient ou n'appartient pas à la langue française n'est pas si aisé. Or, c'est bien le problème qui se pose au lexicographe lorsqu'il doit décider d'entrer ou non tel ou tel terme à la nomenclature. Le point 1.2.1 met en évidence le fait que ces mots d'origine étrangère sont appréciés différemment d'un dictionnaire à l'autre. Ils le sont aussi d'un locuteur à l'autre, ou d'une situation de communication à l'autre.

Le fait qu'une langue est un organisme vivant, donc en constante évolution, explique ce continuum entre le xénisme et l'emprunt ; apparaissent ainsi au fil du temps *iroko*, *kuru*, *kwashiorkor*, ou *wolof* et *zoulou*, chez *Robert*, et *balafon*, *boubou* ou *dengue* chez Larousse. C'est au fil du temps aussi que le xénisme devient éventuellement un emprunt, encore ressenti comme tel (*safari*, *tsé-tsé*), et l'emprunt éventuellement un mot français pour lequel toute perception étrangère a disparu chez le locuteur commun (*banane*, *chimpanzé*, *macaque*, *rabane*). Du xénisme à l'emprunt, nous évoluons entre rejet et acceptation du terme par le locuteur, qui le manifeste par des éléments diacritiques ou métalinguistiques : « Les mots étrangers vraiment entrés dans l'usage français s'écrivent sans italiques. Mais il y a de l'hésitation pour plus d'un cas, puisqu'il s'agit chaque fois d'une réaction personnelle. » (Grevisse 1993 : 99, § 87e)

3 — Interprétation des faits

3.1 — *Cultures dominantes et cultures dominées : conséquences linguistiques*

Depuis les premiers contacts entre l'Europe et l'Afrique, puis la France et l'Afrique qui s'appellera plus tard « francophone », les relations sont déséquilibrées et centrées vers l'Occident. En 1664, Madagascar est rebaptisée l'*Île Dauphine* ; au XIX^e^ siècle, Gambetta et Jules Ferry émettent des idées bien arrêtées sur la supériorité de l'Occident et de la race blanche, et la nécessité expansionniste de la France : « Les races supérieures, c'est-à-dire les sociétés occidentales parvenues à un haut degré de développement technique, scientifique et moral, ont à la fois des droits et des devoirs à l'égard des races inférieures [...][7]. » Sous la colonisation, le Résident belge Ryckmans émet des idées

6. Dans *Demain est encore loin*, de Victor Bouadjio, Paris, Balland, 1989.

7. Jules Ferry, cité dans Pierre Biarnès, *Les Français en Afrique noire, de Richelieu à Mitterrand*, Paris, Armand Colin, 1987, p. 220.

liant la primitivité des langues et de ceux qui les parlent et estime le kirundi « très pauvre en termes abstraits, comme toutes les langues bantoues, outil adéquat au service qu'en exigent ces primitifs »[8].

Tout cela révèle des opinions plutôt condescendantes sur un continent auquel il fallait tout apporter et dont on ne pouvait sur le plan culturel rien emporter, et qui n'incitaient guère à emprunter des choses, encore moins des idées, et donc peu de mots et aucun terme abstrait : c'est en vain que l'on chercherait dans un dictionnaire général le moindre emprunt à une langue africaine qui renverrait à un référent abstrait.

Aujourd'hui, environ 2% seulement des échanges commerciaux se font avec le continent africain. Chiffres à l'appui, Étienne Brunet (1997 : 320 et 337) montre la place réduite de l'Afrique relativement à l'Occident et particulièrement aux États-Unis dans l'ensemble des échanges intellectuels, malgré un intérêt plus marqué dans les textes du XVIII^e^ siècle (« qui est aussi le siècle de l'esclavage », précise-t-il) et au XX^e^ (« surtout au moment de la deuxième guerre mondiale et de la décolonisation qui a suivi »).

On ne peut donc qu'observer un quasi sens unique dans les échanges internationaux, commerciaux, politiques, bref culturels au sens large du terme, en ce qui concerne les relations entre l'Occident et l'Afrique : musique, cinéma, littérature ; modèles socio-économiques ou politiques, administratifs, religieux ; tenue vestimentaire... Bref, la culture dite « internationale » est incontestablement une culture occidentale, ainsi que nous avions tenté de le montrer (*cf.* Frey 1997).

Un tel déséquilibre culturel se répercute inévitablement sur le plan linguistique : une culture dominante implique une langue dominante et, si le terme est généralement employé en ce qui concerne le statut linguistique, la notion est tout aussi pertinente au niveau du corpus : le faible apport culturel africain apporté à l'Occident ou accepté par lui explique le faible apport des langues africaines au français. Par contre, le déversement culturel de l'Occident sur l'Afrique explique la quantité d'emprunts au français par les diverses langues africaines de la zone francophone. À titre d'exemple, nous avions relevé dans les huit pages d'un seul exemplaire de l'hebdomadaire burundais en kirundi *Ubumwe*, du 4 octobre 1990, sur près de 4100 mots, 68 occurrences de 23 emprunts au français, et 23 occurrences de 15 xénismes français, signalés par des diacritiques ou des précisions métalinguistiques. La même expérience sur dix numéros du *Renouveau du Burundi*, en français, n'apporte que quatre emprunts au kirundi (*cf.* Frey 1995 : 176-177).

8. Pierre Ryckmans, *Dominer pour servir*, Bruxelles, Librairie Dewit, 1931, p. 31.

Le *Nouveau Petit Robert* (1993 : XV) précise bien dans son avant-propos que les emprunts « sont justifiés par la nécessité de désigner les choses qui viennent de loin et qui restaient ignorées ». C'est, dit-il, « un rapprochement entre les peuples et entre les langues car ces mots, généralement non assimilés, deviennent des mots universels ». Mais nous devrons admettre d'une part qu'il existe des cultures privilégiées, et d'autre part que le privilège linguistique en termes d'emprunt est donné aux référents sentis les plus importants dans une culture universelle, ou francophone : c'est donc bien l'importance du référent, donc d'un aspect d'une culture et de son extension géographique, en amont de la morphologie du mot, qui oriente la sélection d'un terme, à côté des rapports historiques qui unissent deux pays ou deux continents. C'est ce que voudrait montrer cette comparaison de quelques emprunts/xénismes d'Afrique du Nord et d'Afrique noire :

- *Casbah* figure dans tous les dictionnaires généraux, mais pas *rugo*, de même que *bakschich* en face de *matabiche*, ou *roumi* en face de *muzungu*, *toubab* ou *vazaha*.
- Pour les termes d'Afrique noire même, *swahili* figure dans NPRob, mais pas *kirundi*, de répartition géographique plus restreinte ; *sanza* (recensé CAM, HV, RWA selon IFA 1) et *cora* (CAM, CI, HV, MA, NIG, SEN) figurent dans NPRob, mais pas *ikembe* (BUR, ou var. *likembe* au ZA) ni *mvet* (CAM) (extension géographique du terme et préférence accordée à l'hypéronyme).

C'est pour ces mêmes raisons culturelles que les dictionnaires présenteront *isba*, *igloo* ; *balalaïka*, *sithar* ; *tagal*, *kouan-houa*. Le locuteur commun n'a pourtant guère plus de relation avec ces types d'habitations, ces instruments de musique ou ces langues qu'avec des notions africaines comparables.

3.2 — *Cultures localement dominantes et nécessité de l'emprunt pour le français régional*

Pourtant, l'emprunt paraît souvent nécessaire, soit pour désigner des *realia*, soit comme médium d'intégration, soit encore pour des raisons stylistiques ou connotatives. C'est pourquoi les enquêtes en milieu expatrié mettent en évidence un nombre important d'emprunts connus et usités selon une norme endogène, et une proportion importante d'emprunts dans les inventaires régionaux. Toutefois, cette norme obéit à la logique du besoin, et certains domaines culturels exigent le recours à l'emprunt à l'intérieur de domaines concernant :

- la culture historique, ethnologique ou scientifique, qui appelle des emprunts d'érudition, souvent inconnus du grand public : FRBU *muganuro* ; FRCAM *choa*, *doussié* ; FRMAD *famadihana*, *hain-teny* ;
- la culture au quotidien, exigeant des emprunts que même les expatriés les plus indifférents au pays d'accueil connaissent et utilisent : FRBU *mwambe*, *zamu* ; FRCAM *boukarou*, *ndolé* ; FRMAD *sobika*, *vazaha*.

Dans les deux cas, il peut s'agir de désigner des *realia* (*doussié*, *mwambe*, *ndolé*) ou de manifester une forme d'intégration (*zamu* au lieu de *gardien*, *sobika* au lieu de *panier*). Dans tous les cas, la culture locale devient ponctuellement dominante et impose l'emprunt. Mais ces termes issus du kirundi, du swahili, des langues camerounaises ou du malgache ne sortent guère des frontières endogènes et sont présentés comme emprunts dans la norme endogène, et comme xénismes dans la norme de référence.

Par ailleurs, plus la production (écrite particulièrement) est soignée, plus elle a vocation internationale, plus les emprunts prendront le statut de xénismes avec diacritiques et/ou explications métalinguistiques, car plus l'auteur s'approchera du modèle académique, souvent considéré comme seul correct. La presse locale (quel que soit le pays) gérera donc comme emprunts des termes que la presse internationale (*cf.* ci-dessus *Le Monde diplomatique*) marquera comme xénismes. La même remarque se ferait en comparant les publications scientifiques et des productions plus vulgaires.

Complémentaires ou contradictoires, les paramètres sont donc nombreux. Comment dans ces conditions gérer l'intégration d'un mot d'origine étrangère dans un ouvrage lexicographique ? Nous pensons comme Louis-Jean Calvet (1987 : 259) que l'évolution se fait naturellement et progressivement :

> « Ces emprunts n'ont jamais été le produit d'une décision officielle, ils ont été 'proposés' par des locuteurs qui les utilisaient, et 'acceptés' ou 'refusés' par les autres locuteurs dont la pratique linguistique collective fait la langue. Et, bien sûr, ils témoignent de rapports de force : on n'emprunte pas à n'importe quelle langue et dans n'importe quel domaine. »

Pourtant, quelques critères élaborés à partir des observations précédentes peuvent servir de guide.

4 — Légitimation des emprunts et traitement lexicographique

4.1 — *Critères externes : légitimation culturelle*

La question primordiale est la suivante : envisage-t-on un lexique national, et par-delà une culture nationale (donc française pour les dictionnaires réalisés à Paris) ou panfrancophone ? Les dictionnaires récents penchent, selon leur avant-propos, pour la deuxième option. Seule la question subséquente, à savoir : « dans quelles proportions ? », explique l'étroitesse de la porte ouverte aux termes d'origine africaine, c'est-à-dire à une variété de français incluant des emprunts potentiels : « la description du français hors de France dépasse de loin les objectifs et les possibilités d'un ouvrage réalisé à Paris » (*Petit Robert* 1981 : XIX).

Dans l'optique panfrancophone, le lexicographe peut se poser alors les questions suivantes :

- Le référent à nommer est-il jugé important ou intéressant? Il s'agit d'un jugement sur la culture étrangère.
- Extension géographique: le terme couvre-t-il un espace important? Acquiert-il une dimension internationale?
- Extension sociale: l'emploi du terme transcende-t-il les différentes couches sociales dans la norme endogène? Est-il courant dans le milieu expatrié? L'emploi d'un terme dans un milieu exclusif n'est pas un critère de rejet automatique, mais le mot devra par contre être situé sociolinguistiquement (emploi scientifique par exemple).
- Extension diachronique: le mot fait-il, ou a-t-il fait l'objet d'une mode passagère, ou se maintient-il dans l'usage local éventuellement extensible? Le maintien est un critère d'intégration sociolinguistique, et a donc un potentiel d'intégration lexicographique, d'où la nécessité de dater l'apparition du terme.
- Le terme fait-il l'objet d'un emploi particulier à l'intérieur d'un univers de croyance ou, selon le terme d'Umberto Eco, d'une « unité culturelle »[9]?
- Le terme et l'idée sont-ils perçus comme un enrichissement?
- Le terme est-il reçu dans la norme locale?

Une réponse affirmative à chacune de ces questions devrait culturellement légitimer le terme comme emprunt et permettre alors, et alors seulement, d'envisager ses réactions aux critères internes[10].

4.2 — *Critères internes: normalisation linguistique*

4.2.1 — D'un point de vue paradigmatique

Le terme ferait-il double emploi avec un terme existant? On pourrait éviter *gardien/zamu*, de même que l'on voudrait officiellement supprimer le doublon *bulldozer/bouteur*. Il n'est pas sûr que le même raisonnement s'impose pour *roi/mwami*: les référents ne sont pas absolument identiques, et le paradigme qui contient entre autres *tsar*, *sultan*, *raïs*, *sachem*, voire *führer*, pourrait s'enrichir d'un mot et d'une extension culturelle. La remarque vaudrait pour *rugo* sur le paradigme *casbah*, *igloo*, *isba*, etc., rejoignant celui de *kraal* et *corral*, ou pour

9. Indifféremment, *tutsi* et *hutu* véhiculeraient des connotations négatives au Burkina Faso, entre autres, et pourraient faire l'objet d'une définition autre qu'ethnologique. C'est sur ces bases que NPRob mentionne un « emploi diffamatoire » de *juif* « personne âpre au gain, avare » : *Quel Juif, quel Arabe est-ce là ?* (Mol.).

10. Mais les paramètres peuvent être contradictoires: par exemple, IFA 1 note une large extension géographique régionale ou sous-régionale de *bangala* et de *samara*. Mais le premier terme est familier, le second peut-être redondant avec *sandale*. La réponse dépendra en partie de la conception du dictionnaire.

babouche, samara, kambabili. C'est somme toute une forme de « justice paradigmatique et culturelle » qui est ici revendiquée sur le plan lexicographique.

Y a-t-il au contraire un vide lexical ? S'il n'y a pas de mot français pour désigner un référent important, il y a carence et potentialité d'emprunt : c'est ce que tendent à prouver les journaux et revues dans les domaines politiques ou sociaux lorsqu'ils emploient régulièrement des termes qui ne figurent pas dans les dictionnaires, soit en raison d'une actualité trop récente (*hutuland, tutsiland, interahamwe*) ; soit en raison d'un refus, quel qu'en soit le motif (*falasha* ne figure pas dans NPRob ni dans *Lexis,* on le trouve par contre dans le *Dictionnaire universel*).

4.2.2 — D'un point de vue syntagmatique

Y a-t-il normalisation selon les règles du français de référence sur les plans :

- morphosyntaxique, tels que *-e* du féminin, *-s* du pluriel pour les substantifs ? On rencontre les formes francisées FRBU *hutu, -e, -s* ou *tutsi, -e, -s,* et plus rarement *mwami, -s,* face aux formes rundi *muhutu/abahutu/muhutukazi* et *mwami/bami.*

- orthographique ? Quelques orthographes sont adaptées aux structures orthographiques du français de référence : FRBU *banyamulengue* (rare) au lieu de *banyamulenge* ; FRMAD *soubique* au lieu de *sobika, ravenale* au lieu de *ravenala, sakalave* au lieu de *sakalava,* l'orthographe s'adaptant à la prononciation en respectant les normes du français.

- phonologique : la prononciation rejoint-elle celle du français standard ?

Le terme ne fait pas toujours l'objet d'une normalisation sur ces trois plans et bien des hésitations subsistent qui devront se régler.

Conclusion

La puissance économique, sociale et politique d'un pays construit une hégémonie culturelle qui s'étend au terrain linguistique et lexicographique. Et les dictionnaires, les voudrait-on parfaitement objectifs, sont malgré tout par certains aspects des outils idéologiques. Ce sont des ouvrages qui ont leur conception propre, d'une part parce qu'ils appartiennent à un modèle culturel, et d'autre part parce qu'ils ont leurs objectifs lexicographiques. Mais ils sont aussi des résultats d'observations, et l'augmentation certes faible du nombre d'emprunts aux langues africaines montre leur possibilité d'ouverture. Encore faut-il que les partenaires de l'espace francophone sachent dépasser leurs frontières régionales ou sous-régionales : ce n'est pas le rôle d'un dictionnaire d'aller chercher artificiellement un emprunt, son rôle est de décrire ou d'attester. Une culture qui ne

s'exporte pas s'enferme, et donc ne se traduit pas dans les nomenclatures lexicographiques.

Or le décalage entre les dictionnaires généraux et les inventaires régionaux montre combien certains emprunts et certaines notions sont régionalement incontournables, mais internationalement ignorés. L'équilibre réside dans une force culturelle susceptible, en ce qui concerne les applications lexicographiques, de légitimer le statut linguistique avant de penser à légitimer le corpus. Une double légitimation du statut et du corpus devrait donner au « français d'Afrique », donc à certains emprunts validés localement, un potentiel d'intégration lexicographique suffisant pour figurer dans des dictionnaires régionaux ou dans des dictionnaires généraux.

Tout cela montre, pour finir, l'influence possible de l'entreprise IFA, qui peut s'exercer sur les dictionnaires faits à Paris en élargissant leurs proportions panfrancophones, sous réserve que le travail de base soit sûr et de qualité, et cohérent dans ses principes de sélection. C'est donc aux chercheurs qui sont sur place qu'il revient de réaliser un travail fiable permettant une ouverture culturelle et lexicographique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A. Concernant les français d'Afrique

BLONDÉ, Jacques, Pierre DUMONT & Dominique GONTIER, 1979, *Lexique du français du Sénégal*, Dakar, N.E.A. – EDICEF.

BRUNET, Étienne, 1997, « L'Afrique et l'ordinateur », dans Claude Frey et Danièle Latin (dir.), *Le corpus lexicographique. Méthodes de constitution et de gestion*, Actes des III[es] Journées scientifiques du réseau thématique de recherche « Étude du français en francophonie », Louvain-la-Neuve, Duculot – AUPELF-UREF, pp. 315-342.

CALVET, Louis-Jean, 1987, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot.

DIALO, Amadou, 1990, « Le contact wolof/français au Sénégal », dans André Clas et Benoît Ouoba (dir.), *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, Paris – Londres, AUPELF – John Libbey Eurotext, pp. 59-68.

ÉQUIPE IFA, 1983, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Paris, AUPELF.

FELGINE, Odile, 1989, « Fin de monde au Cameroun. Une passion villageoise », dans *Le Monde diplomatique*, juillet, p. 30.

FREY, Claude, 1995, « Au Burundi, le plurilinguisme entre l'Ordre et la Contestation ? », dans *Bulletin du Réseau des Observatoires du français contemporain en Afrique noire*, n° 10, Paris, Didier-Érudition, pp. 169-191.

FREY, Claude, 1996, *Le français au Burundi. Lexicographie et culture*, Vanves, EDICEF – AUPELF.

FREY, Claude, 1997, « Entre le nègre et le coopérant, l'évolué : interprétation d'un siècle de champs lexico-sémantiques », dans *Le regard de l'Autre, Afrique-Europe au XX^e siècle*, Yaoundé, CLE, pp. 249-262.

QUEFFÉLEC, Ambroise avec la participation de Martine WENEZOUI-DÉCHAMPS & de Jean DALOBA, 1997, *Le français en Centrafrique. Lexique et Société*, Vanves, EDICEF – AUPELF.

B. Concernant le français de référence

Dictionnaire Hachette encyclopédique illustré, 1996, Paris, Hachette.

Dictionnaire universel, 1995, Vanves, AUPELF-UREF – Hachette EDICEF.

GREVISSE, Maurice, 1993, *Le bon usage, grammaire française*, refondue par André Goose, 13^e éd., Louvain-la-Neuve, Duculot.

Lexis. Larousse de la langue française, 1979, sous la dir. de Jean Dubois, Paris, Librairie Larousse ; *Lexis. Dictionnaire de la langue française*, 1992.

Nouveau Petit Larousse illustré (Le), 1935, Paris, Larousse.

NPRob : *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 1993, sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, nouvelle éd. remaniée et amplifiée, Paris, Dictionnaires Le Robert.

Petit Larousse (Le), 1997, Paris, Liris Interactive – Larousse (CD-ROM).

Petit Larousse en couleurs (Le), 1972, Paris, Larousse.

Petit Larousse illustré 1993 (Le), 1992, Paris, Larousse.

Petit Larousse illustré 1997 (Le), 1996, Paris, Larousse.

Petit Robert (Le). Dictionnaire de la langue française, 1996-1997, version électronique (CD-ROM, version 1) du *Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert.

PRob : *Petit Robert 1 (Le). Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 1981, Paris, Dictionnaires Le Robert.

L'emprunt : de la nécessité au métissage

ISABELLE ANZORGE

Mon travail sur l'observation du lexique français en contexte togolais m'a amenée à constater un phénomène récent d'appropriation[1] du français. J'essaierai dans le présent exposé de montrer en quoi l'emprunt fait partie inhérente de cette appropriation.

Bref rappel historique...

Nous relevons dans notre corpus un nombre important d'emprunts tant aux langues non africaines qu'aux langues africaines locales ou non locales. Ceux-ci ne peuvent être appréhendés sans la prise en compte de la spécificité du Togo au sein de la francophonie. En effet, bien qu'ayant entretenu des relations avec la France depuis le XVII^{e} siècle, ce pays n'a réellement été francisé qu'à partir de 1914, date à laquelle le pays passe sous mandat français.

Les relations nouées avec les Européens, Portugais, Anglais, Français et Allemands qui se succèdent et le plus souvent s'opposent sur le territoire, vont fortement marquer le paysage sociolinguistique et culturel de ce pays. Les premiers à avoir longé la côte sont probablement les Portugais au XV^{e} siècle. Après avoir entrepris d'évangéliser les populations côtières, ils deviendront durant la traite des esclaves les meilleurs clients des chefs locaux. Ils seront rejoints dès le XVIII^{e} siècle par de riches commerçants brésiliens ainsi que par les descendants d'esclaves d'Amérique latine au XIX^{e} siècle. Dès 1662, de riches commerçants anglais s'installent à Jamestown (Accra). Ces derniers rayonnent sur tout le golfe du Bénin. Leur puissance se trouvera renforcée grâce aux missions anglicanes qui, vers 1847, dispenseront une éducation en anglais. Par ailleurs, un pidgin à base d'anglais s'instaure pour tous les rapports entre les Africains de la côte et les Européens. Ces deux faits ne seront pas sans influencer de façon considérable la culture et le vocabulaire des populations.

Les rivalités entre les Français, les Anglais et les Allemands qui se disputent les territoires de la côte vont aboutir à la Convention de Berlin en 1897 qui délimite la Gold-Coast britannique, le Dahomey français et le Schutzgebiet-Togo, séparant de

1. Déjà relevé par S. Lafage en Côte d'Ivoire (Lafage 1991).

façon arbitraire les ethnies du nord au sud. Or, même durant l'hégémonie allemande de 1897 à 1914, les écoles catholiques estiment préférable jusqu'en 1904 de dispenser les cours en anglais.

Enfin, lorsque le Schutzgebiet-Togo sera partagé entre les Anglais et les Français en 1914, donnant à la partie placée sous mandat français les limites du Togo actuel et rattachant l'autre partie à la Gold-Coast, les populations du Sud préféreront envoyer leurs enfants à l'école « anglaise » de la Gold-Coast (actuel Ghana).

Au vu de ces éléments, il n'est donc pas étonnant de constater que, lorsque le pays passe sous mandat français, il ne peut nullement être considéré comme francophone. Les seules langues européennes quelque peu répandues y sont l'allemand et l'anglais.

Si la présence allemande n'a guère laissé de traces dans le français local, l'influence de l'anglais est encore très présente, d'autant plus que Lomé fait fonction de ville frontière (Aflao) entre le Togo et le Ghana (anglophone) et que la plupart des Togolais ont de la famille de l'autre côté de la frontière.

et sociolinguistique...

À partir des années 1920, la scolarisation se fait en français, mais le Togo ne deviendra officiellement francophone que quarante ans plus tard lorsque ce pays accédera à l'indépendance. Le choix du français comme langue officielle du pays reposera sur un compromis car, bien qu'une langue du Sud, l'éwé, ait déjà été codifiée depuis le XIX^{e} siècle par les Allemands, le choix de celle-ci n'aurait fait qu'aviver les tensions déjà importantes entre le Nord et le Sud du pays. Par ailleurs, aucune langue du Nord n'avait bénéficié à la veille de l'indépendance d'une description scientifique suffisante. En 1975, la réforme du système éducatif vise à la valorisation des langues locales afin de maintenir la cohésion entre le Nord et le Sud, et deux langues sont érigées langues nationales, l'éwé pour le Sud, et le kabyé pour le Nord. Loin de calmer les tensions, l'imposition de ces langues n'a fait que raviver les conflits interethniques, car c'était oublier que les Togolais ne s'identifient pas à une langue mais à une ethnie. Une langue du Sud, le mina, semblait cependant être à même de servir de langue d'intercompréhension dans l'ensemble du pays. Variante dialectale de l'éwé, elle revêt depuis toujours un statut de « lingua franca » favorisant les échanges commerciaux entre le Nord et le Sud. Sa reconnaissance officielle semble cependant rencontrer deux obstacles importants. Le premier est d'être en compétition avec sa variante standardisée et légitimée, le second est de ne pas être une langue du Nord, région d'origine du président. Face à cette situation inextricable dans laquelle les enjeux linguistiques et politiques sont étroitement liés, le français est considéré depuis 1986[2] comme la langue du « moindre mal », perdant sa valeur de langue

2. Année des premiers soulèvements politiques.

de domination pour devenir une langue de neutralité. Cette nouvelle réappropriation ne se fera cependant pas sans un réinvestissement au sein de cette langue des valeurs culturelles propres au pays.

Les différents emprunts que nous allons présenter ici reflètent l'ensemble de la situation historique et sociolinguistique que nous venons d'évoquer.

1 — Les emprunts aux langues non africaines

La plupart de ces emprunts proviennent du portugais et de l'anglais.

1.1 — *Les emprunts au portugais*

Nous trouvons encore les traces de ces contacts dans le français local. Cependant, si certains de ces termes font partie du stock de mots disponibles et relativement connus des locuteurs moyens, tels que *apatam* (probablement dérivé de *patamar*) « perron, construction légère constituée d'un toit en feuilles de palmier tressées ou d'une bâche soutenue par des piquets que l'on dresse pour les cérémonies ou pour se protéger du soleil » ; *secco* « claies constituées de palmes tressées formant des cloisons » ; *bourbouille* (probablement de *borbulha*) « irritation de la peau provoquée par une sudation excessive qui se traduit par des plaques de petits boutons rouges » ; d'autres, tels que *récade* (de *récados* « messager »), *cabécère* (de *cabeceiro* « chef (pas forcément traditionnel), homme fort »), traces d'un passé révolu, ne sont utilisés que par les locuteurs lettrés dans le cadre de travaux historiques ou sociologiques.

Il est vrai que beaucoup d'entre eux sont attestés dans la plupart des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest, ce qui est parfaitement compréhensible dans la mesure où ils se sont déplacés avec leurs premiers utilisateurs. Il me paraît cependant impossible de ne pas les intégrer au sein des particularités togolaises, car ils sont profondément ancrés dans le français de ses locuteurs qui d'ailleurs les identifient comme étant des mots français. La plupart d'entre eux ont cependant donné naissance à de nouvelles créations proprement togolaises par dérivation (*récadère, apatamer*) ou par composition (*porte récade)*. Le terme *apatam* a subi une intégration qui mérite un traitement particulier. Tout d'abord emprunté au français local par le mina au sein duquel il a subi une intégration morphosyntaxique et graphique (*apatamé* [apatame]) accompagnée d'une intégration sémantique (« lieu déterminé par un apatam et faisant office de cuisine située dans la cour d'une habitation »), il a été réintroduit dans le français local avec son sens mina (avec changement de catégorie grammaticale, car de verbe il devient nom). Il est donc représentatif d'une appropriation togolaise d'un vocable franco-africain.

1.2 — *Les emprunts à l'espagnol*

Ceux-ci sont peu nombreux et la nature du contact entre le français et l'espagnol reste difficile à établir. Il semblerait que ces emprunts fassent partie de ces mots voyageurs qui auraient transité par l'espagnol après avoir été probablement empruntés à des langues amérindiennes ou africaines. On relève leur première apparition dans des récits de voyages[3] d'Européens du XVIII[e] et XIX[e] siècles. Ces derniers réutilisent les termes utilisés aux îles Caraïbes ou en Amérique pour désigner des réalités africaines identiques ou proches. Ces emprunts concernent essentiellement les domaines de la médecine, comme *pian* « maladie chronique parfois mutilante, causée par un microbe qui pénètre dans le corps humain par de minuscules égratignures », *dengue*, de *denguéro*, « maladie épidémique due à un virus transmis par un moustique, le phlébotome » ; de la faune, tel *ganga* « oiseau au plumage roussâtre barré de noir (*Pterocles quadricinctus*) » ; ou de l'alimentation, par ex. *colada* « gâteau sec fait à partir de noix de coco râpée et grillée, mélangée à du caramel et que l'on roule en boule » . La plupart d'entre eux ont subi une intégration phonétique et/ou sémantique.

1.3 — *Les emprunts à l'anglais*

Ces derniers feront l'objet ici d'une étude toute particulière car ils représentent le pourcentage le plus élevé d'emprunts aux langues européennes, bien que certains d'entre eux soient intégrés de longue date au sein du français local.

Nous ferons ici la distinction entre les emprunts communs à l'ensemble des pays francophones et ceux propres au Togo.

1.3.1 — Emprunts communs à plusieurs pays d'Afrique francophone

Ces emprunts constituent un fonds commun à de nombreux pays francophones d'Afrique de l'Ouest, voire d'Afrique centrale. Ils font cependant partie de l'univers quotidien des Togolais. Presque tous ont subi une intégration d'ordre :

- morphosyntaxique : *goal* intégré par le suffixe français en *-ier* : *goalier* [golje] « gardien de but » ;
- phonologique : *Mami wata*, de *mammy* « maman » et *water* « eau », « déesse féminine de la mer ou des rivières, bienfaisante ou maléfique » (la croyance est répandue sur la plupart des rivages de l'Afrique) ;

3. Notamment celui de P. E. Isert, *Voyages en Guinée et dans les îles Caraïbes en Amérique*, 1989, Karthala, et celui de Francesco Borghero, *Journal de Francesco Borghero, premier missionnaire du Dahomey 1861-1865*, documents rassemblés et présentés par Renzo Mandirola et Yves Morel, 1997, Karthala. J'ai également dépouillé les documents d'époque concernant le Togo, publiés par Yves Marguerat dans la collection « Les chroniques anciennes du Togo » aux éditions Haho-Karthala (7 tomes déjà parus).

- sémantique : *fancy*, de *fancy* « fantaisie », « tissu de coton imprimé de fabrication industrielle » ; on le trouve sous la forme *fansy, fansi* (intégration phonétique) ;
- graphique et sémantique : *tine* [tin], de l'anglais britannique *tin*, 1) « fer blanc », 2) « boîte en fer blanc » ; intégration sémantique à partir d'un sens dérivé : « grand récipient en fer blanc d'une contenance de 20 litres qui sert d'emballage aux produits importés et qui est utilisé pour le transport des céréales » ;

ou ont donné lieu à la création de composés hybrides : *tissu-wax, pagne wax, wax hollandais, super wax,* formés à partir du mot anglais *wax* et d'un terme français : 1. « tissu de coton imprimé après impression de motif à la cire et trempage successif dans des bains de teinture », 2. « actuellement, pagne de fabrication industrielle de très bonne qualité ». L'abondance de lexies désignant le tissu et ses variétés s'explique par l'importance de ce commerce en Afrique de l'Ouest.

1.3.2 — Emprunts particuliers au Togo

Les emprunts relevés sont cependant de deux types, qui correspondent à des groupes sociaux bien déterminés.

1.3.2.1 — *Les emprunts à l'anglais standard*

Ces emprunts apparaissent dans les médias et sont véhiculés par l'école (manuels scolaires, instructions officielles). Certains, le plus souvent utilisés par les locuteurs lettrés, font cependant partie du stock disponible commun usuel : *concert-party* « (spectacle en vogue au Ghana dans les années 1950 et qui s'est répandu au Togo) forme de théâtre populaire qui évoque la commedia dell'arte, en langue éwé, et accompagné de musique, dont le personnage central représente souvent le stéréotype du prétentieux » ; *self-help* « politique de travail collectif profitant à toute une communauté (nettoyage des rues, des écoles, plantation d'arbres...) » ; *washman* « nom usuel donné aux blanchisseurs, ceux-ci étant le plus souvent Ghanéens » ; *pick-up* « petit camion réputé pour être résistant ».

1.3.2.2 — *Les emprunts au pidgin English*

Tous les emprunts relevés ici sont issus de l'anglais du Ghana, anglais fortement pidginisé, appelé par les Togolais « anglais d'Aflao », du nom de la frontière qui sépare les deux pays à Lomé. Leur présence s'explique par le passé historique que nous avons évoqué ci-dessus ainsi que par l'attrait culturel et économique que représente ce pays en pleine expansion. Ici aussi ces emprunts sont de deux ordres.

1.3.2.2.1 — *Les emprunts qui apparaissent dans toutes les variétés de français local*

Ces emprunts touchent toutes les variétés de français : *been-to* [bintu], anglais du Ghana, abréviation et lexicalisation de l'expression *I have been to England* « snob, m'as-tu-vu » ; *high-life* [ajlajf], anglais du Ghana, « danse moderne ghanéenne dont les pas rappellent quelque peu ceux de la rumba » ; *kingsize* [kinzajz] « nom donné aux cigarettes blondes à bout filtre par référence à l'inscription qui figure sur les paquets de Rothman » ; *teacher* [titʃa] « enseignant » (vestige de la scolarisation en anglais).

1.3.2.2.2 — *Les emprunts particuliers à la variété dialectale et aux jeunes urbanisés*

Les emprunts effectués par les peu lettrés ou les illettrés concerneront surtout le vocabulaire de professions exercées plus particulièrement par les Ghanéens, celui de la vie quotidienne ou du domaine de la pêche : *shoemaker* [ʃumaka] « cireur de chaussures » (+ intégration sémantique) ; *morning* [moni] « abréviation de *good morning* » ; *sinapa* « *Lethrinus atlanticus*, poisson de la famille des sparidés », de l'anglais du Ghana *sniper.*

On voit se développer depuis les années 1990, à Lomé, un français spécifique des jeunes de la rue, livrés à eux-mêmes et vivant de petits trafics. Ils utilisent une variété de français à fonction cryptique fortement imprégnée d'emprunts à l'anglais pidginisé : *Eh tchaler tu dois pas bizi ma go*[4] *sinon je vais te kili !* « Tu dois pas draguer ma copine sinon je vais te tuer, t'écraser ! » (*tchaler* [tʃalɛ], probablement du prénom anglais *Charlie* qui est devenu ici nom commun et a subi une altération phonologique ; *bizi*, de l'anglais *business*, et *kili*, de l'anglais *to kill*).

2 — Les emprunts aux langues africaines non locales

Le lexique du français local comprend un certain nombre d'unités provenant de langues africaines non locales. On fera cependant une distinction entre les unités attestées un peu partout en Afrique francophone et qui étaient probablement intégrées au français d'Afrique avant que le Togo ne deviennent francophone et que nous appellerons « emprunts voyageurs », et les unités qui ont été intégrées au français local pour des raisons historiques sur lesquelles nous allons revenir.

2.1 — *Les emprunts voyageurs*

Ces emprunts sont intégrés au français soit par le déplacement des populations au sein de l'Afrique francophone, soit – ce qui est le plus probable – par le

4. Identifié par S. Lafage (1991 : 100) comme un emprunt au dioula *dogo* « jeune » et désignant dans l'argot des jeunes Ivoiriens une jeune fille, une petite copine.

déplacement des Français eux-mêmes lors de la colonisation. On relève en effet de rares emprunts à l'arabe (par ex.: *samara* « nu-pieds en cuir ou en plastique »), aux langues bantoues (*bengala* [bẽgala], terme familier qui désigne le pénis) et des emprunts beaucoup plus nombreux au wolof et au manding, ce qui peut s'expliquer par le fait que les Français se sont tout d'abord installés au Sénégal et au Mali. Confrontés à un milieu qui ne leur était pas familier, ils se sont trouvés dans l'obligation de donner des noms locaux à des réalités locales. Ces emprunts touchent la flore: *fonio*, du manding [ɲo] « mil », « *Digitaria exilis*, graminée cultivée des savanes »; *nété, néré*, du manding, « *Parkia biglobosa*, arbre d'une vingtaine de mètres, dont les graines sont utilisées dans les préparations culinaires du Nord »; la faune: *magnan* « fourmi magnan », emprunté au manding *man'yã* « fourmi », « *Anomma nigricans* »; l'agriculture: *daba*, du manding *daba*, « sorte de houe à manche court et large »; les habitudes sociales: *macou*, interjection empruntée au manding, avec le sens de « silence! » et qui a donné naissance à la composition hybride *faire macou* « se taire lorsque l'on reconnaît que l'on a tort »; la religion: *tabaski*, du wolof-serer, « Pâque musulmane au cours de laquelle on sacrifie un mouton ». Ces lexies sont intégrées de longue date et sont considérées par les locuteurs locaux comme des mots français. Ils se retrouvent pour la plupart dans les textes de référence des manuels scolaires élaborés par des auteurs togolais.

De façon très récente, on relève des termes empruntés au dioula ou à d'autres langues de la Côte-d'Ivoire, de par l'influence de la musique ivoirienne, le *zouglou*, et la présence importante d'étudiants ivoiriens au Togo. Ainsi *gbass* (du dioula *bàasi* « médicament », « gris-gris ») et ses dérivés hybrides dioula-français *gbasser* (équivalent du fr. afr. *féticher* « envoûter »), *gbasseur* (équivalent du fr. afr. *féticheur*) relevés par S. Lafage (1998: 280), sont fréquemment usités par les Togolais de tous milieux.

2.2 — *Les emprunts issus de l'éclatement du territoire*

Compte tenu de la façon arbitraire dont ont été édifiées, comme nous avons pu le voir ci-dessus, les frontières entre le Togo, le Ghana et le Bénin, le problème du contact de langues et de l'identité culturelle au Togo ne peut être évoqué sans prendre en considération la dimension d'appartenance à la communauté togolaise. De ce fait, de nombreux groupes ethniques unis par des liens de parenté vivent de part et d'autre des frontières. Il est donc difficile pour les locuteurs de ces trois pays de se définir en tant que Togolais, Ghanéens ou Béninois et cette difficulté est souvent relevée par le sentiment d'appartenance à une communauté linguistique ou ethnique. Il ne s'agit plus seulement d'un contact de langues au sein d'une communauté linguistique togolaise, mais bel et bien d'un contact entre le français et des langues de familles linguistiques éclatées. Nous

avions déjà évoqué ce problème dans le cadre des emprunts à l'anglais, mais il s'applique de façon plus large aux langues locales parlées au Ghana et au Bénin.

Ainsi, bien que le fon soit essentiellement parlé au Bénin, on trouve de nombreux emprunts à cette langue dans le français local. L'un des derniers de ces emprunts, apparu lors des grèves de 1992, est *zémidjan* [zemidja] et son équivalent par abréviation *zem* [zɛm] « conducteur de taxi-moto » ou « moto servant de taxi », d'après une expression fon signifiant « prends-moi brusquement », par référence à la rapidité avec laquelle le conducteur prend et dépose ses clients. Il est par ailleurs plus usité que son équivalent mina *oléya* [oleja], ce qui s'explique peut-être par l'antériorité du phénomène des *zémidjans* au Bénin.

Les traces de contact entre le français local et les langues locales du Ghana sont très nombreuses. Les langues les plus généreuses sont le twi (par ex. *abroni* : 1. « fripes », 2. « vendeur de fripes », 3. « friperie ») et l'ashanti (par ex. *kenté* « pagne de cérémonie porté comme une toge et composé de bandes étroites tissées et très colorées, cousues les unes aux autres »).

3 — Les emprunts aux langues locales

L'emprunt aux langues locales est très largement représenté et tend même à s'intensifier davantage. Il faut néanmoins souligner que les langues majoritairement représentées dans ce corpus sont l'éwé et sa variante dialectale, le mina et le kabyé. La prépondérance de ces deux langues peut se justifier par leur valorisation en tant que langues nationales. Nous relevons deux types d'emprunts aux langues locales.

3.1 — *Les emprunts dénotatifs*

Il s'agit de rendre compte ici des lexies utilisées pour pallier les lacunes dans la langue d'accueil. Ces emprunts sont nombreux et couvrent essentiellement les champs sémantiques des traditions. Diffusés par les médias et par l'école, ils sont représentatifs du fonds commun du français local, relevant de la compétence passive et active de l'ensemble des locuteurs togolais du nord au sud du pays.

Ainsi, *sodabi*, dont l'origine fait problème, apparaît aussi bien dans la presse que dans la littérature, sans aucune glose. Par ailleurs, nous avons trouvé un exemple d'intégration extrême d'un de ces emprunts dans un lexique moba-français dans lequel le mot moba *dam* est traduit par *chapalot* [tʃapalo] « bière obtenue à partir du petit mil ou sorgho ». Bien que ce terme soit également usité au Burkina Faso et que son origine exacte reste encore difficile à définir,

chapalot est considéré par les Togolais comme étant originaire du Nord, mais fortement intégré au français.

La plupart de ces emprunts ont par ailleurs donné naissance à de nouvelles créations sur le modèle français par dérivation hybride : *chapalotière* [tʃapalotjɛr] « vendeuse de chapalot » ; par abréviation : *tchouk*, du kabyé *tchoukoutou*, « bière de fabrication familiale faite à base de mil fermenté » ; par composition hybride : *aller au condi*, formé à partir du terme d'origine kabyé *condi* « initiation ». Ces créations prouvent l'intégration de ces emprunts.

3.2 — *Les emprunts de connivence*

L'année 1990 est marquée par le début des troubles politiques au Togo. La presse togolaise, longtemps réduite à un journal unique, connaît une libéralisation, ce qui entraîne la création de nombreux journaux privés dont la tonalité est souvent satirique. Les journalistes, pour la plupart représentatifs de la génération étudiante des années 1980, marquent un refus d'écrire dans la « langue de Voltaire » et manifestent ainsi une volonté d'affirmer une identité togolaise. Certaines rubriques telles que celles du *Combat du Peuple*, intitulée « Salut combattant », ou du *Nouvel Écho*, intitulée « Lettre de Makaya », se veulent représentatives du français de la rue, acquis de façon non scolaire, par exemple dans un passage comme : « Ça là, est-ce que c'est manière de *djimakpla* ou bien *kplamassé* ? Chuan ! Ça c'est même plus *gbévu.* » (*Nouvel Écho*, 14 nov. 1997, « Lettre de Makaya »). *Djimakpla*, du mina où le mot a le sens de « nu-pieds en plastique », désigne une personne qui ne connaît pas les bonnes manières, qui n'est pas éduquée, car porter des chaussures est signe d'élégance et d'éducation ; *kplamassé*, du mina *kplakpla* « éducation » et *massé* « écouter », signifiant « mauvais élève » ; *gbévu*, mot mina signifiant « voyou ».

Il s'agit dans ce cas d'un métissage puisque nous avons ici l'interpénétration du mina dans le français local qui, de ce fait, est altéré puisque le déterminant est omis. Il est bien évident qu'un tel énoncé ne peut être compris que par des Togolais. Le journaliste ne se place plus ici en tant qu'Africain francophone, mais en tant que Togolais francophone. On peut se demander quelle sera la portée d'une telle variété dans l'évolution du français du Togo.

CONCLUSION

Au regard de tous les éléments que nous venons de présenter, il paraît évident que l'utilisation de l'emprunt ne relève pas au Togo d'un phénomène d'interlangue, mais bien de la volonté – plus ou moins consciente selon les catégories de locuteurs – d'une nouvelle appropriation du français qui mérite donc d'être

prise en compte lors de l'élaboration de notre inventaire. D'un point de vue strictement sociolinguistique, l'étude de ces emprunts nous a permis de dégager deux grandes tendances. L'une, plus représentative du français parlé par les locuteurs peu ou non scolarisés, s'oriente vers une hybridation de la langue au vu de la part importante d'emprunts au mina et à l'anglais, et l'autre, plus représentative d'une norme locale intégrant au français les valeurs culturelles du mina, crée une langue métissée à valeur identitaire.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CARROS, P. M. (frère), 1990, *Proverbes Moba*, Dapaong, Togo, ronéotypé.

LAFAGE, Suzanne, 1985, *Français écrit et parlé en pays éwé (Sud-Togo)*, Paris, CNRS – SELAF.

LAFAGE, Suzanne, 1988, « Le rôle des médias et des intellectuels dans la transmission en Côte d'Ivoire, signe d'une appropriation ? », dans *La solidarité entre le français et les langues du Tiers monde pour le développement*, Actes du colloque organisé à la Maison de la Francophonie, Paris, 1987, CILF – A.C.C.T. – AUPELF, pp. 98-113.

LAFAGE, Suzanne, 1991, « L'argot des jeunes Ivoiriens, marque d'appropriation du français ? », dans *Langue française*, n° 91, pp. 95-105.

LAFAGE, Suzanne, 1998, « Hybridation et 'français des rues' à Abidjan », dans Ambroise Queffélec (dir.), *Alternances codiques et français parlé en Afrique*, Actes du colloque d'Aix-en-Provence, septembre 1995, Publ. de l'Université de Provence, pp. 279-291.

LERAT, Pierre, 1987, « Le traitement des emprunts en terminographie et en néographie », dans *Cahiers de lexicologie*, n° 50, pp. 137-143.

PRIGNITZ, Gisèle, 1989, « Place de l'argot dans la variation linguistique en Afrique : le cas du français à Ouagadougou », communication personnelle.

SCHMIDT, Jean, 1987-1988, « Panorama des emprunts à l'anglais dans le français d'Afrique », dans *Bulletin du Réseau des Observatoires du français contemporain en Afrique noire*, n° 7, Paris, Didier-Érudition, pp. 186-188.

SCHMIDT, Jean, 1989-1990, « Dimensions diachronique et étymologique pour IFA 2 », dans *Bulletin du Réseau des Observatoires du français contemporain en Afrique noire*, n° 8, Paris, Didier-Érudition, pp. 5-53.

De l'influence des langues minoritaires dans la création des particularités lexicales du français au Burkina Faso

Luc DIARRA

Introduction[1]

Le contact du français avec les langues africaines est en partie à l'origine de l'appropriation lexicale du français dans chacun des pays africains francophones telle qu'elle se manifeste aujourd'hui. L'emprunt représente un phénomène important dans ce contact. Or, lorsque l'on s'intéresse à la question, on observe qu'une ou quelques langues seulement sont pourvoyeuses d'emprunts: le wolof au Sénégal, le bambara au Mali, le haoussa et le zarma au Niger, le soso, le pular et le maninka en Guinée, l'éwé au Togo, le baoulé et le jula en Côte d'Ivoire, etc. Au Burkina Faso, ce sont principalement le jula et le mooré, deux langues majoritaires constituant des véhiculaires interethniques. Dans l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* (IFA), la presque totalité des emprunts enregistrés pour l'actuel Burkina Faso proviennent de ces deux langues[2]. Or les autres langues non majoritaires sont également en contact avec le français.

Sachant que tout contact de langues a des incidences de part et d'autre, il nous a semblé intéressant de voir si ces langues, elles aussi, quels que soient leurs rapports avec le français, n'avaient pas une influence sur l'usage de ce dernier. Nos observations ont abouti à des résultats qui prouvent qu'il existe des emprunts issus de ces langues. Seulement, ces unités sont souvent passées inaperçues dans l'appréhension du français au Burkina parce que les recueils de données se sont souvent limités aux grands centres urbains (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso). Comment se présentent ces unités et leur intégration dans le français parlé au Burkina ? Quel traitement doit-on leur réserver dans l'inventaire des particularités lexicales du français au Burkina Faso ? Tel est l'objectif de la présente réflexion.

Les relevés de données lexicales au Burkina Faso ont été effectués dans le cadre du projet IFBURK (Inventaire des particularités lexicales du français au

1. Ce travail a été soutenu par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUPELF-UREF) au moyen d'une allocation de recherche du Fonds francophone de la recherche.

2. Pour ce qui concerne les emprunts au mooré et notamment au jula, on se référera à Alou KEITA (1997) ainsi qu'à son texte dans le présent recueil.

Burkina) et les sources en sont écrites (journaux, romans, etc.) ou orales (conversations, enquêtes, etc.). Outre les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Fada et Gaoua, la collecte a touché d'autres localités par l'intermédiaire de leurs ressortissants. Toutefois, il faut noter, d'une part, la rareté des contextes écrits – ce qui rend délicate l'intégration de ces emprunts –, et, d'autre part, le fait que nous n'ayons pu encore couvrir tout le territoire (ce qui est néanmoins envisagé dans le cadre du projet IFBURK).

Préalables terminologiques

- Langue minoritaire/langue majoritaire : ces concepts sont à considérer en rapport avec la situation sociolinguistique du Burkina Faso. Nous considérons comme langues majoritaires les langues dont le nombre de locuteurs est assez élevé et qui, de façon concomitante, constituent des véhiculaires (mooré et jula). Toutes les autres langues appartiennent à la catégorie des langues minoritaires. Le pourcentage des locuteurs de chacune de ces dernières est inférieur à 10 %. Les termes *majoritaire* et *minoritaire* sont d'ailleurs utilisés implicitement, voire explicitement par des linguistes burkinabè[3]. Nous classons néanmoins le fulfuldé dans la catégorie des langues minoritaires pour les raisons suivantes : 1) Le taux de ses locuteurs est de 9,72 %, ce qui est largement inférieur à celui des langues majoritaires (par ex. le mooré avec 50,54 %). 2) Ses rapports avec le français présentent beaucoup de similitudes avec ceux existant entre le français et les langues minoritaires. 3) Sa véhicularité est à prendre avec réserve. On est certes sûr de sa suprématie dans la région où résident ses locuteurs natifs (le Nord), mais cela ne le différencie pas des langues minoritaires.

- Emprunt : il est pour nous « une lexie ou une locution d'une langue A (appelée langue-source) qui passe dans une langue B (appelée langue-cible) où elle accuse une disponibilité, une fréquence et une large compréhension » (Alou Keita 1997 : 34). Il peut être lexématique ou sémantique. Cependant, nous convenons avec Christine Deprez (1995 : 2) que « l'emprunt [...] apparaît souvent comme une notion complexe, ambiguë, pour certains même difficilement opératoire ». D'aucuns se demanderaient si les unités issues des langues minoritaires ont le statut d'emprunts. Nous les considérons comme des emprunts, car elles se présentent dans un usage collectif (non individuel) et ont une fréquence relativement élevée dans leur aire d'utilisation. Leur faible usage à l'écrit ne saurait être un critère pour les exclure des emprunts. Ne considère-t-on pas que les langues africaines ont emprunté au français des unités lexicales comme *bonbon*, *radio*, *table*, *machine*, *bouteille*, etc., sans

3. Ainsi, nous pouvons lire dans André Batiana (1996 : 44) : « Il y a certes des langues majoritaires (moré, jula, fulfuldé) [...]. Peut-on accorder un statut officiel par exemple à ces langues, sans susciter un sentiment d'irrédentisme chez les minorités ? »

s'enquérir de leur usage écrit ? Pourquoi à l'inverse une lexie devrait-elle être usitée à l'écrit avant d'être considérée comme un emprunt en français ?

1 — Préliminaires sur le phénomène de l'emprunt en français au Burkina Faso

1.1 — *Aperçu sur la répartition spatiale et fonctionnelle des langues*

Le Burkina Faso présente une situation de multilinguisme complexe : à côté du français, langue héritée du colonisateur, plus d'une soixantaine de langues nationales cohabitent avec une très inégale répartition au sein de la population. Cette inégalité se retrouve également dans l'occupation spatiale ainsi qu'au niveau de la vitalité des différentes langues.

Les langues mooré et jula assument cependant la fonction de véhiculaires intercommunautaires, et en particulier, respectivement, dans les grandes villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Et justement, à ce titre, elles sont le plus en contact avec le français puisque celui-ci assume la même fonction dans ces villes.

Quant aux autres langues, les minoritaires, elles sont parlées chacune dans la région de la communauté qui y correspond. Elles peuvent de ce fait être qualifiées de « langues régionales ». Elles sont néanmoins en contact avec le français car celui-ci est également parlé dans ces régions, particulièrement dans les centres semi-urbains où sont concentrés fonctionnaires, élèves et autres locuteurs du français. En effet, le français est aujourd'hui une langue en expansion au Burkina, d'une part, grâce au taux de scolarisation en croissance et, d'autre part, grâce au mode d'apprentissage sur le tas. Il est aujourd'hui parlé dans des centres semi-urbains comme Fada, Gaoua, Tougan, Banfora, Dédougou, Réo, Pô, Djibo, etc. Ces villes présentent des situations sociolinguistiques où le français est en contact avec les langues minoritaires qui véhiculent chacune des réalités socioculturelles spécifiques.

Notons enfin que, par le biais des échanges de natures diverses, synonymes de contacts avec d'autres peuples, certaines langues, sans nécessairement être parlées sur le territoire burkinabè, y laissent des traces. Ainsi retrouve-t-on dans le français, comme d'ailleurs dans les langues locales, des emprunts à l'arabe, à certaines langues africaines et même européennes.

1.2 — *Typologie des emprunts attestés au Burkina Faso selon les langues sources*

On peut classer les emprunts attestés dans le français au Burkina en cinq catégories.

1) Les emprunts aux langues locales majoritaires (jula et mooré). Ils sont nombreux et sont beaucoup usités dans les grandes villes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Ils apparaissent plus fréquemment à l'écrit.

   Ex.: *zom-kom* (du mooré) « boisson à base d'eau et de farine de mil »; *naba* (du mooré) « chef traditionnel dans la société moaga »; *dolo* (du jula) « bière de mil »; *néré* (du jula) « arbre de la famille des mimosacées ou fruit de cet arbre ».

   Leur degré d'intégration est relativement plus élevé. Certains emprunts au jula figurent même dans des dictionnaires de référence français (par ex. *néré*, *daba*, dans le *Petit Larousse*).

2) Les emprunts aux langues minoritaires (fulfuldé, gulmancema, bisa, bobo, bwamu, lyélé, lobiri, etc.). Ils diffèrent des précédents par leur nombre réduit, et leur rareté en contexte écrit. Quelques-uns sont compris et usités dans les grands centres urbains, mais la plupart sont attestés surtout dans l'aire linguistique où la langue source est parlée (*cf.* ci-dessous, sous 2).

3) Les emprunts à l'arabe. Ils couvrent surtout le domaine de la religion musulmane et apparaissent à l'oral comme à l'écrit.

   Ex.: *doua* « cérémonie de bénédiction dans la religion musulmane qui a lieu par exemple le 7^{e} ou le 40^{e} jour après un décès »; *ladji* « personne ayant effectué le pèlerinage à la Mecque ».

4) Les emprunts aux langues africaines non locales. Ils proviennent des langues véhiculaires d'autres pays de la sous-région (le baoulé en Côte d'Ivoire, l'éwé au Bénin et au Togo, le wolof au Sénégal et le haoussa au Niger). Ils couvrent principalement le domaine alimentaire.

   Ex.: *bissap* (du wolof) « sirop d'oseille de Guinée »; *attièkè* (du baoulé) « couscous de manioc »; *foura* (du haoussa) « boule de pâte de mil que l'on délaie dans de l'eau ou du lait »; *ablo* (de l'éwé) « pâte de maïs en boule cuite à la vapeur ».

5) Les emprunts à l'anglais. Excepté quelques-uns, ils sont généralement les mêmes que l'on rencontre dans les autres pays de la sous-région et sont largement attestés à l'oral et à l'écrit.

   Ex.: *goalier* « gardien de but »; *bunker* « château ou villa de grand luxe »; *yellow* « couscous jaune fait à base de farine de maïs offert par l'institution Catwell ».

2 — Les emprunts aux langues minoritaires et leur intégration

2.1 — *Présentation des faits*

Les marques de l'influence des langues minoritaires dans l'appropriation lexicale du français au Burkina Faso consistent essentiellement en des emprunts lexématiques et sémantiques (calques). Cependant nos observations se limitent aux premiers.

Les emprunts aux langues minoritaires se présentent surtout dans les centres semi-urbains des régions où leurs langues sources sont majoritaires. Des emprunts provenant du gulmancema, du fulfuldé, du bisa, du lobiri, du dagara, etc., sont ainsi relevés respectivement à Fada, à Djibo, à Garango, à Gaoua, à Diébougou, etc.

Ex. : *gapal* (du fulfuldé) « plat à base de petit mil pilé et délayé dans du lait » ; *moabu, muabu* [mwabu] (du gulmancema) « pâte de mil aigre pouvant être conservée dans les conditions ordinaires pendant plus d'une semaine » ; *tianhoun* [tjãhũ] (du bwamu) « instrument de musique en paille » ; *djoro* [ɟɔrɔ] (du lobiri) « cérémonie d'initiation se déroulant tous les 7 ans dans la société lobiri » ; *do* (du bobo) « fétiche représentant l'être suprême chez les Bwaba et les Bobo » ; *daga-dan* (du dagara) « bière de mil relativement peu alcoolisée propre aux Dagara » ; nomon (du bobo) « ami » ; *gnimbouéré* (du bisa) « demoiselle » ; *zamanè* (du san) « mets à base des graines d'un arbre sauvage épineux » ; *kansaga* (du kasim) « sauce à base d'oseille » ; *zonkoro* [zõkɔrɔ] (du dafing) « fête traditionnelle dans la société dafing » ; *tchatchara* [cacara] (du sénoufo) « instrument constitué d'une louche (fruit d'un arbre de la famille des cucurbitacées) contenant des graines » ; *béla* (du songhaï) « manœuvre exerçant les travaux manuels très physiques ».

La quasi-totalité des emprunts aux langues minoritaires collectés désignent des réalités matérielles ou immatérielles propres aux localités où ils ont été relevés et qui n'ont donc pas de dénomination en français de France ni un emprunt équivalent issu des langues majoritaires. Ainsi les termes *djoro* (du lobiri), *tijori* (du gulmancema), *tianhoun* (du bwamu), *zonkoro* (du dafing), etc., sont respectivement des réalités spécifiques aux sociétés lobiri, gulmancema, bwaba, dafing, etc., et qui n'ont pas d'équivalents dans le français hexagonal, ni dans les langues majoritaires. Ces emprunts répondent, pour la plupart, à des besoins, pour que le français puisse assumer la fonction de communication sur l'ensemble du territoire burkinabè. On rencontre néanmoins des emprunts que l'on peut considérer comme des « emprunts de luxe », c'est-à-dire ne comblant pas un vide. Ceux-ci désignent généralement soit la jeune fille : *gnimbouèrè* (du bisa), *djafano, jafano* (du gulmancema), soit la bière de mil : *yantoro* (du san), *gnamou, yamou* (du bwamu), *daga-dan* (du dagara), ou sont relatifs aux rapports humains : *tchamba* (du gulmancema) [cãba] « patron », *nomom* (du bobo) « ami ».

On note néanmoins des cas particuliers dans notre corpus. C'est le cas de *niébé* (du fulfuldé) « haricot ». Cet emprunt est parfaitement intégré, plus que ses pairs issus du jula ou du mooré au point d'appartenir au registre scientifique, tel que le montre l'exemple suivant : « Le niébé, communément appelé haricot ou Benga (en mooré) ou encore Sôsô (en dioula) est une source inestimable de protéines végétales, du fait de ses graines » (*cf.* Eurêka, n° 0000, janvier, 1992, rubrique « Échos de la recherche »). De même, *tchapalo* (du sénoufo) « bière de mil » est beaucoup plus usité que *ram* (du mooré) signifiant la même chose. Pourtant l'une et l'autre de ces réalités n'ont pas de lien privilégié avec les communautés parlant respectivement le fulfuldé et le sénoufo. On note que des emprunts aux langues minoritaires ont été introduits par des décisions politiques (particulièrement pendant la Révolution). Ces emprunts ont eu l'avantage de se répandre sur l'ensemble du territoire à l'oral comme à l'écrit, mais on peut douter de leur durée de vie car ils semblent tributaires des régimes politiques qui les ont créés.

On a ainsi : *Ditanyé* (du lobiri) « hymne national du Burkina Faso » ; *bantaré, bantaaré* (du fulfuldé) « campagne d'alphabétisation de 10 000 femmes lancée en 1988 », que l'on retrouve dans *alpha bantaré* ; *zatu* (du fulfuldé) « loi » ; *zanu* (du dagara) « programme d'animation communautaire utilisant l'alphabétisation comme support », que l'on retrouve dans *opération zanu*.

En outre, il y a des emprunts que l'on peut considérer comme communs aux langues minoritaires et aux langues majoritaires. Il s'agit d'une part des emprunts qui existent dans plusieurs langues et dont les raisons pourraient être soit génétiques (parenté entre les langues), ce qui est le cas, par exemple, de *binga, benga* (du mooré et du dagara) « haricot » ; soit sociolinguistiques (emprunt d'une langue vers l'autre), ce qui est le cas, par exemple, de *bangui, bassi, dèguè, yougou-yougou, tiguèdèguè*, etc.[4], issus du jula mais qui sont attestés dans plusieurs autres langues locales qui les avaient déjà empruntés. Il s'agit d'autre part des unités qui ont été empruntées par plusieurs langues (minoritaires et majoritaires) à une langue non locale, l'arabe, et que l'on retrouve aujourd'hui dans le français au Burkina.

2.2 — *L'intégration des emprunts issus des langues minoritaires*

Le degré d'intégration d'un emprunt est difficile à déterminer et plus encore lorsqu'on est en présence d'unités relevées beaucoup plus à l'oral qu'à l'écrit, comme c'est le cas ici.

4. *Bangui* ou *bandji* « vin de palme » ; *bassi* « couscous de mil ou de maïs cuit à la vapeur et ensuite séché » ; *dèguè* « plat à base de couscous de petit mil délayé dans du lait » ; *yougou-yougou* « vêtement d'occasion » ; *tiguèdèguè* « pâte d'arachide utilisée comme condiment ».

2.2.1 — Application des critères d'intégration classiques

Les critères que l'on utilise habituellement pour déterminer le degré d'intégration d'un emprunt sont intralinguistiques (graphie/phonie, morphologie, syntaxe) et extralinguistiques (disponibilité, fréquence, étendue géographique, compréhension).

- Graphie/phonie : dans les quelques rares contextes écrits, on note l'utilisation de guillemets, des notes explicatives en bas de page, de la majuscule en début de mot, de la paraphrase explicative accompagnant le mot dans le texte et, enfin, des caractères italiques. Quant aux différentes graphies que nous avons recueillies chez les scolarisés, elles font ressortir beaucoup de variations au niveau des divergences phoniques et/ou graphiques entre le français et les langues nationales.

Ainsi :

- la longueur vocalique apparaît ou non : par ex. *tijori, tijoori* (du gulmancema) « sacrifice fait pour la fille aînée de chaque homme » ;

- les sons sont transcrits diversement : [ɲ] > *ni, ny, ni* ou *y* (devant voyelle nasale), par ex. *gnamou, nyamou, yamou* (du bwamu) « bière de mil », *niébé, nyébé* (du fulfuldé) « haricot » ; [c] > *tch, ch, ti, ki, ty, c, dj*, par ex. *tchamba, djamba* (du gulmancema) « patron », *tchapalo, chapalo, kiapalo, tyapalo* (du sénoufo) « bière de mil » ; [ɟ] > *dj, di, j, gu*, par ex. *djoro, joro* (du lobiri) « cérémonie d'initiation se déroulant tous les 7 ans dans la société lobiri ».

Ces diverses formes graphiques sont loin d'être exhaustives. Cette variabilité d'un contexte à un autre ou d'un individu à un autre, beaucoup plus remarquable que dans le cas des langues majoritaires, est certes due à un manque de normalisation, mais traduit également une faible intégration des emprunts issus des langues minoritaires.

- Morphologie : c'est un critère facilement discernable à l'oral comme à l'écrit. À ce niveau, on note quelques rares cas de dérivation : par ex. *tchapalo* [capalo] > *tchapalotière* « femme qui prépare et vend le tchapalo », ou *tchapalodrome* « lieu où l'on vend le tchapalo ». Par troncation, on a *tchapalo* > *tchap* ; cette lexie est un cas particulier, car on ne peut multiplier les exemples. On note également quelques rares cas d'hybridation : *opération zanu, alphabétisation bantaaré* (ou *alpha bantaré*) (*cf.* ci-dessus, sous 2.1).

- Syntaxe : la quasi-totalité des emprunts aux langues minoritaires appartient à la catégorie nominale. Le seul adjectif inventorié est *wamou* (du gulmancema) « petit ». Par conséquent, l'examen de leur comportement syntaxique concerne d'abord la marque de détermination. À ce niveau, on note que tous les emprunts s'accompagnent d'un article. Quant au genre, il est généralement au

masculin, à l'exception de deux emprunts relevés, *gnimbouèrè* (du bisa) et *djafano* (du gulmancema), qui ont d'ailleurs justement le même signifié « demoiselle ». Le nombre, lui, est non marqué ou marqué par *-s*.

- Disponibilité : les emprunts collectés ne relèvent pas de l'usage individuel, mais sont à la disposition d'une collectivité néanmoins réduite par rapport à l'ensemble de la communauté francophone burkinabè.

- Compréhension : l'emprunt à une langue minoritaire est rarement compris hors de la zone où sa langue source est parlée. On note néanmoins que les emprunts aux langues minoritaires sont compris par des non-locuteurs de la langue source. Ainsi des non-locuteurs du gulmancema comprennent et même utilisent les emprunts à cette langue tels que : *moabu* « pâte de mil », *tchamba* « patron », ce qui en soi est un indice d'intégration. De même, quelques emprunts sont compris par des francophones, même dans les grands centres urbains. Ainsi, les lecteurs réguliers de la rubrique « Nobila Cabaret » de l'hebdomadaire l'*Observateur Paalga* connaissent *gnimbouèrè*. Quant aux termes créés par décrets, *Ditanyé*, *alpha bantaré*, etc. (*cf.* ci-dessus, sous 2.1), tous les Burkinabè locuteurs du français les connaissent.

- Fréquence : ce critère semble être le plus relatif et le plus difficile à cerner. Quand il s'agit d'emprunts collectés en contexte oral (c'est souvent le cas ici), on ne peut se baser que sur sa propre intuition et sur les jugements épilinguistiques des locuteurs. Dans une région donnée, on note ainsi que certains emprunts aux langues minoritaires sont plus fréquents que d'autres, mais le sont moins que beaucoup de leurs pairs issus des emprunts aux langues majoritaires.

- Étendue géographique : on constate que les emprunts aux langues minoritaires ne couvrent pas tout le territoire. Tout au plus, un emprunt relevé à Fada est généralement usité dans plusieurs localités, voire tout le Gulmu (région où le gulmancema est parlé). Tel est le cas de *tchamba* « patron » que l'on peut entendre à Fada, Diapaga, Namounou, Logobou, etc. Néanmoins, certains emprunts sont attestés hors de leur région d'origine.

2.2.2 — Justification de la faible intégration des emprunts aux langues minoritaires

Il ressort, selon les critères classiques d'évaluation, que les emprunts issus des langues minoritaires sont intégrés, mais très peu pour deux raisons essentielles : leur aire d'utilisation réduite d'une part, et leur faible attestation à l'écrit d'autre part. Mais en fait ces deux causes sont liées. C'est parce que ces emprunts sont utilisés dans les provinces qu'ils n'apparaissent pas à l'écrit. En effet, la presse écrite n'est développée que dans les grands centres urbains (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso), qui abritent d'ailleurs le plus grand potentiel de lecteurs, et donc un emprunt usité à Fada, par exemple, a très peu de chance

d'apparaître dans un journal. Il en est de même pour la littérature écrite. Inversement, on peut admettre que c'est parce que les emprunts aux langues minoritaires ne sont pas usités à l'écrit qu'ils ne se répandent pas dans l'espace.

Mais la question que l'on se pose est de savoir si ces critères présentent une objectivité dans l'évaluation de l'intégration des emprunts. En effet, certains emprunts au mooré ou au jula, sans être fréquents, ni répandus sur une grande aire géographique, apparaissent facilement à l'écrit tandis que d'autres, issus des langues minoritaires et très usités dans plusieurs localités, n'apparaissent pas à l'écrit. En se basant sur le critère de la graphie, on conclut vite que les premiers sont plus intégrés que les seconds. Quant aux critères de l'étendue géographique et de la fréquence, leur relativité fait douter de leur objectivité.

Doit-on alors remettre ces critères en cause? Répondre à cette question nécessite beaucoup de prudence.

3 — Perspectives dans l'inventaire des particularités lexicales du français au Burkina

3.1 — *Emprunts aux langues minoritaires et particularités lexicales*

Il est certain que toutes les lexies issues des langues minoritaires collectées ne peuvent être considérées comme des particularités lexicales.

Nous inspirant de l'analyse faite par Didier de Robillard (1993), qui se base sur le corpus et les représentations que les locuteurs se font de celui-ci, nous pouvons mieux appréhender les emprunts issus des langues minoritaires. À notre avis, très rares sont les emprunts aux langues minoritaires qui sont à la fois bien intégrés et fréquemment utilisés par les locuteurs. Par contre, on peut distinguer dans notre corpus des lexies que les locuteurs reconnaissent utiliser mais qui n'apparaissent pas dans des contextes écrits, ce qui traduit leur manque d'intégration. Ce sont des emprunts du genre *djoro* (du lobiri) « cérémonie d'initiation ayant lieu tous les 7 ans dans la société lobiri », *zamanè* (du san) « mets à base des graines d'un arbre sauvage épineux », etc. À l'opposé, il y a des lexies relevées à l'écrit mais que les locuteurs ne reconnaissent pas ou presque pas comme faisant partie de leurs usages en français. Par exemple, dans le roman de Jacques Prosper Bazié (1985), on peut relever plusieurs lexies issues du lyélé tels que : *Zoula* « fétiche de bravoure des guerriers », *kouaa* « sorte de rythme funèbre », *Chuouh* « rite des masques », etc. Cette réappropriation littéraire obéit plutôt à une quête identitaire comme l'a affirmé cet auteur lui-même. À notre avis, les lexies qui se trouvent dans cette dernière catégorie sont beaucoup moins susceptibles d'être des particularités lexicales.

3.2 — *Propositions pour la collecte et la sélection*

La prise en compte des langues minoritaires permet d'établir une certaine « justice » dans le traitement des emprunts au Burkina Faso : certaines lexies, probablement parce qu'elles proviennent du jula ou du mooré, sont facilement enregistrées lors des inventaires de particularités lexicales. Pourtant, elles ne sont pas couramment utilisées. Par contre, certains emprunts, bien plus fréquents, sont facilement écartés parce qu'en réalité ils sont usités dans une région et non dans les grandes villes (Ouagadougou et Bobo) et n'appartiennent pas aux langues majoritaires.

En ce qui concerne la collecte des données, il est utile à notre avis d'opter pour le relevé de tout ce qui est susceptible d'être emprunt. Ce relevé doit se faire dans les différents centres semi-urbains représentatifs des différentes aires sociolinguistiques du pays. Un tel relevé serait d'un grand intérêt. Il pourrait aider plus tard à fixer la datation des emprunts (date d'apparition et date de disparition) – cela est d'autant digne d'intérêt que le français est en train de s'implanter de plus en plus sur toute l'étendue du territoire grâce à la croissance du taux de scolarisation et à sa véhicularité. Il pourrait apporter un éclairage pour la détermination de l'origine. Il aurait également un intérêt culturel dans la mesure où ces emprunts traduisent des réalités culturelles dans lesquelles certains locuteurs retrouvent leur identité.

Pour ce qui est de la sélection, nous estimons que l'on doit retenir les emprunts issus des langues minoritaires répondant à un réel besoin pour la communication et présentant une spécificité culturelle (même s'ils ne sont pas attestés sur tout le territoire). Au Burkina, entrent dans cette classe des dénominations de :

- mets nationaux : par ex. *muabu* (du gulmancema) « pâte de mil aigre pouvant être conservée dans les conditions ordinaires pendant plus d'une semaine » ; *zamanè* (du san) « mets à base des graines d'un arbre sauvage épineux » ;
- instruments de musique : par ex. *tianhoun* (du bwamu) « instrument de musique en paille » ; *tchatchara* (du sénoufo) « instrument constitué d'une gourde (fruit d'un arbre de la famille des cucurbitacées) contenant des graines » ;
- pratiques socioculturelles : par ex. *djoro* (du lobiri) « cérémonie d'initiation ayant lieu tous les 7 ans dans la société lobiri » ; *bir* (du lobiri) 1. « variété de danse traditionnelle en pays lobiri », 2. « premières funérailles » ; *zonkoro* (du dafing) « fête traditionnelle propre à la société dafing » ; *tijoori* (du gulmancema) « sacrifice fait pour la fille aînée de chaque homme ».

Conclusion

Notre travail a posé une problématique, celle de l'existence d'unités lexicales issues des langues minoritaires et s'infiltrant dans la langue française particulièrement dans les différentes régions du Burkina. L'intégration de ces unités, souvent passées inaperçues dans l'étude du français au Burkina Faso, est difficilement mesurable, ce qui rend délicat leur traitement lexicographique. Leur nombre est évidemment réduit par rapport à celui des emprunts aux langues majoritaires, mais certaines devraient, à notre avis, figurer dans l'inventaire des particularités lexicales du français au Burkina compte tenu de leur spécificité et de leur importance dans la communication. Le français s'adapte aux différents contextes socioculturels en revêtant les différentes identités culturelles du Burkina. La représentation à donner d'un « français burkinabè » doit alors tenir compte de cette réalité.

Références bibliographiques

BATIANA, André, 1993, « La question des langues nationales au Burkina Faso », dans *Les langues nationales dans les systèmes éducatifs du Burkina Faso : État des lieux et perspectives*, pp. 14-24.

BATIANA, André, 1996, « Problématique d'une politique linguistique : le cas du Burkina Faso », dans *Les politiques linguistiques, mythes et réalités*, Beyrouth, FMA, pp. 41-47.

BAZIÉ, Jacques Prosper, 1985, *La Dérive des Bozos*, roman, Éditions Kraal.

CAITUCOLI, Claude & André BATIANA, 1993, *Le français au Burkina Faso*, Projet CAMPUS, rapport final.

DÈMÈ, Ablaye, 1995, « Les emprunts linguistiques du wolof à l'arabe », dans *Plurilinguismes*, n° 9-10, CERLP, pp. 15-20.

DEPREZ, Christine, 1995, « L'emprunt : la trace et la marque, le passage », dans *Plurilinguismes*, n° 9-10, CERLP, pp. 1-2.

DIALO, Amadou, 1990, « Le contact wolof/français au Sénégal », dans André Clas et Benoît Ouoba (dir.), *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, Paris – Londres, AUPELF – John Libbey Eurotext, pp. 59-68.

DIALLO, A. M., 1993, « Les emprunts linguistiques du français en Guinée », dans Danièle Latin, Ambroise Queffélec et Jean Tabi-Manga (dir.), *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Paris – Londres, AUPELF – John Libbey Eurotext, pp. 183-192.

DIARRA, Luc, 1995, *Études des particularités lexicales du français au Burkina Faso (Aperçu typologique des procédés de création, analyse des procédés de dérivation et de composition)*, rapport de DEA, Département de linguistique, Université de Ouagadougou.

ÉQUIPE IFA, 1988, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, 2e éd., Paris, EDICEF – AUPELF.

KANO, Hamissou, 1993, « Les langues nationales dans les ménages. Une analyse des données observées au recensement général de la population de décembre 1985 », dans *Les langues nationales dans les systèmes éducatifs du Burkina Faso : État des lieux et perspectives*, pp. 25-34.

KEITA, Alou, 1997, « Le français régional : étude des emprunts lexématiques du français au jula », dans *Langues et linguistique*, n° 23, Sainte-Foy, Université Laval, pp. 31-68.

LAFAGE, Suzanne, 1985-1986, *Bulletin de l'Observatoire du français contemporain en Afrique noire*, n° 6 (*Premier inventaire des particularités lexicales du français en Haute-Volta (1977-1980)*), Paris, Didier-Érudition.

MANESSY, Gabriel, 1994, *Le français en Afrique noire : mythe, stratégies, pratiques*, Paris, L'Harmattan.

MORSLY, Dalila, 1995, « *El-Watan, El-Moudjahid, Algérie-Actualités, El-Djeich, Liberté, Le Matin*... la presse algérienne de langue française et l'emprunt à l'arabe », dans *Plurilinguismes*, n° 9-10, CERLP, pp. 35-53.

PRIGNITZ, Gisèle, 1993, « Problèmes de délimitation du corpus et registres de langue », dans Danièle Latin, Ambroise Queffélec et Jean Tabi-Manga (dir.), *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Paris – Londres, AUPELF – John Libbey Eurotext, pp. 137-143.

PRIGNITZ, Gisèle,1996, *Aspects lexicaux, morphosyntaxiques et stylistiques du français parlé au Burkina Faso*, thèse de doctorat, Université Paris III.

ROBILLARD, Didier de, 1993, « Le concept de particularité lexicale : éléments de réflexion », dans Danièle Latin, Ambroise Queffélec et Jean Tabi-Manga (dir.), *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Paris – Londres, AUPELF – John Libbey Eurotext, pp. 113-135.

SANOGO, Mamadou Lamine, 1996, *Langues nationales, langues véhiculaires, langue officielle et glottopolitique au Burkina Faso : la problématique du jula véhiculaire*, thèse de doctorat nouveau régime, Université de Rouen.

Théorie de l'emprunt à une langue minoritaire : le cas des emprunts du français aux langues africaines

ZACHÉE DENIS BITJAA KODY

Dans cette contribution à l'élaboration d'une théorie de l'emprunt, nous soutenons que les processus d'implantation des emprunts sont distincts selon que l'emprunt s'effectue d'une langue majoritaire à une langue minoritaire (ce que nous dénommerons « emprunt majoritaire ») ou, au contraire, d'une langue minoritaire à une langue majoritaire (désormais « emprunt minoritaire »). Les vecteurs et les étapes de l'implantation diffèrent également d'un type d'emprunt à l'autre.

Lorsque la langue dominante présente une carence expressive en matière de culture locale, les langues dominées du terroir, moyens d'expression par excellence de cette culture, constituent des réservoirs terminologiques prioritaires pour la langue majoritaire. Chacune d'elles propose un terme-candidat à l'emprunt minoritaire. Plus nombreuses sont les langues locales, plus difficile sera la sélection d'un terme pour la norme endogène orale de la langue majoritaire. Le terme local retenu devra ensuite braver les dures épreuves de la concurrence régionale, de la norme endogène écrite, de l'acceptation par les institutions académiques avant d'aspirer à une entrée dans le dictionnaire de la langue majoritaire. Ce processus diffère considérablement de celui de l'emprunt (majoritaire) décrit par Einar Haugen (1954 et 1957), Uriel Weinrich (1974) et H. C. Tran (1980 : 23).

1 — EMPRUNT LEXICAL ET DOMINATION LINGUISTIQUE

Nous commencerons par établir un lien entre l'emprunt lexical et la domination linguistique afin de fournir de nouvelles pistes dans la conceptualisation des dichotomies langue majoritaire/minoritaire et langue dominante/dominée évoquées ci-dessus.

On note principalement deux directions dans les échanges entre des langues en contact. La première, et la plus sensible, est l'influence de la langue dominante sur la langue dominée ; la seconde, moins perceptible, est l'influence qu'exerce la langue minoritaire sur la langue majoritaire. Bien que de nombreux paramètres puissent servir à l'évaluation de la domination d'une langue sur une autre,

« l'emprunt est le phénomène socio-linguistique le plus important dans tous les contacts de langues » (Dubois *et alii* 1973 : 188), et, à notre humble avis, la perceptibilité de l'influence pourrait se mesurer principalement au volume des emprunts d'une langue à l'autre. Contrairement à nos prédécesseurs qui utilisent des critères comme le prestige social (péjoration, mélioration, *cf.* Calvet 1974 : 88), le poids démographique et économique, les fonctions sociales des langues en présence, ou encore le bilinguisme[1], nous utiliserons uniquement le poids des emprunts comme unité de mesure de la domination.

Au cours d'une mission de recherche au GRESLET (Groupe de recherche en sémantique, lexicologie et terminologie) de l'Université de Montréal en 1997, nous avons conçu un questionnaire linguistique d'environ 200 mots (reproduit en annexe) visant à retrouver le *lexique nouveau* dans les langues africaines et à mesurer l'ampleur de la domination. Pour un début, nous avons appliqué ce questionnaire à 17 langues camerounaises et avons obtenu des résultats qui corroborent parfaitement notre théorie. Alors que dans les langues du Cameroun anglophone au moins 60 % du vocabulaire de notre lexique est emprunté à l'anglais, on n'y trouve aucun emprunt au français. Tout naturellement par contre, selon les résultats de la même enquête, les langues situées dans la région francophone présentent au minimum les pourcentages d'emprunts suivants au français : tupuri 40 %, mundang 38 %, kako 38 %, mangisa 36 %, eton 35 %, ewondo 34 %, basaa 27 %, duala 25 %, shupamom 25 %, mvumbo 24 %, bulu 17 %, medumba 10 %. Les langues présentant un faible taux d'emprunts au français comportent, à l'inverse, un fort pourcentage d'emprunts à l'anglais, toujours selon les résultats de l'application de notre questionnaire.

De toutes ces langues citées en zone francophone et comportant entre 80 et 20 emprunts au français sur une liste de 200 mots, seules les langues basaa et duala peuvent, avec certitude, revendiquer les termes *macabo* et *ndolé* à la langue française (*cf. Dictionnaire universel* 1995 et 1997). De nombreux autres mots de ces langues sont utilisés dans le français véhiculaire local et attendent leur éventuelle codification, comme nous l'analysons plus loin.

Dans cette perspective, lorsque deux langues sont en contact, qu'elles soient toutes les deux considérées comme majoritaires ou comme minoritaires, elles présentent toujours, entre elles, une langue dominante et une langue dominée, identifiables comme telles sur la base du volume des emprunts. Nous justifions ainsi le déséquilibre dans la balance des échanges linguistiques non par des jugements de valeur comme le prestige social d'une langue, mais à l'aide de critères concrets et de données quantifiables.

1. « Dans la situation de contact qui nous préoccupe, à savoir là où il y a un transfert d'une langue à l'autre, nous prenons pour acquis que c'est la langue minoritaire qui est en contact avec la langue majoritaire (et non l'inverse) car seuls les locuteurs de la langue minoritaire se bilinguisent. » (Beniak *et alii* 1985 : 87).

Nous examinerons les paramètres linguistiques et sociaux qui accélèrent ou retardent le processus d'implantation des emprunts dans un sens comme dans l'autre et nous insisterons particulièrement sur les facteurs limitatifs des emprunts minoritaires.

2 — Le contexte sociolinguistique

Les pays africains francophones présentent des situations linguistiques complexes dans lesquelles le français cohabite avec de nombreuses langues locales, parfois appelées « langues nationales ». Il y règne ainsi une diglossie permanente, celle-ci étant entendue comme une :

> « situation sociolinguistique où s'emploient concurremment deux idiomes de statut socioculturel différent, l'un étant un vernaculaire [...] l'autre une langue dont l'usage, dans certaines circonstances, est imposé par ceux qui détiennent l'autorité » (Baylon 1991 : 149).

Cette diglossie se manifeste uniquement au sein de la population dominée, car les locuteurs de la langue dominante, quel que soit leur petit nombre, n'apprennent jamais la langue dominée ou péjorée[2]. Par contre, les locuteurs de la langue dominée, quel que soit leur poids démographique, ont une tendance naturelle à apprendre la langue du groupe dominant, tout en essayant tant bien que mal de maintenir leur langue maternelle.

D'autre part, quels que soient les qualificatifs utilisés dans les Constitutions de ces pays pour désigner les langues en présence, il existe une constante dans les statuts et les rapports de force entre le français et les langues locales. Dans la plupart des Constitutions de ces pays, le français est la langue officielle et la langue d'ouverture internationale. Les langues locales n'y ont le plus souvent aucun statut officiel et aucune fonction sociale importante. Le français est la langue de l'administration, de l'éducation et de la scolarisation, de la justice, des médias (radio, télévision, presse écrite, livres, publicité). À quelques exceptions près, les langues locales sont exclues des circuits linguistiques vitaux que nous venons de citer. Elles sont ainsi confinées à un usage vernaculaire, familial et ethnique.

Comme conséquence de son usage institutionnalisé mentionné ci-dessus, et de son emploi informel (dans les marchés, dans la rue et entre Africains francophones d'origines linguistiques différentes appelés à communiquer entre eux), la langue française est devenue, grâce à ses variétés standard et véhiculaires, la langue majoritaire, c'est-à-dire la langue parlée par la majorité de la population des pays africains francophones. L'accession du français au statut de langue

2. Par le passé, certaines communautés religieuses ont échappé à cette règle en promouvant certaines langues locales pour des raisons d'efficacité professionnelle.

majoritaire en Afrique francophone découle ainsi de la simple addition du nombre de ses locuteurs dans ces différents pays, nombre qui surpasse de loin celui de n'importe quelle langue africaine prise individuellement[3]. Souvent incapables d'expansion, faute de vitalité, la plupart des langues locales ont conservé, tant bien que mal, un nombre limité de locuteurs alors que le français, dans ses différentes variétés, est utilisé par une bonne frange de la population dans chaque pays en Afrique francophone.

En termes de rapports de force, la domination du français se mesure, comme nous l'avons vu, par l'important volume des emprunts que les langues locales font au français contre la liste peu éloquente des emprunts du français aux langues africaines. Nous réserverons ainsi au français les statuts cumulés de langue majoritaire et de langue dominante en Afrique francophone, alors que les langues locales seront dites minoritaires et dominées.

3 — Les vecteurs de l'emprunt linguistique

Toute situation de bilinguisme admet un éventail infini de classes de bilingues selon le degré de maîtrise des deux langues. D'un bout de la chaîne à l'autre, et pour des raisons de convenance, nous stratifions la société diglossique comme suit :

1- des monolingues dans la langue minoritaire,

2- des bilingues à langue minoritaire dominante,

3- des bilingues parfaits,

4- des bilingues à langue majoritaire dominante,

5- des monolingues dans la langue majoritaire.

Selon les analyses de Weinrich (1974), les individus bilingues des catégories 2, 3 et 4 sont tous responsables des interférences et de l'emprunt linguistiques. Contrairement à cet auteur, nous n'assignons pas les mêmes rôles sociolinguistiques aux trois catégories de bilingues.

Les bilingues parfaits devraient, à notre humble avis, être exclus de ce groupe. De par leur capacité théorique à dissocier les deux codes, ils ne favoriseraient ni les interférences, ni les emprunts, ni les calques d'une langue à l'autre.

3. Les auteurs William Marçais (1931) et Désiré Thebault (1959) cités par Louis-Jean Calvet (1974 : 124-125) justifiaient cette position par les dichotomies : colon/colonisé, dirigeants/dirigés, salariants/salariés. La notion de domination linguistique ne serait qu'un euphémisme transposant le fait qu'un peuple parlant la langue « dominante » a de l'ascendant économique, politique et culturel sur le peuple utilisant la langue « dominée ».

Les parfaits bilingues n'introduisent pas les emprunts ; avec les monolingues des catégories 1 et 5, ils en assurent l'utilisation et l'expansion.

Les bilingues de la catégorie 2 sont limités dans la maîtrise de la langue dominante ; ils réfléchissent prioritairement dans la langue dominée et s'évertuent à « traduire » leurs idées dans la langue dominante. Au cours de ce processus, ils se heurtent au « manque du mot », et utilisent des termes et expressions de la langue dominée dans le but de faire passer leurs messages. Ils sont par conséquent les principaux vecteurs de l'emprunt minoritaire.

À l'opposé, les bilingues de la catégorie 4, limités qu'ils sont dans leur expression en langue dominée, ont souvent recours, lorsqu'ils s'expriment dans celle-ci, à des mots et expressions relevant de la langue dominante. Ils sont ainsi les principaux vecteurs de l'emprunt majoritaire.

4 — Implantation de l'emprunt majoritaire

Certains des emprunts lexicaux, sémantiques et certains calques utilisés par la dernière catégorie de bilingues le sont à titre passager et ne reviennent pas dans leur discours ; on les qualifie alors d'*interférences*, de *xénismes*, de *citations* et relevant de l'*alternance des codes*. D'autres, par contre, reviennent et attirent l'attention des monolingues de la catégorie 1 qui, une fois qu'ils en ont saisi le sens, les utilisent, le plus souvent pour afficher leur connaissance de la langue dominante considérée comme prestigieuse et à la mode. C'est de cette manière qu'un *emprunt*, une fois qu'il est intégré dans l'usage oral des monolingues, s'implante dans la langue minoritaire et finira par être employé par les bilingues parfaits.

5 — Implantation de l'emprunt minoritaire

Contrairement au superstrat (emprunt majoritaire) qui franchit allègrement la frontière d'une langue dominée, il est extrêmement difficile à un substrat (emprunt minoritaire) d'intégrer une langue dominante car de nombreuses barrières s'opposent à l'émersion du substrat. Parmi celles-ci, nous examinerons le multilinguisme et les structures de préservation de la pureté de la langue dominante.

5.1 — *Le multilinguisme*

Souvent considéré, à tort ou à raison, comme un handicap à l'émergence d'une langue nationale dans les pays africains francophones, le multilinguisme

montre toute sa valeur de handicap ou de frein lorsqu'il s'agit de l'émersion des emprunts minoritaires.

Dans les pays africains francophones, pour ne citer qu'un exemple concret au Cameroun[4], « les ménagères, pour évoquer les réalités culinaires locales, sont obligées d'utiliser les mots qui suivent, car elles ne trouvent pas de traduction véritable en français » :

bìfàkà « harengs secs », *ndjansan* « amandes servant à la cuisson des mets », *folon* « épinard du Soudan », *ndolè* « feuilles de vernonia », *miondo* « variété de saucisson de manioc », *ndomba* « poisson cuit à l'étouffée », *ntumba* « saucisson de manioc à l'huile », *mbongo* « mets à base de l'épice mbongo ».

Ces mots proviennent de plusieurs langues camerounaises et n'illustrent que la face visible de l'iceberg car, dans chaque domaine d'activité, le mélange français/langues locales est une réalité dans la norme endogène du français camerounais. Nous sommes ici en droit de nous poser la question de savoir pourquoi, dans le français véhiculaire local, nous assistons à l'émersion de certains mots issus de certaines langues locales, mais pas à celle d'autres mots ?

L'une des réponses à cette question serait que, lorsqu'un vide expressif se fait sentir dans la forme véhiculaire de la langue dominante, plusieurs items lexicaux issus des langues locales entrent en compétition pour la préséance. Ainsi, nous supposons qu'avant la rétention des seuls termes *ndolè*, *folon*, *mbongo* et *bìfàkà* que l'on utilise couramment dans les marchés de Yaoundé, chacune des langues proches de la capitale a proposé au préalable une liste de mots-candidats au français véhiculaire de Yaoundé ; on aurait ainsi eu :

Ewondo	Basaa	Bafia	Duala	Français
bìfàkà	bìpàgà	bìfàkà	bèpà	harengs
mètet	màndòwa	zaap	**ndòlè**	vernonia
mbònlo	**mbòngo**	kìshon	mbòngòlo	épice locale
folon	pooga	kùnkum	bèwòlè	épinard du S.

Dans chacune des aires des langues citées, on utilise exclusivement les termes de la colonne concernée lorsqu'on s'exprime en langue locale et que l'on se réfère à l'usage traditionnel de l'objet concerné. Mais une fois que le même

4. La citation et les exemples qui la suivent sont extraits de Sylvie Jeanine Amang Ngon (1997 : 59-60).

locuteur s'exprime en français véhiculaire de Yaoundé, il utilise obligatoirement l'un des quatre termes en gras.

Au niveau national, la bataille pour la préséance s'illustre par le fait que, lorsque nous changeons de ville, les termes mentionnés en gras subissent quelques substitutions. À Douala par exemple, les termes ewondo *bìfàkà* et *folon* font place à *bèpà* et *bèwòlè* dans la norme véhiculaire locale du français.

Lorsqu'un terme local est utilisé sans concurrent dans la norme nationale du français, il devient un camerounisme. Afin qu'il accède au stade d'africanisme, il devrait couvrir ne serait-ce qu'une sous-région. Une nouvelle bataille l'opposera sur ce champ aux termes sélectionnés nationaux de chacun des pays où la réalité culturelle concernée est connue.

Le critère le plus déterminant dans la sélection nationale et sous-régionale d'un terme semble être, non pas le caractère véhiculaire de la langue prêteuse, ni le poids démographique de cette dernière, mais l'origine culturelle de l'objet qu'il désigne. Lorsqu'une ethnie ou une culture locale a valorisé un objet et en a assuré l'expansion, le terme désignant l'objet dans la culture promotrice a de fortes chances de sélection dans la sous-région, car, le plus souvent, on emprunte l'objet et son nom d'origine. Il en est ainsi des termes *macabo* (basaa), *ndòlè* (duala), *mbòngo* (basaa), et bien d'autres, d'origine camerounaise, mais utilisés partout en Afrique centrale francophone.

Initialement, le tubercule de macabo poussait à l'état sauvage dans la forêt humide du Sud-Cameroun. Les Basaa étaient les premiers à en découvrir la valeur nutritive; ils lui donnèrent le nom *lìkàbò/màkàbò* (sg./pl.)[5]. Le terme figure depuis 1995 dans le *Dictionnaire universel* sous l'entrée *macabo* (nom masculin). De la même manière, la plante *vernonia* servant de base au plat culinaire *ndolè* a longtemps servi de haies vives dans plusieurs contrées camerounaises. Toutes les tribus du Sud-Cameroun en connaissent plusieurs vertus médicinales. Les Bafia, les Ewondo et les Basaa l'utilisaient principalement comme collyre et pour le traitement des coliques. Aucune de ces tribus n'en a essayé la cuisson à cause du goût excessivement amer des feuilles. Il a fallu attendre que les Duala en démontrent le caractère comestible après plusieurs lavages. De nos jours, tous les Camerounais apprécient ce plat et le dénomment tous de son appellation d'origine: *ndolè*. Le terme figure dans le *Dictionnaire universel francophone* (1997).

5. Plusieurs tribus camerounaises actuelles connaissent ce tubercule sous la traduction *taro des Basaa* et de nombreux Basaa portent le nom *Likabo* ou *Dikabo*, ce qui constitue deux évidences externes sur l'origine du terme.

5.2 — *Les barrières institutionnelles*

L'emploi d'un substrat dans la norme sous-régionale de la langue majoritaire n'est pas le gage de sa codification lexicographique. De nombreuses institutions veillent souvent à la pureté de la langue dominante, ce qui la distingue fondamentalement des langues dominées qui, dans la majorité des cas, ne sont même pas écrites.

Dans les pays africains francophones, il existe, au sein des ministères de l'Éducation nationale, une inspection nationale et de nombreuses délégations provinciales, départementales et d'arrondissement, chargées de l'enseignement et du contrôle de la qualité du français. Ces institutions ne sont guère disposées à accepter l'utilisation des termes ci-dessus énumérés dans les salles de classe. Le substrat doit d'abord être employé dans la langue véhiculaire, la musique et les médias locaux en langue française (radio, télévision, publicité, presse écrite), il doit ensuite être utilisé dans des publications littéraires non scolaires en langue française avant de convaincre les institutions de son éventuel emploi dans les manuels scolaires de la sous-région. Alors, et alors seulement, le substrat pourra être consacré par une entrée lexicale dans un dictionnaire de la langue française. Quel parcours !

6 — Les africanismes du *Dictionnaire universel*

Ce sont des termes intimement liés aux réalités et aux cultures africaines. Ils proviennent chacun d'une langue locale, ils ont bravé les barrières du multilinguisme national et sous-régional, sont employés dans l'une des variétés africaines du français et figurent dans les manuels scolaires des régions de leur ressort.

L'apparition d'africanismes dans un dictionnaire de langue française n'est pas une nouveauté. Ce que nous relevons dans le *Dictionnaire universel* (1995) et dans le *Dictionnaire universel francophone* (1997) et ce qui fait l'originalité de ces éditions, c'est la grande quantité de ceux-ci. Ces ouvrages exposent, pour la toute première fois dans l'histoire de la langue française, les termes : *ako*, *azobé*, *bangala*, *bété*, *biloko*, *boukarou*, *dioula*, *djembé*, *ebola*, *macabo*, *makélélé*, *makoré*, *ndolé*, *niangon*, *poto-poto*, *sakasaka*, *sipo*, *soukouss*, *tata*, *tchapalo*, etc., en précisant leur origine africaine et leur contenu sémantique dans la langue française.

Le sociolinguiste s'intéresse particulièrement à ces ouvrages parce qu'ils illustrent, mieux que tous les autres, l'influence de langues minoritaires sur la langue majoritaire et l'emprunt minoritaire. Ces ouvrages sont aussi la preuve que, malgré le prestige, le poids démographique et les fonctions sociales d'une langue dominante et majoritaire, la langue reste cette entité dynamique qui échappe au contrôle des institutions et évolue pour s'adapter au milieu dans

lequel elle sert de moyen de communication. Loin de modifier la culture des francophones, ces emprunts élargissent l'expressivité de la langue française qui, ce faisant, se mondialise en s'identifiant aux sociétés, aux cultures et aux écosystèmes des différentes régions du globe.

S'agissant enfin de la légitimité des africanismes dans un dictionnaire de la langue française, ces mots ne sont pas moins valides que les termes *gadoue*, *grésil*, *verglas*, *neige*, etc., employés dans d'autres régions francophones, mais qui ne feront jamais partie de l'usage quotidien des Africains francophones[6].

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AMANG NGON, Sylvie Jeanine, 1997, *L'insertion du français dans les familles camerounaises : le cas de la ville de Yaoundé*, mémoire de DI.P.E.S II, École Normale Supérieure de Yaoundé.

BAYLON, Christian, 1991, *Sociolinguistique : société, langue et discours*, Paris, Nathan.

BENIAK, Édouard, Raymond MOUGEON & Daniel VALOIS, 1985, *Contact des langues et changement linguistique : étude sociolinguistique du français parlé à Welland (Ontario)*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, publication B-146.

BITJAA KODY, Zachée Denis, 1998a, « Intégration des francicismes dans les langues bantu », dans Taïeb Baccouche, André Clas et Salah Mejri (dir.), *Revue tunisienne des sciences sociales*, n° 117 (Actes des V^es^ Journées scientifiques du réseau L.T.T. de l'AUF, Tunis, 1997), C.E.R.E.S., pp. 255-270.

BITJAA KODY, Zachée Denis, 1998b, « Problématique de la cohabitation des langues », dans Gervais Mendo Ze (dir.), *Le français, langue camerounaise*, Paris, Publisud, pp. 139-154.

CALVET, Louis-Jean, 1974, *Linguistique et colonialisme : petit traité de glottophagie*, Paris, Payot.

CALVET, Louis-Jean, 1992, *Les langues des marchés en Afrique*, Paris, Didier-Érudition.

Dictionnaire universel, 1995, Vanves, AUPELF-UREF – Hachette EDICEF.

Dictionnaire universel francophone, 1997, Vanves, AUPELF-UREF – Hachette EDICEF.

DUBOIS, Jean, Mathée GIACOMO, Louis GUESPIN, Christiane MARCELLESI, Jean-Baptiste MARCELLESI & Jean-Pierre MÉVEL, 1973 (1982), *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.

ÉQUIPE IFA, 1983, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Paris, AUPELF.

HAUGEN, Einar, 1954, « Review of Weinrich : Languages in contact », dans *Language*, vol. 30, pp. 380-389.

6. Nos remerciements vont à MM. Richard Omgbwa et Clédor Nseme, de l'Université de Yaoundé I, pour leurs remarques et suggestions pertinentes.

HAUGEN, Einar, 1957, « Review of Deroy: L'emprunt linguistique », dans *Language*, vol. 33, pp. 587-589.

TRAN, H. C., 1980, « Approche sociolinguistique de l'emprunt français en hausa », dans *Études linguistiques*, t. 2, n° 1, Niamey, Université de Niamey, pp. 13-51.

WEINRICH, Uriel, 1974, *Languages in contact: findings and problems*, 8e éd., The Hague, Mouton.

ZANG ZANG, Paul, 1991, *Le processus de dialectisation du français en Afrique, le cas du Cameroun. Étude fonctionnelle des tendances évolutives du français*, thèse de doctorat de troisième cycle, Université de Yaoundé.

ANNEXE

Questionnaire linguistique (Bitjaa Kody, GRESLET, 1997)

Tous les mots du présent corpus sont retenus sur la base du fait qu'au moins dans une langue camerounaise, ils sont attestés comme un emprunt à l'allemand, à l'anglais ou au français ; ce qui indique que leurs signifiés étaient étrangers aux cultures locales.

1. ALIMENTATION : ail, bière, cigarette, mangue, pain, pomme, thé, avocat, café, citron, margarine, pamplemousse, pomme de terre, tomate, banane, cacao, goyave, oignon, papaye, salade, yaourt, beurre, carotte, lait, orange, persil, radis.

2. RELIGION : cathédrale, chorale, chrétien, communion, consistoire, credo, culte, diacre, église, messe, mon père, Noël, Pâques, pape, paroisse, pasteur, prêtre, résurrection, Satan, session, sœur.

3. HABILLEMENT : bas de sport, caleçon, chaussettes, chaussures, chemise, chemisette, costume, culotte, jupe, jupon, maillot, montre, parfum, sandalettes, sandales, serviette, soutien-gorge, sous-vêtement, tricot, veste, veston.

4. HABITAT, MÉNAGE, etc. : amidon, ampoule, armoire, avion, monnaie, argent, assiette, bicyclette, bœuf, boutique, casserole, chaîne, cher, cheval, chèvre, ciment, courant électrique, cuisine, fenêtre, électricité, essence, francs, fer, fer à repasser, gare, gobelet, laine, lame de rasoir, lampe, louer, marteau, matelas, or, peinture, pelle, cuillère, fourchette, pétrole, pioche, poêle, pompe, radio, rigole, robinet, savon, table, télévision, taxi, train, verre, voiture, arbitre, ballon, billet d'entrée, buts, corner, gardien des buts, mi-temps, stade, penalty, score, classement, championnat.

5. ADMINISTRATION, COMMERCE ET PROFESSIONS : accuser, amande, arrondissement, administrateur, blanchisseur, chef (du village), charpentier, commerçant, gardien de nuit, maçon, maire, manœuvre, menuisier, ministre, peintre, professeur, tailleur, bon pour, client, comité, commune, contrat, crédit, cachet, cahier, calendrier, centimètre, cinéma, kilogramme, litre, maître, minutes, nombre, papier, punir, règle, tonne, département, impôt, inventaire, juger, planton, propagande, province, tombola, registre, signer, verbaliser, voter.

Emprunts, hybrides et identité culturelle des jeunes au Gabon

KARINE BOUCHER ET SUZANNE LAFAGE

Le Gabon a, dans l'ensemble, suscité peu de descriptions linguistiques, notamment en ce qui concerne l'état du français, langue officielle, et le rôle joué par celui-ci (*cf.* bibliographie de Lafage et Queffélec 1997). Or le pays se caractérise par un contexte de plurilinguisme (langues africaines) et une situation diglossique (langues africaines et français). On peut donc penser que la néologie est particulièrement riche dans le français local. Il nous a donc également paru intéressant d'étudier, dans une première étape, dans quelle mesure le phénomène d'emprunt pouvait caractériser cette appropriation de la langue importée et traduire, notamment pour les jeunes, une certaine identité culturelle. Pour y parvenir, nous avons analysé trois corpus (presse locale, œuvre littéraire récente et enquête orale) rassemblés par Karine Boucher. Cependant, afin d'éclairer notre démarche, il semble nécessaire tout d'abord d'évoquer succinctement le profil sociolinguistique du pays.

1 — PRÉSENTATION SOCIOLINGUISTIQUE

1.1 — *Une hétérogénéité linguistique...*

La description la plus récente de la situation linguistique du pays recense une cinquantaine de langues bantou réparties en une douzaine de groupes. Seul le baka, parlé par les Pygmées, est une langue non bantou (Moussirou-Mouyama, 1996 : 604). Si, pour chaque région, une langue semble occuper un rôle véhiculaire – en général, le parler du groupe démographiquement le plus important (Gaulme 1988) – ce constat ne rend pas compte de « la différence d'importance entre les langues quant au nombre des sujets parlants qui va de plusieurs dizaines de milliers à quelques dizaines, sans qu'aucune ne soit parlée par la majorité de la population » (Jacquot 1978 : 493-503). En fait, certains groupes ethniques employant des langues apparentées ou des dialectes de la même langue, il peut donc exister une certaine compréhension. Mais bien souvent ce n'est pas le cas.

1.2 — *...accrue par une forte immigration...*

La richesse du pays a attiré un flux de travailleurs venant de pays voisins et utilisateurs d'autres langues africaines et non africaines : Congolais, Béninois, Maliens, mais aussi Zaïrois[1] (au français marqué de belgicismes), Équato-Guinéens (souvent aussi locuteurs d'espagnol), Camerounais et Nigérians (utilisateurs également de pidgin-english)... Or, cet apport représente pratiquement 20 % de la population locale (Laumonier 1995 : 10).

1.3 — *...et le phénomène d'urbanisation*

Cette immigration et l'augmentation de l'exode rural n'ont cessé d'accroître la population urbaine au point qu'un Gabonais sur quatre habite Libreville, la capitale, qui reste de loin la plus grande agglomération du Gabon (362 386 habitants, soit presque 40 % de la population globale, selon Laumonier 1995 : 10). Une telle situation entraîne un intense brassage ethnique et linguistique. Dans un contexte sans langue gabonaise véritablement dominante, le français, langue officielle, s'est imposé comme véhiculaire de l'urbanisation.

1.4 — *Le système scolaire*

En effet, l'enseignement (structuré sur le modèle français) se fait à tous les niveaux en langue française. Le taux de fréquentation scolaire (6-14 ans) est de 91,4 % pour les garçons et de 86,7 % pour les filles (évaluation de 1994, v. Laumonier 1995 : 134), ce qui est tout à fait remarquable pour l'Afrique centrale. Mais 56 % des enfants inscrits au premier niveau du primaire n'achèvent pas le cycle (Richard et Léonard 1993 : 115). Et cette déperdition scolaire se poursuit dans le secondaire. La possession du français est donc fréquemment mal assurée, insuffisamment marquée par la norme (exogène) du français dit « central » et l'apprentissage se continue dans la rue pour bon nombre de jeunes déscolarisés. C'est pour cerner cet aspect d'une réalité mouvante entre la norme de l'école et l'usage (endogène) du quotidien urbain que nous avons choisi de collecter trois corpus dans le domaine du lexique, celui qui, pour une enquête à ses débuts, peut sembler le plus aisé à rassembler.

2 — Les trois corpus d'étude

Notre objectif étant de faire une analyse à la fois représentative (c'est-à-dire prenant en compte une éventuelle variation linguistique à l'intérieur d'un groupe

1. Aujourd'hui Congolais de la République démocratique du Congo (Kinshasa) [Note des éditeurs].

social déterminé : les jeunes urbanisés) et recherchant une dimension prospective, puisqu'on peut supposer que le parler et les options de la jeunesse gabonaise pourront avoir une influence sur les comportements linguistiques de l'avenir, nous avons dépouillé un corpus de presse, une œuvre littéraire à succès et une enquête orale.

2.1 — *La presse locale : corpus a*

À partir d'une soixantaine de journaux locaux, un petit lexique d'environ 770 lexies (Boucher 1997) a été collecté. Cet échantillon de presse nous a paru refléter la norme lexicale locale d'un français écrit par des Gabonais pour des Gabonais, relativement proche de l'oralité et lu par bon nombre de jeunes urbanisés. Sur les 770 particularités lexicales gabonaises recensées, 16,8 % sont des emprunts d'origines diverses ou des formations hybrides (au sens donné à ce terme par Lafage 1998 : 280-281). Ce relevé est du reste, par ces résultats, similaire à d'autres relevés de même nature effectués antérieurement par Boutin-Dousset (1990), Maria Alvès (1994) et Lafage (ms. 1990-1995).

2.2 — *Une œuvre littéraire récente : corpus b*

Nous avons choisi un ouvrage d'un jeune auteur, Hubert Freddy Ndong Mbeng, *Les Matitis* (1992), qui décrit la vie dans les quartiers populaires de Libreville, livre qui a connu un certain succès auprès des jeunes urbanisés. Une note de l'éditeur montre d'ailleurs l'intérêt lexical de ces pages :

> « On a respecté, dans le présent ouvrage, des particularités de syntaxe et de vocabulaire qui relèvent [...] du français populaire parlé à Libreville. » (p. 4)

Sur un total de 111 lexies relevées, 21,6 % sont des emprunts ou des formations hybrides.

2.3 — *Une enquête orale : corpus c*

Karine Boucher a mené, en août 1997, une enquête approfondie auprès d'un échantillon de jeunes Librevillois[2]. Il était demandé (entre autres questions) aux enquêtés si le français du Gabon avait des caractéristiques linguistiques spécifiques et, si tel était le cas selon eux, ils étaient invités à illustrer leur opinion par

2. Cette enquête menée en août 1997 avait pour but la mise en rapport entre l'emploi que les jeunes croient faire des langues, leur image des langues et une autoévaluation de leurs compétences en français et dans leur(s) langue(s) ethnique(s). En fait, il s'agissait d'atteindre les représentations plus que les pratiques. 59 jeunes gens ont été interrogés (31 hommes et 28 femmes). Ils avaient entre 15 et 30 ans (avec une moyenne d'âge d'environ 22 ans), habitaient tous Libreville, et en moyenne le niveau de scolarisation était le brevet des collèges.

des exemples. 68 % des personnes interrogées ont revendiqué pour le français local une certaine différenciation et ont fourni d'abondants exemples, surtout lexicaux, dont 35 % sont des emprunts ou des hybrides.

3 — Emprunts et identité culturelle

Il semble donc que le français du Gabon s'enrichisse d'un certain nombre de mots d'origines diverses que nous allons étudier sans toutefois aborder ici, faute de place, le problème des graphies variées que peuvent revêtir ces emprunts, celui de l'intégration (très variable au français). De même, nous nous bornerons à quelques illustrations éclairantes.

3.1 — *Emprunts à des langues gabonaises*

a) Corpus a

77,8 % des emprunts recensés ont été faits à des langues locales :

- au tsogo, comme *bwiti* [bwiti] (n.m.) « rite magico-religieux d'accès à la connaissance, d'origine tsogo ». Ex. : *Le bwiti est devenu une religion avec une « église » et des fidèles.* (*Misamu*, 25.11.1996).
- au fang, comme *makaya* [makaja] (n.m.) « monsieur tout le monde ». Ex. : *Honte à ceux qui s'y plieront car cet argent n'est pas à eux, il est au peuple des makaya.* (*Bûcheron*, 12-22.10.1996).
- au pounou, comme *yitu* [jitu] (n.m.) « espoir ». Ex. : *M. Mouketou-Mouketou se réclame (sic) le yitu des populations du « canton de la plaine trois routes » : Koumouhari, Loango et Doussiégoussou.* (*L'Union*, 4-5.12.1997).
- à plusieurs des langues locales, comme *okoumé* [okume] (n.m.) « (*Aucoumea klaineana*), arbre résineux très répandu et dont le bois est fort utilisé en ébénisterie et dans la fabrication des contreplaqués ». Ex. : *Une randonnée pédagogique très passionnante surtout pour les enfants qui découvraient en s'émerveillant un okoumé par ci un andok*[3] *par là* [...]. (*Le Cri du Pangolin*, n° 13/14, 1994).

b) Corpus b

31,7 % des emprunts recensés proviennent des langues locales, essentiellement du fang, langue maternelle de l'auteur :

- du fang, comme *bibové* (littéralement « nous dormons où ce soir ? ») [bibove] (n.m.) « bar dancing ». Ex. : *Mais ce qui reste beaucoup plus sûr, c'est que les endroits qui vont réunir le plus grand nombre de personnes restent les*

3. *Andok* : (n.m.) « *Irvingia gabonensis*, Manguier sauvage ».

bibovés [...]. (p. 109), ou *makaya* (*cf.* corpus a). Ex.: *Les gens des matitis*[4] *crient et pleurent ainsi parce que ce sont eux les makayas et là-bas de l'autre côté des matitis, ce sont les mamadous*[5]. (p. 124) ; *mvêt* [mvɛt] (n.m.) « épopée traditionnelle fang ». Ex.: [...] *l'autre, lui, enchaînant directement avec une histoire, un conte de mvêt.* (p. 73).

- d'une langue locale non encore identifiée, *mabouela*[6] [mabwela] (n.m.) « vin ». Ex.: *Le père de Mandez au Pounch-Coco en train de vider des casiers de petit mabouela pendant que la mère le mettait au monde toute seule à la maison...* (p. 31).

c) Corpus c

29,2 % de lexies, originaires des langues locales, sont citées. Il s'agit essentiellement d'emprunts au fang, comme *miang* [mjãŋ] « argent », *makaya* (*cf.* corpus a et b), ou au miéné, *toutou* [tutu] (n.m.) « vin de palme », aux miéné, tsogo, ivéa..., *nyèmbé* [ɲɛmbe] (n.m.) « société secrète magico-religieuse féminine ».

3.2 — *Emprunts à des langues africaines non locales*

a) Corpus a

Un peu plus de 6,5 % des emprunts relevés proviennent des langues africaines non gabonaises :

- arabe (ayant transité par des langues ouest-africaines), comme *toubab* [tubab] (n.m.) « Blanc, Européen ». Ex.: *La honte en bandoulière, il commence à raconter n'importe quoi sur les radios internationales, avec la complicité agissante et partiale du petit toubab insignifiant* [...]. (*L'Union*, 17.12.1996).
- éwé (langue kwa du Ghana ou du Togo) : *akassa* [akasa] (n.f.) « aliment constitué d'une pâte de farine de maïs fermenté. ». Ex.: *(Cette plante) est surtout connue pour ces larges feuilles utilisées traditionnellement pour emballer les aliments* [...] *comme l'akassa* [...]. (*Misamu*, 01.04.1997).
- mandenkan[7] : *magnan* [maɲã] (n.f.) « *Anoma nigriscans*, fourmi noire très vorace et aux morsures douloureuses ». Ex.: *Nous signalons invasion de magnans région Bélinga. Stop. Fourmis ont encerclé le village des Bakongos-Stop.* (*Le Cri du Pangolin*, n° 11, 1994).

4. La définition du mot *matiti* est donnée en 3.2.a.

5. *Mamadou* : « prénom musulman de l'Afrique de l'Ouest qui désigne les Sénégalais, souvent riches commerçants ». Par extension, (n.m.) « personne qui a de l'argent ».

6. *Mabouela* : selon une information récente, ce nom proviendrait du patronyme d'un joueur de football gabonais.

7. Ce nom désigne l'ensemble des parlers et dialectes fortement apparentés des langues mandé-nord parlées en Afrique de l'Ouest. Il est effectivement fort difficile de déterminer avec exactitude de quel(s) parler(s) provient un mot emprunté.

- au lingala (Congo et RDC) : *matiti* [matiti] (n.m.) (littéralement « hautes herbes ») « bidonville ». Ex. : [...] *les enfants des familles aisées sont sûrs de se voir offrir des cadeaux dignes de ce nom, tandis que ceux des familles démunies, des matitis,* [...] *fabriqueront des jouets artisanaux à l'aide de boîtes de conserves vides* [...]. (*L'Union*, 27.12.1996), (terme présent également dans les autres corpus).

b) Corpus b

Il comporte 26,3 % d'emprunts à des langues africaines non locales, essentiellement le lingala (*cf.* corpus a), comme *matiti* parfois péjorativement désigné *map'ans*. Ex. : [...] *Rambo qui est quelque part dans les map'ans de Cocotiers* [...]. (p. 35) ou à des langues camerounaises, comme *bikutsi* [bikutsi] (n.m.) ou *makossa* [makosa] (n.m.) désignant des « rythmes camerounais traditionnels modernisés ». Ex. : *Danser au rythme de la musique zaïroise, les zaïkos*[8] *et de la musique camerounaise, le bikutsi et le makossa.* (p. 110).

c) Corpus c

12,5 % des emprunts cités relèvent de langues africaines non locales. Ce sont seulement des emprunts au lingala, comme *bengala* [bãgala] (n.m.) « pénis », ou au mandenkan, comme *go* (n.f.) [go] « jeune fille, nana ».

3.3 — *Emprunts à des langues non africaines*

3.3.1 — On peut trouver des emprunts à diverses langues de colonisation qui ont, elles-mêmes, véhiculé des termes venus de toute la planète.

a) Corpus a : 12 %. Surtout du portugais passé ensuite en espagnol américain, comme *chicote* [ʃikɔt] (n.f.) « fouet ». Ex. : *Qui a dit que pour faire marcher le nègre, il faut la chicote ?* (*L'Union*, 02.04.1997), ou du portugais du Brésil, comme *maracuja* [marakudʒa] (n.m.) « liane à fruits comestibles ». Ex. : *Pour le maracuja, je venais de débuter la culture* [...]. (*Misamu*, 17.03.1997).

b) Corpus b : 10,5 % des emprunts, comme *badame* [badam] (du hindi *badam*) (n.m. ou f.) « amande comestible de *Terminalia catappa* ». Ex. : *Et soudain, on les rencontre habillés de tous leurs haillons et pieds nus en bord de mer, certains en train de casser des badames et d'autres en train de vendre des crabes...* (p. 24).

c) Corpus c : ils sont relativement rares et ne constituent que 4,1 % des lexies citées. Il s'agit de mots espagnols comme *madre* [madre] (n.f.) « mère ».

8. *Zaïkos* : (n.m.pl.) « nom donné à une des musiques zaïroises ».

3.3.2 — Mais dans la plupart des corpus, les emprunts à des langues non africaines les plus présents sont ceux à l'anglais.

a) Corpus a. Dans la presse, les emprunts à l'anglais sont relativement rares: 3,7 %. Ce sont essentiellement des termes du vocabulaire des sports, comme *coach* (n.m.) « entraîneur d'une équipe de football ». Ex.: *Mais avant le match capital, le coach ne livre jamais ses choix tactiques.* (*L'Union*, 20.01.1992).

b) Corpus b. Les mots anglais sont nettement plus présents (avec 31,7 %), mais semblent relever de la langue familière des jeunes. Par ex. *shooze* [ʃuz] (n.f.) « chaussure éculée ». Ex.: *Pendant que lui, pas du tout à la mode, traînait sa vielle paire de shooze* [...]. (p. 35).

c) Corpus c. Les emprunts à l'anglais donnés comme caractéristiques du français parlé au Gabon par les jeunes sont beaucoup plus abondants (54,2 %) : *bread* « pain à l'anglaise », *reverse* « au contraire », *shoozemaker* « cordonnier », etc.

4 — Hybrides et identité culturelle

Nous appellerons *hybride* un mot constitué d'éléments provenant de plusieurs langues différentes (Lafage 1998: 282). Un tel mot devrait être un excellent indicateur de l'identité culturelle du français régional puisqu'il ne peut pas être réintégré tel quel dans sa langue d'origine comme peut le faire un emprunt mal assimilé à la langue d'accueil. Par ailleurs, compte tenu de l'hétérogénéité du contexte linguistique local, les particularités lexicales hybrides sont au Gabon de diverses origines, mais leur principale caractéristique commune, c'est qu'elles n'apparaissent pour la plupart que dans le français local. Nous avons ainsi des hybrides naturels constitués par la juxtaposition d'éléments issus de langues différentes, mais réintégrables dans la langue d'origine, et des hybrides artificiels créés dans la langue d'accueil à partir d'éléments étrangers intégrés (*cf.* Lafage 1998: 282-283). Ainsi s'opposeraient l'hybride naturel *antilope okwen* (français + fang) « (*Hylarnus batesi batesi*), petite antilope forestière ». Ex.: *On arrive à l'antilope okwen, grande comme un toutou de salon, montée sur quatre crayons, toujours en mouvements* (Grébert 1928: 36), et l'hybride artificiel *attangatier* (du mpongwè otanga + suffixe français *-ier*) (n.m.) « (*Pathylobus edulis*), arbre fruitier de la famille des Bursacées ». Ex.: *Le fruit de l'attangatier ressemble à une grosse olive violette. Il se fait cuire et se mange en apéritif, salé* (Rémy 1977: 114). L'hybridation représente 16,3 % du corpus a, 20,8 % du corpus b et 29,4 % du corpus c.

4.1 — *Les hybrides langues africaines + français*

Ils représentent 81% du corpus a, 40% du corpus b et 20% du corpus c. On peut avoir des formes dérivées ou des formes composées. Nous n'avons pas distingué langues locales et langues non locales dans la mesure où l'identification ethnique de l'origine de la base africaine n'a pas toujours pu être déterminée.

a) Corpus a : Forme dérivée, comme *missokiste* [misokist] (hybride fang + suffixe français *-iste*) (adj.) « relevant d'une société initiatique masculine ». Ex. : *Il y a donc nécessité de* [...] *prendre en compte les franges païennes, mvéttistes*[9], *missokistes* [...]. (*Le Progressiste*, 01.04.1997), ou forme composée, comme *manger l'iboga* (verbe français + substantif mpongwè ou autres langues apparentées) (loc. verb.) « consommer le suc de Tabernanthe iboga Baillon, qui est censé donner certains pouvoirs extrasensoriels, c'est-à-dire pratiquer le bwiti[10] ». Ex. : *Mais, chéri, Mayila mange l'iboga, ce n'est pas pareil avec toi.* (*La Voix du Peuple*, 20.11.1996), ou comme *depuis kala kala* (hybride français + lingala) (adv.) « depuis longtemps ». Ex. : *Ça fait depuis kala kala (c'est-à-dire quand feu papa Léon M'Ba était encore bourgmestre*[11] *de la ville de Libreville) que je roule ma bosse dans les marigots de la région, bravant la mouche tsé-tsé*[12], *les moustiques, les caïmans*[13] *et les mambas verts*[14]. (*L'Union*, 15.07.1993).

b) Corpus b : Formes dérivées uniquement, comme *bédoumière* [bedumjɛr] (substantif d'origine encore non identifiée + suffixe français *-ière*) (n.f.) « femme qui fabrique et vend des bédoumes, sortes de gros gâteaux à la banane ». Ex. : *Là, on trouve les femmes, des bédoumières maliennes ou sénégalaises* [...] (p. 9), ou bien *bédoumerie* [bedumri], (emprunt non identifié + suffixe français *-erie*) (n.f.) « petit commerce de rue tenu par une femme (on peut y acheter des bédoumes ou des morceaux de poisson frit) ». Ex. : *Une bédoumerie, quelqu'un d'autre parlerait de « chez maman gâteau »*. (p. 19).

c) Corpus c : Là aussi on rencontre des dérivés comme *bwitiste* [bwitist] (substantif tsogo + suffixe français *-iste*) (n.m. ou adj.) « adepte du Bwiti, société initiatique masculine qui repose sur le culte des ancêtres[15], dispense un enseignement ésotérique, des pratiques magico-religieuses et s'est actuellement étendue à tout le Gabon ». Sont citées cependant quelques locutions,

9. *Mvettiste* : (adj.) « relevant du mvèt » (*cf.* 3.1.b.).

10. Défini ci-dessus, sous 3.1 a.

11. *Bourgmestre* : (du français de Belgique) (n.m.) « maire, responsable administratif d'une commune ».

12. *Mouche tsé-tsé* : formation hybride français + langue africaine désignant « la mouche qui transmet la maladie du sommeil ».

13. *Caïman* : (n.m.) « crocodile ».

14. *Mamba vert* : (n.m.) « *Dendroaspis augusticeps*, Serpent arboricole très agile et très dangereux, pouvant atteindre 2 mètres, vert sur le dos et jaune sur le ventre ».

15. *Le culte des ancêtres* : (n.m.) « hommage religieux rendu aux ancêtres et se manifestant par un rituel. Il est la base de la religion traditionnelle africaine ».

comme *magner l'akanda*, hybride dont le verbe relève de l'argot français (*cf.* Colin, Mével et Leclère 1990 : 380), et le substantif d'un groupe de langues gabonaises dont le mpongwè, (loc. verb.) « voler le portefeuille ».

4.2 — *Les hybrides anglais-français*

Il nous a semblé intéressant d'étudier particulièrement le cas de la greffe d'un affixe français sur de l'anglais ou de la juxtaposition d'éléments relevant des deux langues. En effet, si nous n'avons relevé aucun cas d'hybride de ce type dans le corpus a) de presse locale, les occurrences semblent plus nombreuses dans le corpus b) de littérature, et extrêmement fréquentes dans le corpus c) d'oralité des jeunes. Cela pourrait être significatif.

a) Corpus a : Faible (19 %). On y trouve l'ubiquiste africain *boy-cuisinier* (anglais colonial + substantif français) (n.m.) « domestique chargé de la cuisine et des soins du ménage ». Ex. : *Sénégalais boy-cuisinier cherche emploi.* (*L'Union*, 10.12.1996).

b) Corpus b : 60 %. On retrouve des dérivés comme *blazer* (de *to blaze* « flamboyer » + suffixe français *-er*) (v. intr.) « frimer ». Ex. : *Il ira donc la chercher la mauvaise maze*[16] *suspendue à son bras, il viendra blazer à la troisième rue, leur matiti...* (p. 53) ; *schooler* (v. intr.) « aller à l'école ». Ex. : *Pour plusieurs d'entre eux qui continuent à schooler* [...] (p. 43) ; ou des composés, comme *jouer les blazes* (loc. verb.) « jouer les frimeurs ». Ex. : *Et bien sûr ce sera également à lui de jouer les mauvaises blazes dans leur matiti...* (p. 55).

c) Corpus c : 80 %. On retrouve des dérivés comme *jazzer* (du v. *to jazz up* « embellir » + suffixe français *-er*) « mentir, raconter des craques », *grooveur* (de la locution *it's in the groove* « c'est dans le vent » + suffixe français *-eur*) (n.m.) « noceur, fêtard » ; des composés aussi, comme *yes-coiffeur* (n.m.) « coiffeur disponible à tout moment (généralement un Ghanéen) », *aller dans le groove* (loc. verb.) « sortir le soir pour faire la fête ».

16. *Maze* : (de l'anglais *maze* « labyrinthe » ?) (n.f.) « petite amie ».

5 — Conclusions

5.1 — *Tableau récapitulatif des observations quantitatives*

Références	Corpus a		Corpus b		Corpus c	
TOTAL DES RELEVÉS	770	100%	111	100%	97	100%
Emprunts et hybrides	129	16,8%	24	21,6%	34	35%
Emprunts	108	83,7%	19	79,2%	24	70,6%
Dont emprunts aux langues locales	84	77,8%	6	31,7%	7	29,2%
Dont emprunts aux langues africaines non locales	7	6,5%	5	26,3%	3	12,5%
Dont emprunts à l'anglais	4	3,7%	6	31,7%	13	54,2%
Dont autres	13	12%	2	10,5%	1	4,1%
Hybrides	21	16,3%	5	20,8%	10	29,4%
Dont langues africaines + français	17	81%	2	40%	2	20%
Dont anglais + français	4	19%	3	60%	8	80%

5.2 — *Corpus a*

Comme nous le disions *supra*, nous avons tenu à comparer nos données sur la presse aux résultats de deux travaux antérieurs (Boutin-Dousset 1990, Alvès 1994). Les trois corpus concernant les journaux gabonais fournissent à peu près les mêmes observations et des pourcentages équivalents. Les emprunts attestés sont essentiellement des mots provenant des langues locales et concernant des *realia* : faune, flore ou faits culturels (cuisine, habitat, cultes, tradition). Ce sont donc, pour la quasi-totalité, des emprunts de nécessité et il paraît évident que le français local les a intégrés pour adapter le français à l'expression de l'identité locale et répondre ainsi aux besoins fondamentaux de la communication. Quant aux emprunts aux langues africaines non locales, ils portent, pour la plupart, sur des mots présents dans la grande majorité des pays francophones au sud du Sahara au point de « constituer un fond de vocabulaire commun, probablement substrat des premiers contacts africano-européens » (Lafage 1976 : 749). Il est vrai également que la formation des premiers cadres africains francophones a été orientée autour des deux grands centres, Dakar pour l'Afrique occidentale française, puis Brazzaville pour l'Afrique équatoriale française, rassemblant dans les mêmes écoles des ressortissants de colonies différentes. De plus, bien des ouvrages d'enseignement élaborés à l'origine pour le Sénégal et le Soudan et

comportant un petit nombre d'emprunts de nécessité à des langues fort répandues en Afrique de l'Ouest, comme le wolof ou le mandenkan (par exemple, les livres de lecture *Mamadou* et *Binéta*), ont été utilisés dans l'ensemble de l'Afrique francophone, introduisant dans des contrées comme le Gabon ou le Cameroun des mots que l'on pourrait dire « sans mémoire » puisque leur origine africaine y est totalement méconnue. Les mutations des personnels coloniaux français, la progression de l'islam ont également contribué à consolider ce fond interafricain qui ne cesse cependant de s'accroître. En effet, en raison des mouvements actuels de populations de l'Afrique centrale vers l'Afrique de l'Ouest, quelques mots et expressions tendent actuellement à se déplacer et à se répandre comme le montre l'itinéraire du mot *matiti* au sens de « bidonville », apparu récemment en Côte d'Ivoire où il n'existait antérieurement que dans l'usage restreint de son sens originel « hautes herbes, végétation sauvage ».

Hormis ce fonds commun (*cf.* Mauny 1952), les emprunts à des langues non africaines sont rares dans la presse. Les seules exceptions ressortissent du développement du sport, notamment dans le domaine du football. Il n'en reste pas moins que, et ceci est confirmé par l'enquête menée par Jim Walker (1998, à paraître), en Afrique francophone, les attitudes des locuteurs cultivés vis-à-vis de l'emprunt à l'anglais sont en général plus puristes et plus négatives que celles que l'on rencontre dans l'ensemble de l'Hexagone. La presse gabonaise observée se veut le reflet d'une certaine norme, endogène certes, mais exigeante.

Il en est de même pour l'hybridation. Là aussi ne sont utilisés que les mots de nécessité et qui rendent compte des réalités culturelles du pays. Il est en effet naturel que l'importance locale d'une coutume ou d'une religion entraîne dans le français local la création d'un néologisme concernant le nom de ses adeptes, ou que les faits divers mentionnent les exactions de jeunes délinquants en les désignant sous le nom populaire de *Cool-Mondjers*, ce nom étant celui de la première bande urbaine qui a sévi. Mais dans l'ensemble, le lexique de la presse correspond à celui de la variété acrolectale locale, en tout cas à une langue plutôt surveillée.

5.3 — *Corpus b*

Le livre *Les Matitis* est, comme bien des brefs romans écrits par de jeunes auteurs et publiés en Afrique, à la fois très lyrique et stylistiquement de bonne tenue, mais il possède un lexique plus ouvert au mésolecte, voire à la langue familière du quotidien. L'avertissement de l'éditeur, signalé sous 2.2, montre bien une certaine réticence critique. C'est que l'auteur se veut le porte-parole d'autres jeunes comme lui. Bien qu'il s'agisse ici d'écriture, celle-ci se révèle assez proche de l'oralité. Elle diffère donc assez sensiblement, par le lexique, de la langue du corpus a) pour se rapprocher de celle du corpus c). Les emprunts aux langues locales sont assez peu nombreux et surtout issus du fang (ethnie

démographiquement dominante, avec 31 % de la population, et dont la langue est utilisée par environ 40 % des Gabonais). Les hybrides, par contre, sont en nombre plus élevé, mais ce qui semble le trait le plus remarquable, c'est la forte présence d'emprunts à l'anglais et d'hybrides franco-anglais.

5.4 — *Corpus c*

Selon les jeunes qui répondent au questionnaire de Karine Boucher et qui sont presque tous de niveau secondaire moyen (BEPC pour la plupart), le français parlé au Gabon a des traits spécifiques surtout caractérisés par le lexique. Or, les mots cités comme propres à l'identité culturelle semblent bien peu révélateurs de racines traditionnelles: assez peu d'emprunts aux langues du pays, encore moins à des langues non locales. Ceux qui sont cités relèvent le plus souvent de la langue familière, voire populaire (thèmes du sexe, de l'alcool, de l'argent...). Curieusement, ce sont des emprunts à l'anglais qui touchent divers domaines de l'existence: faire la fête, frimer, séduire, sortir... Le modèle américain symbolise, semble-t-il, les diverses aspirations des jeunes. Dans un pays producteur de pétrole, où l'argent et ce qu'il procure s'étalent, les jeunes rêvent à un mode de vie qu'ils imaginent flamboyant et ils se l'approprient partiellement par les moyens linguistiques à leur portée. Les matitis de Libreville ne semblent pas en cela si éloignés des banlieues parisiennes... Ici comme là-bas, la rupture avec le passé et les racines semble se préciser de même que les liens avec les parents se distendent. En conséquence, la langue véhiculaire se différencie.

5.5 — *En guise de conclusion prospective...*

En fait, la comparaison des trois corpus ne met pas en évidence une opposition langue parlée/langue écrite, ni des différences qualitatives dans la possession d'un français langue non maternelle. Elle paraît plutôt être le témoignage d'une situation sociolinguistique: celle d'une urbanisation et d'une mondialisation qui a bouleversé un certain nombre de valeurs traditionnelles sans les remplacer par autre chose que les clinquants de la ville. Cependant, un espoir subsiste: beaucoup de ces jeunes, élevés en français et déclarant n'utiliser que rarement une (ou plusieurs) langue(s) locale(s)[17], souhaiteraient que leurs enfants, eux, en maîtrisent plusieurs, même si l'école de demain leur semble devoir être réservée à l'acquisition d'une ou plusieurs langues internationales.

17. L'enquête montre que, si environ 90 % des jeunes interrogés parlent au moins une langue locale, cette langue n'est utilisée qu'au sein de la cellule familiale et avec les personnes âgées.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALVÈS, Maria, 1994, *La presse gabonaise en langue française : étude lexicale*, mémoire de maîtrise, Université de Paris III.

BOUCHER, Karine, 1997, *Créativité lexicale et identité culturelle du français au Gabon*, mémoire de maîtrise, Université de Paris III.

BOUTIN-DOUSSET, Claudine, 1990, *Matériaux pour un inventaire des particularités lexicales du français au Gabon*, mémoire de maîtrise, Université de Paris III.

COLIN, Jean-Paul, Jean-Pierre MÉVEL & Christian LECLÈRE, 1990, *Dictionnaire de l'argot*, Paris, Larousse.

GAULME, François, 1988, *Le Gabon et son ombre*, Paris, Karthala.

GRÉBERT, François, 1928, *Au Gabon (Afrique équatoriale française)*, Paris, Société des Missions évangéliques.

JACQUOT, André, 1978, « Le Gabon », dans Daniel Barreteau (dir.), *Inventaire des études linguistiques sur les pays d'Afrique noire d'expression française*, Paris, CILF, pp. 491-503.

LAFAGE, Suzanne, 1976, *Français écrit et parlé en pays éwé (Sud-Togo)*, thèse de doctorat, Université de Nice.

LAFAGE, Suzanne, 1998, « Hybridation et 'français des rues' à Abidjan », dans Ambroise Queffélec (dir.), *Alternances codiques et français parlé en Afrique*, Actes du colloque d'Aix-en-Provence, septembre 1995, Publ. de l'Université de Provence, pp. 279-291.

LAFAGE, Suzanne & Ambroise QUEFFÉLEC (dir.), 1997, *Le français en Afrique. Revue du Réseau des Observatoires du français contemporain en Afrique noire*, n° 11, Paris, Didier-Érudition.

LAUMONIER, Céline, 1995, *Un marché. Gabon*, Paris, CFCE.

MAUNY, R[aymond], 1952, « Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain », Dakar, BIFAN, IX, pp. 38-60.

MOUSSIROU-MOUYAMA, Auguste & Thierry de SAMIE, 1996, « La situation sociolinguistique du Gabon », dans Didier de Robillard, Michel Beniamino et Claudine Bavoux (dir.), *Le français dans l'espace francophone*, t. 2, Paris, Champion, pp. 603-613.

NDONG MBENG, Hubert Freddy, 1992, *Les Matitis*, Saint-Maur, SEPIA.

RÉMY, Mylène, 1977, *Le Gabon aujourd'hui*, Paris, Éditions j.a.

RICHARD, Alain & Guy LÉONARD, 1993, *Le Gabon, géographie active*, Libreville – Vanves, EDIG – EDICEF.

WALKER, Jim, 1998 (à paraître), « Les attitudes envers les anglicismes : une étude comparative francophone », dans *Actes du XXII^e congrès international de linguistique et philologie romanes à Bruxelles.*

Emprunt ou xénisme : les apories d'une dichotomie introuvable ?

AMBROISE QUEFFÉLEC

Dès les premières journées scientifiques de notre réseau, A. Valdman (1993 : 65) posait en termes très clairs la « problématique de la démarcation entre le français et les langues qu'il domine en situation de diglossie », et montrait son caractère crucial tant en zones créolophones qu'en Afrique noire. Si, pour la première des zones, des éléments de réponse – même s'ils ne sont pas totalement satisfaisants – ont été apportés, il semble que, pour l'Afrique subsaharienne ou maghrébine, il soit nécessaire de reprendre le problème en raison de l'évolution de la situation linguistique ayant cours dans cette aire. En effet, durant les années 1970 – qui ont vu s'élaborer l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* –, le français dans la quasi-totalité des États africains « francophones » était l'apanage d'une élite qui l'avait acquise dans un système éducatif sélectif et performant et il restait assez proche d'une norme orthoépique et exogène que la discontinuité avec les langues africaines permettait de maintenir. Dans cette situation bien connue de la lexicologie classique, la ligne de démarcation français/langue du substrat paraissait clairement établie au niveau des représentations comme dans l'usage discursif et les lexicographes de l'IFA pouvaient utiliser les critères de sélection traditionnels dans leurs sélections des africanismes.

La situation est tout autre dans les années 1990. Les crises politiques et économiques, la faillite du système éducatif, l'accélération de l'urbanisation, les guerres civiles, le déplacement ou le brassage de population ont profondément modifié la situation linguistique et sociolinguistique : si les langues ethniques sont pour la plupart en déclin et se trouvent de plus en plus confinées à la fonction identitaire, les langues véhiculaires, fréquemment promues au statut juridique de « langues nationales », connaissent une extension et une diversification croissantes. Le français n'échappe pas à ces évolutions en profondeur : l'accroissement du nombre de ses locuteurs et des fonctions qu'il est amené à jouer va de pair avec une diversification de ses variétés. Le développement de normes endogènes contribue à sa véhicularisation, voire à sa vernacularisation, et en tout cas à son appropriation collective comme l'un des éléments obligatoires du répertoire linguistique national. L'extension du discours mixte français/langues locales (fransango, franwolof, francarabe, etc.) et des alternances codiques qui, comme l'a montré un récent colloque (Queffélec 1998), tendent à devenir le moyen d'expression ordinaire d'un nombre

croissant de bilingues, participe de cet éclatement des barrières entre français et langues en contact. Dans ce contexte nouveau, la tâche du linguiste s'en trouve compliquée, singulièrement celle du lexicographe francisant constamment confronté aux problèmes d'acceptation ou de rejet de lexèmes originaires des langues coexistantes qu'il rencontre dans ses corpus de français africain. C'est une réflexion sur l'emprunt et ses lignes de partage éventuel avec le xénisme que je propose ici.

1 — La conception traditionnelle de l'emprunt et du xénisme

1.1 — *Un continuum*

Dans la thèse qu'il a consacrée justement à *L'emprunt linguistique* et qui fait encore référence, Louis Deroy a posé en termes nuancés la distinction entre emprunts et xénismes :

> « [...] au point de vue de l'usage à un moment donné de l'histoire d'une langue, c'est-à-dire de la synchronie, l'emprunt total se présente [...] avec de multiples nuances d'extension. On peut distinguer deux catégories : les pérégrinismes ou xénismes, c'est-à-dire les mots sentis comme étrangers et en quelque sorte cités (les Fremdwörter des linguistes allemands) et les emprunts proprement dits ou mots tout à fait naturalisés (les Lehnwörter). » (Deroy 1956 : 224)

Cette opposition posée, l'auteur s'exprime cependant avec prudence sur leur démarcation :

> « [...] il n'est pas possible de tracer une limite précise entre les deux catégories. Non seulement l'usage varie selon les époques, mais, à tout moment il comporte un certain flou, que ne supprime même pas la tyrannie de la grammaire normative. » (Deroy 1956 : 224)

L. Deroy reconnaît qu'il existe des degrés d'intégration plus ou moins grands, ce que nous appellerions un continuum entre les « pérégrinismes revêches à toute assimilation populaire » et « qui gardent leur air étranger » et les termes « définitivement adoptés », les « vrais emprunts ».

Le linguiste, et surtout le lexicographe, se voit cependant contraint pour des raisons pratiques de classer les « mots immigrés » en fonction de leur degré d'intégration et de proposer un certain nombre de critères de classement pour les différencier. Il est ainsi amené à rigidifier les oppositions et à introduire une dichotomie brutale entre deux catégories qui constituent en fait les deux pôles du continuum. On rappellera pour mémoire ces principaux critères.

1.2 — *Les critères d'identification des emprunts*

Un consensus s'opère chez la plupart des linguistes pour identifier un emprunt à ce qu'il réunit plusieurs critères d'intégration.

1.2.1 — L'intégration aux plans phonétique et phonologique

Ce critère est souvent considéré comme primordial : ainsi L. Deroy, encore, note que « la première adaptation que subit un mot emprunté est phonétique et dans une certaine mesure phonologique » et il relève que :

> « [...] il y a quatre façons d'adapter la prononciation d'un mot étranger : négliger les phonèmes inconnus ou imprononçables, leur substituer des phonèmes usuels, introduire des phonèmes nouveaux pour donner au mot un air familier, déplacer le ton conformément aux règles de la langue emprunteuse. » (Deroy 1956 : 237)

Plus récemment, J. Hamers (1997 : 137) va dans le même sens quand elle « constate qu'il y a adaptation à la langue d'accueil (emprunt adapté) **au minimum** (c'est nous qui soulignons) sur les plans phonologique et phonétique ». Et elle cite à titre d'exemple « le mot anglais *football* prononcé de manière conforme au système phonétique français ».

1.2.2 — L'intégration au plan graphique

Découlant partiellement de l'intégration phonétique, elle apparaît souvent comme un indice probant de la bonne acclimatation à la langue cible du mot voyageur : forcément de règle quand la langue prêteuse n'est pas écrite ou emploie une écriture d'un autre type que la langue emprunteuse, elle n'est significative que si les écritures des deux langues sont « superposables ». Cette adaptation graphique, visualisable et donc plus facilement perceptible, a servi de support, pour une langue de tradition écrite comme le français, à d'innombrables débats ou chroniques de langues quant à la recevabilité du mot emprunté et a focalisé l'attention normative et la polémique des puristes sur l'envahissement ou la dénaturation de la langue emprunteuse.

1.2.3 — L'intégration au plan morphologique

Bien que moins souvent mise en avant[1], cette intégration paraît cependant capitale en ce qu'elle affecte le noyau dur de la langue. Elle soulève de nombreux problèmes d'adaptation des catégories langagières de la langue source à la langue cible pour ce qui est, entre autres, du marquage du nombre, du genre (puisque parmi les éléments du lexique ce sont les noms qui passent avec le plus d'aisance d'une langue à l'autre), mais aussi de la personne, etc. Nous reviendrons ultérieurement sur ces problèmes.

1. Ainsi, tout en la prenant en considération, Deroy (1956 : 252) la présente comme seconde : « Outre l'adaptation phonétique, les mots empruntés subissent aussi une accommodation morphologique spontanée ou progressive, qui leur permet de fonctionner aisément et clairement dans le système de la langue ». Il ne lui consacre d'ailleurs qu'un nombre limité de pages.

1.2.4 — Les modifications sémantiques

Comme le note Deroy (1956 : 261), « l'emprunt d'un mot entraîne aussi parfois des modifications sémantiques ». L'emprunt intégré peut prendre dans la langue emprunteuse des sens qu'il n'a pas dans la langue donneuse et se différencier ainsi du xénisme. Ainsi peut-il :

- conserver dans la langue emprunteuse son sens originel alors qu'il a profondément changé dans la langue source ;
- se trouver transféré à des choses ou des notions qui ne sont pas complètement identiques à celles qu'il désignait dans son milieu primitif ;
- « simplifier son sens originel », ou plus exactement perdre sa polysémie première au profit d'une monosémie dans sa langue d'accueil.

1.2.5 — La productivité lexématique

Beaucoup de linguistes croient trouver une preuve irréfutable de la bonne naturalisation de certains emprunts dans leur aptitude à fournir de base à de nouveaux mots, composés ou dérivés engendrés suivant les règles de la langue emprunteuse. L'existence dans celle-ci de séries paradigmatiques rattachables au morphème emprunté fait preuve. Selon Louis Deroy toujours :

> « On peut dire qu'un emprunt est tout à fait entré dans l'usage quand il se prête à la dérivation ou à la composition au même titre qu'un mot autochtone [...]. Quand un mot étranger présente dans la langue emprunteuse de telles marques de vitalité et de productivité [...] il est un membre définitivement adopté de la famille. C'est le dernier et suprême degré de l'emprunt. » (Deroy 1956 : 234)

2 — Les limites et les apories de la distinction classique

2.1 — *Hétérogénéités sociolinguistiques*

Dans son analyse de l'emprunt, la lexicographie traditionnelle se place dans la perspective structurale d'une langue emprunteuse homogène et stabilisée, dotée d'historicité et parlée par des sujets majoritairement unilingues. Tel est en gros le cadre dans lequel se trouve placé le lexicographe francisant amené à rédiger des dictionnaires de français langue maternelle : le mot « immigré », ressenti comme d'origine exogène par les locuteurs natifs unilingues, peut selon lui se voir appliquer de façon légitime les différents tests susmentionnés destinés à évaluer son degré d'intégration. La situation est évidemment tout à fait différente en domaine africain où le français est un constituant parmi d'autres du répertoire linguistique de locuteurs au moins bilingues et généralement plurilingues. Il est au mieux langue seconde et la perception que ses locuteurs en ont est évidemment tout autre.

2.1.1 — La variation

Dans son acclimatation au contexte africain, le français a subi naturellement un certain nombre de processus évolutifs complexes qu'il serait téméraire de vouloir décrire ici. Sous réserve d'inventaire et à titre d'hypothèse, nous accepterions volontiers d'étendre à une grande partie des pays africains francophones le schéma d'évolution de la langue française que propose Edema pour le Zaïre et qu'il analyse en trois phases :

- « la superposition : implantation des locuteurs alloglottes dans un milieu extralocal » : ce serait *le français en Afrique*, essentiellement celui des Européens vivant en Afrique à l'époque coloniale (explorateurs, colons, administrateurs coloniaux, missionnaires, voyageurs). Lexicalement, on en aurait une description dans les ouvrages de Mauny (1952 ; 1953 : Afrique de l'Ouest), Lanly (1962 : Maghreb), Van der Vorst et Pohl (1961 : Zaïre) ;
- « la cohabitation : naissance de locuteurs alloglottes » : ce serait le *français d'Afrique*, langue véhiculaire, parlé autant par les Européens que par un certain nombre d'Africains qui ont acquis essentiellement par voie scolaire les règles de la langue et l'ont adoptée dans leur vie courante (conversation, correspondance), etc. La norme de référence resterait le français d'Europe, donc exogène. Lexicalement, l'IFA, rédigé à la fin des années 1970, en rend compte assez précisément ;
- « l'imprégnation : systématisation progressive des parlers alloglottes » : ce serait le *français africain* « tellement apprivoisé, tellement domestiqué par les envahis que non seulement la notion même d'étranger en serait effacée mais aussi que ceux-ci pourraient aisément la manipuler sans obligatoirement faire référence aux importateurs » (Edema 1998 : 151).

La norme de référence de ce *français africain* serait naturellement endogène, il se différencierait en une série de lectes (mésolectes, basilectes) et serait à la source aussi bien d'alternances codiques (code-switching), de langues composites (code-mixing) que de discours métissés. Cette imprégnation du français en milieu multilingue et alloglotte se définit (Edema 1998 : 144) « comme une double progression d'une langue vers l'autre ».

2.1.2 — Les apories d'une distinction non signifiante pour certaines variétés

Il est évident que le statut et la délimitation de l'emprunt varient considérablement en fonction de la variété de langue envisagée. Dans le cas de français africain en solution de continuité étroite avec les langues africaines véhiculaires (par ailleurs fortement francisées dans leurs variétés urbaines), la délimitation de l'emprunt devient une gageure impossible, langue cible et langue source s'interpénétrant largement. Bon nombre de pays africains francophones relèvent du cas de figure évoqué par Michel Francard pour la Wallonie :

> « Si, comme le propose Claude Poirier, 'définir la variété de langue, cela signifie aussi bien en marquer les contours, en établissant les frontières avec les langues voisines et en portant un jugement sur le statut des mots issus de ces langues', il y a là un défi méthodologique impossible à relever actuellement en Wallonie ». (Francard 1995 : 61)

Les notions mêmes d'*emprunt* et de *xénisme* perdent tout sens, puisque les deux langues en contact interfèrent fréquemment, la plupart des vocables de l'une pouvant passer dans l'autre, sinon en langue du moins en discours. S. Lafage (1998 : 281) nous fournit une remarquable illustration de cette *hybridation* dans son analyse du « français des rues » à Abidjan lorsqu'elle démontre que « le terme emprunt est insuffisant pour qualifier un tel phénomène ». De même, pour le Zaïre[2], Edema souligne la prégnance du phénomène de brouillage des codes quand il relève que « l'emprunt passe au réemprunt, du bilatéral au circulaire ; il se fait par le flux, le réemprunt par le reflux du même stock lexical » (1998 : 144). Deroy lui-même a perçu les apories de ses analyses de l'emprunt et du xénisme quand il aborde dans le chapitre ultime[3] de son ouvrage « les langues mixtes » dans lesquelles il range les créoles, les sabirs et les pidgins et qui constituent la « conséquence extrême de l'emprunt » : pour lui, devant ces « langues mixtes », « on a le droit de parler non plus seulement d'emprunt mais de mélange et de fusion de langues » (1956 : 326), ce qui selon nous rend caduc le concept même d'emprunt pris dans son acception traditionnelle.

Pour redonner sens au terme, il faut se placer dans le cadre où langue emprunteuse et langue prêteuse sont nettement différenciées, ce qui exclut de la recherche les discours métissés et les usages à alternance du type franwolof, francarabe ou fransango. La distinction xénisme/emprunt, indispensable aux lexicographes, ne retrouve son éventuelle pertinence que pour les variétés moyennes ou hautes du français d'Afrique, que la plupart des chercheurs ont pris pour habitude de dénommer *mésolecte* ou *acrolecte*. Cette contrainte sociolinguistique explique d'ailleurs que les chercheurs de l'IFA et leurs continuateurs aient privilégié ces variétés bien représentées à l'écrit, en particulier dans la presse et dans la littérature. Cependant cette limitation ne trouve son bien-fondé que dans l'impossibilité de sélectionner les emprunts dans les variétés basilectales ou métissées. Elle tire sa légitimité du fait que la variété mésolectale tend à s'ériger en norme endogène reconnue et acceptée de la majorité des usagers (*cf.* de Féral et Gandon 1994).

2. Actuellement République démocratique du Congo [Note des éditeurs].

3. Le report au quatorzième et dernier chapitre de l'examen de ces « langues mixtes » est à lui seul significatif de l'embarras du linguiste devant ces idiomes qui sapent ses précédentes analyses et, en particulier, rendent inopérants les critères de distinction emprunt/xénisme patiemment élaborés précédemment. Se refusant aux palinodies auxquelles le conduirait une étude de ces nouvelles langues, il préfère revenir sur les désaccords Suchardt-Meillet et évoquer en dernier lieu l'« internationalisme linguistique ».

2.2 — *Le manque de pertinence des indices linguistiques*

Même si la description se limite aux variétés stabilisées de français d'Afrique, elle se trouve vite confrontée à l'insuffisance de pertinence des critères de distinction traditionnels.

2.2.1 — Les critères phonétique et phonologique

Plusieurs théories s'opposent à la vision lexicographique classique qui considère que l'emprunt se distingue du xénisme par son intégration complète dans le système phonologique de la langue d'accueil. La plus radicale postule la totale indépendance de la forme sonore des emprunts par rapport à la langue d'accueil. Les emprunts conserveraient leurs propres jeux de phonèmes et leur représentation phonétique resterait conforme à la langue d'origine. Cette idée de systèmes phonologiques coexistants a été soutenue par Fries et Pike qui, à propos des emprunts du matazec à l'espagnol, relèvent par exemple que le mot *siento* conserve une représentation phonétique [siento] alors que les règles phonotactiques de la langue d'accueil exigeraient une forme [siendo]. Ce respect absolu de la prononciation de la langue d'origine est un phénomène rare dans les corpus sur lesquels nous avons travaillé. Il s'observe surtout au Maghreb pour les vocables concernant le domaine religieux où l'adaptation à la langue cible ne se produit que rarement, la déformation sonore de termes sacralisés par le Coran paraissant constituer un traitement irrespectueux de la langue de la Révélation assimilable à un blasphème.

Plus nuancée est la position qui affirme « un chevauchement partiel entre les phonologies du vocabulaire original et celui de la langue d'accueil, en sorte qu'un certain nombre de règles de cette dernière sont activées ou bloquées. Cette hypothèse présente l'avantage de rendre compte du fait que tous les mots susceptibles d'être empruntés ne le sont pas, ou que à 'égalité de signifié', seuls certains signifiants peuvent être incorporés dans une langue d'accueil » (Durand-Deska et Durand 1994 : 80). Cette hypothèse, qui fait une part assez belle à la mémoire du signifiant, semble la plus conforme à la réalité des observations de terrain. Ainsi, Pierre Dumont (1995 : 26) observe dans la réalisation des sénégalismes un « chevauchement des systèmes phonologiques » ; il constate que « dans de nombreux cas, l'emprunt conserve deux prononciations, l'une wolof (ou africaine), l'autre française » et il cite l'exemple de « *varugar* (du wolof) [qui] peut être réalisé [warugar] ou [varugar] ». De même, bon nombre d'emprunts du français à l'arabe en contexte maghrébin conservent dans le français local leur prononciation arabe : Gaadi (1995 : 146) relève que certaines lexies empruntées « ont une seule prononciation, conforme au phonétisme arabe : ce sont surtout les lexies qui contiennent le phonème [x] orthographié *kh* comme *cheikh* [ʃex], *fekhar* [fexar], *khaddar* [xaddar], *makhzen* [maxzen], *mokhazni* [moxazni] ». D'autres vocables, selon le même auteur, adoptent « une double prononciation :

l'une francisée, l'autre conforme au phonétisme de l'arabe », comme *casbah* [kasba] ou [qasba], *cadi* [kadi] ou [qadi]. Benzakour (1995 : 71), en partant des mêmes observations, note cependant que, pour certains mots au moins, « les phonèmes étrangers au système français cèdent peu à peu le pas aux phonèmes voisins, plus proches de la langue d'accueil, du point de vue du mode et/ou du point articulatoire. La consonne postpalatale uvulaire [q] de [qasida] ('poème chanté') ou de [moqadɛm] ('chef de quartier') par exemple, commence à être remplacée par sa voisine postpalatale [k] ». Le choix de telle ou telle prononciation de l'emprunt chez des locuteurs bilingues prend une signification idéologique et sociale marquée : ainsi Dalila Morsly (1983) pour l'Algérie et, à sa suite, Hichem Skik (1996 : 34) pour la Tunisie constatent l'existence d'une norme sociale dans la prononciation du phonème /R/ :

> « Cette norme : [r] pour les hommes, [ʀ] pour les femmes, s'est imposée, avant l'indépendance de la Tunisie en 1956, pratiquement à tous les Tunisiens bilingues, au point qu'un [ʀ] 'grasseyé' dans la bouche d'un homme était souvent senti comme affecté, efféminé même, et un [r] 'roulé' chez une femme était perçu comme trop viril, presque vulgaire. » (Morsly 1983 : 68)

La conformité du « terme immigré » au système phonologique de la langue cible n'est donc qu'un indice peu probant de son intégration. Devant la multiplicité des prononciations observées pour les emprunts, l'équipe de l'*Inventaire des particularités lexicales du français au Maghreb* a d'ailleurs renoncé à fournir dans ses notices la transcription phonétique des termes empruntés, rompant avec une pratique lexicographique qui lui a paru disconvenante à l'objet étudié.

2.2.2 — Le critère graphique

La thèse du respect par l'emprunt « de bon aloi » des pratiques graphiques de la langue d'accueil me semble tout aussi peu probante : comme l'a noté Dumont (1995 : 28) « la première caractéristique de la graphie des mots africains intégrés dans le français du Sénégal est l'instabilité »[4]. La pratique la plus fréquente est celle d'une graphie mixte qui prend en compte à la fois la graphie de l'item dans la langue d'origine et le système de transcription de la langue d'accueil. Cette hybridation graphique, lot commun de la plupart des emprunts du français régional aux langues africaines en contact, est à l'origine de la surabondance des

4. Cette multiplicité graphique, outre les problèmes de normalisation qu'elle suscite, est parfois à l'origine d'erreurs de lecture. Elle peut créer une insécurité linguistique chez le lecteur natif de L2 qui ne connaît pas le code L1 et ignore quel mode de lecture adopter. Ainsi, après avoir relevé la multigraphie *tiédo, thiedo, tyédo, ceddo* du terme d'origine wolof passé en français, désignant le « guerrier, mercenaire, mécréant », Dialo (1990 : 65) note qu'il y aurait sans doute lieu de chercher à réduire ce foisonnement formel anarchique qui peut être une source d'erreurs pour les « non-initiés ». Il relève, « chez un 'coopérant' français, des aberrations 'de lecture' telles que, par exemple, [kseɛsal] pour *xeesal*, ou [sedo] pour *ceddo* ».

variations relevées par de nombreux commentateurs. Ainsi, dans le corpus de l'inventaire centrafricain (Queffélec 1997), les scripteurs hésitent entre les graphèmes *c*, *k*, voire *qu* pour transcrire [k] (d'où *coco* et *koko*, *cola* et *kola*, *kinkékiba* et *quinquéliba*, etc.), *u* et *ou* pour transcrire [u] (d'où *koundi* et *kundi*, *gbalukuma* et *gbaloukouma*, etc.), *s* ou *ss* pour transcrire [s] intervocalique (d'où *kissolo* et *kisolo*, *sissongo* et *sisongo*, etc.). Une analyse fine de ces variations a été amorcée dans le cadre du projet ORTHAF par Delaporte (1993) pour le français du Sénégal et par Edema et Nduku (1993) pour le français congolo-zaïrois, mais le projet a malheureusement avorté faute de soutien financier.

Dans le cas des emprunts à l'arabe, Dalila Morsly (1995 : 43-44) constate que la pratique graphique de la presse algérienne de langue française vis-à-vis des emprunts « semble caractérisée par un manque de systématicité et une hésitation impressionniste commandée par le libre-arbitre des journalistes ». Les graphies adoptées, dans leur asystématicité, tiennent compte à la fois de la prononciation réelle (avec des variantes et des approximations liées à l'instabilité de la forme sonore) et de conventions qui avaient été plus ou moins officiellement prescrites à l'époque de la colonisation. Adoptées sous l'influence des premiers arabisants, ces conventions qui se sont imposées avec le temps se retrouvent « dans les transcriptions utilisées aujourd'hui : *gh* pour la fricative uvulaire sonore [ʁ], *kh* pour la fricative uvulaire sourde [χ], *r* pour la vibrante apicale [r] ». Les recherches effectuées sur les autres variétés de français utilisées au Maghreb (D. Gaadi, F. Benzakour pour le Maroc, B. Ould Zein pour la Mauritanie, H. Naffati et A. Gheribi pour la Tunisie) confirment qu'ailleurs une identique *chakchouka* graphique prévaut pour la graphie des mots d'origine arabe.

2.2.3 — Le critère morphosyntaxique

Parce qu'il concerne le noyau de la langue, on pourrait supposer que, dans le cas de l'emprunt véritable, le respect des règles de la langue d'accueil serait très contraignant. Dans la réalité, ce respect est loin d'être toujours observé, comme le montre l'étude du genre et du nombre des emprunts nominaux qui constituent la catégorie grammaticale de loin la plus productive.

En ce qui concerne le genre, l'intégration au français ne soulève pas de problème majeur, en raison de l'arbitraire qui prévaut dans cette langue sur le choix du genre pour les référents non sexués : on notera cependant que le terme conserve généralement son genre d'origine : ainsi, pour les emprunts à l'arabe du français parlé en Algérie, Dalila Smaali (1994 : 31) relève que « le déterminant varie en fonction de la classe masculin/féminin à laquelle appartient le lexème en arabe : *le darki* 'gendarme', *la wilaya* 'département, préfecture', *la daïra* 'sous-préfecture', *la*

qacida 'texte poétique ancien' »[5]. Mêmes constatations chez Fouzia Benzakour (1995 : 72) : dans le français du Maroc, « le genre des emprunts correspond, dans la majeure partie des cas, à celui de la langue d'emprunt (*cf. le wali* 'super-préfet', *la fetwa* 'consultation juridique fondée sur la charia') ». Cependant certains flottements sont possibles selon le même auteur qui relève des hésitations sur le genre (*djellaba* et *caïdat* employés indifféremment aux deux genres). Driss Gaadi (1995 : 148) confirme cette fidélité de l'emprunt au genre qu'il avait à l'origine et ne signale qu'une exception, *califat* qui « féminin en arabe devient masculin en français ». En revanche, pour les référents sexués, le français peut conserver les deux formes de la langue d'origine : ainsi les deux formes arabes, masculin et féminin, peuvent coexister : *chérif*, masculin « descendant mâle du Prophète », *chérifa*, féminin « descendant de sexe féminin du Prophète ».

Le problème des marques du nombre est plus crucial puisqu'il se pose pour tous les emprunts. Trois possibilités coexistent.

a) L'emprunt peut faire fi de la langue source et distinguer le singulier du pluriel conformément aux règles de la langue emprunteuse : telle est la règle qui prévaut généralement dans les français subsahariens, ainsi que l'observe pour le Sénégal Dumont (1995 : 29). De même l'opposition *-ç/-s* servira à opposer singulier et pluriel dans certains mots empruntés à l'arabe dans les français du Maghreb : *une mélehfa/des mélehfas* « voile(s) traditionnel(s) des femmes maures » ; *la médina/les médinas* « quartier(s) populaire(s) », *un tagine/des tagines* « préparation(s) culinaire(s) ». L'oubli des règles de la langue d'origine peut conduire à prendre comme base la forme du pluriel de la langue de départ, d'où l'opposition relevée en français de Mauritanie *un abide/des abides* « esclave(s) », alors que *abid* est le pluriel de *abd*[6]. Cette mise en conformité de l'emprunt avec le système de la langue cible est particulièrement fréquent chez les locuteurs qui ne connaissent pas les règles de la langue source ou n'en ont qu'une connaissance réduite. Ainsi les emprunts à l'arabe relevés par Lanly (1962) ou Duclos (1991) dans leurs descriptions du français des Pieds-Noirs adoptent une variation morphologique en genre et en nombre ignorant presque toujours les pratiques de la langue d'origine.

5. On pourrait ajouter pour l'Algérie *cheb* masculin/*cheba* féminin « jeune chanteur/chanteuse de raï ». Cette dualité de formes correspondant à des différences de sexe chez les référents soulève des problèmes complexes : ainsi, pour des raisons culturelles, *cheikh*, substantif polysémique au masculin qui possède au moins quatre sens dans le français marocain (« chef religieux, savant »/« personne âgée vénérable »/« fonctionnaire du ministère de l'Intérieur responsable d'une tribu sur le plan administratif »/« chef d'orchestre »), ne connaît le féminin *chikha* que pour la dernière acception : « femme qui danse et chante avec un orchestre ». Inversement *négafa*, substantif féminin arabe passé en français et évoquant un métier traditionnellement dévolu aux femmes qui font profession de maquiller et de vêtir les mariées pendant leurs noces, ne se masculinise dans la presse marocaine que sous la forme hybride (et peut-être humoristique) *négafa-boy* pour référer à l'homme accidentellement chargé des mêmes fonctions.

6. Le français standard commet une « faute » semblable lorsqu'il oppose *un Touareg/des Touaregs* en prenant comme base *touareg* qui est en fait déjà le pluriel de *targui*.

b) L'emprunt peut respecter la variation morphologique de la langue d'origine ; ainsi on relève des formes distinctes opposant singulier et pluriel pour les substantifs à genre unique : par exemple, dans les français d'Afrique du Nord se rencontrent les oppositions empruntées à l'arabe du type *un chahid/des chouada* « martyr(s) », *une souika/des souikat* « petit(s) marché(s) ». De même, dans les français subsahariens, les affixes de classe spécifiques du singulier ou du pluriel de certaines langues africaines prêteuses pourront se maintenir : ainsi, pour le signifiant « Blanc(s) », on relèvera les oppositions : *un muzungu/des bazungu* (fr. du Burundi, *cf.* Frey 1996 : 25), *un mundele/des mindele* (fr. du Congo, *cf.* Queffélec et Niangouna 1990 : 219), *un toubab/des toubabou* (fr. du Sénégal), etc. Pour les substantifs qui connaissent déjà une opposition de genres, quatre formes distinctes pourront dans le français du Maghreb distinguer masculin singulier, féminin singulier, masculin pluriel, féminin pluriel : ce paradigme se rencontre par exemple pour *cherif* et *cheikh* (masc. sing.)/*cherifa* et *cheikha* (fém. sing.)/*chorfa* et *chioukh* (masc. plur.)/*cherifate* et *cheikhate* (fém. plur.).

c) Enfin, l'emprunt peut adopter une forme hybride, compromis plus ou moins arbitraire entre les systèmes morphologiques des langues en contact. Les emprunts d'origine arabe peuvent adopter le pluriel arabe (ou plus exactement une transposition approximative de celui-ci) affecté à l'écrit du *-s* caractéristique du pluriel français. On aura ainsi des couples :

un alem/des oulémas/ulémas,

un cheikh/des chioukhs,

un cherif/des chorfas.

Dans la pratique, certains mots peuvent combiner les trois possibilités de marquage du pluriel, en fonction de l'inspiration du locuteur ou du scripteur : selon Morsly (1995 : 42), dans le français de la presse algérienne, bon nombre d'emprunts à l'arabe emploient les trois systèmes de marquage selon le modèle :

	les + **plur. ar.**	*les* + **plur. fr.**	*les* + **plur. ar.** + **plur. fr.**
wilaya	*wilay-ate*	*wilaya-s*	*wilay-ate-s*
moudjahid	*moudjahid-ine*	*Moujahid-s*	*moudjahid-ine-s*
ksar	*ksour*	*ksar-s*	*ksour-s*
souk	*aswak*	*souk-s*	*aswak-s*
fellah	*fellah-ine*	*fellah-s*	*fellah-ine-s*

De même, en français d'Afrique subsaharienne, le pluriel de *taximan*, mot hybride[7] combinant le suffixe *-man* à la base *taxi-*, connaît les trois séries de formes *taximen*, *taximans*, *taximens*, tout comme *toubab* qui admet les trois pluriels *toubabou*, *toubabs*, *toubabous*.

2.2.4 — Le critère du changement sémantique

Ce critère est très difficile à mettre en œuvre et ne paraît pas donner de résultats probants ; xénismes et emprunts ont un comportement sémantique voisin : loin de connaître la restriction ou le gauchissement sémantiques attendus, les emprunts conservent dans les français régionaux d'Afrique une mémoire assez forte de leur sémantisme dans leur langue d'origine. Ce fort pouvoir de réminiscence tient au fait que les locuteurs de ces variétés sont dans leur grande majorité bilingues. La connaissance de la langue source confère aux emprunts une richesse sémantique qu'ils n'auraient pas chez des locuteurs monolingues. Ainsi, les emprunts à l'arabe dans les français d'Afrique du Nord conservent une partie au moins de leur polysémie originelle.

Un terme comme *baroud* garde, par exemple, en français du Maroc les différentes acceptions qu'il possède en arabe : 1. « poudre à canon ou à fusil » ; 2. « canon » ; 3. « combat » ; 4. « combat désespéré mené pour l'honneur ». De même *bled* cumule les divers sens de : 1. « village » ; 2. « zone reculée » ; 3. « terroir », « campagne », « région » ; 4. « pays », « nation ».

Le bilinguisme des locuteurs confère à ces emprunts une richesse dénotative que ne leur connaît pas le français central qui les a empruntés à date plus ancienne à l'argot des troupes coloniales (*cf.* Christ 1991 : 205-210 et 236-243) et a réduit leur polysémie à une simple monosémie. D'ailleurs, même lorsque le terme est intégré depuis longtemps dans le français métropolitain, il possède chez les bilingues des connotations spécifiques propres à la langue d'origine. Les mots d'origine arabe comme *flouss* « argent », *kaouah* « café », *toubib* « médecin », *barda* « bagage, sac » ou *maboul* « fou » ne possèdent pas dans l'usage maghrébin les connotations péjoratives, familières ou ironiques qu'ils possèdent dans le français de France. Ces différences de connotations rendent souvent délicat le maniement de ces termes par les locuteurs lettrés (en particulier journalistes) connaissant les connotations que leur attache le français de France. Ce double registre connotatif est souvent responsable du sentiment d'insécurité linguistique généré par leur usage.

7. On ne peut parler ici *stricto sensu* d'emprunt, puisque *taximan* n'existe pas en anglais (qui utilise *taxi-driver*) ; *-man* fonctionne bien comme un suffixe emprunté à l'anglais, et se trouve attesté dans d'autres lexèmes de formation voisine comme *mbaoman*, *roseauman* (fr. Centrafrique). On relèvera que ce suffixe *-man* entre en concurrence avec des suffixes français plus usuels comme *-eur* (*taxieur*, courant en Algérie) ou *-iste* (*taxiste*, bien attesté en Tunisie).

Globalement, nos observations sur cette « quasi-absence de mutation sémantique » (Deroy 1956) rejoignent celles de P. Dumont pour qui « les emprunts du français du Sénégal échappent aux divers processus de transformation sémantique qui, ordinairement, témoignent de leur insertion définitive dans le système lexical de la langue d'accueil » (1995 : 31).

2.2.5 — Le critère de l'aptitude à la dérivation

C'est à nos yeux le plus probant : lorsqu'un « terme immigré » peut servir de base à un dérivé, un composé ou à plusieurs syntagmes en voie de figement, on peut y voir à coup sûr la preuve de sa parfaite intégration au lexique français. Les français d'Afrique adoptent d'ailleurs des processus de suffixation, préfixation ou composition tout à fait conformes à celui de la langue d'accueil, comme a pu le constater par ex. Christian Schmitt :

> « Une comparaison avec la formation des mots en français hexagonal nous montre qu'il n'y a pratiquement pas de différence quantitative ou qualitative avec la formation des mots en français africain. » (Schmitt 1998 : 291)

Malheureusement, seul un nombre limité de « mots immigrés » offrent des dérivés ou composés. Le problème reste entier pour la grande majorité d'entre eux.

3 — L'IMPOSSIBLE PARTITION ?

Le peu d'efficience des critères qui viennent d'être passés en revue doivent-ils désespérer le lexicographe et le réduire à une perpétuelle incertitude ? Les analyses précédentes obligent selon nous à répondre par l'affirmative. À l'intérieur du continuum dont l'un des pôles est constitué d'emprunts parfaitement intégrés et dont l'autre est fait de xénismes, simples citations ou insertions restant totalement étrangères à la langue d'accueil, il n'est pas possible de dresser de ligne de partage claire et immuable. Le lexicographe doit faire preuve de modestie, redoubler de prudence et intégrer dans ses opérations de sélection la conscience nette de la subjectivité de certains de ses choix. Il bénéficie cependant de plusieurs garde-fous que nous aimerions évoquer rapidement.

3.1 — *La fréquence et la dispersion*

Notre expérience de terrain nous a convaincu du rôle capital de ces deux paramètres dans la sélection des emprunts. Le premier, facilement quantifiable pour l'écrit, permet d'étayer ou de corriger les intuitions du descripteur, surtout lorsque celui-ci décrit une variété de langue qui n'est pas la sienne. Le critère de fréquence absolue, souvent liée à la thématique des corpus exploités ou disponibles, doit naturellement être corrigé ou pondéré par celui de la dispersion dans les différents sous-corpus. Pour l'oral, la difficulté pour des équipes légères de

constituer et de gérer des corpus textuels oraux fiables a amplement été démontrée par nos précédentes Journées scientifiques de Yaoundé (*cf.* Frey et Latin 1997) et je n'y reviendrai pas. En raison des coûts humains et financiers qu'elles supposent, il n'est pas possible pratiquement de constituer des banques de textes oraux du type VALIBEL (*cf.* Francard 1997), seules susceptibles d'une exploitation statistique significative. La constitution d'un jury sert partiellement de palliatif à cette grave lacune.

3.2 — *La validation par un «jury»*

La plupart des équipes qui ont collaboré à l'IFA, ont, à la suite de Laurent Duponchel, fait appel à un «jury» local pour opérer, en fonction du sentiment linguistique de ses membres, la sélection ultime des données destinées à entrer dans la nomenclature de l'inventaire national ou panafricain. Le rôle de ce jury s'est révélé particulièrement précieux pour distinguer entre xénismes et emprunts. Cependant le recours à ce jury n'a pas manqué de soulever des problèmes.

3.2.1 — Autorités légitimes ou usagers ?

La composition de ce jury, qui a par ailleurs dépendu souvent des opportunités locales, a varié. Certaines équipes ont privilégié la représentativité, en choisissant des usagers-informateurs locuteurs de la variété décrite, choisis comme porte-parole de l'ensemble des usagers dans leurs variations géographiques ou sociales. D'autres au contraire ont fait appel à la compétence reconnue et à la légitimité de professionnels de la parole en français, censés mieux connaître l'usage local dans sa diversité. Il va sans dire que l'accent porté sur les critères de légitimité ou de représentativité influe sur les jugements d'acceptabilité des items.

3.2.2 — Fiabilité des jugements ?

Le fonctionnement de ces jurys a également varié suivant les équipes. Certains jurés ont répondu sur questionnaire écrit, d'autres au cours d'entretiens individuels, d'autres enfin ont été interrogés lors de séances collectives. Les modalités d'interrogation et la nature du questionnement influent naturellement sur les jugements portés par les jurés. Nous avons pu constater la difficulté de certains témoins (en particulier les peu scolarisés) à comprendre le sens des questions, à formuler un témoignage métalinguistique clair, à fournir des réponses constantes non-contradictoires et cohérentes. Nous avons également fréquemment relevé de grands écarts chez les mêmes individus entre pratiques linguistiques et jugements métalinguistiques (tel juré déclarant, par exemple, ne pas connaître une lexie ou une construction qu'il a utilisée lui-même quelques instants auparavant). Marie-Louise Moreau et Muriel Delforge (1997 : 231-246), dans leur enquête sur l'usage de certains africanismes chez des locuteurs séné-

galais, montrent bien la difficulté de la tâche et la fiabilité réduite des résultats à en attendre lorsqu'elles constatent que « dans la matière qui nous occupe la vérité linguistique que nous recherchons est sans doute inaccessible ». Il ne faut donc pas chercher dans le recours au jury – si représentatif et légitime fût-il – une technique pour trancher de manière définitive quant à l'identification certaine des emprunts/xénismes.

Conclusion

L'argumentation que j'ai présentée sur la difficile, voire l'impossible, identification certaine des emprunts n'avait pas comme objectif premier de convaincre les lexicologues avertis qui participent à nos journées des apories de la lexicographie traditionnelle sur cette périlleuse identification. Elle vise à montrer que certains problèmes cruciaux de distinction de code que rencontrent les analystes de français régional en zone créolophone se posent désormais en Afrique. Elle suggère également que, pour l'élaboration de l'IFA 2, un réaménagement, d'ailleurs esquissé par D. Latin (1997), soit prévu pour tenir compte des nouvelles données sociolinguistiques. Elle tend enfin à souligner que, dans la perspective d'élaboration d'une Base de données lexicographiques panfrancophone, la spécificité du terrain africain doit être prise attentivement en compte et que les méthodes de description et de sélection élaborées pour les français « du Nord » ne peuvent être transposées que *mutatis mutandis*.

Références bibliographiques

BENZAKOUR, Fouzia, 1995, « Le français au Maroc. Processus néologique et problèmes d'intégration », dans Ambroise Queffélec, Fouzia Benzakour et Yasmina Cherrad-Benchefra (dir.), *Le français au Maghreb*, Actes du colloque d'Aix-en-Provence, septembre 1994, Publ. de l'Université de Provence, pp. 61-76.

CHRIST, Graciela, 1991, *Arabismen im Argot*, Frankfurt am Main, Lang.

DELAPORTE, G., 1993, « Application du projet ORTHAF : analyse graphémique, morphémique et lexémique des particularités du français au Sénégal », dans Danièle Latin, Ambroise Queffélec et Jean Tabi-Manga (dir.), *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Paris – Londres, AUPELF – John Libbey Eurotext, pp. 349-354.

DEROY, Louis, 1956, *L'emprunt linguistique*, Paris, Les Belles Lettres.

DEROY, Louis, 1980, « Vingt ans après *l'Emprunt linguistique* : critique et réflexions », dans *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, vol. 6, n° 1-2, pp. 7-18.

DIALO, Amadou, 1990, « Le contact wolof/français au Sénégal », dans André Clas et Benoît Ouoba (dir.), *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, Paris – Londres, AUPELF – John Libbey Eurotext, pp. 59-68.

DUCLOS, Jeanne,1991, *Les particularités lexicales du français d'Algérie (français colonial, pataouète, français des Pieds-Noirs) de 1830 à nos jours*, thèse de doctorat, Université de Tours.

DUMONT, Pierre & Bruno MAURER, 1995, *Sociolinguistique du français en Afrique francophone : gestion d'un héritage, devenir d'une science*, Vanves, EDICEF – AUPELF.

DURAND-DESKA, A. & P. DURAND, 1994, « La forme sonore des emprunts : les mots anglais en polonais et en français », dans *Travaux du Cercle linguistique d'Aix-en-Provence*, vol. 12, pp. 79-107.

EDEMA, Atibakwa Baboya, 1998, *Étude lexico-sémantique des particularismes français du Zaïre*, thèse de doctorat, Université de Paris III.

EDEMA, Atibakwa Baboya & Kasang NDUKU, 1993, « Application du projet ORTHAF : les variantes graphiques de l'IFA : un point de vue zaïrois », dans Danièle Latin, Ambroise Queffélec et Jean Tabi-Manga (dir.), *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Paris – Londres, AUPELF – John Libbey Eurotext, pp. 355-372.

FÉRAL, Carole de & Francis GANDON, 1994, « Le français en Afrique noire ; faits d'appropriation », dans *Langue française*, n° 104.

FRANCARD, Michel, 1995, « Lorsque le français doit compter avec les parlers régionaux. La description des variantes topolectales de la Wallonie », dans Michel Francard et Danièle Latin (dir.), *Le régionalisme lexical*, Louvain-la-Neuve, Duculot – AUPELF-UREF, pp. 57-66.

FRANCARD, Michel, 1997, « L'oral au risque de l'écrit. Corpus oraux et pratiques lexicographiques », dans Claude Frey et Danièle Latin (dir.), pp. 369-379.

FREY, Claude, 1996, *Le français au Burundi. Lexicographie et culture*, Vanves, EDICEF – AUPELF.

FREY, Claude & Danièle LATIN (dir.), 1997, *Le corpus lexicographique. Méthodes de constitution et de gestion*, Actes des III^es^ Journées scientifiques du réseau thématique de recherche « Étude du français en francophonie », Louvain-la-Neuve, Duculot – AUPELF-UREF.

FRIES, C. & K. PIKE, 1949, « Coexistent Phonemic Systems », dans *Language*, vol. 25, pp. 29-50.

GAADI, Driss, 1995, « Le français au Maroc. L'emprunt à l'arabe et les processus d'intégration », dans Ambroise Queffélec, Fouzia Benzakour et Yasmina Cherrad-Benchefra (dir.), *Le français au Maghreb*, Actes du colloque d'Aix-en-Provence, septembre 1994, Publ. de l'Université de Provence, pp. 131-151.

GAFARANGA, Joseph, 1987, « Code-switching ou le Vernaculaire du locuteur bilingue au Rwanda », dans *Langage et société*, n° 41, pp. 24-25.

GHERIBI, Aïcha, 1996, *Les particularités lexicales de la presse tunisienne d'expression française*, mémoire de maîtrise, Université de Provence.

GUILBERT, Louis, 1975, *La créativité lexicale*, Paris, Larousse.

HAMERS, Josiane, 1997, « Emprunt », dans Marie-Louise Moreau (dir.), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Sprimont, Mardaga, pp. 136-139.

LACROIX, P. F., 1970, « Cultures et langues africaines ; les emprunts linguistiques », dans *Langages*, t. 18.

LAFAGE, Suzanne, 1998, « Hybridation et 'français des rues' à Abidjan », dans Ambroise Queffélec (dir.), *Alternances codiques et français parlé en Afrique*, Actes du colloque d'Aix-en-Provence, septembre 1995, Publ. de l'Université de Provence, pp. 279-291.

LANLY, André, 1962, *Le français d'Afrique du Nord*, Paris, P.U.F.

LATIN, Danièle, 1997, « L'IFA 1 et 2 : état d'un corpus lexical. Exigences documentaires et lexicographiques », dans Claude Frey et Danièle Latin (dir.), pp. 265-281.

MAUNY, R[aymond], 1952, « Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain », Dakar, BIFAN, IX, pp. 38-60.

MAUNY, Raymond, 1953, « Notes historiques autour des principales plantes cultivées d'Afrique Occidentale », Dakar, BIFAN, XV, série B, 2, pp. 684-730.

MOREAU, Marie-Louise & Muriel DELFORGE, 1997, « Spécifier l'extension sociolinguistique des particularismes lexicaux. Réflexions méthodologiques au départ d'une enquête sur le français d'Afrique noire », dans Claude Frey et Danièle Latin (dir.), pp. 231-246.

MORSLY, Dalila, 1983, « Diversité phonologique du français parlé en Algérie : réalisation du [r] », dans *Langue française*, n° 60, pp. 65-72.

MORSLY, Dalila, 1995, « *El-Watan, El-Moudjahid, Algérie-Actualités, El-Djeich, Liberté, Le Matin*... La presse algérienne de langue française et l'emprunt à l'arabe », dans *Plurilinguismes*, n° 9-10, pp. 35-53.

NAFFATI, Habiba, 1993, *Particularités lexicales de la presse tunisienne de langue française*, mémoire de maîtrise, Université de Provence.

N'SIAL, Sesep, 1993, *La francophonie au cœur de l'Afrique. Le français zaïrois*, Paris, Didier-Érudition.

OULD ZEIN, Bah, 1995, *Le français en Mauritanie. Étude morpho-syntaxique et lexicale*, thèse de doctorat, Université de Provence.

QUEFFÉLEC, Ambroise, avec la participation de Martine WENEZOUI-DÉCHAMPS & de Jean DALOBA, 1997, *Le français en Centrafrique. Lexique et Société*, Vanves, EDICEF – AUPELF.

QUEFFÉLEC, Ambroise (dir.), 1998, *Alternances codiques et français parlé en Afriqu*e, Actes du colloque d'Aix-en-Provence, septembre 1995, Publ. de l'Université de Provence.

QUEFFÉLEC, Ambroise & Augustin NIANGOUNA, 1990, *Le français au Congo, (R. P. C.)*, Aix-en-Provence, Publ. de l'Université de Provence – A.E.L.I.A. – INaLF-CNRS.

SCHMITT, Christian, 1998, « À propos de la création des noms de personnes : contribution à la formation des mots en français africain », dans Ambroise Queffélec (dir.) *Francophonies*, Recueil d'études offert en hommage à Suzanne Lafage, *Bulletin du Réseau des Observatoires du français contemporain en Afrique noire*, n° 12, Paris, Didier-Érudition, pp. 285-293.

SKIK, Hichem, 1996, « La prononciation de [R] français en Tunisie », dans *Études linguistiques* (Association tunisienne de linguistique), n° 1, pp. 30-34.

SMAALI, Dalila, 1994, *Les particularités lexicales du français dans la presse algérienne actuelle*, mémoire de maîtrise, Université de Provence.

THIAM, Ndiassé, 1994, « La variation sociolinguistique du code mixte wolof-français à Dakar : une première approche », dans *Langage et Société*, n° 68, pp. 11-34.

VALDMAN, Albert, 1993, « La démarcation lexicale français/langue locale en situation créolophone », dans Danièle Latin, Ambroise Queffélec et Jean Tabi-Manga (dir.), *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Paris – Londres, AUPELF – John Libbey Eurotext, pp. 65-77.

VORST, G. Van der & J. POHL, 1961, « Le français tel qu'on le parle à Elisabethville », dans *Vie et langage*, n° 107, pp. 87-95.

Les emprunts dans la presse marocaine d'expression française : problèmes d'intégration

REDOUANE SALAH-EDDINE

> « L'emprunt lexical est aussi indispensable à une langue de civilisation que l'emprunt public au financement de l'État. » (Le Bidois 1970 : 246).

Si le recours à l'emprunt, quelle que soit son origine, occupe une place de choix parmi les procédés néologiques à l'œuvre dans la presse marocaine d'expression française, c'est bien sûr parce qu'il permet le mieux et le plus facilement de combler les lacunes linguistiques du français, surtout celles relatives aux référents culturels et religieux, mais aussi et peut-être plus parce qu'il permet de mieux communiquer, de mieux convaincre ou de jouer simplement avec la ou les langues en présence...

J'avais envisagé dans un premier temps de présenter d'abord une étude thématique des emprunts faits par la langue française aux différentes langues présentes au Maroc (l'arabe classique, l'arabe dialectal, le berbère et l'anglais), ce qui aurait permis, chose intéressante pour mon propos, de dégager quelques éléments de réponse aux questions suivantes : quand emprunte-t-on ? comment ? pour quelles raisons ? Mais, ayant été invité par les organisateurs de ces Journées à limiter la portée de cette communication, j'ai donc axé mon propos exclusivement sur les problèmes posés par l'intégration des emprunts dans la presse marocaine d'expression française, notamment sur les plans phonétique, graphique, morpho-syntaxique, morpholexical et sémantique.

1 — INTÉGRATION DES EMPRUNTS

Si deux langues sont en contact, il se produit naturellement des échanges de cultures qui se traduisent par des emprunts réciproques, plus ou moins nombreux. Le français, au fil des siècles, a ainsi augmenté son lexique en puisant à des sources diverses : le latin et le grec certes, mais aussi l'arabe, l'italien, l'allemand et, plus récemment, surtout l'anglais. Il en va de même pour l'arabe standard où les emprunts sont légion. Mais il semblerait que, à la différence du français,

l'arabe standard offre une certaine résistance aux mots étrangers, en ce sens que, s'il y a emprunt, celui-ci est le plus souvent intégré phonétiquement et morpho-phonologiquement au système de la langue. Alors que la langue française, pour des raisons plus sociologiques[1] que linguistiques, selon Suzanne Lafage (1985 : 485), éprouve une certaine peine à s'approprier véritablement les vocables qu'elle emprunte.

Quel est le degré d'intégration du mot étranger dans la langue d'accueil ? Son intégration a-t-elle une incidence sur son statut ? L'intégration du mot étranger est visiblement associée à une échelle de degrés dans le nouveau système : *xénisme*[2] ou *emprunt*. Son installation doit, en effet, être jugée du point de vue des processus linguistiques et non en fonction de sa présence dans un dictionnaire de langue.

1.1 — *Processus d'intégration des emprunts*

Les processus et procédés d'adaptation et d'intégration des emprunts sont multiples. L'intégration peut, d'une part, fournir des caractères de distinction entre emprunts et xénismes et, d'autre part, permettre d'expliquer certains traits lexico-sémantiques du français du Maroc. Selon Louis Guilbert (1975 : 96-98), trois types de critères décident essentiellement de l'installation d'un terme étranger dans le système linguistique d'une langue d'accueil. Il s'agit des paramètres phonologique (et graphique), morphosyntaxique et sémantique. Les langues prêteuses (l'arabe classique et l'arabe dialectal) présentent beaucoup de différences – et à tous les niveaux de leur système – par rapport au français. Il devient de ce fait nécessaire, dans beaucoup de cas, d'adapter les mots locaux aux exigences de prononciation et de fonctionnement des mots français en général.

1.1.1 — Intégration phonologique

L'intégration phonologique ou phonétique accompagne souvent l'intégration graphique, à moins que ce ne soit le contraire, et donne à l'emprunt une coloration française. Mais le critère de prononciation selon le système phonétique français n'est pas toujours décisif pour juger du degré d'intégration des emprunts (Guilbert, *idem*). Il arrive très souvent qu'une double prononciation s'installe, l'une francisée, l'autre conforme au phonétisme d'origine, ou du moins qui tend au respect de ce phonétisme. C'est le cas de *alem* « savant en théologie », écrit *alem*, *'alem* ou *âalem* et prononcé soit [alem], soit [ʔalem] ; de *kassida* « poème

1. Il semble que, pour des raisons purement sociologiques, la plupart des mots empruntés à l'arabe ont reçu en français une connotation péjorative, familière ou grossière. Cela traduit en fait une position normative, fondée sur des présupposés théoriques, idéologiques...

2. Terme étranger qui reste toujours étranger.

chanté », orthographié *kassida* ou *qacida* et prononcé soit [kasida], soit [qaṣida] ; ou encore de *casbah* « ensemble de maisons entourées d'un rempart, citadelle », écrit *casbah* ou *qasbah* et prononcé donc soit [kasba], soit [qaṣba] (de l'arabe marocain *qasbah*, arabe classique *qasaba*). Pour ce dernier exemple, il faut souligner que la forme généralement maintenue est celle qui reflète la prononciation dialectale avec chute de la voyelle dans la deuxième syllabe.

La coexistence de deux prononciations peut être perçue comme une preuve de la difficulté que rencontrent les emprunts à s'intégrer au système du français (*cf.* Dumont et Maurer 1995). Chaque mot est traité comme une unité séparée selon ses caractéristiques phonologiques et non selon le système de la langue d'accueil. Un tel paramètre n'est toutefois pas déterminant. En fait, comme le souligne Louis Guilbert (1975 : 97), « [l]a tendance à l'intégration phonologique selon le système » ne permet pas de « préjuger de l'évolution ultérieure » du mot importé et « l'incertitude phonologique » n'est pas nécessairement « la marque d'un rejet ». Mais à côté de ces flottements, il existe de nombreux cas de francisation phonologique des emprunts. Il faut reconnaître que plus l'emprunt s'intègre à la langue d'accueil, plus sa matrice phonétique tend à se convertir en matrice plus proche, plus conforme aux données de la matrice phonologique du français hexagonal. Autrement dit, les phénomènes étrangers au système tendent à céder peu à peu le pas aux phonèmes voisins, plus proches de la langue d'accueil, du point du vue du mode et/ou du point de vue articulatoire (Benzakour 1995 : 71). C'est ainsi que la consonne post-palatale uvulaire [q] de *halqa* « sorte de théâtre populaire ouvert qui se tient sur les places publiques », ou de *fiqh* « étude et interprétation de la loi islamique », par exemple, tend à laisser la place à sa voisine post-palatale [k], comme en témoignent leurs graphies : on passe de *halqa* à *halka* et de *fiqh* à *fikh* (*cf.* Benzakour, *idem*). Mais il arrive que la forme originelle se maintienne impérativement pour éviter le risque de confusion entre deux lexèmes homophones. Tel est le cas de *qanoun* [qanuːn] « sorte de harpe », opposé à *kanoun* [kanuːn] « brasero ».

La consonne pharyngale [ʕ], inconnue en français, tend à être remplacée par une voyelle ou disparaît tout simplement. C'est le cas dans les exemples suivants : *adoul* « notaire traditionnel », *alem/uléma* « savant(s) en théologie », ou encore *béia* « expression de fidélité et d'obéissance. Serment d'allégeance » (Benzakour 1995 : 71).

D'autres emprunts, en revanche, maintiennent leur prononciation d'origine, prononciation conforme au phonétisme arabe. Tel est le cas des lexies comportant le phonème /x/, inexistant en français et orthographié *kh*, qui apparaît dans les mots suivants : *cheikh* [ʃex] « chef d'une tribu, d'une confrérie religieuse, etc. », *makhzen* [maxzen] « pouvoir, autorités », etc. (Benzakour 1995 : 71).

Des exceptions cependant avec le terme *khalif* où la fricative postpalatale [x] devient [k], orthographié *calife* [kalif] « vicaire de Dieu sur terre » ; ou les lexies

comportant le phonème /ħ/ – également inexistant en français – rendu par la lettre *h* du français, aspiré ou muet, mais qui garde toujours sa prononciation d'origine: *hallal* [ħalal] « dont la consommation n'est pas interdite par la religion », *nikah* [nikaħ] « consommation du mariage », etc.

Il en est de même pour le phonème /ɣ/ inexistant en français qui est rendu parfois par le diagraphe *gh*, parfois par le diagraphe *rh*, mais garde en somme sa prononciation d'origine: *ghrama* [ɣrama] « argent que déposent les invités sur un plateau lors d'une fête de mariage », *rhaïatas* [ɣajaṭa] « joueurs de *ghaïta* », etc.

En revanche, le phonème /θ/, qui n'existe pas non plus en français, est graphié *th* mais prononcé [t], la prononciation réelle étant difficilement réalisable même en arabe: *hadith* [ħadiθ] « parole du Prophète Mohamed », *marthiya* [marθija] « thème de la poésie anté-islamique: élégie funèbre ou thrène où l'on pleure un mort ».

Les affriquées en position initiale sont également maintenues dans la variété régionale du français pratiquée au Maroc, soit le /dʒ/, au rendement relativement élevé dû à la fréquence de certains mots comme: *djebr* [dʒebr] « contrainte au mariage », *djihad* [dʒihad] « guerre sainte », *djamaâ* [dʒamaʕa] « réunion de notables qui représentent un douar », etc., soit le /tʃ/, déjà introduit en français par l'intermédiaire de mots d'origine espagnole, dans des mots comme: *tchamir* [tʃamir] « robe longue et ample, avec manches, échancrée ou non, portée par les hommes et les femmes », *tchorro* [tʃoro] (mot espagnol) « sorte de beignets que l'on trempe dans du sucre ». On trouve aussi le groupe [df] qui apparaît dans: *dfina* [dfina] « robe à manches longues, boutonnée devant, portée par les femmes », *dfla* [dfla] « arbuste des régions tropicales, à fleurs roses, ayant une saveur rude et désagréable ».

La présence de prénasalisées particularise aussi le français local. Ces séquences biphonématiques sont attestées non seulement en position interne, comme en français central, à certaines jonctures syllabiques (c'est ainsi que le mot *guembri* « petite mandoline à plusieurs cordes », fait apparaître une séquence [mb] comme dans « âme bien née »), mais aussi en position initiale, ce qui est totalement inhabituel dans l'usage hexagonal où apparaît généralement une voyelle épenthétique dans cette position (Dumont 1995). Il en est ainsi de *mdamma* [mḍama] « ceinturon en or ciselé », de *mdini* [mdini] « qui habite, est originaire d'une ville », etc.

Outre ces sons nouveaux, le français, tel qu'il est pratiqué au Maroc, se caractérise également par un accroissement de la fréquence d'emploi de certaines réalisations. C'est le cas en particulier des semi-voyelles, comme le /j/ ou le /w/, largement attestées non seulement en position interne ou finale comme dans *diya* [dija] « impôt du sang », *zawiya* [zawija] « confrérie religieuse », etc., mais

surtout en position initiale de mot dans la plupart des cas, comme par exemple : *wilaya* [wilaja] « région administrative composée de deux ou plusieurs provinces », *wazn* [wazn] « en musique, combinaison de durées », *wissam* [wisam] « insigne d'une distinction honorifique ou d'un ordre de chevalerie », *youyous* [juju] « onomatopée d'un bruit qui exprime une manifestation de joie chez les femmes »...

Toujours au niveau des voyelles, le trait pertinent de longueur qui n'est pas (ou plus) pertinent en français est soit rendu par des accents, comme dans : *maqâm* [maqa:m] « mode musical », *taqsîm* [taqsi:m] « improvisation sur un instrument de musique », *hijâ'* [hiʒa:ʔ] « thème de la poésie anté-islamique : satire qui fustige l'ennemi »... ; soit simplement supprimé, comme en témoignent les exemples suivants : *ichae* [iʃa] « prière du soir », *assala* [aṣala] « authenticité », etc.

Enfin, on assiste quelquefois à une francisation du mot emprunté. Tel est le cas par exemple pour la forme : *qarbala* [qarbala] « dispute causant beaucoup de dégâts » où l'on a substitué au son [q] de consonance étrangère le son [k], plus conforme à la norme phonologique française, et à la voyelle [a] de la première syllabe la voyelle [e], ce qui a donné la forme : *kerbala* [kerbala]. C'est également le cas pour le terme : *boucharouit* [buʃarwiṭ] « tapis fait à base de chutes de tissus et de vêtements usés », en remplaçant les voyelles originelles [u] de la première syllabe par [e] et [i] de la troisième syllabe par [e] également, en plus d'une finale à la française : *tte*. Il en résulte la forme suivante : *becharouette* [beʃarweṭ].

Quant aux voyelles et consonnes *communes* au français et à l'arabe, elles ne sont pas modifiées, en général, dans les emprunts.

Sur le plan phonétique, on souligne donc l'abandon incontournable, quoique non constant, des sons de la langue arabe qui n'existent pas dans le système phonologique français, notamment les gutturales, les uvulaires, les pharyngales et la longueur vocalique à caractère distinctif. Mais il reste que, en définitive, on ne saurait chercher dans la prononciation les signes de l'intégration du terme étranger au français. Chaque mot est traité comme une unité séparée, selon ses caractéristiques graphiques et phonologiques et non selon le système.

1.1.2 — Intégration graphique

Si les indices qui permettent de juger du niveau d'intégration du mot étranger sont ici les mêmes qu'ailleurs, quelques remarques particulières s'imposent concernant la graphie des mots empruntés à l'arabe.

Graphiquement, les emprunts à l'arabe sont généralement peu intégrés, ce qui se traduit souvent par une hésitation graphique, situation qui s'explique sans doute par la prégnance relativement forte de l'écrit arabe. En témoignent les termes suivants : *mokadem* « chef de quartier », orthographié aussi *moquadem*,

moqqadem, muqaddam; *ouléma* « savants en théologie », écrit également *'ouléma, ulémas, ulamas, 'ulamas, oulamas*, etc. (Benzakour 1995 : 71).

On remarque cependant que c'est la graphie la plus francisée qui s'emploie le plus fréquemment. Cette tendance permanente à la francisation de la graphie atteste que l'emprunt est en voie d'installation selon le système français. En fait, plus la phonie du mot s'intègre, plus sa graphie se simplifie (*cf.* Benzakour 1995 : 71). Les exemples suivants sont à cet égard éloquents : *souk, fellah, calife, sourate*, etc.

Quant aux mots qui ne présentent pas de particularités phonétiques par rapport au français, ils semblent poser moins de problèmes d'intégration au système. C'est le cas notamment de *ramadan* « neuvième mois du calendrier lunaire islamique pendant lequel les Musulmans jeûnent tous les jours dès les premières lueurs de l'aube jusqu'au coucher du soleil » ; de *baraka* « bénédiction de Dieu », etc. (Benzakour, *idem*).

Il arrive même que cette intégration soit graphiquement renforcée par la présence d'accents français, comme dans *méchoui* « mouton rôti à la broche, sur la braise de feu de bois », *médina* « partie ancienne d'une ville par opposition à ses quartiers récents ».

Il en va de même du remplacement : (i) du *ou* par le *u*, dans *sounna* → *sunna* « ensemble des actes et paroles du Prophète de l'Islam constituant une tradition que tout Musulman est censé suivre d'après les préceptes du Coran », *oumma* → *umma* « communauté musulmane » ; (ii) du *k* par *c*, plus conforme aux habitudes graphiques du français où *c* est plus fréquent que *k*, comme dans *kaftan* → *caftan* « robe longue avec manches amples portée par les femmes », *kiadat* → *caïdat* « division territoriale sous l'autorité d'un *caïd* » ; (iii) de *q* par *qu*, plus conforme également aux habitudes graphiques du français. C'est le cas de *tariqa* → *tariqua* « voie mystique », *nafaqa* → *nafaqua* « pension ou dépenses du ménage » ; *qibla* → *quibla* « direction de la Mecque, dans la religion islamique », etc.

On peut également noter l'apparition fréquente, en finale de mots, d'un *e* muet, fait inexistant en arabe, comme dans *tajine* « plat de viande et de légumes », *moujahidines* « guerriers de l'Islam », etc.

Tous ces procédés ont pour but de conférer à l'emprunt une apparence française. Mais il est des cas où certains traits caractéristiques de l'arabe persistent. À titre indicatif, une graphie peut conserver le phénomène d'apostrophe propre à l'arabe. En témoignent les exemples suivants : *m'sid* « école coranique », *k'hol* « produit cosmétique fait de poudre d'antimoine utilisé pour raviver l'éclat des yeux », *m'sella* « lieu cultuel en dehors de la ville où est célébrée une prière collective à l'occasion des fêtes religieuses », etc.

De même, on peut relever des termes employés sous une forme redoublée, procédé syntaxique d'insistance caractéristique de l'arabe. Tel est le cas de *oualou oualou* « rien du tout ». Enfin, on a relevé un cas d'attraction paronymique dans *siniya* > *ciniya* « plateau de thé ».

En résumé, on peut dire que la graphie des mots empruntés se caractérise par un foisonnement de formes anarchiques. Chaque journaliste a ses propres habitudes graphiques, habitudes que l'on ne peut à l'évidence ériger en règles. Il est vrai qu'en règle générale le maintien de la graphie d'origine, tout comme l'usage des italiques, des guillemets et des autres marques, signale le xénisme et en rappelle l'origine étrangère. Mais, en raison, semble-t-il, de la prégnance de l'écrit arabe, cette règle trouve exception dans le français du Maroc comme dans les autres français d'Afrique du Nord. Un mot peut s'installer durablement dans la variété régionale du français tout en conservant sa graphie d'origine. En conséquence, le critère de la graphie peut n'être qu'un indice trompeur du degré d'intégration au système français. Mais il faut cependant nuancer ces propos en soulignant que les mots d'origine arabe qui ont en français une valeur sociale très nette sont, au moins partiellement, francisés dans leur forme écrite.

1.1.3 — Intégration morphosyntaxique

1.1.3.1 — *Lois de l'accord*

Outre l'orthographe non normalisée, on note une certaine liberté quant aux règles d'accord morphologique des noms empruntés.

a) Le nombre

Les lois de l'accord en nombre ne répondent à aucune norme systématique. En effet, le mode de formation du pluriel est variable. Trois cas de figures ont été relevés :

(1) Le pluriel est arabe, présentant pour certaines lexies une variante graphique du vocable. Dans ce cas, le pluriel est marqué sémantiquement et non grammaticalement. C'est par exemple le cas de *koutchya* « propriétaires de *koutchy* (fiacre) », *awliya* « saints, amis de Dieu », *oulad lablad* « concitoyens », etc.

(2) Le pluriel est de formation française. La morphologie du pluriel arabe est supprimée et laisse place au *s* du pluriel français, modification qui peut être perçue comme un indice d'intégration. Mentionnons à titre illustratif les cas de *chebs* « chanteurs du raï », de *séguias* « ruisseaux », de *moqqadems* et de *kassidats*.

(3) Le pluriel est une combinaison des deux systèmes, c'est-à-dire qu'il intègre à la fois un signifiant arabe et un signifiant français, comme dans : *guerrabas* « 1. porteurs d'eau ; 2. personnes qui se livrent au commerce

illicite de l'alcool », *tabbalas* « tambourineurs », *chorfas* « descendants du Prophète », etc.

Il est à noter que certaines lexies présentent deux ou trois formes du pluriel. C'est le cas par exemple de *fkih* pouvant s'employer avec le *s* du pluriel français (*fkihs*) ou garder la forme du pluriel arabe (*fouquaha* « hommes de science religieuse »), de *cheikh* « chef d'une tribu ; maître spirituel ; personne âgée », orthographié avec *s* (*cheikhs*) ou gardant la forme du pluriel arabe avec ou sans *s*, ou encore de *'alem* qui manifeste le même comportement : *uléma*, *ulémas*, *'alems*. (Benzakour 1995 : 71-72).

Bref, le marquage du pluriel paraît plus intuitif que systématique.

b) Le genre

Le genre des emprunts paraît mieux maîtrisé. Il correspond, dans la majeure partie des cas, à celui de la langue d'emprunt (*cf.* Benzakour 1995). En témoignent les exemples suivants : le *wali*, la *wilaya*, la *khotba* « sermon prononcé par l'imam à l'occasion de la prière du vendredi », etc. Deux cas font toutefois exception ; il s'agit de *califat* et *henné* qui, de féminins à l'origine, sont devenus masculins en français (*cf.* le *califat*, le *hennê*).

Il arrive, quoique rarement, que le genre soit fluctuant. C'est le cas de *caïdat* « division territoriale sous l'autorité d'un caïd », tantôt féminin, tantôt masculin, de *djellaba*, employé quelquefois au féminin et souvent au masculin (Benzakour 1995 : 72).

Quant aux adjectifs, ils sont généralement marqués selon le système linguistique français. On parle de *chant soufi*, de *mouvement salafi*, d'*une poule beldie*, du *saboun beldi*, d'*un voisin chleuh*. Quelquefois cependant, l'adjectif garde la forme féminine de l'arabe, comme dans *jeblia* « femme originaire d'une zone montagneuse », ou devient invariable. On parle indifféremment de *viande* ou de *produit halal*, de *chant* ou de *musique ghiwani*.

En somme, c'est au niveau du genre que les emprunts manifestent le moins de résistance à leur intégration au système français.

1.1.3.2 — *Quantification/détermination*

En passant au français, les emprunts à l'arabe se soumettent aux modes d'actualisation du système d'accueil. C'est ainsi qu'ils prennent en discours des déterminants définis ou indéfinis, des adjectifs démonstratifs, des possessifs, etc. (Benzakour 1995 : 72). On parle d'*une chouafa* « voyante », d'*un mâalem* ou *des mâalmines*, de *la harira* « soupe traditionnelle », de *ce douar* « agglomération rurale », de *leur zaouia* « local réservé à une confrérie religieuse ».

L'accord du déterminant est fonction de celui du terme emprunté. On dira *la fitna* « discorde, sédition », *le fernatchi* « personne chargée d'entretenir le feu de la chaudière dans un bain maure », *une khaddama* « employée de maison », *le moussem*, etc. Quelquefois, la modalité nominale arabe[3] est seule retenue. C'est le cas de *al-ijmaâ* « consensus général concernant l'interprétation d'un texte sacré », de *al-islah* « réformisme », de *Laïlat El Kadr* « nuit sacrée du vingt-sixième jour du mois de Ramadan, consacrée à la prière et au recueillement ». Mais bien souvent elle disparaît pour laisser place au déterminant français. En témoignent les lexies suivantes : *el-adan* → *le adan* « appel à la prière », *al-infitah* → *l'infitah* « ouverture sur le monde », *l'maktoub* → *le mektoub* « destin, ce qui est écrit ». Des variantes graphiques peuvent se rencontrer. On peut relever aussi bien *el-asr* que *le asr*, *al-fajr* que *le fajr*, *el-aïta* que *la aïta* « 1. jeu de cartes ; 2. chant populaire ».

Le locuteur hésite même parfois sur l'article à employer. C'est ainsi que nous avons relevé *la hchouma/l'hchouma* « interdit de caractère social ou moral » ; *le imam/l'imam*.

C'est seulement quand l'article arabe cède la place à l'article français que l'on peut parler d'une véritable intégration. Tel est le cas de certaines locutions : *la prière du dohr*, *la fête du mouloud*, *le conseil des oulémas*, etc. (Benzakour 1995 : 72).

En définitive, la résistance à l'article français semble se situer du côté des emprunts à l'arabe classique, sans doute parce qu'à l'origine ils sont souvent accompagnés de l'article arabe et paraissent, de ce fait, constituer des unités insécables.

1.1.4 — Intégration morpholexicale

Pour décider de l'installation d'unités lexicales nouvelles dans une langue, les critères morphologiques ou morpholexicaux semblent beaucoup plus pertinents. En effet, selon Louis Guilbert (1975), un mot étranger, dès le moment où il sert de base à une dérivation (préfixale et/ou suffixale) selon le système morphosyntaxique de la langue d'accueil, peut être considéré comme véritablement intégré à cette langue.

La nécessité de rendre compte de réalités sociales, politiques et culturelles spécifiques conduit souvent les journalistes à utiliser les emprunts aux langues locales en leur appliquant toutes les potentialités dérivationnelles[4] du système

3. Concernant la présence de l'article préposé *al-* dans les emprunts à l'arabe, voir J. Melander, « Les mots d'emprunt orientaux en français », dans *Studia neophilologica*, vol. 5, 1932-1933 [réimpression de 1974], pp. 89-102 ; Louis Deroy, *L'emprunt linguistique*, Paris, Société d'Édition « Les Belles Lettres », 2e éd., 1980 ; Maria Grossmann, « Observaciones sobre los arabismos con la aglutinación del artículo árabe *al-* », dans *Revue roumaine de linguistique*, t. 13, n° 2, 1968, pp. 143-145.

4. Aucun cas de pure dérivation préfixale n'a été relevé, mis à part les quelques formations parasynthétiques.

linguistique français. Le procédé de dérivation par suffixation semble très fécond. Il s'applique à la plupart des vocables empruntés. Mentionnons, à titre indicatif, les quelques exemples suivants : *makhzenien* « relatif au makhzen », *ramadanien*, *ramadanesque* « du/relatif au Ramadan », *adoulaire*, de *adoul*, *marocanité* « caractère marocain ; ensemble des valeurs propres aux Marocains », *marocaniser* « conférer un caractère entièrement marocain », *arabisation* « le fait de donner un caractère culturel arabe ».

Certains emprunts connaissent le phénomène de parasynthèse. C'est le cas par exemple de *démarocaniser* « perdre la personnalité marocaine, ôter le caractère marocain », *démaghzaniser* « libérer de l'autorité », etc. (Benzakour 1995 : 73).

L'emprunt peut donc être à la base de nouveaux signifiants (et de nouveaux signifiés) dans la langue d'accueil. Si tel est le cas, l'élément étranger au départ peut être considéré comme intégré dans la langue emprunteuse.

La formation d'unités hybrides par composition peut aussi être considérée comme un signe d'intégration morphologique. C'est le cas lorsqu'un emprunt à la langue arabe (classique ou dialectale) fonctionne comme élément de composition en liaison avec des mots français. La modalité de base arabe est fréquemment un nom. Les exemples de ce type sont fort nombreux. Citons à titre d'exemples les mots *koutla démocratique* « regroupement des partis de l'opposition », *ancienne médina* « partie ancienne d'une ville, par opposition à ses quartiers nouveaux », *moussem des fiançailles* « fête foraine annuelle où sont célébrées des fiançailles collectives ».

Ce type de formation, écrit Louis Guilbert (1975 : 97), « s'accompagne d'une transformation sémantique qui consiste à ne retenir du mot qu'un trait dominant pour en faire un élément formateur de composés. Une telle transformation constitue aussi une forme d'intégration dans le système français ».

On peut dire enfin, partageant en cela l'avis de Fouzia Benzakour (1995 : 73), que tous les mécanismes de production sont mis à profit, signe que les emprunts s'intègrent progressivement au système d'accueil.

1.1.5 — Intégration sémantique

Un emprunt incorporé dans une langue peut quelquefois générer d'autres signifiés : « La transformation sémantique subie par le terme étranger », souligne Louis Guilbert (1975 : 97-98), « fournit aussi des éléments d'appréciation sur son installation dans le lexique de la langue d'accueil ». Certes, il n'arrive pas toujours qu'une intégration sémantique vienne appuyer une intégration morpholexicale, mais cela peut se produire quelquefois. Nous avons en effet réussi à relever quelques exemples de transfert sémantique. Généralement, l'emprunt aux langues locales conserve la totalité de ses acceptions lorsqu'il passe en français, mais il peut arriver que, une fois intégré, on lui attribue un autre sens ou que son

champ d'application initial soit modifié ou tout au moins élargi (*cf.* Dumont et Maurer 1995). C'est ainsi que le mot *méchoui*, par exemple, a été enrichi d'un sens nouveau dans le français de référence en plus de son sens originel. En effet, ce terme, qui a pour sens propre « mouton rôti à la broche, sur la braise de feu de bois », s'est vu attribuer un sens figuré qui est « intrigues louches, machinations, discours et manœuvres destinés à tromper » dans la langue emprunteuse (*cf.* Benzakour 1995 : 73). C'est également le cas pour le mot *caïd*, dont le sens originel a été élargi une fois intégré en français. Ce mot, qui signifie en arabe « chef, commandant » – au Maroc, notamment, « haut fonctionnaire cumulant les attributions d'administrateur et de chef de police » –, en sortant de son milieu proprement dit, a vu son sens s'élargir. Il s'est vu attribuer le sens de « vedette dans sa spécialité » ; « chef d'une bande (de mauvais garçons) » ; « personnage considérable dans son milieu » ; puis sont apparues les expressions *jouer au caïd*, *faire son caïd* « se donner une importance injustifiée ; étaler un pouvoir plus ou moins illusoire ».

Il semble finalement que c'est l'intégration sémantique qui témoigne certainement de l'insertion définitive d'un terme étranger dans le système lexical de la langue d'accueil.

2 — Pour conclure

On peut dire que les processus de formation néologique observés dans la presse marocaine de langue française sont fondamentalement les mêmes que ceux relevés dans les autres français régionaux. Ce sont ces procédés mêmes qui ont forgé et enrichi le français central (le français de référence) au fil des siècles. Il faut toutefois souligner une certaine tendance dans la presse marocaine à privilégier certains procédés, entre autres l'emprunt et, dans une moindre mesure, la dérivation. Le fait d'emprunter aux langues locales dans un contexte multilingue n'est pas un phénomène nouveau. En effet, lorsqu'on transporte une langue en dehors de son aire d'origine, dans un milieu naturel et culturel différents, il faut s'attendre à ce que soit introduit dans son lexique un nombre important d'emprunts (et de calques), nécessaires pour satisfaire des besoins nouveaux d'expression et de communication. La proportion d'emprunts dans la presse locale semble être très importante, en raison, certainement, des différences très profondes entre le milieu emprunteur et le milieu d'origine[5].

5. Je ne voudrais pas terminer sans remercier l'ISESCO (l'Organisation islamique pour l'Éducation, la Culture et les Sciences) et surtout son Directeur général ; sans leur soutien matériel, je n'aurais pu participer aux Journées scientifiques de Québec.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BENZAKOUR, Fouzia, 1995, « Le français au Maroc. Processus néologique et problèmes d'intégration », dans Ambroise Queffélec, Fouzia Benzakour et Yasmina Cherrad-Benchefra (dir.), *Le français au Maghreb*, Actes du colloque d'Aix-en-Provence, septembre 1994, Publ. de l'Université de Provence, pp. 61-76.

BENZAKOUR, Fouzia, 1999, « Le français au Maroc : un français en contact en phase d'adaptation/appropriation », dans *Langues et littératures*, Publication de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Rabat.

CORBEIL, Jean-Claude, 1971, « Aspects du problème néologique », dans *La banque des mots*, n° 2, pp. 123-176.

DUMONT, Pierre & Bruno MAURER, 1995, *Sociolinguistique du français en Afrique francophone : gestion d'un héritage, devenir d'une science*, Vanves, EDICEF – AUPELF.

GUILBERT, Louis, 1975, *La créativité lexicale*, Paris, Larousse.

LAFAGE, Suzanne, 1985, *Français écrit et parlé en pays éwé (Sud-Togo)*, Paris, CNRS – SELAF.

LE BIDOIS, Robert, 1970, *Les mots trompeurs ou le délire verbal*, Paris, Hachette.

SALAH-EDDINE, Redouane, 1995, « Les processus néologiques dans la presse écrite marocaine de langue française : Essai de typologie générale », dans Ambroise Queffélec, Fouzia Benzakour et Yasmina Cherrad-Benchefra (dir.), *Le français au Maghreb*, Actes du colloque d'Aix-en-Provence, septembre 1994, Publ. de l'Université de Provence, pp. 211-222.

Le français au Maroc. Le problème des doublets : entre dénotation et connotation

FOUZIA BENZAKOUR

INTRODUCTION : LE FRANÇAIS AU MAROC, UNE LANGUE EN CONTACT

Le français en usage au Maroc est un français évoluant dans un espace linguistique et culturel pluriel. Il est au cœur d'une mosaïque de langues locales (le berbère et ses différents dialectes, l'arabe et ses variétés) et de langues étrangères en régression (l'espagnol) ou en progression (l'anglais), mais qu'il transcende de par son statut particulier (première langue étrangère). Langue conquérante, importée par le vent de l'histoire (le français est la langue officielle des institutions protectorales jusqu'à l'Indépendance en 1956), le français au Maroc et au Maghreb est une langue en contact, à haute valeur symbolique, exposée sur un « marché » linguistique local bien fourni. Il est donc illusoire de penser qu'il s'offre dans son intégralité et intégrité au locuteur marocain francophone, exposé à plusieurs langues, illusion largement entretenue par l'institution scolaire, qui se réclame d'un français de qualité, le français du « bon usage », garanti par la norme exogène. Le français dans la réalité marocaine est une langue en phase d'intégration, qui porte en elle les traces de l'interpénétration des codes et variétés constitutifs de son milieu d'adoption. Il est de ce fait truffé d'emprunts. Il n'est pour s'en convaincre qu'à prêter l'oreille ou qu'à feuilleter un quotidien national en langue française : l'emprunt lexical est vite repéré. Mais pourquoi tant d'emprunts ? Qu'est-ce qui légitime leur existence ? Nombreuses sont les interrogations qui n'ont pas reçu de réponses, même provisoires, situation révélatrice d'une réflexion théorique qui se met encore en place. Bon nombre de ces emprunts coexistent en outre soit avec des lexèmes du français hexagonal (*notaire/adoule*), soit avec des termes français d'origine arabe (*safran/zaafrane*), soit avec des néologismes de source française ou, à défaut, avec des formations hybrides (*marieuse/néggafa* ; *fête du Mouloud/aïd El Mouloud*).

Productions intersystémiques ou intrasystémiques, ces néologismes ont pour particularité de présenter une analogie intensionnelle et extensionnelle avec d'autres termes du système qui leur préexistent. Sont-ils à considérer comme de purs doublets, qui viennent surcharger une variété de français déjà riche en

emprunts ? Et pourquoi les retenir comme particularismes, alors qu'il existe des équivalents en français ?

Mon but n'est pas de revisiter le couple classique « emprunts de nécessité/ emprunts de luxe », mais de tenter simplement d'apporter quelques éléments de réponses partielles à ces interrogations. Je me propose d'abord de procéder à une revue brève et rapide des doublets intersystémiques (dont la source est l'arabe) et intrasystémiques avant de me consacrer un peu plus longtemps au problème de la légitimation de leur existence d'un point de vue externe, à partir de réponses à un petit questionnaire adressé à quelques journalistes, auteurs ou usagers de ces doublets, et interne, en les réexaminant à la lumière des concepts de dénotation et de connotation.

1 — Le français au Maroc : une langue à doublets

Le doublet est généralement défini comme un terme provenant d'une même source qu'un autre avec lequel il forme une paire, mais transmis par des voies différentes ; tel est le cas du mot anglais *chef* doublet de *chief*, ces mots étant dérivés tous deux du terme latin *caput* : le premier est un emprunt au français et le second s'est développé en anglais ancien (Schwarzwald 1995 : 371). Le doublet dont il sera question ici est tout autre chose. Il s'agit de la présence dans le lexique du français du Maroc d'un néologisme, le plus souvent par emprunt lexical aux langues locales, qui coexiste avec un vocable français, les deux formes renvoyant au même signifié (Lafage 1985) ; autrement dit, le locuteur dispose d'un double signifiant provenant de deux sources différentes (l'un appartient au français et l'autre est un emprunt lexical) pour exprimer un même sens. Les doublets représentent 39 % des emprunts lexicaux, lesquels constituent 70 % des particularités lexicales du français en usage au Maroc. Il s'ensuit que les doublets participent à hauteur de 27 % de cet écart lexical. Les langues « prêteuses » sont principalement l'arabe et, accessoirement, le berbère et l'anglais.

1.1 — *Productions intersystémiques*

1.1.1 — Doublets par emprunt à l'arabe classique

L'arabe classique fournit des doublets en rapport essentiellement avec la religion musulmane et, accessoirement, avec d'autres domaines : *hadj/pèlerinage* ; *laylat al kadr/nuit du Destin/nuit Sacrée* ; *soufisme/tassaouf* ; *koutla*, couplé avec *bloc démocratique* ; *baladia* fonctionnant avec *municipalité*, etc.

1.1.2 — Doublets par emprunts à l'arabe dialectal

L'arabe dialectal constitue le vivier des doublets qui appartiennent à des domaines davantage en relation avec la vie quotidienne ; espace rural et urbain : *zanka/derb/rue* ; *djebel/montagne* ; croyances, superstitions, fêtes : *sayid/marabout* ; *kafer/mécréant* ; *aïd kbir/Grande fête/Fête du mouton* ; vie publique, administrative et sociale : *makhzen/autorité* ; *mokkadem/chef de quartier* ; métiers, petits commerces traditionnels : *adoule/notaire* ; *attar/marchand d'épices* ; *neggafa/marieuse* ; enseignement traditionnel et religieux : *mside/école coranique* ; alimentation : *zaafrane/safran* ; *ghalmi/viande de mouton* ; autres domaines : *chibani/vieux* ; *meskine/pauvre.*

Certaines remarques s'imposent ici.

a) Le vocable français couplé avec l'emprunt lexical peut lui-même être un ancien emprunt à l'arabe parfaitement intégré et attesté dans les dictionnaires ; c'est le cas par exemple de *soufisme, safran, marabout,* etc.

b) D'autres sont des néologismes français créés par calque ou transfert de sens. *Chef de quartier* est un néologisme datant du protectorat, créé par calque du mot arabe *mqadem lhawma.* Il coexiste avec l'emprunt lexical à l'arabe *mokaddem.* Les deux termes signifient « représentant du *makhzen* (de l'autorité) au niveau d'un quartier ou d'un douar ». C'est le cas également de *nuit du Destin,* traduction littérale de l'arabe *laylat al kadr,* qui coexiste d'ailleurs avec un autre néologisme français, *nuit Sacrée* (calque du mot arabe *layla el moqadassa*). Les deux créations françaises sont couplées à l'emprunt lexical *laylat al kadr.* Les trois lexèmes désignent la même réalité « nuit du 26 au 27 du mois de jeûne de ramadan au cours de laquelle le Coran fut révélé au prophète Mohammed ; commémoration de cette nuit ». Les doublets peuvent donc se multiplier et donner lieu à des triplets, voire même des quadriplets selon la source de l'emprunt et du néologisme français : *fête du Sacrifice* coexiste par exemple avec *aïd El Adha,* emprunt à l'arabe classique, mais aussi avec *aïd kbir,* emprunt à l'arabe dialectal formant un triplet avec *Grande fête* et *Fête du mouton.*

1.1.3 — Doublets par formation hybride

Les doublets peuvent être des créations hybrides obtenues par dérivation ou composition.

1.1.3.1 — *Doublets hybrides par dérivation*

Les emprunts solidement installés dans la langue d'accueil peuvent être soumis au processus de la dérivation. Ils donnent alors lieu à des créations hybrides. Le mécanisme peut toutefois générer des doublets. Le phénomène se produit plus fréquemment au cours d'une suffixation que d'une préfixation. Ainsi,

par exemple, deux suffixes différents peuvent opérer sur un même radical et donner lieu à deux néologismes différents, mais désignant le même signifié ; tel est le cas des suffixes *-iste* et *-ite* qui ont donné des doublets comme *hanbaliste/hanbalite* « adepte du hanbalisme, doctrine de l'imam Bnu Hanbal, qui relève de cette doctrine » ; *sunniste/sunnite* « qui se conforme à la *sunna*, ensemble de préceptes tirés des pratiques du prophète Mohammed » ; etc., ou encore des suffixes *-ien/-esque* qui se sont appliqués tous deux à *ramadan* et ont généré la paire *ramadanien/ramadanesque* signifiant « relatif au mois de jeûne du ramadan », etc.

1.1.3.2 — *Doublets hybrides par composition*

Le terme emprunté fonctionne comme élément de composition en liaison avec des mots ou des morphèmes appartenant à la langue française. Les néologismes qui en résultent peuvent être des doublets formant une paire soit avec des mots composés français, soit avec des emprunts lexicaux à l'arabe. À titre indicatif, *koutla démocratique*, qui signifie « regroupement des partis politiques de gauche », s'emploie parallèlement à *bloc démocratique*.

1.2 — *Productions intrasystémiques*

Les doublets peuvent être générés au sein même de la langue française au cours d'un processus dérivationnel ou d'une formation par troncation et imbrication (mot-valise). Ainsi l'application de deux suffixes différents à un même radical peut être source de doublets : *parabole*, par exemple, a donné lieu à deux dérivés formant la paire *parabolé/parabolisé* « personne qui possède une antenne parabolique » par application respective des suffixes *-é* et *-isé*. Les doublets peuvent aussi être engendrés par des mécanismes de formation néologique différents appliqués à un même vocable français. C'est ainsi, par exemple, que de *bidonville* on a formé deux néologismes : *bidonvillois/bidonvillageois*, l'un par suffixation (*bidonville* + suffixe *-ois*), l'autre par troncation-imbrication sur les mots *bidonville* et *villageois*. La création par calque peut être à l'origine de certains doublets. Le cas le plus frappant est fourni par la paire *aïd kbir/Grande fête* (traduction littérale du mot arabe *aïd kbir)* coexistant avec *fête du Sacrifice* (calque de *aïd el adha*), couplé lui-même avec *aïd el adha* ; *Fête du mouton* n'est pas à proprement parler un calque, mais l'interprétation sélective des sens compositionnels du mot arabe *aïd al adha*, puisque, ce qui est retenu, c'est le rituel symbolique du geste d'Abraham : le mouton sacrifié.

En somme, le lexique du français en usage au Maroc contient un nombre important de doublets, ce qui visiblement déroge au principe d'économie qui sous-tend toute langue. Qu'est-ce qui légitime alors leur existence ?

2 — L'EXISTENCE DES DOUBLETS : PROBLÈMES DE LÉGITIMATION

Les paramètres généralement avancés pour légitimer l'existence du doublet par emprunt lexical sont d'ordre pratique (disponibilité, économie langagière : le vocable français est généralement un mot composé, et donc formellement plus coûteux que l'emprunt) et linguistique (clarté, transparence : le vocable français peut être ambigu, etc.) (*cf.* Lafage 1985). Les causes sont certainement multiples et complexes. Mais, en l'absence d'études et d'investigations sérieuses, mes explications ne peuvent être qu'intuitives et partielles même si les quelques réponses recueillies auprès d'un petit échantillon de journalistes, auteurs et/ou utilisateurs de doublets, peuvent donner l'illusion d'une certaine systématisation.

2.1 — *Les doublets : un « mal nécessaire »*

Un questionnaire portant sur les raisons d'être d'un nombre important de néologismes lexicaux – surtout par emprunt et dont beaucoup constituent des doublets – dans la presse marocaine de langue française a été soumis à un échantillon de journalistes travaillant pour les quotidiens *L'Opinion*, *Al Bayane*, *Libération* et *Le Matin du Sahara*. Le nombre de journalistes employés par ces quotidiens pour la seule ville de Rabat est de 40 personnes qui ont toutes reçu le questionnaire. Le choix des journaux n'est pas arbitraire : la plupart des emprunts lexicaux recensés proviennent de ces quotidiens ou y sont régulièrement employés. Le questionnaire comporte, outre les questions relatives aux néologismes et aux doublets (raison d'être d'une telle pratique, emploi préférentiel ou indifférent du doublet par emprunt lexical, etc.), une fiche signalétique sur l'âge, le niveau d'études, la langue maternelle, les langues pratiquées, etc. Dix journalistes seulement se sont soumis au test en répondant au questionnaire, c'est dire que les résultats restent peu probants et ne sauraient être un indicateur pertinent. Ils ne sont toutefois pas dépourvus d'intérêt puisque ce nombre représente 25 % des journalistes travaillant dans ces quotidiens.

Les journalistes enquêtés sont relativement jeunes (neuf ont entre 35 et 45 ans et un journaliste seulement a plus de 45 ans et plus de 20 ans d'ancienneté) ; deux sont bacheliers et huit sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures. Ils ont tous une formation littéraire ; neuf ont pour langue maternelle l'arabe et seulement un journaliste est berbérophone. Tous sont bilingues (ils parlent et écrivent l'arabe et le français) ; cinq connaissent en plus l'anglais et un seul écrit et parle l'anglais et l'espagnol. En somme, ils constituent un groupe relativement homogène. La variabilité se situe au niveau du degré d'instruction : du mésolectal à l'acrolectal.

Tous estiment que le processus néologique, surtout par emprunt lexical, est un fait d'appropriation et d'adaptation du français à la réalité locale. Ils sont tous

favorables à l'existence des doublets par emprunt lexical surtout à l'arabe. Quatre pensent que le vocable français et le doublet doivent coexister et qu'ils doivent s'employer non pas concurrentiellement, mais en complémentarité selon le lectorat ciblé. Six se prononcent pour l'emploi absolu, exclusif du doublet par emprunt lexical et avancent trois arguments.

a) La nécessité de s'approprier la langue « étrangère » imposée ; le fait de ne plus devoir se servir d'un français trop institutionnalisé, d'un français « trop français ».

b) Le besoin de faire passer le message au lectorat local, plus sensible au doublet par emprunt qu'au vocable français. Le mot emprunté, surtout à l'arabe, a plus de « profondeur », « de saveur », de signification pour la population ciblée que le mot français avec lequel il coexiste. Ce « sens en plus » permet de mieux rendre compte de la réalité marocaine, de saisir « l'esprit national » et donc de toucher mieux et davantage le lectorat local, même si le message est véhiculé en langue française.

c) Le désir de jouer, de jongler avec la ou les langue(s) en présence. Cette dimension ludique est revendiquée par tous les enquêtés qui estiment que la langue est un champ illimité et que l'usage qui en est fait permet beaucoup de liberté, dont celle de la maquiller, de la parer d'emprunts souvent à des fins ludiques.

Fait d'adaptation, d'appropriation ou simple manifestation ludique, autant de facteurs externes qui justifient l'existence des doublets. Mais c'est de l'intérieur d'abord que le doublet par emprunt lexical tire profondément sa raison d'être. Autrement dit, c'est ce « sens en plus » qui augmente ses chances d'emploi, face à un vocable du français plus neutre, moins savoureux et moins coloré. Bref, c'est le concept de connotation qui fonde et légitime en premier lieu l'existence du doublet par emprunt.

2.2 — *Les doublets par emprunt lexical : entre dénotation et connotation*

Les doublets dans le français en usage au Maroc ne se réduisent pas aux seules productions intersystémiques. Ils peuvent aussi relever du système français lui-même ou être des formations hybrides. Je me limiterai cependant ici aux seuls doublets par emprunt lexical à l'arabe, parce qu'ils sont constitutifs de l'identité même de la variété de français pratiquée au Maroc, qui se signale par l'emprunt lexical. Certains autres doublets méritent toutefois quelque analyse.

Les doublets par formation hybride à partir d'un même radical arabe auquel deux suffixes du français se sont appliqués, comme *salafiste/salafite*, véhiculent une même charge sémantique. En fait, leur existence « accidentelle » est simplement la trace d'une langue étrangère transplantée, en phase d'adaptation, dont

les mécanismes dérivationnels sont imparfaitement maîtrisés. Mais certains doublets obtenus par suffixation ou troncation sur des vocables français témoignent d'un véritable travail sur une langue qui se restructure, s'étire jusqu'à se déconstruire pour se reconstruire à la dimension de son nouvel environnement socioculturel et devenir ainsi compétitive dans un espace linguistique pluriel. À titre indicatif, *bidonvillageois*, formé par troncation et imbrication à partir de *bidonville* et de *villageois*, coexiste avec *bidonvillois* (dérivé de *bidonville* + suffixe *-ois)*. Ces doublets renvoient tous deux au même signifié « habitant d'un bidonville ». Mais *bidonvillageois* introduit un sens en plus provenant de *villageois*, à savoir l'origine rurale du bidonvillois qui ouvre la voie à l'inférence : le lectorat local saura inférer, à la simple lecture de ce vocable, tous les maux inhérents à la présence de cette catégorie d'habitants dans les grandes villes (ruralisation du périphérique urbain, problèmes d'hygiène, insécurité). Mais les doublets par emprunt lexical à l'arabe restent de loin les indicateurs les plus pertinents. Ils doivent leur existence et leur survivance à leur richesse connotative.

Je n'aborderai pas ici les questions qui alimentent tout un débat sur la distinction *dénotation/connotation* (caractère flou, périphérique du sens connotatif, etc.). En fait, j'utiliserai le concept de connotation au sens de « système second de signification » (Martin 1976 : 95) ; autrement dit, le sens connotatif serait « toutes les informations subsidiaires d'une unité linguistique », alors que son sens dénotatif interviendrait dans le mécanisme référentiel et correspondrait à l'ensemble des informations qu'elle véhicule et qui lui permettent de référer à un objet extralinguistique ou de repérer le référent (Kerbrat-Orecchioni 1977). Le doublet par emprunt lexical à l'arabe a donc le même sens dénotatif que le vocable français avec lequel il coexiste, mais il présente en plus un contenu de connotation ou connoté latent, suggéré. Ces connotés seraient de trois types : les connotés diatopiques, les connotés énonciatifs et les connotations comme valeurs associées.

2.2.1 — Les connotés diatopiques

Les connotés diatopiques fournissent des informations sur l'appartenance du discours à une sous-langue spécifique. Ainsi, la présence massive d'emprunts lexicaux, dont beaucoup fonctionnent comme doublets, dans le discours des Marocains francophones signale que le français qu'ils pratiquent est une « sous-langue », une variété géographique en phase de constitution et de légitimation. Le fait même d'employer un emprunt lexical, alors que le terme français équivalent est disponible, est significatif. Ce n'est d'ailleurs pas par pur hasard que cette pratique est adoptée par la presse et en particulier par le quotidien *L'Opinion* dont tous les journalistes enquêtés souhaitent que l'emprunt se substitue au terme français. On peut d'ailleurs s'étonner que ce journal, tribune du parti de l'Istiqlal, parti nationaliste, fervent défenseur de l'arabisation, paraisse en français plus de quarante ans après l'indépendance. En fait, historiquement, le choix

du français était vital afin de permettre à la presse nationale de concurrencer et de supplanter la presse française en la combattant par sa propre arme et le français ne tarda pas à devenir la langue de travail du journaliste marocain francophone. Il cessa même d'être un pur code étranger pour devenir progressivement un français plus approprié, une spécificité marocaine, truffée d'emprunts, un modèle adéquat, ambitionnant de rendre compte le plus possible de la réalité locale et d'atteindre en conséquence le plus grand nombre de lecteurs. On pourrait faire remarquer qu'il est difficile de dissocier la connotation étrangère d'un terme et la dénotation d'un objet étranger, si ce n'est par le signifiant, comme par exemple la paire *charia/loi islamique.* Mais deux termes différemment connotés sont-ils pour autant parfaitement équivalents et donc facilement échangeables ? L'emploi du terme *charia* signale, comme le vocable français correspondant, le signifié de dénotation « loi musulmane » (référent étranger). Mais il suggère en plus le caractère sacré de cette loi, du fait même qu'il soit un emprunt à l'arabe classique, langue du Coran, livre sacré. Ce « plus » suffit à justifier sa coexistence avec le mot français.

2.2.2 — Les connotés énonciatifs

Le signifié connotatif lié au doublet par emprunt lexical peut être d'ordre énonciatif, c'est-à-dire que, outre qu'il marque le français au Maroc comme étant une variété sociogéographique particulière, il informe de l'appartenance de l'énonciateur à la communauté sociogéographique où elle se pratique. Autrement dit, en employant un doublet par emprunt, à la place du mot français attendu, le locuteur décline par l'énonciation même de l'emprunt son identité sociogéographique et revendique en même temps son appartenance à la communauté marocaine francophone. Il signale qu'il est un Marocain bilingue s'adressant à un Marocain bilingue même s'il utilise un « code étranger » hérité du passé, et son utilisation du français, qu'il s'est approprié en l'adaptant à ses besoins communicationnels ou simplement ludiques, est celle même de son destinataire.

L'usage de doublets français d'origine arabe comme *bled, baraka, toubib* – accouplé avec le féminin arabe *toubiba* – etc., introduits dans le français hexagonal par les colons français mais déconnotés de toute valeur péjorative ou populaire, est révélateur d'une attitude positive de l'énonciateur marocain vis-à-vis de la langue française. En se réappropriant ces termes, mais débarrassés des valeurs négatives, traces du relent colonial, le locuteur marocain apporte une nouvelle preuve de sa réconciliation avec une langue et une culture imposées mais devenues au fil du temps une composante de son paysage linguistique et socioculturel. Enfin, l'existence importante d'emprunts lexicaux couplés avec des vocables français dévoile un véritable travail sur la langue de la part du locuteur. Conscient que la lexicalisation ne peut s'opérer sur des périphrases définitoires dénotant des référents étrangers, comme par exemple *bain maure, chef de quartier,* etc., il leur substitue les lexèmes arabes correspondants *hammam, mokaddem,* etc., qu'il insère pro-

gressivement et régulièrement dans son discours. Ainsi se créent des doublets par emprunt lexical qui trouvent dans la fréquence même de leur emploi une bonne part de leur légitimation.

En somme, qu'ils soient la résultante d'un travail sur la langue ou de l'usage qui en est fait, les doublets par emprunt à l'arabe sont avant tout le reflet d'une appropriation socioculturelle de la part du locuteur marocain francophone qui se joue de la mixité pour marquer sa filiation à une civilisation de rencontre de l'Occident et de l'Orient, qui a cessé d'être conflictuelle pour devenir une réalité assumée.

2.2.3 — Les connotations comme valeurs associées

Le type de connoté essentiel attaché au doublet par emprunt reste toutefois celui qui relève des connotations comme valeurs associées (Kerbrat-Orecchioni 1977), c'est-à-dire des sens en plus qui viennent se greffer sur le sens dénotatif, dénominatif, par un jeu subtil de mécanismes associatifs: association par affinités combinatoires, image associée, etc. (voir, pour plus de détails, *ibid.*).

Le doublet par emprunt a pour le locuteur marocain plus de virtualités combinatoires que le terme français correspondant. Ces potentialités jouent un rôle de premier plan dans son comportement associatif, ce qui dote le lexème emprunté de connotés multiples et explique la valeur expressive reconnue généralement au doublet d'origine arabe. À titre d'exemple, *aïd kbir* « Grande fête » est associé dans l'imaginaire populaire à la scène du mouton que l'on égorge pour commémorer le geste d'Abraham et connote par affinités combinatoires les problèmes d'argent qui guettent annuellement les petits et moyens ménages pour acheter le précieux animal; connotations absentes des termes français correspondants: *fête du Sacrifice, Grande fête.*

Mais les connotations qui légitiment profondément l'existence des doublets et leur donnent leur véritable raison d'être, ce sont, sans conteste, les connotations qui relèvent de l'image associée, image intérieure faite de références socioculturelles puisées dans la source marocaine, nourrie de souvenirs, d'impressions sensibles et d'actions externes et internes du vécu socioculturel marocain ou de l'imaginaire populaire (*cf. idem*), tout un ensemble de valeurs que le sujet parlant associe au terme emprunté sur la base de son expérience personnelle ou partagée du référent dénoté. Les doublets par emprunt sont, du point de vue cognitif, plus chargés que le vocable français cantonné à la fonction dénotative et émergé du bain socioculturel, ce qui le prive de la magie d'évocation. C'est là toute la différence entre le terme français et l'emprunt lexical qui explique la vitalité de ce dernier et son intégration par le système. Le lexème emprunté *makhzen* formant une paire avec *autorité* évoque un agent d'autorité, armé d'une matraque et prêt à frapper. Il connote par image associée la peur de l'autorité et la répression. *Neggafa* (pluriel *neggafat*) couplé avec *marieuse* est un véritable

mot-scénario. Il est associé au cérémonial du mariage traditionnel marocain. *Neggafa* évoque le personnage-clef qui transforme la mariée en une reine d'un soir, puisque ces femmes ont pour charge de la maquiller, de l'habiller avec différents vêtements d'apparat, de la faire défiler devant l'assistance, de l'exposer dans toute sa splendeur au regard des invités, de l'installer sur une table à rebords décorée d'étoffes brodées, de la hisser sur leurs épaules et de danser avec elle, en cercle au son des tambourins, etc. Que de connotés suggérés par la seule magie du mot *neggafa* !

Peut-on, à l'examen de ces quelques exemples, continuer à parler d'équivalence entre emprunt lexical et vocable français et traiter les doublets comme des emprunts de luxe ou des emprunts facultatifs alors que les termes français avec lesquels ils sont couplés n'ont pas le même pouvoir évocateur ? Les connotations attachées aux doublets par emprunt lexical expliquent sans doute leur nombre impressionnant dans le français en usage au Maroc et au Maghreb et témoignent d'une langue en contact qui a su s'adapter, se fortifier et se maintenir sur un « marché » local quelque peu compétitif et surtout changeant.

Conclusion

Que conclure sur un sujet qui remet au-devant de la scène les problèmes liés à la fois à une langue française en contact et un concept, celui de connotation, perçu comme flou mais nécessaire ? Deux points peuvent toutefois être donnés en guise de conclusion.

(i) Le lexique du français en usage au Maroc envahi d'emprunts montre qu'une langue importée et en contact ne se maintient et ne se développe qu'en renonçant à son intégrité et intégralité pour épouser tous les contours socio-culturels et communicationnels de la société d'accueil. Qu'y a-t-il de plus sociologique et culturel que la lexicologie ?

(ii) Les doublets par emprunt lexical tirent leur légitimité de la richesse de leurs signifiés de connotation. Système second et non secondaire de signification, la connotation joue un rôle de premier plan dans le français en usage au Maroc et au Maghreb. Ne sont-ce pas les connotés suggérés par les emprunts qui confèrent à la langue française en contact les saveurs et couleurs locales nécessaires à son existence même dans un milieu d'adoption linguistiquement et culturellement pluriel ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1977, *La connotation*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.

LAFAGE, Suzanne, 1985, *Français écrit et parlé en pays éwé (Sud-Togo)*, Paris, CNRS – SELAF.

MARTIN, Robert, 1976, *Inférence, antonymie et paraphrase*, Paris, Librairie C. Klincksieck.

SCHWARZWALD (Rodrigue), Ora, 1995, « Semitic Doubles in Hebrew and Ladino », dans Hava Bat-Zeev Shyldkrot et Lucien Kupferman (dir.), *Tendances récentes en linguistique française et générale*, Amsterdam – Philadelphie, John Benjamins Publishing Company, pp. 371-382.

TROISIÈME PARTIE

Créoles et français dans la zone Sud : problèmes de démarcation

CONFÉRENCE PLÉNIÈRE

Emprunt et démarcation entre le français et le créole dans la zone Sud

ALBERT VALDMAN

Les diverses problématiques de la nature, de la fonction et de la valeur sociolinguistique de l'emprunt dans les aires créolophones méritaient bien une place à part dans ces quatrièmes Journées scientifiques. À première vue, dans ces régions, les relations entre le créole et le français s'apparentent soit à celles qui existent entre le français standard (FS) et ses variétés vernaculaires, soit à celles qu'il entretient, d'une part, avec les langues nationales, typologiquement distantes de lui, et d'autre part, avec les formes déviantes du français résultant de restructurations déclenchées par les aspects psycholinguistiques et sociolinguisques de l'appropriation d'une langue seconde.

Cette manière de poser le problème suppose une situation linguistique bipartite où une seule variété de français, le FS en l'occurrence, cantonnée dans des fonctions langagières dites « supérieures » (domaines administratif, technique et éducatif), s'oppose à des langues distinctes qui assument les fonctions vernaculaires. Dans cette situation, à part la dénomination de la flore et de la faune et des réalités culturelles locales, le FS est relativement à l'abri d'interférences sur les plans phonologique et morphosyntaxique. L'influence des langues vernaculaires prend alors principalement la forme d'emprunts. Dans les aires créolophones, cette situation se rencontre seulement en Haïti où la grande majorité de la population est unilingue en créole et a peu d'occasions d'être exposée au français. Pour la minorité bilingue, le français fonctionne surtout comme langue véhiculaire et comme marque d'un certain niveau socioculturel. La variété de français que cette fraction de la population utilise, si elle subit l'influence du créole sous la forme de calques et de glissements sémantiques et d'emprunts, s'éloigne néanmoins peu d'un FS reflétant fidèlement la norme écrite. Cela explique pourquoi le français d'Haïti paraît guindé et livresque aux oreilles des francophones chez lesquels le FS est en relation de continuum avec ses congénères vernaculaires.

Il en va autrement dans les départements (DOM) d'outre-mer créolophones où, face au FS, se retrouvent le créole et un français vernaculaire que maîtrisent la

plupart des locuteurs. Il est d'usage dans la créolistique traditionnelle de voir les langues créoles comme héritant du lexique de leur langue de base, dans le cas des créoles guadeloupéen et martiniquais, par exemple, du FS des XVII[e] et XVIII[e] siècles. Ce modèle réductionniste néglige de tenir compte de la situation complexe de contact linguistique qui caractérisait les colonies où se développèrent les sociétés de plantation esclavagistes. Même si l'on suppose – ce que semble indiquer l'histoire du peuplement de ces colonies – que la majorité des colons provenaient de l'ouest de la France, il n'empêche qu'ils utilisaient divers patois ou parlers régionaux mêlés à des formes du français vernaculaire central diffusées à partir de Paris. L'homogénéité relative démontrée par les diverses variétés vernaculaires de français d'Amérique du Nord atteste un processus de koinèization (Calvet et Chaudenson 1998 : 72). L'on suivra Michel Beniamino et Marie-Christine Hazaël-Massieux en postulant que, dans les régions créolophones, le lexique des créoles et des variétés vernaculaires de français d'aujourd'hui a son origine en un fonds largement partagé, issu des variétés régionales et vernaculaires de l'époque de la fondation et du développement des sociétés de plantation. Bien que les créoles et les variétes locales de français aient suivi des cheminements distincts, ce lexique partagé explique le taux élevé de termes communs. Par exemple, l'étude comparative entreprise sur un large échantillon de textes par Kevin Rottet fait ressortir que le français cadien et le créole louisianais partagent jusqu'à 75 % de leur lexique.

Les traits mésolectaux des créoles, c'est-à-dire ceux qui se rapprochent du FS, s'expliquent-ils par une décréolisation récente ou des différences par rapport au FS d'origine plus ancienne reflétant divers stades d'appropriation de la langue de base ? Par exemple, la présence en créole louisianais du terme *frottoir* « planche à laver » s'explique-t-elle par un emprunt au cadien ou la continuation d'une forme commune ? Inversement, le terme *kongri* avec l'acception de « plat très relevé de riz, de haricots et de viande » du cadien aurait-il sa source dans un emprunt au créole avec glissement sémantique puisqu'en cette dernière langue le vocable homologue porte le sens de « jambalaya fait de riz et de fèves » ? Ces exemples montrent combien est floue la ligne qui démarque le lexique des créoles de celui des formes vernaculaires de français avec lesquelles ces langues cohabitent.

Il s'ensuit que, dans les DOM créolophones, comme le créole et le français vernaculaire local sont accessibles à tous les locuteurs, les emprunts se font dans les deux sens. La démarcation entre les deux langues s'avère plus nette en Haïti où, à l'exception de la présence dans le créole des bilingues de quelques fonctifs (le complémenteur *keu* et la préposition *deu*), les systèmes morphosyntaxiques demeurent encore très imperméables. Mais il semblerait qu'en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane et, en particulier, à la Réunion, cette non-étanchéité s'étend aux plans phonologique et morphosyntaxique. Se pose alors dans l'élaboration d'inventaires lexicaux différentiels du français de ces régions le problème

épineux d'attribution de tel ou tel lexème à l'une ou l'autre des deux langues. Comme le montre Hazaël-Massieux, le préfixe inversif *de-*, très productif en créole (*bare* « fermer, poser un obstacle » → *debare* « enlever un obstacle »), s'attache à des bases françaises : *Il a démarré* [« détaché »] *son bœuf-là.*

En l'absence de marques formelles pour départager les lexiques du créole et du français vernaculaire local, les intervenants à la table ronde se sont tournés vers diverses approches méthodologiques, en particulier l'approche distributionnelle et des procédures introspectives. Comme le souligne M.-C. Hazaël-Massieux, l'approche distributionnelle repose sur la collecte et le traitement de corpus importants. Or, son recensement des corpus créoles n'offre qu'une récolte plutôt maigre (Hazaël-Massieux 1997). Elle constate qu'il n'existe, dans le domaine des créoles à base lexicale française dans leur totalité, aucun corpus oral véritable, si par ce terme l'on entend un échantillon représentatif important (comprenant par exemple au moins une dizaine d'heures d'enregistrement) dont les conditions d'enregistrement soient rigoureusement spécifiées, échantillon transcrit et, si possible, informatisé en vue de manipulations automatisées : établissement de listings et de concordances, repérages de traits linguistiques ciblés. À part des corpus transcrits figurant dans des ouvrages descriptifs, par exemple celui de Neumann (1985), ou des atlas linguistiques (Fattier 1998), la plupart de la documentation recueillie consiste en corpus potentiels : enregistrements, dont certains sont en mauvais état de conservation et, dans tous les cas, propriété de leurs auteurs, donc inaccessibles aux autres chercheurs.

Les procédures que je qualifiais d'expérimentales (Valdman 1997) représentent une autre voie prometteuse bien que, comme elles font appel aux jugements des locuteurs, elles doivent être entreprises avec toute la prudence à laquelle nous incite M.-C. Hazaël-Massieux. L'étude épilinguistique qu'a menée Corinne Étienne auprès de locuteurs haïtiens bilingues de la diaspora est exemplaire à cet égard puisqu'elle procède pour ainsi dire par triangulation : les témoins consultés étaient invités, à un premier stade de l'enquête, à repérer des particularismes, pour la plupart des créolismes, et, à un deuxième stade, à s'imaginer rédacteurs d'un journal, ce qui les amenait à faire appel à un sentiment puriste plus aigu. Il est intéressant de noter que les témoins semblent tenir à garder les deux langues séparées en adhérant à l'orthographe du créole pour les créolismes, garante, selon certains d'entre eux, du respect de l'intégrité de la langue vernaculaire. C'est la deuxième procédure introspective que Rada Tirvassen a utilisée pour sonder le sentiment linguistique d'étudiants et d'enseignants mauriciens. Que les témoins tendent à accepter les particularismes qui dénomment les *realia* locales ou qui portent seulement sur des acceptions différentes ne surprend guère car ces particularismes sont moins saillants que les emprunts lexématiques.

L'on ne peut séparer la problématique de la démarcation entre le français et le créole, dans l'élaboration de dictionnaires des créoles, de celle de la constitution

d'inventaires différentiels des variétés de français des aires créolophones. La situation se complique pour les créoles évoluant sous la double domination du français et de l'anglais ; c'est le cas de la Louisiane, de Maurice, des Seychelles et, dans une moindre mesure, eu égard à l'absence du français dans la communication quotidienne, de Sainte-Lucie et de la Dominique, dont le lexique se trouve soumis à une double pression. En Haïti, la valorisation du créole aboutissant à son officialisation et à sa pénétration dans des domaines d'utilisation anciennement réservés au français, tels que l'éducation, les médias et l'administration, a rendu plus floue la ligne de démarcation entre les deux langues et menace l'intégrité de la langue vernaculaire (Valdman 1993). Ce sont les locuteurs bilingues qui servent d'agents dans le transfert lexical du français d'Haïti au créole. Comme l'a admis volontiers Yves Dejean lors de la table ronde, les locuteurs bilingues, comme lui-même, usent entre eux d'une variété de la langue vernaculaire dite créole *swa* se distinguant de celle du peuple unilingue par des traits dont la plupart paraissent provenir du français : sur le plan phonologique, présence presque catégorique des voyelles antérieures arrondies ; sur le plan morphosyntaxique, tournures calquées sur des modèles français et utilisation de certains fonctifs ; sur le plan lexical, force emprunts, dont une grande proportion de syntagmes. Paradoxalement, au premier abord, ce sont ces mêmes locuteurs qui œuvrent à l'élaboration d'une *scripta* créole maximalement déviante du français. Dans des textes destinés aux locuteurs de la forme basilectale du créole, les élaborateurs de la *scripta* évincent systématiquement tous les traits linguistiques perçus comme étant francisants et, dans le choix de conventions orthographiques, refusent toute concession envers le créole *swa*, par exemple la représentation des voyelles antérieures arrondies que, selon l'étude empirique de Fattier (1998), l'on rencontre même chez les locuteurs unilingues des régions rurales isolées.

Dans sa conclusion, M.-C. Hazaël-Massieux s'interroge sur la faisabilité et la nécessité de démarquer nettement les lexiques des créoles et des variétés vernaculaires de français avec lesquelles ils évoluent en symbiose. Il semblerait bien qu'au contraire des linguistes qui tolèrent mal les chevauchements entre les variétés linguistiques, parce qu'ils tentent de les contenir à l'intérieur d'ensembles homogènes et nettement délimités, les locuteurs natifs acceptent mieux le flou. Le fait que les lexiques du créole louisianais et du cadien se recoupent largement suggérerait que les locuteurs bilingues opèrent avec essentiellement un lexique nucléaire commun. Le passage d'une langue à l'autre se fait par l'incorporation de ce lexique à l'un ou l'autre des deux ensembles régis par des structures morphosyntaxiques différentes et caractérisés par des lexiques différentiels partiels. En Louisiane, et sans doute aussi à la Réunion, il devient même difficile de distinguer deux entités car le chevauchement s'étend au plan morphosyntaxique. Selon les circonstances du contexte énonciatif et leur niveau de compétence bilingue, les locuteurs se placent le long d'un continuum qui sépare un pôle

créole d'un pôle français vernaculaire. À proprement parler, il n'existerait dans ces régions qu'une seule norme, celle constituée par le FS légitimé par la littéralité. Le FS coiffe ces deux variétés reliées à lui par un autre continuum. L'on ne peut parler véritablement de norme créole qu'en Haïti où le gouvernement haïtien a légitimé une *scripta* qui est actuellement en voie de standardisation. Comme je l'ai indiqué ci-dessus, celle-ci, opérée par des locuteurs bilingues pratiquant pour la plupart un créole *swa* francisant, prend comme modèle le parler soi-disant authentique et pur des locuteurs unilingues ruraux. La politique de la déviance maximale pratiquée par certains intellectuels martiniquais, où le créole est doté d'une orthographe systématique autonome et où sont proscrits les vocables se rapprochant du FS, ne constitue qu'une tentative pour créer une norme créole artificielle. Celle-ci n'est ni légitimée par des instances administratives ou par des organismes investis d'un pouvoir normatif, ni ne répond-elle à aucun besoin véritablement fonctionnel.

Références bibliographiques

CALVET, Louis-Jean & Robert CHAUDENSON, 1998, *Saint-Barthélemy: une énigme linguistique*, Paris, Didier-Érudition.

FATTIER, Dominique, 1998, *Contribution à l'étude de la genèse d'un créole: l'Atlas linguistique d'Haïti, cartes et commentaires*, thèse de doctorat d'État inédite, Université de Provence (Aix-Marseille I).

HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine, 1997, « Les corpus créoles », dans *Revue française de linguistique appliquée*, n° 1-2 (Corpus: de leur constitution à leur exploitation), pp. 103-110.

NEUMANN, Ingrid, 1985, *Le créole de Breaux Bridge, Louisiane: Étude morphosyntaxique – textes – vocabulaire*, Hambourg, Helmut Buske.

VALDMAN, Albert, 1993, « La démarcation lexicale français/langue locale en situation créolophone », dans Danièle Latin, Ambroise Queffélec et Jean Tabi-Manga (dir.), *Inventaire des usages de la francophonie: nomenclatures et méthodologies*, Paris – Londres, AUPELF – John Libbey Eurotext. pp. 65-77.

VALDMAN, Albert, 1997, « Collecte de corpus et procédures d'enquête dans l'étude du français en francophonie », dans Claude Frey et Danièle Latin (dir.), *Le corpus lexicographique. Méthodes de constitution et de gestion*, Actes des III[es] Journées scientifiques du réseau thématique de recherche « Étude du français en francophonie », Louvain-la-Neuve, Duculot – AUPELF-UREF, pp. 15-35.

Français et créole dans la nomenclature des dictionnaires des Petites Antilles

MARIE-CHRISTINE HAZAËL-MASSIEUX

On sait les difficultés considérables que l'on rencontre pour distinguer nettement créole et français sur le plan lexical aux Antilles : nombreux sont les linguistes qui ont pu souligner que tout le français est potentiellement créole, mais aussi devrait-on dire de ce fait, tout le créole est potentiellement français dans une région donnée et seul l'environnement grammatical permet le plus souvent de rapporter un item à une langue. Lors de l'utilisation en phrases, les critères de reconnaissance principaux sont grammaticaux. Ex. :

La bête la mangea

Ou pé ké manjé moin

La bête la tua

Ou pé ké kuyé moin[1].

Grâce au passé simple, et au pronom complément antéposé au verbe, dans les phrases 1 et 3, grâce à la morphologie des pronoms et à leur position, comme aux particules préverbales dans les phrases 2 et 4, on identifie sans hésitation français et créole. Mais on sait que *labèt* ou *la bête* peut être français ou créole, que *manjé* ou *manger* est français ou créole. On devine tout de suite que le lexique ne peut guère être attribué à l'une ou l'autre des langues, surtout quand on sait combien le français régional est accueillant au créole.

Hors de ces critères fonctionnels, y a-t-il moyen de distinguer aux Antilles des mots comme « français », ou comme « créoles » ? Si l'existence de dictionnaires du français central permet à l'occasion de considérer comme « créole » tout ce qui, attesté dans un corpus aux Antilles, n'est pas, par exemple, dans *Le Petit Robert* – avec tous les aléas d'une telle procédure qui risque de faire accepter des formes qui ne sont de fait ni créoles ni françaises (*cf.* ratés de la communication, mais aussi emprunts à des langues étrangères, « inventions » du locuteur, etc.) –, la technique est encore plus hasardeuse lorsque l'on sait qu'il existe aux Antilles un

1. Cité dans M.-C. Hazaël-Massieux, 1987, *Chansons des Antilles, comptines, formulettes*, Éd. du CNRS, p. 154.

« français régional » dont les caractéristiques lexicales ne sont pas clairement définies par rapport au créole.

Certes, il existe en principe des dictionnaires de ces deux parlers, mais les conditions de collecte des données, les représentations des locuteurs (que sont les rédacteurs), l'origine de ces parlers comme leur usage simultané dans la communication aux Antilles laissent imaginer une grande quantité de problèmes.

De fait, l'analyse de dictionnaires du créole ou du français régional, dont les visées sont pourtant toujours plus ou moins différentielles, montrent clairement que les problèmes de délimitation ne sont pas résolus, et les options des rédacteurs apparaissent toujours comme plus ou moins contestables, et souvent d'ailleurs même inconscientes.

1 — Les dictionnaires des Petites Antilles

Il existe aux Antilles des dictionnaires « créole-français », des dictionnaires « français-créole », mais aussi un dictionnaire « du français régional » ; il est frappant de voir que nombre d'éléments lexicaux se retrouvent aussi bien en français régional qu'en créole.

Le dictionnaire de Sylviane Telchid (1997) est explicitement différentiel par rapport au français central (elle n'y retient en principe pas les mots qui figurent dans un dictionnaire français avec même forme et même sens[2]), mais elle intègre largement, en revanche, les mots « créoles », tout en utilisant alors une orthographe francisante. Ce dictionnaire peut être rapproché de façon très significative du dictionnaire de Ludwig, Montbrand, Poullet, Telchid (1990) :

2. Sylviane Telchid précise dans l'introduction : « Ce dictionnaire concerne le français régional de la Guadeloupe et de la Martinique, c'est-à-dire les mots, les expressions, les locutions utilisés par les personnes de tous âges et appartenant à tous les niveaux sociaux, à tous les corps de métiers[...] » (p. 5). On lui laissera la responsabilité de la thèse des relations entre créole et français régional : « [...] la plus grande partie de ses mots [du français régional], de ses expressions et de ses locutions est empruntée au créole, et partant, aux langues qui ont donné le créole (amérindien, africain [*sic*], vieux français [*sic*], français régional, français dialectal, espagnol, anglais, indien). Et si le français régional des Antilles utilise aussi des mots et locutions du français standard, il en modifie la signification, il les enrichit et en fait des expressions tout à fait originales. » (p. 5)

TABLEAU 1

Dictionnaire Ludwig *et alii* : créole	**Dictionnaire Telchid : français régional**
a	*à*
ababa = hébété, stupide (voir *tèbè*)	*ababa/abaka* = niais, arriéré mental (syn. *tèbè*)
abazoudi	
abi = abus	
abitan = bizarrement traduit par « favorable au paysan »	(mot curieusement absent, y compris à *z'habitant*, du dictionnaire en question)
abityé = avoir l'habitude, s'accoutumer	voir *habitué*
abiyé = habiller	
abizan = qui abuse de	*abusant*
abizé = abuser, exagérer	
abo= avoir beau	
abò = à bord	
	abois (être aux) = être excité, énervé
abònman, puis *abonné*...	*abonnement (prendre un)* = fréquenter de façon assidue

On aurait alors quelques mots, présents uniquement dans le dictionnaire créole et non pas dans le dictionnaire de français régional (peut-être parce que « trop français » !) : *aboli, abominasyon, about, abouté, about-souf*...

Si l'on tient compte des difficultés liées aux orthographes différentes, on constate que le dictionnaire de Telchid est constitué presque exclusivement de mots qui figurent aussi dans le dictionnaire de Ludwig *et alii* (éventuellement à une autre place dans l'ordre alphabétique). La nomenclature du dictionnaire créole-français est toutefois un peu plus importante que la nomenclature du dictionnaire de français régional[3] :

3. Nous ne citerons plus tous les mots dans l'ordre ici, mais nous nous déplacerons par « tranches » dans l'ordre alphabétique.

TABLEAU 2

Dictionnaire Ludwig *et alii* : créole	**Dictionnaire Telchid : français régional**
abréjé	*abréger* = protéger ; *abréger (s')* = s'abriter
voir *zabriko*	*abricot*
[...]	[...]
akolé = près de, contigu	*accolé avec* : contigu, à proximité, tout près
akra	*accra*
akrétédsan = tache rouge violacée et gonflée...	*acreté de sang* = tache rouge violacée et gonflée...
aktè = personnage de film, original, personne peu ordinaire	*acteur* = original, personne peu ordinaire...
zafè = affaires, trucs, problèmes...	*affaires (être en affaire avec)* = être fâché avec...

Et pour changer de « lettre » dans l'ordre alphabétique :

TABLEAU 3

Dictionnaire Ludwig *et alii* : créole	**Dictionnaire Telchid : français régional**
	m = euphémisme (pour *maco* ? ? ?)
ma = mare	
ma = mégot, restes	
mab = bille	*mabe* = bille en verre plein
mabi = (arbre ou boisson)	
mabo = servante qui a tenu l'enfant sur les fonds baptismaux	*mabo* ou *mabonne* = servante (particulièrement qui a tenu l'enfant sur les fonds baptismaux)
mabotou = jeu d'enfants	
mabouya = gros lézard...	*mabouillat* = sorte de lézard blanchâtre...

On pourrait continuer ainsi les relevés. De fait, les deux dictionnaires sont largement semblables : les quelques différences que l'on peut trouver sont surtout

des « oublis » dans l'un ou l'autre des inventaires (pourquoi *mabi* ne figure-t-il pas en français régional ?), qui ne correspondent pas à des données expérimentales[4].

Il ne saurait bien sûr en être autrement. On a souvent souligné que le lexique créole est potentiellement le lexique du français régional : un bref regard au *Petit Dictionnaire créole réunionnais* de D. Baggioni (créole réunionnais) et à l'*Inventaire des particularités lexicales* du français réunionnais de M. Beniamino (français régional) ne fait que confirmer cela (v. Baggioni 1987 et Beniamino 1996). Sans doute toutefois faut-il chercher une explication à ce phénomène, et pas seulement en termes d'emprunts.

N'oublions pas qu'il existe deux hypothèses pour expliquer le français régional – hypothèses qui ont été clairement formulées du moins en matière de français réunionnais. Si l'on prend en compte le point de vue de M. Carayol (1985), le français régional est du français créolisé, du français qui intègre du vocabulaire créole par interférences entre les deux langues, insuffisamment séparées dans l'apprentissage. Pour R. Chaudenson (1992 : 142), qui adopte une perspective historique, le français réunionnais n'est pas du français créolisé, mais est, comme le créole, le résultat de l'évolution d'un parler du XVIII[e] siècle : il serait ainsi issu des variétés linguistiques parlées par les premiers colons, qu'il appelle le « français bourbonnais ». Mais alors que le parler pratiqué notamment par les esclaves dans l'habitation a évolué très vite, échappant à l'attraction du français pour devenir un créole, c'est-à-dire une langue autonome avec ses propres règles systémiques, le français bourbonnais a poursuivi son évolution plus lentement et, tout en restant un français, a abouti à ce que l'on peut appeler maintenant du « français régional ». Si, au plan des représentations, comme l'a montré A. Bretegnier (1997), les locuteurs ne reconnaissent pas un « français régional » à la Réunion, mais parlent plutôt de « créolismes » pour caractériser leur façon de parler français, dénonçant ces formes comme fautives, on ne peut écarter le débat autour de l'origine du français en question, qui n'est donc peut-être pas – du moins pas exclusivement, comme on pourrait le penser un peu vite – le produit contemporain d'interférences avec le créole.

On se souviendra de ces thèses en évoquant la question du français régional des Antilles. Pour les Petites Antilles, G. Hazaël-Massieux évoquait lui-même souvent la question d'une genèse parallèle du français régional et du créole en Guadeloupe et soulignait, en constatant les grandes similitudes entre le lexique

4. Les recherches de Kevin J. Rottet (University of Wisconsin – Whitewater) sur les parlers de la Louisiane, qui ont donné lieu à des travaux statistiques de grande ampleur et qui ont été menées de manière beaucoup plus systématique que nos propres relevés (eux, très partiels) aboutissent à une conclusion semblable quant au rapport entre créole et cadien : la comparaison de corpus spontanés peut donner des concordances de près de 92 % à 95 % entre les lexiques des deux langues (alors même que les comparaisons de dictionnaires ou de travaux lexicaux, les uns et les autres lacunaires, ne donnent que 73 % à 78 % de lexique partagé – chiffres déjà pourtant très significatifs), ce qui permet à Rottet de conclure que « ces deux variétés disposent en grande partie d'un lexique commun ».

du « français régional » et le lexique du créole, leur origine « commune », le français régional étant d'origine ancienne, aussi ancienne que le créole : si ces parlers se ressemblent, c'est parce qu'ils ont même origine, et non pas seulement parce que le français régional emprunte au créole.

Mais, il faut souligner également – et cela doit apparaître très clairement dans un travail mené en synchronie – qu'à côté de ces genèses parallèles, sans doute probables, dans la situation de diglossie des Antilles, le créole emprunte constamment au français régional et le français régional au créole, ce qui ne fait que renforcer les nombreuses similitudes entre vocabulaires : si l'on veut définir le français régional, on pourrait être tenté de dire qu'à première vue le français régional des Antilles « comporte » du lexique créole (ou du lexique identique au lexique créole) placé dans des phrases françaises par leur morphologie et leur syntaxe (et donc prononcé conformément au système phonétique du français (régional), orthographié « à la française »). Mais on ne rend pas compte de toute la réalité complexe du français régional qui, apparemment, a ses propres procédés de formation. Si quelques mots créoles ne passent pas dans le français régional (surtout pour des raisons d'attestations, car rien n'empêche en théorie ce passage), tous les mots du français régional sont susceptibles de se retrouver en créole : c'est ce français qu'empruntent les locuteurs créoles dans bon nombre de leurs énonciations en interlangue[5], beaucoup plus que du français central, et les dictionnaires créoles, très souvent et très largement, les incluent dans leurs inventaires sans les signaler comme « français ».

Il convient d'insister sur les transformations phonétiques lors du passage d'une langue à l'autre : celles-ci peuvent être importantes et compliquer la recherche dans les dictionnaires dont les entrées sont classées par ordre alphabétique. C'est pourquoi on ne trouvera pas en créole *échauffer*, mais *chofé*, *écume*, mais *kim*[6]. En revanche, le maintien du sens créole en français régional est caractéristique et souligne les parentés entre ces lexiques et leurs différences avec le français central : un *os* (*zo* en créole) peut désigner aussi bien un os au sens habituel qu'une arête de poisson, un *commerce* désigne un désordre, voire une affaire louche, une *blesse* est une blessure, un *bleu*, un hématome (*blès* en créole), un *char* est un car ou un camion, comme *cha* en créole, etc. Les constructions en français régional sont souvent des calques des constructions créoles, bien différentes de celles du français standard : *Elle repose son corps* « elle se repose » ; les usages de *avec* en français régional sont ceux de *épi* ou *èvè* en créole : *Je suis mêlée avec lui.* Inversement, plus systématiquement en français

5. *Cf.* les définitions de cette notion chez L.-F. Prudent, notamment dans sa thèse soutenue en 1993.

6. On rappellera que la constitution d'un dictionnaire créole pose de nombreux problèmes, les variantes étant nombreuses dans une langue non standardisée : faut-il retenir toutes les variantes attestées ? effectuer des renvois d'une position alphabétique à l'autre ? regrouper ces formes diverses sous une seule entrée, mais alors laquelle ? et ne risque-t-on pas alors de fixer comme plus normative la forme retenue en entrée principale au détriment des autres ? etc.

régional qu'en créole, sont appliquées les règles de dérivation ou de flexion du français : on parlera ainsi d'un *garçon contrôleur* ou d'une *fille contrôleuse*, on désignera une fille un peu affectée comme *gammeuse*, etc.

On ne peut que constater les limites des inventaires constitués que sont les dictionnaires existants pour les Antilles ; ils sont très partiels, du fait de leur mode de collecte (pas d'enquête systématique), et l'absence d'un mot dans l'un ou l'autre n'est pas significative. Peuvent être absents des mots parfaitement attestés auxquels l'auteur n'aura pas pensé ; en outre figurent dans le dictionnaire de Telchid, par exemple, des mots et des usages tout à fait conformes à ceux du français central, qu'elle n'a pas su éliminer, évalués comme « familiers » en français, et peut-être absents du dictionnaire de référence utilisé par l'auteur : ces mots ont été retenus comme spécifiques aux Petites Antilles.

Tout ceci montre le caractère insuffisant des travaux déjà menés, les perspectives différentielles elles-mêmes n'étant pas clairement définies. Il ne semble guère possible de présenter le lexique du français régional comme nettement différent du lexique créole, même quand les graphies diffèrent : ils sont en grande partie identiques, parfois même au plan phonétique. Quant aux différences entre le français régional et le français central, plus faciles à établir car il existe de nombreux dictionnaires du français central, elles ne sont pas toujours claires pour les auteurs des dictionnaires actuels, sans doute parce que les références leur manquent et qu'ils n'ont pas toujours pris le soin de vérifier l'emploi « central » de chaque item. Ces travaux pèchent encore et surtout par les méthodes de collecte, non systématiques. Ainsi :

- par ignorance du français central, Telchid retient par exemple *décacheter une lettre* « ouvrir son courrier », qui n'a rien de spécifiquement « antillais », *collègue* « copain, camarade », usage parfaitement attesté dans le sud de la France ;
- par ignorance du français tout court, le dictionnaire de Mondésir à Sainte-Lucie, où la langue haute est l'anglais, accueille comme mot créole tout mot non anglais d'où *évanjélik*, *étwanjé*, *malonnetman*, *manipilé*, *sabotaj*, etc.

Ces dictionnaires, faits par des lettrés non rompus aux techniques de la lexicographie, sont de mauvais exemples sans doute ; pourtant des lexicographes connaissent à l'occasion les mêmes problèmes et on sait les difficultés rencontrées dans la définition des « français régionaux », qui a fait couler beaucoup d'encre. Nous allons donc réfléchir aux méthodologies, aux techniques de collecte qui pourraient aider à mieux séparer ce qui est créole de ce qui est français dans ces zones de diglossie, alors que – rappelons-le – le créole est directement (et récemment : XVIII^{e} siècle) issu du français (populaire et dialectal, principalement de l'Ouest français) et comporte donc un très important fonds français.

2 — Les caractéristiques du lexique aux Antilles

Si, pour identifier un mot comme français ou créole, la présence dans les dictionnaires n'est pas un critère décisif en raison des modes de collecte, peut-on caractériser et classer, de fait, les similitudes formelles ou sémantiques, aussi bien que les différences, entre lexique dit « du français régional » (lexique rencontré dans des phrases françaises aux Antilles ? considéré comme français par les locuteurs ?) et lexique du créole ? Si l'on se place d'un point de vue diachronique (évolution entre français et créole), on peut noter historiquement :

- le maintien d'une partie du vocabulaire, demeuré identique lors du passage du français au créole (1) ;
- certaines modifications phonologiques ou phonétiques des mots français rendues nécessaires en raison des caractéristiques du nouveau système créole (2) ;
- la présence en créole de termes issus de dialectes français du XVII^{e} siècle (dialectes de l'Ouest), qui ne sont jamais entrés dans le français central ou en ont disparu (3) ;
- l'existence, dans les deux langues, français régional et créole, de mots d'origine non françaises (même si ces mots sont peu nombreux) (4) ;
- du vocabulaire ayant reçu des développements spécifiques au cours de l'histoire du créole et qu'éventuellement le français régional emprunte au créole aux Antilles (composés créoles, créations néologiques créoles) (5) ;
- des « emprunts » effectués par le créole au français régional (qui lui-même connaît ses développements propres), en particulier avec des formations nouvelles de dérivés et des règles particulières de dérivation (6).

1) Une partie du vocabulaire est commun entre français et créole, c'est-à-dire qu'il peut se retrouver à l'identique dans une phrase française et dans une phrase créole (même forme, le plus souvent même sens) :

tab = table (souvent prononcé [tab], même en français central)

alé = aller

manjé = manger

blan = blanc.

Cette similitude est le résultat de systèmes phonologiques et phonétiques partiellement communs entre les deux langues : les mots réalisés selon les règles communes ne subissent aucune modification phonétique. Généralement ces mots sont « orthographiés » différemment en créole selon une visée de « transcription » plus ou moins fidèle de ce qui est prononcé. Il peut y avoir des changements partiels par rapport à la catégorie grammaticale de départ (en français) :

du fait de la plus grande polyfonctionnalité des morphèmes du créole, les catégories connaissent des transformations. Ainsi, on a :

- en créole, *manjé* est aussi bien nom que verbe (beaucoup plus fréquemment qu'en français : couramment *manjé-la* = le repas, ce plat, etc.) : c'est le cas de la plupart des mots venus comme verbes du français : *dansé, chanté, palé*, etc. Mais on soulignera en outre que si *manjé* est invariable en créole (les marques de temps-mode-aspect étant des particules préposées au verbe-racine), il est conjugué en français régional (Telchid signale comme exemple *Il mange hein !, Est-ce que tu vas manger avec ton travail là ça ?* qu'elle traduit par : « cet emploi te permettra-t-il de subvenir à tes besoins ? ») ;
- *blan* est nom et adjectif, comme en français, mais en français régional on trouvera l'opposition *blanc/blanche* qui n'existe pas en créole ;
- *chabin* est nom et adjectif dans les deux langues et admet, même en créole, la variation *chabin/chabine* ;
- *tab/table* est nom, en français comme en créole, mais le créole et le français régional admettent tous deux un sens qui est tout à fait inconnu en français central : *table* = « pubis ».

La proportion de mots identiques en créole et en français (mais dont la distribution peut changer d'une langue à l'autre) est difficile à établir, car les dictionnaires créoles, souvent « différentiels », sans toujours le dire, éliminent un peu trop les mots communs, même s'ils sont attestés depuis l'origine (mots du fonds ne s'étant pas modifiés) en créole ; on ne retient généralement parmi ces mots communs que

- ceux qui ne font pas partie du français central ;
- ou ceux qui en font partie, mais avec un autre sens.

Ces mots, donc, souvent absents des dictionnaires antillais, sont pourtant nombreux dans l'usage oral quotidien.

2) Une autre partie du vocabulaire s'est transformée formellement lors du passage du français au créole pour s'adapter au système phonologique créole et à la structure syllabique différente, mais a pu aussi voir évoluer ses significations :

TABLEAU 4

Syllabe créole		Syllabe française	
V	a...	V	à, a...
CV	ba, zo, kò...	CV	la, chat, veau, si...
CVC	tut, pòt, zèb, chat, bal...	CVC	lac, port, bal...
CCV	pwi, mwen, tren, tritri...	CCV	plat, trie, prend, croc...
CCVC	plat, krab...	CCVC	plaque, frite, crabe...
		VCC	albe, herbe
		CVCC	geste, porte, talc, (in)sulte...
		CCVCC	triste
		CCVC	strate
		...	

(C = consonne ; V = voyelle)

On notera que, du point de vue phonologique ou phonétique, l'opposition /o/~/ɔ/ existe en créole en finale absolue. Il n'y a pas de série d'avant labialisée. Le [R] s'amuït dans certaines positions (notamment toujours en finale de syllabe). D'où :

corps [kɔR] → kò
frère [fRER] → frè/fwè
sœur [sœR] → sè
bleu [blø] → blé
cheveux [ʃəvø] → ʃivé
pris [pRi] → pwi
habitation [abitasjɔ̃] → bitasyon
porte [pɔRt] → pòt
rue [Ry] → (la)ri,

ce qui peut changer de façon conséquente l'ordre alphabétique (d'où parfois les difficultés à retrouver des formes dans le dictionnaire créole), et donne l'impression de changements considérables, alors qu'ils sont souvent minimes et en tout cas réguliers.

Des différences sémantiques existent également, même en cas de « formes » apparemment semblables entre créole et français central. C'est d'ailleurs à cause de ces usages spécifiques ou de ces significations nouvelles que ces mots peuvent être considérés comme « créoles » et non pas seulement comme empruntés au français central : Chaudenson (1974 : 895) définit ce qu'il appelle les « néologismes créoles » comme ces mots qui, à la différence de ceux qui, au mieux, ne se différencient que phonétiquement du lexème français dont ils sont issus, présentent, par rapport à leur étymon, un changement sémantique ou morpho-sémantique (il cite très exactement le changement de catégorie grammaticale). Les différences de distribution que l'on a soulignées, en relation avec les fonctionnements grammaticaux différents, sont sans doute déjà une « piste » à retenir pour distinguer néologismes créoles et mots du français régional ou central, mais ce n'est pas un fait suffisant et définitif : on sait les difficultés de la notion d'attestation et il n'est pas toujours facile de vérifier l'existence d'un mot par sa présence dans un corpus, même vaste : des emplois peuvent ne pas être « attestés » et pourtant être bien réels.

3) Une partie du vocabulaire créole provient de dialectes français ou de formes archaïques que l'on ne retrouve presque plus dans le français central qui n'a pas retenu le même lexique : *chabin* (type humain), *grajé* « raper », *maré* « attacher », *rété* « habiter »... Aux Antilles, ces mots se retrouvent en français régional comme en créole, avec toutefois des distributions partiellement différentes : *cf.* le verbe *rester* conjugué en français, et *rété* invariable utilisé selon des règles syntaxiques différentes : *il restait à Pointe-à-Pitre/i té rété Lapwent.*

4) Une petite partie du vocabulaire créole, principalement dans le domaine de la faune, de la flore, de quelques réalités locales, provient de langues africaines ou amérindiennes, par ex. : *ajoupa*, *calalou*, *tritri* ou *titiri*, *didiko*, etc. En raison de leur valeur terminologique irremplaçable et puisque le système phonologique du créole est un sous-système du système phonologique du français, ils peuvent se retrouver sans difficulté et sans grand changement (sauf pour la distribution) en français régional.

5) Par ailleurs, on a le développement spécifique d'un vocabulaire créole qui, au cours de l'histoire, crée ses propres mots, s'écartant ainsi des structures lexicales du français. On sait que si la dérivation suffixale est un procédé marginal en créole, en revanche on a le développement de séries préfixales, de mots composés... Le français régional accueillera à l'occasion ces formes (par emprunt au créole).

Ainsi, sur le modèle *é/è* qui oppose par suffixe le verbe et l'agent, on peut trouver :

chanté/chantè

manjé/manjè.

On peut même imaginer sur *mofwaz* (« transformation ») : *mofwazé* et *mofwazè* (proposition du Groupe d'études et de recherches en espace créolophone). Dans le dictionnaire de Ludwig *et alii*, on trouve ainsi :

– *balivèné* « raconter des bobards » – *balivènè* « qui raconte des bobards »

– *bétizé* « dire ou faire des bêtises » – *bétizè* « qui dit ou fait des bêtises, plaisantin ».

Il existe des formes avec préfixe qui ne sont pas toutes attestées dans les dictionnaires mais qui, possibles « en système », se rencontrent dans l'usage créole quotidien. Si l'on a :

janbé/déjanbé

palé/dépalé

maré/démaré,

on peut parfaitement développer (en créole et/ou en français régional, les Antillais ne s'en privent pas !) :

déréspékté : *i ka déréspékté maman-y*

débarrer : *on a débarré la route* (« enlevé un obstacle »)

dépendre « enlever ce qui est suspendu ».

Plus systématiquement, les changements de « catégorie » syntaxique étant très fréquents entre français et créole, on a des « verbes » en créole faits à partir de noms français :

i ka pé

i té dòktè,

ou même :

i ké didiko

yo ka mabouya (cité dans Ludwig *et alii* 1990),

tandis que les noms faits sur des verbes (français) sont monnaie courante :

manjé-la bon

dansé-a-li bèl.

Et l'on a même, en créole, quelques adjectifs qui opposent les suffixes *è/èz* sous l'influence du français, de façon généralement humoristique :

i byen kontrolèz, mamzèl ta-la.

6) Le français régional, quant à lui, développe des formes dérivées qui, en principe, ne sont pas retenues par le dictionnaire créole. On trouve ainsi chez Telchid (1997) : *aigritude* « énervement, agressivité », *balconner* « se prélasser au

balcon », *coupement (de ventre)* « maux de ventre spasmodiques » ; *tèbètitude* (dérivé de *tèbè* « bête ») n'est pas relevé par Telchid.

Pourtant le créole, à l'occasion, empruntera ces formes au français régional : dans la situation de diglossie des Antilles, ces mots dans une phrase créole correspondent souvent à une volonté d'ennoblissement (« faire français ») et se rencontrent surtout dans la langue parlée par les classes populaires.

Pour résumer, dans un dictionnaire du français régional, différentiel par rapport au français central, on devrait retrouver :

- des éléments de (1) quand le sens ou l'usage diffèrent de ceux du français central ;
- pas (ou peu) d'éléments de (2), même si ces réalisations sont souvent attestées dans les classes très populaires qui ne possèdent pas le système phonologique spécifique du français (souvent précisément aux Antilles, de façon emblématique, l'absence ou la présence de [R] permet d'opposer créole et français : *déparler* serait du français régional quand *dépalé* serait du créole). Mais les incertitudes et les marges d'erreur, qui sont grandes, ne permettent pas de faire de ce point un critère décisif : on connaît le *Garrrçon, un vè de biè* cité par Fanon[7].
- Bien sûr, tout (3), (4) et (5) se retrouvent potentiellement dans un dictionnaire du français régional, ainsi que (6) (seuls mots vraiment spécifiques du français régional, car se distinguant du créole comme du français central). Quelques exemples :

  C'est un vrai chabin

  Il a grajé *tout son manioc*

  Il mange kalalou

  Il a démarré *son bœuf-là*

  Il dérespecte *sa mère*

  Il est allé à un béni-corps (« absoute »)

  Elle est bien contrôleuse (au sens créole)

  Il reste *à la rue Lamartine* (« il habite rue Lamartine »)

  Il m'a dit là toute son aigritude.

Du fait de l'apparentement du créole au français, du fait des emprunts constants entre les variétés aux Antilles, la part des formes lexicales identiques est donc très grande entre créole et français régional. Les seules différences que l'on puisse clairement établir, et que nous avons soulignées tout au long de

7. *Peau noire, masques blancs*, Paris, Seuil, 1952, p. 36.

l'exposé, sont d'ordre distributionnel : c'est par leurs distributions différentes que l'on peut opposer mots du créole et mots du français régional, et non pas par leurs formes – ce qui semble avoir pour conséquence d'inviter les chercheurs à entreprendre, en premier lieu, des études de corpus nombreuses et conséquentes, avant de recourir aux autres techniques de collecte des données.

3 — Méthodologies

L'étude (rapide) des sources historiques variées du vocabulaire des Antilles souligne ainsi les traits partagés par le lexique du créole et le lexique du français régional. Les similitudes sont encore renforcées par les emprunts constants d'une langue à l'autre dans la diglossie antillaise. On n'oubliera pas non plus les emprunts faits également au français central dans des départements d'outre-mer où les enfants et les jeunes sont scolarisés dans les mêmes conditions que leurs condisciples métropolitains. Que dire, dans ces conditions, des **méthodes** auxquelles on pourrait recourir pour séparer le lexique du français régional de celui du créole ? Y a-t-il des procédures de séparation en synchronie, au-delà des remarques historiques précédemment formulées pour rendre compte des spécificités du créole à l'évolution plus rapide et décisive ? Y a-t-il possibilité de reconnaissance en ce qui concerne le lexique, en négligeant pour un temps les distributions, et donc au-delà des règles évoquées précédemment, qui ne permettent d'obtenir d'ailleurs que des séparations partielles dans les corpus ?

Les travaux menés par Aude Bretegnier à la Réunion montrent toute la difficulté de l'opération, en raison des « représentations » des locuteurs qui désignent comme « créolismes » toute forme non conforme au français standard et n'accèdent guère au concept de français régional (v. Bretegnier 1997 : 126-127). Comment, dès lors, leur demander de distinguer français régional et créole ? Si le travail n'a pas été directement et systématiquement entrepris aux Antilles, on peut noter que toutes les attestations de français régional sont envisagées comme du français comportant des créolismes (aussi bien en littérature que dans une perspective pédagogique)[8].

A. Valdman (1997) distingue trois types d'approches méthodologiques pour l'étude des variétés autres que standard :

- approches introspectives (c'est effectivement celles dont on dispose avec les dictionnaires constitués par les locuteurs reproduisant leurs parlers, mais

8. On pense aussi bien à la langue des auteurs « de la créolité » qu'au « petit traité des créolismes... » de Germain William, *Aurélien a paré le saut*, etc. Mais tous les ouvrages pédagogiques aux Antilles, loin d'évoquer un français régional avec ses spécificités, dénoncent toujours la fréquence des créolismes dans la langue des élèves.

qui souffrent des « oublis » ou omissions bien naturels dans une telle procédure, en ne donnant d'ailleurs tout au plus qu'accès à un idiolecte) ;

- approches analytiques (qui s'appuient sur des corpus importants, recueillis dans diverses situations et divers lieux) ;
- approches expérimentales (qui, complétant les études analytiques, visent à provoquer l'actualisation des formes nécessaires pour compléter un corpus spontané toujours limité).

Nous ne reviendrons pas sur les difficultés de chaque entreprise, qu'analyse d'ailleurs A. Valdman dans l'article en question. Nous soulignerons surtout qu'en ce qui concerne le français régional des Antilles doivent être effectuées les démarcations

- d'une part entre français central et variété régionale,
- d'autre part entre français régional et créole.

Si, dans le premier cas, après recueil de données lexicales, leur confrontation avec un dictionnaire du français central (par exemple *Le Petit Robert*) permet d'établir que l'on ne retiendra dans un inventaire comme français régional que **ce qui n'est pas** dans l'ouvrage de référence (forme différente et/ou sens différent), dans le deuxième cas, alors que l'on ne dispose pas de dictionnaire du créole des Petites Antilles fiable et complet, la délimitation est plus complexe. Si l'on compare le lexique du français régional au lexique répertorié, par exemple, dans le dictionnaire de la Guadeloupe (Ludwig *et alii* 1990), on constate, comme nous l'avons souligné plus haut, les très grandes similitudes, une fois prises en compte les différences phonétiques et/ou graphiques.

Plus précisément, du point de vue méthodologique, on retiendra les points suivants.

a) Pour ce qui concerne « l'introspection », on dispose déjà d'un certain nombre de données, notamment le *Dictionnaire du français régional des Antilles*, élaboré par Sylviane Telchid (1997), et qui est effectivement un premier recensement utile, une fois faites les réserves qui s'imposent
   - quant au mode de collecte : à ce sujet, l'auteur ne dit rien, mais justement nous pouvons supposer que l'inventaire en question a été élaboré essentiellement à partir des connaissances de Sylviane Telchid et de ses proches ;
   - quant aux analyses, le plus souvent prélinguistiques : ainsi l'auteur distingue parfois deux entrées alors que, visiblement, l'une est un sens dérivé de l'autre (*cf. abréger, affaires, attaquer, baisser*, etc.) et, parfois, structure les sens à l'intérieur de la même entrée (*cf. attacher*) sans qu'aucune règle précise ne préside aux répartitions.

On dispose encore de données dans divers glossaires du français régional, rassemblées, sans souci de scientificité, par divers lettrés ou curieux (*cf.* Germain William, par exemple, avec *Aurélien a paré le saut, Petit traité des créolismes en usage à la Guadeloupe*, 1980). Les listes de créolismes, voire les dictionnaires créoles (avec les limites que nous avons indiquées plus haut), peuvent aussi servir pour préparer des inventaires.

b) Les corpus et leur analyse devraient rester la source principale. Encore faut-il veiller à avoir des corpus de langue orale aussi bien que de langue écrite : les dictionnaires du français de la Réunion préparés par Michel Carayol (1985) comme par Michel Beniamino (1996) ont pour source principale des corpus écrits ; or, les écrivains sont souvent amenés à renforcer certains traits, voire à caricaturer les usages pour mieux les mettre en évidence. Seule la collecte systématique de corpus oraux, comportant d'ailleurs le plus souvent créole **et** français (du fait des phénomènes de diglossie, d'alternance des langues, voire d'interlangue), peut permettre de mener l'analyse distributionnelle que nous proposions ci-dessus, et donc d'opposer assez clairement lexique du français régional et lexique du créole dont les contextes étroits ou larges diffèrent, pour éventuellement les rapprocher ensuite, lorsqu'il s'agit d'établir des listes lexicales. On sera toujours amené à agir avec précaution, en particulier dans les cas d'interlangue, apparemment de plus en plus nombreux à la Martinique, comme le souligne Prudent (1981), mais qui peuvent être aussi induits par les conditions d'enquête.

c) Enfin, un dernier moyen (pour compléter ou contrôler les données déjà recueillies) sera le recours à ce que l'on pourrait appeler, avec A. Valdman, les diverses « approches expérimentales » qui permettent, au moyen d'enquêtes ou d'entretiens, de compléter les données trop partielles de corpus spontanés. Dans ce cadre, on n'écartera pas complètement, comme moyen de contrôle, le passage des données par le « crible » du récepteur, en sachant toutefois que les jugements sont largement entachés de « préjugés » résultant en particulier de l'insécurité linguistique. Les locuteurs n'accèdent guère au concept de français régional, comme a pu le souligner très pertinemment Aude Bretegnier (1997 : 126-127) à propos du français régional de la Réunion (FRR), mais recherchent et dénoncent des « fautes », du français incorrect, des créolismes :

> « La question du FRR reste difficilement abordable. Dans un premier temps, tous les témoins ont eu du mal à comprendre de quoi pouvait s'agir cette variété de français [*sic*]. C'est souvent après de longues discussions que les gens arrivent à reconnaître qu'il peut effectivement exister une façon réunionnaise de parler le français. Toutefois, le FRR est toujours identifié comme un discours où apparaissent français et créole, autrement dit un discours 'mixte' ».

En outre, du fait de la situation de diglossie, les jugements sur la langue sont souvent objectivement contestables : on sait qu'en toute bonne foi des locuteurs croient parler créole quand ils s'expriment en français, tandis que les personnes

les plus âgées, que l'on a dans leur enfance sanctionnées parce qu'elles parlaient créole, croient parler français alors qu'elles parlent créole !

Ceci étant posé, on peut demander aux locuteurs d'indiquer les « créolismes » dans un texte français, d'expliquer pourquoi ils pensent que ce sont des créolismes, etc. – ce qui les amène à désigner à l'attention lexique ou structures de « français régional » ! Cette démarche n'est pas suffisante, mais peut compléter le travail d'analyse de corpus envisagé précédemment.

Quelques enquêtes élaborées, des questions bien posées en situation peuvent également permettre d'étudier l'apparition de formes créoles et/ou françaises pour déterminer les contextes déclenchant, les répartitions d'usage, et éventuellement découvrir des formes que l'on n'aurait pas obtenues par de longs enregistrements. On sait l'intérêt des corpus provoqués par rapport aux corpus spontanés, si, bien sûr, on prend toutes les précautions pour contrôler au maximum ce qui, par la présence de l'enquêteur, pourrait fausser les données.

Pour résumer et conclure, je dirai qu'il n'est pas insensé de s'interroger sur la possibilité, voire la nécessité, de séparer clairement le créole et le français régional aux Antilles. Pourtant, la difficulté est grande car, souvent, ces deux langues se servent mutuellement de niveaux de langues, alternant selon les moments de la communication et les sujets traités : le français est utilisé pour exprimer les réalités les plus formelles, le créole les réalités les plus familières – comme il est d'usage en diglossie. S'il existe théoriquement divers niveaux de créole et divers niveaux de français, il faut bien dire que, pour le locuteur moyen, le niveau le plus formel en créole et le niveau le plus familier en français ne sont pas développés, ou sont même parfaitement inconnus. La distinction entre les deux langues apparaît souvent comme une subtilité de linguiste (n'a-t-on pas cherché depuis longtemps à distinguer un français créolisé d'un créole francisé ?), alors que les locuteurs, en situation de discours, ne savent pas toujours s'ils parlent créole ou français : plus exactement, utilisant un médium de communication fonctionnel pour eux, ils ne pensent guère utiliser **deux** langues, établies comme distinctes par les linguistes sur des critères qui échappent le plus souvent aux locuteurs. Il faut d'ailleurs dire que, si l'on néglige le plan grammatical, le seul où l'on voit assez bien comment mettre en œuvre des procédures de distinction, on ne peut guère espérer séparer des lexiques qui s'empruntent des items constamment, avec ou sans modifications phonétiques (qui de toutes façons sont légères dans un contexte où les systèmes du créole et du français sont proches). On sait depuis longtemps que les inventaires ouverts sont beaucoup moins caractéristiques des langues que leurs inventaires clos.

On pourrait être tenté de caractériser comme relevant du français régional tout mot ou toute expression insérés dans une phrase française (c'est-à-dire privée des marqueurs les plus spécifiques du créole : particules préverbales, pronoms créoles, syntaxe créole...), qui ont le sens qu'ils auraient en créole, et non

pas le sens du français central (que l'on peut trouver répertorié dans les dictionnaires du français standard). On risque toutefois d'être surpris et de rencontrer la même forme, le même mot, quelques jours plus tard dans un environnement créole. En outre, ces analyses centrées trop exclusivement sur le lexique tendent bien sûr à faire du français régional une langue incomplète, qui ne serait constituée que d'un vocabulaire différentiel, voire de faits isolés de syntaxe, et qui ne pourrait comme telle fonctionner réellement, ou alors ne serait une langue réelle qu'en accueillant des mots ou des phrases du créole et/ou du français central. C'est bien sûr le danger des inventaires de régionalismes.

Les lettrés recherchent souvent, pour les inclure dans des relevés du français régional, les formes les plus pittoresques ou les plus exotiques (*cf.* dictionnaire de Telchid) en limitant ainsi le corpus à certains domaines d'énonciation ; pourtant, nous l'avons constaté, tout le lexique du créole est potentiellement du français régional. Il est très difficile d'opposer un lexique proprement créole et un lexique français régional, si du moins l'on veut analyser la langue de locuteurs diglottes – et Prudent (1993) comme March (1996) contestent sérieusement l'existence d'unilingues aux Antilles ! Finalement, on admettra que, si tout le vocabulaire du créole peut passer dans le français régional, comme l'attestent les récentes collectes publiées, la volonté de séparer et de discriminer ces lexiques est proprement mythique.

On a pu constater que :

- l'environnement grammatical est sans doute l'élément décisif qui fait dire aux observateurs du langage : « ici c'est du français, ici, c'est du créole » ;
- les spécificités des systèmes phonologiques peuvent guider le linguiste, mais ne sont pas définitives : l'absence presque totale de [R] en créole, dans certaines positions, alors que le français régional le conserve, est fonction de données sociolinguistiques de même que l'absence relative des voyelles d'avant, sans doute plus présentes en français des Antilles qu'en créole : ex : *dépalé/déparlé* ; *vini/venir* ; *chivé/cheveux.* Il conviendrait également de ne pas négliger l'étude morphologique, le français régional restant du français, c'est-à-dire une langue dans laquelle flexion et dérivation se maintiennent même si c'est faiblement, alors que le créole, pourtant historiquement issu du français, a échappé à peu près complètement à ces caractéristiques – mais, on l'a vu, le créole emprunte aussi au français régional !
- les spécificités des graphies à l'écrit jouent encore un rôle (souvent abusif) dans la conscience du locuteur créole, car il s'agit d'un pur artifice, le français (surtout régional) étant souvent prononcé comme le créole, mais graphié selon les principes de l'orthographe française. Il conviendra pour le linguiste de se méfier grandement des fausses impressions recueillies lors de l'analyse de corpus écrits.

Le débat sur les langues régionales n'est pas achevé. Peut-on réduire une langue à des spécificités lexicales? Le rêve d'une description complète du médium de communication des Antillais est-il réalisable, description qui inclurait, sans préjugé, tous les niveaux de langue rencontrés, et qui ne conclurait à des spécificités créoles, des faits de français régional ou de français tout court qu'après examen de corpus importants et représentatifs?

Pourquoi chercher à distinguer formellement des lexiques (du créole et du français régional) quand ce sont essentiellement les distributions qui permettent de rapporter un terme à l'un ou l'autre des inventaires (apparemment en grande partie communs) ? Les similitudes trouvées déjà lors de la comparaison des dictionnaires, l'origine commune des formes lexicales (français dialectal et populaire de l'Ouest français au XVII[e] siècle), les emprunts constamment effectués d'une variété à l'autre amènent à s'interroger sur l'opportunité d'établir des dictionnaires séparés. Si le linguiste, sensible aux différences distributionnelles, est séduit par l'idée de constituer des dictionnaires du créole et du français régional, les représentations des locuteurs ainsi que les usages réels décrits à partir de corpus amènent à s'interroger sur la possibilité et sur l'opportunité d'établir des listes lexicales séparées, mais manifestement à peu près identiques, en décrivant tantôt du « créole », tantôt du « français régional ».

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAGGIONI, Daniel, 1987, *Petit dictionnaire créole réunionnais/français*, Université de la Réunion.

BARBOTIN, Maurice, 1995, *Dictionnaire du créole de Marie-Galante*, Hambourg, Helmut Buske Verlag.

BAZERQUE, Auguste, 1969, *Le langage créole*, Guadeloupe, Artra.

BENIAMINO, Michel, 1996, *Le français de la Réunion. Inventaire des particularités lexicales*, Paris, EDICEF.

BRETEGNIER, Aude, 1997, « Le 'français régional' à la Réunion : Lexique, identification et insécurité linguistique », dans Claude Frey et Danièle Latin (dir.), *Le corpus lexicographique. Méthodes de constitution et de gestion*, Actes des III[es] Journées scientifiques du réseau thématique de recherche « Étude du français en francophonie », Louvain-la-Neuve, Duculot – AUPELF-UREF, pp. 111-134.

CARAYOL, Michel & Alain ARMAND, Daniel BAGGIONI, Daniel LAURET, Martine MATHIEU, 1985, *Particularités lexicales du français réunionnais*, [Paris], Nathan.

CHAUDENSON, Robert, 1974, *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Paris, Honoré Champion.

CHAUDENSON, Robert, 1992, *Des îles, des hommes, des langues. Essai sur la créolisation linguistique et culturelle*, Paris, L'Harmattan.

CONFIANT, Raphaël, 1976, *Dicsyonè créyol-fransé*, Martinique, Lorrain, polycopié.

FONTAINE, Marcel, 1991, *Dominica's Diksyonnè Kwéyòl – Annglé – English – Creole Dictionary*, Roseau (Dominica), chez l'auteur.

HAZAËL-MASSIEUX, Guy, 1996, « L'expression de la détermination en créole de la Caraïbe (histoire et genèse) », dans Marie-Christine Hazaël-Massieux (dir.), *Les créoles. Problèmes de genèse et de description*, Publications de l'Université de Provence, pp. 185-205.

LUDWIG, Ralph, Danièle MONTBRAND, Hector POULLET & Sylviane TELCHID, 1990, *Dictionnaire créole-français avec un abrégé de grammaire créole et un lexique français-créole*, [Paris], Servedit/Éditions Jasor.

MARCH, Christian, 1996, *Le discours des mères martiniquaises. Diglossie et créolité : un point de vue sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan.

MONDESIR, Jones E., 1992, *Dictionary of St. Lucian Creole*, Berlin – New York, Mouton de Gruyter.

PINALIE, Pierre, 1992, *Dictionnaire élémentaire français-créole*, Paris, L'Harmattan – Presses Universitaires Créoles.

PRUDENT, Lambert-Félix, 1981, « Diglossie et interlecte », dans *Langages*, n° 61, mars, pp. 13-38.

PRUDENT, Lambert-Félix, 1993, *Pratiques langagières martiniquaises : genèse et fonctionnement d'un système créole*, thèse de doctorat d'État en sciences du langage, Université de Rouen, Haute-Normandie.

TELCHID, Sylviane, 1997, *Dictionnaire du français régional des Antilles. Guadeloupe. Martinique*, Paris, Éditions Bonneton.

TOURNEUX, Henry & Maurice BARBOTIN, 1990, *Dictionnaire pratique du créole de Guadeloupe (Marie-Galante) suivi d'un index français-créole*, Paris, Karthala – A.C.C.T.

VALDMAN, Albert, 1997, « Collecte de corpus et procédures d'enquête dans l'étude du français en francophonie », dans Claude Frey et Danièle Latin (dir.), *Le corpus lexicographique. Méthodes de constitution et de gestion*, Actes des III[es] Journées scientifiques du réseau thématique de recherche « Étude du français en francophonie », Louvain-la-Neuve, Duculot – AUPELF-UREF, pp. 15-35.

Les créolismes dans la presse haïtienne de langue française : Intégration ? Légitimation ?

CORINNE ÉTIENNE

Lekòl lage, lekòl gaye ?

Toute tentative de définition d'une variété de langue se doit de compléter l'observation des comportements linguistiques par les opinions des locuteurs eux-mêmes sur ces comportements. Comme l'indiquent Dumont et Maurer (1995 : 100), « [...] [Pratiques et représentations] se déterminent mutuellement : les représentations, nées des pratiques, les informent en retour et les orientent, puis elles évoluent en conséquence et ainsi de suite. En d'autres termes, on peut dire que l'image de ce que l'on fait ou de ce que l'on est influe sur ce que l'on fait ou est. »

Mon propos ici est de découvrir quelle idée se font les locuteurs haïtiens du français tel qu'ils le lisent dans la presse haïtienne de langue française publiée aux États-Unis. Cette presse, dont j'ai dépouillé les trois hebdomadaires principaux (*Haïti-en-Marche*, *Haïti-Observateur* et *Haïti-Progrès*) sur une période d'environ 10 ans, est lue aussi bien par les Haïtiens résidant en Haïti que par les membres de la diaspora. Elle constitue un terrain fertile où fleurissent les contacts linguistiques entre le créole, le français et l'anglais. Comment les locuteurs haïtiens perçoivent-ils ces contacts ? Existe-t-il une norme « endogène » ? Comment se manifeste cette norme ? Quelle méthodologie adopter pour explorer les perceptions de ces locuteurs en évitant qu'ils se réfèrent à la norme standard ?

Dans le but de répondre à ces questions, j'ai mené une étude épilinguistique qui a consisté à observer comment réagissent des locuteurs haïtiens, placés dans la position imaginaire de rédacteur en chef, lorsqu'ils lisent des coupures de presse contenant un grand nombre de particularismes de divers types, principalement des créolismes. Par ce biais, je souhaitais que mes témoins révèlent, d'une part, leur degré de conscience et, d'autre part, leur tolérance ou intolérance par rapport à ces particularismes.

Pour la mise au point des instruments de mesure de ces attitudes, je me suis largement inspirée du travail d'Annette Paquot (1988), de celui d'Aude Bretegnier (1997) et de celui de Didier de Robillard (1993).

1 — Méthodologie de l'enquête

1.1 — *Instruments de mesure*

L'enquête comprend trois entretiens avec chaque témoin. Lors du premier entretien, je donne à mes témoins les instructions suivantes : « Vous êtes le fondateur et le rédacteur en chef d'un nouveau journal haïtien *Le Point sur Haïti*. Ce journal est distribué en Haïti et dans la diaspora. Puisque vous êtes le rédacteur en chef, c'est vous qui avez le dernier mot sur ce qui est publié dans le journal. Voici des extraits, reportages ou analyses que vos collaborateurs vous proposent pour le numéro qui doit sortir demain matin. À vous de jouer ! Vos réactions ? Vos commentaires ? Soulignez tout ce que vous aimeriez que vos collaborateurs modifient, qu'il s'agisse du fond ou de la forme ». Je leur présente ensuite plusieurs extraits de la presse haïtienne que j'ai dépouillée, mêlés à quelques extraits de presse française.

Les instructions sont vagues. Je ne tiens pas à attirer l'attention de mes témoins sur les particularismes de manière directe dans la mesure où le faire serait déjà modifier leurs attitudes, puisqu'ils seraient avertis du but de ma recherche. Par le biais de ces instructions, je souhaite plutôt qu'ils répondent à la question : quelle serait une presse haïtienne idéale ? Mon intention est de découvrir le rôle que jouent les particularismes lexicaux et, surtout, les créolismes dans la définition de cette presse idéale. Mes témoins sont-ils gênés par la présence de ces traits ou, au contraire, parfaitement à l'aise à leur lecture ?

Lors du second entretien, une semaine plus tard, je demande à mes témoins de jouer le rôle de rédacteur en chef d'un journal destiné, cette fois-ci, à un public francophone. Je suppose que, dans un contexte francophone plus large, ils seront plus sensibles aux particularismes et par là même révéleront leur degré de conscience vis-à-vis de ces particularismes.

Les extraits utilisés durant le premier et le second entretien sont différents mais contiennent 27 particularismes en commun (voir Annexe 1). Certains des items choisis faisaient l'objet d'un marquage typographique (guillemets, italiques, majuscules) dans la presse. Toute marque typographique a été intentionnellement supprimée. Parmi ces 27 items, figurent 18 créolismes, 2 anglicismes, 7 néologismes (forme, sens, registre, domaine, fréquence).

La présence de 27 items communs aux deux questionnaires me permettra de déterminer le degré de prescriptivisme des témoins qui sont conscients des particularismes. On ne pourra, en effet, parler de plus ou moins grande tolérance à l'égard des particularismes que si un certain niveau de conscience de ces particularismes a pu être vérifié.

La suppression de toute marque typographique des textes originaux devrait permettre de tester la rigidité des frontières linguistiques entre le français et le créole. Les témoins ressentent-ils le besoin de réintroduire ces marques pour définir les frontières linguistiques ou de souligner, par un marquage particulier, des frontières déjà visibles ? Où font-ils passer ces frontières ?

Après ces deux premiers entretiens, un troisième a lieu avec chaque témoin pour discuter de leurs réactions à la lecture des extraits de presse, comprendre les modifications apportées aux textes et ouvrir le débat sur des questions plus directes concernant l'objet de l'étude lui-même : existe-t-il un français haïtien ? comment le définissez-vous ? écrivez-vous en français haïtien ? faut-il écrire en français haïtien ? serait-ce utile de décrire le français haïtien ? La combinaison de ces trois entretiens permet d'obtenir des données quantitatives et qualitatives qui s'éclairent mutuellement.

1.2 — *Les témoins*

Mes témoins, au nombre de 11 jusqu'ici (4 femmes, 7 hommes), ont entre 25 et 45 ans, ont fait leurs études secondaires et universitaires en Haïti. Sept parmi eux vivent désormais dans la région de Boston et ont quitté Haïti depuis deux à dix ans. Les trois autres ont passé deux ans aux États-Unis et sont sur le point de retourner en Haïti. Tous suivent l'actualité en Haïti, écoutent les stations de radio en créole, lisent la presse haïtienne utilisée dans cette étude. Ils appartiennent à des catégories professionnelles diverses : enseignants, ingénieurs, spécialistes de relations publiques, coordinateurs de projets sociaux, journalistes, comptables, administrateurs. Ils parlent aussi bien français que créole. L'excellente thèse doctorale de Flore Zéphir (1990) a mis en évidence les règles qui régissent ce choix de langues à l'oral. En revanche, pour ces francophones haïtiens qui ont appris à lire et à écrire en français, la langue de l'écrit reste en priorité le français.

2 — Résultats de l'enquête

2.1 — *Conscience et tolérance ?* (Annexe 2)

Durant les deux premiers entretiens, mes consignes laissaient le choix à mes témoins de commenter le fond ou la forme. Pour chaque item, quatre résultats étaient possibles : (1) non signalé, (2) signalé et rejeté, (3) signalé et accepté sans modifications, (4) signalé et accepté avec modifications (changement d'orthographe, addition d'une marque typographique ou d'une explication).

Dans le cas du journal destiné au lectorat haïtien, sur un total de 27 particularismes ciblés, le nombre de lexies rejetées par les locuteurs, donc considérées comme inacceptables, est faible : il varie de 0 à 7, la moyenne se situant autour

de 2, soit un pourcentage de 7 % de rejet. À première vue, il semblerait que les témoins soient tolérants à l'égard des traits lexicaux particuliers du français dans la presse haïtienne.

Cependant, il convient de confronter ces résultats avec ceux du deuxième entretien durant lequel les témoins jouaient cette fois-ci le rôle de rédacteur en chef d'un journal destiné à un public francophone. Le nombre de lexies relevées par les témoins (certaines pouvant être rejetées, d'autres conservées avec addition d'une marque typographique ou modification orthographique) révèle leur degré de conscience à l'égard des particularismes. Sur 27 items ciblés, 9 en moyenne, soit un pourcentage de 34 % environ, sont repérés par les témoins. Le nombre d'items considérés comme inacceptables ou sujets à caution dans le journal destiné au public francophone apparaît donc plus élevé que celui obtenu dans le journal destiné à un lectorat haïtien. Cela indiquerait-il une conscience des particularismes, mais une tolérance à leur égard dans un contexte haïtien ? Le petit nombre de locuteurs testés jusque-là m'empêche de conclure à l'existence d'une norme endogène proprement haïtienne en vigueur lorsque les Haïtiens seraient à l'abri de la norme standard.

Cependant, la comparaison des résultats des deux entretiens pour chaque locuteur fournit des indications plus précises sur la tolérance ou l'intolérance des témoins par rapport aux lexies ciblées. On observe ainsi que le témoin LH, qui a identifié le nombre le plus élevé d'items, 16 sur 27, soit 60 %, dans le journal destiné au public francophone n'en a pas relevé un seul dans le journal destiné au public haïtien. En revanche, le témoin MS, qui semblerait très tolérante puisqu'elle n'a repéré aucun item dans le journal haïtien, n'en a relevé aucun non plus dans le journal francophone : il ne s'agirait donc plus de tolérance mais plutôt d'inconscience, selon mes hypothèses.

Le sort que les témoins réservent à certaines lexies permet de nuancer les notions de tolérance ou de conscience. Aucun des 27 items ciblés n'a été repéré à l'unanimité. Dans la presse destinée au public francophone où les taux de repérage et de rejet sont plus élevés, parmi les créolismes, quatre items ont été beaucoup plus souvent repérés (rejetés ou mis entre guillemets) que les autres (par un maximum de 9 témoins sur 10 pour deux d'entre eux). Il s'agit de *prendre le béton* « descendre dans la rue », *manche longue* « de durée indéterminée », *passer à l'infinitif* « tuer » et *rechouquer* « réinstaller à son poste ». Dans la presse francophone, ces locuteurs considèrent ces items inacceptables, tandis qu'ils les repèrent et les tolèrent beaucoup plus facilement dans la presse destinée au lectorat haïtien. En général, on observe une réticence chez la plupart des témoins à accepter des expressions figurées créoles traduites littéralement en français, comme dans le cas de *prendre le béton* ou de *manche longue*. Le cas de *rechouquer* paraît différent : les témoins le reconnaissent comme un néologisme relativement récent en créole (entré dans la langue après le départ de Duvalier,

depuis 1986). Ce facteur de relative nouveauté en créole semble les faire hésiter à accepter l'emploi du terme en français, à moins que la lexie ne soit utilisée au sens propre, c'est-à-dire dans le contexte où elle est née, pendant la période dite du *déchouquage* (élimination systématique des anciens fonctionnaires duvaliéristes ou attaques violentes contre leurs biens). Ce n'était pas le cas dans l'extrait de presse où *rechouquer* était présenté dans le contexte d'une école de New York. D'autres créolismes comme *fatras* « détritus, immondices » ou *gazoline* « essence » sont pratiquement passés sous silence. Le néologisme *lebruniser* « infliger le père Lebrun (supplice du collier, consistant à passer un pneu enflammé autour du cou d'une personne) », qui signifie au sens figuré « éradiquer, supprimer », suscite des réactions de rejet aussi bien dans le journal destiné au public francophone que dans le journal destiné au public haïtien.

Le reste des items, qu'ils se trouvent dans la presse destinée à un public haïtien ou dans celle destinée à un public francophone, ne sont que très irrégulièrement signalés, par un ou deux témoins seulement, en général. On observe les taux de signalement les plus bas (1 ou 0 témoin) pour les néologismes de formation française tels que *bercail* (pour lequel on note un changement de registre par rapport au français de référence), *écoulé* (adjectif apposé à une date du passé récent), *carte* « billet de concert, de théâtre », *maisonnette* (utilisé pour désigner toute maison de taille modeste), *sis* « situé » (ce dernier item n'étant jamais repéré).

Le créolisme syntaxique *chaque deux mois* « tous les deux mois » n'est relevé que par la moitié des témoins dans le journal destiné au public francophone ; il n'est pas signalé, sauf une fois, dans le journal destiné au public haïtien.

Ces quelques résultats semblent indiquer que, à l'exception de termes comme *combite* « rassemblement populaire en vue d'une action communautaire et solidaire visant au bien de tous » ou *zenglendo* « bandit armé se livrant à des actes de violence contre des individus liés au pouvoir en place », rarement rejetés, la norme endogène se définirait peut-être en termes de créolité ou non-créolité apparente. Les commentaires des témoins sur les corrections apportées aux textes paraissent aller dans le sens de cette hypothèse.

2.2 — *Mise au jour des limites de la méthodologie*

D'après les résultats, même lorsqu'il s'agit du journal destiné à un public francophone, où l'on s'attendrait à un plus grand purisme, le nombre d'items repérés est faible (une moyenne de 34 %). Il convient de se demander si ces chiffres ne sous-évaluent pas le degré de conscience ou d'intolérance des témoins par rapport aux particularismes.

Trois raisons au moins peuvent expliquer le non-signalement des items ciblés. Premièrement, certains témoins s'attardent sur la structure et le contenu du

texte plutôt que sur les mots qu'il contient. Ils se plaignent du manque de clarté, de la présentation ou même parfois du choix de l'information, trop sensationnaliste. Rejetant l'extrait en bloc, ils n'en viennent donc jamais à juger son contenu lexical. Ce cas s'est produit pour RO (voir Annexe 2).

Deuxièmement, il ne faut pas négliger le cas où un témoin, mis mal à l'aise ou ennuyé par l'exercice qu'on lui demande, élude la difficulté en prétendant ne rien noter de gênant. Est-ce le cas de MS? Ce refus de « s'engager » pourrait révéler l'insécurité et le malaise à l'idée d'être testé par une Française.

Enfin, troisième considération: le nombre relativement faible (34%) d'items identifiés comme inacceptables dans la presse francophone peut s'expliquer par la non-saillance d'un bon nombre de ces items dans les contextes particuliers dans lesquels ils sont insérés et non pas par l'absence de conscience de ces phénomènes. Annette Paquot (1988: 47) rappelle cette distinction importante. Ainsi, l'insertion du terme *tripotages* « potins, ragots » dans le contexte d'une critique littéraire d'un ouvrage paru en France est passée totalement inaperçue aux yeux des locuteurs. Il convient donc de considérer les chiffres obtenus représentant le degré de conscience comme des minima.

Ces trois cas de figure légitiment et affaiblissent à la fois la méthodologie utilisée. En effet, que certains témoins se soient attachés à l'efficacité de la communication en priorité donne à penser qu'ils n'ont pas décelé mes intentions précises et sont restés des témoins naïfs. Ceci est un avantage non négligeable dans la situation de ces francophones haïtiens qui, dès leur plus jeune âge, ont vécu à l'école sous la pression de la norme standard et pourraient sans doute très facilement se sentir en situation d'examen.

Ces considérations m'ont permis de réfléchir à des réaménagements de cette méthodologie, essentiels pour la poursuite de cette étude. Ils devraient me permettre de trouver un juste milieu entre la nécessité de détourner l'attention de mes témoins et l'adéquation de mes instruments aux questions que je me pose: le simple fait de présenter les extraits dans le cadre des rubriques dans lesquels ils apparaissaient dans la presse, sous un titre pertinent, évitera ainsi des commentaires superflus tout en rendant l'exercice que je propose aux témoins plus authentique.

2.3 — *Frontières linguistiques: vers une démarcation d'un français haïtien?*

Les commentaires glanés au cours du troisième entretien nous renseignent sur la valeur attachée aux marques typographiques.

Si le pourcentage de rejet des lexies est très faible quand il s'agit d'un journal destiné à un public haïtien, un certain nombre de lexies non rejetées font l'objet de commentaires et d'un marquage typographique: les témoins légitiment sou-

vent les guillemets par le besoin d'avertir le lectorat haïtien que l'insertion d'un créolisme est délibérée et non pas fautive. Le but est aussi souvent didactique : crainte que les enfants ne prennent de mauvaises habitudes et assimilent au français une lexie qui n'en fait pas partie, ou encore que les Haïtiens qui ne connaissent pas « le vrai vocabulaire », comme disent souvent mes témoins, soient induits en erreur. En revanche, certaines lexies dont l'origine créole est très saillante sont laissées telles quelles dans la presse destinée au public haïtien parce qu'elles sont considérées par les témoins comme courantes et entrées dans la langue. D'après les témoins, ce serait le cas de *zenglendo* et de *combite*.

Le mot *faute* revient souvent dans la bouche de mes témoins lorsqu'il s'agit de justifier l'emploi de marques typographiques. Ce marquage ne serait-il pas un désir d'affirmer, de déclarer leur compétence en français standard ? Ne serait-ce pas aussi la revendication d'un pouvoir normatif qui leur permettrait de faire entrer, d'admettre une lexie dans une langue qui lui est étrangère ? Cette revendication serait-elle par là même une libération du joug scolaire qui semble toujours peser si lourd sur mes témoins ?

Outre un marquage typographique occasionnel, la plupart des témoins proposent de maintenir l'orthographe créole chaque fois que cela est possible. D'une part, ils invoquent des raisons de clarté : il faut ainsi indiquer au lecteur, dans le cas d'une expression comme *grand don* « grand propriétaire terrien », qu'elle n'a rien à voir avec les mots français qui la composent. D'autre part, ils insistent souvent sur la nécessité de préserver la pureté des langues, de les respecter. Ils expliquent qu'il s'agit ici de respect du créole autant que de respect du français, d'une reconnaissance du créole dans le français. Un de mes témoins indique d'ailleurs que cette pratique qui consiste à insérer des créolismes orthographiés en créole est beaucoup plus courante qu'avant 1986 où les créolismes dans la presse haïtienne étaient toujours entre guillemets et toujours traduits en français. On reconnaît une motivation identitaire de l'emprunt : « il faut un peu d'haïtienneté là-dedans », s'exclame un des témoins, tandis qu'un autre ajoute en créole : « En tant que Haïtien, il y a des choses que j'ai besoin de dire en haïtien... le créole est indispensable dans le français pour marquer la langue et la rendre haïtienne. »

Conclusion

Que ressort-il de ces trois entretiens avec chaque témoin ? Malgré les limites de la méthodologie employée, on observe que :

1) Les particularismes semblent mieux tolérés dans une presse destinée à un lectorat haïtien que dans une presse destinée à un public francophone.

2) Il y a un accord relatif des témoins sur l'inacceptabilité de certains items en français, en particulier les expressions figurées traduites littéralement du créole.
3) Il y a également accord relatif des témoins sur l'acceptabilité de lexies telles que *kombit* ou *zenglendo*. Lourdes d'histoire et de culture haïtiennes, ces lexies sont intraduisibles en peu de mots.
4) Certains créolismes, tel que *fatras*, qui pourraient être des faux amis en français, semblent passer inaperçus.
5) Le marquage typographique met au jour différentes attitudes à l'égard des créolismes qui semblent dépendre de critères lexématiques, sémantiques ou chronologiques.
6) Mes témoins vivent sous le règne de l'ambivalence : il n'est pas question de parler *tulututu* « trop pointu », d'écrire *zuzu* (expression créole désignant une manière de parler ou d'écrire trop standard et par là même affectée). Il n'est pas question non plus de parler ou d'écrire « trop haïtien » et de s'exposer à la risée.

Devant ce tableau complexe, contradictoire et encore très flou, il est difficile d'aller au-delà du constat. Puis-je y trouver des pistes pour tenter de répondre aux questions que je me posais au début de cette communication ?

Existe-t-il une norme endogène ? Deux éléments de réponse se dessinent : d'une part dans la nature de la presse employée pour l'étude, d'autre part dans le travail d'édition des témoins. Examinons le premier élément de réponse. La presse de la diaspora, née dans les années qui ont précédé ou suivi la chute de Duvalier, pourrait être le reflet, non seulement du point de vue du contenu mais aussi de celui de la forme, de la libération, de l'éclatement d'une expression populaire muselée pendant trente années de répression duvaliérienne. Le besoin urgent d'écrire, de communiquer, de rallier des partisans à de nouvelles causes ainsi que l'accession du créole au rang de langue officielle rendent certainement secondaires et pesantes des considérations de forme trop exigeantes. Est-ce alors une non-norme qui règne dans ces journaux ? Une non-norme reflétée par un usage erratique du marquage typographique, des traits syntaxiques qui pourraient être aussi bien des erreurs que des particularismes, des traits lexicaux justifiés par le besoin d'une communication efficace, politisée, rapide, une non-norme qui rend mal à l'aise mes témoins et les fait réagir, apportant peut-être un autre élément de réponse à la question de la norme endogène ? En effet, mes témoins proposent un marquage sélectif : toutes les lexies créoles ne sont pas mises entre guillemets, certaines figurent dans le texte orthographiées en créole, certaines sont supprimées catégoriquement. Cette discrimination, catégorisation parmi les lexies n'est-elle pas le signe de l'émergence d'une norme ou du besoin d'une norme qui esquisserait les contours d'un français haïtien ?

Non-norme ? Émergence de norme ? L'affirmation du créole comme la langue de tous les Haïtiens, son officialisation, sa valeur emblématique, nationaliste expliquent certainement un changement d'attitudes vis-à-vis du français, une distanciation, une révolte non dite par rapport au carcan des règles, du bon usage inculqués chez plusieurs générations de Haïtiens bilingues.

La deuxième question que j'avais formulée était d'ordre méthodologique : comment sonder la norme de l'autre en évitant le paradoxe de l'observateur, accentué dans une situation sociolinguistique issue de la colonisation ? Des commentaires, des réactions, des corrections de mes témoins se dégage une crainte unanime, celle de la faute, de l'ignorance, du rire. Cependant, les résultats démontrent aussi qu'ils se sont investis dans la tâche que je leur ai donnée. En outre, les aménagements brièvement proposés devraient réduire les motifs de distraction et focaliser l'attention des témoins sur les traits lexicaux de manière naturelle tout en fournissant des renseignements sur l'influence des registres et des domaines sur leurs perceptions.

Dans la tradition des créolistes, je terminerai mon propos par un proverbe créole. J'oserais cependant mettre en doute la sagesse populaire en le formulant sous forme de question : « Lekòl lage, lekòl gaye ? », que l'on pourrait traduire approximativement par : « Le chat parti, les souris dansent-elles ? » L'école, le savoir livresque, apanage de mes témoins, demeurent tout puissants dans leur esprit. C'est donc peut-être à l'école ou à un livre, à un dictionnaire, en créole ou bilingue, qu'il incomberait de faire vivre une norme haïtienne pour rassurer au lieu d'insécuriser, libérer au lieu de contraindre, créer une référence que beaucoup de mes témoins réclament. L'un d'eux commente : « Je me sentirais plus en sécurité si des principes, des règles étaient fixées... ». Le français haïtien serait-il, comme le disait Claudine Bavoux (1997) à propos du français malgache, « un cryptoglosse, variété occultée, cachée, éventuellement en latence » ? Cependant, une interrogation plus fondamentale subsiste : même si mon étude semble indiquer un désir de marquer le français écrit, même s'il y a légitimation de certains items, n'est-ce pas faire un grand pas que de parler d'une variété de français, d'un français haïtien ? Peut-être n'existe-t-il pour les locuteurs haïtiens que des lexies isolées qui sèment un peu de couleur locale ici et là ? Y a-t-il demande sociale d'un français haïtien pour les Haïtiens ? Tant que le créole n'a pas accès à toutes les fonctions d'une langue nationale, peut-être.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAVOUX, Claudine, 1997, « Constitution et traitement d'un corpus 'cryptoglossique' : quels fondements théoriques ? », dans Claude Frey et Danièle Latin (dir.), *Le corpus lexicographique. Méthodes de constitution et de gestion*, Actes des III[es] Journées scientifiques du réseau thématique de recherche « Étude du français en francophonie », Louvain-la-Neuve, Duculot – AUPELF-UREF, pp. 71-86.

BRETEGNIER, Aude, 1997, « Le 'français régional' à la Réunion. Lexique, identification et insécurité linguistique », dans Claude Frey et Danièle Latin (dir.), *Le corpus lexicographique. Méthodes de constitution et de gestion*, Actes des III[es] Journées scientifiques du réseau thématique de recherche « Étude du français en francophonie », Louvain-la-Neuve, Duculot – AUPELF-UREF, pp. 111-134.

DUMONT, Pierre & Bruno MAURER, 1995, *Sociolinguistique du français en Afrique francophone : gestion d'un héritage, devenir d'une science*, Vanves, EDICEF – AUPELF.

PAQUOT, Annette, 1988, *Les Québécois et leurs mots. Étude sémiologique et sociolinguistique des régionalismes lexicaux au Québec*, Québec, Le Conseil de la langue française – Les Presses de l'Université Laval.

ROBILLARD, Didier de, 1993, « *Le langage des gens, c'est beaucoup leur maison* : Perception et traitement des (variétés de) langues en contact dans la presse écrite à l'île Maurice : Étude d'une gestion de la 'citation de langue autre' à travers un sondage sur les 'marques' dans la presse », dans *Études créoles*, vol. XVI, n° 2, pp. 9-39.

ZÉPHIR, Flore, 1990, *Language Choice, Language Use, Language Attitudes of the Haitian Bilingual Community*, thèse de doctorat non publiée, Indiana University, Bloomington.

ANNEXE 1

I Exemples de particularismes soumis au jugement des témoins

Créolismes :

(1) ... Hier, *les fatras*, aujourd'hui *la gazoline*, demain *le black-out*. Le ministre admet qu'il faut *un combite* général pour résoudre les problèmes liés aux questions des déchets...

(2) ... Les États-Unis réservent le plus grand quota d'importation de sucre à *la Dominicanie* dont ils sont le premier partenaire commercial...

(3) *Déchouquage* à la roumaine. Le dictateur, Nicolæ Ceaucescu, et son épouse Helena, *ont été passés à l'infinitif* le lundi 25 décembre dans un endroit secret, après qu'un tribunal militaire les eut déclarés coupables de « génocide » contre la Roumanie...

(4) ... L'Assemblée a décidé de se réunir *chaque deux mois* afin de resserrer les liens entre les artistes et d'accélérer les préparatifs de l'exposition...

Anglicisme :

(5) ... Les responsables de la *factorie* sont obligés de nous payer normalement ; le syndicat les y contraint...

Néologismes (forme, sens, registre, domaine, fréquence) :

(6) ... Les tractations en vue de la désignation d'un Premier ministre se sont révélées laborieuses. Dans cette course à *la Primature*, trois candidats semblaient le plus bien [*sic*] cotés même si en coulisse, on ne laisse pas trop *fuiter* de noms...

(7) ... En novembre de l'année dernière, un avion en provenance de la Guyane, ramenant au *bercail* des rapatriés haïtiens, s'était écrasé aux environs de Bel Anse (sud-est) avec plus d'une vingtaine de passagers...

II Quelques résultats de l'enquête épilinguistique. Lexies le plus souvent rejetées

Créolismes :

Expressions figurées :

(8) Tandis que des milliers de membres de la diaspora haïtienne *prenaient le béton* à New York, on zappait beaucoup sur les fréquences radio à Port-au-Prince, hier.

(9) ... A New York, Aristide a promis de se trouver avec le peuple : à 5h pm, soirée de veillée patriotique *manche longue*.

Néologisme de création récente :

(10) ... Recevoir un homme fraîchement déchouqué et le *rechouquer* directeur d'une école haïtienne à New York représente un affront, un mépris, une insulte vis-à-vis de la communauté en diaspora et une trahison à l'égard de la jeunesse...

Néologisme d'origine créole :

(11) ... Aristide pourrait faire l'objet d'une enquête relative à l'assassinat du pasteur Sylvio Claude *lebrunisé* aux Cayes à quelques heures d'intervalle du meurtre de Roger Lafontant à Port-au-Prince...

Annexe 2

Comparaison des résultats de la première enquête (journal destiné à un lectorat haïtien) et de la seconde (journal destiné à un lectorat francophone).

Témoins	**Lexies rejetées (journal pour Haïtiens) PRESCRIPTIVISME ?**	**Lexies relevées (journal pour francophones) CONSCIENCE ?**
RO	0	5
HJ	1	3
DC	2	9
LH	0	16
MS	0	0
KH	2	9
AC	7	12
FD	3	11
PE	0	5
GD	5	13
HD	1	10
Moyenne (sans MS)	2/27 7 % de lexies rejetées	9/27 34 % de lexies relevées

Le lexique du français louisianais et la notion de continuum linguistique[1]

KEVIN J. ROTTET

Il est traditionnel, dans les études sur la langue française en Louisiane, de distinguer trois variétés : le français colonial, le français cadien et le créole. Puisque l'état des connaissances sur le français louisianais[2] n'est toujours pas très avancé, personne ne sait dans quelle mesure ces trois variétés sont vraiment distinctes. En tout cas, le français colonial, la variété qui différait le moins du français standard ou international (désormais le FS), semble n'être guère plus parlé ; c'est pourquoi je ne reviendrai pas sur cette variété. Les spécialistes du FL s'entendent généralement pour dire que les différences qui peuvent avoir existé entre le cadien et le créole ont subi un processus de nivellement, de telle sorte que, s'ils se différencient toujours sur les plans morphologique et syntaxique, ils partageraient grosso modo un seul lexique. Cependant, cette affirmation n'est étayée par aucune preuve rigoureuse. Dans cet article, je présenterai les résultats d'une comparaison lexicale que j'ai effectuée à partir des dictionnaires, lexiques et études de vocabulaire disponibles pour le cadien et le créole. Cette comparaison démontrera que ces deux variétés disposent en grande partie d'un lexique commun.

1 — ÉVOLUTION DE LA NOTION DE CONTINUUM

Un des premiers écrivains à avoir fait des remarques descriptives sur le créole louisianais est le voyageur C.C. Robin (1807 : 185, 187) :

> « Ces esclaves, en recevant la langue française pour leur idiome familier, n'ont pu en embrasser l'étendue vulgaire, puisque leurs besoins et leurs idées étaient plus bornés ; il a donc fallu resserrer pour eux, ou plutôt dégrader, cette belle langue. [...] Ainsi la classe des substantifs a été réduite au petit nombre des choses usuelles pour eux ; et ce nombre est si borné, que ceux même qui vivent dans les campagnes ne connaissent ni le nom des plantes ni celui des différens arbres qu'ils ont continuellement sous leurs yeux [...]. *Courir* désigne l'action tout à-la-fois de poursuivre, de marcher, d'aller, de venir, de promener, de courir,

1. Je tiens à remercier Albert Valdman et le Creole Institute (Indiana University) pour m'avoir accordé la permission de consulter la collection d'ouvrages de référence sur la Louisiane.

2. J'utiliserai le terme de *français louisianais* (désormais FL) pour désigner l'ensemble des variétés linguistiques de Louisiane.

comme celui de *connais* désigne *savoir, apprendre, instruire, avoir des notions, se rappeler, se souvenir.* »

Il est impossible de savoir aujourd'hui dans quelle mesure cette description d'un créole lexicalement borné était due au racisme et à la naïveté, dans quelle mesure, en somme, elle reflétait le véritable état de la langue créole à cette époque-là. Quoi qu'il en soit, quand ont paru les premières publications en créole, quarante ans plus tard, il était bien plus développé que ce que décrit Robin. Quant au créole d'aujourd'hui, le *Dictionary of Louisiana Creole*, de Valdman *et alii* (1998 ; désormais DLC), contient des correspondants créoles de presque tous les mots français cités par Robin.

Vers la fin du XIX[e] siècle, Alcée Fortier (1891 : 85-86) décrit le cadien comme étant un parler ayant subi diverses influences :

« The English language has naturally exerted a great influence on the Louisiana Acadian patois, and so have the Spanish and Creole patois, producing thus a very interesting speech mixture. [...] The Acadians use the following expressions borrowed from the Creole patois : *Mon gardemanger,* the stomach. *Mon tendé,* the ear. *Mon senti,* the nose. *Mon oi clair,* the eye. »

Les expressions que Fortier cite ne sont plus attestées de nos jours avec les sens qu'il leur donne, ni en cadien ni en créole, mais il est intéressant de voir qu'on avait déjà, il y a cent ans, une perception aiguë de mélange linguistique. Finalement, certains chercheurs ont commencé à caractériser un état de langue où les frontières linguistiques étaient devenues tellement floues qu'on ne pouvait plus nettement démarquer les trois variétés traditionnelles. Par exemple, selon Alexander Hull (1968 : 260) :

« Louisiana French (LaF), traditionally divided into three groups (Colonial, Acadian, and Negro), seems to show today a pattern of fundamental unity, although with multiple variation in detail. It is impossible to trace, in the present state of LaF, a clear boundary between dialects which once were 'Acadian' and those which were 'Colonial French,' and even the Creole dialect (i.e., 'Negro French') is less distinct than formerly. [...] The Negro speech has influenced the dialect of the entire region but has itself become quite thoroughly 'decreolized'. »

Dans leur article sur le lexique du FL, Thomas Klingler, Michael Picone et Albert Valdman (1997) expliquent qu'il est actuellement admis par la plupart des chercheurs que le FL est caractérisé par un continuum linguistique allant du créole basilectal au cadien acrolectal (ou au FS). Ils énumèrent les quatre types de relations lexicales possibles entre le cadien et le créole : 1) une quasi unité lexicale, où il n'y aurait pas de différences lexicales importantes entre les variétés ni entre les régions ; 2) la situation où il y aurait plus de différences entre les régions qu'entre les variétés (c'est-à-dire que le cadien et le créole d'une même aire géographique se ressembleraient plus que le cadien, ou le créole, de deux aires différentes) ; 3) la situation où il y aurait plus de différences entre les variétés qu'entre les régions (c'est-à-dire qu'il y aurait un lexique cadien

commun aux Cadiens de toutes les régions, distinct du lexique créole) ; 4) la situation, invraisemblable mais logiquement possible, où chaque variété régionale aurait son propre lexique (c'est-à-dire que le cadien et le créole d'une région quelconque n'auraient pas plus en commun l'un avec l'autre qu'avec le cadien et le créole d'une autre région). Ces auteurs adoptent implicitement le troisième scénario, tout en reconnaissant que la question ne peut être vraiment résolue, étant donné l'état des recherches sur les deux variétés linguistiques en question.

2 — Lexicographie cadienne et créole

Les tentatives de comparaison des lexiques du créole et du cadien se heurtent d'entrée de jeu à des lacunes lexicographiques malencontreuses. Il n'existe aucun dictionnaire rigoureux pour le cadien. Cependant, il y a un assez grand nombre d'ouvrages traitant d'une partie de son lexique. Pendant les années 1930 et 1940, une trentaine d'étudiants complétant leur thèse de maîtrise en français, surtout à la Louisiana State University, sont retournés dans leurs paroisses[3] d'origine afin de recueillir des mots représentatifs du parler local. Il en est résulté une collection de monographies et de glossaires qui sont demeurés inédits. Bien que de qualité inégale, ces glossaires sont d'une valeur inestimable pour les études du lexique du FL. Chaque thèse comporte entre 500 et 1500 mots vedettes. Ces études sont toutes de type différentiel (les auteurs n'ont noté que les termes inexistants en FS ou qui en différaient d'une manière ou d'une autre).

À part ces thèses de maîtrise, il y a des livres publiés sur le vocabulaire du cadien, tels ceux de William Read (1931), Jay Ditchy (1932) et Patrick Griolet (1986). Les ouvrages lexicaux les plus approfondis sont le dictionnaire de M^gr^ Jules Daigle (1984) et la thèse doctorale de Maguy Lavaud-Grassin (1988), mais le parti qu'on peut tirer de ces ouvrages est limité par certaines erreurs méthodologiques décrites dans l'article de Klingler *et alii* (1997). Par exemple, dans sa préface, Daigle explique qu'il a exclu des termes ou des formes de mots qu'il a estimés « déformés », sans pour autant donner une justification rigoureuse de ses choix. Maguy Lavaud-Grassin (1988) a essayé, non pas d'élaborer un répertoire exhaustif du FL, mais d'établir seulement la partie différentielle qui est partagée par tous les locuteurs de toutes les variétés louisianaises. L'avantage principal de l'ouvrage de Daigle est qu'il n'est pas différentiel.

Il y a aussi pour le cadien des corpus oraux enregistrés sur cassettes, dont celui de Kevin Rottet (1995) portant sur les paroisses de Terrebonne et de Lafourche.

3. Le terme de *paroisse* désigne en Louisiane une division administrative pouvant comprendre plusieurs villages et petites villes.

Heureusement, pour le créole louisianais, on dispose désormais du DLC, dictionnaire rigoureux et non différentiel. La nomenclature de cet ouvrage compte dans les dix mille entrées et sous-entrées. L'équipe du DLC a dépouillé tous les textes publiés sur le créole : des thèses de maîtrise traitant du lexique et du folklore créoles, des recueils de contes et d'articles publiés dans les anciens journaux francophones de Louisiane et les excellentes thèses d'Ingrid Neumann (1985) et de Thomas Klingler (1992). De plus, le DLC comporte tous les mots attestés dans des interviews orales effectuées auprès de locuteurs natifs.

Il est clair que les ouvrages lexicographiques qui existent sur le FL ne donnent qu'une idée incomplète de son vocabulaire. Selon Klingler *et alii* (1997 : 145) :

> « [...] the information currently available on the lexicon of the two languages remains too incomplete and fragmentary to help one determine whether speakers draw on a common lexical stock, whether they have access to a relatively well delimited lexicon specific to each of the two languages, or whether they have at their disposal a lexical stock that varies from region to region but is shared by the speakers of a particular regional variety of Cajun French (CF) and Louisiana Creole (LC). »

Tout en reconnaissant que l'état des recherches lexicologiques sur la Louisiane est loin d'être adéquat, j'estime qu'il est néanmoins possible de faire avancer un peu nos connaissances avec les matériaux lexicographiques qui existent ; ces matériaux renseignent sur au moins une dizaine de milliers de mots pour chacune de ces variétés.

3 — Méthodologie

3.1 — *Choix des textes et justification*

Ce serait un travail laborieux que de faire des comparaisons entre chaque terme du DLC et les relevés de l'ensemble des ouvrages sur le cadien, ou vice versa. J'ai donc fait un choix parmi les textes et glossaires existants, en retenant quatre types de sources :

- Textes lexicographiques sur le créole :
  - tous les termes et sens du DLC qui commencent par Ch, D, R, T et V[4].
- Textes lexicographiques sur le cadien :
  - les ouvrages de Hosea Phillips (1936)[5] et de Patrick Griolet (1986)[6] ;

4. Puisque le DLC contient les résultats du dépouillement de tout ce qui est disponible sur le créole, il n'était pas utile de consulter d'autres sources en ce qui concerne les attestations créoles.

5. L'étude de Phillips (1936) porte sur la paroisse d'Évangéline, région où les créolophones, bien que peu nombreux, ne sont pas tout à fait absents, ce qui réduit l'importance de la variable géographique.

6. Griolet (1986) contient à peu près 1100 mots vedettes.

- les mots qui commencent par Ch dans le dictionnaire de M^gr Jules Daigle (1984).

- Inventaires des mots figurant dans des conversations et une pièce de théâtre :
  - *Cancans Kisinières*, pièce de théâtre de 32 pages en créole, par Marguerite Wogan (1931) ;
  - une interview en cadien provenant du corpus de Kevin Rottet (1995)[7] ;
  - le glossaire de Paul Patin (1976)[8] qui est un inventaire de mots provenant de conversations naturelles en cadien.

- Champs sémantiques :
  - la liste des parties du corps dans les sections 4.2.1.1.1 et 4.2.1.1.2 de la thèse de Thomas Klingler (1992 : 287-292), liste qui comprend 114 termes ;
  - les termes usuels dits d'origine maritime.

Pour chaque mot créole figurant dans les textes créoles mentionnés ci-dessus, j'ai cherché des attestations cadiennes dans tous les ouvrages disponibles sur le cadien et dans le corpus de Kevin Rottet (1995). Ensuite, pour chaque mot cadien contenu dans les textes cadiens pris en compte, j'ai cherché une attestation créole dans le DLC.

Cette comparaison lexicale présentait dès le départ certaines difficultés : 1) la plupart des textes sur le cadien étant différentiels, il est difficile de trouver des attestations pour la partie du lexique cadien qui est partagée avec le FS ; 2) dans tous les textes anciens, comme celui de Hosea Phillips (1936), il y a sans aucun doute des termes qui sont inusités à l'époque actuelle. Toutes les variétés du FL subissent un étiolement linguistique. Le chercheur John Guilbeau a décrit ce phénomène (1936 : [2]) :

> « The influence of the English has been, and is, very strong. More and more, English words and expressions are supplanting the French. Only several years ago one would ask for 'ein cure-dents', wear 'eine casquette' and take 'ein voyage'. Today he asks for 'ein tooth-pick (tutpik)', wears 'ein cap', and takes 'ein trip'. One hears in conversation, to quote only a few examples, 'Of course; il va menir [*sic*]', and 'C'est all right, il est apres type sur le typewriter', and 'il ride dans le speed-boat'. »

Cela est certainement encore plus vrai actuellement, près de 65 ans après Guilbeau, puisque la langue française a perdu beaucoup de terrain dans l'intervalle.

7. J'ai choisi une interview de ce corpus, enregistrée à Terrebonne-Lafourche, pour avoir un texte cadien aussi récent que les interviews effectuées pour le DLC. L'interview choisie dure 1 h 30. Le texte du corpus n'a pas été publié ; des extraits apparaissent dans Rottet (1995).

8. Patin (1976) a été choisi parce que : 1) étant plus récent, il peut y avoir moins de termes désuets ; 2) il est basé sur des conversations naturelles, et non sur une enquête visant à faire produire du vocabulaire ; 3) à Breaux Bridge se parlent et le cadien et le créole, ce qui réduit l'importance de la variable géographique.

3.2 — *Analyse des correspondances lexicales*

Avant de procéder à la comparaison, il fallait identifier les principes sur lesquels devait se fonder la décision de considérer un mot créole comme étant le correspondant d'un mot cadien. Premièrement, j'ai décidé d'ignorer les phénomènes de l'agglutination[9] et de l'aphérèse. L'agglutination se réalise de manière irrégulière en créole, tel nom apparaissant tantôt avec, tantôt sans élément agglutiné, et elle est attestée en cadien également, bien qu'à un moindre degré[10]. L'aphérèse, ou la troncation de la syllabe initiale du mot (par ex. la réalisation des mots *attraper, écraser* comme *trape, kraze*), plus commune en créole, est également attestée en cadien.

Deuxièmement, il y a en FL énormément de variation dans la prononciation. Cette variation est systématique pour certains sons, irrégulière pour d'autres. Par exemple, beaucoup de créolophones n'utilisent pas de voyelles antérieures arrondies ; *feu* et *lune* deviennent pour eux [dife] et [lalin]. J'ai écarté toute différence de prononciation de ce qui était un même mot.

Le créole présente un nombre variable des formes verbales du français, mais souvent la forme à l'infinitif n'est pas attestée. Je n'ai pas considéré ces cas comme des non-correspondances. Pour illustrer ce point, j'ai considéré les mots cadiens *aimer, partir, ramer, rassasier, avaler* et *devoir* comme étant les correspondants des mots créoles *lenmen, parti, ramen, rasazi, vale* et *dwa*.

À part ces cas particuliers, je n'ai considéré comme unités correspondantes que les mots dont la forme était la même ou presque. Par exemple, j'ai exclu des unités qui partagent une même racine mais dont le suffixe est différent. Ainsi, Paul Patin (1976) donne *oppressement, premièrement, laitière* et *rarement* ; or, dans le DLC, on trouve les formes apparentées *lopresyon* « asthme », *premye* « d'abord (adv.) », *letri* « laiterie », *rar, byen rar* : je n'ai pas considéré ces deux séries comme présentant des cas de correspondance.

Enfin, j'ai exclu tous les noms de lieux et les noms de personnes.

4 — Résultats de la comparaison

Le tableau ci-dessous résume les résultats des comparaisons des divers textes.

9. L'agglutination est assez commune en créole ; par ex., les mots *table* et *vin* sont souvent prononcés *latab* et *divin*, où l'article français est devenu partie intégrante du mot créole.

10. Redfern (1980 : 239) donne *dubois* « arbre », *dolo* « eau », *nomme* « homme », *zariko* « haricot », *z'herbe* « herbe », *z'oreille* « oreille », *zoutil* « outil », *zoie* « oie » comme étant attestés en cadien.

TYPE	TEXTE	% Partagé	% avec les termes FS
Textes lexicaux créoles	DLC Lettre Ch	73 %	80 %
	DLC Lettre D	74 %	78 %
	DLC Lettre R	78 %	86 %
	DLC Lettre T	74 %	78 %
	DLC Lettre V	77 %	82 %
	moyenne	75 %	81 %
Textes lexicaux cadiens	Phillips 1936	50 %	
	Griolet 1986	64 %	
	Daigle Lettre Ch	49 %	
Discours et pièce de théâtre	Wogan 1931	95 %	
	Patin 1976	94 %	
	Rottet 1995	93 %	
Champs sémantiques	Parties du corps	92 %	
	Termes maritimes	72 %	
TOTAL	TOUS TEXTES CONFONDUS	76 %	

4.1 — *Textes lexicographiques*

Les résultats obtenus à partir des cinq lettres du DLC oscillent entre 73 % et 78 %. Le pourcentage atteint 81 % si l'on considère les mots créoles partagés avec le FS et dont il n'est pas facile de vérifier l'existence en cadien ; comme ce parler est plus proche du FS que ne l'est le créole, on peut faire l'hypothèse que ces mots du FS connus en créole le sont aussi en cadien. Voici quelques-uns de ces termes créoles[11] : *charabya* « charabia, baragouin », *charnyèr* « gond, charnière », *charj* « charge, famille », *chanje lèr* « changer l'air », *chèrmen* « charmeur », *chèj ho* « chaise haute », *fe chie* « faire chier », *chie konm Anri Kat* « chier comme Henri IV », *chviye* « cheviller », *chwèt* « vieille femme méchante », *dabòr* « d'abord », *dandi* « dandy », *dardar* « dare-dare, vite », *debourbe* « débourber, décrasser », *degizman* « déguisement », *deniche* « dénicher, faire sortir de son gîte », *depole*

11. Certains de ces termes sont attestés en cadien avec un sens différent. Dans les transcriptions créoles, les lettres ont la même valeur qu'en français (par ex. *ou* = [u], *u* = [y], etc.), à l'exception des deux cas suivants : la lettre *e* représente toujours le son [e] et les graphies *an*, *on* et *en* représentent les voyelles nasales des mots français *grand*, *bon* et *vin*, respectivement.

« se disloquer l'épaule », *depouy* « butin, dépouille », *deranje* « en panne ; dérangé (de l'estomac) », *deredi* « déraidir », *deroute* « dérouter ».

Parmi les cas de non-correspondance avec le FS, il y a : *chat farouch/chat maron* « lynx, chat sauvage », *chadron makak* « espèce de chardon », *charlòt sèk* « échalote », *byen chanje* « bien habillé », *cheuveu* « poil », *cheuvrèt deu mer* « crevette de mer », *chengnen* « ôter », *chifròb* « commode droite avec une glace », *chikannen* « plaisanter, badiner », *chikotèz* « outil à arracher la chaume de la canne à sucre », *chinen* « gagner ; l'emporter sur », *chyen a pèrdri* « chien de chasse », *an chemen* « sans domicile fixe », *chodyèr* « poêle à frire », *chofe* « suivre de très près », *dechou-kœ* « petit chou », *dechou-kèr-de-bèf* « choux de Bruxelles », *debruti* « sophistiqué, bien instruit », *deden* « difficile (à plaire) », *pye defig* « figuier », *degobe* « faire des copeaux, bûcher du bois », *degòrje* « cracher, révéler », *degoute* « découragé », *degrouye* « quitter », *deranje* « s'en aller », *dèryèr so kou* « nuque », *detenn* « colorer », *dikrepsi* « dyspepsie », *diri sal* « riz épicé et préparé avec des petits morceaux de viande, des oignons, etc. », *doktè pou dezo* « ostéopathe », *donmbo* « petit(e) ami(e) », *bon doulè* « douleurs de l'accouchement », *dwa chyen* « petit doigt ; index ». Certains termes sont d'origine anglaise : *daypin* « épingle anglaise » < *diaper pin* ; *defek* « défaut » < *defect* ; *delod* « décharger » < *dé-* + *load* ; *chimij anmba* « maillot de corps » < *undershirt* ; *didòk* « soustraire » < *deduct* ; *djompa* « voiture à deux roues » < *jumper* ; *tapchal* « cape » < *top shawl* ; *tès* « éprouver » < *test* ; *tròs* « se fier » < *trust* ; *tournen OFF* « éteindre » < *turn off*.

Certains termes créoles absents des ouvrages cadiens représentent quand même des types bien attestés. Si le mot *dòrmetik* « fatigue, sommeil » est introuvable en cadien, on trouve par contre les formes *dormirie*, *dorminique* et *dormitoire*, de même sens. Également, le cadien possède des mots semblables au créole *charbile* « bavarder », par ex. *charlanter*, *charrader* et *charrer*. Et les verbes *veyaye* et *tournaye* sont formés avec le suffixe fréquentatif *-ailler*, bien attesté en cadien (*cf. dormailler*, *flânailler*, *japailler*, *halailler*, *mangeailler*) et susceptible d'être ajouté à presque n'importe quel verbe. Le mot *chakaya* « casse-pieds » est formé avec le suffixe *-ard*, lui aussi commun en cadien (*cf. pipard*, *plaignard*, *fouillard*).

Il est probable que bon nombre de ces termes existent en cadien aussi bien qu'en créole et que la difficulté de trouver une attestation s'explique par les lacunes des ouvrages existants plutôt que par la non-existence de ces termes.

Le pourcentage de correspondance avec le créole dans le cas des textes lexicographiques cadiens est beaucoup plus bas, se situant à 49 % pour la lettre Ch de l'ouvrage de M^gr^ Jules Daigle (1984), 50 % pour les relevés de Hosea Phillips (1936) et 64 % pour le glossaire de Patrick Griolet (1986). Certains termes représentent des types bien attestés en créole : des noms agentifs en *-eur* et en *-ard* : *balieur*, *balieuse* « balayeur », *bégayeur* « bègue », *fouillard* « farfouilleur » ; des

verbes utilisant le suffixe fréquentatif *-ailler*: *boétailler* « boîter », *dormailler* « dormir mal », *japailler* « japper sporadiquement », *flânailler* « flâner » ; des noms déverbaux en *-age*: *baliage* « balayage », *brodage* « broderie », *fôrbissage* « frottage (du plancher) » ; des adjectifs en *-able*: *incomprenabe* « incompréhensible », *doutable* « douteux » ; et des noms en *-erie*: *pataterie* « lieu où l'on serre les pommes de terre », *couraillerie* « action de courir la prétentaine », *farauderie* « toilette élégante ». Pour tous ces mots, le radical est attesté dans le DLC, ainsi que le suffixe, mais ces combinaisons particulières ne s'y trouvent pas.

Mais il y a aussi bon nombre de termes dans ces trois glossaires cadiens que le DLC n'enregistre pas, dont: *achaler* « donner chaud », *adonnance* « hasard », *s'adonner* « s'accorder », *agraper* « prendre pour soi-même », *babiche* « lanière de peau », *bagoul* « parler incompréhensible », *bénéris* « roitelet », *carrisser* « hausser (les épaules) ; écarquiller (les yeux) », *chacta* « se dit d'un cheval rétif », *chiennailler* « se livrer à des amusements immodérés », *côrnôyau* « personne vieille et décrépite », *dandine* « volée de coups », *écarrure* « ouverture carrée »[12].

Il est clair que les lexiques cadiens fournissent plus de termes que les ouvrages sur le créole. On ne peut pas savoir pour le moment à quoi attribuer ce phénomène. Il est possible que le créole possède un lexique plus restreint que celui du cadien (voir la citation de C.C. Robin 1807 au début du point 1), ce qui serait explicable par le fait que le créole résulte de l'acquisition d'une langue seconde, tandis que le cadien représente la continuation d'un français langue maternelle.

4.2 — *Discours et pièce de théâtre*

Passons maintenant à la pièce de théâtre *Cancans Kisinières*. Dans ce texte, la presque totalité (à peu près 95 %) des termes créoles sont attestés également en cadien. Parmi ceux qui ne le sont pas, on trouve des créolismes bien connus: *kichoz* « quelque chose », *ki moun* « qui » et *ça* « qu'est-ce que » ; des termes bien attestés en FL, mais qui, dans cette pièce de théâtre, ont un sens inhabituel: *caouène* « tête » (d'habitude « tortue » et « vagin »), *boucane* « bruit » (généralement « fumée ») ; des mots partagés avec le FS: *moricaud* « noir » ; et enfin, moins d'une douzaine d'autres termes, par ex.: *diabaille* « petit diable », *belle-belle* « belles robes », *pomcake* « espèce de gâteau (< ang. *poundcake*).

12. Avant de conclure que tous ces termes sont vraiment absents du créole, il faudrait s'assurer que les créolophones actuels ne les connaissent pas. Pour le glossaire de Hosea Phillips (1936), il faudrait aussi voir si les termes en question font toujours partie du lexique actuel du cadien. Certains termes sont peut-être désuets ; il est donc difficile d'en trouver des attestations dans le parler cadien actuel ainsi qu'en créole.

Avec le glossaire de Paul Patin (1976) et le texte provenant du corpus Terrebonne-Lafourche, qui sont tous les deux basés sur des conversations naturelles plutôt que sur des interviews visant à recueillir du vocabulaire, le pourcentage de correspondance est très élevé : 94 % pour Patin et 93 % pour l'extrait du corpus Terrebonne-Lafourche.

4.3 — *Champs sémantiques*

Pour les termes dits d'origine maritime, j'ai pu en dénombrer 25 utilisés en cadien, dont 72 % sont également attestés dans le DLC[13]. Pour les dénominations des parties du corps, j'ai pu attester pour le cadien 105 des 114 termes créoles retenus dans Thomas Klingler (1992 : 287-292), soit 92 %.

Pour vérifier l'hypothèse selon laquelle certaines absences de correspondants seraient attribuables à des lacunes dans les ouvrages disponibles, j'ai pris les 52 mots de l'interview cadienne du corpus Terrebonne-Lafourche qui n'avaient pas été relevés dans le DLC et je les ai cherchés dans cinq ouvrages importants sur le cadien : ceux de M^{gr} Jules Daigle (1984), de Hosea Phillips (1936), d'Erin Montgomery (1946), de Jay Ditchy (1932) et de Patrick Griolet (1986). Daigle (1984) contient seulement 50 % de ces termes ; Phillips n'en contient que 8 %. Certains termes ne sont attestés dans aucun de ces ouvrages, par ex. *acher* « obtenir, prendre », *barcadère* « embarcadère », *baroque* « bizarre, étrange », *bateau de course* « vedette, hors-bord », *bomée* « chaudiérée », *domette* « canevas », *donnailler* « donner çà et là », *foulation* « foulure », *manger de mer* « fruits de mer », *poêlée* « contenu d'une poêle ». On voit donc que le pourcentage de correspondance est loin d'être parfait même en comparant deux ouvrages sur le cadien.

Conclusion

Les résultats des comparaisons des textes varient de 49 %, pour le texte de Hosea Phillips (1936), à 95 %, pour le glossaire de Paul Patin (1976). La moyenne de tous les textes confondus se situe autour de 76 %[14]. Pour des raisons diverses, j'estime qu'on ne peut pas donner la même valeur à tous les chiffres. Le texte de Hosea Phillips date de 1936 et il a été écrit dans le but de recueillir des mots cadiens intéressants. Le texte de Paul Patin, par contre, est basé sur des conversations naturelles et représente mieux la langue réelle de tous les jours, d'une époque plus récente (1976).

13. Voici quelques termes maritimes cadiens absents du DLC : *les agrès* « l'équipement », *alliège* « déchargé », *une batelée* « une bande d'amis », *gréyer* « gréer, équiper », *virer de bord* « se retourner ».

14. Ce pourcentage n'a pas de véritable valeur d'indice ; si j'avais dépouillé plus d'enregistrements de conversations, il serait probablement plus élevé ; si j'avais dépouillé plus de glossaires cadiens, il serait plus bas.

À quoi les cas de non-correspondance peuvent-ils être attribués ? Il y a quatre possibilités : 1) des lacunes dans les ouvrages disponibles ; 2) des mots désuets ; 3) des mots de distribution géographique restreinte ; 4) de réelles différences lexicales entre le cadien et le créole. Considérons brièvement chacun de ces cas.

1) Il convient de rappeler que les mots qui ne se correspondent pas ne sont pas forcément des mots inexistants dans l'une ou l'autre variété, mais simplement des mots pour lesquels je n'ai pas pu trouver d'attestation écrite. Dans certains cas, une unité attestée dans une variété mais pas dans l'autre représente quand même un type lexical bien attesté (avec un suffixe producteur comme *-ailler*, par exemple). Cela suggère que certaines absences d'attestation sont dues à des lacunes dans les données disponibles et ne signifie pas qu'il n'y a pas de correspondants. Lorsque les lexiques du cadien et du créole seront mieux décrits, le nombre de ces cas diminuera.

2) L'absence de correspondance peut s'expliquer dans certains cas par le fait que des mots sont désuets, mots qu'il serait ainsi difficile d'attester à l'heure actuelle dans l'une ou l'autre variété. Dans le DLC, il y a certains hapax historiques qui ne sont plus reconnus par nos informateurs modernes (par ex. *ramone* « ramoner », *refò* « raifort », *rigodon* « rigodon », *riji* « rugir », *fe rodomon* « faire le rodomont »).

3) Il est incontestable que certains mots sont partagés par le cadien et le créole d'une aire géographique. Le mot *chnait, chisnaid* « libellule », attesté dans le créole de la Côte des Allemands, se trouve en cadien, sous la forme *chenaille*, seulement dans la thèse d'Ervin Granier (1939) portant sur le parler de la même région.

4) Il semble incontestable aussi que le créole de toutes les aires partage certains termes qui sont inconnus en cadien (par ex. *gen* « avoir », *ki moun* « qui »).

On pourrait enfin se demander si la divergence lexicale entre le cadien et le créole est plus grande que la divergence entre deux sous-dialectes régionaux du cadien ou du créole. Puisque je n'ai pas considéré la dimension régionale ici, je ne peux pas répondre à cette question. Peut-être bien que la plus grande divergence se situe entre le créole et le cadien et que les divergences régionales sont moins importantes, comme l'ont suggéré Klingler *et alii* (1997). Cependant, les données que j'ai examinées suggèrent que la correspondance lexicale entre le cadien et le créole est assez grande et qu'elle le sera peut-être encore plus quand les deux variétés seront mieux décrites.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BROWN, Becky, 1996, « Les conséquences théoriques d'un continuum linguistique en Louisiane française », dans *Plurilinguismes*, n° 11, pp. 37-62.

DAIGLE, Rev. Msgr. Jules O., 1984, *A Dictionary of the Cajun Language*, Ann Arbor, Edwards Brothers Inc.

DAIGLE, Rev. Msgr. Jules O., 1992, *Cajun Self-Taught*, Chelsea (MI), Book Crafters.

DITCHY, Jay K., 1932, *Les Acadiens louisianais et leur parler*, Paris, Librairie E. Droz.

FAULK, James D., 1977, *Cajun French I*, Abbeville (LA), Cajun Press.

FORTIER, Alcée, 1884, « The French Language in Louisiana and the Negro-French Dialect », dans *Publications of the Modern Language Association of America*, vol. 1, pp. 96-111.

FORTIER, Alcée, 1891, « The Acadians of Louisiana and Their Dialect », dans *Publications of the Modern Language Association of America*, vol. 6, pp. 64-94.

GRANIER, Ervin Louis, 1939, *A Glossary of the French Spoken in St. John Parish*, thèse de maîtrise, [Baton Rouge], Louisiana State University.

GRIOLET, Patrick, 1986, *Mots de Louisiane: Étude lexicale d'une francophonie*, Paris, Payot.

GUILBEAU, John, 1936, *A Glossary of Variants from Standard-French in Lafourche Parish*, thèse de maîtrise, [Baton Rouge], Louisiana State University.

GUILBEAU, John, 1972, « Folklore and the Louisiana French Lexicon », dans *Revue de Louisiane/Louisiana Review*, vol. 1, pp. 45-54.

HULL, Alexander, 1968, « The Origins of New World French Phonology », dans *Word*, vol. 24, pp. 255-269.

KLINGLER, Thomas A., 1992, *A Descriptive Study of the Creole Speech of Pointe Coupee Parish, Louisiana, with Focus on the Lexicon*, thèse de doctorat, Indiana University.

KLINGLER, Thomas A., Michael D. PICONE & Albert VALDMAN, 1997, « The Lexicon of Louisiana French », dans Albert Valdman (dir.), *French and Creole in Louisiana*, New York – London, Plenum Press, pp. 145-181.

LANE, George S., 1934, « Notes on Louisiana French I: Spoken Standard French of St. Martinville », dans *Language*, vol. 10, pp. 323-333.

LANE, George S., 1935, « Notes on Louisiana French II: The Negro French Dialect », dans *Language*, vol. 11, pp. 5-16.

LAVAUD-GRASSIN, Maguy, 1988, *Particularités lexicales du français cadjin en Louisiane*, thèse de doctorat, Université de Paris III (Sorbonne Nouvelle).

MONTGOMERY, Erin, 1946, *A Glossary of Variants from Standard French in Vermilion Parish, Louisiana*, thèse de maîtrise, [Baton Rouge], Louisiana State University.

MORGAN, Raleigh, 1960, « The lexicon of St. Martin Creole », dans *Anthropological Linguistics*, vol. 2, n° 1, pp. 7-29.

MORGAN, Raleigh, 1970, « Dialect Levelling in non-English Speech of Southwest Louisiana », dans *Texas Studies in Bilingualism*, pp. 50-62.

NEUMANN, Ingrid, 1985, *Le créole de Breaux Bridge, Louisiane : étude morphosyntaxique – textes – vocabulaire*, Hambourg, Helmut Buske Verlag.

PATIN, Paul B., 1976, *A lexicon of Breaux Bridge, Louisiana French*, thèse de maîtrise, University of Austin.

PHILLIPS, Hosea, 1936, *Étude du parler de la paroisse Évangéline (Louisiane)*, Paris, Librairie E. Droz.

READ, William A., 1931 (1963), *Louisiana-French*, Baton Rouge, Louisiana State University Press.

REDFERN, James, 1980, « Curiosa from a Lexicon of Louisiana French », dans Herbert J. Izzo (dir.), *Italic and Romance : Linguistic Studies in Honor of Ernst Pulgram*, Amsterdam, John Benjamins, pp. 233-245.

RICKFORD, John, 1987, *Dimensions of a Creole Continuum*, Stanford, Stanford University Press.

ROBIN, C.C., 1807, *Voyages dans l'intérieur de la Louisiane, de la Floride occidentale, et dans les Isles de la Martinique et de Saint-Domingue*, Paris, F. Buisson.

ROTTET, Kevin J., 1995, *Language Shift and Language Death in the Cajun French Speech of Terrebonne and Lafourche Parishes, Louisiana*, thèse de doctorat, Indiana University.

TENTCHOFF, Dois, 1977, *Speech in a Louisiana Cajun Community*, thèse de doctorat, Case Western Reserve University.

VALDMAN, Albert, Thomas A. KLINGLER, Margaret M. MARSHALL & Kevin J. ROTTET, 1998, *Dictionary of Louisiana Creole*, Bloomington, Indiana University Press.

WOGAN, Marguerite, 1931, *Cancans Kisinières*, New Orleans, Rogers Printing Co., pièce de théâtre.

Identité culturelle, lexique et dynamique sociolinguistique à la Réunion

MICHEL BENIAMINO

À la mémoire de mon dalon,
Daniel Baggioni

1 — INTRODUCTION

La créolistique est l'un des domaines de la linguistique où peut s'éclairer dans le « laboratoire créole » la question de la genèse des langues : on sait en effet avec une précision assez grande où, quand et dans quelles conditions sont nées les langues créoles. Pour s'en tenir à la situation réunionnaise, depuis 1974, date de la publication du *Lexique du parler créole de la Réunion*, les conditions sociohistoriques de la genèse du créole réunionnais ont fait l'objet de nombreux travaux scientifiques qui ont permis à R. Chaudenson de proposer un « modèle » de la créolisation.

Dans le même temps, les recherches sur le français parlé à la Réunion ont essentiellement porté sur la pédagogie du français en milieu créolophone. M. Carayol a traité de l'aspect phonologique (1977), mais ses travaux ultérieurs sur le lexique (1985) s'inscriront dans cette perspective, et ce seront les travaux menés dans le cadre du programme de recherches « Le français en francophonie » de l'AUPELF-UREF qui, à partir de 1989, permettront que cette variété de langue soit étudiée d'un point de vue sociolinguistique[1].

De manière quelque peu paradoxale, tandis que le français – langue pourvue d'une longue tradition – n'a pas été étudiée à la Réunion sous son aspect historique, une langue de formation récente, le créole, accaparait l'attention des chercheurs, comme si le français réunionnais n'avait, comme histoire, que celle du « français de France ».

Un tel déséquilibre fait sens par rapport à la problématique de l'identité culturelle, car la description d'une langue intervient directement dans le champ social.

1. Nous avons pu en 1996, grâce à ce programme, publier un ouvrage intitulé *Le français de la Réunion. Inventaire des particularités lexicales.*

Toute langue – du fait de son importance dans l'histoire des hommes – est caractérisée par une forte intrication du sociologique, du symbolique et du linguistique. La décrire produit les représentations d'une (variété de) langue et modifie les termes des représentations linguistiques antérieures. Ainsi, des locuteurs parlant le créole, c'est-à-dire ce qu'ils considéraient comme étant un « patois », peuvent désormais revendiquer l'usage d'une langue, mais doivent aussi, peut-être, en assumer la responsabilité symbolique. Un poète comme Jean Albany peut publier en 1974 (année de la parution de la thèse de R. Chaudenson) un *P'tit glossaire* du créole réunionnais qui recense les particularités de ce « patois ancien » (1974 : 6) mais lorsqu'il le complète, quelques années plus tard, il écrit :

> « Le créole de la Réunion était une langue parlée plus qu'écrite. On le considérait jusqu'à ces derniers temps comme un patois ou un dialecte local. [...] Les spécialistes seuls pouvaient prétendre accoler à ce mot créole celui de langue, s'accordant à dire qu'il était jeune, vivant, s'enrichissant chaque jour. » (1983 : 5)

À l'inverse, décrire l'enracinement historique et sociologique du français réunionnais conduit à une modification des représentations du répertoire linguistique des locuteurs ainsi que de la légitimité de ceux-ci à employer l'une ou l'autre langue. En quelque sorte, le chercheur est conduit à remettre en cause ce qui fondait une part essentielle de l'identité du groupe dans des zones où, très souvent, un Créole est celui qui parle créole, et inversement, qu'il soit par ailleurs Chinois, Indo-Pakistanais ou Syro-Libanais[2].

Cette situation, où l'attention des chercheurs s'est portée prioritairement sur une seule des langues utilisée à la Réunion, a probablement aussi déterminé l'emploi de certains outils d'analyse : la situation linguistique à la Réunion a été le plus souvent décrite en utilisant les concepts de diglossie et de continuum.

Les questions que nous venons d'aborder très rapidement s'illustrent avec clarté dans le domaine du lexique, car la linguistique entretient une attitude ambiguë face aux questions lexicographiques. Elle souligne en effet volontiers qu'à l'inverse de la grammaire d'une langue, qui est un système fermé et fortement organisé, son lexique constituerait un système ouvert et faiblement organisé (v. par ex. Chaudenson 1992, 1993 et 1995). Cela signifierait alors que les problèmes de démarcation français/créole(s) pourraient se résumer à un problème de grammaire et l'on se trouverait donc, à la Réunion, devant une situation où l'on pourrait soutenir l'hypothèse de l'existence d'un seul lexique (ou du moins un lexique largement commun pour l'essentiel), mais de deux grammaires, ce qui nous ramène à la question du choix des outils d'analyse.

2. Alors que l'on identifiait le Créole (l'individu) et le créole (la langue), affirmer l'existence d'une appropriation spécifiquement réunionnaise du français, c'est modifier les représentations de l'identité sur un point essentiel du paradigme sur lequel elles se fondaient (voir par exemple d'Ans, 1994).

Le lexique confronte la langue et la linguistique à l'histoire et à la société, ainsi qu'aux disciplines qui en traitent et, tout particulièrement, le problème de l'emprunt se situe à la croisée de l'axe du temps et de celui de l'espace. On admettra sans peine qu'il est particulièrement important dans le cas des situations créolophones. On peut même se demander si la définition d'une lexicographie d'inspiration sociolinguistique (une « sociolexicographie » ?) ne pourrait pas conduire à infirmer certaines hypothèses sur la genèse des créoles, car on ne peut soutenir l'hypothèse d'une origine africaine de certains créoles – le créole haïtien et le fon par exemple – qu'en ignorant complètement l'enracinement historique du français dans les zones créolophones. Il est aussi possible que l'on soit amené à complexifier d'autres hypothèses – nous pensons ici en particulier au modèle de la créolisation proposé par Robert Chaudenson[3].

2 — La problématique de l'emprunt à la Réunion

Nos recherches nous ont permis de mettre en évidence que le français réunionnais n'est pas un français régionalisé par l'influence d'un substrat (le créole) mais un « français régional » propre à une fraction plus ou moins importante, selon les périodes, de la population réunionnaise, possédant sa propre histoire et sa spécificité par rapport aux autres langues en présence (le créole et le français standard). Cette variété possède sa propre fonctionnalité linguistique : c'est par elle que se « créolisent » la majorité des apports nouveaux et elle est le lieu d'une intense activité néologique[4]. Elle possède aussi sa propre fonctionnalité sociolinguistique : elle est langue maternelle et l'emblème identitaire d'une partie de la population tout au long de l'histoire réunionnaise.

L'histoire du français réunionnais ne peut, certes, être comprise qu'en relation étroite avec le créole. Mais parler d'un français régionalisé consiste au fond à poser l'axiome d'une relation univoque qui irait du créole vers le français, hypothèse qui paraît fort improbable. Sociolinguistiquement d'abord, parce que cette variété de français a toujours constitué, jusque vers les années 1960 du moins, un modèle linguistique de prestige détenu par les « Grands Blancs », classe sociale dominante et détentrice de la norme linguistique endogène (Beniamino et Baggioni 1993). Linguistiquement ensuite, car rien ne permet de décider si ce qui

3. Sur ce point, nous renvoyons à notre article « Pour une histoire du français réunionnais », communication à la V^e^ Table ronde du Moufia, Saint-Denis de la Réunion, 22-24 avril 1998, à paraître dans les actes.

4. Le mouvement de « néologie sémantique » est permanent, complété par la « néologie formelle » fondée sur l'affixation (*boucanage, cagnardise*) et la composition nominale (*bal-mariage, bonbon-piment, bonbon-banane*). Chaque jour le discours public atteste de la productivité lexicale du français réunionnais, comme si le respect de la norme morpho-syntaxique du français standard était compensé par une particularisation lexicale renforcée, en ce qui concerne du moins les discours se référant aux réalités réunionnaises. Sur ce point, voir notre conclusion.

est étiqueté comme étant des « créolismes » du français réunionnais résulte de l'influence du créole, provient de la conservation de traits anciens du français (*cf.* Chaudenson *et alii* 1993 : 18) ou relève éventuellement d'autres types de phénomènes. Trancher sur ces problèmes impliquerait la constitution d'un Trésor des langues de la Réunion dont on admettra facilement que, si nous y sommes personnellement favorable, il s'agit en l'espèce d'une entreprise de longue haleine...

2.1 — *Les difficultés de l'étymologie*

La question de l'étymologie, dans une telle situation, pose donc problème. On peut en effet considérer que, par principe, le français réunionnais n'est constitué que d'emprunts au créole : il ne serait qu'un ensemble de termes du lexique créole d'usage courant en français réunionnais. Or, si le sentiment des locuteurs revient sans doute à penser qu'il emprunte ces éléments au lexique du créole, il est assez difficile, dans l'état actuel des recherches, de trancher sur l'histoire linguistique des mots. Le français réunionnais, ainsi que le note d'ailleurs R. Chaudenson, a constitué une sorte de « structure d'accueil » pour de nombreux termes passés en créole, rôle qu'il continue d'ailleurs à jouer aujourd'hui. Il ne faut pas oublier en outre que, pour ce qui est de l'ensemble des termes dont l'origine est dialectale ainsi que pour les termes dont l'arrivée dans l'île ne peut s'expliquer que par des relations commerciales, et même pour des termes que Chaudenson classe dans les néologismes créoles, ceux-ci étaient en usage chez les francophones de l'île, et ceci dès les origines de son peuplement. L'exemple de *gazèt-pèrkal* ou *zornal-pèrkal* (« rumeur publique, racontar ») est assez clair : il est évident qu'il ne s'agit pas là d'une création de créolophones que l'on voit mal « inventer » un tel terme pour désigner « les bruits qui circulaient parmi la population servile » (Chaudenson 1974 : 1015). Ainsi certains termes « exotiques » comme *songe* (« variété de plante »), *tante* (« panier de vacoa tressé »), d'origine malgache, *camp* (autrefois « logements des engagés indiens », maintenant élément de toponyme courant), d'origine arabo-persane, et *badamier* (« arbre portant des badames ['amandes'] »), d'origine hindi, sont la preuve que l'intégration morpho-phonologique est ancienne en français comme en créole.

Dans une situation où deux langues interréagissent l'une sur l'autre, il paraît difficile de trancher la question de savoir à quelle langue appartiennent certains mots (*cf.* Chaudenson 1993 : 426, et Chaudenson *et alii* 1993 : 18), ce qui supposerait d'ailleurs d'admettre qu'ils aient pu appartenir à une seule et même langue au long de leur histoire ou qu'un mot français, dès lors qu'il passe en créole, cesserait d'être utilisé en français et inversement.

Dans la mesure où il est difficile de savoir si les termes ont été créés d'abord en créole ou d'abord en français, pour passer ensuite dans l'autre langue, il serait plus réaliste de considérer qu'il existe des pans entiers de lexique communs, où

dissocier une langue de l'autre serait très artificiel. Il n'existe aucune preuve, bien au contraire, de l'antériorité du créole par rapport au français régional et l'on peut même rencontrer quelques termes qui sont de « faux créolismes », créés par des locuteurs francophones, et qui sont unanimement considérés – y compris par les lexicographes – comme des termes créoles. C'est le cas par exemple de *guétali* « terrasse (souvent couverte) d'où l'on peut voir passer les gens dans la rue (par dessus les hauts murs d'une case créole) », inventé à partir du créole *gèt ali* « regarde-le » et qui a fini par s'imposer dans le vocabulaire de l'architecture (*cf.* Chaudenson 1974 : 992, et Beniamino 1996 : 167). L'existence de ce que R. Chaudenson a appelé le « vocabulaire des isles » incite aussi à la plus grande prudence, non seulement pour ne pas attribuer à un transit obligatoire par le créole l'origine de telle forme du français réunionnais, mais aussi pour éviter de voir un emprunt direct à telle ou telle langue lorsque, parfois, les itinéraires de certains mots sont très complexes. Ainsi *varangue* « véranda », dont l'itinéraire est rappelé dans Chaudenson 1974, et Baggioni et de Robillard 1990 : 121.

C'est à travers l'examen de ces pans de lexique commun que l'on peut tenter de mettre en évidence la dynamique des changements sociaux et culturels ainsi que les modalités de cohabitation des langues en contact. Pour les besoins de l'exposé, on distinguera ici deux types de phénomènes : d'une part l'emprunt exogène (c'est-à-dire l'emprunt à des langues qui ne figurent pas ou plus dans le répertoire linguistique des locuteurs réunionnais) ; d'autre part ce qui relève de la relation entre créole et français.

2.2 — *Les emprunts exogènes*

2.2.1 — À date ancienne

Il existe d'abord différents ensembles lexicaux spécifiques du français et du créole réunionnais d'origine autre que dialectale et/ou franco-créole qui s'opposent nettement par des langues de substrat bien spécifiques pour certains domaines tels que la cuisine (d'origine indienne : *cari, massalé, caraille, rougail,* ou chinoise : *bouchon, lamsine, siaw*), la religion (indienne notamment : *cavadi, poussari, pongol, samblani*), certaines *realia* naturelles et culturelles d'origine malgache (*ampang, ancive, cambarre, moufia, soubique*), indienne-tamoule (*ammi, calou pilé, canger, girembelle, pipangaye*) ou indo-portugaise (*argamasse, bandège, camaron, cascavelle, jingade*) ; plus rarement d'origine d'Inde du Nord (*goni, langouti, samoussa*) ou africaine (*bilimbi, bobre, caïambe*). Ces termes, comme nous l'avons déjà dit, sont bien intégrés morpho-phonologiquement aux deux langues mais, sauf dans le domaine culinaire et celui de la musique, sont aussi ceux qui subissent les effets de la dévernacularisation (Chaudenson 1995 : 100), comme *bandège, canger, argamasse,* etc.

2.2.2 — À date récente : l'exemple du vocabulaire religieux tamoul

Il est plus aisé d'observer les phénomènes actuels d'emprunt exogène et d'analyser de quelle logique sociale et sociolinguistique ils ressortissent.

R. Chaudenson fait observer que l'on rencontre « [...] pour des termes d'origine indienne, et qui souvent ne sont connus que d'une faible partie des Réunionnais appartenant à d'autres ethnies, l'existence de 'doublets' créoles qui tendent à éliminer peu à peu le mot d'origine étrangère » (1974 : 1098). Il cite une série de ces doublets : *karlon/sapo de flèr, sanblani/lansan, koélou/sapel*, etc.

Or, pour des raisons sociosymboliques et culturelles, ces items tendent à l'heure actuelle à être réintroduits directement dans le français réunionnais tant est intense l'apport lexical favorisé par l'immigration d'officiants venus de l'île Maurice et de l'Inde. Il y a là un vocabulaire dont l'extension dans le français réunionnais résulte directement de facteurs sociologiques, c'est-à-dire la réussite sociale du groupe des Tamouls.

En effet, si R. Chaudenson notait, à partir d'enquêtes menées dans les années 1960-1970, que la communauté indienne restait encore quasiment créolophone unilingue et que les élèves malabars semblaient rencontrer les plus grandes difficultés scolaires (1974 : XX), dès 1979, Carayol et Chaudenson notaient que « [...] les jeunes générations de Réunionnais d'origine tamoule tendent à s'assimiler beaucoup plus complètement et beaucoup plus vite que leurs parents sur le plan linguistique comme sur les autres plans » (1979 : 169). Le phénomène n'a fait que s'accélérer : la religion de cette communauté étant aujourd'hui en évolution rapide du fait de la modification du recrutement social de ses fidèles, elle acquiert une « visibilité » sociale nouvelle et on assiste ainsi à une modification de la place et du statut des mots d'origine indienne dans le corpus du français réunionnais.

3 — Les relations entre français réunionnais et créole

Pour ce qui est des relations entre français réunionnais et créole, il faut écarter la problématique de l'interférence qui conduit, selon nous, à poser des problèmes à peu près insolubles dans la situation réunionnaise du fait des phénomènes d'alternance codique, des entreprises de relexicalisation menées par des intellectuels et artistes réunionnais à partir du malgache et du tamoul et, plus encore, des phénomènes d'exhibition linguistique (*cf.* Baggioni *et alii* 1988 : 173), particulièrement importants, surtout dans la presse, dans le domaine graphique.

Dans la partie lexicologique de son travail, R. Chaudenson est amené à faire explicitement référence au français réunionnais – dans un petit nombre de cas, il est vrai, mais sa recherche ne porte pas sur ce sujet – pour expliquer l'évolution

de certains items. Si, majoritairement, ces exemples paraissent confirmer l'importance de l'« osmoticité » au plan du lexique, il n'en reste pas moins que sont mis en évidence des phénomènes qui permettent de penser que la relation entre des items lexicaux dans deux langues en situation franco-créole ne constitue pas un phénomène relevant de la seule alternance codique.

Les résultats du relevé des cas évoqués par R. Chaudenson et nos propres recherches sur le français réunionnais montrent que l'on se trouve en face de deux cas possibles : des phénomènes de similarité et des phénomènes de spécialisation et/ou d'exclusion.

3.1 — *Les phénomènes de similarité*

Certains termes ont le même sens et la même fréquence en créole et en français réunionnais (ainsi : *kaz/case* ; *manok/manoque* ; *koté/côté* ; *koulé/couler* ; *souflé/soufflé* ; *an voi de famiy/en voie de famille* ; *sézi/saisi* ; *transpor/transport* ; *anplasman/emplacement* ; *kouyon/couillon*).

S'il ne faut pas écarter l'idée que l'équipement graphique du créole réunionnais soit venu accentuer des phénomènes en fait beaucoup plus ténus, il n'empêche que l'évolution sémantique est souvent identique dans les deux langues : l'emploi de certains termes dans les médias les soumet – par exemple – aux mêmes impératifs (dans la publicité, par exemple, *un prix gigine* « un tout petit prix »). Un certain nombre de termes s'éloignent alors rapidement de leur sens premier (*nénène* « femme de ménage », et non plus « nourrice » ; *dodo* « bière (en général) » et non plus une marque particulière...).

En outre, l'évolution sémantique se marque par l'intégration des termes créoles au système de dérivation du français (celui qui joue du *maloya* devient un *maloyeur*). Ceci résulte de contraintes communicationnelles et linguistiques : ainsi le système de dérivation du français est-il mis à contribution pour fournir à la presse locale un stock de noms et d'adjectifs dérivés des toponymes – ce dont le créole est dépourvu[5].

3.2 — *Les phénomènes de spécialisation et d'exclusion*

Il existe des phénomènes de spécialisation entre français standard, d'une part, et français et créole réunionnais, d'autre part, par différenciation sémantique entre le français réunionnais et le créole réunionnais : ainsi, *concert* en français standard s'oppose à *kabar* en français réunionnais (« fête de toute nature impliquant des

5. Le créole réunionnais ne dispose que d'une longue périphrase (*bann boug* + endroit X, Y), évidemment inutilisable, par exemple, dans le compte rendu d'un match de football.

groupes de musique réunionnaise») et à *kabar* en créole («rassemblement à caractère religieux ou politique avec la présence d'un groupe de maloya»).

Dans le cas des phénomènes d'exclusion cependant, les termes ont le même sens et la même fréquence en créole et en français réunionnais, mais, de plus, tendent à occuper l'ensemble de l'espace énonciatif. R. Chaudenson relève ainsi les cas de *liziniél/usinier* «propriétaire ou gérant d'une sucrerie de cannes à sucre» ou de *kanpagn/campagne* «période de récolte et de transformation de la canne à sucre». Dans certains domaines (secteur économique par exemple), il peut y avoir «exclusion» du français standard (*revendeur, intermédiaire*) par différenciation sémantique entre le français réunionnais (*accapareur* «acteur dans certaines filières économiques») et le créole réunionnais (*lakaparèr* «monopolisateur»). Dans ces cas, la prégnance du contexte d'usage ainsi que l'évolution fonctionnelle des langues créent des situations où, aucun autre terme n'étant disponible, n'existent pour les locuteurs que des termes du français régional et/ou du créole.

4 — Conclusion : identité culturelle et lexique franco-créole

On a donc longtemps étudié le créole réunionnais sans beaucoup se pencher sur la question du français à la Réunion et sur son histoire, confortant implicitement l'idée selon laquelle le créole réunionnais serait *la* langue des Réunionnais et le français un idiome parlé par une élite restreinte et qui ne tendrait à s'imposer dans le répertoire linguistique des locuteurs qu'après la transformation de la colonie en département d'outre-mer. On retrouve là les ambiguïtés des relations entre le(s) vocabulaire(s) scientifique(s) et le sens commun car si, pour un linguiste, il est clair qu'une zone créolophone est une zone où l'*une* des langues utilisées est un créole, il n'est pas si sûr qu'il en soit de même pour un spécialiste des sciences de l'éducation ou pour un pédagogue affairé à traquer, dans les productions linguistiques de ses élèves, ce qu'il croit être des «fautes» par rapport à ses représentations du français standard.

4.1 — *Pour une histoire des langues*

Le français réunionnais a joué un rôle important dans l'histoire linguistique de l'île : d'abord pour ce qui est du processus de créolisation lui-même puisqu'il constitue, à travers le premier parler des colons, le «substrat» du créole, mais aussi parce qu'il a joué le rôle de langue cible tout au long de l'histoire réunionnaise. Le recours à une main d'œuvre servile abondante au moment du développement de l'agro-industrie coloniale[6] ne doit pas cacher l'importance numérique de la population blanche tout au long de l'histoire. Ce groupe blanc numérique-

6. Entre 1708 et 1737, le nombre d'esclaves est multiplié par 17.

ment important, aux origines diverses, utilisait pour ses échanges linguistiques ce qui deviendra le français réunionnais, c'est-à-dire non pas le français standard, mais « un parler issu directement des parlers régionaux français de l'Ouest qu'employaient les premiers occupants de Bourbon » (Carayol 1977 : 48). D'autres facteurs seraient à analyser, et en particulier le détail précis de la structure sociale de la colonie, car caractériser, du point de vue économique, la société bourbonnaise comme étant une société de plantation ou même comme une société coloniale n'implique pas du même fait la construction des relations sociales par les membres de cette société.

4.2 — *Quels outils d'analyse ?*

Compte tenu de ce qui vient d'être dit au sujet du lexique franco-créole, on peut légitimement se demander s'il existe un, deux ou plusieurs systèmes linguistiques à la Réunion.

Si l'on opte pour l'unité du système linguistique regroupant les diverses prises de parole à la Réunion, il faudrait opter aussi pour un système suffisamment abstrait, c'est-à-dire considérer qu'il existe à la Réunion, comme en Martinique, selon les travaux de L.-F. Prudent, un « macrosystème de communication », « zone de mélange et de superposition du créole et du français » (Chaudenson 1995 : 102).

Si l'on refuse cette solution, doit-on réduire pour autant la description des systèmes en présence au contact de deux systèmes où toute particularité linguistique devrait être interprétée en termes d'interférence d'un système dans l'autre, c'est-à-dire, en fin de compte, relever de l'apprentissage incomplet d'une langue seconde (le français) par des locuteurs créolophones ? C'est là un point de vue assez fréquemment admis dans les recherches sur les systèmes éducatifs.

Doit-on alors, dans une description en termes de continuum entre deux pôles, celui du français standard d'un côté, celui du « créole » de l'autre – mais doit-on prendre pour référence sa variété basilectale ? et pourquoi ? –, choisir de ramener toutes les variétés observables à un point sur cet axe du continuum ?

Aucune de ces options n'est absurde, mais choisir l'une ou l'autre de celles-ci implique selon nous la prise en compte du répertoire réel des locuteurs réunionnais, y compris dans sa dimension sociohistorique.

4.3 — *Divergence et convergence des langues : l'identité culturelle à la Réunion*

Il est enfin essentiel de remarquer que, si l'existence d'un continuum à la Réunion relève de facteurs sociaux que l'on peut assez précisément inventorier (différences des zones de peuplement, mobilité sociale, prolétarisation ancienne de

groupes blancs, etc.), il faut admettre à l'inverse que les transformations sociales actuelles de l'île le modifient en retour. C'est-à-dire que, si des facteurs sociohistoriques ont produit une divergence qui a conduit à l'apparition d'un créole à la Réunion, d'autres facteurs peuvent produire l'effet inverse.

Où en est-on aujourd'hui ? D'une part, la « réussite économique » de certains groupes de la population (par exemple le groupe des Tamouls dont nous avons parlé) produit des apports lexicaux nouveaux. D'autre part, la départementalisation permet l'apparition d'une nouvelle stratification sociale qui se combine – sans la faire complètement disparaître – avec une ancienne stratification socioethnique plus ou moins implicite. Enfin, le renforcement des liens avec la « métropole » se marque par deux mouvements opposés : en premier lieu, une pression infiniment plus forte du français standard (s'exerçant par l'école, les médias et une circulation migratoire importante) tendant à une dévernacularisation et/ou à une décréolisation relative et, en second lieu, un accès plus large du créole réunionnais et du français réunionnais à l'espace énonciatif.

Ce dernier phénomène – qui peut être perçu comme un paradoxe – relève directement de la situation des départements d'outre-mer qui ont été et se sont toujours pensés selon les paradigmes de l'intégration. Or, face au français standard et aux métropolitains qui en sont les locuteurs légitimes, mais pour qui il est nécessaire de marquer d'une manière ou d'une autre une insertion suffisante dans la société réunionnaise par l'utilisation d'un lexique franco-créole de la vie quotidienne (*barreau* au lieu de *portail*, *case* au lieu de *maison* et *nénène* au lieu de *bonne*, par exemple), lexique acquis rapidement, et à peu de frais, la rentabilité des signes en termes identitaires n'est pas stable pour la petite bourgeoisie réunionnaise. Le français réunionnais, entendu comme système de production identitaire, est une variété de langue dont les contours, du fait de la force avec laquelle la norme hexagonale se manifeste – aussi bien en termes de moyens qu'en termes de présence humaine –, sont sans cesse remis en cause. D'où une autre définition du français réunionnais, qui explique mieux sa vitalité actuelle, en tant que système permettant de délimiter un « entre nous » (opposant un « dehors », écrit *déor*, et ce qui est « du pays », écrit *péi*), ceci permettant de postuler une « réunionnité » largement mythique et de renvoyer l'ensemble des contradictions de la société réunionnaise au *déor*. En quelque sorte, le français réunionnais – de manière sans doute similaire au créole – paraît aujourd'hui fondé essentiellement sur ce que D. de Robillard appelle l'emblématicité.

On est donc obligé de considérer, dans le cas de la Réunion, que le résultat linguistique du contact des langues est déterminé par l'histoire sociolinguistique des locuteurs et non par la structure de leurs langues.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALBANY, Jean, 1974, *P'tit glossaire le piment des mots créoles*, Paris, chez l'auteur.

ALBANY, Jean, 1983, *Supplément au P'tit glossaire le piment des mots créoles*, Paris, chez l'auteur.

ANS, André-Marcel d', 1994, « Langue ou culture : l'impasse identitaire créole », dans *Le métis culturel*, [Paris], Babel/Maison des cultures du monde, pp. 73-98.

BAGGIONI, Daniel & Didier de ROBILLARD, 1990, *Île Maurice, une francophonie paradoxale*, Paris, L'Harmattan, Coll. Espaces francophones.

BAGGIONI, Daniel, Jean-Claude MARIMOUTOU & Ingrid NEU-ALTENHEIMER, 1988, « Névrose diglossique et choix graphique ('Ç' en catalan et 'K' en créole de la Réunion) », dans *Cuisines/Identités*, Saint-Denis, URA 1041 - Université de la Réunion, pp. 159-177.

BENIAMINO, Michel, 1996, *Le français de la Réunion. Inventaire des particularités lexicales*, Paris, EDICEF.

BENIAMINO, Michel & Daniel BAGGIONI, 1993, « Le français, langue réunionnaise », dans Didier de Robillard et Michel Beniamino (dir.), *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Champion, t. I, pp. 151-172.

CARAYOL, Michel, 1977, *Le français parlé à La Réunion. Phonétique et phonologie*, Atelier de reproduction de thèses, Lille III.

CARAYOL, Michel & Robert CHAUDENSON, 1979, « Essai d'analyse implicationnelle d'un continuum linguistique 'français-créole' », dans Paul Wald et Gabriel Manessy (dir.), *Plurilinguisme, normes, situations, stratégies*, Paris, L'Harmattan, pp. 129-172.

CARAYOL, Michel & Alain ARMAND, Daniel BAGGIONI, Daniel LAURET, Martine MATHIEU, 1985, *Particularités lexicales du français réunionnais*, [Paris], Nathan.

CHAUDENSON, Robert, 1974, *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Paris, Honoré Champion.

CHAUDENSON, Robert, 1992, *Des îles, des hommes, des langues. Essai sur la créolisation linguistique et culturelle*, Paris, L'Harmattan.

CHAUDENSON, Robert, 1993, « Français et créoles dans les aires créolophones », dans Didier de Robillard et Michel Beniamino (dir.), *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Champion, t. I, pp. 419-429.

CHAUDENSON, Robert, 1995, *Les créoles*, Paris, P.U.F., Que sais-je ?

CHAUDENSON, Robert, Raymond MOUGEON & Édouard BENIAK, 1993, *Vers une approche panlectale de la variation du français*, Paris, Didier-Érudition.

RAPPORT FINAL

RAYMOND MOUGEON

Tenter de résumer en une vingtaine de minutes les faits saillants du contenu de plus d'une quarantaine de communications sur l'emprunt linguistique dans les variétés de français de l'espace francophone, et des discussions qui ont fait suite à la plupart de ces communications, tient certainement de la gageure. Pour éviter de faire une présentation par trop superficielle des choses, j'ai opté pour une présentation sélective et me suis concentré sur quelques-uns des points qui ont suscité le plus de questionnements ou qui m'ont semblé porter sur des problèmes qui concernent à la fois ceux qui sont intervenus sur l'exploitation et le traitement lexicographique des emprunts et ceux qui ont traité des dimensions descriptives ou théoriques de la recherche sur ce phénomène.

Un fait important qui est ressorti de la plupart des communications est que, si le français emprunte aux différentes langues avec lesquelles il entre en contact, il le fait selon des modalités qui varient considérablement en fonction des différentes zones de l'espace francophone. Ces différences ont trait entre autres à la quantité des emprunts attestés, aux champs notionnels et aux catégories lexicales associés aux emprunts, à leur diffusion sociale et à leur intégration dans le lexique. Comme telles, ces différences nous incitent à réfléchir sur leurs causes internes ou externes, et nous allons revenir sur l'une d'entre elles ci-dessous.

La confrontation des différentes situations de francophonie qui était visée par ce colloque a donc eu le mérite de nous permettre de réfléchir sur l'emprunt linguistique dans une perspective panlectale (Chaudenson, Mougeon et Beniak 1993) et d'aller ainsi plus loin dans notre compréhension de cet aspect important du changement linguistique externe observable dans les variétés de français de l'espace francophone.

L'éventail des situations de francophonie ciblées par les concepteurs des axes scientifiques du colloque était large, puisqu'il incluait les situations où le français constitue une variété endogène, celles où il a le statut de langue seconde (officielle ou non) et celles où il entre en contact avec des créoles à base française. Compte tenu du nombre élevé des situations de francophonie qui entrent dans ces trois catégories et du fait qu'elles n'ont pas toutes fait l'objet de recherches sur l'emprunt linguistique, on comprend que le comité scientifique se soit concentré sur les principales et on peut le féliciter d'avoir réussi à couvrir une large portion

de l'espace francophone. En ce qui concerne l'Amérique du Nord et les Antilles, on peut remarquer que les principaux foyers de la francophonie ont été représentés : le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Louisiane, Haïti, la Martinique et la Guadeloupe. On note, toutefois, qu'il n'y a eu qu'un nombre fort modeste de communications sur l'emprunt en français québécois, ce qui peut sembler étonnant, car il existe une longue tradition de recherche sur l'emprunt à l'anglais en linguistique franco-québécoise. On sait que, depuis plus de vingt ans, l'État québécois a pris un ensemble d'importantes mesures politiques qui ont considérablement rehaussé le statut du français et qui font que cette province du Canada occupe une position unique en Amérique du Nord. Les recherches sur les emprunts à l'anglais en français québécois constituent donc, plus que jamais, une dimension contrastive essentielle de la recherche sur les emprunts à l'anglais dans les variétés nord-américaines de français. Souhaitons que le faible nombre des interventions sur l'emprunt en français québécois ne soit pas le signe d'un désengagement des linguistes québécois dans ce champ de recherche. Pour ce qui est de l'Europe, si les communications sur le français de Suisse et de Belgique nous ont donné une idée de la spécificité des modalités de l'emprunt linguistique dans cette zone de l'espace francophone, nous sommes par contre un peu « resté sur notre faim » en ce qui concerne l'emprunt dans les variétés hexagonales de français, car il y a eu peu d'interventions sur cette question, et ce, en dépit de la diversité des situations de contacts linguistiques (dialectes romans/français et langues non romanes/français) qui sont observables sur le territoire de la France. Les communications sur l'Afrique n'ont pas fait défaut (il y en a eu vingt et une !). Elles nous ont permis d'aborder les emprunts du français dans deux types de situations, celles où cette langue est incontestablement une langue dominante et celles où cette dominance est plus ou moins révolue (par ex. dans les pays du Maghreb).

On peut aussi mentionner le nombre non négligeable de communications sur l'emprunt dans les variétés de français en usage dans les zones de l'espace francophone où l'on parle un créole à base française et où le problème de l'identification des emprunts est particulièrement complexe. En effet, il n'est pas toujours facile, par exemple, de savoir si tel ou tel trait du français parlé ou écrit dans ces zones de l'espace francophone est un emprunt au créole local ou la conservation d'un trait des variétés de langues gallo-romanes (y inclus le français) parlées par les colons aux XVII^{e} et XVIII^{e} s.

En bref, si toutes les situations de francophonie n'ont pas été couvertes par le colloque, celui-ci a visé les principales et, ce faisant, a élargi considérablement notre champ de vision sur les emprunts du français contemporain.

Une des différences qui ressort de la confrontation des différentes situations de francophonie occasionnée par ce colloque, a trait à la **motivation** externe ou interne des emprunts attestés dans les variétés de français. Dans la plupart des

communications sur les variétés de français employées dans les pays d'Afrique noire, on a souligné le fait que les emprunts attestés sont surtout des lexèmes (en particulier des substantifs) qui renvoient à différents aspects propres à l'environnement physique et socioculturel des pays africains. En d'autres termes, ce sont des emprunts qui ne manquent pas de motivation dans la mesure où ils viennent remplir des vides notionnels dans le lexique du français. Par contraste, dans les communications qui ont porté sur les variétés de français parlées en Amérique du Nord (et aussi, dans une certaine mesure, sur celles qui sont parlées au Maghreb), on a rapporté l'attestation de cas d'emprunts à l'anglais où à l'arabe qui sont difficilement associables aux particularismes socioculturels des communautés anglophones ou arabophones: des mots-outils (par exemple des conjonctions), des marqueurs discursifs, ou des lexèmes de base. Il serait sans doute intéressant, dans notre réflexion future sur l'emprunt dans les variétés de français, de nous interroger sur les raisons internes et externes de ces différences. Parmi les facteurs qui ressortent des communications, on peut mentionner:

1) les différences typologiques entre le français et les différentes langues donneuses;
2) le statut sociopolitique du français par rapport à celui de la langue ou des langues donneuse(s) : langue dominante, langue paritaire;
3) la longueur et l'intensité du contact linguistique;
4) la diffusion sociale du bilinguisme (on a vu, par exemple, que le bilinguisme est généralisé en Louisiane ou en Ontario et que sa diffusion a commencé en haut et en bas de l'échelle sociale, alors qu'en Afrique noire, la diffusion du bilinguisme a commencé par le haut de l'échelle sociale et est loin d'être généralisée);
5) les différences relatives aux types de corpus recueillis (par exemple, dans le cas des variétés de français parlées en Afrique noire, on peut se demander si le caractère peu fréquent des emprunts de substitution provenant des langues africaines ne reflète pas en partie le fait que la plupart des corpus examinés sont en langue écrite et plus ou moins officielle).

La question des **critères** que l'on peut utiliser pour distinguer les emprunts intégrés des xénismes (alternances de codes dans la terminologie nord-américaine) a été abordée à maintes reprises, à la fois dans la perspective de l'entreprise dictionnairique comme dans celle de la réflexion théorique sur cette distinction. Certains des chercheurs qui sont intervenus sur cette question ont exprimé l'opinion optimiste que l'utilisation de cette distinction ne faisait pas problème; d'autres, par contraste, ont émis des jugements carrément dubitatifs sur cette question.

Si l'on s'en tient aux phénomènes rapportés lors des communications à ce colloque, on a pu constater que la plupart des critères proposés pour distinguer les

xénismes des emprunts ne permettent pas à coup sûr de classer les éléments d'origine étrangère dans l'une ou l'autre de ces deux catégories. Par exemple, en ce qui concerne le critère d'intégration morphologique, on a plusieurs fois mentionné que certains substantifs empruntés à des langues africaines conservent leurs marques « africaines » de pluriel, préfixées ou suffixées, même s'ils sont employés avec un déterminant pluriel français. Dans les variétés de français d'Amérique du Nord parlées en communauté francophone minoritaire, certains substantifs intrinsèquement pluriels ou employés au pluriel montrent eux aussi une tendance plus ou moins prononcée à conserver le morphème de pluriel anglais. L'observation du même phénomène dans des variétés de français en contact avec des langues différentes souligne à nouveau l'intérêt d'aborder l'étude du changement externe dans une perspective panlectale. En effet, en plus de nous inciter à nous interroger sur les propriétés des déterminants pluriels du français qui pourraient expliquer la conservation des marques du pluriel (suffixées ou préfixées) des langues donneuses, elle nous permet de mieux distinguer les limites des critères de l'intégration morphologique des emprunts. Les problèmes posés par les critères d'intégration phonétique ont été mentionnés aussi plusieurs fois. Certains se souviendront peut-être d'un exemple signalé par Claude Poirier. Il s'agit du mot *wiper* « essuie-glace » dont la prononciation [wipœʀ] des gens de Québec fait rire les Montréalais (plus bilingues) qui, eux, prononcent ce mot [wajpœʀ] et, ce faisant, impressionnent les gens de Québec ! Devrait-on conclure, à la lumière de cette variation, que le *wiper* des Montréalais est moins intégré dans le vernaculaire que celui des gens de Québec ? ! On peut aussi se demander laquelle de ces deux réalisations phonétiques sera retenue par les lexicographes, ou s'ils noteront deux variantes phonétiques pour la prononciation de cet emprunt. Les variations phonétiques dans la réalisation d'emprunts définitivement intégrés dans le lexique du français au sein d'une **même** communauté francophone sont peut-être encore plus étonnantes et soulignent, elles aussi, la faiblesse opératoire des critères d'intégration phonétique. C'est le cas notamment du mot *hockey* qui, dans la communauté franco-ontarienne de Welland, connaît de multiples réalisations allant d'une prononciation proche de l'original anglais ['hɒki] à une prononciation fortement francisée [ɒ'ke]. Les critères de fréquence (dispersion et diffusion) ont peut-être donné l'impression d'une plus grande solidité ; toutefois, on ne doit pas perdre de vue que leur valeur opératoire est largement tributaire de la grandeur du corpus et de l'étendue de l'éventail des domaines lexicaux visés par le corpus. On sait par exemple que, dans le cas des corpus oraux recueillis par les sociolinguistes, les exemples d'emprunts de basse fréquence, ou même uni-occurrenciels, peuvent dans les faits correspondre à des emprunts largement diffusés dans la langue emprunteuse, leur faible fréquence dans les corpus en question ne faisant que refléter le fait que les locuteurs ont eu rarement l'occasion d'aborder des sujets associés à ces emprunts. On comprend donc que, dans sa communication sur la distinction *xénisme/emprunt*, Ambroise Queffélec arrive à la conclusion que ces

deux concepts ne sont « que les pôles extrêmes d'un continuum qui inclut des phénomènes intermédiaires » dont les propriétés sont associées à l'une ou à l'autre de ces réalisations polaires.

La question du **traitement des emprunts** dans les ouvrages lexicographiques a aussi fait l'objet de plusieurs interventions. En plus des problèmes relatifs à la transcription orthographique ou phonétique des emprunts, à la notation des variantes, et à la définition du sens des emprunts, on a abordé celui de leur signalisation dans l'article dictionnairique. Comme nous l'a justement rappelé Gilles Bibeau, il s'agit d'une question épineuse et les choix que l'on peut faire en la matière ne sont pas innocents. La décision de Roda Roberts et de Johanne Blais de ne pas baliser les emprunts à l'anglais du français canadien avec la mention *anglicisme* dans le *Dictionnaire canadien bilingue* est un de ces choix. Certains l'ont qualifié de rafraîchissant, car il rompt avec le traitement traditionnel des emprunts en lexicographie française. D'autres, par contre, se sont demandé si ce choix ne faisait pas fi de la charge sociosymbolique plus ou moins déclassante de nombre des emprunts à l'anglais du français canadien (en particulier ceux qui ont des équivalents français). Les phénomènes d'autosurveillance associés à l'usage de ces emprunts (hésitation, correction, balisage, etc.) rapportés par Chantal Bouchard, et d'autres chercheurs, nous rappellent qu'ils constituent des québécismes à part, et on peut donc se demander si, sur ce point particulier du traitement dictionnairique des emprunts, l'ouvrage de Roberts et Blais ne risque pas de quelque peu désorienter le lecteur.

Finalement, dans plusieurs des discussions postcommunications on a fait état de certains des problèmes occasionnés par l'emploi des dictionnaires comme sources de données pour la recherche sur l'emprunt. Parmi les problèmes soulevés, on peut mentionner : le traitement trop partiel (parfois inexistant) de la prononciation des emprunts, le traitement incomplet des emprunts dans certaines catégories du discours (par ex. les interjections et autres marqueurs discursifs) et le fait que certains emprunts ne sont tout simplement pas répertoriés, notamment dans le cas des dictionnaires de petite envergure, mais aussi de ceux qui ciblent des variétés de français employées dans une large zone de l'espace francophone. Pierre Rézeau nous a fait part des sentiments de « frustration » qu'il a éprouvés à ne point trouver, dans les dictionnaires du français hexagonal, plusieurs emprunts qui, bien qu'ils soient récents, montrent des signes évidents d'une tendance à la banalisation. Ces sentiments ont sans doute été partagés par plusieurs des participants à ce colloque.

On peut espérer qu'au fur et à mesure que les bases de données qui ont permis d'élaborer les ouvrages dictionnairiques (et celles qui n'ont pas été exploitées à cette fin) vont devenir plus largement disponibles (notamment par le biais de l'Internet), plusieurs des problèmes que je viens d'évoquer vont trouver des solutions. On peut aussi espérer que, dans un avenir peut-être pas si

éloigné, les bases de données sur le français oral vont, elles aussi, connaître une plus large diffusion grâce à ce média et que ceci nous permettra d'asseoir nos recherches sur l'emprunt sur une base méthodologique à la fois plus solide et plus diversifiée. C'est sur cette espérance que je termine mon rapport sur les IV^es^ Journées scientifiques du réseau « Étude du français en francophonie », organisées par l'Agence universitaire de la Francophonie.

Référence bibliographique

CHAUDENSON, Robert, Raymond MOUGEON & Édouard BENIAK, 1993, *Vers une approche panlectale de la variation du français*, Paris, Didier-Érudition.

Liste des auteurs

Isabelle ANZORGE
Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III
Centre d'études francophones / linguistique française
13, rue de Santeuil
75231 Paris Cedex 05, France
Courriel : ctete@club-internet.fr

Nathalie BACON
Université Laval
Trésor de la langue française au Québec
Centre international de recherche en aménagement linguistique
Faculté des lettres
Sainte-Foy (Québec), Canada G1K 7P4
Courriel : nathalie.bacon@ciral.ulaval.ca

Daniel BARRETEAU
Institut de recherche pour le développement
Centre IRD de Martinique – Caraïbes
B.P. 8006, 97259 Fort de France Cedex, Martinique
Courriel : Daniel.Barreteau@wanadoo.fr

Jean BÉDARD
Université Laval
Trésor de la langue française au Québec
Centre international de recherche en aménagement linguistique
Faculté des lettres
Sainte-Foy (Québec), Canada G1K 7P4
Courriel : jean.bedard@ciral.ulaval.ca

Michel BENIAMINO
Université de Limoges
Faculté des lettres
39E, rue Camille Guérin
87036 Limoges Cedex, France
Courriel : beniamino@novell-lettres.unilim.fr

Fouzia BENZAKOUR
Université Mohammed V
Faculté des lettres
Département de langue et littérature françaises
22, rue Al Atlas
10 000 Rabat-Agdal, Maroc
Courriel : fbenzakour@hotmail.com

Gilles BIBEAU
Université de Montréal
Faculté des sciences de l'éducation
C.P. 6128, Succ. Centre-Ville
Montréal (Québec), Canada H3C 3J7
Courriel : bibeaugi@umontréal.ca

Zachée Denis BITJAA KODY
Université de Yaoundé I
B.P. 755, Yaoundé, Cameroun
Courriel : bitjaa@uycdc.uninet.cm

Johanne BLAIS
Université d'Ottawa
Dictionnaire canadien bilingue
40, Stewart
Ottawa (Ontario), Canada K1N 6N5
Courriel : jblais@uottawa.ca

Karine BOUCHER
Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III
Centre d'études francophones / linguistique française
13, rue de Santeuil, bureau 431
75231 Paris Cedex 05, France
Courriel : boucher.karine@caramail.com

Tina CÉLESTIN
Office de la langue française
200, chemin Sainte-Foy, 4e étage,
Québec (Québec), Canada G1R 5S4
Courriel : tina.celestin@olf.gouv.qc.ca

Gisèle CHEVALIER
Université de Moncton
Département d'études françaises
Faculté des Arts
Moncton (Nouveau-Brunswick), Canada E1A 3E9
Courriel : chevalg@umoncton.ca

Moussa DAFF
Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Faculté des lettres et sciences humaines
Dakar, Sénégal
Courriel : mdaff@refer.sn

Boureïma DIADIÉ
École normale supérieure
B.P. 10963, Niamey, Niger

Luc DIARRA
Université de Ouagadougou
Département de linguistique – FLASHS
B.P. 7021, Ouagadougou 03, Burkina Faso
Courriel : diarralu@bf.refer.org

Corinne ÉTIENNE
University of Massachusetts-Boston
Program of Applied Linguistics
100, Morrissey Blvd.
Boston, Massachusetts 02125-3393, États-Unis
Courriel : corinne.etienne@umb.edu

Claude FREY
Alliance française
B.P. 370, Tuléar, Madagascar
Courriel : cfrey@syfed.refer.mg

Dan GOLEMBESKI
Grand Valley State University
Department of Modern Languages and Literatures
2115, Au Sable Hall
Allendale, Michigan 49401, États-Unis
Courriel : golembed@river.it.gvsu.edu

Marie-Christine HAZAËL-MASSIEUX
Université de Provence
Institut d'études créoles et francophones
29, avenue Robert-Schuman
13621 Aix-en-Provence Cedex 1, France
Courriel : hazael@newsup.univ-mrs.fr

Alou KEITA
Université de Ouagadougou
Département de linguistique – FLASHS
B.P. 7021, Ouagadougou 03, Burkina Faso
Courriel : keitalou@bf.refer.org

Pierre KNECHT
Université de Neuchâtel
Centre de dialectologie et d'étude du français régional
6, avenue DuPeyrou
2000 Neuchâtel, Suisse
Courriel : pierre.knecht@lettres.unine.ch

Suzanne LAFAGE
Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III
Centre d'études francophones / linguistique française
13, rue de Santeuil
75231 Paris Cedex 05, France
Courriel : suzanne.lafage@wanadoo.fr

Amanda LaFLEUR
Louisiana State University
Department of French and Italian, Prescott Hall
Baton Rouge, Louisiana 70803, États-Unis
Courriel : unecadjine@aol.com

Danièle LATIN
Coordonnatrice scientifique du réseau « Étude du français en francophonie »
Bureau Afrique de l'Agence universitaire de la Francophonie
B.P. 10017, Dakar-Liberté, Sénégal
Courriel : dalatin@refer.sn

Raymond MOUGEON
Université York
Département d'études françaises
Faculté des arts, Édifice Ross (N723b)
4700, rue Keele
Toronto (Ontario), Canada M3J 1P3
Courriel : rmougeon@yorku.ca

Michael D. PICONE
The University of Alabama
Department of Modern Languages & Classics
Box 870246
Tuscaloosa, Alabama 35487-0246, États-Unis
Courriel : mpicone@bama.ua.edu

Claude POIRIER
Université Laval
Trésor de la langue française au Québec
Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres
Sainte-Foy (Québec), Canada G1K 7P4
Courriel : claude.poirier@lli.ulaval.ca

Ambroise QUEFFÉLEC
Université de Provence
Centre d'Aix
29, avenue Robert-Schuman
13621 Aix-en-Provence Cedex 1, France
Courriel : Ambroise.Queffelec@newsup.univ-mrs.fr

Pierre RÉZEAU
Institut national de la langue française
44, avenue de la Libération, C.O. 3310
54014 Nancy Cedex, France
Courriel : Pierre.Rezeau@inalf.cnrs.fr

Roda P. ROBERTS
Université d'Ottawa
Dictionnaire canadien bilingue
40, Stewart
Ottawa (Ontario), Canada K1N 6N5
Courriel : roberts@uottawa.ca

Kevin J. ROTTET
University of Wisconsin-Whitewater
Department of Languages and Literatures
800 West Main St.
Whitewater, Wisconsin 53190, États-Unis
Courriel : rottetk@mail.uww.edu

Redouane SALAH-EDDINE
Université Mohammed V
Ex-doctorant de la Faculté des lettres de Rabat
Villa 208, Cité Azghar
Sidi-Kacem, Maroc
Courriel : red.salah@coolmail.com

Jean TABI-MANGA
Université de Yaoundé I
B.P. 337, Yaoundé, Cameroun
Courriel : jtmanga@uycdc.uninet.cm

André THIBAULT
Université Marc Bloch
Département d'études ibériques et latino-américaines et section portugais
15, rue d'Austerlitz
67000 Strasbourg, France
Courriel : thibault@monza.u-strasbg.fr

Albert VALDMAN
Indiana University
Creole Institute – Ballantine Hall 602
Bloomington, Indiana 47405, États-Unis
Courriel : valdman@indiana.edu

Robert VÉZINA
Université Laval
Trésor de la langue française au Québec
Centre international de recherche en aménagement linguistique
Faculté des lettres
Sainte-Foy (Québec), Canada G1K 7P4
Courriel : rvezina@olf.gouv.qc.ca

MEMBRE DU GROUPE SCABRINI

Québec, Canada
2001

La collection *Universités francophones*, créée en 1988 à l'initiative de l'Agence universitaire de la Francophonie, propose des ouvrages modernes répondant prioritairement aux besoins des étudiants et chercheurs francophones et se compose de titres originaux paraissant régulièrement.

Les auteurs appartiennent conjointement aux pays du Sud et du Nord et rendent compte des résultats de recherches et des études récentes entreprises en français à travers le monde. Ils permettent à cette collection pluridisciplinaire de couvrir progressivement l'ensemble des enseignements universitaires en français.

Enfin, la vente à un prix préférentiel des ouvrages destinés aux pays du Sud tient compte des exigences économiques nationales et assure une diffusion adaptée aux pays francophones.

Ainsi, la collection *Universités francophones* constitue une bibliothèque universitaire de référence riche et complète répondant aux besoins de l'étudiant, du chercheur et du professionnel de langue française.

Ce volume rassemble une trentaine des quelque cinquante communications présentées dans le cadre des IV^es^ Journées scientifiques du réseau « Étude du français en francophonie » tenues à Québec, du 4 au 7 mai 1998, dont il constitue les Actes. À partir d'un questionnement sur les **contacts de langues** et les **identités culturelles**, ces travaux explorent les modalités fonctionnelles de l'emprunt et des emprunts de la langue française aux différentes langues de l'espace francophone. Par-delà l'intérêt descriptif de cette vaste confrontation linguistique, ces études amorcent une réflexion originale sur le **traitement lexicographique** des néologismes issus de diverses formes de **bilinguisme** et éclairent les situations de **plurilinguisme** qui caractérisent les pays du Nord d'une part, les différentes situations du Sud, d'autre part. Tirant profit de ce point de vue renouvelé, cet ouvrage apporte un éclairage souvent inédit sur les dimensions sociolinguistiques et théoriques du phénomène de l'emprunt dans les différents terrains de la francophonie.

Danièle Latin

*Docteur en Philosophie et Lettres (Philologie romane) de l'Université de Liège, elle est chargée de mission au Bureau Afrique de l'Agence universitaire de la Francophonie. Elle assure la coordination du réseau «Étude du français en francophonie» et est responsable de plusieurs travaux de lexicographie, dont l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire, *le* Dictionnaire universel (Afrique), *le* Dictionnaire universel francophone.

Claude Poirier

Docteur en Études romanes de l'Université de Strasbourg, il est professeur de linguistique française à l'Université Laval et directeur du Trésor de la langue française au Québec. Il a dirigé le Dictionnaire du français Plus, *le* Dictionnaire historique du français québécois *et a collaboré à plusieurs dictionnaires de la francophonie. Ses travaux portent sur le français québécois et nord-américain dans une optique sociolinguistique, historique et comparative.*

Prix : 180 FF
Prix préférentiel AUF : 60 FF (Afrique, Asie, Amérique du Sud, Haïti)

Diffusion France Maghreb : Ellipses
Diffusion autre pays : Hachette-EDICEF
Code de diffusion Hachette : 59-6130-5

AUPELF·UREF

ISBN 2-7637-7776-7
9 782763 777764